LA PRESSE
LE PLUS GRAND QUOTIDIEN FRANÇAIS D'AMÉRIQUE

ÉDITION DE MONTRÉAL * 10¢ Montréal, mercredi 30 mars 1966 / saint Jean Climaque / 82e année, No 75 / 8 cahiers / 100 pages / La météo: nuageux, moins froid / Minimum 25 / Maximum 35

Pourquoi George Chuvalo n'a pas battu Cassius Clay • En page 31

Spéculateurs à l'affût ?

On parle sans cesse de rénovation urbaine. Il y a cependant un projet qui n'a guère obtenu de publicité. Il concerne le quartier chinois. Lancée au cours des élections municipales de 1960 par M. Jean Drapeau, l'idée n'a pas été sans provoquer des remous dans la colonie chinoise de Montréal..

La situation ne serait peut-être pas si complexe si le problème financier ne se doublait d'une lutte intestine qui oppose la "Chinese Chamber of Commerce" et le "Permanent Committee for the redevelopment of Chinatown".

Autre question d'importance : le projet de rénovation sera-t-il bloqué par la présence de spéculateurs qui y verraient la possibilité de réaliser une "bonne affaire" ? La rumeur court en tout cas . . . (En page 43)

Les taxes augmentent pour 60 p.c. des contribuables

Toutes les paroisses du Québec devront dorénavant présenter un rapport au fisc

par Jacques Pigeon

OTTAWA — Toutes les paroisses du Québec devront dorénavant présenter un rapport annuel au fisc. Si elles s'y soustraient, le ministère du Revenu refusera les reçus de charité qu'elles auront émis.

Ils sont donc révolus ces beaux jours où des curés émettaient des reçus de charité dont le montant total équivalait souvent à trois ou quatre fois leurs recettes.

C'est ce que le ministre des Finances appelle une modification "d'ordre technique" à la Loi de l'impôt sur le revenu.

Car d'après lui les abus sont nombreux.

Tous les "organismes de charité", ce terme inclut toutes les fabriques d'églises catholiques ou autres, devront s'enregistrer et présenter des rapports annuels.

"Seuls les dons faits à des organismes inscrits de ce genre pourront être réduits du revenu au cours des années à venir".

Toutefois, cette modification technique ne changera rien à la disposition actuelle, selon laquelle un contribuable peut réduire jusqu'à cent dollars en dons de charité ou en frais médicaux sans présenter de reçus.

Selon le nouvel édit, on pourra déduire les dons faits à certaines catégories précises d'organismes de charité à l'extérieur du Canada, tels que les Nations-Unies.

Le ministre Mitchell Sharp n'a pas fait savoir quelles économies ce nouvel édit représentera pour le gouvernement central.

Il semble cependant évident que cette mesure vise principalement le Québec où des reçus de charité ont souvent été émis sans justification.

Le gouvernement a donc décidé d'imposer un contrôle bien strict sur l'émission de ces reçus de charité. On sait d'ailleurs toutes les difficultés auxquelles ont dû faire face les inspecteurs d'impôt fédéraux pour pouvoir vérifier les livres des fabriques.

Ottawa a contourné la difficulté en forçant les paroisses à présenter un rapport annuel. En consultant ce dernier, le gouvernement pourra facilement établir si, oui ou non, la dite paroisse a délivré plus de reçus qu'elle n'aurait dû le faire.

Voir PAROISSES en page 2



téléphoto PC

Le ministre des Finances, M. Mitchell Sharp, entrant à la Chambre des Communes pour y donner lecture d'un précieux document : le discours du budget.

Le premier budget Sharp vise avant tout à ralentir le "boom" économique

Les gagne-petit paieront moins d'impôts

par Pierre O'Neil

OTTAWA — Malgré une hausse variant entre 2 et 14 pour cent de l'impôt sur le revenu de 60 pour cent des Canadiens, le gouvernement fédéral ne pourra faire mieux que d'accuser un déficit de $150 millions au cours de l'année qui vient.

Dans l'opération, il n'aura réussi qu'à réduire d'une demie d'un pour cent la hausse prévue des prix au Canada.

Telles sont les données principales du discours du budget très sophistiqué dont le ministre des Finances, M. Mitchell Sharp, a donné lecture hier soir à la Chambre des communes.

Quarante pour cent des Canadiens qui se situent au plus bas échelon des revenus se voient par ailleurs accorder des réductions de taxes de 3 à 15 pour cent.

Les 60 pour cent qui se voient taxés davantage paieront 88 pour cent de l'impôt total payé au gouvernement par les individus.

Quant aux entreprises, elles se voient, par toutes sortes de mesures, forcées de réduire pour l'instant leur développement économique.

De son côté, le gouvernement fait le sacrifice de nombreux projets populaires pour contribuer, comme les individus et les entreprises industrielles, à la réduction de la demande qui est l'objet principal du premier budget de M. Mitchell Sharp.

Modération est en effet le maître mot de ce budget, modération que le ministre des Finances estime essentielle en ce moment pour "organiser la croissance et la prospérité de l'économie canadienne".

Il faut, en effet, dit le ministre, "agir promptement pour modérer l'expansion actuelle et imposer un rythme de croissance constant et soutenable à notre économie qui ne doit pas s'enfler au point de crever".

Pour éviter le gonflement de la grenouille, le ministre réduit la demande :

● En accroissant les taxes de certains individus, tout en épargnant la majorité des petits salariés qui ont une famille ;

● En échelonnant ses programmes de dépenses et en n'en instituant pas de nouveaux;

● En prenant des mesures radicales pour forcer les compagnies à restreindre leurs investissements.

Une taxe de 11% qui reste, et une qui sort

A cet égard, il annonce l'abolition graduelle, à partir d'avril 1967, de la taxe de 11 pour cent sur la machinerie et l'outillage. Elle restera toutefois en vigueur sur les matériaux de construction où sévit, comme on le sait, une certaine spirale inflationniste.

D'autre part, s'inspirant de l'exemple de la Suède, mais avec plus de vigueur que le pays socialiste, le ministre des Finances présente une taxe remboursable sur les bénéfices des compagnies. La taxe sera de cinq pour cent et sera remboursable dans une période s'étendant entre 18 et 36 mois d'ici et selon la situation économique à cette époque-là.

Enfin, de grands travaux gouvernementaux seront ralentis, notamment dans la capitale fédérale et dans divers aéroports et ports du pays.

Toutes ces mesures ont pour but de favoriser l'expansion de l'économie qui fonctionne à pleine capacité. Ainsi la hausse du produit national brut qui devait s'établir à neuf pour cent sera réduite à 8.5 pour cent, surtout grâce à une réduction de .5 pour cent dans les prix.

Fait étonnant, aucune mesure dans le budget ne s'attaque de façon directe à trois des problèmes majeurs de l'économie canadienne :

— L'existence de fortes poches de chômage ;

— Le déficit considérable de la balance des paiements ;

Voir TAXES en p. 2

Autres informations et photos en pages 3, 19, 20, 21, 22, et 23

Points saillants

Impôt sur le revenu haussé pour les salariés à revenus moyens et supérieurs à la moyenne, mais réduit pour les salariés à faible revenu.

Ces modifications signifieront un revenu accru de $140,000,000 au cours de l'année financière 1966-1967.

Le ministre encourage le monde des affaires à "ne pas le faire maintenant" et à échelonner les investissements.

Imposition d'une taxe spéciale remboursable de cinq pour cent sur les profits des compagnies, après déduction de $30,000, durant 18 mois.

La taxe de vente de 11 pour cent sur les machines et outillage de production sera réduite à six pour cent le 1er avril 1967 et abolie le 1er avril 1968.

Aucun changement dans la taxe de vente de 11 pour cent sur les matériaux de construction.

La taxe de vente de 11 pour cent est abolie immédiatement sur les outils servant à la production.

Le gouvernement fédéral réduit de 10 pour cent son programme de construction pour 1966-1967.

Budget radical quant à l'inflation mais assez prudent pour le reste

AUJOURD'HUI

OTTAWA. (P.O.)—Bien qu'on y trouve en quelques endroits la marque d'une certaine originalité, le budget présenté hier soir par le ministre des Finances est à tout prendre assez prudent.

Radical quant au problème de l'inflation, le ministre est plutôt mou lorsqu'il s'agit de faire face à trois des problèmes majeurs que confronte l'économie :

— Le déficit sérieux de la balance des paiements;

— La nécessité d'accroitre rapidement la productivité de l'économie canadienne;

— L'existence de poches régionales de sous-emploi.

Le ministre ne les aborde en effet qu'indirectement. Au surplus, le ministre n'apporte rien de neuf dans le grand débat qui, tout au cours de l'année dernière, a divisé les Canadiens : la mainmise étrangère sur l'économie canadienne.

Sur ce dernier point, le ministre a expliqué qu'il avait déjà fait beaucoup en annonçant l'amorce de "directives" aux entreprises américaines qui sont chez nous. Mais il reste vrai qu'il n'offre aucune nouvelle mesure financière pour parer à cette tendance fondamentale de l'économie canadienne.

Balance des paiements

Au sujet de la balance commerciale, le ministre avait pourtant laissé entendre dans ses prévisions économiques et la première partie de son discours qu'il faudrait agir pour contrecarrer la tendance à des déficits accrus.

Il disait, en effet, dans la première partie de son discours: "Il s'agit de mettre au point une politique à long terme de la balance des paiements, conforme à notre position internationale qui est celle d'une économie ouverte dans un monde où la concurrence est de plus en plus âpre".

Plus loin, il ajoutait ceci : "Nous tenons aussi à protéger et à accroitre notre productivité et notre aptitude à soutenir la concurrence sur les marchés internationaux. Nous voulons aussi restreindre l'augmentation du déficit de notre balance des paiements".

En fait, la plupart des observateurs s'attendaient à ce que M. Sharp élabore dans son discours du budget un large plan pour améliorer à long terme la balance des paiements.

L'inflation

Aux journalistes surpris, les hauts fonctionnaires du minis-

Voir RADICAL en p. 2



photo J.-Y. Létourneau, LA PRESSE

Vaste champ de bataille

Le manoir Paton, vieux de 150 ans et situé dans l'île DuTremblay, qu'une équipe de démolisseurs avait entrepris de raser, a été la proie des flammes hier. L'origine de l'incendie est encore indéterminée. On la présume accidentelle . . . Se pourrait-il qu'un boulet de canon . . . Au fait, non, il est d'une autre époque ce canon qui ne doit pas avoir tiré de coup de feu depuis un bon moment. (Voir en page 3)

CENTRE NATIONAL INDIEN

Il est possible que l'île Tekakwitha — dans la réserve de Caughnawaga — devienne un centre national des célébrations indiennes à compter de 1967 et de l'Exposition universelle et intertionale de Montréal. *(En page 90)*

QUATRIEME SERIE D'OBLIGATIONS DU QUEBEC

Le premier ministre Jean Lesage a annoncé hier que le gouvernement lancera le 12 avril une quatrième émission d'obligations d'épargne du Québec. "Le succès des trois premières émissions, a dit M. Lesage, est une garantie non équivoque du succès de celle-ci." *(En page 51)*

OU EN EST-ON A MANIC ?

Contrairement à la rumeur, l'Hydro-Québec n'a pas pris la décision de suspendre les travaux à la Manicouagan, pas plus qu'elle n'a l'intention de congédier tout le personnel en attendant la fin du conflit. C'est ce qu'a affirmé le ministre des Richesses naturelles, hier, devant l'Assemblée législative. Du côté des négociations, rien de nouveau. Les deux parties restent sur leurs positions. *(En page 51)*

USA: Johnson suggère une hausse des impôts; les républicains s'y opposent

WASHINGTON. (PA, UPI) — La suggestion du président Johnson selon laquelle une augmentation des impôts sur le revenu serait souhaitable a déclenché une controverse au sein du Congrès américain.

Le sénateur Everett M. Dirksen, leader des républicains à la Chambre haute, a déclaré que ses partisans, ainsi que les démocrates de tendance conservatrice, s'opposeraient à toute suggestion d'augmenter les impôts. M Dirksen a précisé qu'il lancerait une vigoureuse campagne en vue de comprimer les dépenses.

Ces propos du leader républicain ont été suscités par la déclaration d'hier du président Johnson selon laquelle il recommanderait une augmentation de 5 à 7 pour cent des impôts sur le revenu, plutôt que de laisser l'inflation déprécier la valeur du dollar américain.

Le chef de la Maison Blanche a précisé qu'il pourrait demander au Congrès, dès le mois prochain, d'augmenter les impôts directs de quelque 5 milliards de dollars si les prix continuent à monter.

Auparavant, le Bureau de la statistique du secrétariat au Travail avait annoncé que l'indice des prix à la consommation aux Etats-Unis avait enregistré une hausse de 0.5 pour cent au cours du mois de février, la plus importante augmentation depuis quinze ans.

Le chef de l'exécutif, qui s'adressait à un groupe de jeunes fonctionnaires, au cours d'une réception à la Maison Blanche, a affirmé que la plupart de ses conseillers économiques estiment que les mesures prises jusqu'à présent pour freiner les pressions inflation-

Voir USA en page 2

Kierans fera une déclaration ministérielle sur les nombreux cas de myocardite

QUEBEC. (DNC) — Un porte-parole du ministère de la Santé a fait savoir, tard dans la journée d'hier, que M. Eric Kierans ferait aujourd'hui une déclaration ministérielle sur l'affaire des nombreux cas de mortalité jusqu'ici mystérieux survenus ces derniers temps dans l'est du Québec et que la rumeur attribue à la consommation d'une certaine marque de bière.

Au cours de la journée d'hier, les sous-ministres de M. Kierans et plusieurs hauts officiers de ce même ministère ont conféré une bonne partie de la journée sur ce problème. Ils avaient d'abord laissé entendre qu'ils émettraient un communiqué au terme de leurs discussions. Le communiqué n'est pas venu. Au ministère, on a expliqué que ce communiqué serait remplacé par la déclaration que fera M. Kierans aujourd'hui.

Cette question des mortalités attribuées à la bière — on ne s'entend pas sur le nombre de ces mortalités, certains parlent de 16, d'autres de 34, de 40 ou même de 100 — continue, entretemps, de défrayer les conversations un peu partout dans la vieille capitale.

A la Justice, collaboration

Pour le moment, c'est surtout au ministère de la Santé qu'on s'adresse pour avoir une réponse à l'énigme. Mais le ministère de la Justice suit quand même l'affaire de près.

En réponse à une question du député de Beauce, M. Paul Allard, Me Claude Wagner a dit que son ministère est prêt à collaborer à l'enquête du ministère de la Santé. En particulier, les experts de l'institut médico-légal seront mis à la disposition du ministère de la Santé si celui-ci en a besoin.

En dehors de la Chambre, M. Wagner a ajouté que des autopsies avaient déjà eu lieu, mais il n'en a révélé ni le nombre, ni la date, ni les résultats.

A Montréal, rien d'anormal

Par ailleurs, à Montréal, rien d'anormal ne semble s'être produit. Le Dr Roland Lamquin, directeur du Service de santé de la ville de Montréal nous a déclaré : "Nous avons compilé les décès survenus au cours de 1964 et de 1965, décès qui ont été classifiés comme myocardites et endocardites."

"En 1964, il y a eu 536 décès, ce qui donne un taux de 42.8 par 100,000 de population. En 1965, le nombre de décès a baissé à 480, le taux étant de 38.1. Il découle donc de ces chiffres que rien d'anormal ne s'est produit à Montréal. Par précaution,

Voir KIERANS en p. 2

SOMMAIRE

Annonces classées / 73 à 77, 82 à 90
Bandes dessinées / 78
Courrier "Que faire ?" / 54
Décès, Naissances, etc. / 91
Des mots et des phrases / 13
Editorial / 4
Finance / 70 à 72
Horoscope / 30
Immeuble / 26, 63
Jardinage / 11
Loisirs et récréation / 78, 79
Mots croisés / 75
Nouvelles internationales / 44, 45, 81
Nouvelles nationales / 19 à 23, 51
Quais et Navires / 69
Radio et télévision / 24, 25
Spectacles et Concerts / 48 à 50
Sports / 31 à 35, 38 à 42
Tribunaux / 8, 16
Vie féminine / 52 à 60
Vie mondaine / 53
Votre médecin / 68

PAROISSES

SUITE DE LA PAGE 1

De nombreux curés ont souvent rappelé à leurs paroissiens qu'ils aimeraient bien recevoir des montants égaux à la somme des reçus délivrés chaque année.

Bien des gens sont convaincus qu'ils peuvent, légalement, exiger de leur curé un reçu égal à dix pour cent de leur revenu. Ce n'est évidemment pas le cas.

Autres abus

Le ministre des Finances a également noté, au cours des derniers mois, des signes de recours abusifs croissants, vis-à-vis de l'article de la loi qui prévoit un traitement fiscal spécial pour les plans de participation différée aux bénéfices.

"Mon prédécesseur, a-t-il dit, avait fait insérer dans la loi, pour les meilleurs motifs, un article concernant ces plans. C'était, disait-il, une importante mesure de législation sociale.

"Depuis lors, ajoute le nouveau ministre des Finances, divers hommes d'affaires et leurs conseillers professionnels ont exploité de différente façon cet article rédigé avec bonne intention, mais vulnérable.

"Ce qui arrive essentiellement dans les cas typiques, c'est que les contributions provenant des profits d'une entreprise commerciale sont détournées au profit de quelques personnes-clés." Ce sont généralement les principaux actionnaires, les membres de leurs familles, ou encore leurs héritiers.

Dorénavant, le ministre du Revenu national n'acceptera plus l'enregistrement d'aucun plan de participation différée aux bénéfices, tant que la question ne sera pas tranchée par une revision de la loi.

Pas de subvention québécoise au jardin zoologique de Granby

QUEBEC. (PCf) — Le ministre du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche, le Dr Alphonse Couturier a laissé savoir en Chambre que le gouvernement ne verserait pas de subvention à la Société zoologique de Granby, parce que le budget ne le permet pas.

M Couturier répondait à une question de M. Armand Russell, représentant de Shefford, qui lui demandait s'il avait révisé sa position à l'égard des subventions à accorder à la So-

"Premièrement, je dois dire qu'il n'y a pas eu de subvention de promise et deuxièmement nous n'avons pas refusé d'en donner", a dit le Dr Couturier, expliquant qu'on n'en avait pas versée, parce que le budget ne le permettait pas.

"Est-ce que le ministre a l'intention de demander au ministre des Finances de déposer un budget supplémentaire," a lancé M. Russell. Il s'est fait répondre par le premier ministre Lesage "que les budgets supplémentaires sont de la responsabilité du gouvernement et du ministre des Finances. Ils sont déposés en temps et lieu."

Effet de la cigarette

L'usage de la cigarette peut causer une accélération momentanée du pouls et une élévation de la tension artérielle. Même dans le cas où l'on ne fume qu'une ou deux cigarettes, on peut noter une augmentation de 15 à 25 battements de coeur par minute et l'on peut déceler une hausse de la tension artérielle.

USA

SUITE DE LA PAGE 1

nistes ne seront pas suffisamment efficaces. Il a ajouté que l'administration examine trois possibilités : établir des contrôles gouvernementaux sur les prix et les salaires, réduire les dépenses fédérales de 5 à 10 milliards de dollars, ou bien relever les impôts d'environ 5 milliards de dollars. Les contrôles sont peu souhaitables, a-t-il poursuivi, et les dépenses fédérales ne peuvent guère être réduites sans porter atteinte aux programmes "nécessaires ou populaires". Le relèvement des impôts apparait donc la meilleure des trois solutions, et "si les prix continuent à monter, nous devrons avoir une loi fiscale", a déclaré le président.

M. Johnson a cependant, souligné qu'aucune décision n'a encore été prise. Il a rappelé que toutes les agences gouvernementales présenteront, le mois prochain au bureau du budget, un rapport sur les économies qu'elles peuvent réaliser dans leur secteur. Le montant de ces économies jouera un rôle dans la décision, a-t-il indiqué.

BREVETS D'INVENTION
Marques de commerce
Dessins de fabrique
en tous pays.
MARION, ROBIC & ROBIC
2100, Drummond, Montréal 25
Téléphone 288-2152

TAXES

SUITE DE LA PAGE 1

— Le besoin d'accroitre rapidement la productivité.

Tout le budget porte en fait sur la réduction de la demande et des prix.

M. Sharp, tout en chantant les louanges de son prédécesseur, M. Walter Gordon a déboulonné certaines des mesures les plus importantes que ce dernier avait prises dans des conditions différentes il est vrai.

Il élimine la taxe de 11 pour cent sur l'outillage et la machinerie. Il réduit presque à néant pour une fprte proportion de canadiens la réduction de taxe que M. Gordon avait proposée l'an dernier.

Il élimine l'impôt de retenue de 15 pour cent sur l'intérêt payé aux étrangers qui détiennent des obligations des gouvernements canadiens.

La mesure coûtera seulement deux ou trois millions de dollars et elle a pour but d'ouvrir à tous les niveaux de gouvernements canadiens de soulager les marchés de capitaux du Canada et d'ouvrir les marchés de l'Europe et des Etats-Unis, bien que l'argent y soit fort cher, aux différents niveaux de gouvernements canadiens.

Les Canadiens les plus touchés par la hausse de l'impôt annoncée au budget sont en général ceux qui gagnent au-delà de $5,000 par année.

Parmi ceux-là c'est la catégorie de ceux qui gagnent autour de $10,000 qui sont les plus pénalisés.

Un père de famille ayant deux enfants et qui gagne entre $5,000 et $50,000 paiera entre $10 et $580 supplémentaires.

Le même individu, s'il est marié et sans enfant, paiera entre $20 et $580, selon ses revenus.

S'il est célibataire, l'individu paiera entre $39 et $580.

Si ce célibataire gagne moins de $2,500 il paiera entre $2 et $10 de moins que l'an dernier.

Si le contribuable est marié et sans enfant à charge et s'il gagne moins de $3,000 il paiera entre $2 et $10 de moins que l'an dernier.

Enfin, s'il est marié avec deux enfants à charge et qu'il gagne moins de $5,000, il paiera entre $33 et $90 de moins que l'an dernier.

Cet accroissement de taxes apportera plus de $140 millions dans les coffres de l'Etat.

Le ministre a également décidé de régir de très près toute la question des reçus de charité. Il exigera désormais que les institutions qui accordent des reçus soient enregistrées aux dossiers du gouvernement et fassent des rapports annuels de leurs affaires.

Enfin, le ministre se dit prêt à lever la taxe sur les drogues si le comité de la chambre affecté aux aliments et drogues lui fait une recommendation en ce sens.

Par ailleurs, c'est une action en trois points que le ministre a prise pour forcer l'entreprise privée à réduire ses dépenses.

La taxe de vente sur les machineries et les outillages sera abolie dans les deux ans qui viennent. Ainsi, les compagnies qui veulent en profiter sont forcées de remettre à plus tard ce qu'elles voulaient entreprendre maintenant. Certaines machineries seront cependant exonérées de la taxe dès maintenant. En 1967-68 l'abolition de la taxe de 11 pour cent coûtera $63 millions au trésor.

La taxe sur les matériaux de construction est cependant maintenue pour éviter que les pressions inflationnistes qui sévissent déjà dans ce secteur ne s'accentuent.

Le gouvernement force les compagnies à lui prêter pour une période de 18 à 36 mois cinq pour cent de leurs bénéfices, après impôt. Cette mesure aussi fera remettre à plus tard certains projets. Toutefois les petites entreprises éviteront ce fardeau, grâce à une exemption générale de $30,000. Ce "prêt forcé" sous forme de taxe serait remboursable entre 18 et 36 mois d'ici et selon la condition de l'économie à cette époque.

Enfin, le gouvernement restreindra les allocations en coût de capital que les entreprises pouvaient réclamer à divers titre d'ici octobre 1967. Cette disposition ne s'appliquera pas dans les régions désignées qui ont besoin d'industries pour réduire le chômage.

Le gouvernement estime que ces trois mesures lui permettront de réduire de $333 millions les sommes que le secteur des affaires destinait aux investissements au cours de l'année.

Il n'y avait pas un mot dans le discours du budget sur la future Société canadienne de développement, chère au coeur de M. Walter Gordon. Mais des porte-parole du ministère des Finances ont indiqué que le projet vaut toujours.

Fait remarquable aussi, étant donné l'importance du débat au pays sur notre appartenance à des intérêts étrangers, le ministre ne fait aucune allusion à des mesures qui pourraient être interprétées comme étant destinées à ce que les Canadiens reprennent en main leur économie.

Bien sûr, il ouvre le marché des obligations des gouvernements à l'Europe et aux Etats-Unis mais étant donné le coût de l'argent aux deux endroits, la mesure n'a, à toutes fins pratiques, que valeur de symbole.

En concluant son discours du budget, le ministre des Finances a fait appel à tous les Canadiens pour qu'ils fassent preuve de modération et qu'ils ne tentent pas de vivre au-delà de leurs moyens. Il les a également exhortés à épargner davantage pour que nous puissions financer nous-mêmes notre propre développement.

Nous avons demandé aux porte-parole du ministère si c'était l'intention du gouvernement de lancer plus tard des programmes d'épargne comme ceux qui nous avons connus au temps de la guerre. Ils ont refusé de répondre directement à la question.

Dans son discours, le ministre a mentionné qu'avant les modifications qu'il apporte par son budget le déficit prévisible s'établissait à $230 millions. Par suite du budget annoncé hier, les revenus de l'Etat s'établiront à $8,450 millions et les dépenses à $8,300 pour entraîner un déficit de $150 millions.

Par contre, calculée sur la base des comptes nationaux qui tiennent compte des paiements de transfert des gouvernements, la situation économique du Canada se traduira par un excédent dent de $615 millions.

Le ministre a expliqué que le taux de croissance des recettes sera inférieur à celui de l'an dernier pour trois raisons bien précises :

— la réduction d'impôt accordée en 1965 par M. Walter Gordon;

— le nouvel abattement, en 1966, de trois points de pourcentage de l'impôt de base sur le revenu en faveur des provinces;

— les cotisations aux caisses de retraite sont déductibles de l'impôt.

RADICAL

SUITE DE LA PAGE 1

tère ont laissé entendre que toute l'action entreprise par le ministre pour mettre fin à l'inflation allait évidemment avoir pour effet de réduire nos goûts et nos prix et, par conséquent, d'établir l'économie canadienne sur une base plus concurrentielle.

Ils ont ajouté à cela que l'importation de machineries nouvelles allait améliorer l'équipement technique de l'appareil économique et que, par conséquent, nos coûts de production en seraient affectés dans le meilleur sens.

La productivité

Pas de nouveau non plus dans le secteur de la productivité, dont le taux a diminué au cours de l'an dernier. Sur ce plan, c'est le statu quo complet.

Or, l'une des façons les plus sensibles d'accroître la production canadienne est d'améliorer notre performance en matière de productivité.

Le gouvernement fait déjà beaucoup à cet égard en ce qui concerne une meilleure formation de la main-d'oeuvre. Mais il semble oublier que, comme le prétendent certains économistes, c'est la technique qui est la richesse de l'avenir et que par conséquent il faut améliorer nos moyens techniques de produire. L'une des façons d'y arriver est de consacrer des sommes massives à la recherche appliquée à l'industrie.

Le gouvernement a choisi de ne rien faire de ce côté. Et si vous demandez aux hauts fonctionnaires de vous dire ce qu'il y a dans ce budget pour accroitre la productivité, ils haussent d'abord les épaules puis vous répondent que l'exemption de la taxe sur l'outillage et la machinerie contribue à l'accroissement de la productivité en facilitant l'achat d'équipement plus moderne.

Ils mentionnent également que la lutte à la hausse des prix va indirectement influencer la productivité.

Selon eux en effet, une situation d'inflation implique que sont engagés dans l'économie des facteurs improductifs, une main-d'oeuvre dont l'adresse ne justifie pas toujours ce qu'elle coûte, et du personnel de direction qui est souvent trop payé pour les services qu'il peut rendre.

En réduisant les coûts dans l'économie le budget d'hier permettrait qu'on évite ces problèmes, ce qui se traduirt alors par une hausse de la productivité.

Le chômage

Enfin, le ministre ne touche pas, du moins directement, le problème des forts taux de chômage dans les régions sous-développées.

De ce côté aussi c'est le statu quo. Or on sait que si le taux général du sous-emploi est de 3.5% pour tout le pays, il atteint dans certaines régions celui de 7.4%.

Le seul effort que fait le ministre à cet égard est de soustraire les régions désignées aux conditions plus difficiles qu'il impose à certaines industries.

Le ministre ne fait d'ailleurs pas mystère que la réduction du chômage ne s'effectuera pas aussi rapidement cette année que l'an dernier.

Ses hauts fonctionnaires ont déclaré hier soir que la main-d'oeuvre s'accroitrait de 3% au cours de l'année, et les possibilité d'emploi de 3.5%.

Le ministre est toutefois confiant que les mesures qu'avaient adoptées son prédécesseur et dont certaines n'ont pas encore été adoptées faute de temps suffisent à faire face à ce problème.

Mais tous les économistes ne sont pas de son avis.

Certains observateurs n'avaient donc peut-être pas tort hier soir, de considérer somme toute ce budget comme un budget conservateur, et qui laisse partiellement en plan certains des grands problèmes de la nation.

KIERANS

SUITE DE LA PAGE 1

nous continuerons notre compilation pour les trois premiers mois de 1966."

"Si quelque anomalie nous était rapportée, nous poserions immédiatement les gestes nécessaires pour assurer la protection de la population."

Rencontre possible avec les représentants des brasseries de Québec

Un porte-parole de l'Institut des brasseurs du Québec, M. Marius Boivin, a souligné hier qu'il est possible que les ministres fédéral et provincial de la Santé, MM. MacEachen et Kierans, rencontrent les représentants d'une ou des brasseries de Québec.

M. Boivin a d'autre part souligné que chaque brassage de bière était numéroté et que des chimistes en faisaient un examen minutieux, au moyen de différentes analyses, comme le veut la loi fédérale des aliments et drogues pour tout ce qui touche la consommation publique.

Par ce numérotage, s'il était prouvé hors de tout doute que la bière provenant de tel brassage était responsable des cas de myocardite, elle pourrait être rapidement retirée du marché. Par ailleurs, la rumeur courait à Québec, en fin d'après-midi hier, qu'au moins une brasserie aurait recommandé à ses vendeurs de retirer chez les épiciers la bière dont la fabrication remonte à plusieurs mois pour la remplacer par celle provenant d'un brassage récent. Il s'agirait en fait d'une simple mesure de prudence, "au cas où..." Toutefois, il n'a pas été possible de faire confirmer cette rumeur.

Emprisonnement de six mois au "gardien" d'une adolescente

SAINT-JEAN. (G.L.) — Accusé d'avoir, en compagnie de Luc Gauthier, séquestré une adolescente de quinze ans, au 376, de la rue Saint-Jacques, à Saint-Jean, durant la nuit du 22 au 23 décembre, André Loiselle devra purger une peine de six mois d'emprisonnement.

En réalité, la sanction du juge André Régier, siégeant en Cour de magistrat, ne condamne plus le prévenu qu'à trois mois de réclusion, puisqu'au moment de la sentence, il avait passé autant de temps derrière les barreaux.

LA MÉTÉO

Minimum cette nuit : 25
Maximum demain : 35

Bureau météorologique du Canada, Dorval. (PC) — **Regions de Montréal, d'Ottawa, des Laurentides, des Cantons de l'Est, de Québec, de la Mauricie et du Lac St-Jean :** nuageux, quelques périodes nuageuses, quelques chutes de neige légère. Froid. Vents légers. Minimum et maximum à Montréal et Ottawa 25 et 35 ; Ste-Azathe 20 et 30 ; Québec et Sherbrooke 15 et 30 ; La Tuque et Chicoutimi 10 et 25.

Régions de Baie Comeau, Rimouski, Gaspé, Sept-Iles : ensoleillé avec quelques périodes nuageuses. Froid. Vents légers. Minimum et maximum à Baie Comeau 10 et 25 ; Rivière-du-Loup, Mont-Joli, Gaspé, Sept-Iles 15 et 25.

Un "objet" rond et lumineux s'est arrêté pendant une heure dans le ciel de Toronto

TORONTO. (PC, UPI, PA) — Trois policiers torontois qui ont vu un objet mystérieux dans le ciel, lundi soir, au sud-ouest de l'aéroport international de Toronto ont déclaré hier que l'objet en question s'était arrêté pendant près d'une heure pour ensuite reprendre sa course et disparaitre.

Les trois agents John Cubitt, Russell Moddy et Paul Mullen ont fourni une description identique: un objet de forme ronde muni de feux clignotants passant du blanc au rouge, puis au bleu, au jeune et a vert.

Les préposés à la tour de contrôle de l'aéroport ont pensé qu'il s'agissait peut-être de la planète Vénus, mais les dirigeants de l'observatoire David Dunlap, situé à Richmond Hill, non loin de l'aéroport, ont affirmé que cette planète n'était pas visible au moment où l'étrange objet est apparu dans le ciel.

Des objets volants non identifiés ont été aperçus dans le ciel lundi soir de Sarnia à Kintore, au nord-ouest de Woodstock. A London, un photographe du "London Free Press" a pris une photo d'une lumière qu'un homme a déclaré avoir observé pendant plus d'une heure. A London également, on a vu un objet rouge entouré d'un halo blanc au mouvement pulsatoire.

A Sarnia, on a observé un objet de couleur orange et un autre muni de feux rouge, blanc et bleu. L'objet vu à Kintore était d'un blanc brillant changeant, par intermittance, au rouge décroissant.

Entre-temps, un porte-parole de l'Aviation américaine a nié à Washington que l'Armée de l'air des Etats-Unis tentait d'étouffer les rapports sur les objets volants non identifiés. "Notre travail, a-t-il précisé, ne consiste pas à empêcher les gens de révéler ce qu'ils ont vu de leurs propres yeux, ma's de tenter d'expliquer ce qu'ils ont vu, et ce, non nécessairement dans le but de leur faire changer d'idée".

M. Kenneth D. Arnold, qui a inauguré l'ère des "soucoupes volantes" aux Etats-Unis il y a 19 ans, est d'avis que ces objets sont réels et qu'ils peuvent même être habités. Au sujet des récentes apparitions au Michigan, en Californie, au Wisconsin et au Névada, il a déclaré, au cours d'une interview: "Je crois que ces personnes rapportent exactement ce qu'elles ont vu. Voyons les choses en face, il existe bien des choses dans le monde qui dépassent notre compréhension. Il est tout à fait idiot d'affirmer que ces "objets" sont des émanations gazeuses provenant de marécages".

M. Arnold, un homme d'affaires de Boise, Idaho, avait aperçu, le 24 juin 1947, plusieurs objets volant en chaine et ressemblant à des "soucoupes", alors qu'il volait dans un appareil léger près du mont Rainier (Washington). Ce fut l'origine de l'expression "soucoupes volantes" attribuée depuis cette date à de nombreux objets mystérieux aperçus dans le ciel. On en a vu partout dans le monde. Aux Etats-Unis seulement, on en a compté 1,501 en 1952.

De 1947 à 1952, M. Arnold a observé des objets étranges dans le ciel à quatre reprises, à bord d'avions. "En 1952, a-t-il précisé, je me suis approché à près d'un demi-mille de l'un de ces objets. J'ai eu l'impression qu'on me surveillait. A mon avis, ces objets n'étaient pas seulement des engins, ils étaient habités. J'avais l'impression qu'ils étaient capables de changer de densité. Ces objets sont parmi nous, que cela nous plaise ou non".

Participation de $200,000 d'Edmonton à l'Expo 67

EDMONTON. (PCF) — Le conseil municipal d'Edmonton a approuvé en principe lundi, des dépenses de $200,000 pour la participation de la ville à l'Expo universelle de Montréal, en 1967.

Ce coin de l'Expo, décoré à la mode du temps de la course vers l'or, au Klondyke, sera une attraction et offrira un immense terrain d'amusement. Les conseillers ont approuvé cette dépense pourvu que le coin demeure permanent.

La ville de Montréal a fait savoir qu'elle était intéressée à ce que ce coin demeure après l'Expo.

Conciliation à la Reynolds du Cap-de-la Madeleine

QUEBEC. (DNC) — Le ministre du Travail, M. Carrier Fortin, a révélé en Chambre, hier, que M. Jean-Paul Lafleur agissait comme négociateur du ministère, dans le différend qui oppose, au Cap-de-la-Madeleine, la compagnie Reynolds Aluminium à ses employés. Ceux-ci sont présentement en grève.

M. Fortin a ajouté qu'il y avait eu des séances de conciliation, mais que celles-ci avaient été suspendues pour quelques jours à la suite d'une impasse.

TEST de GROSSESSE
EN 5 MINUTES 5.00
Aussi TEST PREGNOSTICON
sensible après retard de 8 jours 8.00
ANALYSES : urine, sang, clycémie, etc...
PHARMACIES professionnelles SARRAZIN-CHOQUETTE
Laboratoire à succursale, 921 est, Ste-Catherine VI. 2-9622

LE CENTRE DU COUVRE-PLANCHER
LA OÚ VOUS ACHETEZ...
EST TOUT AUSSI IMPORTANT QUE LE TAPIS QUE VOUS CHOISISSEZ
SPÉCIAL DE LA SEMAINE
PELUCHE ACRILAN
L'acheteur averti choisit un tapis en peluche acrylique, à touffes serrées, poil ultra épais et long. Très facile d'entretien, il a l'apparence de la laine et ne feutre pas. La fibre acrylique est une des plus durables et des plus résistantes fibres de tapis.
Valeur garantie de $10.95
6.99 VERGE CARREE
Tapis seul
SERVICE DE MESURAGE
Téléphonez maintenant
274-5528
L'apparence luxueuse POILS EPAIS, DENSES
Les taches ordinaires S'ENLEVENT
Couleurs inaltérables POUR LA VIE
Grande élasticité COMME UN RESSORT
Anti-mites, Anti-moisissure
Non allergique NON STATIQUE
LA MAISON AU 1,000,000 DE TUILES!
100,000 FEUILLES CERAMIQUE ET MOSAIQUE
PRIX DE VENTE SPECIAUX
29¢ - 39¢ - 49¢
62¢ - 66¢ - 69¢
70¢ - 80¢ - 89¢
98¢ - 99¢ LE PIED CARRE
Outils nécessaires au posage prêtés gratuitement durant 3 jours
NOUVEAU VINYLE COUSSINE par SANDRAN
Idéal pour le plancher de béton dans votre salle de jeux parce qu'il est coussiné de mousse entre le vinyle et le fond. Peut être installé par tout le monde. Pas besoin de colle.
$2.98 la verge carrée
Quelques imparfaits à $2.49 la verge carrée
SILENCIEUX
Plus de 100 couleurs et qualités à partir de $3.49 $4.39 $5.49 $5.98 $6.89 $7.69 $8.95 la verge
500,000 TUILES EN VENTE
150,000 tuiles en caoutchouc 9 x 9 — 1/8 d'épaisseur. Rég. 34¢ chacune. En vente, chacune 15¢
100,000 tuiles en vinyle pur 9 x 9 — 1/16 d'épaisseur. Rég. 17¢ chacune. En vente, chacune 11¢
250,000 tuiles en vinyle-amiante 12 x 12 — épaisseur 080, couleur terra cotta. SPECIAL DE 4 JOURS En vente, chacune 12¢
TUILES DECORATEUR "CAREFREE" EN VINYLE PUR
12" x 12" x 1/16"
Rég. 49¢ 25¢ chacune
Quelques imparfaites dans le lot
Recouvrez une chambre de 9' x 12' tuiles seulement $27.00
Le vinyle pur de haute qualité de ces tuiles a fait que le manufacturier les garantit "D'ENTRETIEN FACILE".
BROADLOOM / CARPETTES / VINYLE HORS SERIE / MOSAIQUE • Portez à votre compte • 3 ANS POUR PAYER • GARANTIE DE SERVICE POUR 10 ANS Montreal Floor replacera votre tapis au besoin sans frais
Le centre du COUVRE-PLANCHER
MONTRÉAL FLOOR COVERING, LTÉE
3424, ave du PARC (angle Sherbrooke) Auparavant rue Bleury Stationnement à côté du magasin 842-8871
15 est, BERNARD (angle St-Laurent) Stationnement autour du magasin 274-5528
392 boul. LAFLEUR Ville LaSalle Centre d'achats Pont Mercier 366-7705
Tous nos magasins sont ouverts jusqu'à 6 h. — Jeudi et vendredi jusqu'à 9 h. — Samedi jusqu'à 5 h.
LA MAISON DE M. TAPIS — LA MAISON AU 1,000,000 DE TUILES

La Timidité est-elle une maladie ?
Confession d'un ancien Timide
J'avais toujours éprouvé une secrète admiration pour M. P. Borg. Le sang-froid dont il faisait preuve aux examens de la Faculté, l'aisance naturelle qu'il savait garder lorsque nous allions dans le monde, étaient pour moi un perpétuel sujet d'étonnement.
Un soir de l'hiver dernier, je le rencontrai à Paris, à un banquet d'anciens camarades d'études, et le plaisir de nous revoir après une séparation de vingt ans nous poussant aux confidences, nous en vinmes naturellement à nous raconter nos vies. Je ne lui cachai pas que la mienne aurait pu être bien meilleure, si je n'avais toujours été un affreux timide.
Borg me dit : "J'ai souvent réfléchi à ce phénomène contradictoire. Les timides sont généralement des êtres supérieurs. Ils pourraient réaliser de grandes choses et s'en rendent parfaitement compte. Mais leur mal les condamne, d'une manière presque fatale, à végéter dans des situations médiocres et indignes de leur valeur."
"Heureusement la timidité peut être guérie. Il suffit de l'attaquer du bon côté. Il faut, avant tout, la considérer avec sérieux, comme une maladie physique, et non plus seulement comme une maladie imaginaire."
Borg m'indiqua alors un procédé très simple, qui régularise la respiration, calme les battements du coeur, desserre la gorge, empêche de rougir, et permet de garder son sang-froid même dans les circonstances les plus embarrassantes. Je suivis son conseil et j'eus bientôt la joie de constater que je me trouvais enfin délivré complètement de ma timidité.
Plusieurs amis à qui j'ai révélé cette méthode en ont obtenu des résultats extraordinaires. Grâce à elle, des étudiants ont réussi à leurs examens, des représentants ont doublé leur chiffre d'affaires, des hommes se sont décidés à déclarer leur amour à la femme de leur choix.... Un jeune avocat, qui bafouillait lamentablement au cours de ses plaidoiries, a même acquis un art de la riposte qui lui a valu des succès retentissants.
La place me manque pour donner ici plus de détails, mais si vous voulez acquérir cette maîtrise de vous-même, cette audace de bon aloi, qui sont nos meilleurs atouts pour réussir dans la vie, demandez à M. P. Borg son petit livre "Les Lois éternelles du Succès". Il l'envoie gratuitement à quiconque désire vaincre sa timidité. Voici son adresse : M. P. Borg, chez Aubanal, 3, place Saint-Pierre, à Avignon. Ecrivez-lui tout de suite, avant que la nouvelle édition soit épuisée.
E. SORIAN

LA PRESSE

BUREAUX ET REDACTION 849-4711 / LIVRAISON A DOMICILE 849-1138

MONTREAL, MERCREDI 30 MARS 1966 — 82e ANNEE — No 75

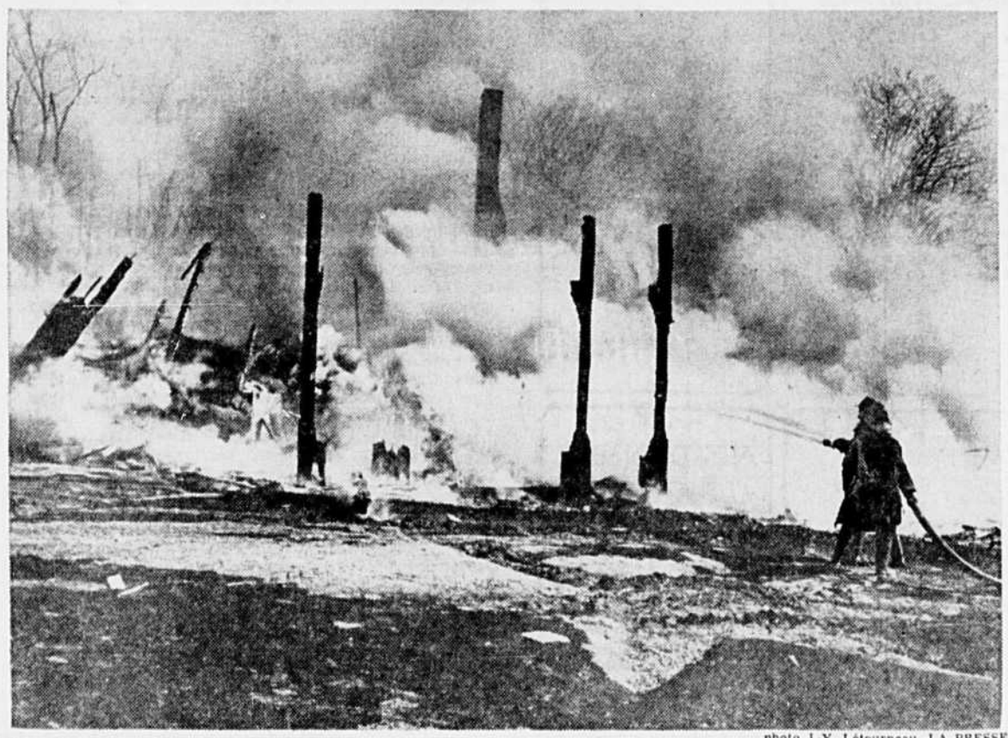


photo J.-Y. Létourneau, LA PRESSE

Vestiges enrubannés de fumée

Trois colonnades chancelantes font foi d'une porte cochère qui s'était ouverte il y a quinze jours sur une équipe de démolisseurs. A l'arrière-plan, une cheminée... dépassée par les événements.

Un incendie ravit au pic du démolisseur le manoir Paton, sur l'île DuTremblay

par André DUPRE

Abandonné au répit d'une équipe de démolisseurs qui étaient allés dîner, le manoir Paton, situé au 90 Havre-des-Iles, sur l'île DuTremblay, a été, hier midi, la proie des flammes, qui ont rasé de fond en comble cette résidence vieille d'au moins 150 ans.

D'abord propriété de M. Hugh Paton, un homme d'affaires qui possédait une flotte de navires commerciaux faisant la navette entre la Grande-Bretagne et le Canada, le vieux manoir était acheté en 1941 par feu le sénateur Pamphile-Réal-Nugent DuTremblay, alors président de LA PRESSE.

En 1963, le 22 janvier précisément, Mme DuTremblay revendait le manoir au député libéral provincial du comté de Laval, Me Jean-Noël Lavoie, qui a depuis mis sur pied, conjointement avec un consortium d'hommes d'affaires, un projet d'habitations modernes déjà en cours depuis plus d'un an.

Le manoir Paton était construit sur l'île du même nom qui, originalement, s'appelait île des Chats. Par suite d'un décret signé par M. Wilfrid Hamel, le 19 février 1944, l'île devait être désignée officiellement sous le nom de DuTremblay, mais on continua de dire "l'île Paton" par la suite.

Selon Mme DuTremblay, le manoir incendié, dominé de six cheminées et agrémenté d'une tourelle, comptait pas moins de 40 chambres et quatre salles de bain, réparties sur deux étages, que réchauffaient cinq foyers. Au rez-de-chaussée, il y avait un salon-bar, une salle de danse, des cuisines évidemment et les quartiers des domestiques.

L'entrée principale du manoir, une porte cochère, s'ouvrait sur un vaste hall et il y avait en outre une salle de billard, au rez-de-chaussée. Une cave à vins occupait une bonne partie du sous-sol et une magnifique serre côtoyait le manoir.

Des personnages prestigieux ont séjourné au manoir Paton, signale Mme DuTremblay.

Voir MANOIR PATON en p. 6

M. Sharp épargne Montréal dans ses mesures restrictives

Cet adoucissement garantira les grands travaux de l'Expo 67 et le projet de construction d'une nouvelle piste d'envol à Dorval

par Jacques PIGEON

OTTAWA. — Le ministre des Finances, M. Mitchell Sharp, a épargné Montréal.

Ses mesures destinées à freiner l'expansion de notre économie effleurent à peine la métropole, car :

— Un grand nombre de projets faisant partie d'Expo 67 ou s'y rattachant doivent être terminés de toute urgence ;

— Le gouvernement fédéral ne prévoyait pas, de toute façon, d'importants travaux de construction dans la métropole ;

— Enfin, toutes ces mesures destinées à imposer un rythme de croissance soutenable à notre économie auront pour effet de réduire le coût de la construction et permettront ainsi de sérieuses économies.

De plus, un des rares projets qu'Ottawa envisageait pour la métropole consistait en la construction d'une nouvelle piste d'envol à Dorval.

Or, on croit que le gouvernement fédéral devra quand même la construire s'il veut que la métropole accueille le plus grand nombre possible de visiteurs à l'Expo, visiteurs qui laisseront derrière eux de nombreux dollars.

C'est en somme l'Expo qui permet à la métropole de poursuivre son rythme accéléré de croissance. Mais il faut noter que les mesures prises par M. Sharp pour réduire ce rythme auront quand même un effet marqué sur la construction privée.

Cependant, la métropole s'en tire à bon compte, surtout si l'on compare sa situation avec celle de la pauvre capitale fédérale.

En effet, cette dernière est définitivement la plus touchée, vu que le gouvernement fédéral a décidé de mettre sur l'étagère presque tous ses projets de construction.

Quatre de ces constructions devaient être érigées dans la capitale fédérale.

Car le gouvernement central a décidé de réduire de 10 p. 100 toutes ses dépenses, surtout celles du domaine de la construction.

De plus, il met en branle toute une série de mesures destinées à pousser l'entreprise privée à agir de la sorte.

Ce sont d'abord la promesse de réduire, puis d'abolir en 1968 la célèbre taxe sur la machinerie. Cette mesure saura certainement retarder les projets de plusieurs entreprises.

Et, pour Montréal, c'est une mesure inespérée. Dans plusieurs milieux, on craint beaucoup la période de vaches maigres qui suivra l'Expo.

Or, le gouvernement central établit aujourd'hui une politique pour faire en sorte que l'économie canadienne prenne un grand élan dans 18 mois. Ce délai ne saurait mieux convenir à la métropole qui, à ce moment, pourrait traverser une période difficile.

Les mesures que prend donc le gouvernement rendent onéreux à l'entreprise privée des projets d'expansion pour les prochains mois.

En somme, le gouvernement, par l'entremise de son ministre des Finances, incite l'industrie à la modération.

Pilote d'essai disparu avec un avion de Canadair

par Réginald HENRY

Plusieurs appareils de l'ARC ont poursuivi toute la nuit les recherches entreprises en vue de localiser dans les Laurentides, et plus particulièrement la région de St-Jovite, à 100 milles au nord de Montréal, un biplace à réaction "Tutor", de Canadair, qui a disparu environ une heure après avoir décollé, à 11 h. hier matin, de l'aéroport de Cartierville avec un pilote d'essai à son bord.

L'aviateur manquant, le lieutenant L. S. Lumsdaine, 43 ans, d'Hudson, Qué., marié et père de trois enfants, est un vétéran de la dernière guerre mondiale. Chef des pilotes d'essai détachés à l'usine Canadair par l'aviation militaire canadienne, il compte plusieurs milliers d'heures de vol notamment effectuées comme instructeur militaire et pour le compte de la compagnie aérienne britannique BOAC.

Hier matin, l'officier a pris l'air tout seul aux commandes d'un avion CL-41 "Tutor", un monomoteur à réaction, biplace côte à côte, dont l'ARC a commandé 190 exemplaires à Canadair pour assurer la formation de ses nouveaux pilotes depuis l'écolage élémentaire jusqu'à l'entrainement avancé.

Cet avion, entièrement construit au Canada, mesure 36'6" d'envergure et 9'4" de longueur. Il est équipé d'un moteur General Electric J.85/J.4 fabriqué sous licence américaine par la firme Orenda Engines, à Toronto, et qui offre 2,950 livres de poussée au décollage. Il peut couvrir une distance voisine de 1,200 milles et sa vitesse maximum s'établit à 450 m.p.h. Originairement construit à des seules fins d'entrainement, le "Tutor" a par la suite été modifié de manière à en faire un appareil tactique capable d'emporter un armement impressionnant.

Selon un porte-parole du quartier général de la Défense, à Ottawa, M. Lumsdaine avait pour mission d'effectuer un vol de routine. On est fondé de penser que l'aviateur devait essayer un "Tutor" récemment sorti d'usine et dont il lui revenait d'en éprouver la fabrication avant la réception de l'appareil par l'Armée.

Ayant pris son altitude, le pilote, apprend-on, s'est dirigé vers la région de St-Jovite, dans les Laurentides, où est située la zone d'essai de Canadair.

Les communications radio entre M. Lumsdaine et Cartierville sont restées normales et ininterrompues jusqu'à peu avant midi, moment où le pilote aurait soumis son aéronef à une série de tests au terme desquels il n'a pas repris le contact radiophonique, contrairement à ce qui était prévu. Le "Tutor", qui avait décollé à 11 h. du matin, n'avait du carburant que pour tenir l'air jusqu'à 1 h. de l'après-midi. Mais ce délai s'est écoulé sans qu'on voit l'avion argenté, aux bout d'ailes rouge-orange, regagner la base où on n'avait cessé de l'attendre.

Comme il n'apparut pas non plus qu'il se fût posé sur un autre aérodrome, l'alerte a rapidement été donnée et, dès l'après-midi, 5 à 6 avions de

Voir PILOTE en p. 6



L'avion "Tutor" manquant à l'appel

Un avion Canadair "Tutor", dont notre photo reproduit un exemplaire en plein vol, a disparu hier midi après avoir quitté l'aéroport de Cartierville avec un pilote d'essai à son bord. Monomoteur biplace à réaction conçu pour la formation des pilotes militaires depuis l'écolage élémentaire jusqu'à l'entrainement avancé, l'ARC en a commandé 190 exemplaires.

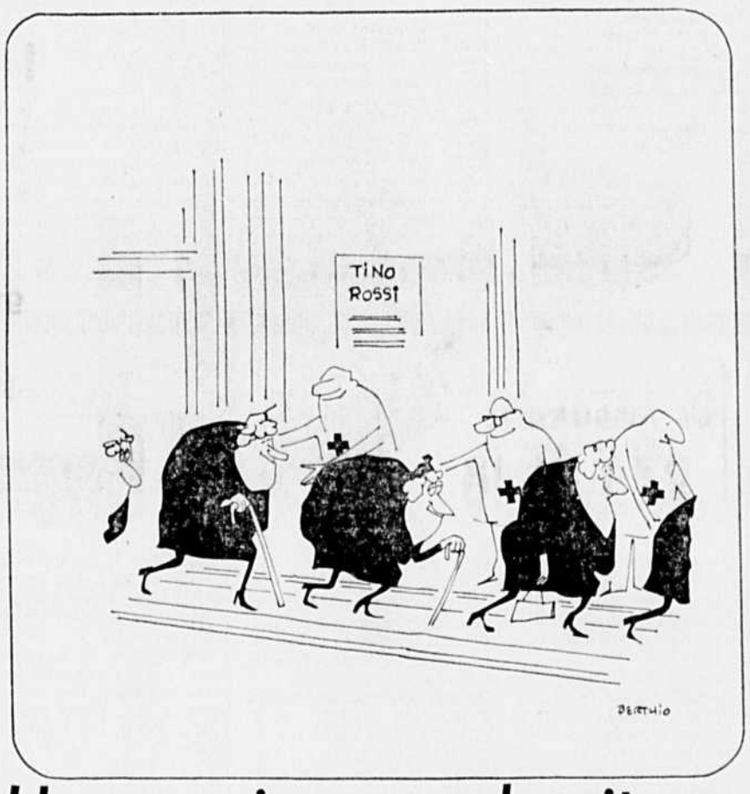
examen de la VUE

VERRES DE CONTACT • LUNETTES MODERNES

Optométristes : G. BOISVERT, O.D. C. VIENS, O.D.

DUPUIS

3e étage 842-5151 Poste 538



Un conseiller limite son action politique au domaine municipal

M. Paul-Emile Sauvageau, conseiller municipal de Montréal, a annoncé hier soir qu'il ne posera pas sa candidature à la convention de l'Union nationale qui doit avoir lieu dans le comté de Bourget pour le choix d'un candidat en vue des prochaines élections provinciales.

La candidature lui a été offerte par un grand nombre de partisans de l'UN, ces jours-ci.

"Après mure réflexion, dit-il, j'en suis venu à la conclusion que je dois choisir entre une action politique dans le domaine provincial et celle que j'exerce dans le domaine municipal. Je ne crois pas au double mandat, surtout lorsqu'il peut être municipal et provincial."

M. Sauvageau a ajouté qu'il a décliné une telle offre vu qu'il entend poursuivre son action au conseil municipal de Montréal.



M. Paul-Emile SAUVEGEAU

PERFORATEUR CLIX



Construction solide tout métal. 3 perforations standards fixes pour feuilles 11 x 8½.

Rég. $5.75 SPECIAL PILON $4.25

"Votre centre d'achats d'articles de bureaux"

LIBRAIRIES Pilon STATIONERS INC.

Un permis ne réglerait pas le problème des imprésarios

par Florian BERNARD

Plusieurs suggestions ont été faites ces derniers temps à la suite de la disparition soudaine de l'imprésario de Tino Rossi avec l'argent des billets. Les citoyens s'inquiètent avec raison d'une situation qui, malheureusement, n'est pas nouvelle.

L'affaire du "Temps des guitares" a peut-être causé un plus grand remue-ménage que d'autres à cause de la renommée mondiale de la vedette et de l'importance du montant disparu, mais pareille situation s'est déjà produite à plusieurs reprises dans la métropole. Cet événement arrive également à la suite de l'arrestation à Paris de Jean Méjean, imprésario qui avait une place d'affaires à Montréal.

Les artistes, dans l'ensemble, voudraient que les autorités prennent les mesures appropriées pour protéger les citoyens, surtout à l'approche de l'Exposition universelle de 1967... où des milliers de spectacles seront présentés, non seulement dans l'île Ste-Hélène, mais un peu partout au Québec.

Un permis municipal pour les imprésarios et les agents de théâtre

Tout citoyen qui désire faire du "booking" n'a pas besoin, en principe, d'un permis spécial. Il lui suffit de se faire

Voir IMPRESARIOS en p. 6

LOUEZ

OUTILS et ÉQUIPEMENT pour LA MAISON / L'INDUSTRIE / LA CONSTRUCTION

273-2411

Perco LTÉE

5272 BOUL. ST-LAURENT OUVERT le vendredi jusqu'à 8h. p.m. le samedi jusqu'à midi

NOUVEAU BAS

NYLON ELASTIQUE



2 PAIRES régulièrement $27.95

SPECIAL $15.95

1 paire pour la toilette

1 paire pour le travail

QUANTITE LIMITEE

Stationnement GRATUIT ½ hre avec achat de 1.00 et plus, rue St-André au sud de Ste-Catherine

845-7251

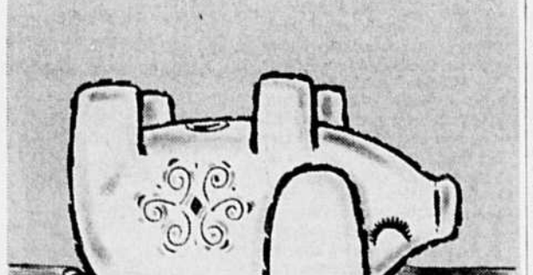
NOUS VENDONS DES CHAISES ROULANTES

PHARMACIE MONTREAL BIQUET & DUQUETTE — PROPS

La plus grande Pharmacie de Détail au Monde

Trop de chèques ? Pas assez d'épargne ?

REMETTEZ VOTRE BUDGET SUR PIED



Grâce à notre "Plan 2 Comptes" vous épargnerez chaque fois que vous paierez par chèque:

- en réservant votre COMPTE D'ÉPARGNE strictement pour vos épargnes et vos intérêts.
- en ouvrant un COMPTE DE CHÈQUES pour payer vos factures et réduire vos frais de service.

LA BANQUE D'ÉPARGNE

DE LA CITÉ ET DU DISTRICT DE MONTRÉAL

OUVERTE TOUS LES SOIRS DE 7H. À 8H.

Le taux de la taxe scolaire sera fixé demain tant au PSBGM qu'à la CECM

Il est possible que le taux de la taxe des particuliers soit augmenté de 10 à 20 cents les $100 d'évaluation

par Gilles GARIEPY

Le Protestant School Board of Greater Montreal, qui devait fixer hier le taux de la taxe foncière chez les proprios protestants pour l'année prochaine, a décidé de reporter sa décision à demain.

Le taux de la taxe payée par les propriétaires particuliers était cette année de $1.25 les $100 d'évaluation, aussi bien chez les protestants que chez les catholiques.

La Commission des écoles catholiques doit statuer sur le taux qui sera en vigueur chez les catholiques en 1966-67 au cours d'une assemblée spéciale qui débutera à 2 h. 30 demain après-midi.

Le PSBGM a décidé de ne prendre officiellement position que lors d'une réunion qui débutera à 5 h. jeudi après-midi, soit quelques heures après celle de la CECM. C'est dire que les deux grandes commissions scolaires de l'île de Montréal se concerteront probablement pour établir des taux de taxe identiques pour l'année prochaine.

Il est évidemment impossible de prévoir à coup sûr quel sera ce taux. Cependant, quelques indices laissent entrevoir une autre augmentation, qui serait de l'ordre de 10 à 20 cents les $100 d'évaluation.

Ces indices sont les suivants :

Primo, le ministre de l'Education a déclaré récemment que le taux de $1.25 en vigueur à Montréal pour les particuliers était au-dessous du taux normalisé, ce qui revient à dire que les contribuables montréalais font un effort fiscal, aux fins scolaires, moindre que ceux

Voir TAXE SCOLAIRE p. 6

Bibliothèques : amnistie générale aux retardataires jusqu'à mardi

Les personnes qui ont emprunté il y a un certain temps des livres des bibliothèqeus municipales de Montréal et qui hésitent à les rapporter parce qu'elles devraient alors acquitter des amendes peuvent actuellement remettre à César ce qui appartient à César sans pour autant écoper.

Il s'agit en somme d'une amnistie générale accordée aux retardataires.

Il en est ainsi depuis samedi dernier, à l'occasion de la Semaine des bibliothèques et du Salon du livre.

Et les retardataires pourront jusqu'à mardi prochain remettre ainsi les livres empruntés sans se voir réclamer d'amende.

Comme le soulignait hier M. Jules Bazin, conservateur des bibliothèques municipales, le même pardon général s'étendra aux anciens lecteurs dont les cartes sont retenues dans les bibliothèques et qui souhaitent redevenir des abonnés assidus.

"En outre, ajoute M. Bazin, les personnes qui, pour quelque raison que ce soit, ont emprunté des livres ou des revues hors de notre connaissance pourront profiter de la même amnistie".

Cette politique exceptionnelle à l'endroit des emprunteurs retardataires a été approuvée par le comité exécutif, à l'hôtel de ville, conformément à une recommandation de M. Bazin.

Une telle mesure a été adoptée occasionnellement dans d'autres villes, au Canada et aux Etats-Unis.

M. Bazin est confiant que cette mesure portera fruit. "Nous croyons que cette remise des amendes nous permettra de récupérer un bon nombre de livres, dit-il, et il y a lieu de souhaiter que tous les retardataires, tant les adultes que les enfants, profiteront de l'occasion pour se mettre en règle et recommenceront à fréquenter leurs bibliothèques".



CHICS SOULIERS JEUNES

D'une légèreté printanière

Accueillez le printemps d'un pas léger, grâce à ces nouveaux souliers confortables et de qualité. En veau noir ou bleu marine, ces ravissants petits souliers sont fabriqués avec grand soin. VITE, venez les voir ! Nous illustrons ici le joli petit modèle à populaire bout en croissant et à talon illusion. Passez sans faute à l'un de nos magasins ... et, tout comme nous, vous en serez ravies dès le premier coup d'oeil. Gamme complète de pointures.

16.95

Stationnement gratuit

Louis Deslauriers Ltée. H. Giroux et Fils Inc.

6914 St-Hubert, 273-2813 • 1500 Mt. Royal E., LA.1-3164

4029 Ontario E., LA.1-9414

LA PRESSE

LE PLUS GRAND QUOTIDIEN FRANÇAIS D'AMÉRIQUE

La "PRESSE", telle qu'établie par l'honorable Trefflé BERTHIAUME, est une institution irrévocablement dévouée aux intérêts canadiens-français et catholiques. Indépendante des partis politiques, elle traite tout le monde avec justice, protège les petits et les faibles contre les grands et les forts, lutte pour le bien contre le mal, tient plus à éclairer qu'à gouverner, fait rayonner la vérité par son puissant service d'information, est le champion des réformes pouvant améliorer le sort des classes sociales.

MONTRÉAL, MERCREDI 30 MARS 1966 — 82e ANNEE — No 75

Un bon coup de frein

SELON le ministre des Finances, le Canadien pesait trop vivement sur l'accélérateur. Le véhicule "prospérité" roulait bon train vers l'inflation.

M. Mitchell Sharp, ancien ministre du Commerce devenu grand argentier du pays, entend qu'on applique les freins, sans brusquerie mais de telle sorte que sans faire échec à l'essor général des affaires, le roulement soit sans à-coups dangereux. La philosophie de M. Sharp est celle d'un homme réaliste qui craint les grandes poussées et tient pour saine une politique de progrès soutenu. Les fluctuations irrégulières ne l'intéressent guère aussi le premier budget qu'il présente est-il marqué au coin de la modération. Celle-ci ne sera pas qu'un souhait ou une invite. Non seulement le gouvernement lui-même n'entreprendra aucun programme d'importance nécessitant des dépenses considérables (sauf urgence imprévisible) mais le monde canadien des affaires devra traduire en des réalités concrètes le nouveau slogan : "Ne le faites pas maintenant". Et c'est ici une innovation qui n'a pas fini de faire couler de l'encre.

Le coup de frein prendra la forme suivante : le gouvernement prélèvera un impôt provisoire (remboursable) de cinq pour cent pendant une période de 18 mois sur les profits des corporations et les bénéfices après déduction des impôts. Du fait même, les revenus des sociétés sont "gelés". Trente-six mois plus tard, le gouvernement remettra la somme en accordant un intérêt de 5%. Innovation pour sûr. Qui ne plaira pas à tout le monde. Elle risque même de soulever un tollé général. M. Sharp a une réponse toute prête. Malgré les exhortations du gouvernement, il semble qu'on se soit peu soucié des conséquences d'une "furia" d'investissements et là où la modération eût été de mise on a, au contraire, pesé sur l'accélérateur. Le gouvernement sert donc la douche froide à ceux dont l'enthousiasme apparaît démesuré.

Douche également pour les contribuables aux revenus moyens et supérieurs à la moyenne. Le "cadeau" que leur avait offert M. Walter Gordon disparaît : l'impôt est augmenté à compter du premier juin. La réduction de 10% est quasi annulée et seuls bénéficient d'une réduction les particuliers à revenus modiques. 40% des contribuables.

En clair, six contribuables sur dix paieront un impôt plus élevé et l'augmentation pourra atteindre 14% de plus par année. De toute évidence, M. Sharp veut modérer les hausses excessives de la demande. Le moyen utilisé est rude, efficace : sera-t-il populaire ? La réponse se précise si rapidement à l'esprit qu'il n'est plus nécessaire de l'écrire.

Le ministre des Finances n'avait pas le choix et au risque d'être impopulaire il se devait de dresser un mur solide devant la poussée de l'inflation. Un budget peut être un document politique : il doit cepcndant être avant tout une réalité économique que celle-ci plaise ou non. M. Sharp dit non aux constructeurs et la taxe de 11% sur les matériaux demeure. Par contre, une taxe de même ordre sur les machines et outillage de production sera réduite à six pour cent le 1er avril et définitivement abolie le 1er avril 1958. C'est assez maigre.

Seulement, il faut freiner et le gouvernement fédéral lui-même donnera l'exemple. La construction de la chaussée entre l'Ile-du-Prince-Edouard et le continent — le projet devint célèbre ayant été annoncé trois jours à peine avant l'élection du 8 novembre — sera retardée d'une année. De même en sera-t-il pour douze projets d'immeubles gouvernementaux !

En d'autres mots c'est l'opération durcissement. Celle-ci va atteindre très particulièrement certaines sociétés et hommes d'affaires qui ont exploité les programmes de participation différée aux bénéfices au détriment de leurs employés. Le ministère du Revenu aura l'oeil là-dessus. La formule remonte à 1960 et fut introduite par M. Donald Fleming. Ici citons M. Sharp. "Ce qui arrive essentiellement, c'est que les contributions provenant des profits d'une entreprise commerciale rendues déductibles dans le calcul du revenu aux fins de l'impôt et détenues dans un fonds non imposable destiné aux employés de l'entreprise, sont détournées au profit de quelques personnes clés, au profit des principaux actionnaires ou des membres de leurs familles ou encore de leurs héritiers." M. Sharp ne parle pas pour rien dire et lorsqu'il prie le ministre du Revenu, M. Benson de ne plus accepter l'enregistrement d'aucun plan du genre tant que le problème n'aura pas été résolu par une revision de la loi, on peut penser qu'il possède une liasse de documents éloquents. Il est homme à pouvoir et à savoir s'en servir.

Le budget de M. Sharp va nous obliger à regarder de près nombre de choses peu agréables. Il était temps.

Roger CHAMPOUX

Pourquoi tant de nervosité ?

DEVANT le tollé général qu'a soulevé son attitude trop rigidement protectionniste face au programme fédéral de mobilité de la main-d'oeuvre, le ministre du Travail du Québec, M. Carrier Fortin, a profité de la première occasion, soit une allocution prononcée à Trois-Rivières devant les membres de la section locale de l'Association canadienne des Manufacturiers, pour rectifier son tir. Les délicats écriront qu'il a voulu nuancer sa pensée ; les autres qu'il a fait marche arrière.

Ce qui nous intéresse d'abord dans son exposé, c'est le fait qu'un peu moins de 1 p.c. de la main-d'oeuvre québécoise (environ 17,000 travailleurs) a "succombé" chaque année à la mobilité interprovinciale au cours de la décennie 1951-61. En précisant que la véritable mobilité du travailleur québécois consiste à quitter les zones rurales pour se diriger surtout vers les villes de la Côte Nord et vers la région de Montréal, M. Fortin en déduit qu'il est clair que ce travailleur veut d'abord profiter des "opportunités" de son milieu socio-économique et qu'il hésite à franchir les frontières provinciales même si le Service national de placement lui en indique les possibilités et même si un tel geste signifierait un salaire accru. Pourquoi donc avoir crié si fort à la saignée et à l'hémorragie que pourrait provoquer le programme fédéral puisque la résistance naturelle de Baptiste à ce genre d'exil est si bien établie ?

Même si Ottawa offre depuis 3 mois de défrayer les chômeurs pour leur déplacement et leur réinstallation, la preuve est faite par M. Fortin lui-même que ceux du Québec ne quitteront leur province que s'ils y sont réellement obligés, ce qui constitue d'ailleurs les termes de l'aide fédérale. On ne voit pas très bien alors pourquoi le ministre voudrait voir disparaître le Service national de placement au bénéfice d'un service unique et provincial, sous prétexte que ce dernier est plus près des besoins des individus. Rien n'empêche actuellement le travailleur du Québec de s'adresser d'abord au Service provincial ; c'est d'ailleurs ce qu'il fait le plus souvent. Et c'est seulement quand il en revient bredouille qu'il se tourne, en désespoir de cause, vers le Service national. Le marché du travail ressemble en somme à tous les marchés : si on ne trouve pas ce qu'on cherche à l'épicerie du coin, on doit se rendre au supermarché.

Que le gouvernement du Québec préfère des mesures de développement régional à des mesures générales de mobilité, comme le dit M. Fortin, nous n'y voyons pas d'objection, au contraire. Mais le développement régional est une mesure à long terme et "pousser les emplois à venir rencontrer les hommes", c'est une belle phrase où il entre, à court terme, plus de poésie que de réalisme.

"Il est inconcevable, a ajouté le ministre, qu'une mesure pensée à Ottawa vienne chambarder des programmes provinciaux orientés sur des objectifs précis et ajustés à la population concernée." Nous aimerions beaucoup savoir quels sont ces programmes et ces objectifs précis, s'ils sont à long ou à court terme et comment Ottawa peut les chambarder.

Renaude LAPOINTE

La persévérance porte fruit

IL faut se rendre à l'évidence, les dirigeants du Club nautique des Milles-Iles ont de la suite dans les idées ! Avec une persévérance digne d'éloges, depuis plus de vingt ans, ils essaient d'obtenir l'aide des gouvernements pour réaliser un projet qui leur tient à coeur : la canalisation des rivières des Prairies et des Mille-Iles. Ils voient dans cette entreprise le moyen par excellence de stimuler le tourisme et une activité sportive multiforme dans un secteur de la banlieue montréalaise qui n'est pas exploité comme il le devrait.

Depuis 1944, une bonne vingtaine de ministres fédéraux et provinciaux ont été l'objet de leur sollicitude. D'une année à l'autre, mémoires et délégations sont revenus sur le même thème. Jusqu'à présent, los promoteurs ne peuvent s'avouer satisfaits des résultats obtenus. Les espoirs maintes fois soulevés à la veille des élections sont vite retombés au niveau de la formule classique : "Nous prenons votre requête en sérieuse considération..."

Le ministre fédéral des Transports, Jack Pickersgill, serait-il appelé à relancer une entreprise que tant de ses prédécesseurs ont plus ou moins promise avant lui ? Un bon indice, c'est que sa visite et son discours (tout en français) à l'occasion de la réunion annuelle du Club ne coïncidaient même pas avec l'approche d'une campagne électorale.

Non stimulé par la perspective prochaine d'un appel au peuple, M. Pickersgill considère quand même comme "un but raisonnable et réalisable" la mise à exécution immédiate de la première phase du projet, soit la construction d'une digue-chaussée au Rapide-du-Grand-Moulin, à Laval-sur-le-Lac, ce qui, pour les fervents du yachting rendrait la navigation possible du Lac des Deux-Montagnes à Sainte-Rose. Ce serait un premier pas qui augurerait bien pour l'avenir d'un projet de quelque $15 millions qui ne pourra être examiné dans son ensemble avant la fin de l'Expo.

Une poussée d'optimisme anime de nouveau les dirigeants du club. Selon l'un des membres-fondateurs, M. Lionel Bertrand, conseiller législatif et ex-ministre du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche, le trésorier "aurait déjà en poche" une subvention fédérale de $350,000.

Quand, pendant la belle saison, on parcourt cette zone de la proche banlieue montréalaise, on est frappé autant par ses avantages naturels que par les lacunes de son aménagement sous le double aspect touristique et sportif. Chose certaine, les efforts tenaces des associations privées n'ont pu empêcher la pollution des eaux d'atteindre en certains endroits un point critique. Avant de songer à rendre ces parages attrayants pour le tourisme, il faudra dépenser des dizaines de millions en établissements et services d'épuration. Un an avant l'Expo il est (hélas !) trop tard pour réaliser tout cela en même temps.

Cyrille FELTEAU



VOUS AVEZ LA PAROLE

La sous-alimentation n'a rien à voir avec le surpeuplement

Monsieur le Rédacteur,

Sous cette même rubrique, récemment, paraissait une lettre intitulée "C'est la famile qui est cause de la surpopulation" et signée par deux moniteurs Serena de Ste-Thérèse, Gilles et Pauline Charron. Permettez-moi d'apporter de sérieuses nuances aux affirmations des signataires de cette lettre qui ne faisaient que reprendre les idées du célèbre sociologue Josué de Castro.

Il est curieux et attristant de constater comme les idées erronées se répandent dans l'opinion publique avec la rapidité de l'éclair et qu'elles trouvent toujours de nombreuses personnes de bonne foi pour assurer leur diffusion. Par contre des découvertes capitales passent inaperçues, souvent parce qu'elles se présentent de façon peu spectaculaire. Ainsi dans la province de Québec beaucoup de gens connaissent et véhiculent la thèse qui prétend que la forte natalité des pays sous-développés résulte de la disette et de la carence en protéines, fréquentes dans ces pays; mais personne ne semble se douter que les démographes les plus célèbres du monde entier ont nié toute valeur scientifique à un tel avancé.

Voici ce que dit M. Alfred Sauvy sur cette question: "Les populations bien nourries semblent, par exemple, un peu plus fertiles que les autres: l'idée de J. de Castro est démentie par toutes les observations; il s'agit de comportements sociaux et non de facteurs physiologiques." (cf. La prévention des naissances. Collection "Que Sais-je ? P.U.F." p. 22). Et voici encore ce qu'affirme un des plus grands spécialistes en la matière, M. Louis Henry, dans l'ouvrage bien connu "Le Tiers-Monde" (I.N.E.D., cahier No 39, P.U.F. p. 159) : "Aucune donnée ne permet d'affirmer que la fréquence des rapports sexuels soit plus forte dans les populations sous-alimentées; le serait-elle qu'elle ne favoriserait pas forcément la fécondité; les connaissances médicales ne permettent pas, d'autre part, de considérer la carence en protéines comme un facteur favorable. D'ailleurs, la corrélation entre natalité et teneur en protéines de l'alimentation, sur laquelle s'appuie de Castro, est facilement explicable: la limitation des naissances est moins fréquente dans les pays sous-développés qui sont aussi ceux qui consomment le moins de protéines."

Ainsi, non seulement la sous-alimentation agit peu sur la conception, mais au contraire elle tend à réduire le nombre des naissances en multipliant les avortements spontanés (couramment appelés "fausses couches"). Les faits ne manquent pas pour prouver ces affirmations. Qu'on examine, par exemple, les chiffres suivants qui témoignent vraiment de la réelle fécondité de population bien nourries et de population mal nourries.

Nombre moyen d'enfants par famille complète de femmes mariées à 20 ans: Huttérites (Etats-Unis et Canada), 1921-39, 10.9; Canadiens français du XVIIIe siècle, 10.8; Norvège, 1875, 8.1; Iran, 1940-50, 7.5; Japon, 1925, 5.9.

Les fermiers huttérites des Prairies américaines étaient infiniment mieux nourris en 1925 que les Japonais et les Canadiens français du XVIIIe siècle consommaient également plus de protéines animales que les Iraniens en 1945.

Le taux brut de natalité qu'utilise de Castro dépend de tant de facteurs que seuls ceux qui ignorent les moindres rudiments de la démographie peuvent se laisser prendre par sa proposition. Il suffit de se référer à un indice un peu plus précis tel que celui proposé dans l'Annuaire démographique de l'ONU de 1964 : Indices de fécondité : Nouvelle-Zélande, 93.9; URSS, 87.2; Canada, 84.1; Etats-Unis, 76.1; Yougoslavie, 75.5; Argentine 72.4; Italie, 63.3; Bulgarie, 54.9; Japon, 52.

Ces derniers indices, même s'ils restent grossiers, contredisent complètement la hiérarchie proposée par de Castro, car qui osera affirmer que les Néo-Zélandais, les Canadiens et les Américains sont moins bien nourris que les Bulgares ou que les Japonais ?

Ceci dit, remarquons que les populations des pays sous-développés ont effectivement une natalité plus élevée que celle des populations bien nanties. C'est que le sous-développement est synonyme d'absence de contrôle de la nature sous toutes ses formes, d'où le fait que les peuples actuellement les plus prolifiques sont les moins bien nourris. Le déséquilibre démographique mondial est sans précédent et il provient de l'irruption dans les civilisations attardées de techniques médicales et sanitaires qui ont eu pour effet de réduire considérablement la mortalité. Au contraire la pénétration des techniques économiques dans ces pays du Tiers-Monde ne s'est pas suffisamment accomplie et c'est cette lacune qui est responsable du surpeuplement que connaissent plusieurs pays.

Il ne suffit donc pas d'expédier du blé à ces malheureux. Il faut qu'on leur procure des acres de terre supplémentaires qu'exige leur nourriture, il faut que l'on crée chez eux des logements, des écoles et des usines; ce qui demande évidemment des laps de temps relativement longs. N'oublions pas que la surpopulation est une donnée relative et que peu de pays s'avèrent surpeuplés par rapport à leurs ressources exploitables. Mais il ne suffira pas d'intervenir sur le plan économique. Même si les grandes puissances, de concert avec les Nations unies, décidaient contre toute attente de passer à l'action, il n'en reste pas moins que la limitation des naissances s'avérera de toute façon indispensable. Or les pratiques antinatales devront prendre place rapidement et efficacement, ce qui requiert manifestement les techniques antinatales les plus acceptables, mais aussi les plus efficaces.

Hubert Charbonneau,
professeur
chargé d'enseignement
au département de démographie
de l'Université de Montréal

Perte de temps au Parlement

Monsieur le Rédacteur,

L'Association du parti Néo-démocrate, section Laval, se joint à tous les citoyens canadiens, pour réprouver la conduite des deux partis traditionnels, libéraux et conservateurs, qui se sont affrontés récemment dans des luttes stériles et dommageables. Leur action affecte le bon renom de nos institutions parlementaires, le bien-être même de la nation, en paralysant toute la législation sociale dont le besoin se fait de plus en plus sentir parmi nous et spécialement parmi les déshérités de notre pays d'abondance.

Parti Néo-Démocrate,
section Laval

La prude Albion se laisse submerger par une vague de dépravation

Il y a deux millions d'invertis en Angleterre, peut-être davantage en comptant les "bimétallistes". Le 11 février dernier fut pour eux un jour faste. Ce jour-là, la Chambre des communes, par 164 voix contre 107, votait le projet de loi déjà approuvé le 23 mai dernier par la Chambre des Lords et légitimant les actes homosexuels jusqu'alors considérés comme criminels par la loi. Désormais, à condition qu'ils soient **commis en privé** par (selon l'horrible jargon judiciaire) "des "mâles adultes consentants" d'au moins 21 ans, ils ne pourront faire l'objet de poursuites.

Les débats qui se sont déroulés à Westminster à cette occasion ont été croustillants (et passablement déconcertants), puisqu'on a pu entendre les lords ecclésiastiques, l'archevêque de Canterbury, primat de l'Eglise anglicane en tête, prêcher l'indulgence et la compassion envers les uranistes.

L'évêque de Chichester est même allé jusqu'à dire que "la moralité de la nation était tout aussi ébranlée par les pratiques hétérosexuelles que par les actes homosexuels!" En somme, notre excellent prélat met tout le monde dans le même sac et pour lui, le don Juan est tout aussi coupable que le giton! Etonnante théorie. . . Certes l'Angleterre a, de tous temps, été la terre bénie de ceux qui préfèrent Ganymède à Hébé. Mais l'Italie de la Renaissance n'a rien à lui envier. Ne méritait-elle pas du pape Sixte Quint le fameux distique:

Roma quod inverso delectatum amore
Nomen ab inverso facit Amor.

La France, elle, s'est illustrée, sous ce rapport, avec les mignons d'Henri III — Quélus, Maugiron, Saint-Mégrin — et Monsieur, frère du Roi-Soleil, sans oublier le Grand Condé et tant d'autres illustres adeptes. Tallemant des Réaux nous a transmis les vers macaroniques de son ami le marquis de la Moussaye. Descendant le Rhône en barque et surpris par une effroyable tempête en aval de Pont-Saint-Esprit, Condé s'écrie:

Ah! bone Deus quod Tempus!
Carus amicus Musseus
Inde sumus perituri
Landeriri!

et le jeune marquis de le rassurer :

Serurae sunt nostrae vitae
Sumus enim sodomitae
Igne tantum perituri
Landeriri!

(Comme nous appartenons à la secte, nous sommes destinés à périr par le feu et non par l'eau).

Depuis, Proust et Gide, et avant eux, le marquis de Custine, ont honoré la corporation.

Mais si la faune de Saint-Germain et de Pigalle, les "Damenimitatoren" de Berlin et d'Amsterdam peuvent rivaliser avec les petits messieurs de Chelsea et de Soho, il faut avouer que la multiplication effroyable de la secte outre-Manche est inquiétante. Elle peut invoquer d'illustres ancêtres : Beckford, le richissime auteur du voluptueux "Vathek" au XVIIIe siècle, et au XIXe siècle, Oscar Wilde, que le marquis de Queensberry accusa — avec raison — d'avoir perverti le jeune lord Douglas, son fils. Mais, à notre époque, nos insulaires voisins témoignent d'une indulgence extraordinaire envers ces personnages équivoques, dont la franc-maçonnerie pénètre dans tous les milieux. Il y a quelques années, un diplomate anglais de haut rang était surpris dans un fourré de Saint-James. . . avec un jeune tambour de la Garde ! rééditant en somme le scandale provoqué vers 1830 par l'évêque anglican de Clure (en Irlande) qui (circonstance nettement aggravante), avait été surpris avec son bedeau, et en vêtements sacerdotaux, ce qui était le comble du satanisme.

D'indulgents prélats...

Mais ces misérables ont trouvé des avocats et d'ardents défenseurs. Une commission royale — la commission Wolfenden — s'était gravement penchée sur leur cas dès 1957 et recommandait la clémence. Les grands champions de la réforme légale (lord Arran, lord Byers, le noble marquis de Queensberry à la Chambre haute, et M. Berkeley aux Communes) faisaient valoir qu'en n'attribuant plus de caractère criminel aux pratiques des invertis, on supprimait du même coup le risque de chantage. C'est oublier que précisément cette crainte du chantage était un frein utile pour les dévoyés. Et d'ailleurs le fait d'"autoriser" ces actes répugnants n'interdira pas le chantage car, aux yeux du grand public, ils resteront certainement dégradants. Mais les débats nous ont éclairés sur la profondeur du mal: "Il se commet de 50 à 60 millions d'actes contre nature par an!" (Le nombre des crimes sexuels qui, en 1939, n'étaient que de 5,000 par an, s'élevait, en 1964, à 20,000; dans le même temps, les crimes de violence passaient de 2,900 à 23,470, et le total des actes criminels de 303,000 à plus d'un million par an).

Mais, dans le cas des homosexuels, la loi n'était évidemment pas appliquée puisqu'on a enregistré l'an dernier que 1,300 poursuites et pas plus d'une centaine de condamnations. Les juges se montraient assez indulgents, bien que les policiers ne se fissent pas faute d'arrêter de très honorables gentlemen (tel cet ancien chef du parti libéral surpris à Leicester Square dans une vespasienne et qui eut le bon esprit de mourir d'apoplexie la veille du jour où il devait comparaître devant le magistrat). A la Chambre des communes, M. Jenkins, le ministre de l'Intérieur, avait approuvé le plaidoyer de M. Berkeley en faveur des uranistes. Mais sir Cyril Black, membre de l'Eglise baptiste, s'opposa énergiquement à une réforme qui, dit-il, va immanquablement se traduire par une multiplication effrenée du vice ; un autre député tory, M. Shepherd, prit vivement à partie l'archevêque de Canterbury. Pour cet indulgent ecclésiastique, il s'agit là, somme toute, d'un péché véniel, et il n'hésite pas à réemployer des clergymen condamnés pour "outrage à la pudeur" ou même "attentats" contre de jeunes gens. Quelle confiance peut-on donc désormais avoir envers les ecclésiastiques chargés d'encader les boys-scouts et les collégiens.

Et l'orateur de conclure qu'il n'accordait pas la moindre confiance à la rectitude du jugement de cet étrange prélat ! Un autre député tory, sir Cyril Osborne, ajouta : "Je n'attache pas la moindre importance à ce que peuvent dire nos evêques sur ce sujet. J'en ai assez de cette **démocratie indulgente pour les prostituées, les entremetteurs, les gitons et les souteneurs.**" Un honnête travailliste, M. Tomney, s'écria : "Je proteste contre le ton de prétendue supériorité intellectuelle adopté par les défenseurs du projet de loi. Ces gens-là nous demandent en somme de permettre la prostitution mâle alors qu'il y a quelques années le Parlement a sévi contre celle des femmes et pourchassé les **call-girls.**" Saint Augustin et saint Thomas d'Aquin avaient pourtant montré le péril de la répression de ces femmes. Mais aujourd'hui, par une étrange confusion de l'esprit, les législateurs anglais en sont arrivés à montrer plus d'indulgence pour les actes contre nature que pour des actes, certes peccamineux, mais, après tout, normaux !

Nous avons été régalés, au cours des débats, de graves considérations. Inutile de dire que lorsque le vote intervint, les ravissants jeunes gens aux yeux fardés de kohol qui s'entassaient dans les tribunes du public éclatèrent en applaudissements, tant était grand leur enthousiasme. Le speaker dut les rappeler sévèrement à l'ordre.

Les avocats des gitons ont fait valoir toutes sortes d'arguments. "L'adultère, déclara M. Wood, est un acte socialement bien plus grave que les pratiques homosexuelles. Celles-ci, après tout, comportent beaucoup moins de risques que les relations normales entre garçons et filles, puisque est exclue la chance d'une naissance illégitime." Et à quoi bon envoyer en prison un uraniste ? C'est exactement comme si l'on condamnait un Casanova ou un don Juan à passer quelques années dans un harem. Tel est l'argument de l'excellent M. Abse, député travailliste, qui souleva les rires de ses collègues. D'autres parlementaires se livrèrent à de savantes exégèses et évoquèrent, par exemple, les cas de "bougrerie", cas royal au Moyen Age et puni de mort (au XVIIIe siècle, un noble lord fut même décapité pour sa peine et pourtant, c'est sa propre femme qu'il avait eue pour partenaire).

Les objections au projet de loi furent énergiques. Certains orateurs montrèrent l'absurdité d'un système qui autorisera un acte commis entre des hommes de 21 ans et le punira s'il s'agit d'individus âgés de 20 ans et 10 mois. Mais les promoteurs de la loi firent valoir qu'il n'était pas raisonnable d'obliger à la chasteté perpétuelle des individus qui ont le malheur de n'être pas conformés psychiquement comme le commun des mortels. "Persécuter ces malheureux (!), s'écria M. Strauss, voilà qui ressemble à la persécution infligée jadis aux huguenots, aux catholiques, et hier aux juifs ! Et pourquoi se montrer plus sévère pour les adeptes du corydonisme que pour les lesbiennes qui, elles, ne tombent pas sous le coup de la loi ? N'y a-t-il pas des clubs de "femmes damnées" qui font de la publicité par voie d'annonces dans la presse ?" Les avocats des socratiques se sont montrés fort jaloux du privilège des émules de Sapho que la loi anglaise épargne.

Le "Daily Express" proteste

Mais nombreux furent les orateurs qui soulignèrent le caractère de profonde démoralisation du vice gidien et le dommage qu'il cause à la société.

Le vote de cette loi surprenante, qui, en somme, innocente les adeptes d'un détestable vice, a tout de même suscité les protestations dans la presse et le public. **"Où va donc le Parlement ?,** a écrit le "Daily Express". **Dans quelle voie s'engage-t-il ? Il a aboli la peine de mort contre le voeu de la majorité des électeurs et voici que le projet de loi sur l'homosexualité est en voie d'adoption."** La Chambre des Lords, au printemps dernier, avait en effet approuvé déjà le projet. Lord Arran (un excentrique notoire) s'était fait le champion de la réforme, avec lord Devlin. Ainsi se trouve aboli le crime de sodomie, considéré et puni comme tel en Angleterre depuis 600 ans ! Mais la majorité de la presse (le **Times,** le **Guardian,** le **Telegraph,** le **Mirror,** le **Sunday Times,** l'**Observer**) a approuvé l'indulgente réforme qui enlève tout caractère criminel aux répugnantes pratiques des "chevaliers de la manchette" comme les appelait cette bonne pièce de Casanova . . .

Ces débats ont montré que la fibre morale de la jeunesse anglaise est menacée. La prolifération des "beatniks" et des jeunes gens aux chevelures absaloniennes, enthousiastes des "Beatles", ces burlesques que la reine a eu l'étrange idée de décorer, la multiplication effarante des "strip-tease clubs" dans tout le pays, attestent une sordide dégradation . . .

Y aurait-il "quelque chose de pourri dans le royaume de Danemark ?"

Raymond Lacoste
(CARREFOUR, PARIS)



Médaille décernée à
LA PRESSE
par l'Académie Française
en 1931

LA PRESSE est publiée par La Compagnie de Publication de La Presse, Limitée, 7 ouest, rue Saint-Jacques, Montréal, Téléphone : 849-4711.
La Canadian Press est seule autorisée à faire emploi, pour réimpression ou radiodiffusion, de toutes les dépêches attribuées à la Canadian Press, à l'Associated Press ou à l'agence Reuter, ainsi que de toutes les informations locales que LA PRESSE publie. Tous droits de reproduction des informations particulières de LA PRESSE sont également réservés.

Abonnement par la poste, un an :
Canada : $30.00 — Etats-Unis : $45.00

"Le Ministère des Postes, à Ottawa, a autorisé l'affranchissement en numéraire et l'envoi comme objet de deuxième classe de la présente publication."

Un concierge passe quatre heures ligoté sur une chaise

Un concierge montréalais de 54 ans a passé quatre longues heures ligoté sur une chaise, entre 11 h. du soir et 3 h. du matin, la nuit dernière, après avoir été assailli et dévalisé par trois bandits qui ont fait irruption dans un immeuble commercial situé au 1822 ouest, rue Sherbrooke.

M. Raymond Lemlin, la victime, qui occupe un appartement au sous-sol du bâtiment dont il a la garde, n'a en effet pu reprendre la liberté de ses mouvements qu'après être enfin parvenu à faire entendre ses appels au secours par des voisins.

Ses agresseurs, avant de le ligoter, lui ont arraché une bague évaluée à $150, lui ont enlevé $12 en espèces... et aussi le trousseau de clefs donnant accès au bureau de la compagnie "Canadian Concerts & Artists", entreprise spécialisée dans la présentation de spectacles, et le cabinet du docteur Gérard Plamondon, tous deux situés à l'étage.

Bien que les voleurs aient ensuite effectué les incursions qu'on devine en ces derniers endroits, les policiers ont déclaré que l'importance des vols ne pouvait pas être évaluée avant que les victimes se rendent sur les lieux.

MANOIR PATON

SUITE DE LA PAGE 3

Entre autres, la princesse Patricia et son père, le duc de Connaught, frère d'Edouard VII.

Depuis une quinzaine de jours, une équipe de démolisseurs travaillaient à faire place nette et c'est l'un d'eux, M. Léopold Lavoie, qui le premier a aperçu les flammes, à son retour du dîner, peu avant 1 h., hier après-midi. Il a également vu des enfants quitter les lieux du sinistre.

Alertés à midi et 54, les pompiers de Laval sont arrivés sur les lieux cinq minutes plus tard. Une vingtaine de pompiers et de volontaires qui avaient à leur tête le directeur du Service d'incendie de Laval, M. Romuald Bourque, les chefs Robert Gamache et Jean-Paul Marineau, du quartier Chomedey, de même que le chef-adjoint Jean Simard, du quartier Laval-des-Rapides.

Il a été impossible aux pompiers d'empêcher les flammes de raser le manoir au sol et de sauver les outils de démolition qui seuls étaient restés à l'intérieur : une perte évaluée à environ $50 par M. Ozéas Lavoie, entrepreneur en démolition, parent du député Lavoie, qui y travaillait avec ses trois fils.

Fin prochaine de la grève de Coca-Cola ?

QUEBEC. (PCf) — Selon un porte-parole du syndicat des employés de la compagnie Coca Cola Ltée, (FTQ) à Québec, l'entente entre la compagnie et ses employés en grève depuis la fin de septembre dernier serait prochaine.

"On peut dire que les négociateurs de la compagnie sont tellement désireux d'en arriver à une entente qu'ils ont délaissé les deux usines de l'Ontario pour s'occuper exclusivement de celles de Montréal et de Québec, immobilisées par l'arrêt de travail de 850 ouvriers," a affirmé le porte-parole syndical.

Il a précisé qu'une vingtaine de clauses ont déjà été acceptées et que la compagnie serait prête à faire d'importantes concessions sur la question de l'ancienneté.

Il a dit qu'elle était disposée à étudier la question de parité des salaires des employés de l'usine de Québec avec ceux des usines de Montréal.

En terminant, le porte-parole a laissé entendre que les négociateurs patronaux feraient des offres valables, dès cette semaine, offres qui se rapprocheraient sensiblement des demandes des employés.

Expropriations trop onéreuses

S'il fallait exproprier tous les établissements qui jouissent de droits acquis mais non conformes aux règlements municipaux, comme dans le cas de l'Ohio Chemical, où un incendie a éclaté récemment, dans le quartier Ste-Cunégonde, ce serait au-dessus des moyens financiers de Montréal.

C'est ce qu'a déclaré le président du Comité exécutif, M. Lucien Saulnier, en commentant les recommandations formulées par le commissaire des incendies, M. John McDougall, qui suggérait entre autres de libérer les secteurs résidentiels des usines de produits chimiques dangereux.

Par ailleurs, M. Saulnier a rappelé que les règlements municipaux actuels ne permettent plus l'installation de nouvelles usines de même type dans les quartiers résidentiels. Quant à faire disparaître celles qui existent déjà, il n'y aurait qu'un seul moyen : l'expropriation. "Ce qui est évidemment trop coûteux pour nous", a-t-il conclu.

2 clients indésirables

Deux bandits d'une vingtaine d'années, mesurant tous deux près de 6 pieds et brandissant une carabine au canon scié, sont "descendus" au motel "West End", 6700 ouest, rue St-Jacques, vers 3 h. 10 ce matin, pour y rafler $150.

Le préposé à la réception, M. Alcide Pinard, du 1245 boulevard Décarie, n'a pas été brutalisé par les voleurs qui ont pris la fuite en automobile.

IMPRESARIOS

SUITE DE LA PAGE 3

accréditer auprès des gens de théâtre, d'offrir ses services aux artistes... et de louer des salles. Il faut toutefois noter que les grandes agences de théâtre possèdent un permis municipal, mais, dans ce cas, il s'agit de véritables compagnies ayant place d'affaires dans la ville de Montréal. C'est le cas de Canadian International Booking Agency, de l'Agence Fernande Grimaldi, de Publi-spectacles, de Paramount Entertainment Bureau Inc., de Canadian Concert and Artists Inc. et de plusieurs autres. Mais, par contre, des centaines d'individus opèrent sans raison sociale et sans permis. Ce fut le cas de l'impresario de Tino Rossi.

La plupart des impresarios de Montréal que nous avons interrogés seraient en faveur d'un règlement municipal obligeant tous les agents de théâtre à avoir un permis de la ville. Certains vont même jusqu'à demander l'émission d'un permis provincial de même qu'une identification au Service de la police.

Il faut noter que tout citoyen canadien voulant opérer dans l'Etat de New York doit obtenir un permis de cet Etat de même qu'un permis de la ville où il réserve une salle en vue d'un spectacle. Il doit également fournir des références à la police.

Selon quelques impresarios montréalais, l'émission d'un tel permis ne réglerait pas le problème, car les agents de théâtre pourraient quand même prendre la poudre d'escampette... Mais comment solutionner le problème ?

Obliger les impresarios à déposer un montant à l'hôtel de ville

Le nouveau trésorier et président sortant de charge de l'Union des artistes, M. Pierre Boucher, ne rejette pas l'idée d'un permis, mais il précise qu'avant tout il faudrait exiger que les impresarios déposent un montant d'argent en garantie.

Ce dépôt, dit-il, pourrait varier selon les prévisions des recettes. Par exemple, on pourrait exiger que le dépôt représente le tiers des prévisions. Ainsi, un spectacle susceptible de rapporter $10,000 nécessiterait un dépôt de $3,000. Selon M. Boucher, ce système aurait l'avantage de réduire le nombre impressionnant des soi-disant impresarios venus d'un peu partout. Evidemment, les grosses compagnies seraient au nombre des premières à profiter d'un tel système, car les "petits agents" n'ayant pas de réserves de fonds seraient éliminés. Cependant, d'ajouter M. Boucher, n'exige-t-on pas de tout individu qui veut fonder un commerce d'avoir une certaine réserve de fonds ?

Quoi qu'il en soit, il faudra trouver une solution. A quelques mois de l'Expo, Montréal ne peut se permettre une autre situation embarrassante comme celle qui est survenue avec le "Temps des guitares". Il est sûrement très encourageant de constater que les artistes eux-mêmes sont prêts à collaborer entièrement avec la ville dans ce domaine.

PILOTE

SUITE DE LA PAGE 3

l'ARC ont patrouillé — vainement — au-dessus de la région présumée de la disparition.

Les recherches se sont poursuivies la nuit dernière, et 15 autres avions ont quitté ce matin la base de l'ARC de Trenton, Ont., pour se joindre à la première équipe et s'efforcer de localiser le pilote porté disparu et l'épave de son appareil.

TAXE SCOLAIRE

SUITE DE LA PAGE 3

des contribuables des autres régions de la province. (Pour éviter d'être pénalisés en matière de subventions d'opérations courantes ou de subventions pour la construction des écoles, lorsque viendra le moment d'équiper la région montréalaise de nouvelles écoles polyvalentes, les commissaires voudront sans doute se rapprocher le plus possible de ce taux "normalisé".)

Secundo, le président lui-même de la CECM, Me Marc Jarry, a souligné en janvier dans une conférence que les Montréalais dépensaient en moyenne $42.10 chacun pour financer l'éducation dans leur territoire alors que les Torontois dépensaient $85.89 par tête.

Tertio, un rapport du comité du budget de la CECM, rendu public au début du mois, indique que la CECM a besoin de $10 millions de plus l'année prochaine. En escomptant que la taxe des compagnies sera maintenue par l'Assemblée législative à son taux actuel, c'est-à-dire à $2.20, et en escomptant que la CECM obtiendra satisfaction au Comité des bills privés sur la question de la péréquation de la taxe des compagnies, il manquera à la commission catholique quelque $6 millions en revenus, en dépit du fait que la valeur du rôle d'évaluation municipal vient d'être augmenté de 3 à 5 p. 100.

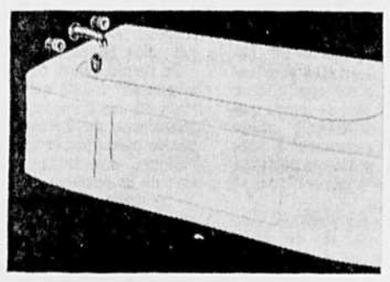
Pour combler ce déficit, avec comme seul recours une augmentation du taux de la taxe perçue chez les proprios catholiques, la CECM devrait, selon nos calculs, fixer son taux à $1.45 les $100, ce qui signifierait une hausse de 20 cents.

La peur et la jalousie ont de grands yeux.

Proverbe serbe

AU MEILLEUR PRIX

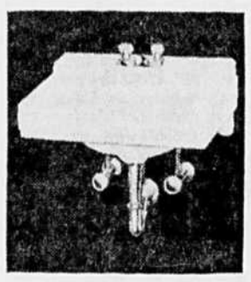
TOUS LES MATERIAUX DE PLOMBERIE DONT VOUS AVEZ BESOIN.



BAIN BLANC EN ACIER EMAILLE

5 pieds de longueur. Chantepleure de bain avec douche, $16.95 — $52.95

Aussi modèle de couleur. Trop plein (overflow) $4.45 — $61.95



Lavabo porcelaine anglaise blanche, 18" x 20", ligne moderne. Grand spécial $7.95

Aussi modèle de couleur à partir de $14.95

Chantepleure plaquée chroma combinée pour lavabo à partir de $3.95

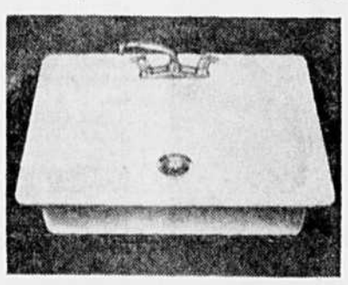
Siphon avec bouchon P.O. $3.95



TOILETTE MODERNE

avec réservoir porcelaine blanche. $26.50

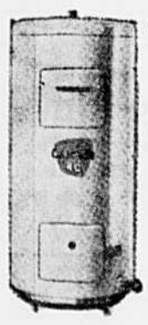
Aussi toilette de couleur $34.95



EVIER GRANDE CAPACITE

21" x 24" avec bande arrière. Filtreur, robinet et bordure acier inoxydable en plus. $9.95

FILTREUR $1.95 — CHANTEPLEURE COMBINEE $7.95 — BORDURE $5.95



RESERVOIR

électrique Cascade 40 gallons. $79.95

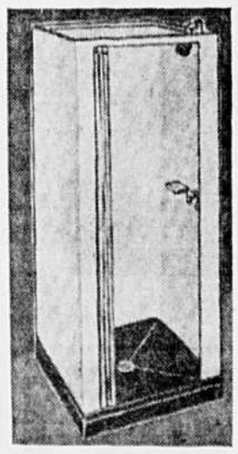
Aussi 30 gallons $73.95

POMPE A PUISARD

Southern 1/3 de force

SPECIAL $36.95





DOUCHE

En acier blanc émaillé, 30" x 30", avec accessoires. $39.95

POMPE A EAU

Southern (Modèle illustré S-200T3)

A PARTIR DE $89.95



ASSORTIMENT COMPLET DE PIECES DE REPARATION

Matériaux de plomberie

ST-HUBERT

6287, ST-HUBERT – Tél. 271-2483 *Plumbing Supplies*

EXCEL

PROMOTION 5ième ANNIVERSAIRE

Chaque dollar d'achat chez votre marché Excel vous donne une chance de gagner une de ces trois "Chevrolet" automatiques 1966. Demandez vos coupons de participation à la caissière. Cette promotion est en vigueur du 31 mars au 18 juin 1966.

GAGNEZ 3 CHEVROLET 1966



TAXES de VENTE et LICENCE INCLUSES

VALEUR TOTALE $10,000

PRIX EN VIGUEUR LES 31 MARS, 1er ET 2 AVRIL 1966

Pour votre Marché Excel le plus près composez : 731-7641

TIRAGE LE 25 JUIN 1966



ROTI DE FESSE de VEAU lb 79¢

VEAU EN PANIER lb. .55

COTELETTE DE VEAU, bout des côtes lb .85

SMOKED MEAT "MARTIN" ENV. 2 oz 4/99¢

KETCHUP "HEINZ" Bout. 15 oz 3/1.00

GRUAU PRECUIT "ROBIN HOOD" Bte 12 oz 2/69¢

SALADE DE FRUITS "DEL MONTE" Bte 20 oz 2/75¢

PECHES "DEL MONTE" Bte 20 oz 3/1.00

POIS "GREEN GIANT" MOYENS - PETITS Bte 15 oz 5/1.00

MIEL LIQUIDE "KRAFT" Pot 24 oz 59¢

BEURRE "EXCEL" PREMIERE CATEGORIE lb 59¢

PAIN "EXCEL" 2/41¢



FRUITS ET LÉGUMES

TOMATES MEXICAINES grosseur 6 x 7 2 lb 49¢

RHUBARBE de serre ONTARIO No 1 lb 25¢

LAITUE grosseur 24 2/35¢



THE O.P. "SALADA" 60 sacs 79¢

THE MARQUE BRUNE "SALADA" Pqt ½ lb 69¢

"NESCAFE" Pot 6 oz 99¢

MOUCHOIRS "KLEENEX" Bte 400 3/85¢

SERVIETTES DE TABLE "BALLET" Pqt 60 2/35¢

DETERSIF LIQUIDE "DOVE" Bout. plastique 24 oz 99¢

SAVON "SURF" Format géant 75¢

PAPIER DE TOILETTE "WHITE SWAN" rouleaux 8/1.00

ESSUIE-TOUT "WHITE SWAN" rouleaux 2/49¢

MELANGES A GATEAUX "TWINKLE" env. 15 oz 4/89¢

RIZ INSTANTANE FRIT A LA CHINOISE "DAINTY" Boîte 12 oz 35¢

FEVES AU LARD "PURITAN" Pot 15 oz 4/1.00

Une "victime" du chantage par photos raconte à la cour sa pénible aventure

Un homme dans la cinquantaine, à qui l'on demandait quelque $6,000 pour rentrer en possession de photos qui avaient été prises à son insu, dans un appartement de la rue Durocher, alors qu'il était en galante compagnie, a raconté sa pénible aventure, hier après-midi, devant le juge Jacques Trahan.

Témoignant à huis clos, le tribunal ayant interdit à la presse de mentionner son nom, le nom étant également mis sous scellé dans le dossier, le quinquagénaire a dit que le tout avait débuté par une "sortie" avec sa réceptionniste, une jolie noire qui l'avait apparemment encouragé à lui demander des "faveurs".

Pour agrémenter cette "sortie", elle suggéra elle-même l'appartement d'une amie, au 3455 de la rue Durocher.

Il passa là, en sa compagnie, 90 minutes que ni le procureur de la Couronne, Me Michel Côté, ni les avocats de la défense à l'enquête de Richard Satov et Gaby Ferland, lui demandèrent de raconter . . . en détail.

En fait, Mes Guy Guérin et Dollard Dansereau limitèrent au minimum le contre-interrogatoire du témoin, qui semblait évidemment l'homme le plus embarrassé au monde chaque fois que quelqu'un mettait la main sur la liasse de photos qui ont failli lui coûter six mille dollars.

Et qui lui ont apparemment coûté, au foyer, quelques scènes de ménage bien conditionnées.

Quelques semaines après cette première "aventure", selon ce qu'il a subséquemment déclaré au tribunal, il obtint de la jeune femme la permission de se servir de son appartement pour une rencontre semblable avec une femme qu'il connaissait depuis vingt-cinq ans tout au moins.

Peu après toutefois, la jolie réceptionniste lui révélait avoir rencontré un détective qui était apparemment en quête de renseignements sur les personnes qui avaient utilisé son appartement, des photos ayant été apparemment prises à cette occasion.

Série d'appels anonymes

Et c'est là que, selon ses dires, commença un cauchemar qui devait durer quelques semaines.

On multiplia les appels anonymes à son épouse et à lui-même, pendant tout ce temps, et ce jusqu'au jour où, sur le conseil d'un avocat, il accepte de transiger avec ceux qui veulent le faire chanter.

Au cours d'une conversation téléphonique de 32 minutes qui a été enregistrée, et que le tribunal a pu entendre dès hier après-midi, il amène donc ses interlocuteurs à se rendre (eux-mêmes, ou par personne interposée) à l'hôtel Laurentien, où l'échange du dossier compromettant et de l'argent pourra être fait.

Pendant cette conversation, incidemment, il y a de fréquentes allusions à un détective qui porte le prénom de Gaby.

Pris au piège

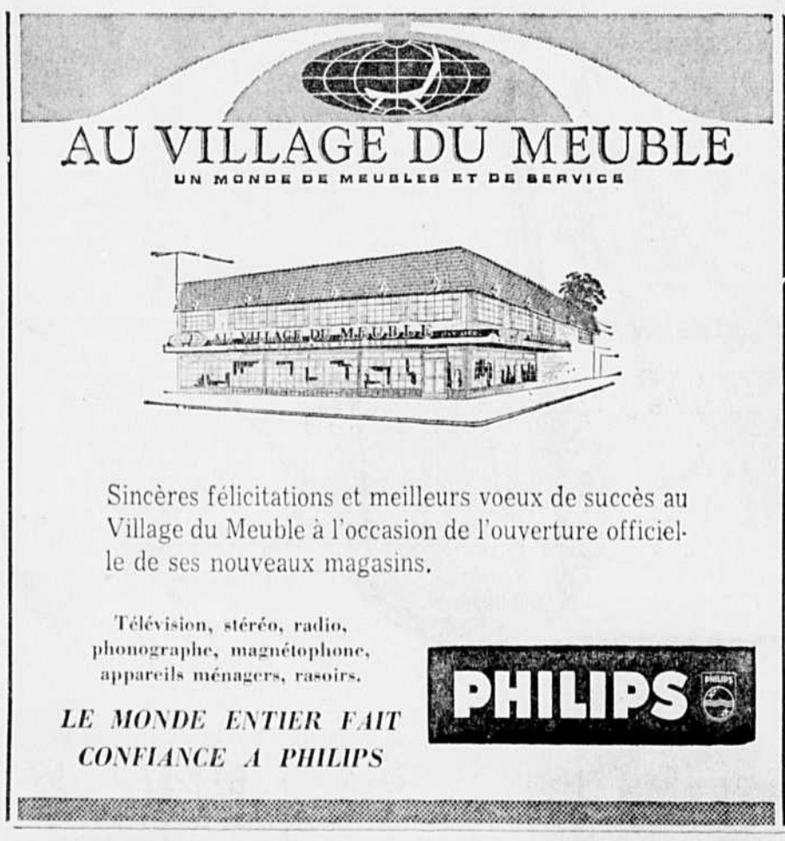
Et au rendez-vous de 9 h. p.m., le 5 novembre dernier, c'est Satov qui se présente pour faire la livraison et, apparemment, cueillir la forte somme.

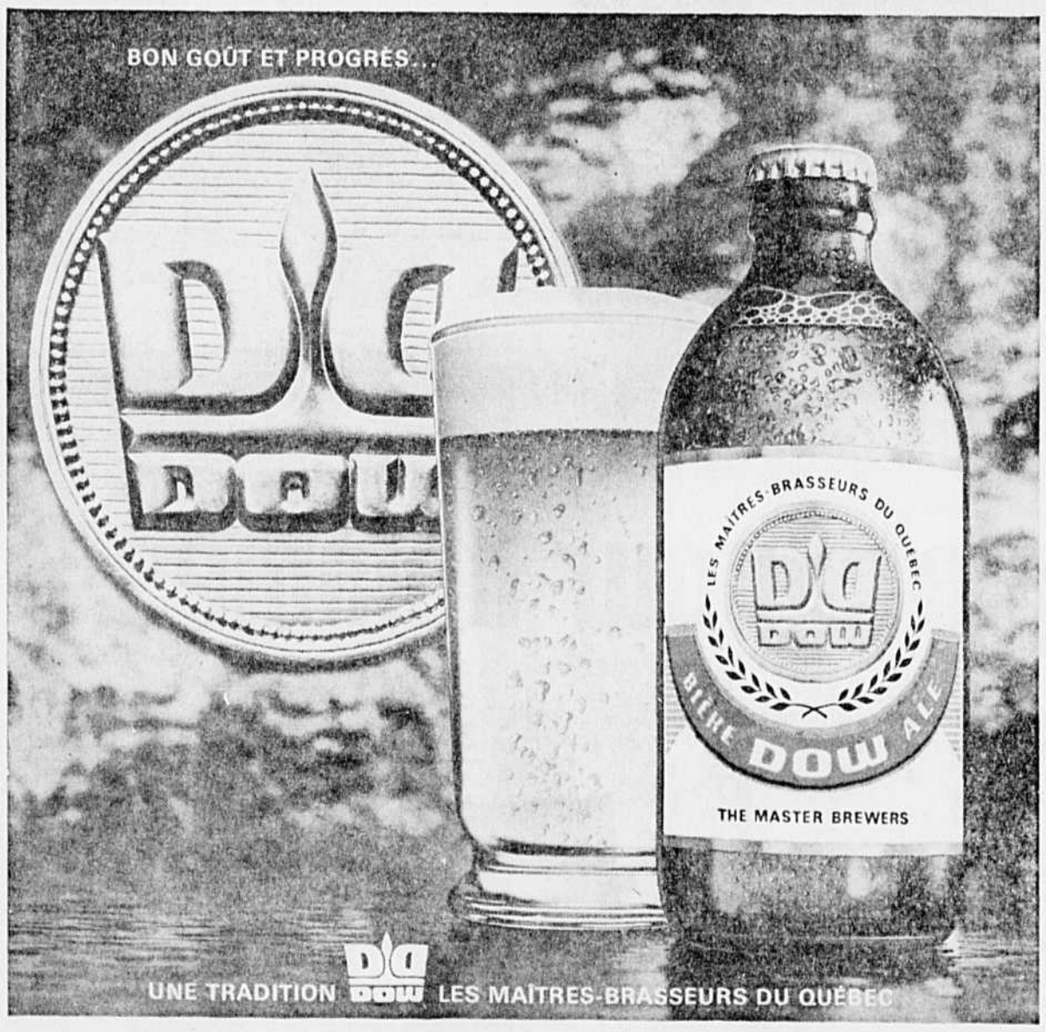
Mais le lieutenant-détective Steve Olynyk et deux autres policiers de l'escouade de la sécurité sociale sont dans une chambre voisine, et, sur un signal donné, font irruption dans la pièce et mettent l'accusé sous arrêt.

Ils le font si vite, en fait, que l'épouse de la victime, qui était là pour assister au dénouement de l'affaire, n'a pas eu le temps (trop nerveuse qu'elle était) pour remettre les deux enveloppes qui ne contenaient, incidemment, que des rectangles de papier portant la signature des policiers.

L'enquête continue jeudi.







NOUVELLE ALLURE INVITANTE
de la
BIÈRE DOW
DOW...TOUJOURS DE BON GOÛT
LA BIÈRE
PLUS LIMPIDE ET PÉTILLANTE
À LA SAVEUR PLUS RAFRAÎCHISSANTE
ADOPTEZ DOW L'EMBLÈME DE QUALITÉ DES MAÎTRES-BRASSEURS DU QUÉBEC

les tribunaux

s'était présenté à cet endroit... avec un revolver automatique, de calibre 32.

C'est une balle provenant d'un revolver semblable qui avait mis fin aux jours du commis de bar Giguere, un employé modèle, selon les dires de son employeur.

Le Dr Jean-Paul Valcourt, médecin légiste, a déclaré dans le box aux témoins que la balle s'était logée dans le cerveau de la victime. C'est lui, d'ailleurs, alors qu'il pratiquait l'autopsie, qui a repéré et retiré le projectile.

2 ans de prison

Le juge Marcel Gaboury a imposé, hier après-midi, une peine de deux ans de pénitencier à Paul Genest, âgé de 49 ans, de Verdun. Il s'était reconnu coupable de vol avec effraction, au montant de $202, dans le domicile de M. Gaston Berri, rue Berri, dans le nord de la ville et d'avoir résisté à son arrestation.

Il avait aussi été inculpé de possession illégale d'arme à feu et aussi d'avoir braqué un revolver sur un policier. Sous ces deux dernières accusations, il avait été libéré dès son enquête préliminaire.

Double jugement

QUEBEC — Dans un double jugement qu'il a rendu hier matin, le juge Toussaint McNicoll a décidé que Me Davis Burns n'avait pas raison de réclamer u nbref de certiorari contre le juge Anctil et dans l'autre, il a décidé que le juge de première instance n'avait pas raison d'agir comme il l'a fait.

Preuve de caractère particulier au procès Martin

par Maurice Morin

C'est en l'absence des jurés qui ont passé la journée dans les Laurentides... avec leurs gardiens, des agents de la Police provinciale, sous la "surveillance" du sergent Gérard Duclos, que Me Rhéal Brunet, procureur permanent de la Couronne, occupant pour le ministère public, assisté de Me Richard Shadley, a procédé, hier, à la présentation d'une preuve d'un caractère particulier au procès de Claude Martin, accusé de meurtre qualifié ou prémédité.

Martin, un débardeur de 33 ans, du 500 ouest, de l'avenue des Pins, appt 603, est plus précisément inculpé de l'assassinat du commis de bar Albert Giguère, âgé de 64 ans, abattu d'une balle de revolver, dans la tête, à 1 h. 50 dans l'après-midi, le 5 juillet 1965, dans la salle de toilette du cabaret Copacabana, au 1112 ouest, de la rue Sainte-Catherine.

C'est après avoir commis un vol à main armée d'environ $100 que Martin aurait abattu le sexagénaire.

Me Brunet a fait entendre une vingtaine de témoins pour étayer sa preuve... particulière. Ces témoins, Me Daniele Dorget, une jeune avocate nommée d'office par le Bureau d'assistance judiciaire, les a contre-interrogés quelque peu, après consultation avec Me Léo-René Maranda agissant comme avocat-conseil pour la défense.

Martin avait été appréhendé le soir même du drame survenu au Copacabana, au moment où il se trouvait, sous le coup de 10 h. 30, dans un autre cabaret, le Casino-Showbar, boul. Saint-Laurent.

La police venait de recevoir une information à l'effet qu'il

AVIS
quant à la marque sur les oranges fraîches

Seules les oranges de la Californie et de l'Arizona de la plus haute qualité portent la marque déposée Sunkist, nettement imprimée sur leur pelure. Recherchez l'estampille Sunkist—elle vous protège en vous assurant d'acheter la meilleure qualité.

Mise en garde—Les oranges Sunkist authentiques n'ont *jamais*, *jamais* d'autre marque estampillée sur leur pelure. Si l'on vous offre un substitut à la qualité Sunkist—rappelez-vous qu'il n'est *pas* de substitut à la meilleure marque d'oranges. Lorsqu'une orange n'est *pas* estampillée Sunkist, elle n'est *pas* "tout aussi bonne".



Cet avis est publié dans l'intérêt des consommateurs du Canada par

Sunkist Growers

Nouvelle recette de pain "maison"

Préparation rapide
En moins d'une heure, la pâte est prête. Vous la mettez alors au réfrigérateur et elle lève parfaitement, sans autre manipulation.

Du pain...quand vous voulez
Vous pouvez ensuite cuire du pain n'importe quand—entre 2 et 24 heures après la préparation de la pâte.

Procurez-vous la recette
Vous la trouverez chez tout épicier, dans les sacs de farine Robin Hood spécialement désignés à cette fin.

Le procédé "LÈVAFROID"* mis au point par Robin Hood, est une merveilleuse technique nouvelle qui permet de faire du pain "maison" sans longue préparation. Essayez . . . vous serez enchantée!

*Marque déposée



"Les centres médicaux intégrés sur les campus universitaires seront une nécessité sous un régime d'assurance-santé"

— les doyens des facultés de médecine

par Claude Turcotte

QUEBEC. — Les doyens des facultés de médecine des universités du Québec souhaitent l'établissement d'un centre médical, groupant les départements de sciences fondamentales et de sciences cliniques dans un tout intégré, situé sur le campus universitaire.

Dans un mémoire, présenté à la commission conjointe du Conseil législatif et de l'Assemblée législative pour examiner le problème de l'assurance-santé, les doyens des facultés de médecine des universités Laval, McGill, Sherbrooke et Montréal ne mettent aucunement en doute le principe de l'assurance-santé.

"Dans un système d'assurance-santé généralisé, disent-ils, l'interdépendance entre le rendement des facultés de médecine et celui des soins de santé s'exercera très rapidement et ses conséquences se répercuteront d'emblée sur toute la population".

Les doyens estiment que l'exécution du programme d'assurance-santé soulèvera des problèmes, actuellement insoupçonnés, qui nécessiteront entre l'Etat, directeur des services d'assurance, et les facultés de médecine, des communications nombreuses et soutenues.

Il faudrait immédiatement, selon eux, des structures rendant ces communications faciles et efficaces.

Centre médical

Chaque université devrait avoir son centre médical. C'est-à-dire qu'en plus de la faculté de médecine, qui existe déjà, il devrait y avoir tout près, sur le campus, un hôpital d'enseignement.

"Les facultés de médecine ont le devoir de maintenir les plus hauts standards des services professionnels dans les établissements sous leur juridiction et d'être à l'avant-garde dans l'application correcte de nouvelles méthodes diagnostiques ou thérapeutiques. Cette fonction essentielle pour la formation des étudiants est bénéfique pour les malades.

"Le rôle des hôpitaux universitaires est à ce point de vue très important pour assurer l'excellence des soins médicaux et dans toute la profession.

Le Dr Lucien L. Coutu, doyen de la faculté de médecine de l'Université de Montréal, a expliqué que les médecins doivent parcourir jusqu'à dix milles pour aller dans les hôpitaux affiliés et que dans ces conditions, il n'y a pas de vie "facultaire" possible. Un centre médical sur le campus élimine ces difficultés.

De plus, dans les hôpitaux affiliés, la Faculté n'a pas toute l'autorité qu'elle aurait besoin pour assurer une coordination des programmes de recherches ou autres.

Par ailleurs, les doyens ont soutenu devant le comité conjoint que les facultés devraient avoir la possibilité de suggérer au ministère de la Santé les nécessités de l'enseignement dans les programmes de réaménagement ou de construction pour les hôpitaux d'enseignement.

A titre personnel, le doyen de la faculté de Sherbrooke a suggéré la décentralisation des facultés de médecine, même dans de petits centres urbains. Cette mesure, selon lui, permettrait une meilleure répartition du personnel médical sur le territoire.

De son côté, le Dr Coutu croit qu'il faut d'abord donner une nouvelle faculté de médecine à Montréal, avant tout autre endroit. Il doute que les professeurs hésiteraient à s'installer dans de petits centres, qui n'ont pas l'atmosphère scientifique des grandes villes.

CECM : le nombre de nouvelles places (11 000) en septembre dépassera le nombre des nouveaux élèves

La Commission des écoles catholiques de Montréal prévoit mettre à la disposition des élèves en septembre prochain 11,000 places de plus qu'en septembre dernier, alors que l'augmentation moyenne du nombre d'élèves a été depuis 1961 de 7,800 par an.

Il ressort donc de ces chiffres, explique en substance le Bulletin d'information de la CECM, que 3,200 nouvelles places pourront être utilisées pour diminuer le nombre des élèves dans les classes surpeuplées, si le programme de location destiné à loger 4,000 élèves du cours secondaire se réalise selon les prévisions de la Commission.

Voici comment les services de la CECM en arrivent à ces conclusions :

Les écoles élémentaires en construction qui doivent être prêtes pour septembre prochain contiennent une soixantaine de locaux réguliers et pourront recevoir environ 1,860 élèves ; celles qui ont été ouvertes au cours de l'année 1965-1966 possèdent 2,670 places, sans compter 700 places dans les locaux de maternelle, soit une augmentation de plus de 5,000 places-élèves à l'élémentaire en un an.

Une seule école secondaire en construction (Jean-François-Perrault) pourra recevoir 1,900 élèves et l'addition de 10 salles de classe à l'école Honoré-Mercier signifiera 300 nouvelles places.

Mais c'est surtout sur la location d'immeubles que la CECM compte pour combler provisoirement le besoin croissant de locaux pour les élèves du secondaire: environ 4,000 places, dont 1,200 dans la paroisse St-Donat et de 900 à 1,000 dans chacune des régions suivantes: Montréal-Nord, centre-sud et centre-nord. Donc, plus de 6,000 places-élèves au secondaire s'ajouteront vraisemblablement en septembre à celles dont on disposait en septembre 1965. Ces 6,000 places et les 5,000 de l'élémentaire constituent le grand total prévu de 11,000.

ANNONCE

COMMENT SOULAGER LE MAL DE DOS

Prenez des Pilules Dodd's pour les Reins pour un soulagement rapide de l'affection qui cause le mal de dos. Bientôt, vous vous sentez mieux. Vous pouvez compter sur Dodd's

POUR FACILITER VOS ACHATS, DÉCOUPEZ ET CONSERVEZ!

Oui Oui Oui
Oui Oui Oui
Oui Oui
Oui Oui



Apportez-en chez-vous ce soir Ble. $1.00

Une idée du tonnerre. En tout temps, surtout aux repas, quoi de plus agréable qu'un Sauternes Jordan Valley. Apportez-en chez vous ce soir.

vins JORDAN

JORDAN WINES (QUÉBEC) LTD., MONTRÉAL, QUÉBEC.

magasin du SOUS-SOL EATON

EATON EN VILLE
OUVRE JEUDI ET VENDREDI
SOIRS JUSQU'À 9 H.



Juste pour Pâques ! Chemises habillées

Spécial 3 pour 8.00
2.69 chacune

Modèle récent à col empesé et poignets deux façons en vogue. De fabrication canadienne, ces chemises sont bien coupées dans un broadcloth de coton de qualité "Sanforized" et se lavant facilement. Choisissez le blanc neige ou préférez les fines rayures bleues ou grises.

COMPOSEZ 842-9211

Encolures	14	14½	15	15½	16	16½	17	17½
Manches 32	x	x	x	x	x			
Manches 33	x	x	x	x	x	x	x	x
Manches 34	x	x	x	x	x	x	x	x
Manches 35			x	x	x	x	x	x

EATON en ville (rayon 928) au sous-sol



⅓ de rabais ! Chemises sport à manches courtes

Ord. 2.99
Spécial 1.99 chacune

Offre pré-saisonnière très avantageuse rendue possible grâce à un achat spécial important d'EATON. Coton pré-rétréci pour une bonne tenue durable. Coupe ample soignée; col régulier. Le groupe se compose surtout de modèles rayés. Bleu, vert ou gris. Petite (14-14½); moyenne (15-15½) ; forte (16-16½).

COMPOSEZ 842-9211

EATON en ville (rayon 928) au sous-sol



25% de rabais ! Sous-vêtements "Fruit of the Loom"

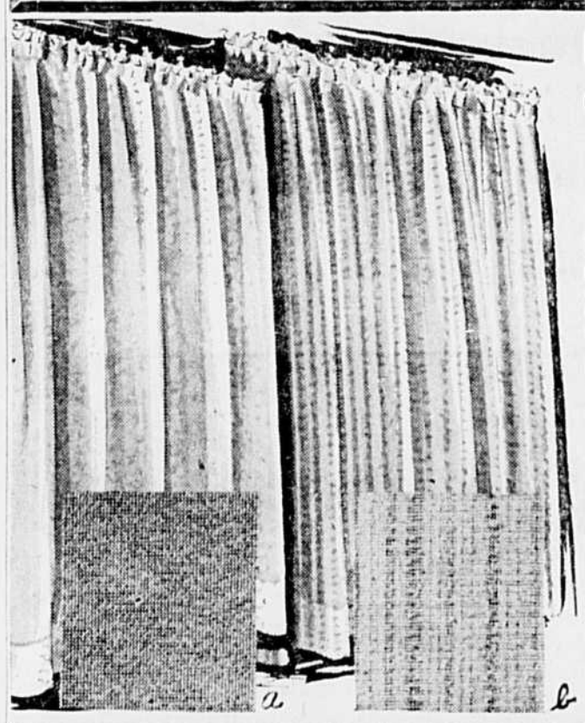
Ord. 3 pour 3.75, 1.29 chacun
Spécial 3 pour 2.75
.94 chacun

A. Camisole en tricot de coton souple de bonne qualité à manches courtes et encolure arrondie. Blanc seulement. Tailles petite moyenne, forte et très forte.

B. Caleçon boxeur en broadcloth de coton, à taille élastifiée et fond ample. Différents tons et motifs de tons bleu, beige ou vin dans un emballage de 3. Tailles 32 à 44.

COMPOSEZ 842-9211

EATON en ville (rayon 928) au sous-sol



Panneaux polyester et acétate bouclé

Spécial
41" x 63" 2.99
41" x 95" 3.99

A. Juste à temps pour vos décors printemps ! Vous en ferez des rideaux superbement vaporeux ! Lavez, étendez ; ils ne requièrent aucun repassage. Modèle droit. Blanc seulement. Dimensions approximatives.

Panneaux sans-souci "Fiberglas"

Spécial
41" x 63" 3.99
41" x 95" 5.59

B. Voici une vraie aubaine du printemps ! Ils se lavent et sèchent en un clin d'oeil et ne requièrent aucun repassage. Blanc ou beige. Dimensions approximatives.

Tentures 'Fiberglas' mur à mur ; 144"

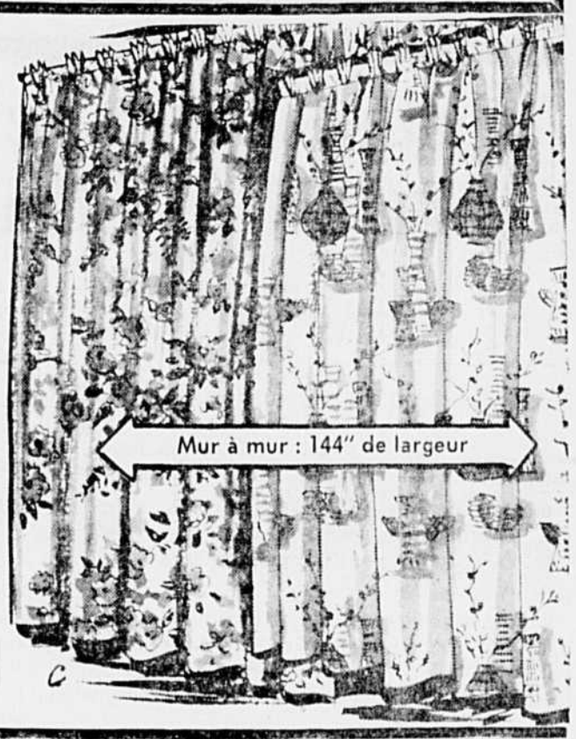
Spécial 24.99 la paire

Une offre très printemps ! Ces tentures sont jolies, sans-souci et ne requièrent aucun repassage. Choix de jolis motifs: environ 144" x 95".

C) BAYSIDE — Motif à fleur dans les tons de turquoise ou melon/or sur fond blanc.

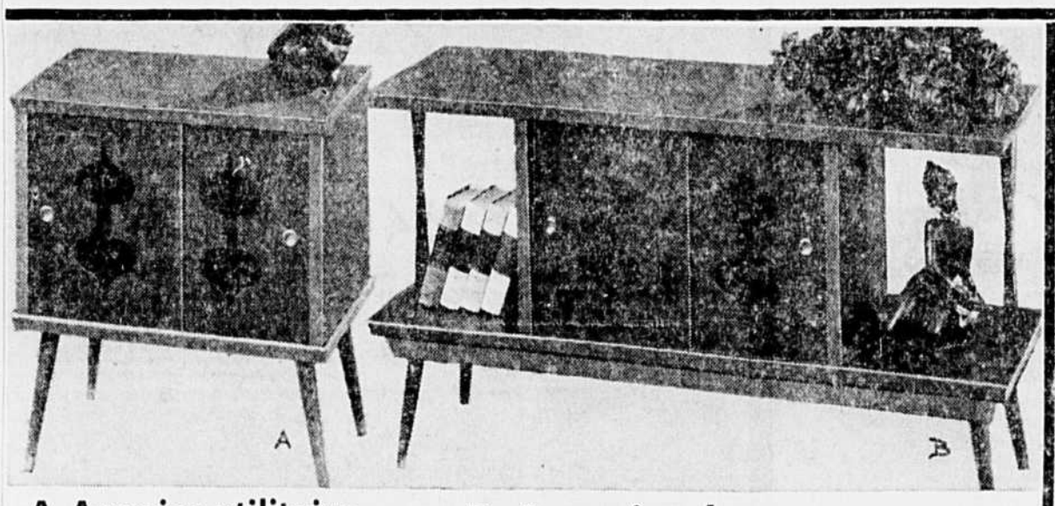
D) SHERITAN — Joli imprimé moderne sur fond blanc. Dans les tons de turquoise ou melon/or.

Les commandes téléphoniques seront acceptées jusqu'à épuisement du stock



COMPOSEZ 842-9211

EATON en ville (rayon 967) au sous-sol



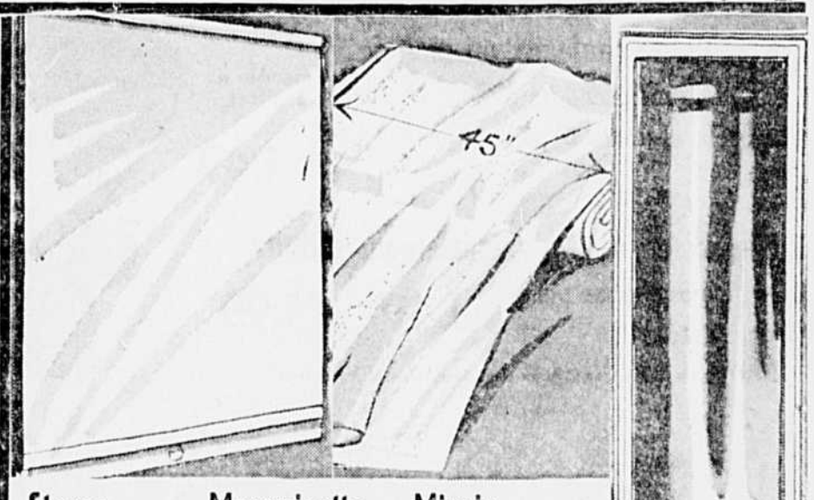
A. Armoire utilitaire

Jolie armoire, excellente fabrication et style moderne ; bois massif fini "Duron", genre de laque anti-taches et résiste à la chaleur. 24" x 16" x 25". Fini noyer. Faites-en usage comme armoire, buffet ou lingerie. *Spécial* 9.99

B. Armoire basse

Armoire tout usage, jolie dans tout décor. Solide fabrication de bois massif traité "Duron". Très beau fini noyer. 16" x 48" x 26". Faites-en usage comme diviseur, bar ou discothèque. *Spécial* 16.69

EATON en ville (rayon 967) au sous-sol

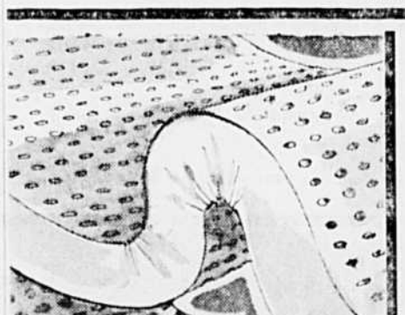


Stores 1.98
Système d'accrochage inclus. Blanc, crème, vert ou sable ; deux dimensions. Environ 27" x 70", 36" x 70".

Marquisette SPECIAL
3 verges 1.40 .49
Pour votre chambre à coucher, salle de séjour ou salle à manger. Environ 45" de largeur.

Miroir SPECIAL
2 pour 5.00 2.59
Argenture de qualité et réflexion impeccable ; encadrement de 1½". Environ 14" x 50".

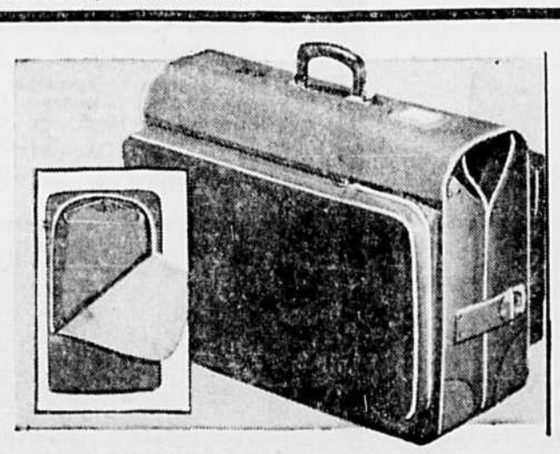
EATON en ville (rayon 967) au sous-sol



Pièces de caoutchouc-mousse

Caoutchouc-mousse imparfait, ton blanc et grand ressort. Pièces jointes marquées à prix modiques.

15"x45"x1" 1.59 (2 pour 3.00)
30"x72"x4" 16.99
24"x72"x4" 12.99
18"x72"x4" 9.99
21"x72"x3" 9.99
21"x72"x2" 5.99
18"x72"x2" 4.99



Malles en nylon

Sacs légers et compacts, conçus pour voyager par avion. Nylon robuste renforcé de coins en cuir et de bordures en vinyle. Anthracite, brun et marine. Sacs pour messieurs, environ 40" x 22"; 2 pochettes ouvertes à l'extérieur. Pour dames, environ 50" x 22"; 1 pochette à l'extérieur.

Spécial 14.99



Tapis laine et nylon à endos mousse . . .

SPECIAL 38.88

Une aubaine toute printanière ! Ces tapis sont faits d'un solide mélange de laine et nylon à endos mousse tout confort. Aucun sous-tapis n'est requis. Toutes les bordures sont surjetées pour un usage accru. Motif exubérant à rayures multiples.

COMPOSEZ 842-9211

Tapis à solder

Pas de commandes téléphoniques ni postales, s.v.p.

6' x 9' 14.99 — 2 pour 28.49
9' x 12' 28.99 — 2 pour 55.99 (6' x 9' et 9' x 12')
9' x 15' 42.00 — l'ensemble 41.99

Tapis très élégants ; choix de fibres dont viscose et coton ; endos mousse et latex dans le lot. Quelques imparfaits. Choix de couleurs. Venez tôt pour ne pas être déçue !

EATON en ville (rayon 967) au sous-sol

HEURES D'AFFAIRES EATON : 9 H. 30 A 6 H., SAMEDI COMPRIS. JEUDI ET VENDREDI : 9 H. 30 A 9 H. — LE STANDARD DES COMMANDES TELEPHONIQUES OUVRE A 8 H. TOUS LES MATINS : 842-9211 — POUR UN RAYON DETERMINE : 842-9331

MONTREAL, MERCREDI 30 MARS 1966 — 82e ANNEE — No 75

Profits en espèces: Sharp crée un impôt remboursable de 5 pour cent

par Jacques Pigeon

OTTAWA. — Le premier budget de Mitchell Sharp contient une mesure vraiment inédite. Le ministre des Finances la décrit comme "un impôt remboursable sur les profits en espèces."

Il s'agit d'une taxe de cinq pour cent sur les profits des compagnies qui sera payable mensuellement à compter du mois de mai.

La taxe, d'origine suédoise, n'affectera pas les entreprises modestes, car le ministre a prévu une déduction générale de $30,000.

Les montants reçus en vertu de cette mesure seront remboursés avec 5 pour cent d'intérêt, 18 à 36 mois après leur réception.

La nouveauté, c'est cela.

Jamais cette mesure n'a été utilisée, au Canada, en temps de paix.

C'est en quelque sorte un prêt forcé au gouvernement. Les entreprises canadiennes prêtent ainsi une partie de leurs profits au Trésor qui, lui, les conserve précieusement dans les banques à charte ou à la Banque du Canada.

Seuls les intérêts de ce cinq pour cent du profit, après impôts, sont taxables.

Mais pourquoi cette innovation ?

Immobiliser le flux des fonds

En jargon économique, cette mesure temporaire "vise à détourner et à immobiliser temporairement une petite partie du flux des fonds qui constituent la principale source de financement quand les entreprises augmentent leurs dépenses d'investissement."

En deux mots, le ministre veut ralentir l'expansion des entreprises en leur enlevant l'argent qu'elles utilisent normalement à cette fin.

Et lorsque l'économie pourra supporter une plus grande expansion, il leur remettra cet argent si gentiment prêté.

Car le but du ministre n'est pas d'obtenir de l'argent pour les besoins gouvernementaux. Il veut seulement l'enlever momentanément aux entreprises, les forcer à économiser.

Le ministre admet que la mise au point d'une telle mesure suscitera des problèmes et invite ainsi les experts en la matière à lui faire des suggestions sur les meilleures façons d'atteindre le but essentiel de cette mesure tout en causant le moins de bouleversements possible.

Son résultat concret sera d'entraîner plusieurs changements dans les projets d'investissement des entreprises canadiennes.

Deuxième mesure

Il s'agit cette fois de restreindre les allocations du coût en capital pour certaines catégories de biens pendant les trois ans suivant l'achat grâce à l'application des taux ordinaires à une partie seulement du coût en capital de l'actif.

Elle est entrée en vigueur dès hier soir grâce à une modification apportée aux règlements de l'impôt sur le revenu.

Elle vise exactement le même but que l'autre et est également temporaire.

Elle vaudra pour toutes les catégories comprenant la plupart des genres d'immeubles, de machines et d'outillage, mais non pas pour le matériel lourd de construction, pour les pipe-lines et pour le matériel de production et de distribution des entreprises d'utilité publique.

Elle ne s'appliquera pas aux propriétés acquises aux termes de contrats écrits dont on aurait pu prouver hier soir l'existence, ni à des éléments d'actifs utilisés avant hier soir, ni aux avoirs acquis pour être installés et utilisés dans les régions désignées ou tombant dans les classes temporaires spéciales créées pour servir d'encouragements.

Le ministre des Finances a souligné que, depuis nombre d'années, on augmente les taux visant les allocations de coût en capital pour encourager les entreprises à accroître leurs investissements.

Effets quantitatifs

Il est logique, conclut-il, qu'on les réduise maintenant pour amener les entreprises à différer une partie de leurs investissements.

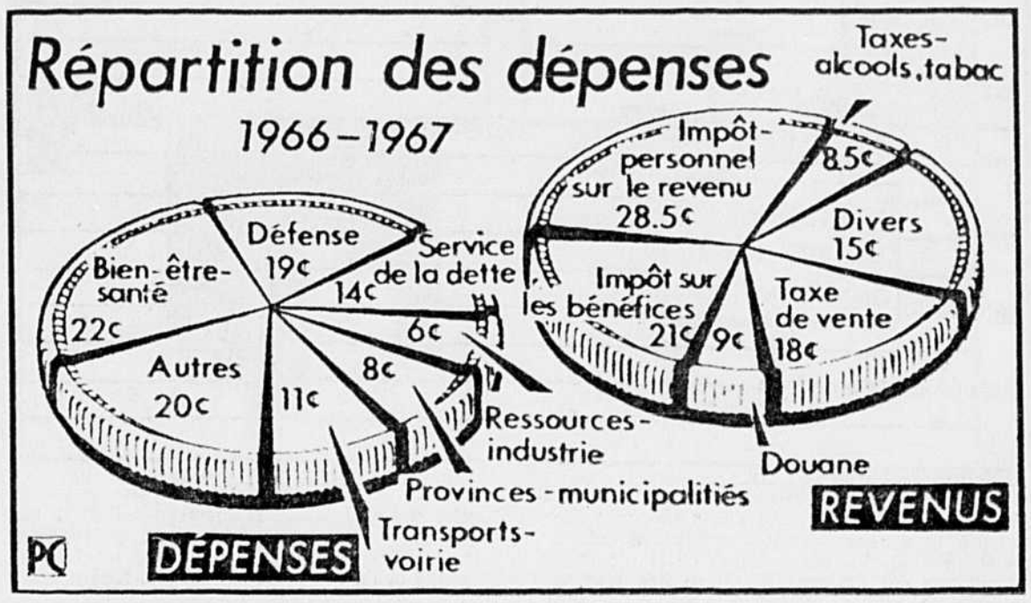
Il est évidemment difficile d'évaluer avec précision les effets quantitatifs de ces deux nouvelles mesures.

D'après M. Sharp, la réduction provisoire de l'abattement du coût en capital au-dessous des niveaux normaux sera un pas dans la bonne voie puisqu'elle différera quelque peu les dépenses d'immobilisation.

Elle augmentera évidemment les recettes fédérales provenant de l'impôt sur les corporations.

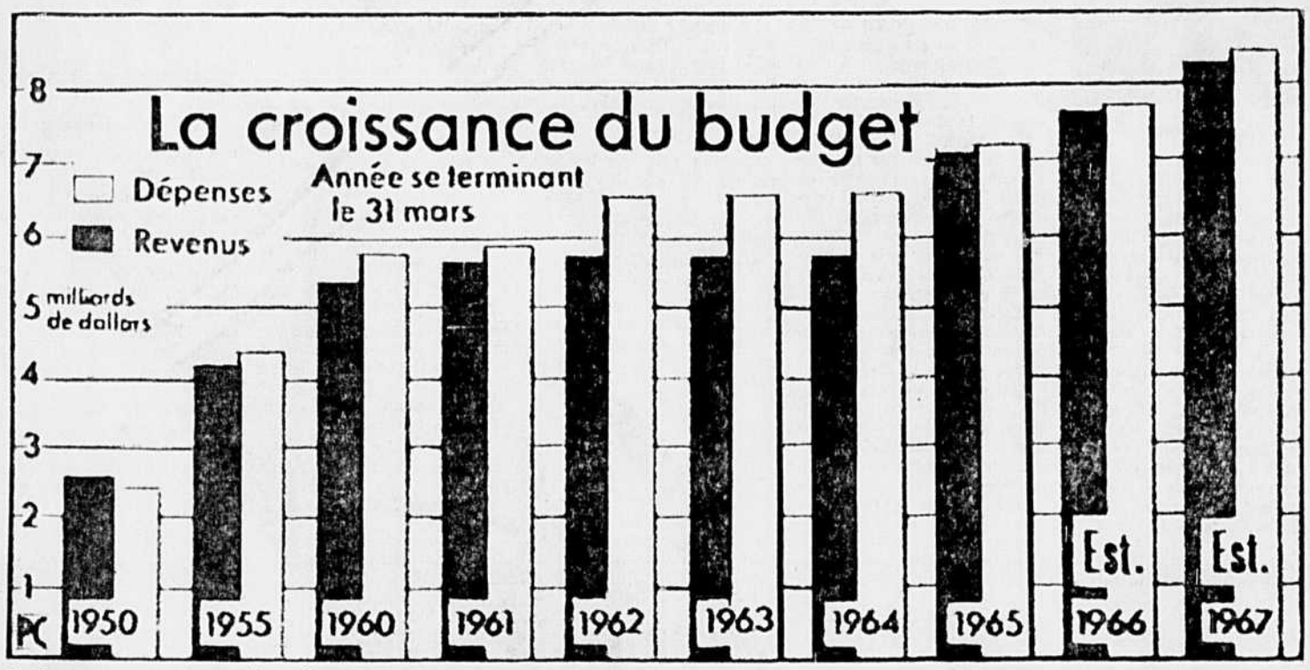
Le ministre des Finances espère que la perspective de la réduction, et plus tard de l'abolition de la taxe de vente sur les machines et l'outillage, constituera un stimulant plus puissant quant au retardement des dépenses d'immobilisation.

En tout, M. Sharp espère que l'introduction de toutes ces mesures réduiront, indirectement et directement, d'un tiers de milliard de dollars l'accroissement prévu des dépenses d'investissement dans le secteur des affaires.



D'où vient et où va le dollar d'Ottawa

Ces deux illustrations graphiques indiquent, à gauche, où vont les revenus du gouvernement et, à droite, la source de ces revenus. Si l'on compare avec le budget de l'an dernier les dépenses affectées à la santé, au transport, aux travaux publics et à la défense seront diminuées de deux sous sur chaque dollar tandis que les impôts des particuliers apporteront un sou et demi de plus.



Croissance constante des dépenses et revenus

Le gouvernement prévoit des dépenses de $8.45 milliards et des revenus de $8.3 milliards pour l'année fiscale 1966-67. Si l'on excepte un palier en 1962-63, les budgets fédéraux ont augmenté régulièrement depuis au moins une quinzaine d'années. Le tableau ci-dessus illustre cette croissance, par cycles de 5 ans jusqu'en 1960, et année par année depuis lors.

Hausse de neuf pour cent du produit national brut

OTTAWA. (PC) — Le ministre des Finances prévoit pour l'année 1966 une augmentation de plus de neuf pour cent du produit national brut.

Dans l'exposé budgétaire livré aux Communes hier soir, M. Mitchell Sharp déclare qu'un peu plus de cinq pour cent de cette augmentation représentera l'accroissement du volume de la production alors que quatre pour cent représentera l'accroissement des prix.

M. Sharp croit que l'accroissement des prix prévu est en partie directement attribuable au versement des cotisations aux caisses des régimes de retraite du Canada et du Québec ainsi qu'à la hausse de la taxe de vente provinciale récemment annoncée par l'Ontario, reflets d'une amélioration des services publics et sociaux.

Dans la première partie de son exposé, communément appelée "revue économique", M. Sharp déclare que notre pays continuera de connaître en 1966 la même "situation économique encourageante" qu'en 1965.

Le ministre ajoute que c'est au cours de cette année que le gouvernement va recevoir le rapport de la commission royale d'enquête sur les impôts de même que le rapport du comité fédéral-provincial du régime fiscal.

Ces deux rapports, estime le ministre, aideront à la réforme de notre régime fiscal, réforme basée sur la justice et l'efficacité.

Le problème du partage des impôts

Au sujet de ce rapport du comité du régime fiscal, M. Sharp déclare que les provinces doivent avoir accès aux sources de revenus disponibles dans une proportion satisfaisante. "C'est, dit-il, le problème du partage des impôts".

"J'en suis venu à la conclusion qu'il y aura moyen d'assurer à la fois aux provinces suffisamment de revenus pour faire les frais de leurs engagements et au gouvernement fédéral un champ d'action assez vaste pour utiliser efficacement la politique fiscale à des fins économiques".

En second lieu, poursuit le ministre, il faut prévoir un régime de paiements de péréquation versés par le Parlement, pour garantir aux provinces moins riches les moyens d'assurer des services suffisants.

"La formule de péréquation actuelle n'est pas tout à fait satisfaisante, dit M. Sharp. Nous voudrions mettre au point une formule embrassant une conception plus large de la compétence fiscale, fondée sur un vaste éventail de revenus provinciaux".

Le troisième élément comprend les subventions conditionnelles accordées par le gouvernement fédéral à des programmes provinciaux particuliers.

"Voilà, dit le ministre, un domaine où il faut trouver le juste milieu entre deux considérations importantes: d'une part, la responsabilité que nous ressentons ici au Parlement de montrer la voie dans des questions d'importance nationale et l'jugement des provinces au sujet des questions relevant de leur compétence. Ce ne sera pas chose facile, mais je n'ai pas le moindre doute que moyennant une imagination et une bonne volonté suffisantes, nous parvenions à trouver des solutions réalisables".

L'économie internationale

M. Sharp estime que 1966 sera également une année importante dans le domaine des affaires économiques internationales avec la négociation Kennedy sur les tarifs qui doit aboutir avant la fin de l'année.

Après avoir rappelé qu'en 1965, la valeur de la production nationale de marchandises et de services a augmenté de 9½ pour cent sur 1964 et que l'expansion de notre économie, qui dure maintenant depuis cinq ans, "ne révèle aucun signe de fléchissement", le ministre des Finances déclare que l'année 1966 constitue "un grand défi pour les Canadiens".

"Au cours des quelques dernières années, dit-il, nous avons réussi à stimuler l'économie, qui fonctionne presque à plein rendement maintenant. Sommes-nous prêts à faire preuve de la modération et de l'esprit d'initiative nécessaires pour maintenir l'économie à plein rendement non seulement en 1966 mais pendant les années à venir? Autrement dit, pouvons-nous maintenant régler l'allure de notre prospérité ? Si les Canadiens cherchent à réaliser plus qu'il n'est matériellement possible, il ne peut en résulter que de fortes pressions sur les industries-clés, des pénuries de matériaux et une augmentation des coûts et des prix; la productivité en souffrira et notre position concurrentielle se détériorera. En outre, le volume des importations sera tel que notre balance des paiements au compte courant accusera un déficit sensiblement plus élevé".

M. Sharp déclare de plus que l'expansion économique que nous connaissons actuellement est la plus soutenue de notre histoire.

Une réduction des dépenses

Les placements des capitaux des gouvernements et des entreprises privées ont été nettement à la hausse, les consommateurs ont dépensé plus qu'en 1964, l'embauche a augmenté d'un peu plus d'un quart d million de travailleurs, l'indice du chômage a été réduit à 3½ pour cent de la main-d'oeuvre.

Le ministre souligne que notre capacité augmentera en 1966 alors que la main-d'oeuvre s'accroîtra de quelque 220,000 travailleurs. Il est presque certain que les dépenses des gouvernements augmenteront, que les niveaux élevés de salaires et d'emploi se maintiendront, que les dépenses des consommateurs augmenteront, que les ventes de blé se continueront et que nos exportations augmenteront.

Au chapitre de la balance des paiements, le député de Toronto-Eglinton affirme que la façon du gouvernement d'aborder le problème poursuit un double objectif: d'abord, grâce à des politiques dans le domaine de l'industrie, du commerce et de la main-d'oeuvre, adapter la structure de l'économie canadienne de façon à exploiter efficacement les marchés qui croissent le plus rapidement tant au Canada qu'à l'étranger et en deuxième lieu, favoriser et encourager l'expansion et l'usage d'épargnes canadiennes.

"Les Canadiens, dit le ministre, devraient être prêts à renoncer à certains avantages manifestes de dépenses immédiates afin de faire des placements fondés sur l'expansion et la productivité de leur propre économie".

M. Sharp estime enfin que la "situation actuelle requiert nettement une réduction plutôt qu'un stimulant de l'augmentation des dépenses".

"Si nous ne parvenons pas, d'une façon ou d'une autre, à modérer nos dépenses globales cette année, la sanction la plus immédiate que nous aurons à subir sera une augmentation inflationniste des prix.

"Le public manifeste déjà de l'inquiétude à ce sujet. Mais en pratique on ne peut éviter ce danger en cherchant à réglementer les prix et les salaires au sein de notre société. Nous devons nous attaquer au problème fondamental que constitue l'excédant des dépenses par rapport aux disponibilités nécessaires pour répondre à la demande. Cet excédent provoque des hausses de prix, des frais et des profits et est préjudiciable à ceux qui, dans notre société, sont économiquement faibles et dont le pouvoir de marchander est négligeable".

Le ministre estime enfin que les recettes budgétaires réalisées au cours de l'année financière qui prend fin le 31 mars 1966 seront de $7,673,000,000, malgré une réduction des impôts sur le revenu des particuliers, mais grâce à une augmentation de $493,000,000 du produit national brut.

Tout le monde fera sa part de sacrifices

par Pierre O'Neil

OTTAWA — Les individus touchés par des hausses de taxe ne seront pas les seuls à faire des sacrifices pour parer aux problèmes de l'économie canadienne.

L'entreprise privée et le gouvernement fédéral devront en faire aussi, la première en remettant à plus tard des projets qu'elle voudrait faire maintenant, le second en ralentissant ses travaux, risquant ainsi d'atténuer sa popularité dans certains coins du pays.

Mais de tous ces secteurs, c'est celui des individus qui est le plus touché.

Car, encore une fois, c'est dans les poches d'une grande partie des Canadiens que le gouvernement va chercher ses revenus additionnels pour réduire les pressions qu'exercent les consommateurs sur les prix et en particulier sur certaines catégories de prix comme ceux des aliments et de la viande.

Mais parmi ces individus il faut faire des distinctions.

C'est la bourgeoisie qui fait les frais de la hausse des impôts.

Les gens moins fortunés y échappent pour des raisons que le ministre des Finances n'a pas eu à préciser pour qu'on les comprenne. Les Canadiens les plus riches y échappent aussi d'une certaine façon. Dès qu'on touche un salaire de $15,000 ou plus, la proportion de l'impôt additionnel qu'on devra payer commence à diminuer de 14 pour cent à 4 pour cent, pour les gens qui font $50,000.

Mais en chiffres absolus, ils paient évidemment davantage que les autres.

Bref, le nouvel impôt cesse d'être progressif lorsque le travailleur avec deux enfants atteint le niveau de salaire de $15,000.

La taxe remboursable sur les profits des compagnies a donné lieu à bien des gorges chaudes hier soir au Parlement. Des journalistes ont même demandé aux hauts fonctionnaires du ministère pourquoi on avait imposé aux individus une taxe remboursable d'ici quelques années.

Il n'y eut point de réponse.

Le gouvernement aussi fera des efforts pour réduire la pression sur la demande et les prix.

Il prendra deux formes :

— D'abord le gouvernement s'engage à n'entreprendre aucun nouveau programme qui impliquerait des dépenses qui ne sont pas déjà inscrites au cahier des dépenses pour l'année qui vient.

Toutefois cette mesure ne s'appliquera pas à des programmes de sécurité sociale dont le coût n'est pas inscrit au cahier des dépenses, mais qui ont déjà été annoncés comme le programme canadien d'assistance publique et le programme d'assurance-santé que le gouvernement a promis pour le 1er juillet 1967.

— Ensuite, le gouvernement réduira de 10 pour cent les dépenses qu'il a déjà annoncées en rendant publics les estimés budgétaires.

Cette mesure devrait réduire de près de $10 millions la somme de $348 millions qui était destinée à toutes sortes de travaux du gouvernement.

Le budget de M. Sharp

La capitale fédérale sera entre autres durement éprouvée par cette décision, puisque le gouvernement y contremandera le projet du nouvel édifice de l'impôt à Ottawa, le musée national, le laboratoire de structures du Conseil national de la recherche et la mise en chantier de bâtiments à la ferme expérimentale satellite.

Le port de Montréal risque toutefois d'être touché parce que le gouvernement estime que l'industrie de la construction subit dans les établissements maritimes (surtout côtiers) de fortes pressions.

Il se trouvera des Canadiens pour dire que le gouvernement exige trop des individus et pas assez des entreprises privées du pays. Ils n'auront raison qu'à moitié, car si on n'exige qu'une taxe remboursable des entreprises et si on ne fait que réduire leurs allocations en coût de capital, il n'en reste pas moins que toutes ces mesures sont en fait destinées à réduire le fardeau du consommateur canadien.

Car en réduisant les prix, le pouvoir d'achat des consommateurs s'en trouvera proportionnellement accru.

Tableau 1

Exemple du changement proposé pour l'impôt sur le revenu des particuliers :

Célibataire sans personnes à charge

Revenu	Impôt fédéral net pour 1966 s'il n'y avait pas de changement	Changement dans l'impôt pour une année complète	Impôt fédéral net pour 1966
$	$	%	$
1,300	15	—15	13
1,500	29	—15	26
2,000	65	—15	59
2,500	110	— 3	108
3,000	156	+ 2	158
5,000	390	+10	414
7,500	762	+13	819
10,000	1,214	+14	1,313
15,000	2,396	+14	2,602
25,000	5,537	+11	5,885
50,000	15,333	+ 4	15,741

Tableau 2

Exemple du changement proposé pour l'impôt sur le revenu des particuliers :

Contribuable marié — sans personnes à charge

Revenu	Impôt fédéral net pour 1966 s'il n'y avait pas de changement	Changement dans l'impôt pour une année complète	Impôt fédéral net pour 1966
$	$	%	$
2,300	14	—15	13
2,500	29	—15	26
3,000	65	—15	59
4,000	156	+ 2	158
5,000	266	+ 7	278
7,500	606	+12	649
10,000	1,019	+13	1,100
15,000	2,132	+14	2,314
25,000	5,195	+11	5,543
50,000	14,915	+ 4	15,263

Tableau 3

Exemple du changement proposé pour l'impôt sur le revenu des particuliers :

Contribuable marié avec deux enfants admissibles aux allocations familiales

Revenu	Impôt fédéral net pour 1966 s'il n'y avait pas de changement	Changement dans l'impôt pour une année complète	Impôt fédéral net pour 1966
$	$	%	$
3,000	22	—15	20
3,500	58	—15	53
4,000	100	— 5	97
5,000	199	+ 5	205
7,500	519	+11	554
10,000	916	+13	987
15,000	1,973	+14	2,141
25,000	4,986	+12	5,334
50,000	14,665	+ 4	15,012

Les montants indiqués ci-dessus comme impôt fédéral net sont établis après déduction d'un abattement de 24 pour cent prévu dans les ententes fédérales-provinciales actuelles.

L'impôt fédéral au Québec est moins élevé à cause d'abattements supplémentaires, mais le montant du dégrèvement fiscal est le même dans chaque cas. Les montants indiqués ne comprennent pas l'impôt provincial sur le revenu ni l'impôt au titre de la sécurité de la vieillesse. On a supposé que les contribuables optaient pour la déduction facultative uniforme de $100.

Mesures pour faciliter les emprunts en Europe

OTTAWA. (PC) — Les administrations municipales, provinciales et fédérale pourront emprunter plus facilement à l'extérieur, à la suite de la disparition de la taxe de 15 pour cent imposée aux non-résidants du Canada sur les intérêts des obligations des gouvernements canadiens.

Cette exemption, qui entrera en vigueur le 15 avril, a pour but de faciliter la vente de débentures et d'obligations aux Etats-Unis et en Europe et de permettre aux gouvernements des trois niveaux d'obtenir plus aisément les fonds nécessaires pour défrayer le coût des services publics.

En plus des administrations publiques, les hôpitaux et les institutions d'enseignement dont les obligations seront garanties par les provinces pourront bénéficier aussi d'exemptions du même genre.

Le ministre des Finances M. Sharp a déclaré dans son discours du budget qu'il ne veut pas prendre de décisions à ce sujet sur les emprunts des corporations ou des individus avant la revision générale de la loi des impôts sur le revenu qui sera contenue dans le rapport de l'enquête Carter sur la fiscalité.

M. Sharp a ajouté que l'exemption projetée ne réduira pas les revenus provenant des plus importantes émissions d'obligations, parce que les intérêts payés sur celles-ci sont toujours taxables. Les nouvelles émissions coûteront seulement de $2 à $3 millions au Trésor pour la prochaine année fiscale.

Par ailleurs, les économies réalisées par les provinces et les villes devraient être assez importantes.

D'après le ministre, ces changements devraient susciter plus d'emprunts publics en Europe, malgré les taux élevés exigés par les financiers européens.

Sursis aux entreprises qui s'établissent dans des régions sous-développées

OTTAWA (PC) — En plus de proposer un programme destiné à ralentir un peu le rythme de la construction au cours des prochains mois, le gouvernement fédéral accorde aux compagnies intéressées à s'établir dans des régions désignées une autre année avant de commencer la production.

M. Mitchell Sharp propose en effet que la date-limite d'avril 1966 soit portée à avril 1967. Les compagnies en question jouissent d'une exemption fiscale de trois ans.

Le ministre des Finances a déclaré dans son discours sur le budget que certains travaux avaient été retardés sans qu'il en soit de la faute des compagnies.



Le budget de M. Sharp

Dirigeants d'Eglises satisfaits

TORONTO (PC) — Les dirigeants canadiens d'importantes Eglises ont accueilli assez favorablement une mesure législative contenue dans le budget de M. Sharp et qui aura pour effet d'obliger les Eglises et organisations charitables à produire annuellement un état détaillé de leur situation financière.

"Cette décision paraît justifiée", a déclaré notamment un porte-parole de l'Eglise unie du Canada, ajoutant cependant que la compilation des données nécessaire à la préparation de cet état financier ne manquerait pas de causer des problèmes.

M. Grant Ross, trésorier d'une organisation charitable du Toronto métropolitain, a lui aussi très bien accepté l'initiative du gouvernement fédéral. "Et, d'ajouter M. Ross, la préparation de cet état financier sera pour nous une chose facile puisque nous le faisons déjà pour rendre compte à nos donateurs".

Contribution à une saine économie, selon deux bourses

Un porte-parole de la Bourse canadienne et de la Bourse de Montréal a déclaré hier soir que le budget présenté en Chambre par le ministre des Finances, M. Sharp, devrait modérer sensiblement la demande des consommateurs et réduire les investissements de capital.

"Les conséquences de ce budget devraient indiscutablement contribuer à maintenir une économie saine au Canada", a ajouté M. J. Trevor Thompson, président du conseil d'administration de la Bourse de Montréal. M. Harold A. Weeler, de la Bourse canadienne, y est allé de commentaires à peu près identiques, ajoutant que le budget de M. Sharp aurait "des effets salutaires" sur l'économie canadienne.

Selon les deux financiers montréalais, le buget aura l'avantage d'améliorer la balance des paiements du Canada et placera les manufacturiers canadiens dans une position concurentielle plus favorable.

Enfin, les deux hommes croient que le budget aura pour effet de ralentir les investissements de capital des entreprises canadiennes et aura l'avantage de les étendre sur une plus longue période.

Des mesures "négatives", selon les constructeurs

OTTAWA. (PC) — Le président de l'Association canadienne des constructeurs a exprimé des regrets pour les mesures "négatives" qui sont selon lui contenues dans le budget de M. Sharp.

M. Armand Trottier, de Québec, a dit qu'il regrettait particulièrement que M. Sharp ait cru nécessaire de ralentir l'essor de l'industrie de la construction, une industrie qui fait déjà face à un sérieux ralentissement de ses activités.

Enfin, le président Trottier trouve illogique que l'effort gouvernemental en vu de ralentir la poussée économique du Canada se fasse surtout sur le dos de l'entreprise privée. Dans une déclaration écrite, M. Trottier déclare qu'en comparaison de ce que devra supporter l'entreprise privée, la diminution de 10 p. cent des investissements du gouvernement paraît extrêmement minime.

2 premiers ministres, 2 opinions

REGINA. (PC) — Le premier ministre de la Saskatchewan, M. Ross Thatcher, et celui de la Colombie Britannique, M. A. C. Bennett, ont réagit différemment à la lecture du premier budget de M. Sharp.

Le premier ministre libéral de la Saskatchewan s'est dit convaincu que le budget répondait aux problèmes économiques de l'heure, tandis que son collègue Bennett de la Colombie Britannique croit que le nouveau budget fédéral "fait beaucoup de bruit et rien que du bruit".

M. Bennett a ajouté que ce budget "met un frein" à l'économie canadienne et que la hausse des impôts amènera un surplus administratif à Ottawa. "ce que l'on aurait dû préciser" a ajouté le premier ministre de la Colombie.

EN VENTE

Français Provincial

Valiquette

Mobilier de 7 mcx, buffet de 60" avec vaisselier à 3 portes, table ovale 40" x 60" avec un panneau — 3 chaises et 1 fauteuil recouverts de tissu beige, cerisier. Rég. 615. SPECIAL 439.00

Mobilier 3 mcx, bureau triple de 62" et miroir encadré 32" x 46", chiffonnier à 7 tiroirs, lit à panneau 4'6", cerisier. Rég. 749. SPECIAL 569.00

Fauteuil, bois fini antique, blanc et or. 199. 149.

Tables jumelles fini noyer, 19" x 19". 79.50 69.50

Sofa, bois fini fruitier, choix de tissus. Rég. 419. 369.

Sofa et fauteuil, coussins airfoam, choix de tissus. 2 mcx. Rég. 299. 259.

Table à café, fini fruitier, 60" de long. 129. 115.

Table cabinet ronde, fini fruitier, 24" de diam. 169. 149.

Fauteuil, choix de tissus. 69.50 49.

Fauteuil, même description. Rég. 199. 169.

Table à lampe, base de métal doré et dessus "Plate Glass", 18" de diam. 49.95 45.

Table à café, fini blanc et or et dessins de couleur avec 2 tablettes d'utilité, 36" de long. 325. 295.

Mobilier 3 mcx, bureau triple à 9 tiroirs et miroir encadré 39" x 54", chiffonnier à 6 tiroirs, lit à panneau 4'6, noyer antique. Rég. 995. SPECIAL 869.00

Sofa choix de tissus. Rég. 269. 229.

Fauteuil, même description. Rég. 139. 119.

Nid de tables, fini fruitier, 24" x 17". 79.50 69.50

Fauteuil, vert et or. 159. 139.

Bahut, fini fruitier et dessus de marbre blanc et beige, 54" de long. 395. 349.

A. Porcelaine et cuivre, abat-jour 125.00
B. Verre opaque blanc avec motifs floraux 79.50
C. Verre couleur ambre avec ciselures or antique 115.00
D. Figure d'enfant. Rég. 65.00 49.50
E. Style candélabre, fini vert antique 69.50
F. Porcelaine blanche et cuivre 49.50

Stationnement en face et à l'arrière du magasin

N. G. VALIQUETTE LTEE, 510, Ste-Catherine est près Berri TEL. 842-8811

HEURES D'AFFAIRES : Ouvert de 9:30 A.M. jusqu'à 5:30 P.M. Ouvert les jeudi et vendredi soirs jusqu'à 9.00 heures

IMMEUBLE
TRANSACTIONS IMMOBILIÈRES

Quartiers Ahuntsic — Avenue de Poutrincuort no 12070. Lot no 2-93, terrain 52 x 85 pds. Roland Monette et uxor à Huf Jew Chan. $19,000.00 — 1894677.

Delorimier — Avenue Papineau, nos 5152 à 5160. Lot no 339-783, 339-784-1, etc. Mme Eudore Frenette à J. Régis Ravary. $22,000.00 — 1894830.

Mercier — Rue Paul Pau, nos 5500-5502. Lot no 404-915. Cie de Construction Paul Pau Limitée à Régis Collin, et uxor. $18,000. — 1894704.

Chemin public. Lot no 40-635 à 646. Langelier Boulevard Development Corp. à Arthur Tremblay Construction Ltée. $68,000.00 — 1894794.

Rue Pierre Tétreault, no 5146. Lot no 399-1081, 1082, terrain 50 x 83 pds. Mme Patrick J. Galley à Kevin L. Davidson. $9,000.00 — 1894809.

Notre-Dame de Grâces —Ave Melrose, nos 2039-2041. Lot no Pt 174-535, 536, terrain 27'7" x 88 pds. Vincenzo La Posta à Nando Zeppilli. $22,800.00 — 1894713.

Pierrefonds — Rue A Ma Baie (Vague). Lot no 37-590, terrain 8750 pds en sup. Paul-Emile Ponton à Roland Lacroix. $2,500.00 — 1894771.

Rue Bel Air Drive, no 10,513 Lot no 37-512-1, 37-513-2, terrain 61'5" x 121 pds. André Légaré à Gérard Cockburn. $13,800.00 — 1894881.

Pointe-aux-Trembles — Rue Lelièvre, no 230. Lot no 87-1243, terrain 42'6" x 80 pds. Guy Arbour à Charles-Edouard Loranger. $8700.00 — 1894810.

St-Jacques — Rue St-André, nos 1655-1657. Lot no 850-14. Mlle Eva Brûlé et al à La Commission Hydroélectrique de Québec. $15,500.00 — 1894933.

Villeray — Rue St-Dominique nos 8554 à 8558 ½ indivise. Lot no 643C-146. Léon Gohier à Mme Luc Morin. $6000.00 — 1894676.

Villes d'Anjou — Rue Chaumont, nos 8644 à 8650. Lot no Pt 423-477, 423-482. Les Placements Arti Inc. à Leone Sciamma. $35,500.00 — 1894712.

Rue Roi René, nos 5591-5593. Lot no 424-761. Le Shérif de Montréal à Gérald Courchesne. $16,300.00 — 1894747.

Montréal-Nord — Rue Arthur Chevrier, no 5812. Lot no 18-715, terrain 58'35 x 90 pds. Roland Custeau à James B. Mannion. $19,500.00 — 1894763.

Rue Monselet, no 3991, Garièpy, no 10,806. Lot no 73-729, 730. Mme Alphonse Arial à Claude Lebel. $17,500.00 — 1894821.

Quartiers — Dollard-des-Ormeaux — Rue Leslie, no 162. Lot no 285-432, 286-562, terrain 65 x 99'99' pds. Belcourt Construction Company à Nat Hier. $23,334.40 — 1895018.

Hochelaga — Rue Chambly, nos 1447-1449, 1451. Lot no 23-436-1 à 3, terrain 24 x 122 pds. Hector Poirier à Maurice Tanguay. $15,500.00 — 1895092.

Montcalm — Rue Bordeaux, nos 5934 à 5938. Lot no 209-237, 25 x 84 pds. - 2100 pds en sup. Alcide Bergeron à Mme Laurent Minette. $21,000.00 — 1895130.

Notre-Dame-de-Grâce — Rue Sherbrooke, no 6525 ouest. Lot no 153-6-1-3,4, terrain 11,202 pds en sup. Claude R. Champagne à Mme Henry Kalinowicz. $128,000.00 — 1895089.

Papineau — Rue Dorion, nos 1242-1244. Lot no Pt S E 449, terrain 25 x 52 pds. Albini Coulombe et Uxor à Mme Irénée Beauvais. $9,500.00 — 1895175.

Ville Lasalle — Rue Highlands, no 2. Lot no 940-238-1, 940-237-1, terrain 100 x 100 pds. Isidore Laverdière à Emile Paradis. $9,500.00 — 1894979.

Pierrefonds — Rue Pavillon, nos 11665-11667. Lot no 50-21, terrain 56 x 90 pds. E.R. Gallant Construction Ltd à Brien M. Taylor. $25,750.00 — 1894947.

Rue Pavillon, nos 11,669-11,671. Lot no 50-20. E.R. Gallant Construction Limited à Eugene Mondor Varga. $25,750.00 — 1894948.

Rue Pavillon, nos 11,636-11,638. Lot no 50-2. Edmond R. Gallant à Gaston Tremblay. $25,250.00 — 1894950.

QUARTIERS — Rosemont — Avenue des Sorbières, No 5070. Lot No 186-106. Mme André de Montigny à Georges Halmos. $23,000.00 — 1895063

24e Avenue, Nos 6408 à 6412. Lot No 192-291, terrain 25 x 82 pds. Joseph Ekiert à John Ekiert. $23,000.00 — 1895088

St-Jean — Rue Wiseman, No 7823. Lot No 636-363, terrain 25 x 83 pds. Lucien Morin et al à Guiseppe Leone, et al. $11,500.00 — 1895043

Villeray — Rue Basile-Routhier, No 9925. Lots Nos 228-295, 296, terrain 50 x 100 pds. Labrador Acceptance Corporation à Ernest Thibault. $12,800. — 1895 003

Rue St-Gerard, Nos 7748-7750. Lot No 2629-293. Gaspard Fortin à Marcel Gelinas. $18,000.00 — 1894949

VILLES — Pierrefonds — Parkinson Blvd, No 4873. Lot No 61-20, terrain 60 x 90 pds. Salvadore J. Currer et uxor à Azarias Philippom. $19,250.00 — 1895144

Pointe-Claire — Rue Yonge Crescent, No 103. Lot No 62-169. Francis J. Burke à John Anton. $16,900.00 — 1894994

St-Laurent — Rue Somerset, Nos 2940-2942, 2910-2912. Lots Nos 82-135, 138. Gerald Craft à Moses Rosentzveig. $55,587.63 — 1895174

St-Michel — 25e Avenue, Nos 8280-8282. Lot No 370-70, terrain 27 x 104 pds. Giovanni Biondi à Luciano Rossi. $22,000.00 — 1895095



Pâques en marche chez MORGAN

ARTICLES DE TOILETTE ET D'USAGE QUOTIDIEN À PRIX D'AUBAINE EXCEPTIONNELLE CHEZ MORGAN!



1) **Traitement de beauté "2nd Début"** — Crème fluide hydratante composée d'ingrédients CEF 600 de grande efficacité pour l'épiderme, prévenant la sécheresse de la peau. 4 onces 600 uns. Prix courant 3.35 **2.89**



2) **Lotion Nivea** — Crème liquide très efficace pour paraître et être plus jeune. Spécialement recommandée pour les épidermes secs. Prix courant 1.29 6 onces **1.09**



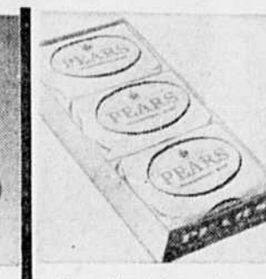
3) **Huile de bain "Softique"**. Une huile délicieusement parfumée..., relaxe, tonifie, adoucit. 5 onces. Prix courant 2.69 **1.97**



4) **Lotion "Aquamarine" Revlon** — Lotion à mains et à corps hydratante, parfumée à l'essence "Aquamarine"... non huileuse pour peaux sèches. Présentation en flacon avec distributeur. — 12 onces. Valant 2.00 **1.25**



5) **Cold Cream Pond** — Crème renommée, démaquillante... nourrissante et laissant l'épiderme souple et doux. — Prix courant 1.31 **1.19**



6) **Savon "Pear"**. Savon très doux fabriqué en Angleterre... mousse jusqu'à la dernière parcelle. Boîte de 3. Prix courant 1.00 **.88**



7) **Shampooing de Castille Morgan** — Shampooing doux au savon de Castille pur, additionné d'huile d'olive... lustre les cheveux et les rend plus facile à placer. Prix courant 2.95 ½ gallon **1.95**



8) **Atomiseur désodorisant "Secret"**. Désodorisant doux et facile d'emploi... très efficace. Ne colle pas et sans danger. Grande taille. Prix courant 1.39 **1.09**



9) **Ceinture sanitaire KOTEX** Ceinture de luxe, élastique, confortable, de toute sécurité pour serviettes sanitaires. Prix courant .53 **2 pour .88**



10) **Confidets**, Serviettes périodiques de coupe étudiée, de grand pouvoir absorbant et tout confort. Boîte de 48 Prix courant 1.69 **1.49**



11) **Tampax**, Tampons sanitaires, épaisseur normale ou super. Pratiques et commodes, ils se glissent facilement dans le sac à main. Boîte de 40. Prix courant 1.55 **1.29**



12) **Gelée "Dippity-Do" pour cheveux** — Aide à faire tenir la mise en plis; rose pour formule ordinaire; vert pour formule super-ferme. — Prix courant 1.25 8 onces **1.09**



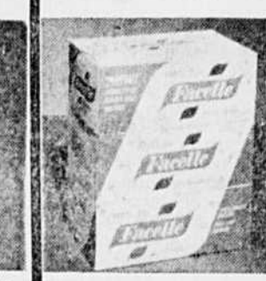
13) **Serviettes "Wash 'n' Dri"** — Serviettes de papier imbibées d'une lotion nettoyante... très commode en voyage, rafraîchissantes et délicatement parfumées. Paquet de 18. Prix courant .98 **.88**



14) **Crème Noxzema**. Crème non graisseuse démaquillante, laisse l'épiderme doux et satiné. 14 onces. Prix courant 1.99 **1.59**



15) **Crème épilatoire Neet**. Simple d'emploi, sans danger, enlève sans douleur les poils follets sur le visage, les jambes, les aisselles. Délicieusement parfumée. 4 onces. Prix courant 1.25 **1.09**



16) **Mouchoirs de papier Facella** Papier doux, fort, absorbant... 500 feuilles doubles. Spécial Boîte familiale **.69**



17) **Papier hygiénique "Green Label" Morgan** — Papier doux, absorbant et fort. Choix de: rose, blanc, aqua ou jaune. Prix courant .29 le paquet jumelé. Caisse de 24 paquets jumelés. 6 paquets jumelés 1.49 **5.75**



18) **Traitement colorant "Nice'n' Easy" Clairol*** — Coloration merveilleuse, facile d'emploi... dans la nuance de vos rêves ...donnant à vos cheveux tout le lustre et le brillant désirés. Blond pâle, blond cendré clair, blond doré, blond cendré moyen, brun clair, brun moyen, brun foncé, noir, blond roux, auburn clair, auburn foncé. Prix courant 1.97 **1.67**



19) **Crème dentifrice Colgate** — Blanchit les dents, rafraîchit l'haleine... dentifrice au goût de menthe avec pardol. Tube économique de famille. Taille géante. Prix courant 1.09. **2/1.77**



Téléphonez à 842-6261

Veuillez compter un délai de sept jours pour la livraison

ARTICLES DE TOILETTE, RAYON 42, rez-de-chaussée

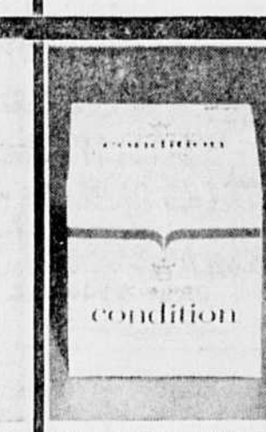
Egalement à DORVAL, ROCKLAND et BOULEVARD



20) **Fixatif à cheveux Clairol*** — Bombe de fixatif sans laque, délicieusement parfumé. Formule ordinaire seulement. Prix courant 1.58 14 onces **1.39**
*marque déposée



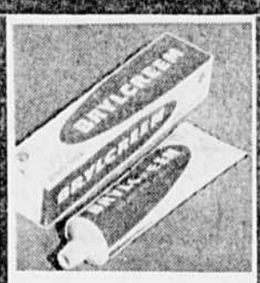
21) **Shampooing Clairol*** — Shampooing bleu, vert pour les blondes, les brunes ou cheveux gris. Prix courant 1.33 8 onces **1.19**
*Marque déposée



22) **Hair Conditioner Clairol*** — Recommandé pour cheveux décolorés ou teints. Le tout apporte aux cheveux endommagés une sève enrichissante. Prix courant 2.67 4 onces **2.39**
*Marque déposée



23) **Lotion "Pretty Feet"**. Beauté du pied. Utilisez la lotion "Pretty Feet" qui communique au pied, dès son application une impression de repos et de fraîcheur. Elle assouplit les tissus. 4 onces. Prix courant 1.98 **1.69**



24) **Brylcreem pour cheveux.** — Aide à tenir les cheveux en place sans les graisser..., rend les cheveux plus faciles à peigner. Tube geant. Prix courant .87 **.79**



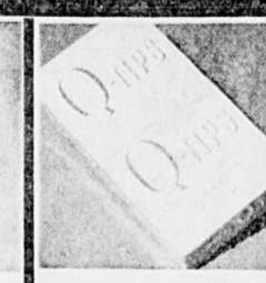
25) **Désodorisant "Man Power" Old Spice de Shulton.** — Désodorisant aerosol pour hommes. Facile à appliquer, rafraîchissant et très efficace contre la transpiration et les mauvaises odeurs. 7oz. Prix courant 1.09 **.98**



26) **Lotion après rasage Old Spice de Shulton**. Lotion spéciale, discrètement parfumée à l'essence Old Spice. Après le feu du rasoir. 4½ onces. Prix spécial **1.09**



27) **Boules de coton Johnson** — Tampons pratiques de coton ouatiné pour nettoyer coupures, écorchures légères, pour appliquer crème et lotion du bébé. Stérilisés, ils sont donc hygiéniques. — Boîte de 100. Prix courant .59 **2 pour .88**



28) **Bâtonnets "Q-Tips"** — Bâtonnets aux extrémités boules de coton hydrophile souples et stérilisés. Pour la toilette des oreilles, le nez, les yeux du bébé. — Boîte de 180 tampons. Prix courant .98 **.88**



29) **Comprimés Anacin** — Pour soulager douleurs rhumatismales, arthritiques, maux de tête et malaises causés par le rhume et la fièvre. Flacon de 100. Prix courant 1.13 **.87**



30) **Sels de fruit Eno** — Sels effervescents agréables au goût, anti-acides, recommandés contre les maux d'estomac, une mauvaise digestion et la constipation. 7 onces. Prix courant .99 **.73**



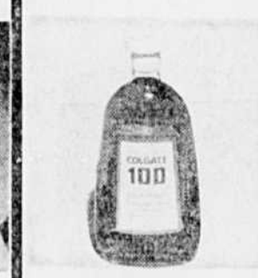
31) **Lotion capillaire Resdan** — Lotion aidant à la pousse des cheveux... élimine les pellicules, aide à tenir la coiffure bien soignée et en place. Ne contient ni alcool ou huile. Mousse à l'application. — 10 onces. — Prix courant 1.93 **1.67**



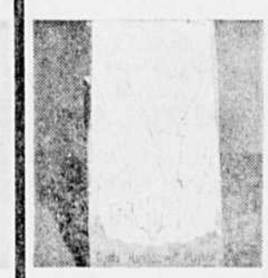
32) **Serviettes de papier Scott** — Pour la salle de bains, la cuisine et mille autres petits travaux ménagers. Rose, aqua ou jaune. Prix courant .57 le paquet jumelé. 2 paquets jumelés **.98**



33) **Brosses à dents "Dr West"** — Soies de nylon, dures ou moyennes; brosses hygiéniques "anti-bactéries". Prix courant .69, **2 pour .79**



34) **Rince-bouche Colgate 100** — Rince-bouche rafraîchissant, gargarisme doux et germicide. 14 onces. Taille de famille. Prix courant .98. **.88**



35) **Gants de ménage Playtex** — Gants de caoutchouc, paume striée anti-dérapante, évitant aux objets de glisser. Bleu, jaune, rose ou aqua. P.M.G. Prix courant .98 **.88**



36) **Chiffons Memo.** Chiffons hygiéniques imprégnés de désodorisant pour toilette féminine. Éliminent les mauvaises odeurs. Boîte de 18. Prix courant .98 **.88**



37) **Cristaux antimites** — Cristaux puissants de grande protection pour vos tapis, lainages et vêtements d'hiver. Prix courant .99 Sac de 3 livres **.88**



38) **Bombe aérosol Florient** — Elimine instantanément toutes les mauvaises odeurs et dégage une fraîche et légère senteur. Choix de parfums: lavande, lilas ou pin. Grande taille de 12 onces. Prix courant 1.39 **1.19**

39) **Coton "Red Chain" Johnson** — Rouleau de coton hydrophile et souple, très commode dans la chambre du bébé, dans la salle de bains. Enlève merveilleusement le vernis à ongles, etc. Prix courant .98 **.88**

40) **Lotion à mains Jergen** — Lotion à mains conservant les mains souples et satinées. Délicieusement parfumée. 16 onces. Prix spécial **1.27**

41) **Poudre Johnson pour bébé** — Poudre de talc fine, douce antiallergène, délicieusement parfumée... recommandée pour la toilette du bébé. Boîte économique. Prix courant .98. **.79**



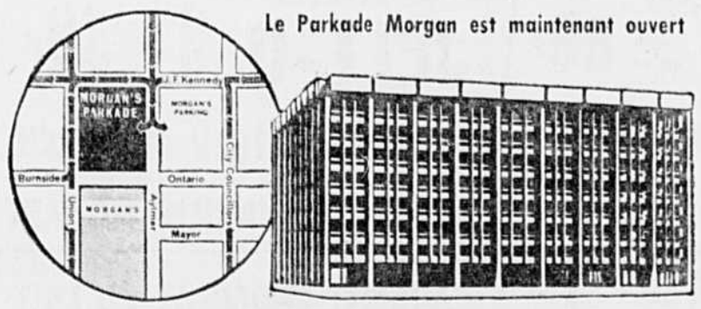
42) **Huile de bébé Johnson** — Huile recommandée pour la peau sensible du bébé, contre les irritations. S'emploie après le bain ou au moment de changer les couches du bébé. Grand flacon 10 onces. Prix courant 1.09 **.98**



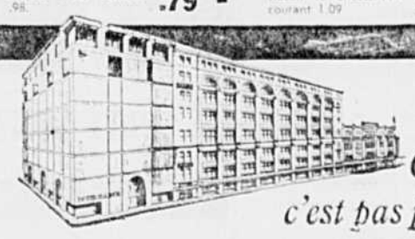
43) **Pansements "Band-Aids" Johnson** — Pansements couleur chair, en matière plastique, trous de ventilation, auto-adhésifs. Boîte de 100. Prix courant 1.49 **1.19**

Nouveau stationnement chez Morgan centre-ville

Le Parkade Morgan est maintenant ouvert



C'est l'endroit le mieux conçu pour stationner votre voiture le plus facilement possible... l'accès y est aisé par la rue Burnside vis-à-vis l'entrée Morgan. Dirigez-vous au sud de la rue Aylmer et montez la rampe du Parkade. Garez votre voiture où vous voulez... choix de sept niveaux ...vous retournez par l'un des ascenseurs automatiques. **N'oubliez surtout pas de garder votre billet de stationnement avec vous.** Vos emplettes terminées, vous payez à la caisse. .40 pour la première heure, .15 pour chaque demi-heure subséquente... vous prenez l'ascenseur pour aller chercher votre voiture... et voilà le moyen le plus facile de stationner en ville.



"C'est l'avis des connaisseurs. Chez MORGAN *c'est pas plus cher qu'ailleurs"*

Québec-Téléphone: la Chambre ne permet pas l'étude d'autres cas

par Gilles Daoust

QUEBEC. — L'Opposition a vainement tenté, hier après-midi à l'Assemblée législative, de donner une portée plus générale au débat entourant, en deuxième lecture, le bill 29 destiné à casser l'ordonnance de la Régie des services publics dans le cas de Québec-Téléphone.

Les tentatives de l'Opposition, suggérant en particulier que le bill 29 s'applique rétroactivement à d'autres cas similaires qui se sont produits depuis janvier 1966, ont été défaites par un vote de 42 à 16 en faveur du gouvernement.

M. Lesage a soutenu, en particulier, que l'Opposition ne pouvait, en deuxième lecture, discuter autre chose que le bill lui-même.

Hier soir, une autre tentative de l'Opposition, par l'entremise du député de Bellechasse, M. Gabriel Loubier, a également été battue.

M. Loubier avait en effet demandé, après l'adoption en deuxième lecture du bill 29, que celui-ci soit renvoyé non pas en comité plénier mais au comité des bills publics afin que toutes les parties intéressées, public ou corps intermédiaires et surtout les membres de la Régie, aient l'occasion de faire valoir leurs opinions sur la vente de Québec-Téléphone à des intérêts américains.

L'amendement Loubier fut défait par 45 voix contre 19.

L'Opposition a vivement protesté, tout au long de l'après-midi, contre l'attitude du gouvernement refusant d'élargir le débat sur la portée du bill 29.

Les députés de l'Opposition ont déclaré que le bill 29 parlait beaucoup de l'intérêt public mais qu'en fait il ne faisait que s'attaquer à un cas particulier, celui de la vente de Québec-Téléphone à Anglo-Canadian Telephone.

Le député de Missisquoi, M. Jean-Jacques Bertrand, a fait valoir que l'irrégularité dont était supposément entachée l'ordonnance de la Régie des services publics était en réalité une procédure régulièrement employée.

Si on applique le bill 29 à Québec-Téléphone, a dit M. Bertrand, qu'on l'applique aussi à toutes les autres ordonnances qui furent rendues depuis janvier dans des cas identiques.

M. Bertrand a cité une série de transactions, touchant des compagnies de téléphone, qui avaient reçu l'approbation de la régie depuis le mois de janvier et pour lesquelles on avait employé la même procédure : page blanche réservée au greffe de la régie à Québec et aucune audience publique.

M. Lesage a alors interrompu le député de Missisquoi en alléguant qu'on ne pouvait traiter des autres cas lors de la deuxième lecture du bill 29.

"J'ai l'intention de proposer moi-même un amendement à la loi générale, a dit le premier ministre, afin qu'à l'avenir la régie tienne des audiences publiques en pareil cas".

L'Opposition a par ailleurs reproché au ministre des Transports et Communications, Mme Claire Kirkland-Casgrain, qui a avoué avoir été au courant de la transaction de Québec-Téléphone, dès le 15 mars, de ne pas en avoir avisé le Cabinet.

On sait que la Régie des services publics relève du ministère des Transports et Communications.

Le député unioniste de Montréal-St-Jacques a, de son côté, déclaré que le bill 29 n'allait pas assez loin, qu'on aurait dû prévoir quelque chose pour empêcher, à l'avenir, le transfert massif d'actions de Canadiens français à des Américains.

Un autre député de l'Union nationale, M. Yves Gabias, a soutenu enfin qu'un bill créait en l'espèce un dangereux précédent et que le gouvernement avait à sa disposition plusieurs autres moyens, tel un recours à la Cour supérieure, avant l'homologation de l'ordonnance de la régie.

Mme Kirkland-Casgrain dit qu'elle n'a pas été mêlée à la transaction

QUEBEC. (DNC) — Solidaire de son parti, Mme Claire Kirkland-Gasgrain, belle-soeur de M. Jacques Brillant, a nié hier à l'Assemblée législative toute participation directe ou indirecte à la transaction entre Québec-Téléphone et Anglo Canadian Telephone.

En plus d'être la belle-soeur du président de Québec-Téléphone, Mme Kirkland-Casgrain est ministre des Transports et Communications, de qui relève la Régie des services publics, qui a eu à donner son assentiment au transfert d'une quantité importante d'actions.

"C'est pas un téléphone de mon sous-ministre, M. Jacques Verreault, que j'ai appris pour la première fois, mardi le 15 mars, que le groupe Brillant, de Rimouski, vendait ses intérêts dans Québec-Téléphone à Anglo Canadian Telephone.

Le ministre a dit avoir été surpris par cette nouvelle, parce que Québec-Téléphone s'était présenté peu de temps auparavant devant la Régie, pour obtenir une augmentation de taux.

Elle a mentionné que le président de la Régie se serait rendu à Québec le 17 mars et aurait dit au sous-ministre que "le transfert des actions apparaissait régulier et que, somme toute, le tout se résumait à une formalité et qu'il n'y avait aucune raison pour laquelle une ordonnance ne pouvait être rendue donnant effet à la vente". Le président aurait aussi fait état du fait "qu'il y avait une urgence, parce que Québec-Téléphone lui avait apparamment représenté qu'il y avait un "dead line" à rencontrer". Le président de la Régie voulait enfin avoir l'opinion du ministre sur cette question.

"J'ai donc dit à mon secrétaire d'informer le président de la Régie que je ne me mêlais pas des décisions de la Régie," a avoué le ministre.

Mme Kirkland-Casgrain a finalement déclaré que "si une partie peut avoir été privée de son droit à une audition, il faut nécessairement remédier à la chose."

Comme tous les membres de l'Assemblée législative, elle a voté en faveur du projet de loi, dit bill 29.

L'amour fait passer le temps; le temps fait passer l'amour.
Proverbe italien

ANNONCE

Comment mieux maintenir VOTRE DENTIER solidement en place

Si votre dentier vous gêne parce qu'il bouge constamment et menace de tomber chaque fois que vous ouvrez la bouche pour parler, manger ou rire, saupoudrez-le de poudre FASTEETH. Cette poudre alcaline (non acide) tient les dentiers plus solidement et plus confortablement. Ne forme ni pâte ni gomme, ne laisse aucun goût. Ne rancit pas, assainit l'haleine. FASTEETH se vend à tous les comptoirs de produits pharmaceutiques.

ON DEMANDE
TIMBRES et PIECES de MONNAIE
M. L. Tankel, prés.
General Stamp Company Inc.
121 Nassau Street, New York City, N.Y.
SERA A MONTREAL
au
HOLIDAY INN
420, rue SHERBROOKE ouest
Samedi et dimanche, les 2 et 3 avril 1966
En vue d'acheter vos
COLLECTIONS, ACCUMULATIONS, SUCCESSIONS, PIECES SPECULATIVES, STOCKS DE MARCHANDS, etc.
(ON PARLE FRANÇAIS)
Venez, téléphonez ou écrivez maintenant à
CASE 7149, LA PRESSE



Tous les bénéficiaires des lois d'assistance sociale suivantes (ainsi que leur conjoint et leurs enfants à charge):
- Loi de l'aide aux invalides
- Loi des allocations aux aveugles
- Loi de l'assistance aux personnes âgées
- Loi de l'assistance aux mères nécessiteuses
- Loi de l'assistance publique

SOINS GRATUITS À COMPTER DU 1er AVRIL

Le gouvernement du Québec défraie le coût
—de tous les soins médicaux et chirurgicaux dispensés, à compter du 1er avril 1966, à domicile, au cabinet du médecin ou à l'hôpital par les omnipraticiens et les médecins spécialistes qui acceptent de participer au régime d'assistance médicale;
—des examens diagnostiques (radiologie, laboratoire, etc.) faits sur ordonnance médicale, à compter du 1er avril 1966, dans les services externes de la plupart des hôpitaux du Québec.

Si vous avez droit à l'assistance médicale . .

. . . vous recevrez automatiquement une carte d'assistance médicale que vous devrez présenter au médecin ou à l'hôpital. Vous recevrez également un dépliant explicatif que vous devrez consulter.

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC Φ

EXAMEN DE LA VUE
Bruno Quesnel O.D., Optometriste, bureau chez
Peoples Credit JEWELLERS LTD.
1015 ouest, Ste-Catherine - VI. 9-7071



Pogues
en marche chez
MORGAN

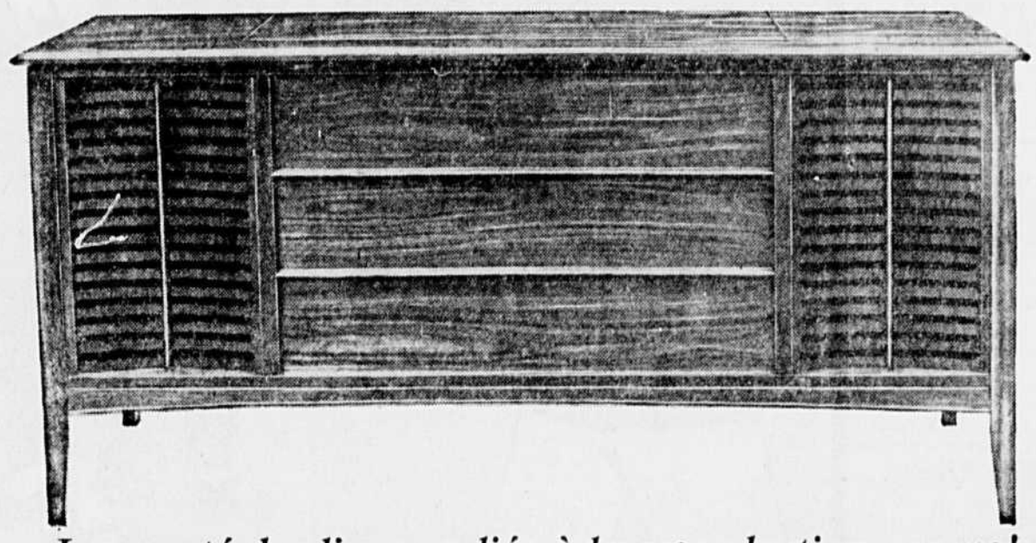


Ohé les jeunes !
Participez au concours
"C'EST AMUSANT DE COLORIER"
Un concours divertissant qui vous permet de gagner des chèques-cadeaux Morgan de belle valeur et de faire voir vos talents d'artiste si vous êtes âgés de quatre à douze ans.
VOUS POUVEZ Y PARTICIPER FACILEMENT . . . Dans le rayon des vêtements pour enfants, au troisième, magasin centre-ville, ou dans une succursale Morgan, procurez-vous une formule de participation contenant les règles et le dessin à colorier. Le concours durera jusqu'au samedi 2 avril.

Défilé sans commentaires
Modes d'enfants . . . pour Pâques !
Jolis et confortables vêtements d'enfants . . . présentés entre 11 h 30 de la matinée et 4 h 30 de l'après-midi, au rayon des vêtements pour enfants, troisième ; à l'Epicure et à la salle à manger Regency, au cinquième.
Date : le samedi 2 avril

Adolescentes !
Participez au concours "Mademoiselle Jeunesse"
Pour être admise il faut :
- Etre âgée de 14 à 17 ans.
- Etre étudiante dans une école du grand Montréal.

Procurez-vous une formule de participation au Centre des Jeunes, au troisième, chez Morgan centre-ville ou à l'une des succursales.
Sous les auspices du Chapitre 983 St-Laurent des dames B'nai B'rith



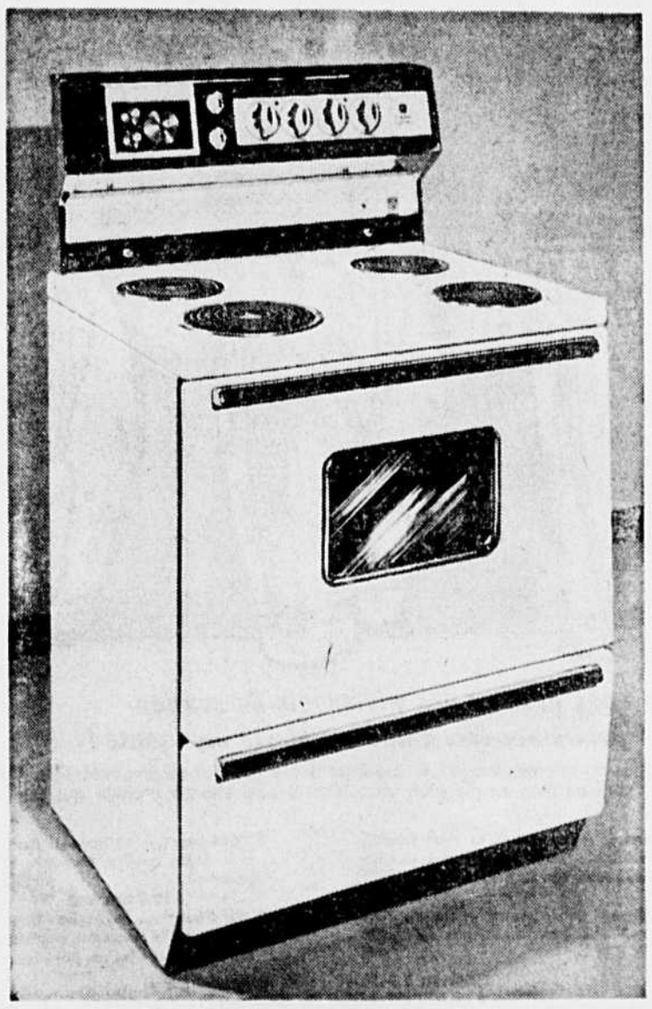
La pureté des lignes reliée à la reproduction sonore!
"Le Mardi Gras" combiné stéréophonique AM/FM GE ! . . . châssis tout transistorisé 100 watts !

Prix courant 699.95
$579
PAS DE PAIEMENT INITIAL
24 mensualités de 27.60
La taxe de vente payable à l'achat

Voici un appareil stéréophonique, modèle "The Mardi Gras" qui allie le style à une sonorité parfaite et qui vous procurera des heures et des heures d'enchantement. Il vous est offert à prix réduit chez Morgan.
Elégant meuble bois teinté noyer, réalisé par GE. Voici les caractéristiques importantes:
- Châssis tout transistorisé AM/FM/stéréophonie FM.
- Tableau de commandes à douze boutons-poussoirs.
- Syntonisateur FM indiquant la diffusion stéréophonique FM.
- Huit haut-parleurs dans un caisson de résonance scellé.
- Commutateur spécial "Presence" permettant de baisser le volume sans nuire à la musicalité.
- Puissance de sortie totale 100 watts et gamme de fréquences de 15 à 30,000 VPS.
- Change-disques automatique Garrard A70.
- Grand logement éclairé pour disques.
- Prise pour écouteur stéréophonique.
- Dimensions : 28½ po. de hauteur, 62½ po. de longueur, 19 po. de profondeur; modèle 69A62.

Téléphoner à 842-6261
APPAREILS STEREOPHONIQUES, RAYON 96, CINQUIEME
Egalement DORVAL, ROCKLAND et BOULEVARD

Cuisinière automatique électrique 30 po. GE avec minuterie au four et rôtissoire si désiré

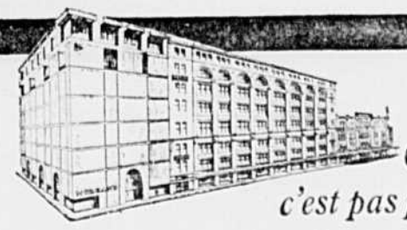


$189

Une cuisinière moderne permettant de cuisiner en toute tranquillité d'esprit, à prix économique, en moins de temps !... un appareil offert à bas prix chez Morgan et doté de toutes les caractéristiques importantes GE.
- Four entièrement automatique — avec minuterie.
- Commandes de chauffe "Infinate" aux quatre éléments.
- Rôtissoire automatique.
- Eléments de chauffe Calrod ultra-rapides avec protection contre la surchauffe.
- Eclairage fluorescent pleine longueur au tableau arrière.
- Prise de courant pratique pour petits appareils électro-ménagers.
- Tiroir de rangement pleine longueur pour casseroles.
- Si désiré : rôtissoire au four : $15 en sus.
- Dimensions : 49 po. de hauteur totale, 30 po. de largeur, 26⅜ po. de profondeur; modèle 34J53.

PAS DE PAIEMENT INITIAL
18 mensualités de 11.70
La taxe de vente payable à l'achat
Téléphoner à 842-6261
APPAREILS MENAGERS — RAYON 73 — CINQUIEME
Egalement à DORVAL, ROCKLAND et BOULEVARD

Centre-ville, Snowdon 9 h à 5 h 30, jeudis, vendredis 9 h à 9 h
Dorval, Rockland et Boulevard 9 h 30 à 6 h, jeudis, vendredis 9 h 30 à 10 h
Téléphoner à 842-6261



"C'est l'avis des connaisseurs. Chez MORGAN *c'est pas plus cher qu'ailleurs"*

Plaidoyer en faveur d'un meilleur français de médecine dans les termes

QUEBEC (DNC) — Un Comité d'étude des termes de médecine a recommandé hier, devant le comité conjoint de l'Assemblée législative et du Conseil législatif sur l'assurance-santé, que tous les organismes de l'Etat adoptent une terminologie des assurances sociales, qui soit conforme au français international.

Le Comité d'étude, représenté par deux médecins de Montréal, ne s'est pas contenté de soumettre un voeu. Il a préparé et proposé un glossaire de 160 expressions courantes dans les assurances sociales. Il a suggéré également un lexique anglais-français de 160 termes utilisés dans le domaine concerné.

Le lexique et le glossaire sont une partie des travaux entrepris par le Comité d'étude des termes de médecine, qui existe depuis deux ans, dans le but de restaurer la langue et la pensée française dans le milieu médicaux et hospitalier québécois. Il a obtenu la collaboration de plusieurs organismes, dont l'Office de langue française.

Les Dr Georges Desrosiers et Jacques Boulay, respectivement président et secrétaire, représentaient le Comité d'étude des termes de médecine devant le comité conjoint des deux Chambres.

Autres auditions

Le comité sur l'assurance-santé a aussi pris connaissance d'un mémoire de la Corporation des opticiens d'ordonnances de la province de Québec et d'un dernier du Dr Jules Gilbert, professeur de médecine sociale à l'Université de Montréal.

Les opticiens d'ordonnance, dont le rôle par rapport aux ophtalmologistes et aux optométristes est semblable à celui du pharmacien vis-à-vis le médecin, ont exposé des opinions sur trois points seulement.

Il s'agit plus précisément de commentaires sur trois recommandations de la Commission royale d'enquête sur les services de santé.

1. Les opticiens s'opposent à ce que "la direction des services provinciaux de santé prenne des dispositions spéciales en vue de l'achat en grosse quantité, au moyen de soumissions, de montures, de lunettes et de verres".

2. Ils appuient une loi, qui existe déjà, selon laquelle la qualification et l'homologation des opticiens d'ordonnances doit être appliquée dans toutes les provinces.

3. Ils sont naturellement d'accord sur une autre recommandation qui se lit comme suit : "Qu'on adopte des lois interdisant la vente de lentilles de contact par qui que ce soit, sauf sur l'ordonnance d'un ophtalmologiste".

Par ailleurs, le Dr Jules Gilbert, de Montréal, a présenté des recommandations, à titre personnel : Un régime volontaire, financé au moyen de sommes prélevées à même le revenu consolidé de la Province.

Un régime établi progressivement sur une période de trois ans, sans frais dissuasifs; que les médicaments brevetés ne soient pas payés par le régime; que la rétribution des soins médicaux soit faite sur une base d'honoraires, selon un tarif comparable à celui de la Commission des accidents du travail, et finalement que l'administration du régime soit confiée à une Commission.

Les contrats des policiers et des pompiers signés à Jacques-Cartier

La ville de Jacques-Cartier a signé récemment les conventions collectives de travail de ses pompiers et de ses policiers.

Les négociations des pompiers se sont déroulées assez harmonieusement, déclare-t-on. Il en fut autrement cependant pour celles en vue du renouvellement de la convention collective des policiers.

Dans un communiqué, on soutient cependant que "les clauses des salaires, du temps supplémentaire, des jours de maladie, de la procédure des griefs, de l'ancienneté et des promotions de même que des bourses d'études font l'orgueil de Jacques-Cartier". On prétend que d'autres municipalités s'inspireront de ce contrat pour leurs policiers. On ne donne toutefois aucune précision sur le contenu de la convention collective de travail.

Sept ans à un Montréalais

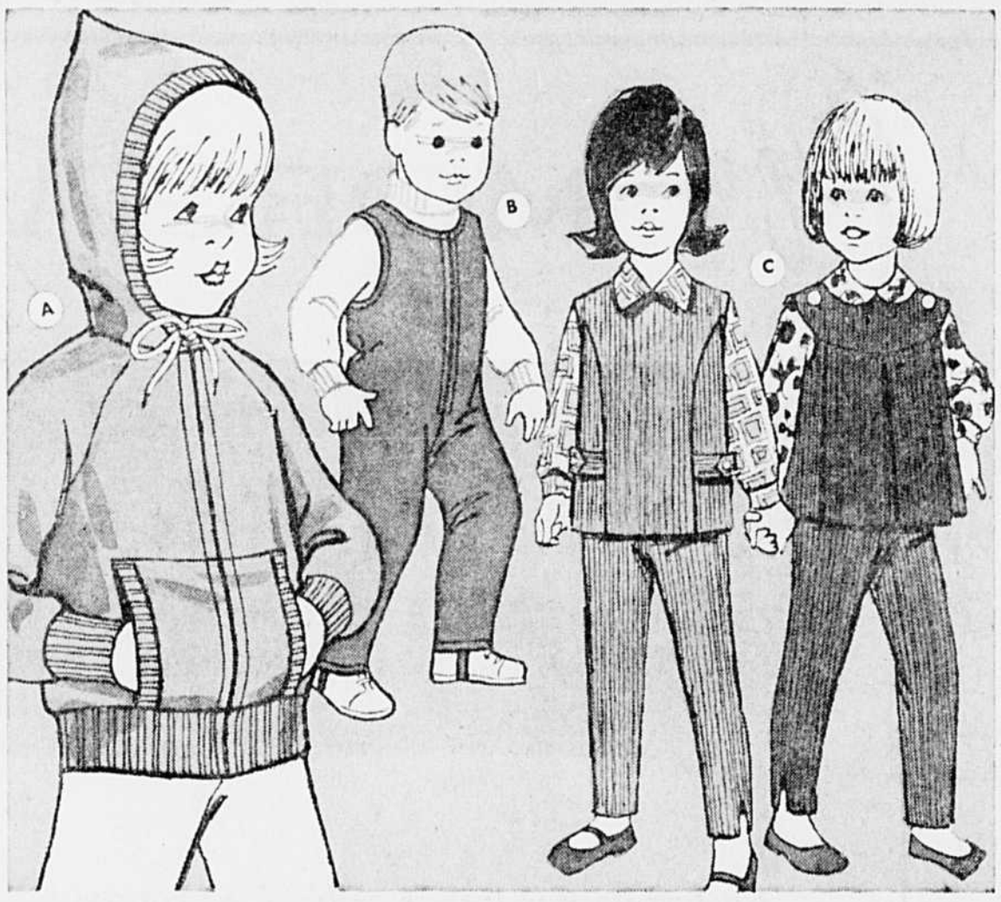
MONTMAGNY (PC) — Un Montréalais de 27 ans, Guy Boily, a été condamné à sept ans de pénitencier hier par le juge Jean-Paul Bérubé à Montmagny.

Boily s'était reconnu coupable sous 23 accusations de vol, dont 15 à main armée, qui furent perpétrés à travers la province et qui lui ont rapporté plus de $150,000.

Le juge a décrété la confusion des peines, de 7 ans de détention pour chacune des accusations.



Pâques en marche chez MORGAN



Pour bambins et bambines... vêtements solides et tout confort à prix réduits pour le printemps et l'été!

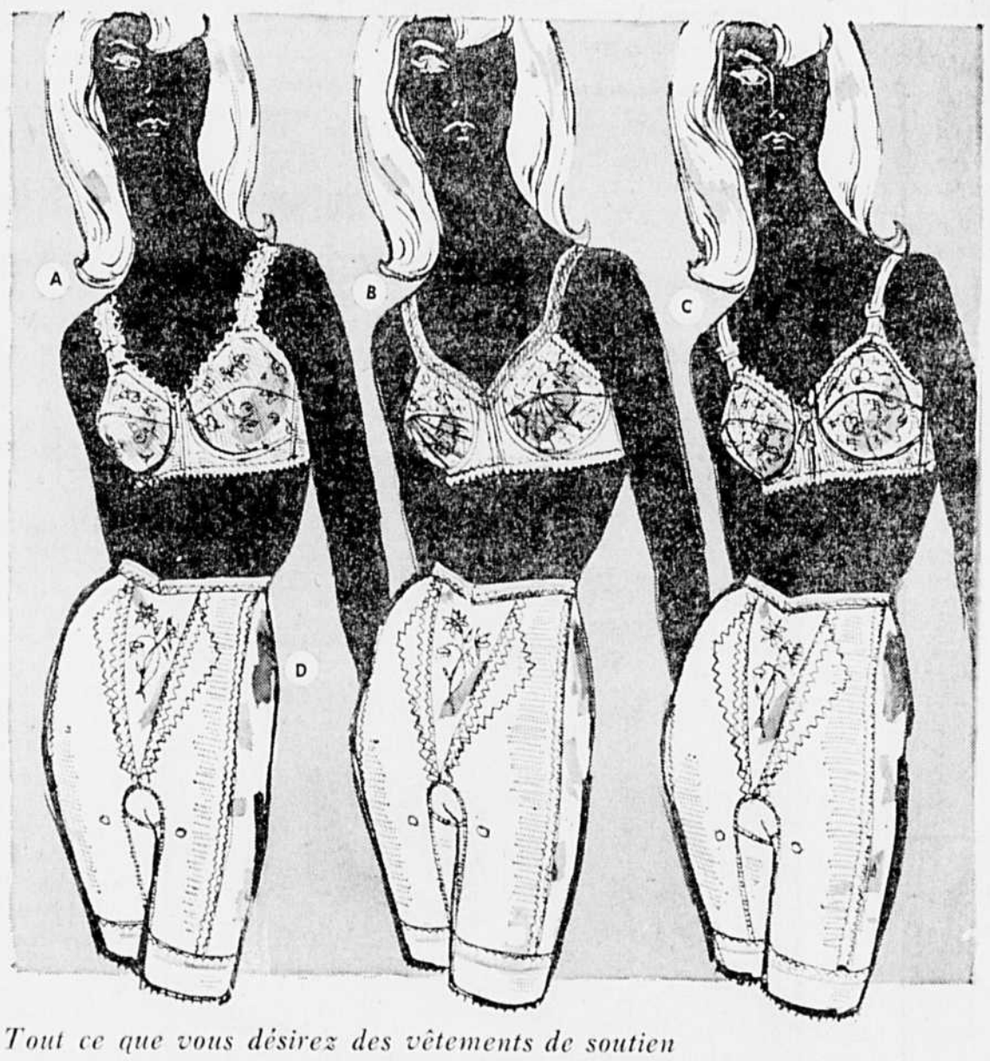
A. **Blouson "Kangourou" pour enfants...** modèle à capuchon, manches longues, glissière robuste en avant, bande de taille et poignets en tricot, deux grandes poches plaquées. Coupe ample, seyante et confortable, en coton ouatiné, lavable à la machine. Blanc, rouge ou bleu royal. Tailles 4, 6, 6X. **2.77** Prix courant 3.79

B. **Combinaison de jeu pour enfants...** vêtement durable conçu pour le jeu! En coton ouatiné, glissière avant, courroies sous-pieds élastiques et taille semi-élastique confortable. Lavable à la machine. Marine, rouge ou bleu royal. Tailles 2, 4, 6. **2.47** Prix courant 2.98

C. **Tenue fuseau trois-pièces pour fillettes...** Fuseau et veste assortie en velours de coton côtelé; petite blouse de coton imprimé. Lavable à la machine. Teintes : rouge, bleu, vert ou or. Tailles 3, 4, 5, 6, 6x. Seulement deux modèles sur cinq sont représente. L'ensemble **2.99**

Téléphoner à 842-6261 selon couleurs et tailles seulement.

Téléphoner à 842-6261
VETEMENTS POUR ENFANTS — RAYON 69 — TROISIEME
Egalement à DORVAL, ROCKLAND, BOULEVARD et SNOWDON



Tout ce que vous désirez des vêtements de soutien Wonder-bra printemps-été, d'une souplesse étonnante!*

Donnez à vos toilettes du printemps et d'été, une base stable qui leur est indispensable. Voici des vêtements de soutien qui restent toujours bien en place en vous laissant une aisance parfaite qui fait la vraie jeunesse de votre ligne.

A. **"Petal burst"** soutien-gorge étroit, bonnets en nylon rebrodé, légèrement garnis de "fiberfill", bretelles réglables avec insertions extensibles. Blanc seulement. 32 à 36 A et B. **$5**

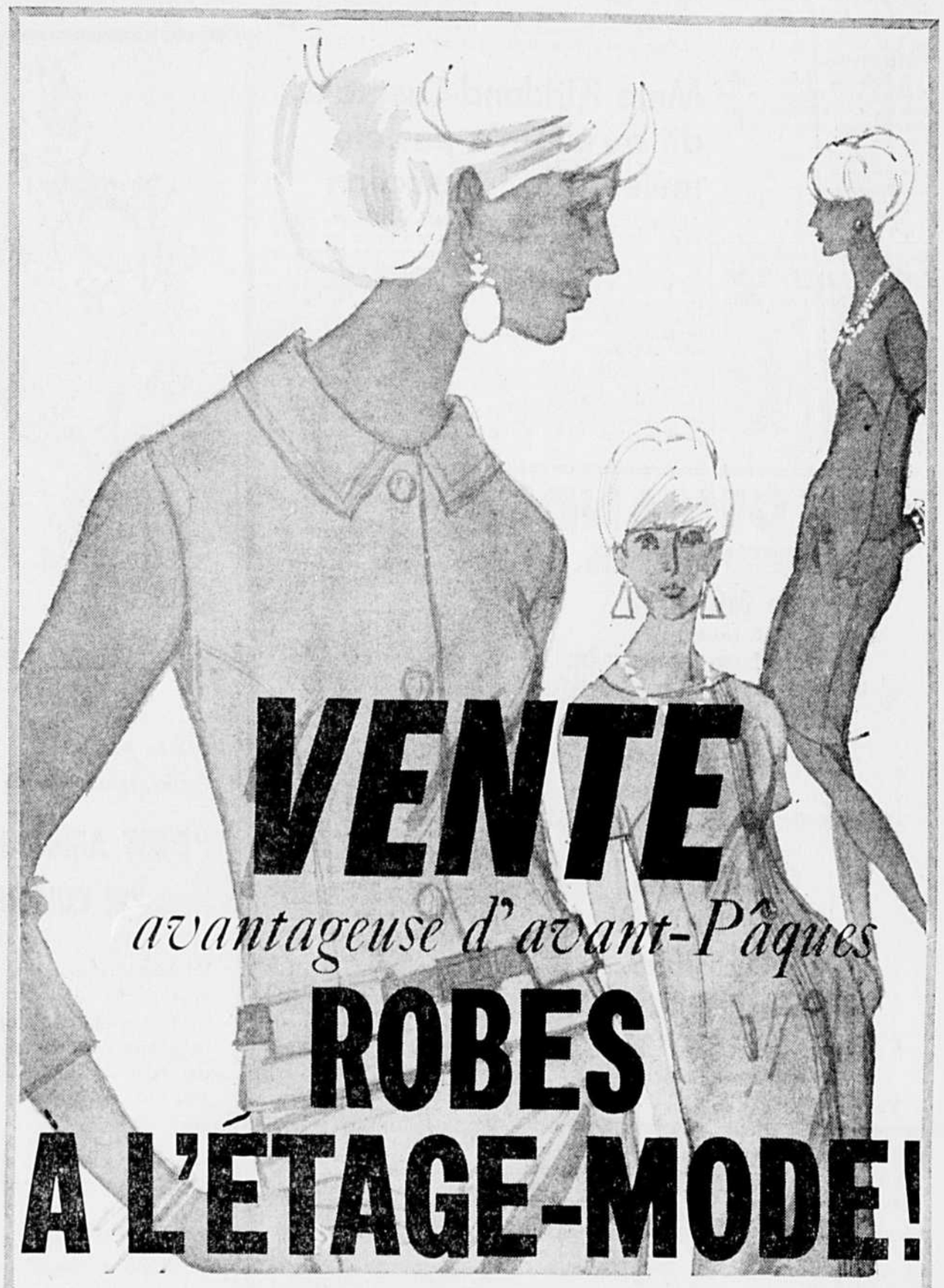
B. **"Petal burst"...** soutien-gorge étroit, bonnets en Téryléne* dentelle, larges bretelles élastiques. Côtés et dos Lycra*. Blanc seulement. 32 à 38 B et C **6.50** 32 à 40 D **7.50**

C. **"Fleur de lis"**, soutien-gorge étroit, bonnets en dentelle Téryléne*, ancrage élastique, dos élastique, bretelles réglables. Blanc. 32 à 38 B et C. **$5**

D. **"Petal burst"...** gaine-culotte longue en Lycra*, plastron satin élastique, taille plongeante, panneaux côtés et dos, bandes fantaisie aux jambes. Blanc seulement. P.M.G. **$9**

* Marque déposée

Téléphoner à 842-6261 (pas de remises des gaines)
VETEMENTS DE SOUTIEN, RAYON 78, ETAGE-MODE... AU DEUXIEME
Egalement DORVAL, ROCKLAND, BOULEVARD et SNOWDON



VENTE *avantageuse d'avant-Pâques* **ROBES À L'ÉTAGE-MODE!**

Pour jeunes filles
Pour tailles fortes

237 se vendaient 25.00
310 se vendaient 29.95
185 se vendaient 35.00 et plus

$17

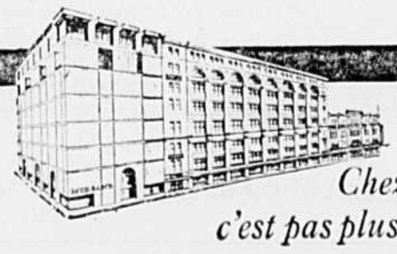
A ce prix modique, vous voudrez, sans doute, vous en procurer plusieurs! Mais hâtez-vous... si vous ne voulez pas être désappointées... des robes d'une telle qualité à si bas prix se vendent très rapidement!

- Robes à toute dernière mode du printemps
- Choix de merveilleux tissus et teintes
- Modèles à un et deux pièces très printemps 66
- Choix de tailles... 8 à 20 et 14½ à 22½.

Offre très spéciale
100 robes en exemplaire unique!
Tailles : 10 et 12 seulement!
$17

Pas de commandes postales ni téléphoniques
ROBES — RAYON 66 — ETAGE MODE — DEUXIEME

Centre-ville, Snowdon 9h à 5h 30; jeudi, vendredi 9h à 9h — Dorval, Rockland et Boulevard 9h 30 à 6h; jeudi, vendredi 9h 30 à 10h Téléphoner à 842-6261



Avec les Martin, découvrez MORGAN '67

"C'est l'avis des connaisseurs. Chez MORGAN c'est pas plus cher qu'ailleurs"

AU FIL DES SPORTS



par André Trudelle

Un parieur expose ses griefs et sa satisfaction sur les courses

C'était une figure d'habitué.

Un parieur que l'on voit régulièrement aux courses sous harnais.

Quelles étaient ses impressions au début de ce nouveau meeting ?

"Les amateurs semblent satisfaits", a-t-il répondu. "Personnellement je le suis, même si les courses me coûtent passablement cher depuis que j'y viens."

"Depuis combien de temps venez-vous ?"

"Depuis 15 ans. La piste est bonne pour ce temps-ci de l'année. Les pilotes m'ont l'air d'aller aux courses. Ils font preuve de plus d'agressivité. Les gens sont venus nombreux parce que pour eux comme pour moi, les courses sous harnais sont leur sport favori."

"Mais à ce temps-ci de l'année, comment lire un programme ?"

"Je persiste à croire que pour un amateur qui sait lire son programme, il y a moyen de trouver le gagnant, ou au moins un cheval qui va donner à ses partisans la valeur de leur argent. Je ne tiens pas à donner "mon" système. Mais en bref, j'ai cinq barèmes principaux. Quand un cheval satisfait à quatre de ces cinq barèmes, je le joue.

"Disons que le montant gagné l'année précédente me paraît un guide assez sûr. J'ai déjà trouvé des gagnants qui ont payé jusqu'à $20 par cette méthode.

"Les temps enregistrés par les chevaux en courses me paraissent également importants. Pour le reste, je préfère garder mes méthodes de sélection pour moi."

"Quels étaient les meilleurs paris de la soirée d'ouverture ?"

"Quel Adios, le "8" dans la 5e course m'a semblé le meilleur pari de la soirée d'ouverture.

"Voilà un cheval qui a gagné plus de $5,500 en bourses l'an dernier en 28 courses. En 1966, il a participé à 10 courses à la piste Windsor. Il en a gagné deux dont l'une en 2:06.1.

"Par contre, la victoire du trotteur The Capon, à la septième, était assez surprenante, de même que celle de Fiddler's Green, le "5" dans la huitième. Je ne prétends pas que Fiddler's Green ne soit pas un bon cheval. Mais de là à gagner en 2:07.4 à son premier départ, par un temps aussi froid, cela me laisse songeur."

A ce sujet, le secrétaire de courses Georges Giguère a précisé que Fiddler's Green n'avait jamais été en parfaite santé depuis quelques années, mais qu'il était un cheval de classe, capable de courir en 2:02 ou 2:03 par temps chaud.

Pour revenir à notre parieur, nous lui avons demandé quand il étudiait son programme.

"Je me procure mon programme vers la fin de l'avant-midi, à mon kiosque de journaux. Je l'étudie pendant une heure environ. Je viens aux courses tous les soirs. Je joue presque chaque course. Je prétends que c'est la meilleure façon de rester en parfaite santé, d'oublier ses soucis et ses tracas.

"J'ai peut-être perdu $100,000 aux courses en 15 ans. Je ne sais plus. Ce soir, il me reste une course pour me reprendre. Je perds $100. Mais je suis content.

"Comme je vous ai dit, à l'exception de la victoire du trotteur The Capon et la surprenante victoire de Fiddler's Green, je pense que jusqu'ici — (nous en étions à la 9e course) les pilotes ont fait de louables efforts pour gagner."

"Mais que reprochez-vous aux courses ?"

"Trois choses principalement. D'abord si j'étais président des juges, je réunirais régulièrement pilotes et entraîneurs et je leur servirais une petite semonce. Le pilote qui a le favori de la course le sait parfaitement. Je lui dirais que s'il ne fait pas un effort louable pour gagner, il ne pourrait plus conduire sur ma piste.

"Je sais que pour un homme qui se lève régulièrement tôt le matin, travaille son cheval sur la piste, le soigne, cherche ses bobos pendant des jours et des jours, il a bien le droit une fois à l'occasion, alors qu'il croit avoir des chances de gagner, de miser quelques dollars discrètement, c'est humain, mais celui qui fait quand même tourner la roue, c'est celui qui, de l'autre côté de la clôture, ne sait parfois même pas lire son programme.

"Deuxième point, il arrive qu'un cheval parte alors qu'il n'est pas en parfaite condition, qu'il boitille légèrement. Ce n'est pas bon pour le public et je ne le tolérerais pas.

"Enfin, dernier point, je ne tolérerais pas non plus un entraîneur qui inscrit ses chevaux dans l'unique but de les mettre au point, quand il sait très bien qu'ils ne sont pas prêts.

"Excusez-moi, je ne veux pas rater l'exacta. C'est ma dernière chance de terminer cette première soirée "even"."



téléphoto UPI

Un double plongeon spectaculaire

Dans une impasse, le gardien de but BERNARD PARENT, à gauche, des Bruins de Boston, a fait un plongeon rapide qui a pris par surprise KENNY WHARRAM, des Black Hawks de Chicago, qui terminait une poussée vers les buts. Wharram n'a pu s'arrêter et on le voit plonger à son tour. La scène se passait dans la première période.

Le Chicago gagne et se retrouve sur les talons du Canadien

CHICAGO, (PA) — Les Black Hawks de Chicago ont amélioré leurs chances de remporter le championnat de la ligue Nationale de hockey, hier soir, alors qu'ils ont gagné une joute rude par 4-2 contre les Bruins de Boston.

La victoire rapprochait les Hawks, en deuxième place au classement, à deux points du Canadien, le meneur du circuit, qui jouera à Toronto ce soir. Les deux clubs, Canadien et Chicago, s'affronteront samedi soir à Montréal dans leur avant-dernière joute de la saison régulière.

Ce fut un match vivement contesté où les Hawks ne furent virtuellembent assurés de la victoire si nécessaire que lorsque Phil Esposito a marqué son 27e but de la saison et donné un triomphe de 4-2, dans la période finale.

Boston traina de l'arrière par 2-0, au début de la deuxième période, mais réussit à égaler le compte à 2-2. Red Hay brisait cette égalité à 9 secondes de la fin de la 2e période, lors d'un jeu de puissance.

Bobby Hull, le meilleur compteur de buts, n'a pas amélioré sa production record de 53 buts, mais il a obtenu une passe sur le but de Hay, portant son total à 95 points, un de moins que le record établi par Dickie Moore, du Canadien, dans la saison 1958-59.

Bien que les Hawks ne furent jamais en arrière, ils eurent de la difficulté par moments. Ils prirent les devants par 1-0 sur un but de Lou Angotti, après 4:54 de jeu, puis portèrent le compte à 2-0 grâce au 22e but de Doug Mohns cette saison.

Mais Boston ripostait, 16 secondes plus tard, quand Ron Stewart marquait son 17e but. Puis 10 minutes plus tard, un but controversé de John Bucyk, à 13:23, nivelait les chances.

Le but de Bucyk survint au milieu d'une série de punitions, y compris une de 10 minutes de mauvaise conduite au gardien de but Glenn Hall. Le juge de lignes Bryan Sopp signala une reprise du jeu en levant le bras droit, mais l'autre juge de lignes, John D'Amico, fit signe du contraire. Hall ne vit pas D'Amico signaler la continuation du jeu. Et la rondelle frappa la bande et bondit un peu en avant des buts. Bucyk s'en empara et marqua son 27e but de la saison.

Hall pourchassa les officiels et finalement se vit infliger une punition de mauvaise conduite. Plusieurs combats éclatèrent par la suite, et l'arbitre Bill Friday dut imposer un total de 40 minutes en punitions, dont des majeures à Matt Ravlich et Don Awrey pour s'être battus.

BOSTON — Gardiens : Parent, Johnson. Défenses : Woytowich, Marotte, Langlois, Doak, Awrey. Avants : Leiter, Williams, Westfall, Martin, Bucyk, Stewart, Kennedy, Oliver, McKenzie, Dillabough, Shock.

CHICAGO — Gardiens : Hall, Dryden. Défenses : Ravlich, Jarrett, Pilote, Vasko, Stapleton. Avants : Mohns, Mikita, Wharram, Angotti, Esposito, Hull, Hay, Hodge, Nesterenko, Maki, Stanfield.

Arbitre : Friday.
Juges de lignes : D'Amico et Sopp.

PREMIERE PERIODE

1 — Chicago, Angotti (5e) (Hay - Nesterenko) 4.40

Punitions : McKenzie 10.09, Pilote 10.09, Jarrett 10.30, Doak 14.59, Ravlich 18.18.

DEUXIEME PERIODE

2 — Chicago, Mohns (22e) (Wharram - Jarrett) 3.31

3 — Boston, Stewart (17e) (Oliver - Doak) 3.47

4 — Boston, Bucyk (27e) (sans aide) 13.23

5 — Chicago, Hay (20e) (Pilote - Hull) 19.51

Punitions : Maroite 5.08, Woytowich 7.11, Marotte, Nesterenko 12.07, Hall (inconduite servi par Stapleton) Awrey (mineure et majeure) Ravlich (majeure) 13.37, Jarrett 15.21, McKenzie, Pilote 16.48, McKenzie 19.41.

TROISIEME PERIODE

6 — Chicago, Esposito (27e) (Maki, Stapleton) 9.05

Punitions : Westfall 1.50, Mikita 11.19.

LANCERS :

par Boston	6	6	8 — 20
par Chicago	10	14	9 — 35

ASSISTANCE : 16,666.

Saison finie pour Ratelle

NEW YORK, (UPI) — Le joueur de centre Jean Ratelle, des Rangers de New York manquera les trois dernières parties de la saison à cause d'un malaise au dos.

Ratelle s'est plaint de douleurs avant la joute de dimanche dernier contre le Toronto et n'a pu continuer après avoir fait son premier tour sur la glace. Ratelle a connu cette année sa meilleure saison, comptant 21 buts et obtenant 31 assists, pour 51 points, le troisième meilleur du club.

Larry Mickey, un ailier droit âgé de 21 ans, a été rappelé des Rangers du Minnesota, de la ligue Centrale, pour terminer la saison avec New York. Mickey a marqué 14 buts et obtenu 23 assists en 38 parties avec le Minnesota. Il se rapportera à temps pour la partie de demain soir.

Blake, un bon mathématicien et Imlach, un prophète très prudent

Il y a environ deux mois, le pilote Toe Blake avait prédit que son club pourrait remporter le championnat de la ligue Nationale, s'il parvenait à amasser 86 points.

Il semble bien que Blake ait vu juste.

A trois joutes de la fin de la saison régulière, le Canadien totalise 84 points, et s'il battait les Black Hawks de Chicago, samedi, peu importerait sa tenue dans les deux autres matches, celui de ce soir à Toronto et celui de dimanche soir, à New York.

Il serait champion, avec 86 points.

Mathématiquement, le Canadien peut atteindre 90 points, Chicago 86 et Toronto 85 et dans chaque cas, un championnat est encore possible pour les trois clubs. Mais les Maple Leafs de Toronto sont les moins bien placés de tous, car à l'issue de la victoire des Hawks aux dépens des Bruins, hier, il faudrait que Chicago batte le Canadien samedi et perde le lendemain à Boston, et les Leafs ne peuvent se permettre d'annnuler ou de perdre d'ici la fin.

Le pilote Toe Blake n'aura de repos que lorsque ses hommes auront définitivement remporté les honneurs de la saison régulière. "Vous savez qu'en cas d'égalité en tête, les Hawks seront couronnés champions parce qu'ils auront compté plus de buts", a dit Blake. "Car je doute que nous puissions combler cet écart de six buts qui nous sépare des Hawks. Nous devons gagner le championnat par nous-mêmes en battant Chicago samedi, et en ne nous préoccupant guère de ce que les Hawks pourront faire dans leurs dernières joutes."

Blake prétend que le pilote Punch Imlach a encore tenu un langage susceptible de mettre son sens des prédictions en valeur.

"Imlach a déclaré il y a quelque temps qu'il laisserait le Canadien et le Chicago s'épuiser dans la lutte pour la première place et qu'il se contenterait, lui et ses Leafs, de sortir vainqueur des éliminatoires. Si nous finissons un et deux au classement, il dira qu'il avait vu juste. S'il finit deuxième, il en prendra encore avantage."

Blake espère que la blessure à l'épaule dont Claude Larose a été victime ne le tiendra pas trop longtemps à l'écart du jeu. "Le physiothérapeute Yvon Bélanger me dit que ce genre de blessure est imprévisible. Avec des traitements, Larose peut revenir au jeu plus vite que prévu. La blessure semble moins grave après examen et il a suffi de placer le bras du blessé dans une écharpe.

Nous n'avons pas l'intention de faire appel à un joueur de nos filiales pour la joute de ce soir", a ajouté Blake. "D'autant plus que John Ferguson reviendra au jeu. Jim Roberts remplacera Larose."

Les Leafs ont été le club le plus difficile à vaincre pour les Canadiens cette saison. Lors de leur dernière visite au Forum, les joueurs de Blake auraient mérité un meilleur sort. Ils ont déclassé leurs adversaires pendant deux périodes, sauf le gardien Johnny Bower qui n'a pas flanché. Les Leafs ont quitté la place avec une victoire de 2-0, grâce à deux buts comptés dans les quatre dernières minutes de la rencontre.

Les joueurs du Canadien ont soutenu que Dave Keon avait marqué son but sur un hors jeu et au moins deux des six joueurs sur la glace ont prétendu qu'ils avaient arrêté de jouer à cause de l'infraction.

Si le Canadien gagne ce soir, il enlèvera tout espoir aux Leafs de terminer au premier rang, mais leur laissera un espoir mathématique de rejoindre ou de supplanter les Hawks en deuxième place.

La ligue Nationale jr accepte un nouveau club

La saison de hockey vient à peine de se terminer pour les Bombardiers de Rosemont, qu'Armand Mondou se préoccupe déjà du baseball junior.

Mondou, qui cumule les présidences des Bombardiers et de la ligue Nationale junior de baseball, a déclaré qu'une nouvelle équipe avait été acceptée au sein de son circuit.

"Notre ligue comprendra sept équipes en 1966. On sait déjà que le Granby a abandonné sa franchise tandis que le Québec a suspendu ses activités pour un an.

"Donc, nous avons accepté une franchise des Leo's Boys de Pointe-St-Charles. Ce club sera connu sous le nom des Mets du Leo's Boys Club, et il sera la filiale directe des Mets de Lachine, de la ligue Provinciale senior", a-t-il dit.

Cette nouvelle franchise est la même qui a été refusée par la ligue Montréal junior.

"Nous l'avons acceptée à la condition expresse que Phil Dalgleish, gérant général des Mets de Lachine, soit en charge de la discipline au sein de ce nouveau club. Nous connaissons la maîtrise de Dalgleish sur son équipe des Maroons de Lachine de la ligue Métropolitaine de hockey, et nous avons confiance qu'il pourra diriger l'équipe d'une main ferme", a précisé Mondou.

Les autres clubs de cette ligue représentent les villes de Sorel, St-Jérôme, St-Laurent, Laval, Verdun et St-Jean.

Bob Nevin à l'honneur

NEW YORK, (PA) — Bob Nevin, le capitaine de l'équipe, a été choisi comme joueur le plus utile aux Rangers de New York par l'Association métropolitaine des chroniqueurs sportifs.

Nevin, obtenu par les Rangers dans un échange avec les Maple Leafs de Toronto, recevra une récompense et un bon d'épargne des Etats-Unis.

A trois joutes de la fin de saison, Nevin est le meilleur compteur du club avec 28 buts et 33 assists, un des meilleurs dans la ligue Nationale.

Avant d'acheter TOUTE
AUTO NEUVE
VISITEZ
CHATEAU
MOTORS LTD.
11885 BOUL. LACHAPELLE
(Au nord de Canadair)
331-4020 • 331-4020
COMET • METEOR • MERCURY • LINCOLN

Ligue Nationale

AUJOURD'HUI

Canadien à Toronto

HIER

Chicago 4, Boston 2

VICTOIRES et DEFAITES

	Can	Chi	Tor	NY	Dét	Bos	Vic
Canadien	—	7	4	11	7	9	38
Chicago	4	—	5	9	11	8	37
Toronto	7	8	—	6	4	9	34
New York	2	4	3	—	3	6	18
Détroit	4	1	8	6	—	7	30
Boston	4	3	3	7	2	—	19
Défaites	21	23	23	39	27	43	176

JOUTES NULLES

	Can	Chi	Tor	NY	Dét	Bos	Tot
Canadien	—	2	2	0	3	1	8
Chicago	2	—	1	1	2	2	8
Toronto	2	1	—	4	1	1	9
New York	0	1	4	—	4	1	10
Détroit	3	2	1	4	—	1	11
Boston	1	2	1	1	1	—	6
Total	8	8	9	10	11	6	52

LE CLASSEMENT

	J	G	P	N	P	C	Pts
Canadien	67	38	21	8	224	168	84
Chicago	68	37	23	8	235	175	82
Toronto	66	34	23	9	200	175	77
Détroit	68	30	27	11	213	188	71
New York	67	18	39	10	188	249	46
Boston	68	19	43	6	167	272	44



En vente dans les magasins de la R.A.Q.
No 121 — Bouteille de 13 oz • No 121/A—Bouteille de 26 oz

ÉVASION



PAS D'ERREUR: CE SERA L'AUTO DE VOTRE VIE!
COMET

La Comet Cyclone GT décapotable

Découvrez de nouveaux horizons...dans la nouvelle Comet. Plus luxueuse que jamais . . . plus longue, plus large, plus spacieuse, elle a une allure sensationnelle. Douceur et souplesse exceptionnelles, puissance remarquable —grâce à son fameux 6-cyl. 200 et à ses robustes V-8 développant jusqu'à 335 CV! Oui, c'est tout un monde d'aventure et d'évasion qui vous attend dans la Comet. Pourquoi ne pas l'explorer aujourd'hui même?

Essayez les merveilleuses Comet, Meteor, Mercury, Anglia et Cortina chez un vendeur Mercury. Et n'oubliez pas de regarder "La Poule aux oeufs d'or" tous les samedis à 8:00 p.m. à Radio-Canada.

QUE VOUS DÉSIREZ ACHETER OU LOUER UNE VOITURE, VOYEZ UN VENDEUR MERCURY

CUMMING-PERRAULT Limited, 6435, chemin Upper Lachine—HU 9-3331
HAMELIN & FRÈRE Limitée, 3491 est, rue Notre-Dame—527-2411
CHÂTEAU Motors Ltd., 11885, boul. Lachapelle—331-4020
COUSINEAU-GABOURY Limitée, 10200, boul. Saint-Laurent—DU 9-3581
COOKE TOLEDO Motors Ltée, 2134 ouest, rue Ste-Catherine, WE. 7-3561
EUDES Automobiles Limitée, 505, Broadway, Montréal-Est—642-7431
LALONDE Automobile Limitée, 3897-99, avenue Bannantyne, Verdun—766-8521
DESLAURIERS Automobile Ltée, 1201, boul. des Laurentides, Vimont 663-3941
LANTHIER & LALONDE Automobile Inc., 4411, rue Papineau—LA 6-4411
FAIRVIEW MERCURY SALES LTD., 575, Chemin St-Jean, Pointe Claire—697-2211
PIERRE BRAULT Automobile Ltée, 142 Taschereau Blvd., Greenfield Park, 671-6115

Ford MERCURY

10374-M/F



Smirnoff + tomate = Mmmm!

LE "BLOODY MARY" SMIRNOFF

Tomate et vodka: un mélange parfait. (D'un velouté et d'une pureté incomparables, Smirnoff s'incorpore subtilement à toutes les consommations.) Dans un grand verre, mettre des cubes de glace, une mesure de Smirnoff, et remplir de votre jus de tomate favori.

Le secret de votre réussite: Smirnoff, la seule vodka filtrée neuf fois à travers des granules de charbon de bois activé.

Smirnoff VODKA

Discrète au goût... discrète à l'odorat

Distillée au Canada pour Ste. Pierre Smirnoff Fils.

Pour des recettes additionnelles, demandez le livret de recettes gratuit à: Smirnoff, 1745, av. Cedar, Apt. 101, Montréal, P.Q.



Une primeur montréalaise : la Rover BRM "Le Mans", première voiture turbo-propulsée à résister à l'épreuve d'endurance que sont les "24 heures".

Les Britanniques présentent une gamme complète de leurs produits

Comme par les années passées, les manufacturiers anglais vont profiter du Salon de l'Auto britannique pour présenter à leur clientèle québécoise toute une gamme de voitures "populaires", susceptibles de rencontrer les goûts de la majorité des éventuels acheteurs. L'industrie britannique veut donner l'image même d'une voiture qui, malgré son bas prix, offre un fini de luxe et plusieurs perfectionnements techniques.

Mais le Grande-Bretagne sait aussi fabriquer des autos de grand luxe et est passée maître dans l'art de fabriquer des voitures de course efficaces.

Et comme il se trouve par tout le monde des milliers de personnes pour admirer les qualités techniques et rêver de vitesse sur quatre roues, le salon de l'Auto britannique présentera aux Montréalais au moins trois automobiles susceptibles, sinon de les intéresser, du moins de les faire rêver.

Il s'agit de la toute nouvelle Rolls-Royce "Silver Shadow" ; de la Rover BMR Le Mans, à turbine, et de la toute nouvelle Jaguar XK-EZ 2 plus 2".

Rolls-Royce présentera au public montréalais son étincelante "Silver Shadow", une luxueuse limousine largement remodelée, plus basse de 6 pouces et demi plus courte que la "Cloud" 1965.

Côté technique, la "Silver Shadow" offre une nouvelle suspension à compensation hydraulique du niveau de roulement et de compensation de tangage. Deux systèmes hydrauliques indépendants assurent le bon fonctionnement de la suspension et du double système de freins à disques assistés, plus un ingénieux et tout nouveau "accumulateur de pression d'huile" qui, lui, assure un fonctionnement uniforme en toutes circonstances.

Des plus anciennes Rolls Royce, la "Silver Shadow" ne conserve que la traditionnelle calandre, plus un moteur V-8 à double cames dont la réputation est solidement établie de par le monde.

Rolls Royce offre à peu près tout ce qu'une automobile peut offrir, dans sa version "Sedan", à un point tel que l'expression "facultatif moyennant supplément" perd toute sa signification. Et pour $18,000 c'est peut-être un peu compréhensible.

La Jaguar "2 plus 2"

La compagnie Jaguar, un autre manufacturier britannique renommé pour la qualité de ses produits, tentera d'attirer l'attention des Montréalais en leur présentant plusieurs modèles, dont la toute nouvelle Jaguar XK-E "two plus two", une auto sport offrant à peu près les avantages d'une voiture à quatre banquettes.

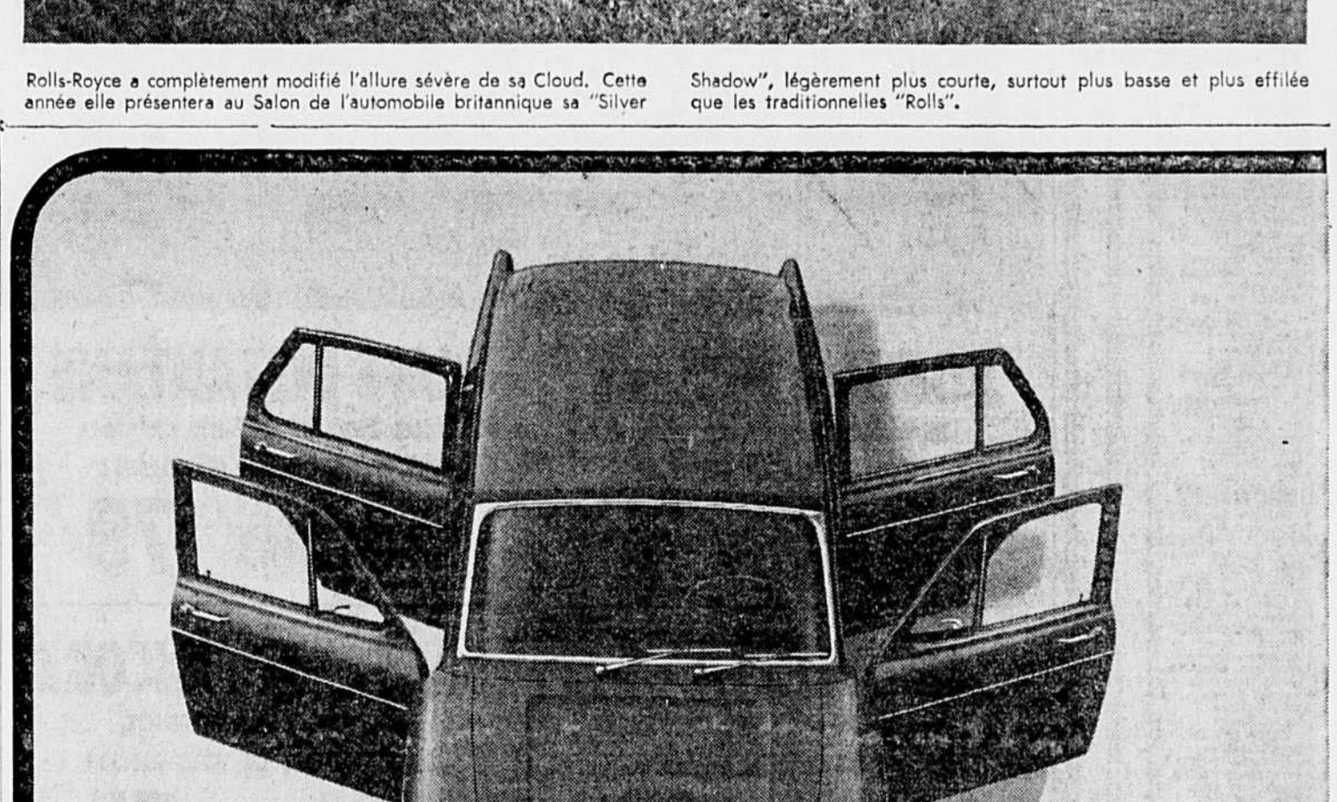
Jaguar a allongé de neuf pouces et l'empattement et la longueur hors tout de son coupé sport XK-E 1965 et l'a doté d'une banquette arrière que la compagnie dit être confortable. L'espace semble quand même assez limité, de telle sorte que cette addition s'apparente à la formule Mustang "deux plus deux" adopté en mi-saison l'an dernier.

Côté technique, rien d'absolument neuf, si ce n'est l'addition d'une transmission automatique : en l'occurence la Borg-Warner de conception nord-américaine. Le moteur est un six cylindres (à double cames en tête) de 258.4 pouces cubes et la transmission offre quatre rapports complètement synchronisés.

La Rover 'Turbine'

Le principal élément de curiosité au 9e Salon de l'Auto Britannique sera indiscutablement l'un des produits exposés au kiosque de la compagnie Rover : la première automobile mue par un turbo-propulseur, la gagnante d'un trophée à la célèbre compétition internationale des 24 heures du Mans, la Rover BRM "Le Mans".

Cette voiture de course, révolutionnaire de par sa conception, a résisté à l'extraordinaire épreuve d'endurance que constituent "les 24 heures" en 1963 et en 1965. Seule de sa classe, elle s'est méritée un trophée pour avoir brisé la barrière des cent milles de moyenne sur ce difficile circuit.



Rolls-Royce a complètement modifié l'allure sévère de sa Cloud. Cette année elle présentera au Salon de l'automobile britannique sa "Silver Shadow", légèrement plus courte, surtout plus basse et plus effilée que les traditionnelles "Rolls".

Une spécialité anglaise: l'auto sport économique

C'est toujours sur le marché des autos sports peu dispendieuses que les voitures anglaises sont les plus populaires.

Les MG, Sunbeam, Triumph et Austin rencontrent les faveurs de tous les jeunes désireux de posséder une voiture sportive et qui ne peuvent rien trouver d'équivalent, que ce soit du côté de la production américaine ou de l'Europe continentale.

Les jeunes de 18 à 25 ans peuvent se permettre l'achat d'une de ces voitures dont les prix sont fort abordables et dont le coût d'entretien et d'utilisation est minime.

Ce sont d'ailleurs les modèles de sport qui ont été importés les premiers pour répondre à la demande des acheteurs.

Pour leur prix modique, ils offrent plusieurs des caractéristiques que l'on retrouve sur les prestigieuses sportives de plusieurs milliers de dollars.

Ces voitures sont aussi rendues populaires par le prestige que les voitures de course anglaises et les conducteurs anglais ont acquis sur tous les grands circuits du monde.

Les voiures de sport anglaises profitent aussi d'une impression faite de vitesse et de compétition qui satisfait l'imagination des jeunes. Les constructeurs anglais sont conscients de ce phénomène et l'exploitent en inscrivant des voitures sur les principaux circuits.

Tout comme les années précédentes, une partie importante du salon annuel de l'auto britannique est consacrée aux voitures sportives.



La compagnie Jaguar tente cette année de populariser la célèbre XK-E. Elle a légèrement allongé l'empattement et la carrosserie de son coupé sport pour en faire une version quasi familiale à quatre places : la ZK-E "2 plus 2", formule sensiblement identique à celle adoptée une année plus tôt chez Mustang.

Le plus sensationnel spectacle venu d'Angleterre depuis les "Beatles"



Rendez-vous au 9e

SALON DE L'AUTO BRITANNIQUE

Gagnez un voyage en Angleterre pour deux personnes à bord d'un Super VC10 de BOAC

BOAC SUPER VC10

et vous aurez l'occasion de voir ces magnifiques voitures "sur leur terrain".

Allez voir les plus belles voitures du Royaume-Uni. Vous constaterez que "fabrication britannique" est synonyme de "fabrication de qualité", provenant d'une main-d'oeuvre experte et du soin minutieux apporté aux plus petits détails. Les Anglais demandent des voitures qui durent longtemps, très longtemps. Aussi, la sûreté de fonctionnement de la voiture anglaise est-elle irréprochable. L'essence coûte très cher en Grande-Bretagne, aussi les moteurs sont-ils construits pour ne pas en perdre une seule goutte.

Qualité, sûreté, économie, tout cela va de pair avec l'élégance des voitures que vous verrez au Salon de l'auto britannique. Et voici une autre raison de vous rendre au Salon. Vous gagnerez peut-être un voyage en Angleterre pour deux personnes, à bord d'un Super VC10 de BOAC. Les frais d'hôtel sont payés plus l'usage gratuit d'une voiture anglaise offerte par Victor Britain Ltd., pendant une semaine, et une "tournée des grands-ducs" offerte par la British Travel Association. Le concours comporte également dix intéressants seconds prix.

DU 31 MARS AU 3 AVRIL,
A L'HOTEL REINE ELIZABETH
ETAGE DES CONGRES — ENTREE GRATUITE
DE 9H DU MATIN A 10H30 DU SOIR – LE DIMANCHE: DE 1H A 10H30 DU SOIR.

SUNBEAM EST LA REINE DES PETITES VOITURES

L'essayer c'est l'adopter !

RENDEZ-VOUS DÈS AUJOURD'HUI CHEZ VOTRE VENDEUR

MODEL AUTO SALES
6995 BOULEVARD ST-LAURENT
Tél. 272-5761

Qui dit que vous ne pouvez vous procurer une voiture sport à 4 portières? Comptez-les!

Vous en comptez bien quatre, n'est-ce pas ? Les deux portières avant donnent sur des sièges baquets et les deux autres permettent un accès facile à l'arrière. Un moyen bien agréable pour quatre adultes de voyager confortablement. Cinq, à la rigueur. Vous croyez qu'ainsi on peut considérer la Sunbeam comme étant une sedan ? En tout cas, elle en assure le même confort — vous pouvez même vous la procurer munie d'une transmission américaine automatique et vous pouvez placer une foule de bagages dans le coffre aux dimensions généreuses. Cependant le fougueux moteur de 69.5 h.p. atteint le 60 en seulement 16.5 secondes. Facilement et silencieusement. La transmission standard à 4 vitesses au plancher lui confère un peu l'aspect d'une auto sport. Freins à disque avant, embrayage autoréglable, pare-soleil et tableau de bord capitonnés, assez économique, chaufferette dégivrante vraiment efficace et garantie de 5 ans 50,000 milles sur les pièces du moteur et du rouage d'entrainement.

Vous pouvez difficilement exiger beaucoup plus d'une sedan sport qui se vend aux environs de $2,000 (*). Nous aurions peut-être dû consentir à qualifier notre sedan 1725 Sunbeam de voiture sport. Mais qui déjà a entendu parler d'un modèle sport à 4 portières ?

Une des excellentes réalisation de la série des modèles Sunbeam.

IMP. SEDAN '1725' • ALPINE • TIGER V-8

SUNBEAM

ROOTES MOTORS (CANADA) LTD.
ASSOCIEE A CHRYSLER CORPORATION

+ comprend pièces et main-d'oeuvre sur moteur et rouage d'entraînement
** Prix de liste suggéré au port d'entrée de la Côte Est*

Venez en faire la comparaison lors de l'exposition de voitures anglaises

ROOTES SUNBEAM

Imported Cars Limited, 1834 ouest, rue Ste-Catherine, Montréal, Québec, 937-4219
St-Louis Garage Reg'd., 11 chemin Oka, St-Eustache, Québec, NA. 7-0861
Montreal West Automobile Ltd., 11, avenue Westminster, Montréal, Québec, 489-5391
Ninth Ave. Motor Sales Ltd., 895 rue St-Louis, Lachine, Québec, ME. 7-2385
Gareau Motors Sales Inc., 10175, avenue Papineau, Montréal, Québec, 381-3987
Garage Desjardins & Frères Inc., 3923 boul. Samson, Cité de Chomedey, Québec, MU. 1-4986
Model Auto Sales, 6995 boul. St-Laurent, Montréal, Québec, CR. 2-5761
Welden Motors Limited, Lachute, Québec, LO. 2-5238
St-Lambert Automobile Inc., Centre d'achats Towers, Greenfield Park, Québec, 676-7901
Dolbec Spring Service Enr'g., 10 rue Talon, St-Luc-St-Jean, Québec, Fl. 8-3535

ROOTES SUNBEAM

L'art religieux canadien d'aujourd'hui

Seize artistes de la province de Québec prendront part à Toronto à une exposition expérimentale d'art contemporain religieux, du 12 avril au 2 mai. Cette exposition s'intitule "L'Art religieux canadien d'aujourd'hui".

Soixante-dix des meilleurs artistes du Canada prendront part à cette exposition, qui aura lieu au Regis College de Toronto.

Parmi les artistes montréalais, mentionnons Micheline Beauchemin, reconnue pour son travail de tapisserie et de tissage, Monique Charbonneau, dont l'oeuvre de peinture et de gravure est représentée dans plusieurs collections au Canada et à l'étranger, Albert Dumouchel, chef de la section graphique de l'Ecole des Beaux-Arts, Jean McEwen, Monique Voyer et les sculpteurs Yves Trudeau et Gord Smith.

M. Guy Robert, ancien directeur du Musée d'art contemporain, est membre du conseil consultatif national de l'exposition.

Rétrospective des Frères Marx

VIENNE (AFP) — Groucho Marx, 71 ans, le dernier survivant des Marx Brothers, est à Vienne pour présenter une rétrospective des oeuvres cinématographiques complètes du célèbre trio. De nombreux amateurs sont venus du monde entier pour assister à cette manifestation, qui prend place dans le cadre de la "Viennale" dont l'inauguration a eu lieu avec le film français de René Clair "Les Fêtes galantes".

HORAIRES

ALOUETTE : "Those magnificent men in their flying machines" : 12:00, 2:10, 4:30, 6:55, 9:15.
AVENUE : "Life at the top" : 1:00, 2:55, 5:00, 7:05, 9:10.
BIJOU : "Le tonnerre de Dieu" : 12:20, 3:17, 5:54, 8:51. "Les gorilles" : 1:47, 4:44, 7:21, 10:18.
CANADIEN : "Journal d'une femme en blanc" : 12:00, 3:30, 6:45, 10:20. "L'espionne de Madrid" : 1:45, 5:15, 8:45.
CAPITOL : "Our man Flint" : 10:05, 12:20, 2:35, 4:55, 7:10, 9:35.
CHAMPLAIN : "Quand l'inspecteur s'en mêle" : 12:00, 3:28, 6:56, 10:24. "Leçons d'amour suédoises" : 1:44, 5:12, 9:40.
CHATEAU : "Le Gendarme à New York" : 2:45, 6:10, 9:35. "Samson vs le corsaire noir" : 1:05, 4:35, 8:00.
CINEMA DE MONTREAL : "X-3 — agent spécial" : 1:00, 6:21. "Le défi de Tarzan" : 2:49, 8:10. "Allo brigade spéciale" : 12:00, 4:21, 9:42.
CINEMA FESTIVAL : "Onibaba" : du lundi au samedi : 7:30, 9:30. Dimanche : 1:30, 3:30, 5:30, 7:30, 9:30.
CINEMATHEQUE CANADIENNE (360 McGill) : "Le mannequin de Belleville" : 6:30. "La ligue de la grande affaire" : 9:00.
CINERAMA — THEATRE IMPERIAL : "Battle of the Bulge" : tous les soirs à 8:30. Merc., sam. : 2:00. Dimanche : 1:00, 4:45, 8:30.
CREMAZIE : "Les séducteurs" : 12:15, 4:09, 8:03. "Pas de printemps pour Marnie" : 1:52, 5:46, 9:40.
DAUPHIN : "Les liaisons dangereuses" : 7:30, 9:30.
DORVAL : Salle Rouge: "My Fair Lady": 8:30. Merc., sam.: 2:00. Dimanche : 2:00, 5:15, 8:30. Salle Dorée "Mozambique": 9:30. Merc., Sam.: 2:50, 9:30. "A wild affair": 7:55. Merc., sam.: 1:15, 7:55. Dimanche : 1:00.
ELECTRA : "Bons baisers de Russie": 12:37, 4:19, 8:01 "Le mercenaire de minuit": 2:40, 6:22, 10:04.
ELYSEE : Salle Resnais : "La vieille dame indignée" : sur semaine : 7:30, 9:30. Samedi : 3:30, 5:30, 7:30, 10:00. Dimanche : 1:30, 3:30, 5:30, 7:30, 9:30. Salle Eisenstein : "La Passagère" : sur semaine : 7:30, 9:30. Samedi : 3:30, 5:30, 7:30, 10:00. Dimanche : 1:30, 3:30, 5:30, 7:30, 9:30. Salle Resnais : samedi : films pour enfants : 10:30, 1:30.
EMPIRE : "Les parapluies de Cherbourg" : 6:30, 10:00. "Black Orpheus" : 8:15. Sam. et dim : 1:00.
FRANÇAIS "Le Gendarme à New-York" : 2:20, 5:50, 9:25. "Samson vs le corsaire noir" : 12:35, 4:05, 7:40.
GRANADA : "Le Gendarme à New York" : 2:45, 6:10, 9:35. "Samson vs le corsaire noir" : 1:10, 4:35, 8:00.
JEAN-TALON : "Journal d'une femme en blanc" : 6:45, 10:20. "L'espionne de Madrid" : 8:45.
KENT : "Repulsion" : 1:00, 3:00, 5:00, 7:00, 9:00.
LA SCALA : "Le rock du bagne" : 12:00, 5:00, 10:00. "Rôdeur de la plaine" : 1:30, 6:45. "Amours sauvages" : 3:10, 8:20.
LAVAL : "L'homme à tout faire" : 4:10, 9:30. "Et vint le jour de la vengeance" 12:40, 6:00. "Maciste contre les monstres" : 2:45, 8:05.
LIDO (Laval) : "Cabinet du Dr Caligari". "Coups de feu dans la Sierra".
LOEW'S : "Judith" : 10:10, 12:25, 2:40, 4:55, 7:15, 9:30.
MERCIER : "Les séducteurs" : 12:15, 4:09, 8:02. "Pas de printemps pour Marnie" : 1:52, 5:46, 9:40.
MONKLAND : "My Fair Lady" : 1:15, 4:30, 8:15.
MONTCALM : "Le mercenaire de minuit" : 12:37, 4:19, 8:01. "Bons baisers de Russie" : 2:13, 5:55, 9:37.
OUTREMONT : "My Fair Lady" : 1:15, 4:30, 8:15.
PALACE : "Thunder Ball" : 10:30, 1:05, 3:45, 6:25, 9:05.
PAPINEAU : "Le Gendarme à New York" : 1:05, 4:35, 8:00. "Samson vs le corsaire noir" : 2:53, 6:20, 9:45.
PARISIEN : "Le Cornaud" : 10:10, 12:25, 2:35, 4:50, 7:05, 9:25.
PLACE VILLE-MARIE : "Love in four dimensions" : 12:40, 2:50, 5:00, 7:15, 9:25.
PLACE VILLE-MARIE (Petit cinéma) "Zorba the Greek" : 12:50, 3:30, 6:10, 8:50.
PLAZA : "Journal d'une femme en blanc" : 12:00, 3:30, 6:45, 10:20. "L'espionne de Madrid" : 1:45, 5:15, 8:45.
RIALTO : "Mozambique" : 2:50, 6:15, 9:35. "A wild affair" : 1:15, 4:35, 7:55.
RITZ : "Lucky Jo". "Embrasse-moi idiot". "Terreur à Silver City" : 8:00.
RIVOLI : "Dernier rendez-vous" : 2:50, 6:20, 9:45. "Le pont des soupirs" : 1:05, 4:30, 8:00.
SAINT-DENIS : "Les gorilles" : 12:30, 3:27, 6:04, 9:01. "Le tonnerre de Dieu" : 1:40, 4:37, 7:14, 10:11.
SAVOY : "Ipcress file" : 2:35, 6:10, 9:50. "Shenandoah" : 12:40, 4:20, 8:00.
SEVILLE : "The Sound of Music" : 8:15. Matinées : merc. sam. 2:15.
SNOWDON : "Alphabet murders" : 1:25, 3:25, 5:25, 7:25, 9:25.
STRAND : "Mozambique" : 11:45, 3:00, 6:20, 9:40. "A wild affair" : 10:10, 1:20, 4:30, 6:05.
VAN HORNE : "My Fair Lady" : 1:15, 4:30, 8:15.
VENDOME : "Par un beau matin d'été" : 12:45, 2:50, 5:00, 7:15, 9:20.
VERDI : "I walk around Moscow" : 2:31, 5:03, 7:35, 10:07. "Song over the Dneiper" : 1:20, 3:47, 6:19, 8:51. Sur semaine : ouverture à 6:19.
VERDUN : "Les filles de l'air" : 12:00, 3:59, 7:58. "Pas de lauriers pour les tueurs" : 1:47, 5:46, 9:45.
VERSAILLES : Salle Bleue : "My Fair Lady" : 8:15. Sam. et dim. 2:00, 5:15, 8:15. Salle Rouge : "Le gendarme à New York" : 8:00. Sam. et dim. : 1:10, 4:35, 8:00. "Samson vs le corsaire noir" : 6:20, 9:45. Sam. et dim. 3:00, 6:20, 9:45.
VIAU : "Condamné à être pendu". "Terreur des barbares". "Clarence the cross eyed lion" : 6:00.
VILLERAY : "Le mercenaire de minuit" : 12:30, 4:15, 7:56. "Bons baisers de Russie" : 2:14, 5:57, 9:40.
WESTMOUNT : "Darling" : 12:30, 2:45, 5:00, 7:15, 9:30.
YORK : "My Fair Lady" : 1:15, 4:30, 8:15.

c'est la SEMAINE DU GÉRANT chez A&P

en vedette DES PRODUITS POPULAIRES CHOISIS PAR NOS GÉRANTS A&P



des ÉCONOMIES À FOISON

KETCHUP	ANN PAGE PRIX EN PRIMEUR !	2 btles 15-oz.	49¢
SAUMON SOCKEYE	De fantaisie A&P Prix en Primeur !	bte ½'s	57¢
TISSU FACIAL	Blanc ou coloré Prix rég. 2 pqts 67c Epargnez 12c	3 pqts. de 400	89¢
CREST	PATE DENTIFRICE Prix régulier $1.09 Epargnez 10c	tube gros. de famille	99¢
LOTION VEL	DETERSIF LIQUIDE Prix rég. btle $1.21 Epargnez 22c	btle. plast. de 32-oz.	99¢
Nourriture	POUR CHIENS — DR. BALLARD 3 saveurs Prix en primeur !	2 btes 15 ozs	27¢
JUS DE POMMES	Allen, avec Vitamines, Prix rég. bte 37c Epargnez 11c	3 btes 48-oz.	$1.00
PLEASE	CREME INSTANTANEE PET Prix régulier jarre 55c Epargnez 6c	jarre 6-oz.	49¢

JONQUILLES	COUPEES, FRAICHES KING ALFRED	bouquet de 12	39¢
Chrysanthèmes	FRAICHES Couleurs ass.	pot 6 po.	$1.99

FRUITS ET LEGUMES FRAIS

ASPERGES
No 1 des E.-U., longues tiges vertes et fraiches
lb 39¢

LAITUE
Cat. No 1 des E.-U., pommes vertes, fraiches et fermes
2 pommes 35¢

ORANGES
Navel Sunkist de Calif., sucrées, juteuses, grosseur 113
dz. 49¢

CAROTTES	Fraiches, Canada No 1	en sac de 3 lbs	29¢
ANANAS	SUCRES — GROS. JUMBO ROYAL, HAWAIIAN	cha.	59¢

Vérifiez ces Prix très Modiques

MACARONI	OU SPAGHETTI, GATTUSO	pqt 2 lbs	35¢ Prix rég pqt 39c—Epargnez 4c
GLADE Air Mist	4 VARIETES	bte aérosol 6 ozs	69¢ Prix rég bte 79c—Epargnez 10c
NU FLUFF	ADOUCISSEUR A LINGE	cruche 64 ozs	59¢ Prix rég bidon 69c—Epargnez 10c
ARACHIDES	PEAU ROUGE, JUMBO, BEAVER	pqt 16 ozs	35¢ Prix en primeur !
PRUNEAUX	DEL MONTE EXTRA GROS, PRETS A MANGER	pqt 16 ozs	39¢ Prix en primeur !
ALIMENTS	POUR BEBES EN PUREE, GERBER	4 Jarres 4¾ ozs	47¢ Prix en primeur !
ALL	(RABAIS DE 15c) DETERSIF	bte grosseur économique	$1.49 Prix rég bte $1.54—Epargnez 5c extra
CIRE LIQUIDE	ROBUSTE, SUCCESS	(Rabais bte de 10c) 32 ozs	99¢ Prix rég. bte $1.09—Epargnez 10c extra
LIQUIDE MIR	TRI-PAK, DETERSIF	empaquetage de 3 btles	85¢ Prix rég. emp. 89c—Epargnez 4c
BISCUITS	SALES OU ORDINAIRES	SODAS DAVID 3 pqts 1 lb	$1.00 Prix rég pqt 37c—Epargnez 11c
MARGARINE	GOLDEN GIRL	3 pqts 1 lb	89¢ Prix rég 2 pqt 1 lb 69c—Epargnez 14c
CAFE BOKAR	VIGOUREUX et FORTIFIANT (Moulu sur demande)	sac 3 lbs	$2.55 Sac 1 lb 87c
CAFE 8 O'Clock	DOUX et MOELLEUX (Moulu sur demande)	sac 3 lbs	$2.29 Sac 1 lb 79c

A&P MAGASINS d'ALIMENTATION
A&P EST DIGNE DE CONFIANCE
THE GREAT ATLANTIC & PACIFIC TEA COMPANY LTD.

Tous les prix dans cette annonce sont garantis jusqu'à samedi, le 2 avril, 1966.

SPECIAL!
EPARG. 77¢



Gateau des ANGES
GROS — JANE PARKER
3 pour $1.00
Prix réguler cha. 59c

Cuit dans notre propre Patisserie par les Maitres Patissiers A&P

TARTE à la Citrouille	JANE PARKER	grande tarte de 8"	49¢ Prix rég chaque 55c—Epargnez 6c
PAIN de blé entier	60%, JANE PARKER	4 pains 24-oz.	75¢ Prix rég chaque 24c—Epargnez 21c
ROULES au Fromage	JANE PARKER	pqt de 12	25¢ Prix rég pqt 29c—Epargnez 4c
ROULES à la Cannelle	JANE PARKER	pqt de 8	25¢ Prix rég pqt 39c—Epargnez 4c
GATEAU ETAGE	3 ETAGES, VANILLE, JANE PARKER	choque	45¢

ESSAYEZ-LES, ELLES SONT DELICIEUSES
SERVEZ-LES ORDINAIRES OU ROTIES.

BRIOCHES Hot Cross JANE PARKER pqt de 6 33¢

Quand il s'agit de Viande, c'est la Qualité qui compte chez A&P
LE MEILLEUR BOUVILLON DE MARQUE ROUGE, VIEILLI A POINT AU CANADA — QUALITE SUPER-RIGHT

BIFTECK de ronde tranche entière ou haché lb 86¢
ROTI DE CROUPE lb 86¢

BIFTECK	DE PALERON	POUR BRAISER	lb.	59¢
BOEUF	DE HAUT COTE HACHE	FRAIS HACHE	lb.	69¢
ROTI DE POINTE DESOSSE	DE SURLONGE		lb	96¢

BACON DE COTE
CAT. "NO 1", tranché, fumé, sans couenne, Allgood
PQT 1-LB 83¢ | PQT 2-LB $1.59

VENTE D'AGNEAU!
IMPORTE

DEVANTS COUPE ENTIERE	LONGES AVEC FLANC	COTELETTES D'EPAULE
lb 35¢	lb 39¢	lb 49¢

COTELETTES	DE COTES D'AGNEAU	lb.	59¢
COTELETTES	DE LONGE D'AGNEAU	lb.	79¢
FOIE de Veau	TRANCHE, DE CHOIX	lb.	99¢
JAMBON	CUIT MAPLE LEAF	pqt 6-oz.	69¢
WIENERS	HYGRADE	pqt 1 lb	59¢
PAIN DE POULET	MAPLE LEAF	pqt 6-oz.	29¢

Pour un Met à Bas Prix — Choissez le Poisson A&P

SAUMON	(MOITIES) ROSE, DU PACIFIQUE	lb	59¢
FILETS DE PERCHE	CUITS WHEATLEY	lb	59¢
FILETS D'AIGLEFIN	SEA SEALD	pqt 1 lb	53¢
CHAPELURE	JANE PARKER	pqt 10 oz	21¢
JUS DE CITRON	RECONSTITUE, SUNKIST	2 ctns plastique (pressoir) de 2½ oz	25¢

Mélange à SOUPE LIPTON
POULET ET NOUILLES empaq. de 2 sachets 27¢

Cadeau idéal — Bas nylon de première qualité
NYLON GLAMALON — Mèche sans couture — 400 aiguilles
La paire 49¢
Ces bas sont disponibles dans la plupart des magasins d'alimentation, A&P.

N'oubliez pas s'il vous plait de vérifier les nombreux et nouveaux bas prix au rayon de la viande qui sont en vigueur dans tous les magasins A&P. Venez donc magasiner chez nous et épargner.

ALIMENTS CONGELES EN PRIMEURS

FRAISES	TRANCHEES, DE FANTAISIE, A&P	2 pqts 15 oz	89¢ Prix rég pqt 49c—Epargnez 9c
POIS A&P	DE FANTAISIE	3 sacs poly 12 ozs	55¢ Prix en primeur !
PATES CLARK	BOEUF, POULET OU DINDE	4 pqts 8 ozs	99¢ Prix en primeur !



CAFE A&P Instantané
PRIX EN PRIMEUR
jarre jumbo 10 ozs 1.29 EPARG 10¢

la vie féminine

58 garçonnets à la recherche d'un foyer nourricier

Ils ont quatre, cinq et six ans. Ils ne connaissent que les murs froids d'une crèche. Ils désirent la chaleur d'une maison, l'amour irremplaçable d'un papa et d'une maman. Ils y ont droit.

par Thérèse Vaillancourt

A Montréal, 58 petits garçons de quatre à six ans sont à la recherche d'un foyer nourricier. Ils ont un handicap : leur âge. En somme, ils courent le risque de "devenir trop vieux" pour l'adoption. Et pourtant, ils ne peuvent s'empêcher de grandir eux aussi !

L'enfance, c'est aussi beau et même mille fois plus beau que les meubles de prix ou les objets de luxe. Ils apportent avec eux la tendresse, une raison de vivre et quelquefois la paix avec soi-même.

Ces 58 petits garçons trouveront-ils preneur ? Il est urgent qu'on les sorte de la crèche où ils ne peuvent s'épanouir normalement.

La Société d'adoption et de protection de l'Enfance agit en quelque sorte comme la tutrice des enfants sans parents. Elle lance une campagne : un foyer nourricier pour 58 garçons de quatre à six ans. Il y en a pour tous les goûts. Les uns sont turbulents, les autres, futés ou sages, aimant les livres ou préférant les sports. Ils sont tous bien portant et intelligents.

Le printemps est d'ailleurs la période la plus favorable de l'année pour l'adaptation d'un enfant à sa nouvelle famille, à son nouveau milieu. Dès septembre, les plus grands seront en mesure d'aller à l'école et de suivre des cours normaux.

C'est un appel à toute la communauté. Des enfants ont besoin de familles... peut-être certaines familles auraient-elles besoin d'eux ? C'est un sentiment si doux que celui d'aimer un enfant...

Pourquoi 58 petits garçons seraient-ils obligés de "faire tapisserie" ? L'enfance est si courte et c'est la période la plus décisive de l'existence...

Le journal LA PRESSE a répondu à l'appel de ces "presque trop vieux". Chaque semaine, il fera paraître la photo d'un enfant qui se cherche un foyer nourricier; la photo sera accompagnée de l'histoire de l'enfant, de ses goûts, de ses talents, de ses tendances et même de ses "petits travers"! Un genre de curriculum vitae pour petit garçon qui a besoin d'un diplôme inusité pour bien démarrer dans la vie : celui de son appartenance, même temporaire, à une famille normale.

Un miracle, deux miracles, trois miracles et finalement, 58 miracles se produiront. Un petit garçon, dans une salle d'orphelinat, fera sa valise pour partir.

C'est très touchant un petit garçon qui fait sa valise pour aller dans "sa" famille. Il veut tout apporter avec lui, des bouts de ficelle, des dessins malhabiles, la photo d'un copain, un vieux ballon ou bien un ballon neuf, son linge, naturellement, et tous ses trésors. Surtout, "il s'apporte" lui-même !

Les premières semaines, il se sent dépaysé; il a changé d'univers. Il n'a encore jamais vu de l'eau bouillir, une commande d'épicerie arriver ou des voisins surgir à l'improviste. La présence d'un homme l'étonne et l'enchante à la fois. Comme tous les petits garçons, il est fasciné par le rasoir, électrique ou non, par la boîte à lunch si la père est ouvrier, par sa pipe ou sa cigarette, par toute cette atmosphère que crée un homme dans une maison. Chaque enfant éprouve le besoin de s'identifier à une grande personne.

A l'âge où les enfants nés dans des foyers normaux se développent graduellement, ces 58 petits garçons n'ont eu que des relations trop superficielles avec les adultes de la crèche.

Il en résulte assez fréquemment une grande pauvreté de langage dans leur façon de s'exprimer. Comment pourrait-il en être autrement ? Ils n'ont aucun contact avec les enfants plus âgés et le monde extérieur.

Ils souffrent aussi de fragilité affective. Le grand mot des psychiatres à leur égard : l'hypo-stimulation. Mais ce handicap, comme celui du retard pédagogique, sera vite surmonté par l'influence d'un milieu familial favorable et toutes ses réalités.

Bien sûr, ces enfants demeurent adoptables.

L'abbé Pierre Hurteau, directeur de la Société d'adoption et de protection de l'Enfance explique pourquoi ces enfants n'ont pas encore été adoptés :

— Tout d'abord, il s'agit de garçons et les parents adoptifs ont un penchant marqué pour les filles. Second point à considérer et peut-être le plus tragique : le refus de la mère durant les premiers mois ou les premières années à céder son enfant pour adoption. Et nous revoici dans le même cercle vicieux ! L'enfant grandit et son âge devient un handicap.

La S.A.P.E. étudie soigneusement les familles désireuses de prendre un enfant. Première qualité de la mère : l'amour des enfants, puis la patience et enfin, le bon sens. Les enfants ont besoin de stabilité et de sécurité.

L'argent ne doit pas présenter un obstacle à l'éducation de ces 58 garçonnets. Dans certains cas, la pension payée ira de pair avec les besoins de l'enfant.



Justement parce que Mme Roberge a cinq enfants, elle a compris toute la tristesse qui consiste à laisser de petits enfants à l'orphelinat. Sa maison est devenue le foyer nourricier du petit Jean-Yves, 4 ans et demi, au centre de la photo. La cuisinière représente pour lui un attrait sans fin ; c'est ainsi qu'il a appris qu'une omelette se fait avec des oeufs. En compagnie de deux autres enfants qu'il appelle son frère et sa soeur, il en surveille la cuisson.



A l'orphelinat, Jean-Yves ne parlait et ne jouait qu'avec des garçons de son âge. Maintenant qu'il a des frères et une soeur qui s'occupent de lui, il est transformé.

Quand arrivera le moment d'aller à l'école, il sera absolument sur le même pied que ses petits camarades.



(Photos Paul-Henri Talbot, LA PRESSE)

Jean-Yves, placé en foyer nourricier, perd un à un tous les handicaps qui lui venaient de l'orphelinat. En compagnie de deux "grands" frères de 12 et 8 ans et d'une petite soeur de cinq ans, il s'amuse, il vit et il aime comme un enfant normal. Actuellement, 58 petits garçons de 4 à 6 ans sont à la recherche d'un foyer nourricier. Comme Jean-Yves.

Quel que soit votre point de vue

OSLIND'S EST L'ENDROIT

OÙ ÇA BOUGE!

IMPERMÉABLES
VARIES EN POPELINE
Plusieurs modèles et couleurs.
Depuis $14.98

MAGNIFIQUES
COSTUMES de PRINTEMPS
Teintes pastels. Bouclé de laine ou tricot de coton. Depuis $10.98

MODELES NOUVEAUX !
MANTEAUX de PRINTEMPS
Choix de lainage, tweed, poil de chameau, bouclé, etc.
Depuis $19.98

BLOUSES de PAQUES
Blouses de coupe tailleur en coton, soie imprimée ou Téry-lène. Modèles et couleurs variés.
Depuis $1.98

JEANS Depuis $2.98
JUPES GO-GO Depuis $3.98
PULLOVERS "VAGABOND" Depuis $4.98

DÉCOUPEZ et épargnez

OSLIND'S 1 PRE NYLON GRATUITE AVEC CHAQUE PAIRES $1.00 3 POUR BAS DE NYLON

OSLIND'S 1 PAIRE GRATUITE AVEC L'ACHAT DE 3 PRES $1.00 POUR CULOTTES

OSLIND'S 1 FOULARD GRATUIT AVEC L'ACHAT DE 3 POUR $1.00 FOULARDS

COUPONS POUR BONI DE PAQUES

52 MAGASINS POUR MIEUX VOUS SERVIR

OSLIND'S
"Premiers dans la mode — Premiers en aubaines"

SERVEZ-VOUS DE VOTRE CARTE CREDICO

"Il y a un Magasin Oslind près de chez vous"

OUVERT TOUS LES JEUDIS ET VENDREDIS SOIR

SATISFACTION GARANTIE OU ARGENT REMIS AVEC EMPRESSEMENT



LES SALONS MAYFAIR

A

B

C

Avec lanières chez Mayfair . . .

Découpés et ajourés. Tous de la dernière mode.
La nouveauté. Ravissants !

A) Chevreau farine d'avoine ou blé $22.95
B) Chevreau marine $22.95
C) Cuir verni noir $21.95

Sacs à main assortis . . . . bien entendu !
Pointures 5 à 12, largeurs 4 A à B

• Ouvert jeu. et ven. jusqu'à 9:30 p.m.
• Stationnement libre
• Cartes American Express, Credico et Diners acceptées.
• Commandes postales acceptées.

• 6862 Plaza St-Hubert • Place Ville-Marie • 1007 Ste-Catherine O. • Sherbrooke, angle Peel

la vie féminine

OUVERT le JEUDI et le VENDREDI SOIR



VARIETE BRILLANTE

Collection d'articles formant ensembles . . . chaque pièce rehaussant l'autre . . . et toujours de parfaite élégance.

MODELE "GRANNY" — fond mousse ou marine.
DESSIN PAISLEY — jaune/aqua, rose vif/mousse, royal/Kelly.
COLORIS UNIS — marine, royal, or, aqua, jaune, blond.

Slacks, 12.98
Jupe, droite ou de ligne A, 10.95 - 12.95
Veste, imprimé ou coloris unis, 14.95 - 16.95
Cardigan, imprimé ou uni, 14.95 - 16.95
Toque, imprimé ou uni, 7.95 - 8.95

Perley

Vêtements sport — au 1er plancher

1254 ouest, rue STE-CATHERINE
angle de la Montagne



Les relations entre l'homme et ses souliers

HARTFORD, CONN. (PA) — Certains hommes ne veulent pas qu'une femme nettoie leurs chaussures, non pas parce qu'ils se refusent à l'idée d'un tel travail féminin, mais à cause de leurs conceptions anti-féministes, au dire de Sally Petrauskas.

La jeune fille a fait cette découverte, entre autres, durant une semaine d'étude "sur les relations scientifiques et économiques existant entre l'homme et ses chaussures".

Agée de 19 ans, cette étudiante à Vassar a créé un petit émoi en s'installant sur une rue achalandée de Hartford, Connecticut, pour cirer les souliers des passants.

Sally fait ce travail pour gagner un peu d'argent de poche avant de retourner à l'université, pendant la période de congé de printemps.

Cet emploi n'est pas très lucratif, et en trois jours, Sally n'avait gagné que $7.

VENEZ DANSER
SAMEDI et MERCREDI
à 8 h. 30 au
CENTRE CULTUREL D'OUTREMONT
1357 av. VAN HORNE, CR. 2-7040
Cours de danse le mercredi
de 7 à 9 h. p.m.
AIR CLIMATISE

Vente de présentation de
PERRUQUES



Un nouveau salon de perruques offrant un choix complet de perruques et postiches importées prêtes à porter (livraison immédiate) ou sur mesure. Confection entièrement en cheveux naturels provenant d'Europe.

SPECIAUX DE PRESENTATION

PERRUQUES		POSTICHES
REG. 365—	VENTE 250.00	Rég. $65.00
" 250—	" 135.00	
" 135—	" 65.00	VENTE $45.00

CONSULTATIONS PRIVEES

Wig Designs

Conseillers pour "International Wig Designs", Londres, Angleterre
1500, STANLEY, Suite 524, 844-7817
LES PERRUQUES SONT NOTRE SEULE SPECIALITE

Elle a la saveur préférée des Canadiens!

La saveur pure, naturelle que possède l'huile végétale 100%. Chaque jour, plus de gens ensoleillent leurs repas avec Blue Bonnet qu'avec toute autre margarine.

Dans le pratique paquet de 1 lb avec sachet Vite-Color ou dans le commode paquet de 3 lb.



Le pratique sac à colorer "VITE-COLOR"

Blue Bonnet
UNE MARGARINE À 100% D'HUILE VÉGÉTALE

Geneviève

Robe de mariée en tulle Nylfrance de Marescot entièrement rebrodée de lacets formant de fins croisillons. Cette robe a un nom : Geneviève et son créateur est le couturier français Jean Hercey.

Un mode de vie . . .
joyce



• CREATION SOUPLE A L'ALLURE DEGAGEE . . . JOYCE TOUT A FAIT A LA MODE . . .

$15.95

"Casa Blanca"

joyce
CALIFORNIA

chaussure normandie

Place Ville-Marie
6648 rue St-Hubert

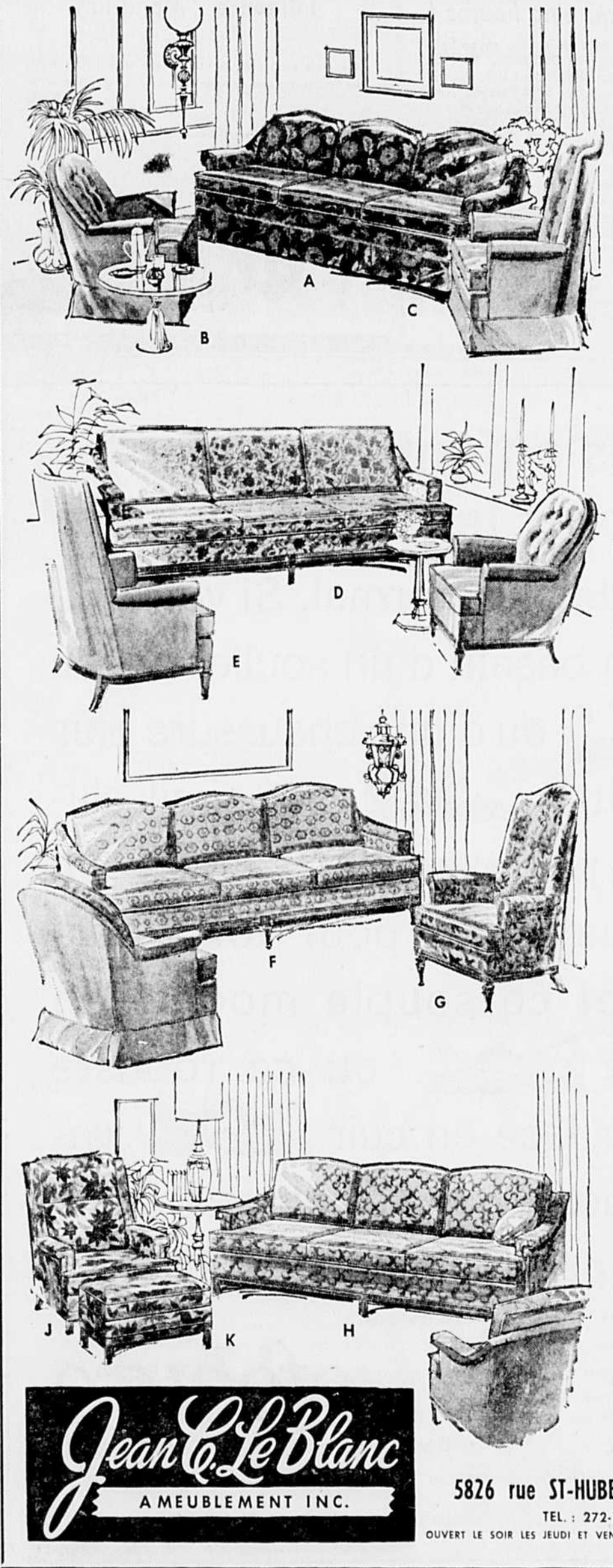
Membre de : CREDICO, CARTE BLANCHE, DINER'S CLUB, AMERICAN EXPRESS.

Jean C. Le Blanc

LE FAMEUX STYLE DÉCOR Sklar

. . . QUI NE SACRIFIE RIEN AU CONFORT

SKLAR construit des meubles d'un solidité à toute épreuve et remarquables, surtout, par leurs lignes et leurs revêtements originaux formant le fameux style décor. Ne manquez pas de vous inspirer des piéces-modèles "DECOR". Les ensembliers de JEAN C. LEBLANC vous suggéreront de multiples agencements de meubles SKLAR de toute beauté.



- Tous les revêtements ont été traités au miraculeux repousse-taches "Scotchguard", qui vous permet d'enlever presque toutes les taches (avant leur pénétration).
- Fini "Perlar" protégeant l'ébénisterie contre les égratignures.
- Ressorts anti-affaissement aux sièges et aux dossiers.
- Tabliers recouverts et rebords capitonnés mousse.
- Coussins du siège et du dossier remplis de fibre de "Térylène" mélangée à du caoutchouc-mousse.

Tous les sofas mesurent environ 88" de longueur

A. Sofa de style traditionnel, à volant . . . $339
B. Fauteuil pivotant assorti à dossier bas, $159
C. Fauteuil à dossier haut, assorti $159
D. Sofa de style Provincial italien $299
E. Fauteuil complémentaire à dossier haut $149
F. Sofa de style espagnol $299
G. Fauteuil complémentaire à dossier haut $149
H. Sofa de style contemporain $299
J. Fauteuil complémentaire à dossier haut, $149
K. Ottoman $49.95

Non illustré
Fauteuil complémentaire à dossier classique $139

36 MOIS POUR PAYER

Jean C. Le Blanc
AMEUBLEMENT INC.

5826 rue ST-HUBERT (à l'entrée de LA PLAZA)
TEL. : 272-1122
OUVERT LE SOIR LES JEUDI ET VENDREDI JUSQU'A 10 HEURES

MARQUE ROUGE ET BLEUE!



GARANTI POUR SA SAVEUR ET SA TENDRETÉ NATURELLES ET SON BON GOÛT NATUREL!

Grains de Maïs "NIBLETS" 5 Btes 15 oz $1.
Maïs en crème ou Pois assortis de Fantaisie "Green Giant" — EXTRA SPÉCIAL!

Fèves au Lard 5 Btes 15 oz $1.
ou Spaghetti cuit dans la sauce aux tomates "Heinz" — EXTRA SPÉCIAL!

Jus de tomate 3 Btes 48 oz $1.
ou de Pomme "Bright's" de Fantaisie — EXTRA SPÉCIAL!

PECHES en moitiés de choix "Bright's" – BAS PRIX SPECIAL! 2 Btes 15 oz 55¢

CANNEBERGES De choix "PILGRIM" entières ou gelée 2 BTES 15 oz 55¢

MÉLANGES À GÂTEAUX "POUCH PAK" Assortis de "MONARCH" 3 PQTS 10 oz 55¢



RICHMELLO

SEULEMENT AU DOMINION

PAIN BLANC TRANCHÉ 4 PAINS 24 OZ 79¢

FRAIS CHAQUE JOUR! EXTRA SPÉCIAL!

TARTES AUX BLEUETS "Country Girl" Spécial! Epargnez 14¢ — Tarte 24 oz 49¢

BEIGNES RICHMELLO Ordinaires, sucrés ou cannelle – Votre choix — 2 pqts de 12 49¢

BISCUITS DAVID A la guimauve – au citron, Orange ou Noix de coco — 3 pqts 9 oz 85¢

Speciaux DE LA PATISSERIE — TOUT EST CUIT SUR LES LIEUX

En vente à Dorval, 875 CURE-LABELLE, Chomedey
4265 est, JEAN-TALON, 6825 COTE-DES-NEIGES

BRIOCHES DANOISES AU BEURRE — BAS PRIX SPECIAL! 8 pour 49¢

SACS DE THE HILLTOP BAS PRIX SPECIAL! PAQUET DE 90 SACS 59¢

50 TIMBRES DOMINO EN SURPLUS avec coupon et achat de BAS DE NYLON "MERCURY" 1ère qualité Paire 98¢ — termine mardi 5 avril au DOMINION

25 TIMBRES DOMINO EN SURPLUS avec coupon et achat de DENTIFRICE "PEPSODENT" Format super $1.19 — termine mardi 5 avril au DOMINION

25 TIMBRES DOMINO EN SURPLUS avec coupon et achat de COMPRIMES "EXCEDRIN" Bte de 12 55¢ — termine mardi 5 avril au DOMINION

25 TIMBRES DOMINO EN SURPLUS avec coupon et achat de SHAMPOOING "HEAD & SHOULDER" Tout format — termine mardi 5 avril au DOMINION

50 TIMBRES DOMINO EN SURPLUS avec coupon et achat de LAMES de RASOIR Acier inoxydable "WILKINSON" Tout paquet — termine mardi 5 avril au DOMINION

25 TIMBRES DOMINO EN SURPLUS avec coupon et achat de Serviettes sanitaires "CONFIDETS" Tout format — termine mardi 5 avril au DOMINION

★TOUT EST GARANTI!



C'EST SURTOUT À CAUSE DE LA **VIANDE**

ACHETEZ AVEC CONFIANCE
Toute la viande ou produit de viande vendu au Dominion, qu'il soit frais, congelé ou apprêté est INSPECTÉ par le GOUVERNEMENT!

LONGES de PORC
JEUNE TENDRE – PREMIÈRE QUALITÉ – BONNE COUPE

Bout des côtes 3 à 3½ lb. SPÉCIAL 43¢ lb
Bout du filet 3 à 3½ lb. SPÉCIAL 53¢ lb

COTELETTES de PORC LB 89¢ — Partie du centre — Dégraissées — Epargnez 20¢ lb!
SAUCISSES à DEJEUNER LB 59¢ — "Majestic" 1ère qualité — SPECIAL!
ROULES COTTAGE LB 89¢ — Sans couenne — "Maple Leaf Tendersweet" — SPECIAL!
SAUCISSES FUMEES LB 59¢ — "Maple Leaf" — Nouvelle saveur — SPECIAL!

BACON TRANCHÉ SPECIAL! PQT 1 LB 75¢
SANS COUENNE – TRAITE AU SUCRE "MAPLE LEAF"

PRODUITS CANADA PACKERS

PAIN DE VIANDE KAM PRET-A-SERVIR — BAS PRIX SPECIAL! Boite 12 oz. 59¢

SHORTENING DOMESTIC Pqt 1 lb 41¢ — LE MEILLEUR POUR FRIRE OU PATISSERIE

SAINDOUX MAPLE LEAF 2/59¢ — SI ECONOMIQUE! PAQUET 1 LB

PRODUITS NON COMESTIBLES!

ALIMENTS POUR CHIENS "CHUM" 2¢ de rabais! 10 Btes 15 oz $1.

DETERGENT ALL 15¢ DE RABAIS Format économique 1.58 — POUR VOTRE LESSIVEUSE AUTOMATIQUE

DETERSIF LIQUIDE Format géant 99¢ — "DOVE" POUR LA VAISSELLE — FORMAT REG. 51¢

Prix en vigueur jusqu'à la fermeture samedi le 2 avril au Dominion de l'île de Montréal, Longueuil, St-Lambert, St-Vincent de Paul, Valleyfield, St-Eustache, Repentigny, St-Jérôme, Lachute, Ste-Agathe, Chomedey, Beloeil et St-Jean d'Iberville.

NOUS NOUS RESERVONS LE DROIT DE LIMITER LES QUANTITES

DOMINION STORES LIMITED

DOMINION

ici et là
DANS LA MÉTROPOLE ET EN BANLIEUE

Nouveau conseil à l'Hôpital Chinois

Lors de leur assemblée générale annuelle, les membres de la corporation de l'Hôpital Chinois de Montréal ont procédé à l'élection du nouveau conseil d'administration pour l'année 1966-67.

Les officiers élus sont : le Dr David-T.-W. Lin, président; le Dr Edmond Synnott, 1er vice-président; M. Charles Tsiang, 2e vice-président; M. Victor Houghton, secrétaire, et M. James Lyng, trésorier.

Les autres directeurs élus à cette assemblée, tenue le 22 mars dernier, sont : MM. André Dumais, W.-H. Fong, Louis Gauvreau, Frank-W. Lee, Maxwell-S. Pascal, le Révérend Thomas Lou, MM. Jack Wong, Marcel Wong, Richard Wong et le Dr Henry Fong, représentant du bureau médical.

Concours d'érablières

Un concours d'érablières et de terres à bois est organisé en 1966 par l'Association forestière des Cantons de l'Est, à l'intention des propriétaires de terres demeurant dans les comtés de Brome et de Shefford.

Le concours est organisé dans le but de promouvoir le bon entretien et l'amélioration des terres à bois et des érablières. Les concurrents doivent être membres de l'Association forestière des Cantons de l'Est.

Un prix de cinquante dollars sera décerné au premier vainqueur. On peut obtenir des formules de participation en s'adressant à l'association, 178, rue Wellington Nord, Sherbrooke, ou au bureau de renseignements forestiers, 200 boulevard Davignon, Cowansville. Les membres du jury seront nommés par l'exécutif de l'association.

Prises d'armes

Une prise d'armes d'escadre, en l'honneur du vice-maréchal de l'Air Murray-D. Lister, qui prendra sa retraite des Forces armées, le 3 avril, aura lieu au hangar No 10 de la base aérienne de St-Hubert, jeudi le 31 mars, à 10 h. 30 du matin. Le vice-maréchal Lister est chef du commandement de la défense aérienne depuis le mois d'août 1964.

Plus de 300 officiers et militaires, ainsi qu'une garde d'honneur de 50 hommes se réuniront pour cette prise d'armes. Vers la fin de la cérémonie, une formation de douze avions réactés de types Sabre, Voodo, Starfighter et Silver Star survolera la base pour saluer une dernière fois le commandant.

A l'hôpital St-Michel

Ces jours derniers avait lieu l'assemblée annuelle des directeurs de l'hôpital Saint-Michel, à l'issue de laquelle on a procédé à l'élection du conseil d'administration. M. Raymond Camus a été réélu président du conseil, qui sera formé des membres suivants pour l'année en cours : Dr Marcel Beauchamp, M. Léo Blondin, Me Jean-Guy Cardinal, notaire, M. J.-A. D'Argensio, comptable agréé, Dr J.-Pierre Hogue, Dr André Lapierre, M. André Larue, c.c.s., Dr Maurice Lauzon, délégué du bureau médical, Dr Alfred Lavallée, Me Claude Séguin, notaire, Dr Jean-Marie Mousseau, directeur médical, et M. Jean-Marc Côté, qui demeure l'administrateur de l'hôpital.

Dix prix de $2,000.

Dix agriculteurs québécois ont gagné des prix de $2,000 chacun, en vertu du programme des Prix d'initiative agricole du centenaire du Canada de la Banque de Montréal.

Les noms des lauréats de la province, ainsi que ceux de 40 autres gagnants d'un bout à l'autre du Canada — 25 dans l'Est du pays et 25 dans l'Ouest — furent proclamés par M. G. Arnold Hart, président du Conseil et président de la B. de M. Ce sont Patrick Murray, St-Thomas de Joliette ; Bernard Flipot, Marieville ; Antonio Deschênes, St-Jean-Port-Joli ; Roger Quintal, Varennes; Léonce Leblanc, St-Sylvère; Maurice Tremblay, Danville; Louis-Joseph Jean, Chicoutimi; Jacques Domingue, West Shefford; Roger Pouliot, St-Philémon; et Bernard Reid, Sabrevois.

Ces prix permettront aux lauréats de poursuivre des études et de visiter le Canada, les Etats-Unis et divers autres pays. Leurs demandes ont été faites par l'entremise d'organismes locaux.

Colloque de la Société de criminologie du Québec

La Société de criminologie du Québec invite le public à un colloque qui sera tenu le 1er avril 1966, à 8 h. 15 de la soirée, à la salle M 415, de l'Université de Montréal.

Parmi les participants, se trouvent Me Joseph Cohen, président de la Société de criminologie du Québec; Me Stephen Cumas, directeur de la John Howard Society du Québec; le juge Jacques Trahan, de la Cour des sessions de la paix; Me André Ledoux, substitut permanent du procureur général et Me Antonio Lamer, directeur de l'assistance judiciaire.

Le sujet à l'ordre du jour sera : "L'égalité des citoyens devant le loi : Faut-il reformer l'assistance judiciaire."

CAHIER No 7 / PAGES 81-92 — LA PRESSE — ANNONCES CLASSEES / DECES

MONTREAL, MERCREDI 30 MARS 1966 — 82e ANNEE — No 75

LA CHRONIQUE DE

PHILIP

DEANE

Prédictions sur le scrutin en G.-B.

LONDRES — Voici mes prédictions pour les élections britanniques. Elles vont produire une série de mesures sévères en vue de mater les syndicats, de forcer le travailleur et l'homme d'affaires anglais à accélérer le rendement pour pouvoir concurrencer les autres pays. Un effort sérieux sera tenté afin de faire entrer la Grande-Bretagne dans le Marché commun. Les derniers vestiges de l'Empire britannique seront liquidés. La France jouera un rôle infiniment plus important dans les visées politiques britanniques. Les liens avec les Etats-Unis resteront forts, mais ne seront pas jugés comme la seule considération valable.

Il y aura une crise très sérieuse de la livre sterling, et un de ces jours le gouverneur de la Banque d'Angleterre rendra visite au premier ministre pour lui annoncer "qu'il n'y a plus d'argent dans les coffres". Ceci sera suivi par des mesures visant à rayer la livre sterling à titre de devise internationale. La réforme du système monétaire international sera alors inévitable, malgré les différends entre Washington et Paris à ce sujet.

Qui présidera les destinées britanniques pendant que ces changements majeurs auront lieu, et ils auront lieu d'ici à 1970 ?

Gouvernement minoritaire

J'ai donné la liste des changements importants avant de vous dire qui va remporter la victoire, parce que le résultat des élections importe peu du point de vue idéologique. Il y a très peu de différence entre les deux partis. M. Edward Heath, conservateur, paraît plus européen, mais M. Wilson sera forcé par les circonstances de le devenir aussi.

Ce qui importe surtout est que le nouveau gouvernement ait une majorité suffisante à la Chambre pour imposer les réformes nécessaires. MM. Wilson et Heath sont deux excellents économistes. Ils feront le nécessaire s'ils le peuvent. Un gouvernement minoritaire ne peut presque rien entreprendre qui soit difficile.

Selon les sondages d'opinion des journaux conservateurs, les travaillistes devraient remporter la victoire avec une majorité plus que confortable.

Pour sa part, le "Daily Express" est d'avis que les travaillistes devraient obtenir une majorité de quelque 200 sièges sur 630.

Mais, ce n'est pas certain. A mon avis, étant donné certains facteurs que les sondages d'opinion ne peuvent pas évaluer, précisons que l'Anglais s'apitoie sur le sort de l'"underdog" et pourrait voter pour les conservateurs. D'autres électeurs vont se dire qu'ils veulent bien une victoire travailliste, mais pas une victoire écrasante, et par conséquent ils voteront "tory" pour maintenir un certain équilibre. Et enfin, les électeurs travaillistes, convaincus que la victoire est assurée, s'abstiendront de voter.

Toutefois, tous ces facteurs ne sauraient renverser le courant suffisamment pour fournir la victoire aux conservateurs. Mais, la majorité des travaillistes pourrait être réduite à tel point que M. Wilson se trouvera en difficulté. Il a prouvé, somme toute, qu'il n'est pas socialiste, et a déçu l'aile gauche de son parti. Il lui faut maintenant miser le tout sur les réformes, et mater les syndicats qui représentent la droite de son parti. Pour cela, il lui faut une victoire éclatante capable d'empêcher ses lieutenants de lui tenir tête.

Dernier appel de Wilson aux électeurs anglais

LONDRES (AFP) — La Grande-Bretagne votera demain pour élire les 630 députés de la nouvelle Chambre des Communes. La campagne électorale s'est achevée hier soir dans un climat sans passion, la seule question qui se pose étant de savoir avec quelle marge le parti travailliste de M. Harold Wilson va l'emporter.

Hier soir, à la télévision, M. Harold Wilson a lancé un dernier appel aux électeurs britanniques afin qu'ils lui permettent de poursuivre l'oeuvre que les travaillistes ont entreprise au cours des 17 mois passés. Le premier ministre a déclaré que la Grande-Bretagne ne pouvait plus se permettre de retomber dans une période de 13 années d'indifférence et d'indécision. Après avoir souligné qu'en 17 mois de pouvoir les travaillistes avaient accompli dans le domaine social les plus grands progrès de l'histoire parlementaire britannique, M. Wilson a affirmé sa volonté de stimuler l'économie, d'assurer l'indépendance du pays. Il a ajouté que la modernisation de la Grande-Bretagne était en bonne voie. "Nous obtenons des résultats, a-t-il dit, le pays est à nouveau en mouvement, et cela parce que nous nous sommes attaqués de front aux méthodes industrielles démodées."

Dans l'après-midi, M. Wilson avait affirmé que "le manifeste électoral conservateur est mort. Ce sont les tories qui l'ont tué". Le premier ministre a accusé ses adversaires d'avoir abandonné leurs promesses faites au début de la campagne et de préconiser maintenant davantage de fiscalité, moins de production et plus de chômage.

La campagne électorale a d'autre part été marquée par un avertissement lancé par le secrétaire général du Trade Union Congress (centrale syndicale britannique) sur le thème "Ne touchez pas aux syndicats". Ceux-ci, a-t-il dit, résisteraient à toute mesure qui serait prise contre eux. Si les conservateurs paraissent surtout visés, l'avertissement s'adresse également aux travaillistes : ceux-ci s'étaient engagés à moderniser le mouvement syndical et à rendre obligatoire la déclaration officielle de toute revendication de salaires.

C'est dans les circonscriptions "marginales", c'est-à-dire celles où le député sortant a eu moins de 3,000 voix de majorité en 1964, que se joueront les présentes élections. Il y a 51 sièges détenus de cette manière par les conservateurs. Ainsi, c'est environ 150,000 électeurs à peine qui vont décider en fait du sort du pays.

Arnold Smith à Ottawa discute de la Rhodésie

OTTAWA. (PC) — Le secrétaire général du Commonwealth, M. Arnold Smith, a dit hier, que le régime rebelle blanc en Rhodésie n'est "qu'une forme d'esclavage sophistiqué".

M. Smith qui était à Ottawa pour des entretiens avec le premier ministre Pearson, le ministre des Affaires extérieures M. Paul Martin, et les autres ministres du cabinet, s'est refusé à discuter du gouvernement rebelle ou de son premier ministre Ian Smith.

Le diplomate d'origine canadienne a voulu s'abstenir de tout commentaire étant donné la campagne électorale qui s'achève en Grande-Bretagne, il ne veut pas qu'à Londres on l'accuse de s'immiscer dans la crise rhodésienne.

Cependant, il a tenu à préciser qu'il est important pour "l'avenir de l'humanité" que le problème rhodésien soit résolu avec justice, liberté et égalité pour tous les rhodésiens qu'ils soient blancs ou noirs.

M. Smith a quitté Ottawa hier après-midi pour New York où il doit s'entretenir avec le secrétaire général de l'ONU, U Thant.

Pendant ce temps, aux Communes, M. Paul Martin a déclaré hier, que les sanctions économiques contre le régime illégal de Ian Smith n'ont pas tout l'effet qu'on en attendait, mais cela ne signifie pas qu'elles ne précipiteront pas la chute du gouvernement de Salisbury.

M. Martin a déclaré au chef de l'opposition M. John Diefenbaker qu'il est impossible de dire avec précision combien de temps il faudra pour renverser le gouvernement Smith.

M. Martin a ajouté que le Canada n'envisage pas de mesures militaires à l'endroit du gouvernement rhodésien, ni d'embargo économique ou militaire contre le Portugal ou ses protectorats de Mozambique et d'Angola.



Le premier ministre de l'Inde face à la presse

Pour Mme Gandhi le règlement de la crise au Vietnam passe par Genève

WASHINGTON, (AFP, PA, UPI). — Madame Indira Gandhi, premier ministre de l'Inde, a préconisé hier, au cours d'un discours prononcé au "National Press Club" de Washington, une reconvocation de la conférence de Genève afin de contribuer au règlement du problème vietnamien.

Une telle conférence, a-t-elle dit, pourrait offrir une solution et permettre aux représentants des pays directement intéressés à la solution de se retrouver autour de la table de conférence.

Madame Gandhi, qui terminait ses conversations avec le président Johnson et le secrétaire d'Etat Dean Rusk, a souligné le rôle important que joue son pays au Vietnam en tant que président de la Commission internationale de contrôle et a affirmé que l'Inde demeurait toujours prête à jouer un "rôle constructif" dans la recherche de la paix. Elle s'est déclarée fort impressionnée par la sincérité du désir du président Johnson d'aboutir à un règlement pacifique de la crise.

Mais le véritable problème en Asie du Sud-Est, a souligné le premier ministre de l'Inde, est celui de l'inégalité sociale, de la misère, de la liberté et de la stabilité.

Message spécial au Congrès

Madame Gandhi a également affirmé que l'Inde est et resterait à l'avant-garde des pays non-engagés, et que pour cette raison, son pays ne cherchait pas à participer à la course aux armements nucléaires. Evoquant les relations indo-pakistanaises, elle a fait valoir que son pays avait scrupuleusement adhéré aux recommandations contenues dans la déclaration de Tachkent.

Madame Gandhi a enfin qualifié son entretien avec le président Johnson de "franc et amical" en soulignant que l'Inde a besoin de l'amitié et de la coopération des Etats-Unis. Malgré certaines divergences de vues entre les deux pays, les points d'accords sont infiniment plus conséquents que les points de désaccord.

Par ailleurs, le président Johnson adresse ce matin au Congrès un message spécial sur l'aide alimentaire que les Etats-Unis vont fournir à l'Inde pour l'aider à faire face à la menace de famine.

Un communiqué conjoint américano-indien publié hier déclare que "les Etats-Unis continueront à participer généreusement à l'effort international pour remédier au problème immédiat du déficit alimentaire de l'Inde."

Le communiqué précise que les interlocuteurs "ont convenu qu'une plus ample participation des autres pays pour faire face aux besoins alimentaires d'urgence de l'Inde est également hautement désirable."

Reprise de l'aide économique à l'Inde

Le porte-parole de la délégation indienne a d'autre part confirmé que le déficit de l'Inde en céréales est actuellement estimé à environ 12 millions de tonnes de blé. De son côté, le porte-parole du président Johnson, M. Moyers, a rappelé que les Etats-Unis ont repris leur aide économique à l'Inde après la signature de l'accord de Tachkent, comme en témoigne le prêt de $50 millions dont l'octroi a été annoncé lors de la récente visite en Inde du vice-président Humphrey.

Comme on le sait, le président Johnson et Mme Gandhi se sont également mis d'accord, lundi, pour que soit créée une fondation de $300 millions dans le but de promouvoir l'éducation, les sciences avancées et la recherche en Inde.

Sur le plan politique, la rencontre entre M. Johnson et le premier ministre de l'Inde ne semble pas avoir apporté grand chose de neuf. En dehors de la question du Vietnam, les interlocuteurs ont convenu que la politique agressive de la Chine communiste (notamment envers l'Inde) constitue "une menace pour la paix, particulièrement en Asie".

Le Pentagone admet que les USA n'ont plus de troupes fraîches sur leur sol

WASHINGTON, (UPI, AFP, PA) — Une enquête sénatoriale a contraint aujourd'hui le Pentagone à admettre, pour la première fois, que l'accroissement des effectifs militaires au Vietnam a sapé la disponibilité des troupes aux Etats-Unis même.

Les porte-parole de la Défense a dit que les quatre divisions de l'armée qui se trouvent actuellement cantonnées sur le sol même des Etats-Unis ne sont pas des troupes d'élite, prêtes pour le combat, étant dans une large mesure dirigées par des conscrits et des recrues.

Le Pentagone a également admis, pour la première fois, que la décision qu'on a prise de ne pas faire l'appel des réservistes durant l'escalade au Vietnam a contraint l'armée d'avoir recours à ses divisions régulières dans la tâche d'entraîner les nouvelles recrues, ce qui a forcément réduit la force de frappe des troupes. Plusieurs membres réguliers de l'armée ont été dépêchés au Vietnam, et ils ont été remplacés par des gens sans expérience. Cette révélation aura, semble-t-il, de nombreuses répercussions au Sénat.

Selon le président Johnson, les audiences publiques tenues par la Commission Fulbright ont plus favorisé les va-t-en-guerre que les pacifistes. Les "colombes", d'après le président, sont sorties de l'aventure ni grandies ni rapetissées, continuant d'obtenir leur 10 pour cent d'appuis de la part de la population.

Furieux, des leaders étudiants de Danang ont adressé aujourd'hui un ultimatum de 48 heures au président Johnson pour lui demander des excuses en rapport avec l'accident de circulation qui a impliqué hier un camion des fusiliers marins, qui aurait foncé volontairement sur des manifestants.

Le camion a légèrement heurté un camion vietnamien alors que trois cents véhicules défilaient dans la ville pour protester contre le gouvernement de Saigon. La manifestation a été paralysée 5 heures.

Des manifestants se dirigèrent alors vers un cantonnement des "Marines" américains, l'hôtel Thong Nhat, et, assis devant l'immeuble, bloquèrent la circulation. Le consul des Etats-Unis a fait des excuses, mais les étudiants se disent insatisfaits des explications fournies.

Enfin, on souligne aujourd'hui les déclarations d'un représentant au Congrès américain, M. Richard Ottinger, démocrate de New York, qui proteste avec véhémence contre les forces américaines au Vietnam, lesquelles ont induit en erreur récemment une délégation de parlementaires en ne lui faisant voir que ce qui est avantageux pour les Etats-Unis, là-bas.

Le Canada et les USA auront jusqu'à la fin de l'année pour retirer leurs bases de France

PARIS (UPI) — La France a informé hier les Etats-Unis et les autres alliés de l'OTAN qu'elle retirera ses forces armées de l'Alliance atlantique d'ici les prochains quatre mois.

Du même coup, le président de Gaulle a accordé au Canada et aux Etats-Unis jusqu'à la fin de l'année pour retirer leurs bases du territoire français. C'est ce que disaient hier soir, les milieux diplomatiques.

L'horaire détaillé de la France, toujours secret, recommande aussi que le quartier-général suprême allié, non loin de Paris, et le commandement allié central européen soient retirés de France.

La France a fourni ces précisions dans des notes remises aux représentants des Etats-Unis, de la Grande-Bretagne, de l'Italie et de l'Allemagne fédérale. Les autres pays membres de l'OTAN doivent recevoir leur note aujourd'hui.

Ces notes prévoient le retrait de toutes les troupes françaises, y compris les officiers, des commandements de l'OTAN d'ici le 31 juillet prochain.

Les notes françaises ont été remises pendant que le sous-secrétaire d[illegible]ain, M. George [illegible] retenait avec des [illegible]naires des pays [illegible], sauf la France, sur les moyens à prendre pour faire face à cette crise.

L'Union soviétique procède à une réévaluation de l'ère stalinienne

MOSCOU, (AFP, Reuter, UPI) — Le parti communiste soviétique a confirmé aujourd'hui qu'une réévaluation de l'époque stalinienne est en cours, mais "qu'il n'y aura pas de retour au passé".

A la deuxième journée du 23e congrès du p.c. soviétique, M. Nicolas Egorytchev, premier secrétaire du parti de la ville de Moscou, a proposé le rétablissement du poste de secrétaire général du Politburo en soulignant que cette fonction "existait du temps de Lénine". Il convient toutefois de signaler que ce poste fut créé en 1922, alors que Lénine était déjà très malade et ne s'occupait plus activement de la direction du parti. Staline en fut en fait le seul titulaire jusqu'à sa mort en 1953.

Il semble bien que la proposition sera acceptée et que M. Leonid Brejnev, actuellement premier secrétaire du parti, deviendra le premier secrétaire général depuis 32 ans.

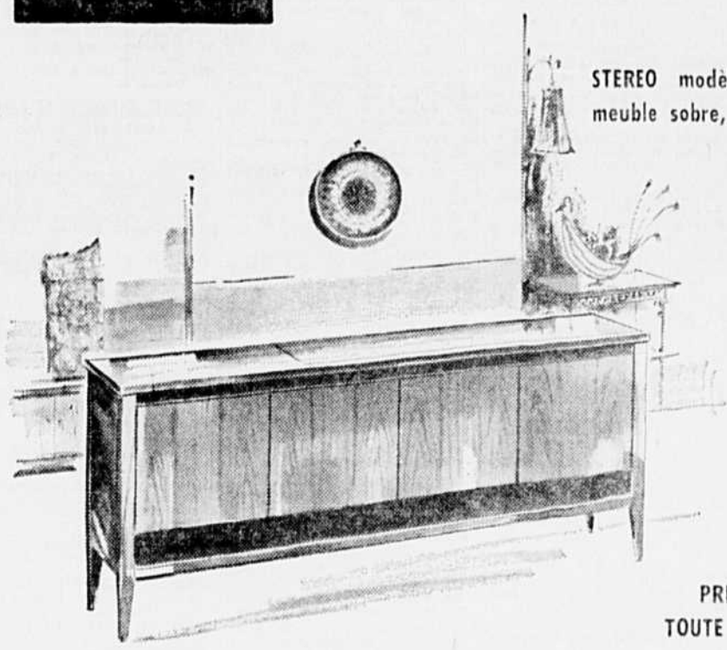
M. Egorytchev a de plus condamné le stalinisme en déclarant : "Il est devenu de mode ces derniers temps de rechercher dans la vie politique de notre pays ce que l'on appelle des éléments de stalinisme". Il a rejeté ces tentatives en soulignant "qu'il n'y aura pas de retour au passé et que tout ce qui freinait la marche en avant est rejeté à jamais".

Il a toutefois poursuivi en notant "qu'il importe de rejeter toutes les tentatives faites pour dénigrer l'avant-garde du mouvement communiste, le parti communiste de l'URSS créé par Lénine . . . Bien des choses auraient pu être mieux faites, 50 années nous ont certes beaucoup appris. Mais ce qui a été fait nous remplit d'émerveillement et de fierté".

Jean C. Le Blanc

VOUS OFFRE — À DES PRIX DÉFIANT
toute CONCURRENCE — des chics APPAREILS

ELECTROHOME
La télévision à son mieux



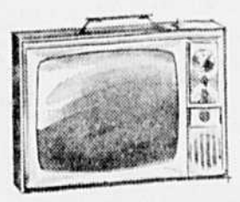
STEREO modèle ESQUIRE "TR-20"
meuble sobre, aux lignes modernes

- Puissance musicale : 20 watts.
- Châssis : Circuit d'alimentation AM/FM et FM stéréo monté à la main et entièrement transistorisé — 21 transistors, 11 diodes et 3 redresseurs.
- Système de son : Système de haut-parleurs équilibrés "Electro-sonic" exclusif à Electrohome, avec 2-10" de graves et 2-4" d'aigues.
- Meuble signé Deilcraft.
- Dimensions : L. : 59" — H. : 25" — P. : 18".

PRIX DEFIANT
TOUTE CONCURRENCE

GARANTIE D'UN AN SUR TOUTES LES PIECES

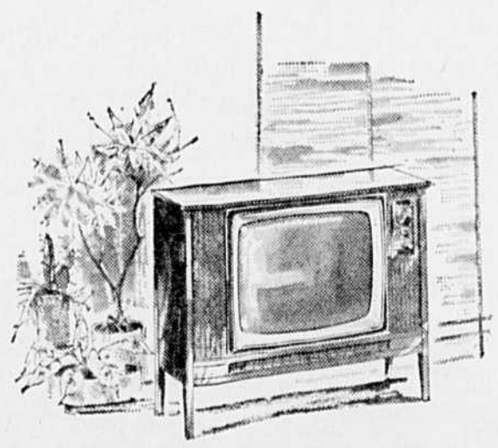
TELEVISEUR PORTATIF
A ECRAN DE 19"
modèle CADET
Centurion MK1



- Châssis : Centurion MK1 à 14 lampes, 4 transistors et 5 diodes; 2 stabilitrons pour augmenter la durée et protéger l'image.
- Transformateur d'alimentation.
- Puissant syntonisateur "Vu-Matic" à quatre circuits, offrant la syntonisation préréglée qui "se souvient" automatiquement du réglage idéal de chaque canal.
- Haut-parleur de 4", monté à l'avant.

PRIX DEFIANT
TOUTE CONCURRENCE

SERVICE DE REPARATION GRATUIT DURANT 90 JOURS



TELEVISEUR à écran de 23"
modèle BRADFORD Centurion MK1

- Meuble de style contemporain, signé Deilcraft.
- Châssis : Centurion MK 1 à 14 lampes, 4 transistors et 5 diodes; 2 stabilitrons pour stabiliser l'image et éviter les à-coups.
- Syntonisateur "Vu-Matic" supersensible à 4 circuits. La syntonisation préréglée "se souvient" automatiquement du réglage idéal de chaque canal.
- Haut-parleur de 5", à gamme complète.

PRIX DEFIANT
TOUTE CONCURRENCE

36 MOIS POUR PAYER

Jean C. Le Blanc
AMEUBLEMENT INC.

5826, rue ST-HUBERT
à l'entrée de LA PLAZA
Tél. 272-1122
OUVERT LES JEUDI ET VENDREDI SOIRS
JUSQU'A 10 HEURES

CITE DE LA POINTE-AUX-TREMBLES

SOUMISSIONS :

CONTRATS 5-66, 6-66, 7-66, 8-66

Des soumissions scellées dans des enveloppes portant l'inscription "Soumissions" et adressées au soussigné seront reçues à mon bureau, avant 4:00 heures p.m., le 11 avril 1966, pour la construction d'environ 10,000 pi. d'égouts de 12" à 27" de diam. (contrat 5-66), 10,000 pi. d'égouts de 15" à 30" de diam. (contrat 6-66), 35,000 ver. ca. de pavage et 10,000 pi. lin. de trottoir (contrat 7-66), 15,000 ver. ca. de pavage et 6,000 pi. lin. de trottoir, (contrat 8-66).

Ne seront considérées que les soumissions préparées sur les formules fournies par les ingénieurs-conseils, J. A. Lalonde, L. Girouard et L. Letendre. On obtiendra les formules de même que les plans et cahiers de charges moyennant un dépôt de $50.00 par contrat en s'adressant au bureau des ingénieurs-conseils, LALONDE, GIROUARD & LETENDRE, 8790 Avenue du Parc, Montréal, à partir de midi le 30 mars 1966. Le dépôt sera remboursé aux soumissionnaires qui remettront les plans et devis dans les six (6) jours qui suivent la date de réception des soumissions.

Chaque soumission sera accompagnée d'un chèque visé, tiré sur une banque canadienne à charte, et payable à la Cité de la Pointe-aux-Trembles pour un montant égal à 10% du montant total de la soumission.

La Cité ne s'engage à accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions reçues, ni à encourir aucune obligation ni aucuns frais d'aucune sorte envers le ou les soumissionnaires.

PAUL A. TRUDEAU,
Secrétaire-trésorier.
11053 est, rue Notre-Dame,
Cité de la Pointe-aux-Trembles.

Hydro-Québec

APPEL D'OFFRES
GPE-66-11012
pour 10 h. 30 a.m. (h.a.e.)
le mardi 26 avril 1966

CHARPENTES D'ACIER GALVANISE POUR DIFFERENTS POSTES

Toutes les conditions du présent appel d'offres sont contenues dans le document lequel est disponible pour examen et peut être obtenu contre un paiement NON REMBOURSABLE de $25 pour chaque exemplaire complet, chèque visé ou mandat payable à l'Hydro-Québec, du lundi au vendredi inclusivement de 8 h. 30 a.m. à 4 h. 45 p.m. à l'endroit suivant :

Direction des Contrats
Bureau No 809
HYDRO-QUEBEC
75 ouest, boul. Dorchester
Montréal 1, P.Q.

Un dépôt de quatre-vingt mille dollars ($80,000) chèque visé payable à l'Hydro-Québec et remboursable sous condition doit accompagner la soumission.

Seules les personnes, sociétés, compagnies et corporations ayant leur principale place d'affaires au Québec et qui auront obtenu le document d'appel d'offres directement de l'Hydro-Québec sont admises à soumissionner.

L'Hydro-Québec se réserve le droit de rejeter l'une quelconque ou toutes les soumissions reçues.

Les co-secrétaires,
B. LACASSE W. E. JOHNSON
Montréal, le 24 mars 1966.

AVIS

K. A. POWELL (QUEBEC) LTD.

AVIS est donné que "K. A. POWELL (QUEBEC) LTD.", une corporation constituée en vertu de la loi des Compagnies de Québec et ayant son siège social en la ville de Montréal, Province de Québec, s'adressera au secrétaire de la province pour obtenir la permission d'abandonner sa charte en vertu des dispositions de la Loi des Compagnies de Québec.

Daté à Montréal, ce 28e jour de mars 1966.

K. SOMERVILLE
Secrétaire.

COMPAGNIE D'ASSURANCE DU QUEBEC

Avis est par les présentes donné que la 144e Assemblée Annuelle des Actionnaires aura lieu à 43, rue Scott, Toronto, le jeudi 21 avril 1966 à 3:00 hres P.M. afin de :

1° Recevoir un état des affaires de la Compagnie pour l'année écoulée et le rapport des Auditeurs de la Compagnie ;
2° Elire les directeurs pour l'année courante ;
3° Nommer les auditeurs pour l'année courante ;
4° Transiger toutes autres affaires qui peuvent être légalement soumises à l'Assemblée.

Par ordre du bureau de Direction.

J. B. LEFEBVRE,
Secrétaire.

Québec,
28 mars 1966.

VILLE MONT-ROYAL
AVIS PUBLIC

Je donne avis aux électeurs de Ville Mont-Royal que les bulletins de nomination pour les candidats suivants pour la charge d'échevin ont été reçus pendant le délai prescrit par la loi :

Siège No 1 — Mitchell, R. Walter, Ingénieur, 51 avenue Balfour.

Siège No 2 — Kerr, Dudley H., Rentier, 147 avenue Lazard.

En conséquence, je proclame que ces candidats ont été élus à la charge d'échevin de Ville Mont-Royal.

Donné sous mon seing à Mont-Royal, Québec, ce 25ième jour du mois de mars 1966.

G. ATKINSON,
Officier-rapporteur.

PROVINCE DE QUEBEC,
COMTE DE BOURGET

CITE DE LA POINTE-AUX-TREMBLES

AVIS PUBLIC est par les présentes donné que les électeurs propriétaires intéressés, sont convoqués en assemblée publique qui sera tenue le douzième jour du mois d'avril, mil neuf cent soixante-six (1966), entre sept (7) heures et dix (10) heures du soir, en la salle de l'Hôtel de Ville de Pointe-aux-Trembles, pour prendre en considération et approuver, s'il y a lieu, le règlement numéro "412".

1. pour amender le règlement numéro "363" de la Cité de la Pointe-aux-Trembles, en changeant la zone A-21 pour les lots ayant front sur la rue Forsyth, de la 12e avenue jusqu'à la zone B-28 en zone B, lequel secteur deviendra un agrandissement de la zone B-28 ;

2. pour amender le règlement numéro "363" de la Cité de la Pointe-aux-Trembles, en changeant la partie de la zone B-9, située entre les limites ouest de la Cité et la 1ère avenue, en zone A 9-1.

DONNE à Pointe-aux-Trembles, ce trentième jour du mois de mars, mil neuf cent soixante-six (1966).

PAUL A. TRUDEAU,
Secrétaire-trésorier.

Prévenir les empoisonnements

Chaque année, de trente à quarante jeunes Canadiens sont victimes d'empoisonnement. Pourtant, il aurait été possible d'empêcher ces tragédies. La négligence dont on fait preuve dans la manutention de poisons, de médicaments et de produits chimiques est responsable de la plupart de ces accidents mortels.

PROVINVE DE QUEBEC
CITE DE LONGUEUIL

AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par le soussigné :

Qu'une assemblée publique de tous les électeurs propriétaires imposables de la Cité de Longueuil, sera tenue, mardi, le 5 avril 1966, à 7:00 heures du soir, à l'Hôtel de Ville de Longueuil aux fins de soumettre le règlement no 840 à leur approbation, à savoir : REGLEMENT RELATIF AU ZONAGE, A LA CONSTRUCTION ET A L'USAGE DES BATIMENTS ET DES TERRAINS ET MODIFIANT LE REGLEMENT NO 463 AINSI QUE LE REGLEMENT NO 197 DE LA VILLE DE MONTREAL-SUD.

Les personnes intéressées peuvent prendre connaissance dudit règlement au oureau du greffier de la Cité.

Donné à l'Hôtel de Ville de Longueuil, Qué., ce 28 mars 1966.

REAL BELANGER,
Greffier.

PROVINCE DE QUEBEC,
COMTE DE BOURGET,

CITE DE LA POINTE-AUX-TREMBLES

AVIS PUBLIC est par les présentes, donné que le Conseil de la Cité de la Pointe-aux-Trembles, à une assemblée régulière tenue le 21 mars 1966, a adopté le règlement suivant :

No 411 — soit un règlement pourvoyant au détournement de la circulation dans les rues de la Cité, lors de l'enlèvement et du déblaiement de la neige, et autorisant le touage de véhicules stationnés nuisant à l'exécution de ces travaux.

et communication duquel peut être prise à mon bureau à l'Hôtel de Ville de la Cité de la Pointe-aux-Trembles.

DONNE à Pointe-aux-Trembles, ce trentième jour du mois de mars, mil neuf cent soixante-six (1966).

PAUL A. TRUDEAU,
Secrétaire-trésorier.

PROVINCE DE QUEBEC,
COMTE DE BOURGET

CITE DE LA POINTE-AUX-TREMBLES

AVIS PUBLIC est par les présentes donné que les électeurs propriétaires intéressés, sont convoqués en assemblée publique qui sera tenue le onzième jour du mois d'avril, mil neuf cent soixante-six (1966), entre sept (7) heures et dix (10) heures du soir, en la salle de l'Hôtel de Ville de Pointe-aux-Trembles, pour prendre en considération et approuver, s'il y a lieu, le règlement numéro "410" amendant le règlement numéro "216" de la Cité de la Pointe-aux-Trembles, dans le but de permettre la construction de stations d'essence et de restaurants routiers dans les zones où ils sont prévus, sur la rue Sherbrooke, sans qu'une distance minimum ne soit exigée entre ces commerces.

DONNE à Pointe-aux-Trembles, ce trentième jour du mois de mars, mil neuf cent soixante-six (1966).

PAUL A. TRUDEAU,
Secrétaire-trésorier.



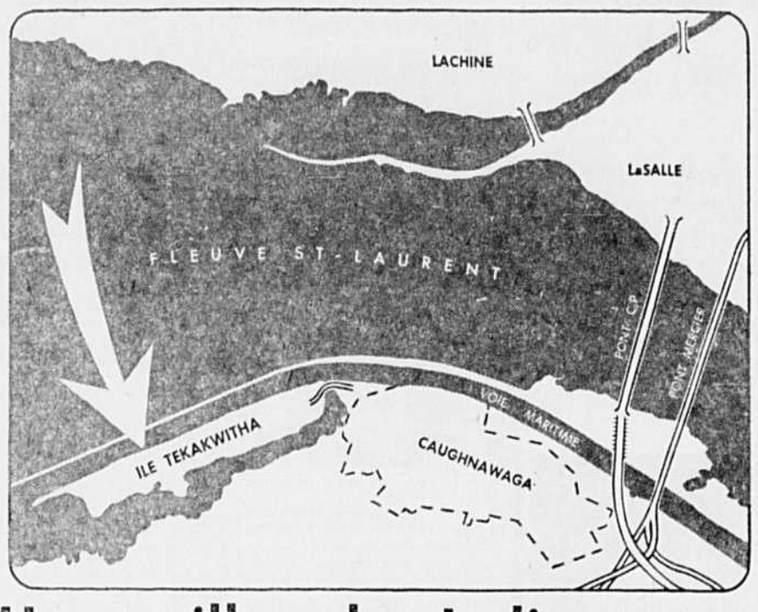
DERNIÈRE SEMAINE

pour obtenir **GRATUITEMENT**
un LAPIN GEANT.

Pour plus de détails, lisez

LA PRESSE

L'île Tekakwitha, à Caughnawaga, deviendrait le siège d'un "Centre national de célébrations"



Un pavillon des Indiens à l'Exposition de 1967

par André Luchaire

L'île Tekakwitha — dans la Réserve de Caughnawaga — pourrait devenir le siège d'un "Centre national indien de célébrations" qui, créé à l'occasion de l'Exposition universelle et du Centenaire de la Confédération, constituerait un centre permanent de culture et d'expression de la collectivité indienne. Il serait aussi un témoignage permanent de l'esprit d'initiative et de solidarité qui, depuis quelques mois, semble marquer toujours davantage les tribus indiennes du Canada — apparemment écrasée jusqu'ici par un destin trop lourd pour elles et par une législation qui leur fut, indiscutablement, imposée. Car il s'agit d'un projet à plus d'un égard collectif, et dans lequel les Mohawks de Caughnawaga, qui en seront le moteur essentiel, ne voudraient rien faire sans l'accord des autres tribus du Canada.

C'est M. Gene Lahache, coordonateur des projets spéciaux de la Réserve de Caughnawaga, qui nous parle de ce projet dans le détail, après que M. Andrew Delisle, chef du conseil, nous en ait touché un mot, au cours d'une entrevue pour un autre projet dont il est spécialement responsable en tant que commissaire général du pavillon indien de l'Exop 67.

L'île Tekakwitha

Le long du canal de la Voie maritime du St-Laurent, immédiatement à l'ouest du village de Caughnawaga, se trouve une île longue de 5,000 pieds, large, à son maximum, de 800, reliée à la "terre ferme" par un pont. Elle résulte en fait de la fusion artificielle de plusieurs îles du St-Laurent en cet endroit.

Ce n'est actuellement qu'une étendue déserte, plate, où quelques arbres seulement viennent rompre la monotonie du paysage propre de l'île. Mais le site d'ensemble comporte un aspect grandiose, en direction du St-Laurent — qui précisément en cet endroit s'élargit (nous sommes alors en face de Lachine, au début du Lac St-Louis) et, plus à l'est, vers Montréal et sa silhouette désormais caractérisée par la montagne — et par les gratte-ciel du centre de la ville.

De l'autre côté, vers le sud, l'horizon est borné par un coteau où s'alignent déjà les cottages en construction d'un nouveau développement du village.

Le projet de Centre national de célébrations a 98 acres de superficie, et voisinera avec un autre projet, municipal celui-là, de piscine olympique dont la construction doit débuter le mois prochain et où se tiendront des "Olympiades nautiques indiennes". La piscine sera creusée dans l'extrémité est de l'île Tekakwitha.

Le centre national de célébrations devrait comprendre entre autres selon M. Gene Lahache, un grand stade à air libre, un musée de la civilisation indienne (pour lequel la Société historique de Caughnawaga a son propre projet, qui sera intégré dans l'ensemble du "Centre"),

Un terrain de camping en deux sections sera aménagé dans l'île, une section pour les Indiens, une autre pour les non-Indiens qui aimeraient séjourner sur place pour mieux assister aux célébrations et voir vivre les Indiens. Il est également question d'un aréna. Le programme des célébrations n'aurait pas de rapport constant ni avec l'Exposition 1967, ni avec le Centenaire de la Confédération bien que débutant dans le cadre général de ces événements.

Lié à ce projet se trouve aussi un autre projet auquel on s'intéresse beaucoup à Caughnawaga, celui d'une Troupe nationale de Danse pour lequel des pourparlers sont déjà en cours : le Centre national de célébrations lui ouvrirait bien entendu ses portes.

Un projet indien collectif

Mais l'une des caractéristiques les plus intéressantes de ce projet c'est qu'il a été conçu et a reçu sa première élaboration, dans ses très grandes lignes, en collaboration directe avec des représentants de la plupart des tribus indiennes, rassemblés dans ce "Conseil consultatif" de création récente qui est aussi à l'origine du projet de Pavillon indien de l'Exposition 1967 — et que la décision finale sur la possibilité ou non de le réaliser sera prise, elle aussi, en commun, d'ici une quinzaine de jours.

"Nous avons déjà l'accord catégorique dans l'ouest du pays des chefs des Cris, des Sioux et des Pieds-Noirs du Canada — mais même les Miamis de l'Indiana, mis au courant du projet, ont exprimé leur désir de collaborer".

"Les Indiens du Québec auront leur propre pavillon : "le pavillon de la Forêt de l'Est (Eastern Woodland Pavilion)".

De quoi pouvait dépendre une décision finale sur la possibilité de réaliser un tel projet, sinon de la solution de problèmes juridiques et financiers.

Le problème juridique a été résolu. L'île avait été "expropriée" par l'Autorité de la Voie maritime, et lorsque le conseil de Caughnawaga l'approcha pour obtenir rétrocession de l'île, on prétendit d'abord inscrire cette opération au crédit de la Voie maritime dans son contentieux avec les Indiens de Caughnawaga (il s'agit là d'un dossier de dommages pour "expropriation" dont le montant global serait de l'ordre de $1,000,000 d'après certains). Mais comme aucun bien de réserve (y compris son propre territoire) ne peut être aliéné qu'au profit d'un Indien, Caughnawaga a pu alléguer qu'elle était toujours propriétaire, et exiger que la rétrocession de l'île n'ait rien à voir avec la solution du contentieux — et l'Autorité l'a admis : ce qu'atteste une lettre en possession du chez Delisle et qui constitue certainement une très intéressante victoire théorique — et pratique — pour les Indiens.

Il reste, comme dans tous les projets qui se respectent, le problème du financement à régler. Mais dans l'état actuel du projet aucun chiffre ne pourrait être avancé puisque, précisément, la décision finale dépendra des possibilités concrètes qui résulteront de l'actuelle phase de consultations.

Tout ce que l'on sait c'est que les promoteurs du projet paraissent assurés de collaborations techniques comme celles de la Compagnie du Téléphone Bell et de la Shawinigan qui équivaudraient à d'importantes participations de commanditaires.

C'est donc dans une quinzaine de jours que l'on saura si le projet, tel que défini à titre d'ébauche, est considéré comme viable.

Mais à en juger par l'esprit de détermination qui règne dans les bureaux de la mairie de Caughnawaga, quelque chose sera fait, si personne ne met de bâtons dans les roues.

Les Communes sont saisies d'un amendement au CCRO

OTTAWA (PCI) — M. Maurice Allard, inc.-cons. — Sherbrooke, a soumis en fin de semaine un projet de loi visant à modifier la loi sur les relations ouvrières afin que seul le président du Conseil des relations ouvrières ait le pouvoir de prendre une décision quand il s'agit de conflits inter-syndicaux, relatifs à la reconnaissance syndicale pour un même groupe d'employés.

M. Allard a expliqué que ce bill lui avait été inspiré par le conflit actuel entre les employés de Radio-Canada, la Confédération des syndicats nationaux et une décision du Conseil canadien des relations ouvrières.

M. Barry Mather, NPD-New Westminster, a proposé de son côté un amendement au code criminel afin qu'on refuse aux personnes reconnues coupables de cruauté envers les animaux le droit de posséder des animaux durant une certaine période, le tout faisant partie de la sentence.

Valleyfield accroît son fonds industriel

VALLEYFIELD (J.-D. G.) — A la suite d'un avis de motion du conseiller municipal Albert Marcil, Valleyfield a décidé d'accroître son fonds industriel.

De deux millions de dollars qu'il était, il passe à quatre millions et demi de dollars. Se fondant sur cette mesure, les observateurs de la scène municipale s'accordent à dire que le maire Robert Cauchon annoncera bientôt l'établissement d'une entreprise majeure.

De fréquentes rencontres entre les dirigeants municipaux et plusieurs industriels, au cours des dernières semaines ne peuvent qu'ajouter plus de poids à de telles prévisions.

Lors de cette assemblée, la municipalité a consenti à vendre un terrain de 46,200 pieds carrés à la commission scolaire régionale Salaberry. Situé entre l'arène et l'école secondaire Edgar-Hégert, le terrain servira à l'agrandissement de cette maison d'enseignement qui aura une capacité de 1,200 élèves en septembre 1967. L'école secondaire sera intégrée à l'ensemble scolaire. Les commissaires n'ont pas encore fait savoir s'ils acceptent l'offre de la ville, cotée à 45 cents le pied carré.

Dans un autre ordre d'idées, le greffier, M. Charles Codebecq, a été autorisé à vendre une quinzaine de propriétés dont les propriétaires n'ont pas encore payé les taxes municipales. Il a aussi reçu l'autorisation de signer un nouveau contrat collectif d'une durée de deux ans avec le syndicat des employés municipaux.

Un chef syndical qualifie d'alarmiste un article éditorial signé Roger Champoux

par Jean-Denis GIROUARD

VALLEYFIELD. — Un éditorial publié dans LA PRESSE, samedi dernier, a eu pour conséquence de révolter un chef syndical et de lui inspirer le sujet d'une allocution devant les membres du club Rotary à Salaberry-de-Valleyfield.

Après avoir déclaré qu'il ne mettait pas en doute la probité intellectuelle de M. Roger Champoux, le conférencier Fernand Daoust, vice-président de la Fédération des travailleurs du Québec et président du syndicat des travailleurs en produits chimiques et atomiques du Canada, a décidé de parler d'un "problème explosif, celui de la situation des grèves au Québec".

M. Daoust s'est dit "révolté de la conclusion de l'éditorialiste, commentant le règlement intervenu entre le syndicat des fonctionnaires et le gouvernement". Il y était écrit : "Les grèves, les menaces de grève, la colère, les manifestations orchestrées ou non, le climat de bataille, où cela nous conduira? Si c'est là le chemin de l'ordre, il est dangereusement tortueux".

S'élevant contre ces "propos alarmistes", M. Daoust a expliqué que le nombre "des grèves découle tout simplement de l'augmentation des travailleurs".

"Depuis 1960, a-t-il dit, nous vivons une période à nulle autre pareille. C'est un réveil dans tous les milieux, un désir d'affirmation des Québécois, un déblocage en somme qui ne peut se confiner à la petite bourgeoiis canadienne-française. Ce phénomène, a-t-il poursuivi, a fait son apparition dans toutes les classes sociales. Les travailleurs ne peuvent demeurer insensibles aux mots d'ordre politique, lancés par ceux qui dirigent. Les travailleurs veulent être des citoyens à part entière. Ils désirent s'affirmer sur tous les plans.

"L'un des moyens, c'est le contrat collectif par l'affrontement quotidien. Nos travailleurs n'acceptent plus d'être considérés comme des porteurs d'eau ou des coupeurs de bois. Ils veulent être considérés comme des citoyens à part entière, a-t-il répété. Ils ambitionnent des conditions de vie identiques à celles qui existent dans les autres provinces". Sur ce point, M. Daoust a mis de longs moments à fournir des statistiques, dont les plus révélatrices font voir que, de septembre 1964 au mois d'août 1965, les journées perdues par les travailleurs (syndiqués ou non) dans l'économie à cause des grèves, n'était que de 3/10 de jour au Québec, comparativement à 63 pour cent d'une journée en Ontario, durant cette même période.

Les postiers se plaignent d'être oubliés par M. Pearson

OTTAWA (PCI) — Les conseillers exécutifs de l'Union canadienne des postiers, qui réunit quelque 11,500 employés des postes, ont adressé une plainte au premier ministre, M. Lester B. Pearson, qui a oublié de les inviter lorsqu'il a consulté les autres associations de fonctionnaires au sujet du bilinguisme dans la fonction publique.

La lettre transmise à M. Pearson lui rappelle qu'à plusieurs reprises le syndicat avait indiqué au bureau du premier ministre qu'il n'était affilié à aucune des trois grandes associations de fonctionnaires canadiens.

"Nous ne pouvons pas nous expliquer pourquoi nous n'avons pas été invités à participer à ces discussions", déclare la lettre. "Pourtant nous considérons que nous pourrions apporter une contribution importante et valable à des discussions de ce genre.

"Nous sommes particulièrement opposés à certaines opinions étroites de la Fédération du service civil du Canada."

Un porte-parole du bureau du premier ministre a dit que le fait était pris en considération.

RÉDUCTION DE LA COTISATION DU COMITÉ PARITAIRE DU CAMIONNAGE DE LA RÉGION DE MONTRÉAL

L'Association du Camionnage du Québec Inc. et l'Union des Employés de Camionnage Local et Autres, Local No 931, désirent aviser les assujettis au Comité Paritaire du Camionnage de la Région de Montréal qu'en vertu de l'Arrêté en Conseil No 492-F du 22 mars 1966, la cotisation est portée à 2/5 de 1% au lieu de ½ de 1%, ceci à compter du 1er avril 1966.

Les employeurs et les employés de l'Industrie bénéficieront donc de cette réduction qui a été rendue possible grâce à la bonne administration de leur Comité Paritaire.



Le timbre de Pâques

Timmy, le jeune Paul Picard, de North Bay, en Ontario, est un bénéficiaire de la Campagne annuelle du Timbre de Pâques. Il s'est rendu, hier, en tant que représentant de tous les enfants infirmes du Canada, à l'Institut de Réhabilitation de Montréal. Timmy porte depuis 4 ans un bras électrique, mis au point au Canada, et opérant sur le principe des impulsions nerveuses et de leur transmission par électrodes. On le voit ici en compagnie du trésorier de la Société du Timbre de Pâques du Québec, M. Ernest Friedman, et de la directrice exécutive, Mlle Margaret Archambault. Le "bain de réhabilitation" est un des nombreux appareils fournis à l'Institut grâce à la Campagne du Timbre de Pâques.

Naissances Décès Remerciements In memoriam

ALARIE (Eusénie) — A Montréal, le 29 mars 1966, à l'âge de 76 ans, est décédée Eugénie Lavoie, épouse de feu Henri Alarie, demeurant au 1505 Nicolet, appt 2. Les funérailles auront lieu vendredi le 1er avril. Le convoi funèbre partira des salons
A. Savaria Ltée,
3551 rue Adam
à 9 hrs 15 pour se rendre à l'église St-Rédempteur, où le service sera célébré à 9 hrs 30 et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

BEAULIEU (Henri) — A Lachine, le 29 mars 1966, à l'âge de 27 ans, est décédé M. Henri Beaulieu, époux de Claire Laprade, demeurant au 732, 24e avenue. Les funérailles auront lieu vendredi le 1er avril. Le convoi funèbre partira des salons
Raoul Bourgie Inc.,
620 rue Provost, Lachine
à 10 hrs 45 pour se rendre à l'église Ste-Françoise-Romaine, où le service sera célébré à 11 hrs et de là au cimetière de Lachine, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

BERTRAND (Emile) — A Montréal, le 29 mars 1966, à l'âge de 69 ans, est décédé M. Emile Bertrand, époux en 1eres noces de Laura Meunier, et en 2èmes noces de Bernadette Gauthier, demeurant 10,055, Francis. Les funérailles auront lieu vendredi, le 1er avril. Le convoi funèbre partira des salons
Urgel Bourgie Ltée,
400, Boul. Henri-Bourassa Est
à 9 hrs 45, pour se rendre à l'église de la Visitation, où le service sera célébré à 10 hrs, et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

BLANC (Maria) — A Ste-Thérèse, le 28 mars 1966, à l'âge de 78 ans, est décédée Mme Charles Blanc, née Maria Coron. Les funérailles auront lieu lundi le 31 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Armand Magnan Enrg.,
61, rue Blainville ouest,
pour se rendre à l'église Ste-Thérèse, où le service sera célébré à 9 h. et de là au cimetière de Ste-Thérèse, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

BOULE (Adélard) — A Montréal, le 29 mars 1966, à l'âge de 77 ans, est décédé M. Adelard Boule, époux de feu Delisca Plouffe, demeurant à 4609, Des Erables. Les funérailles auront lieu vendredi, le 1er avril. Le convoi funèbre partira des salons de la Société Coopérative de Frais Funéraires 4848, rue Papineau
à 8 hrs 30, pour se rendre à l'église St-Pierre-Claver, où le service sera célébré à 9 hrs, et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

BRUNELLE (Benjamin) — A Joliette, le 28 mars 1966, à l'âge de 68 ans, est décédé M. l'abbé Benjamin Brunelle, fils de feu Calixte Brunelle et de feu Elizabeth St-Georges, demeurant à la maison Champagneur, frère de M. l'abbé Evangeliste Brunelle et de Monseigneur Azelus Brunelle, de la maison Champagneur des Clercs St-Viateur de Joliette, et de M. l'abbé Lionel Brunelle, curé de Madawaska, Maine. Les funérailles auront lieu jeudi le 31 courant. Le convoi funèbre partira de la Maison Champagneur, Joliette
pour se rendre à la cathédrale de Joliette, où le service sera célébré à 10 hrs. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. Direction : Omer Landreville, de Joliette

CAMPBELL (Gérard) — A Laval-des-Rapides le 29 mars 1966, à l'âge de 59 ans, est décédé subitement M. Gérard Campbell, époux de Jeannette Dumond, demeurant au 53 Labrie. Les funérailles auront lieu vendredi le 1er avril. Le convoi funéraire partira des salons
J.-C. Filiatreault,
76 boul. Dussault
à 8 hrs 45 pour se rendre à l'église du Bon Pasteur, où le service sera célébré à 9 hrs et de là au cimetière de St-Rémi de Napierville, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

CANTIN (Edouard) — A Montréal, le 28 mars 1966, à l'âge de 53 ans, est décédé M. Edouard Cantin, époux de Robea Trahan, père de Jean Roch, France (Mme Y. Hébert). Les funérailles auront lieu vendredi le 1er avril. Le convoi funèbre partira des salons
J.-A. Guilbault Inc.,
5339, 11e avenue, Rosemont
à 8 hrs 45 pour se rendre à l'église St-Esprit de Rosemont, où le service sera célébré à 9 hrs et de là au cimetière de Granby, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

DESJARLAIS (Mélina) — A Montréal, le 28 mars 1966, à l'âge de 96 ans, est décédée Mme veuve Benjamin Desjarlais, née Melina Joyal, demeurant au Foyer St-Mathieu, 1185 rue St-Mathieu. Les funérailles auront lieu jeudi le 31 courant. Le convoi funèbre partira des salons du Foyer St-Mathieu,
1185 rue St-Mathieu,
à 8 hres 45 pour se rendre à la cathédrale Marie-Reine-du-Monde, où le service sera célébre à 9 hres et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. S.V.P. pas de fleurs. Direction : Urgel Bourgie Ltée.

FAUST (Exilia) — A Montréal, le 28 mars 1966, à l'âge de 80 ans, est décédée Exilia Hamel, épouse de feu Joseph-Adolphe Faust. Mère de Fleurette (Sme F. Lovette), Marguerite, Jean et Guy-Réal. Les funérailles auront lieu jeudi le 31 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Robert M. White & Fils,
4484 rue Ste-Catherine est,
pour se rendre à l'église Très St-Nom-de-Jésus de Maisonneuve, où le service sera célébré à 9 hres, et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

FILIATRAULT (Placide) — A Montréal, le 29 mars 1966, à l'âge de 62 ans, est décédé M. Placide Filiatrault, époux d'Irène Blais, père de Cécile (Mme G. Gélinas), Marie-Reine (Mme P. Leveillée), Yolande (Mme A. Pageau) Jean-Serge. Les funérailles auront lieu vendredi le 1er avril. Le convoi funèbre partira des salons
J.-A. Guilbault Inc.,
5339, 11e Avenue, Rosemont
à 8 h. 45 pour se rendre à l'église St-François-Solano, où le service sera célébré à 9 hres, et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

FRIGON (Délia) — A Montréal, le 29 mars 1966, à l'âge de 84 ans, est décédée Mme veuve Victor Frigon, née Delia Dumouchel, demeurant à 1093, Galt. Les funérailles auront lieu jeudi le 31 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Urgel Bourgie Ltée,
1735 rue de l'Eglise
à 8 hres 45, pour se rendre à l'église St-Paul, où le service sera célébré à 9 hres, et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

GAGNON (Jean-Baptiste) — A Montréal, le 28 mars 1966, à l'âge de 60 ans, est décédé M. Jean-Baptiste Gagnon, époux d'Aurore Coiteux, demeurant à 4613 Chapleau. Les funérailles auront lieu jeudi le 31 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Jos Lussier & Fils
4735, rue Papineau
à 8 h. 45 pour se rendre à l'église St-Louis-de-Gonzague, où le service sera célébré à 9 hrs et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

GAUTHIER (Pierre) — A l'Hôpital Royal Victoria, le 28 mars 1966, à l'âge de 59 ans est décédé Pierre Gauthier célibataire, fils de feu Norbert Gauthier et de feu Flore Gauthier autrefois de St-Vincent-de-Paul. Les funérailles auront lieu jeudi le 31 courant. Le convoi funèbre partira des salons
J. M. D. Cyr
1039 rue Du Collège,
St-Vincent-de-Paul
à 9 h. 45 pour se rendre à l'église paroissiale de St-Vincent-de-Paul où le service sera célébré à 10 hrs et de là au cimetière du même endroit, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

GROULX (Sara) — A Montréal, le 29 mars 1966, à l'âge de 78 ans, est décédée Mme veuve Arthur Groulx, née Sara de Bellefeuille. Les funérailles auront lieu vendredi le 1er avril. Le convoi funèbre partira des salons
Urgel Bourgie Ltée,
angle boul. Décarie et av. N.-D.-G.,
à 9 hres 30, pour se rendre à l'église S.-Jeanne-de-Chantal (île Perrot), où le service sera célébré à 10 h. 30 et de là au cimetière de l'île Perrot, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

GUILLEMETTE (Sophie) — A Montréal, le 28 mars 1966, à l'âge de 80 ans, est décédée Mme veuve Paul-Olivo Guillemette, née Sophie Desjardins, demeurant au 2310 Orléans. Les funérailles auront lieu jeudi le 31 courant. Le convoi funèbre partira des salons
T. Sansregret Ltée,
3198 rue Ontario est
pour se rendre à l'église St-Jean-Baptiste-de-LaSalle, où le service sera célébré à 8 hrs et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

HURTUBISE (Simonne) — A Montréal, le 27 mars 1966, à l'âge de 64 ans, est décédée Mme Roméo Hurtubise, née Simonne Beaudoin, demeurant à 2732 Boul. Pie IX. Les funérailles auront lieu jeudi le 31 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Patrick Provencher Inc.
4240 rue Adam
à 8 h. 45, pour se rendre à l'église St-Jean-Baptiste-De-LaSalle où le service sera célébré à 9 hres, et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LABELLE (Marguerite) — A St-Rémi de Napierville, le 28 mars 1966, à l'âge de 72 ans, est décédée Mme docteur Avila Labelle, née Marguerite Prévost. Les funérailles auront lieu vendredi le 1er avril. Le convoi funèbre partira des salons
A. N. Ostigny,
44 rue Chèvrefils, St-Rémi
pour se rendre à l'église paroissiale, où le service sera célébré à 10 hrs 30. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LACHAPELLE (Henri) — A Montréal, le 28 mars 1966 à l'âge de 69 ans est décédé Henri Lachapelle, époux de Blandine Pontbriand, Père de Robert (époux de Louisette Martineau) et de Gisèle (Mme Robert Beaudoin); demeurant à 4625 Cartier. Les funérailles auront lieu jeudi le 31 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Bonnier, Duclos & Bonnier
3503 rue Papineau
à 8 hrs 30 pour se rendre à l'église St-Pierre-Claver où le service sera célébré à 9 hrs et de là au cimetière Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LAFORTUNE (Odile) — A Montréal le 28 mars 1966, à l'âge de 67 ans, est décédée Odile Brasseur, épouse de Ludger Lafortune. Les funérailles auront lieu jeudi le 31 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Ed. Darche & Fils Inc.,
1370 chemin Chambly,
Jacques-Cartier
à 9 hrs 15 pour se rendre à l'église St-Pie-X, où le service sera célébré à 9 hrs 30 et de là au cimetière de St-Georges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LACHANCE (Delphis) — A Montréal, le 28 mars 1966, à l'âge de 80 ans, est décédé M. Delphis Lachance, époux de Diana Rivard, autrefois de St-Casimir, comté Portneuf demeurant 7905 Sherbrooke est. Les funérailles auront lieu jeudi le 31 courant. Le convoi funèbre partira des salons de la
Société Coopérative de
Frais Funéraires,
4848 rue Papineau,
à 9 hrs 45 pour se rendre à l'église St-Pierre-Claver où le service sera célébré à 10 hrs et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. S.V.P. pas de fleurs.

LAMBERT (Bella) — A Montréal, le 29 mars 1966, à l'âge de 91 ans, est décédée Mme veuve J.-Pierre Lambert, née Bella Richard. Les funérailles auront lieu vendredi le 1er avril. Le convoi funèbre partira des salons
Rene Thériault Ltée.
1120 rue Jean-Talon est
à 9 hrs pour se rendre à l'église St-Damase, où le service sera célébré à 9 hrs 30 et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LAMBERT (Joseph) — A St-Lin, le 29 mars 1966, à l'âge de 72 ans, est décédé M. Joseph Lambert, époux de Valeda Auger, demeurant au Lac Lapalme. Les funérailles auront lieu samedi, le 2 avril. Le convoi funèbre partira des salons
F. Joly & Fils Ltée
256, 12ème Avenue
à 9 hrs 45, pour se rendre à l'église Paroissiale, où le service sera célébré à 10 hrs, et de là au cimetière du même endroit, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LAREAU (Georges-E.) — A Iberville, le 29 mars 1966, à l'âge de 63 ans, est décédé Georges-E. Lareau, époux de Rose-Eva Théberge. Les funérailles auront lieu vendredi le 1er avril. Le convoi funèbre partira des salons
Langlois,
230, 4e rue Iberville
pour se rendre à l'église St-Athanase, où le service sera célébré à 10 h.s et de là au cimetière d'Iberville, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LAVOIE (Emile) — A St-Calixte, comté Montcalm, le 28 mars 1966, à l'âge de 67 ans, est décédé M. Emile Lavoie, ex-garde-chasse, époux de Lumina Crépeau, père de M. J.-Maurice Lavoie, directeur de funérailles et maire de St-Calixte, comté Montcalm, M. Alphonse Lavoie, inspecteur garde-chasse et pêche, M. Fernand Lavoie, sergent-détective de la ville de Montréal et beau-père de MM. Raymond Lajoie, épicier à St-Calixte de Montcalm, André Dorion, contracteur général et Armand Ferland, commis. Les funérailles auront vendredi le 1er avri. Le convoi funèbre partira des salons
J.-Maurice Lavoie,
St-Calixte
pour se rendre à l'église paroissiale, où le service sera célébré à 3 hrs p.m. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

MARTEL (Alexina) — A Montréal, le 28 mars 1966, à l'âge de 81 ans, est décédée Mme Georges Martel, née Alexina Pilon, mère d'Oscar Martel, du 2016 boul. Rosemont, Montréal. Les funérailles auront lieu jeudi le 31 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Gauthier,
101 rue Notre-Dame, Hull
pour se rendre à l'église Notre-Dame-de-Grâce, où le service sera célébré à 8 hrs 30 et de là au cimetière de Notre-Dame de Hull, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

MICOLL (Marcel) — A Verdun, le 27 mars 1966, à l'âge de 34 ans, est décédé Marcel Micoll, fils de feu Napoléon Micoll et de feu Marie Louise Gosselin, frère de Mme Paul Fecteau (Aurore), Mme Léo Deslauriers (Juliette) et Roméo, autrefois de Verdun. Les funérailles auront lieu jeudi, le 31 courant. Le convoi funèbre partira de la résidence funéraire
L. Thériault Enrg,
512 rue de l'Eglise, Verdun,
à 8 h. 45, pour se rendre à l'église Notre-Dame-des-Sept-Douleurs, où le service sera célébré à 9 h., et de là, au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

NADON (Hector) — A Ste-Dorothée, le 28 mars 1966, à l'âge de 62 ans, est décédé Hector Nadon, époux d'Irène Daoust. Les funérailles auront lieu vendredi le 1er avril. Le convoi funèbre partira des salons
J.-R. Deslauriers Ltée
627, rue Principale, Ste-Dorothée
pour se rendre à l'église Notre-Dame de l'Espérance, Ile Laval, où le service sera célébré à 10 hrs et de là au cimetière du même endroit, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

PELOQUIN (Georges-Aimé) — A Montréal, le 27 mars 1966, à l'âge de 73 ans, est décédé Georges-Aimé Péloquin, époux de feu Rosa Pelletier, demeurant au 2027 Bourbonnière. Les funérailles auront lieu jeudi le 31 courant. Le convoi funèbre partira des salons
E. Rajotte,
3635 rue Hochelaga
pour se rendre à l'église Ste-Jeanne-d'Arc, où le service sera célébré à 9 hrs et de là au cimetière de St-Robert, comté Richelieu, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

PERRAS (Emery) — A Longueuil, le 27 mars 1966, à l'âge de 71 ans, est décédé M. Emery Perras, époux de Marie-Thérèse Brosseau, demeurant 337 St-Jacques, Longueuil. Les funérailles auront lieu vendredi le 1er avril. Le convoi funèbre partira des salons
Langlois et Francoeur,
163 rue St-Charles,
à 9 h. 45, pour se rendre à l'église St-Pierre-Apôtre où le service sera célébré à 10 hrs, et de là au cimetière de Laprairie, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

ROBILLARD (Marie) — A St-Jean, le 28 mars 1966, à l'âge de 76 ans, est décédée Marie Chénier, épouse de feu Joseph Robillard, demeurant 1655 Bourgogne, Chambly. Les funérailles auront lieu jeudi le 31 courant. Le convoi funèbre partira des salons
A. Savaria Ltée
8078 rue Droiet coin Jarry
à 10 hrs pour se rendre à l'église paroissiale de Chambly où le service sera célébré à 11 hrs et de là au cimetière du même endroit, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

ST-GEORGES (Edouard) — A Montréal, le 28 mars 1966, à l'âge de 60 ans, est décédé Edouard St-Georges, époux de Monique Cyr. Les funérailles auront lieu jeudi le 31 courant. Le convoi funèbre partira de la residence funéraire
Magnus Poirier Inc.,
10,526 rue St-Laurent
à 9hrs 30 pour se rendre à l'église Ste-Gertrude de Montréal-Nord, où le service sera célébré à 10 hrs et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

STE-MARIE (Joseph) — A Pointe-aux-Trembles, le 29 mars 1966, à l'âge de 85 ans, est décédé M. Joseph Ste-Marie, époux de feu Georgianna Viau, demeurant à 11,933, Victoria, Pointe-aux-Trembles. Les funérailles auront lieu vendredi, le 1er avril. Le convoi funèbre partira des salons
Bonneville & Gingras Ltée
11,813, rue Notre-Dame Est
à 10 hrs 45, pour se rendre à l'église St-Enfant-Jésus, où le service sera célébré à 11 hrs, et de là au cimetière de Pointe-aux-Trembles, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

ST-PIERRE (Germaine) — A Montréal, le 29 mars 1966, à l'âge de 38 ans, est décédée Mme veuve Arthur St-Pierre, née Germaine St-Georges, demeurant à 7820, Châteaubriand. Les funérailles auront lieu vendredi, le 1er avril. Le convoi funèbre partira des salons
Lorenzo Neveu
7766, rue St-Hubert
à 8 hrs 45, pour se rendre à l'église Notre-Dame-du-Rosaire, où le service sera célébré à 9 hrs, et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

TARASCO (Rosina) — A Montréal, le 29 mars 1966, à l'âge de 62 ans, est décédée Mme Raphaël Tarasco, née Rosina Menna, demeurant 8540, St-Urbain. Les funérailles auront lieu vendredi, le 1er avril. Le convoi funèbre partira des salons
Urgel Bourgie Ltée
8535, rue St-Laurent
à 8 hrs 45, pour se rendre à l'église St-Thomas-Apôtre, où le service sera célébré à 9 hrs, et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

TREMBLAY (Hippolyte) — A Lavaltrie, le 28 mars 1966, à l'âge de 75 ans, 5 mois, est décédé M. Hippolyte Tremblay, époux de Marie-Louise Simard, demeurant à 781 Notre-Dame, Lavaltrie. Père de la Rev. Soeur Thérèse-Hermine, des Soeurs de la Providence à la Maison-Mère de Mtl, et de Philomène (Mme Maurice Valiquette) infirmière à l'Hôpital Maisonneuve de Mtl, Mme Adélard Otis (Adrienne), Mme Urbain Avon (Pauline), Edouard et Marguerite (Mme Hervé Paquin). Les funérailles auront lieu jeudi le 31 courant. Le convoi funèbre partira de la résidence funéraire
Edgar Guilbault
811, rue Notre-Dame, Lavaltrie
à 9 h. 30 pour se rendre à l'église paroissiale où le service sera célébré à 10 hrs et de là au cimetière de l'Est, Montréal, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

Naissances

FERRIS — M. et Mme Théodore Ferris, née Louise Chaput, sont heureux d'annoncer la naissance d'un garçon à l'Hôpital Général de Montréal, le 27 mars 1966, un petit frère pour Robert.

McDEVITT (Philip et Pierrette, née Poulin) — Désirent annoncer la naissance d'une fille, le 27 mars 1966, à l'hôpital du St-Rosaire, petite soeur à Linda. La mère et l'enfant se portent bien.

Remerciement

LARIN (Roméo) — Mme Roméo Larin et sa fille Claire remercient sincèrement les personnes qui ont bien voulu leur témoigner des marques de sympathies à l'occasion du décès de M. Roméo Larin, survenu le 19 fevrier 1966, soit par offrande de messe, de fleurs, télégrammes de sympathies, visite ou assistance aux funérailles. Les personnes ayant omis de s'inscrire sont priées de considérer ces remerciements comme personnels.

DECES



MME VEUVE J. P. LAMBERT

Mme veuve J. P. Lambert est décédée mardi, le 29 mars, à l'âge de 91 ans, née Bella Richard.

Elle laisse dans le deuil six filles, un fils, plusieurs neveux et nièces et plusieurs petits-enfants. Elle, Mme veuve A. Lapointe; Flora, Mme J. Comtois; Marie-Anne, Mme R. Brunet; Florence, Mme J. Bélair; Alice, Mme veuve M. Forcione; Isabelle, Mme E. Lamoureux; Laurenza, Mme L. Clouter; Jean Charles et sa bru Yvette Poupart.

La dépouille est exposée au salon Rene Thériault, 1120 est Jean-Talon, Montréal.

Les funérailles auront lieu vendredi le premier avril courant. Le convoi funèbre partira des salons René Thériault à 9 heures pour se rendre à l'église St-Damase où le service sera célébre à 9 heures trente et de là au cimetiere de la Côte-des-Neiges, lieu de la sepulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autres invitations.

DECES DE MME OLIVIER GAUDREAU LEBRUN



Mme Olivier Gaudreau Lebrun, épouse de feu Olivier Lebrun marchand grossiste, est décédée le 27 mars 1966 à l'âge de 91 ans. Elle laisse dans le deuil sa fille, Mme Albert Cloutier (Angella), ainsi que ses 13 petits-enfants. La dépouille mortelle était exposée au Salon funéraire Bazinet Inc. Le service funèbre a eu lieu mercredi le 30 de ce mois en l'église St-François-Solano, à 10 heures. L'inhumation a eu lieu au cimetière Côte-des-Neiges. Sincères remerciements à tous ceux qui sont venus offrir leur sympathie.

MESSE ANNIVERSAIRE



EDOUARD TERZI

Jeudi le 31 mars à 9 heures, à l'église Notre-Dame-de-la-Défense, M. et Mme Enrico Terzi, père et mère du défunt, de même que ses deux soeurs, Mmes Raoul Cassiani (Brunal et Dino Cecchini (Norma) feront chanter une grand-messe pour le repos de l'âme de M. Edouard Terzi, décédé il y a 5 ans le 10 avril 1961. Parents et amis sont invités d'assister sans autre invitation.

MESSES 4e ANNIVERSAIRE



2 messes 4e anniversaire seront chantées le 1er avril à 8 h. 15 a.m. à l'église St-Edouard et à 4 h. 45 p.m. à l'église Ste-Madeleine d'Outremont, pour commémorer le décès de M. Antonio Martin, décédé le même jour en 1962.

Parents et amis sont cordialement invités sans autre invitation.

Comment traiter l'épileptique

L'épilepsie est une maladie assez commune au sujet de laquelle il reste encore beaucoup à apprendre. Elle consiste habituellement en crises au cours desquelles le malade perd connaissance, ses membres se convulsent et il s'affaisse. L'écume lui vient parfois à la bouche et il se met à gémir. Au bout d'une minute environ il se détendra généralement de lui-même. Pour l'empêcher de se mordre la langue ou les lèvres, on recommande de placer un objet entre ses dents. Une fois la crise passée, le malade dormira parfois une heure ou deux.

Nécrologie

M. Louis Auger

M. Louis Auger, ancien journaliste au quotidien montréalais "La Patrie", est décédé récemment à l'âge de 63 ans.

Le défunt avait été député de



Prescott, Ontario, aux Communes; il avait été de plus maire de Hawkesbury et maire de la paroisse de Chambly.

Il laisse dans le deuil sa femme, née Marie-Berthe Villemaire; ses fils: Louis et Hyacinthe; ses filles: Françoise et Anne-Marie; ses frères: Joseph, Wilfrid et Jean Auger ainsi que sa soeur: Rose.

Les funérailles ont eu lieu à l'église de Chambly et l'inhumation au cimetière de Saint-Laurent, en banlieue de Montréal.

M. Emile Bertrand

M. Emile Bertrand est décédé à l'hôpital Notre-Dame, à la suite d'une brève maladie. Il était âgé de 69 ans.



M. Bertrand était à l'emploi de la Société des artisans depuis 1912. Il laisse sa femme, née Gauthier (Bernadette); sa soeur, Léona (Mme L. Norchet); son frère, M. Exupère Bertrand; ses belles-soeurs, des neveux et des nièces.

La dépouille est exposée au 400 est, boul. Henri-Bourassa.

Le R. F. Eugène Hurtubise

Le Frère Eugène Hurtubise, Frère des Ecoles Chrétiennes, est décédé à l'infirmerie de la Maison Provinciale à Sainte-Foy, le 25 mars, à l'âge de 90 ans. Il était le fils d'Antoine Hurtubise et de Hélène Parisien-dit-Léger d'Ottawa. Après ses années de formation religieuse et professionnelle à la Maison Provinciale des Frères des Ecoles Chrétiennes de Montréal, il s'est dévoué durant 66 ans comme professeur ou surveillant dans les collèges ou pensionnats de Saint-Grégoire (Nicolet), Saint-Laure (Montréal), Saint-Jean-Baptiste de Québec, Saint-Raymond et à l'Institut Saint-Jean-Bosco jusqu'à l'âge de 84 ans . . . En 1960 il fut invité à se retirer,



pour un repos bien mérité, à l'infirmerie de Sainte-Foy.

Le Frère Eugène Hurtubise laisse dans le deuil ses soeurs, Mlles Amanda et Hélène Hurtubise d'Ottawa, des neveux et nièces.

REMERCIEMENTS



RAOUL CHARTRAND

Mme Raoul Chartrand et ses enfants désirent exprimer leurs remerciements à toutes les personnes qui leur ont témoigné leur sympathie, soit par offrandes de fleurs, messes, bouquets spirituels, messages de condoléances, visites, télégrammes, assistance aux funérailles à l'église St-Marc de Rosemont, le 4 mars 1966, de Monsieur Raoul Chartrand. Il avait 60 ans. Il était l'époux de Gemma Roy et il laisse dans le deuil son fils Irénée (sa belle-fille Francine), ses filles, Mme Maurice Jalbert (Simone), Mme Jean-Guy Poissant (Véronique). Les personnes qui ont omis de s'inscrire ou de faire part de leur adresse sont priées de considérer ces remerciements comme personnels.



Crème dermatologique
"Glycero-dermine"
A EMOLLIENTS BIENFAISANTS
PRIX DUPUIS
1.25

Fluide, légère, transparente et sophistiquée... est la crème dermatologique "GLYCERO-DERMINE" composée de cire d'abeille et de douce glycérine. Elle fixera votre fraîcheur tout en adoucissant votre épiderme... Pour de belles mains et un corps velouté, recherchez la crème dermatologique "GLYCERO-DERMINE", la moins coûteuse des crèmes de grande classe.

COMPOSEZ : 842-6171

DUPUIS — REZ-DE-CHAUSSEE — RAYON 240

DUPUIS
Le grand magasin canadien à l'accent français

Octroi des 106 bourses de doctorat

OTTAWA. — Le Conseil des Arts du Canada a dévoilé les noms de 102 universitaires auxquels il vient d'octroyer des bourses de doctorat dans les domaines suivants: philosophie, mathématiques et histoire.

Le Conseil avait publié antérieurement la liste des candidats qui ont obtenu des bourses au même concours dans le domaine de la littérature et des arts. Il fera connaître plus tard les noms des boursiers en sciences économique, en sociologie, en psychologie et en sciences politiques.

Voici la liste des boursiers de la province de Québec :

L. W. Abbott, de Montréal, A.-E.-J. Bédard, de Montréal, A. Chenier, de Montréal, G. M. Cohen, de Montréal, J. M. Cohen, de Montréal, M. J. Echenberg, de Montréal, S. Gagnon, de La Pocatière, A. Gibeault, de Montréal, L. Giroux, anciennement de Montréal, J.-P. Gombay, de Montréal, M. Hamelin, de Ste-Foy, A. J. Hammerton, de Montréal, V. J. Hunter, de Montréal, G. L. Jain, de Montréal, P. Laberge, de Montréal, G. Lane, de Montréal, Soeur M. Laurent-de-Rome, de Montréal, R. Lavoie, de Rimouski, J.-M. Loncol, de Montréal, G. Maheu, de Mont-Royal, G. E. Orchard, de Montréal, G. Potvin, de Montréal, M. Rheault, de Ste-Foy, J.-J.-G.-A. Roy, de Montréal, Y. Saint-Germain, de St-Hyacinthe, A. Sanfaçon, de Québec.

La période de dégel sur les routes commence jeudi à minuit

QUEBEC. (DNC) — Toutes les routes de la région de Québec, de Chicoutimi, de la Côte Nord et de la Gaspésie seront fermées à la circulation lourde à compter de jeudi soir, 31 mars 1966, à minuit.

Tel est le message lancé hier par le ministère de la Voirie aux propriétaires de véhicules lourds.

Les restrictions imposées au Québec durant la période de dégel seront donc en vigueur à compter de cette date dans les comtés suivants : Mauricie, Québec, Québec-est, Québec-ouest, Saint-Sauveur, Bellechasse, Montmagny, Lévis, Champlain, Laviolette, Dorchester, Portneuf, Kamouraska, L'Islet, Rivière-du-Loup, Témiscouata, Matapédia, Rimouski, Gaspé-nord, Matane, Gaspé-sud, Bonaventure, Iles de la Madeleine, Beauce, Frontenac, Lac-Saint-Jean, Chicoutimi, Jonquière, Kénogami, Parc National, Charlevoix, Saguenay, Duplessis et Roberval.

Les propriétaires de véhicules lourds doivent prendre note que, pour cette période, les permis spéciaux et généraux accordés par le ministère des Transports et Communications sont annulés.

La Voirie du Québec croit pouvoir retarder de quelques jours la fermeture des chemins dans les autres régions de la province, à moins qu'un changement subit de température l'oblige à prendre des mesures d'urgence pour la protection des routes.

Ces règlements sont décrétés durant la période du dégel dans le meilleur intérêt du public voyageur. La date de cessation des restrictions imposées durant le dégel sera annoncée par les agences d'information habituelles.

A **Rivière-du-Loup**, un "carnaval étudiant" s'est récemment déroulé avec brio à la Cité des Jeunes, pour la troisième année consécutive. Le programme a comporté le couronnement d'une "reine", des compétitions sportives, un quillorama régional, de la danse, un souper canadien et même une joute de balle molle sur la neige !

Si vous avez à coeur l'éducation de vos enfants, vous vous devez de profiter de cette

OFFRE SPÉCIALE
DUPUIS
Le grand magasin canadien à l'accent français



RABAIS DE 2.50

SUR UN ABONNEMENT D'UN AN POUR
LE JOURNAL DES JEUNES
OU
LE JOURNAL DES PETITS
5.00 CHACUN
A L'OCCASION DU SALON DU LIVRE
AU PALAIS DU COMMERCE
DU 31 MARS AU 5 AVRIL

Pour la 1ère fois de son histoire, le SALON DU LIVRE de MONTREAL propose des publications canadiennes, comme l'attraction principale pour la Jeunesse.

PARENTS ET EDUCATEURS DE CARRIERE

Le Journal des Petits figure sur la liste des publications recommandées par le Bureau des Bibliothèques scolaires du Ministère de l'Education. LE JOURNAL DES PETITS apprend à vos enfants à observer, à parler, à s'intéresser, à entreprendre et à agir.
LE JOURNAL DES JEUNES est conçu pour les plus grands et leur offre des heures de lectures saines et divertissantes qui les renseigneront sur tout.

TEMOIGNAGES:
"Les parents qui s'inquiètent avec raison de ce que lisent leurs enfants devraient suggérer ces publications." ACTUALITE, mars 1966.
"Deux journaux irremplaçables dans notre milieu."
J.-Z. Léon PATENAUDE, Conseil Supérieur du Livre

LE JOURNAL DES JEUNES — ABONNEMENT ANNUEL
Un journal qui offre aux plus grands culture et loisirs, et qui s'adapte aux goûts et besoins des jeunes de notre époque.
Un journal conçu selon les NORMES NOUVELLES de la pédagogie.
Un journal d'information qui renseigne les jeunes, particulièrement SUR L'ACTUALITE.
Un journal qui ENVAHIT LA VIE, les pensées et les sentiments des jeunes.
Un journal qui concourt à la formation intégrale des jeunes par ses rubriques complémentaires au PROGRAMME SCOLAIRE.
Un journal qui diffuse la CULTURE de MASSE.
Un journal de mentalité chrétienne.

LE JOURNAL DES PETITS — ABONNEMENT ANNUEL
Pour les jeunes de moins de 8 ans, maternelles, 1ère, 2e et 3e années. Les PETITS se régaleront follement de la lecture des pages de ce journal. Ils recevront les éléments culturels nécessaires à leur épanouissement. Les PETITS s'émerveilleront à chaque instant, tantôt devant une bande illustrée en couleurs, tantôt à la lecture d'un conte merveilleux. Leur sens de l'observation et leur imagination seront en alerte lorsqu'ils exécuteront les travaux demandés.
A l'école et au foyer, le JOURNAL DES PETITS se présente comme un merveilleux complément de formation.

Prix courant 7.50
SPECIAL DUPUIS
5.00 chacun

ABONNEZ-VOUS DES MAINTENANT — COMPOSEZ 842-5151, POSTE 413 OU POSTEZ LE COUPON CI-CONTRE DES AUJOURD'HUI

BON DE COMMANDE
A ENVOYER A : DUPUIS FRERES LIMITEE
865 est, rue STE-CATHER

Il faut recommencer le procès de Raymond Denis

"Mistrial": le juge déclare nul le procès en cours à cause de vices de procédure

par Jean Rivest, envoyé spécial de LA PRESSE

OTTAWA — Il faudra recommencer depuis le début le procès de Raymond Denis. A cause d'un vice de procédure, le juge Frank Costello a déclaré nul le procès qui était en cours, ce matin. En termes judiciaires, il s'agit d'un "mistrial".

En effet, le juge qui présidait au procès de Raymond Denis, accusé d'avoir offert une somme d'argent à l'avocat Pierre Lamontagne pour que ce dernier cesse de s'opposer à la libération conditionnelle du trafiquant Lucien Rivard, a brusquement décidé ce matin qu'un vice de procédure constituant un déni de justice rendait nulles et non avenues les procédures entreprises contre Denis.

Cette décision du juge signifie que le procès devra être pris à zéro devant un nouveau jury et évidemment, un nouveau juge. La cause est renvoyée à la prochaine session de la Cour des sessions de la paix du comté de Carleton. Elle doit débuter lundi prochain le 5 avril.

Le procès aura duré trente jours pendant lesquels le jury n'a été présent en cour que neuf jours.

Le reste du temps a été consacré à des débats sur des questions de droit entre les procureurs de la Couronne et ceux de la défense.

Ces débats ont surtout porté

Voir MISTRIAL en page 2

LA PRESSE
LE PLUS GRAND QUOTIDIEN FRANÇAIS D'AMÉRIQUE

ÉDITION DE MONTRÉAL ** 10¢ Montréal, mercredi 30 mars 1966 / saint Jean Climaque / 82e année, No 75 / 8 cahiers / 100 pages / La météo: nuageux, moins froid / Minimum 25 / Maximum 35

Spéculateurs à l'affût ?

On parle sans cesse de rénovation urbaine. Il y a cependant un projet qui n'a guère obtenu de publicité. Il concerne le quartier chinois. Lancée au cours des élections municipales de 1960 par M. Jean Drapeau, l'idée n'a pas été sans provoquer des remous dans la colonie chinoise de Montréal..

La situation ne serait peut-être pas si complexe si le problème financier ne se doublait d'une lutte intestine qui oppose la "Chinese Chamber of Commerce" et le "Permanent Committee for the redevelopment of Chinatown".

Autre question d'importance : le projet de rénovation sera-t-il bloqué par la présence de spéculateurs qui y verraient la possibilité de réaliser une "bonne affaire" ? La rumeur court en tout cas . . . (En page 43)

Pourquoi George Chuvalo n'a pas battu Cassius Clay • En page 31

Les taxes augmentent pour 60 p.c. des contribuables

Toutes les paroisses du Québec devront dorénavant présenter un rapport au fisc

par Jacques Pigeon

OTTAWA — Toutes les paroisses du Québec devront dorénavant présenter un rapport annuel au fisc. Si elles s'y soustraient, le ministère du Revenu refusera les reçus de charité qu'elles auront émis.

Ils sont donc révolus ces beaux jours où des curés émettaient des reçus de charité dont le montant total équivalait souvent à trois ou quatre fois leurs recettes.

C'est ce que le ministre des Finances appelle une modification "d'ordre technique" à la Loi de l'impôt sur le revenu.

Car d'après lui les abus sont nombreux.

Tous les "organismes de charité", ce terme inclut toutes les fabriques d'églises catholiques ou autres, devront s'enregistrer et présenter des rapports annuels.

"Seuls les dons faits à des organismes inscrits de ce genre pourront être réduits du revenu au cours des années à venir".

Toutefois, cette modification technique ne changera rien à la disposition actuelle, selon laquelle un contribuable peut réduire jusqu'à cent dollars en dons de charité ou en frais médicaux sans présenter de reçus.

Selon le nouvel édit, on pourra déduire les dons faits à certaines catégories précises d'organismes de charité à l'extérieur du Canada, tels que les Nations-Unies.

Le ministre Mitchell Sharp n'a pas fait savoir quelles économies ce nouvel édit représentera pour le gouvernement central.

Il semble cependant évident que cette mesure vise principalement le Québec où des reçus de charité ont souvent été émis sans justification.

Le gouvernement a donc décidé d'imposer un contrôle bien strict sur l'émission de ces reçus de charité. On sait d'ailleurs toutes les difficultés auxquelles ont dû faire face les inspecteurs d'impôt fédéraux pour pouvoir vérifier les livres des fabriques.

Ottawa a contourné la difficulté en forçant les paroisses à présenter un rapport annuel. En consultant ce dernier, le gouvernement pourra facilement établir si, oui ou non, la dite paroisse a délivré plus de reçus qu'elle n'aurait dû le faire.

Voir PAROISSES en page 2



téléphoto PC

Le ministre des Finances, M. Mitchell Sharp, entrant à la Chambre des Communes pour y donner lecture d'un précieux document : le discours du budget.

Le premier budget Sharp vise avant tout à ralentir le "boom" économique

Les gagne-petit paieront moins d'impôts

par Pierre O'Neil

OTTAWA — Malgré une hausse variant entre 2 et 14 pour cent de l'impôt sur le revenu de 60 pour cent des Canadiens, le gouvernement fédéral ne pourra faire mieux que d'accuser un déficit de $150 millions au cours de l'année qui vient.

Dans l'opération, il n'aura réussi qu'à réduire d'une demie d'un pour cent la hausse prévue des prix au Canada.

Telles sont les données principales du discours du budget très sophistiqué dont le ministre des Finances, M. Mitchell Sharp, a donné lecture hier soir à la Chambre des communes.

Quarante pour cent des Canadiens qui se situent au plus bas échelon des revenus se voient par ailleurs accorder des réductions de taxes de 3 à 15 pour cent.

Les 60 pour cent qui se voient taxés davantage paieront 88 pour cent de l'impôt total payé au gouvernement par les individus.

Quant aux entreprises, elles se voient, par toutes sortes de mesures, forcées de réduire pour l'instant leur développement économique.

De son côté, le gouvernement fait le sacrifice de nombreux projets populaires pour contribuer, comme les individus et les entreprises industrielles, à la réduction de la demande qui est l'objet principal du premier budget de M. Mitchell Sharp.

Modération est en effet le maitre mot de ce budget, modération que le ministre des Finances estime essentielle en ce moment pour "organiser la croissance et la prospérité de l'économie canadienne".

Il faut, en effet, dit le ministre, "agir promptement pour modérer l'expansion actuelle et imposer un rythme de croissance constant et soutenable à notre économie qui ne doit pas s'enfler au point de crever".

Pour éviter le gonflement de la grenouille, le ministre réduit la demande :

- En accroissant les taxes de certains individus, tout en épargnant la majorité des petits salariés qui ont une famille ;
- En échelonnant ses programmes de dépenses et en n'en instituant pas de nouveaux;
- En prenant des mesures radicales pour forcer les compagnies à restreindre leurs investissements.

Une taxe de 11% qui reste, et une qui sort

A cet égard, il annonce l'abolition graduelle, à partir d'avril 1967, de la taxe de 11 pour cent sur la machinerie et l'outillage. Elle restera toutefois en vigueur sur les matériaux de construction où sévit, comme on le sait, une certaine spirale inflationniste.

D'autre part, s'inspirant de l'exemple de la Suède, mais avec plus de vigueur que le pays socialiste, le ministre des Finances présente une taxe remboursable sur les bénéfices des compagnies. La taxe sera de cinq pour cent et sera remboursable dans une période s'étendant entre 18 et 36 mois d'ici et selon la situation économique à cette époque-là.

Enfin, de grands travaux gouvernementaux seront ralentis, notamment dans la capitale fédérale et dans divers aéroports et ports du pays.

Voir TAXES en p. 2

Points saillants

Le ministre encourage le monde des affaires à "ne pas le faire maintenant" et à échelonner les investissements.

Imposition d'une taxe spéciale remboursable de cinq pour cent sur les profits des compagnies, après déduction de $30,000, durant 18 mois.

La taxe de vente de 11 pour cent sur les machines et outillage de production sera réduite à six pour cent le 1er avril 1967 et abolie le 1er avril 1968.

Aucun changement dans la taxe de vente de 11 pour cent sur les matériaux de construction.

La taxe de vente de 11 pour cent est abolie immédiatement sur les outils servant à la production.

Le gouvernement fédéral réduit de 10 pour cent son programme de construction pour 1966-1967.

Autres informations et photos en pages 3, 19, 20, 21, 22, et 23



photo J.-Y. Létourneau, LA PRESSE

Vaste champ de bataille

Le manoir Paton, vieux de 150 ans et situé dans l'île DuTremblay, qu'une équipe de démolisseurs avait entrepris de raser, a été la proie des flammes hier. L'origine de l'incendie est encore indéterminée. On la présume accidentelle . . . Se pourrait-il qu'un boulet de canon . . . Au fait, non, il est d'une autre époque ce canon qui ne doit pas avoir tiré de coup de feu depuis un bon moment. (Voir en page 3)

AUJOURD'HUI

Budget radical quant à l'inflation mais assez prudent pour le reste

OTTAWA. (P.O.)—Bien qu'on y trouve en quelques endroits la marque d'une certaine originalité, le budget présenté hier soir par le ministre des Finances est à tout prendre assez prudent.

Radical quant au problème de l'inflation, le ministre est plutôt mou lorsqu'il s'agit de faire face à trois des problèmes majeurs que confronte l'économie :

— Le déficit sérieux de la balance des paiements;

— La nécessité d'accroitre rapidement la productivité de l'économie canadienne;

— L'existence de poches régionales de sous-emploi.

Le ministre ne les aborde en effet qu'indirectement. Au surplus, le ministre n'apporte rien de neuf dans le grand débat qui, tout au cours de l'année dernière, a divisé les Canadiens : la mainmise étrangère sur l'économie canadienne.

Sur ce dernier point, le ministre a expliqué qu'il avait déjà fait beaucoup en annonçant l'amorce de "directives" aux entreprises américaines qui sont chez nous. Mais il reste vrai qu'il n'offre aucune nouvelle mesure financière pour parer à cette tendance fondamentale de l'économie canadienne.

Balance des paiements

Au sujet de la balance commerciale, le ministre avait pourtant laissé entendre dans ses prévisions économiques et la première partie de son discours qu'il faudrait agir pour contrecarrer la tendance à des déficits accrus.

Il disait, en effet, dans la première partie de son discours: "Il s'agit de mettre au

Voir RADICAL en p. 2

CENTRE NATIONAL INDIEN

Il est possible que l'île Tekakwitha — dans la réserve de Caughnawaga — devienne un centre national des célébrations indiennes à compter de 1967 et de l'Exposition universelle et intertionale de Montréal. *(En page 90)*

OU EN EST-ON A MANIC ?

Contrairement à la rumeur, l'Hydro-Québec n'a pas pris la décision de suspendre les travaux à la Manicouagan, pas plus qu'elle n'a l'intention de congédier tout le personnel en attendant la fin du conflit. C'est ce qu'a affirmé le ministre des Richesses naturelles, hier, devant l'Assemblée législative. Du côté des négociations, rien de nouveau. Les deux parties restent sur leurs positions. *(En page 51)*

USA: Johnson suggère une hausse des impôts; les républicains s'y opposent

WASHINGTON. (PA, UPI) — La suggestion du président Johnson selon laquelle une augmentation des impôts sur le revenu serait souhaitable a déclenché une controverse au sein du Congrès américain.

Le sénateur Everett M. Dirksen, leader des républicains à la Chambre haute, a déclaré que ses partisans, ainsi que les démocrates de tendance conservatrice, s'opposeraient à toute suggestion d'augmenter les impôts. M. Dirksen a précisé qu'il lancerait une vigoureuse campagne en vue de comprimer les dépenses.

Ces propos du leader républicain ont été suscités par la déclaration d'hier du président Johnson selon laquelle il recommanderait une augmentation de 5 à 7 pour cent des impôts sur le revenu, plutôt que de laisser l'inflation déprécier la valeur du dollar américain.

Le chef de la Maison Blanche a précisé qu'il pourrait demander au Congrès, dès le mois prochain, d'augmenter les impôts directs de quelque 5 milliards de dollars si les prix

Voir USA en page 2

Kierans fera une déclaration ministérielle sur les nombreux cas de myocardite

QUEBEC. (DNC) — Un porte-parole du ministère de la Santé a fait savoir, tard dans la journée d'hier, que M. Eric Kierans ferait aujourd'hui une déclaration ministérielle sur l'affaire des nombreux cas de mortalité jusqu'ici mystérieux survenus ces derniers temps dans l'est du Québec et que la rumeur attribue à la consommation d'une certaine marque de bière.

Au cours de la journée d'hier, les sous-ministres de M. Kierans et plusieurs hauts officiers de ce même ministère ont conféré une bonne partie de la journée sur ce problème. Ils avaient d'abord laissé entendre qu'ils émettraient un communiqué au terme de leurs discussions. Le communiqué n'est pas venu. Au ministère, on a expliqué que ce communiqué serait remplacé par la déclaration que fera M. Kierans aujourd'hui.

Cette question des mortalités attribuées à la bière — on ne s'entend pas sur le nombre de ces mortalités, certains parlent de 16, d'autres de 34, de 40 ou même de 100 — continue, entretemps, de défrayer les conversations un peu partout dans la vieille capitale.

A la Justice, collaboration

Pour le moment, c'est surtout au ministère de la Santé qu'on s'adresse pour avoir une réponse à l'énigme. Mais le ministère de la Justice suit quand même l'affaire de près.

En réponse à une question du député de Beauce, M. Paul Allard, Me Claude Wagner a dit que son ministère est prêt à collaborer à l'enquête du ministère de la Santé. En particulier, les experts de l'institut médico-légal seront mis à la disposition du ministère de la Santé si celui-ci en a besoin.

En dehors de la Chambre, M. Wagner a ajouté que des autopsies avaient déjà eu lieu, mais il n'en a révélé ni le nombre, ni la date, ni les résultats.

A Montréal, rien d'anormal

Par ailleurs, à Montréal, rien d'anormal ne semble s'être produit. Le Dr Roland Lamquin, directeur du Service de santé de la ville de Montréal nous a déclaré : "Nous avons compilé les décès survenus au cours de 1964 et de 1965, décès qui ont été classifiés comme myocardites et endocardites."

"En 1964, il y a eu 536 décès, ce qui donne un taux de 42.8 par 100,000 de population. En 1965, le nombre de décès a baissé à 480, le taux étant de 38.1. Il découle donc de ces chiffres que rien d'anormal ne s'est produit à Montréal. Par précaution,

Voir KIERANS en p. 2

SOMMAIRE

Annonces classées / 73 à 77, 82 à 89
Bandes dessinées / 78
Courrier "Que faire ?" / 54
Décès, Naissances, etc. / 91
Des mots et des phrases / 13
Editorial / 4
Finance / 70 à 72
Horoscope / 30
Immeuble / 26, 63
Jardinage / 11
Loisirs et récréation / 78, 79
Mots croisés / 75
Nouvelles internationales / 44, 45, 81, 92
Nouvelles nationales / 19 à 23, 51
Quais et Navires / 69
Radio et télévision / 24, 25
Spectacles et Concerts / 48 à 50
Sports / 31 à 35, 38 à 42
Tribunaux / 8, 16
Vie féminine / 52 à 60
Vie mondaine / 53
Votre médecin / 68

PAROISSES

SUITE DE LA PAGE 1

De nombreux curés ont souvent rappelé à leurs paroissiens qu'ils aimeraient bien recevoir des montants égaux à la somme des reçus délivrés chaque année.

Bien des gens sont convaincus qu'ils peuvent, légalement, exiger de leur curé un reçu égal à dix pour cent de leur revenu. Ce n'est évidemment pas le cas.

Autres abus

Le ministre des Finances a également noté, au cours des derniers mois, des signes de recours abusifs croissants, vis-à-vis de l'article de la loi qui prévoit un traitement fiscal spécial pour les plans de participation différée aux bénéfices.

"Mon prédécesseur, a-t-il dit, avait fait insérer dans la loi, pour les meilleurs motifs, un article concernant ces plans. C'était, disait-il, une importante mesure de législation sociale.

"Depuis lors, ajoute le nouveau ministre des Finances, divers hommes d'affaires et leurs conseillers professionnels ont exploité de différente façon cet article rédigé avec bonne intention, mais vulnérable.

"Ce qui arrive essentiellement dans les cas typiques, c'est que les contributions provenant des profits d'une entreprise commerciale sont détournées au profit de quelques personnes-clés." Ce sont généralement les principaux actionnaires, les membres de leurs familles, ou encore leurs héritiers.

Dorénavant, le ministre du Revenu national n'acceptera plus l'enregistrement d'aucun plan de participation différée aux bénéfices, tant que la question ne sera pas tranchée par une revision de la loi.

TAXES

SUITE DE LA PAGE 1

Toutes ces mesures ont pour but de freiner l'expansion de l'économie qui fonctionne à pleine capacité. Ainsi la hausse du produit national brut qui devait s'établir à neuf pour cent sera réduite à 8.5 pour cent, surtout grâce à une réduction de .5 pour cent dans les prix.

Fait étonnant, aucune mesure dans le budget ne s'attaque de façon directe à trois des problèmes majeurs de l'économie canadienne :

— L'existence de fortes poches de chômage ;

— Le déficit considérable de la balance des paiements ;

— Le besoin d'accroître rapidement la productivité.

Tout le budget porte en fait sur la réduction de la demande et des prix.

M. Sharp, tout en chantant les louanges de son prédécesseur, M. Walter Gordon a déboulonné certaines des mesures les plus importantes que ce dernier avait prises dans des conditions différentes il est vrai.

Il élimine la taxe de 11 pour cent sur l'outillage et la machinerie. Il réduit presque à néant pour une forte proportion de Canadiens la réduction de taxe que M. Gordon avait proposée l'an dernier.

Il élimine l'impôt de retenue de 15 pour cent sur l'intérêt payé aux étrangers qui détiennent des obligations des gouvernements canadiens.

La mesure coûtera seulement deux ou trois millions de dollars et elle a pour but de gouvernements canadiens de soulager les marchés de capitaux du Canada et d'ouvrir les marchés de l'Europe et des Etats-Unis, bien que l'argent y soit fort cher, aux différents niveaux de gouvernements canadiens.

Les Canadiens les plus touchés par la hausse de l'impôt annoncés au budget sont en général ceux qui gagnent au-delà de $5,000 par année.

Parmi ceux-là c'est la catégorie de ceux qui gagnent autour de $10,000 qui sont les plus pénalisés.

Un père de famille ayant deux enfants et qui gagne entre $5,000 et $50,000 paiera entre $10 et $580 supplémentaires.

Le même individu, s'il est marié et sans enfant, paiera entre $20 et $580, selon ses revenus.

S'il est célibataire, l'individu paiera entre $39 et $580.

Si ce célibataire gagne moins de $2,500 il paiera entre $2 et $10 de moins que l'an dernier.

Si le contribuable est marié et sans enfant à charge et s'il gagne moins de $3,000 il paiera entre $2 et $10 de moins que l'an dernier.

Enfin, s'il est marié avec deux enfants à charge et qu'il gagne moins de $5,000, il paiera entre $33 et $90 de moins que l'an dernier.

Cet accroissement de taxes apportera plus de $140 millions dans les coffres de l'Etat.

Le ministre a également décidé de régir de très près toute la question des reçus de charité. Il exigera désormais que les institutions qui accordent des reçus soient enregistrées aux dossiers du gouvernement et fassent des rapports annuels de leurs affaires.

Enfin, le ministre se dit prêt à lever la taxe sur les drogues si le comité de la chambre affecté aux aliments et drogues lui fait une recommendation en ce sens.

Par ailleurs, c'est une action en trois points que le ministre a prise pour forcer l'entreprise privée à réduire ses dépenses.

La taxe de vente sur les machineries et les outillages sera abolie dans les deux ans qui viennent. Ainsi, les compagnies qui veulent en profiter sont forcées de remettre à plus tard ce qu'elles voulaient entreprendre maintenant. Certaines machineries seront cependant exonérées de la taxe dès maintenant. En 1967-68 l'abolition de la taxe de 11 pour cent coûtera $63 millions au trésor.

La taxe sur les matériaux de construction est cependant maintenue pour éviter que les pressions inflationnistes qui sévissent déjà dans ce secteur ne s'accentuent.

Le gouvernement force les compagnies à lui prêter pour une période de 18 à 36 mois cinq pour cent de leurs bénéfices, après impôt. Cette mesure aussi fera remettre à plus tard certains projets. Toutefois les petites entreprises éviteront ce fardeau, grâce à une exemption générale de $30,000. Ce "prêt forcé" sous forme de taxe serait remboursable entre 18 et 36 mois d'ici et selon la condition de l'économie à cette époque.

Enfin, le gouvernement restreindra les allocations en coût de capital que les entreprises pouvaient réclamer à divers titre d'ici octobre 1967. Cette disposition ne s'appliquera pas dans les régions désignées qui ont besoin d'industries pour réduire le chômage.

Le gouvernement estime que ces trois mesures lui permettront de réduire de $333 millions les sommes que le secteur des affaires destinait aux investissements au cours de l'année.

Il n'y avait pas un mot dans le discours du budget sur la future Société canadienne de développement, chère au coeur de M. Walter Gordon. Mais des porte-parole du ministère des Finances ont indiqué que le projet vaut toujours.

Fait remarquable aussi, étant donné l'importance du débat au pays sur notre appartenance à des intérêts étrangers, le ministre ne fait aucune allusion à des mesures qui pourraient être interprétées comme étant destinées à ce que les Canadiens reprennent en main leur économie.

Bien sûr, il ouvre le marché des obligations des gouvernements à l'Europe et aux Etats-Unis mais étant donné le coût de l'argent aux deux endroits, la mesure n'a, à toutes fins pratiques, que valeur de symbole.

En concluant son discours du budget, le ministre des Finances a fait appel à tous les Canadiens pour qu'ils fassent preuve de modération et qu'ils ne tentent pas de vivre au-delà de leurs moyens. Il les a également exhortés à épargner davantage pour que nous puissions financer nous-mêmes notre propre développement.

Nous avons demandé aux porte-parole du ministère si c'était l'intention du gouvernement de lancer plus tard des programmes d'épargne comme ceux qui nous avons connus au temps de la guerre. Ils ont refusé de répondre directement à la question.

Dans son discours, le ministre a mentionné qu'avant les modifications qu'il apporte par son budget le déficit prévisible s'établissait à $230 millions. Par suite du budget annoncé hier, les revenus de l'Etat s'établiront à $8,450 millions et les dépenses à $8,3000 ce qui entrainera un déficit de $150 millions.

Par contre, calculée sur la base des comptes nationaux qui tiennent compte des paiements de transfert des gouvernements, la situation économique du Canada se traduira par un excédent dent de $615 millions.

Le ministre a expliqué que le taux de croissance des recettes sera inférieur à celui de l'an dernier pour trois raisons bien précises :

— la réduction d'impôt accordée en 1965 par M. Walter Gordon;

— le nouvel abattement, en 1966, de trois points de pourcentage de l'impôt de base sur le revenu en faveur des provinces;

— les cotisations aux caisses de retraite sont déductibles de l'impôt.

Le ministre ne fait d'ailleurs pas mystère que la réduction du chômage ne s'effectuera pas aussi rapidement cette année que l'an dernier.

Ses hauts fonctionnaires ont déclaré hier soir que la main-d'oeuvre s'accroitrait de 3% au cours de l'année, et les possibilité d'emploi de 3.5%.

Le ministre est toutefois confiant que les mesures qu'avaient adoptées son prédécesseur et dont certaines n'ont pas encore été adoptées faute de temps suffisent à faire face à ce problème.

Mais tous les économistes ne sont pas de son avis.

Certains observateurs n'avaient donc peut-être pas tort hier soir, de considérer somme toute ce budget comme un budget conservateur, et qui laisse partiellement en plan certains des grands problèmes de la nation.

RADICAL

SUITE DE LA PAGE 1

point une politique à long terme de la balance des paiements, conforme à notre position internationale qui est celle d'une économie ouverte dans un monde où la concurrence est de plus en plus âpre".

Plus loin, il ajoutait ceci : "Nous tenons aussi à protéger et accroitre notre productivité et notre aptitude à soutenir la concurrence sur les marchés internationaux. Nous voulons aussi restreindre l'augmentation du déficit de notre balance des paiements".

En fait, la plupart des observateurs s'attendaient à ce que M. Sharp élabore dans son discours du budget un large plan pour améliorer à long terme la balance des paiements.

L'inflation

Aux journalistes surpris, les hauts fonctionnaires du ministère ont laissé entendre que toute l'action entreprise par le ministre pour mettre fin à l'inflation allait évidemment avoir pour effet de réduire nos coûts et nos prix et, par conséquent, d'établir l'économie canadienne sur une base plus concurrentielle.

Ils ont ajouté à cela que l'importation de machineries nouvelles allait améliorer l'équipement technique de l'appareil économique et que, par conséquent, nos coûts de production en seraient affectés dans le meilleur sens.

La productivité

Pas de nouveau non plus dans le secteur de la productivité, dont le taux a diminué au cours de l'an dernier. Sur ce plan, c'est le statu quo complet.

Or, l'une des façons les plus sensibles d'accroitre la production canadienne est d'améliorer notre performance en matière de productivité.

Le gouvernement fait déjà beaucoup à cet égard en ce qui concerne une meilleure formation de la main-d'oeuvre. Mais il semble oublier que, comme le prétendent certains économistes, c'est la technique qui est la richesse de l'avenir et que par conséquent il faut améliorer nos moyens techniques de produire. L'une des façons d'y arriver est de consacrer des sommes massives à la recherche appliquée à l'industrie.

Le gouvernement a choisi de ne rien faire de ce côté. Et si vous demandez aux hauts fonctionnaires de vous dire ce qu'il y a dans ce budget pour accroitre la productivité, ils haussent d'abord les épaules puis vous répondent que l'exemption de la taxe sur l'outillage et la machinerie contribue à l'accroissement de la productivité en facilitant l'achat d'équipement plus moderne.

Ils mentionnent également que la lutte à la hausse des prix va indirectement influencer la productivité.

Selon eux en effet, une situation d'inflation implique que sont engagés dans l'économie des facteurs improductifs, une main-d'oeuvre dont l'adresse ne justifie pas toujours ce qu'elle coûte, et du personnel de direction qui est souvent trop payé pour les services qu'il peut rendre.

En réduisant les coûts dans l'économie le budget d'hier permettrait qu'on évite ces problèmes, ce qui se traduirt alors par une hausse de la productivité.

Le chômage

Enfin, le ministre ne touche pas, du moins directement, le problème des forts taux de chômage dans les régions sous-développées.

De ce côté aussi c'est le statu quo. Or on sait que si le taux général du sous-emploi est de 3.5% pour tout le pays, il atteint dans certaines régions celui de 7.4%.

Le seul effort que fait le ministre à cet égard est de soustraire les régions désignées aux conditions plus difficiles qu'il impose à certaines industries.

USA

SUITE DE LA PAGE 1

continuent à monter.

Auparavant, le Bureau de la statistique du secrétariat au Travail avait annoncé que l'indice des prix à la consommation aux Etats-Unis avait enregistré une hausse de 0.5 pour cent au cours du mois de février, la plus importante augmentation depuis quinze ans.

Le chef de l'exécutif, qui s'adressait à un groupe de jeunes fonctionnaires, au cours d'une réception à la Maison Blanche, a affirmé que la plupart de ses conseillers économiques estiment que les mesures prises jusqu'à présent pour freiner les pressions inflationnistes ne seront pas suffisamment efficaces. Il a ajouté que l'administration examine trois possibilités : établir des contrôles gouvernementaux sur les prix et les salaires, réduire les dépenses fédérales de 5 à 10 milliards de dollars, ou bien relever les impôts d'environ 5 milliards de dollars. Les contrôles sont peu souhaitables, a-t-il poursuivi, et les dépenses fédérales ne peuvent guère être réduites sans porter atteinte aux programmes "nécessaires ou populaires". Le relèvement des impôts apparait donc la meilleure des trois solutions, et "si les prix continuent à monter, nous devrons avoir une loi fiscale", a déclaré le président.

M. Johnson a cependant, souligné qu'aucune décision n'a encore été prise. Il a rappelé que toutes les agences gouvernementales présenteront, le mois prochain au bureau du budget, un rapport sur les économies qu'elles peuvent réaliser dans leur secteur. Le montant de ces économies jouera un rôle dans la décision, a-t-il indiqué.

KIERANS

SUITE DE LA PAGE 1

nous continuerons notre compilation pour les trois premiers mois de 1966."

"Si quelque anomalie nous était rapportée, nous poserions immédiatement les gestes nécessaires pour assurer la protection de la population."

Rencontre possible avec les représentants des brasseries de Québec

Un porte-parole de l'Institut des brasseurs du Québec, M. Marius Boivin, a souligné hier qu'il est possible que les ministres fédéral et provincial de la Santé, MM. MacEachen et Kierans, rencontrent les représentants d'une ou des brasseries de Québec.

M. Boivin a d'autre part souligné que chaque brassage de bière était numéroté et que des chimistes en faisaient un examen minutieux, au moyen de différentes analyses, comme le veut la loi fédérale des aliments et drogues pour tout ce qui touche la consommation publique.

Par ce numérotage, s'il était prouvé hors de tout doute que la bière provenant de tel brassage était responsable des cas de myocardite, elle pourrait être rapidement retirée du marché. Par ailleurs, la rumeur courait à Québec, en fin d'après-midi hier, qu'au moins une brasserie aurait recommandé à ses vendeurs de retirer chez les épiciers la bière dont la fabrication remonte à plusieurs mois pour la remplacer par celle provenant d'un brassage récent. Il s'agirait en fait d'une simple mesure de prudence, "au cas où . . ." Toutefois, il n'a pas été possible de faire confirmer cette rumeur.

LA MÉTÉO

Minimum cette nuit : 25
Maximum demain : 35

Bureau météorologique du Canada, Dorval. (PC) — **Régions de Montréal, d'Ottawa, des Laurentides, des Cantons de l'Est, de Québec, de la Mauricie et du Lac St-Jean :** nuageux, quelques périodes nuageuses, quelques chutes de neige légère. Froid. Vents légers. Minimum et maximum à Montréal et Ottawa 25 et 35 ; Ste-Agathe 20 et 30 ; Québec et Sherbrooke 15 et 30 ; La Tuque et Chicoutimi 10 et 25.

Régions de Baie Comeau, Rimouski, Gaspé, Sept-Iles : ensoleillé avec quelques périodes nuageuses. Froid. Vents légers. Minimum et maximum à Baie Comeau 10 et 25 ; Rivière-du-Loup, Mont-Joli, Gaspé, Sept-Iles 15 et 25.

Effet de la cigarette

L'usage de la cigarette peut causer une accélération momentanée du pouls et une élévation de la tension artérielle. Même dans le cas où l'on ne fume qu'une ou deux cigarettes, on peut noter une augmentation de 15 à 25 battements de coeur par minute et l'on peut déceler une hausse de la tension artérielle.

Un "objet" rond et lumineux s'est arrêté pendant une heure dans le ciel de Toronto

TORONTO. (PC, UPI, PA) — Trois policiers torontois qui ont vu un objet mystérieux dans le ciel, lundi soir, au sud-ouest de l'aéroport international de Toronto ont déclaré hier que l'objet en question s'était arrêté pendant près d'une heure pour ensuite reprendre sa course et disparaitre.

Les trois agents John Cubitt, Russell Moddy et Paul Mullen ont fourni une description identique: un objet de forme ronde muni de feux clignotants passant du blanc au rouge, puis au bleu, au jeune et au vert.

Les préposés à la tour de contrôle de l'aéroport ont pensé qu'il s'agissait peut-être de la planète Vénus, mais les dirigeants de l'observatoire David Dunlap, situé à Richmond Hill, non loin de l'aéroport, ont affirmé que cette planète n'était pas visible au moment où l'étrange objet est apparu dans le ciel.

Des objets volants non identifiés ont été aperçus dans le ciel lundi soir de Sarnia à Kintore, au nord-ouest de Woodstock. A London, un photographe du "London Free Press" a pris une photo d'une lumière qu'un homme a déclaré avoir observé pendant plus d'une heure. A London également, on a vu un objet rouge entouré d'un halo blanc au mouvement pulsatoire.

A Sarnia, on a observé un objet de couleur orange et un autre muni de feux rouge, blanc et bleu. L'objet vu à Kintore était d'un blanc brillant changeant, par intermittance, au rouge décroissant.

Entre-temps, un porte-parole de l'Aviation américaine a nié à Washington que l'Armée de l'air des Etats-Unis tentait d'étouffer les rapports sur les objets volants non identifiés. "Notre travail, a-t-il précisé, ne consiste pas à empêcher les gens de révéler ce qu'ils ont vu de leurs propres yeux, mais de tenter d'expliquer ce qu'ils ont vu, et ce, non nécessairement dans le but de leur faire changer d'idée".

M. Kenneth D. Arnold, qui a inauguré l'ère des "soucoupes volantes" aux Etats-Unis il y a 19 ans, est d'avis que ces objets sont réels et qu'ils peuvent même être habités. Au sujet des récentes apparitions au Michigan, en Californie, au Wisconsin et au Névada, il a déclaré, au cours d'une interview: "Je crois que ces personnes rapportent exactement ce qu'elles ont vu. Voyons les choses en face, il existe bien des choses dans le monde qui dépassent notre compréhension. Il est tout à fait idiot d'affirmer que ces "objets" sont des émanations gazeuses provenant de marécages".

M. Arnold, un homme d'affaires de Boise, Idaho, avait aperçu, le 24 juin 1947, plusieurs objets volant en chaine et ressemblant à des "soucoupes", alors qu'il volait dans un appareil léger près du mont Rainier (Washington). Ce fut l'origine de l'expression "soucoupes volantes" attribuée depuis cette date à de nombreux objets mystérieux aperçus dans le ciel. On en a vu partout dans le monde. Aux Etats-Unis seulement, on en a compté 1,501 en 1952.

De 1947 à 1952, M. Arnold a observé des objets étranges dans le ciel à quatre reprises, à bord d'avions. "En 1952, a-t-il précisé, je me suis approché à près d'un demi-mille de l'un de ces objets. J'ai eu l'impression qu'on me surveillait. A mon avis, ces objets n'étaient pas seulement des engins, ils étaient habités. J'avais l'impression qu'ils étaient capables de changer de densité. Ces objets sont parmi nous, que cela nous plaise ou non".

Participation de $200,000 d'Edmonton à l'Expo 67

EDMONTON. (PCF) — Le conseil municipal d'Edmonton a approuvé en principe lundi, des dépenses de $200,000 pour la participation de la ville à l'Expo universelle de Montréal, en 1967.

Ce coin de l'Expo, décoré à la mode du temps de la course vers l'or, au Klondyke, sera une attraction et offrira un immense terrain d'amusement. Les conseillers ont approuvé cette dépense pourvu que le coin demeure permanent.

La ville de Montréal a fait savoir qu'elle était intéressée à ce que ce coin demeure après l'Expo.

MISTRIAL

SUITE DE LA PAGE 1

sur les divers éléments admissibles à la preuve.

En expliquant sa décision au douze membres du jury, le juge Costello a déclaré que le témoignage de Guy Masson, en particulier, justifie sa décision de déclarer le procès nul. En effet, toute la partie du témoignage de Masson portant sur un dépôt de $60,000 par Robert Gignac et Mme Marie Rivard "porte préjugé à l'accusé".

Selon le juge Costello les divers témoignages de Masson et des autres n'établissent aucun lien entre cette somme d'argent et l'accusé Raymond Denis.

La déposition de Guy Masson étant ainsi jugée irrecevable, le juge ne peut faire autrement que d'annuler le procès, puisque ce témoignage lance les jurés sur une "fausse piste".

TEST de GROSSESSE

EN 5 MINUTES 5.00

Aussi TEST PREGNOSTICON sensible après retard de 8 jours 8.00

ANALYSES : urine, sang, clycémie, etc...

PHARMACIES Professionnelles SARRAZIN • CHOQUETTE

Laboratoire à succursale, 921 est, Ste-Catherine VI. 2-9622

BREVETS D'INVENTION

Marques de commerce
Dessins de fabrique
en tous pays.

MARION, ROBIC & ROBIC

2100, Drummond, Montréal 25

Téléphone 288-2152

La Timidité est-elle une maladie ?

Confession d'un ancien Timide

J'avais toujours éprouvé une secrète admiration pour M. P. Borg. Le sang-froid dont il faisait preuve aux examens de la Faculté, l'aisance naturelle qu'il savait garder lorsque nous allions dans le monde, étaient pour moi un perpétuel sujet d'étonnement.

Un soir de l'hiver dernier, je le rencontrai à Paris, à un banquet d'anciens camarades d'études, et le plaisir de nous revoir après une séparation de vingt ans nous poussant aux confidences, nous en vinmes naturellement à nous raconter nos vies. Je ne lui cachai pas que la mienne aurait pu être bien meilleure, si je n'avais toujours été un affreux timide.

Borg me dit : "J'ai souvent réfléchi à ce phénomène contradictoire. Les timides sont généralement des êtres supérieurs. Ils pourraient réaliser de grandes choses et s'en rendent parfaitement compte. Mais leur mal les condamne, d'une manière presque fatale, à végéter dans des situations médiocres et indignes de leur valeur."

"Heureusement la timidité peut être guérie. Il suffit de l'attaquer du bon côté. Il faut, avant tout, la considérer avec sérieux, comme une maladie physique, et non plus seulement comme une maladie imaginaire."

Borg m'indiqua alors un procédé très simple, qui régularise la respiration, calme les battements du coeur, desserre la gorge, empêche de rougir, et permet de garder son sang-froid même dans les circonstances les plus embarrassantes. Je suivis son conseil et j'eus bientôt la joie de constater que je me trouvais enfin délivré complètement de ma timidité.

Plusieurs amis à qui j'ai révélé cette méthode en ont obtenu des résultats extraordinaires. Grâce à elle, des étudiants ont réussi à leurs examens, des représentants ont doublé leur chiffre d'affaires, des hommes se sont décidés à déclarer leur amour à la femme de leur choix... Un jeune avocat, qui bafouillait lamentablement au cours de ses plaidoiries, a même acquis un art de la riposte qui lui a valu des succès retentissants.

La place me manque pour donner ici plus de détails, mais si vous voulez acquérir cette maitrise de vous-même, cette audace de bon aloi, qui sont nos meilleurs atouts pour réussir dans la vie, demandez à M. P. Borg son petit livre "Les Lois éternelles du Succès". Il l'envoie gratuitement à quiconque désire vaincre sa timidité. Voici son adresse : M. P. Borg, chez Aubanal, 5, place Saint-Pierre, à Avignon. Ecrivez-lui tout de suite, avant que la nouvelle édition soit épuisée.

E. SORIAN

LE CENTRE DU COUVRE-PLANCHER

LA OÙ VOUS ACHETEZ...

EST TOUT AUSSI IMPORTANT QUE LE TAPIS QUE VOUS CHOISISSEZ

SPÉCIAL DE LA SEMAINE

PELUCHE ACRILAN

L'acheteur averti choisit un tapis en peluche acrylique, à touffes serrées, poil ultra épais et long. Très facile d'entretien, il a l'apparence de la laine et ne feutre pas. La fibre acrylique est une des plus durables et des plus résistantes fibres de tapis.

Valeur garantie de $10.95 — 6.99 VERGE CARREE — Tapis seul

SERVICE DE MESURAGE
Téléphonez maintenant
274-5528

L'apparence luxueuse POILS EPAIS, DENSES
Les taches ordinaires S'ENLEVENT
Couleurs inaltérables POUR LA VIE
Grande élasticité COMME UN RESSORT
Anti-mites, Anti-moisissure
Non allergique NON STATIQUE

LA MAISON AU 1,000,000 DE TUILES!

100,000 FEUILLES CERAMIQUE ET MOSAIQUE
PRIX DE VENTE SPECIAUX
29¢ - 39¢ - 49¢
62¢ - 66¢ - 69¢
70¢ - 80¢ - 89¢
98¢ - 99¢ LE PIED CARRE
Outils nécessaires au posage prêtés gratuitement durant 3 jours

NOUVEAU VINYLE COUSSINE *par SANDRAN*
Idéal pour le plancher de béton dans votre salle de jeux parce qu'il est coussiné de mousse entre le vinyle et le fond. Peut être installé par tout le monde. Pas besoin de colle.
$2.98 la verge carrée
Quelques imparfaits à $2.49 la verge carrée
SILENCIEUX
Plus de 100 couleurs et qualités à partir de $3.49 $4.39 $5.49 $5.98 $6.89 $7.69 $8.95 la verge

500,000 TUILES EN VENTE
150,000 tuiles en caoutchouc 9 x 9 — 1/8 d'épaisseur. Rég. 34¢ chacune. En vente, chacune 15¢
100,000 tuiles en vinyle pur 9 x 9 — 1/16 d'épaisseur. Rég. 17¢ chacune. En vente, chacune 11¢
250,000 tuiles en vinyle-amiante 12 x 12 — épaisseur 080, couleur terra cotta. SPECIAL DE 4 JOURS En vente, chacune 12¢

TUILES DECORATEUR "CAREFREE" EN VINYLE PUR
12" x 12" x 1/16"
Rég. 49¢ 25¢ chacune
Quelques imparfaites dans le lot
Recouvrez une chambre de 9' x 12' tuiles seulement $27.00
Le vinyle pur de haute qualité de ces tuiles a fait que le manufacturier les garantit "D'ENTRETIEN FACILE".

BROADLOOM / CARPETTES / VINYLE HORS SERIE / MOSAIQUE • Portez à votre compte • 3 ANS POUR PAYER • GARANTIE DE SERVICE POUR 10 ANS Montreal Floor replacera votre tapis au besoin sans frais

Le centre du COUVRE-PLANCHER
MONTRÉAL FLOOR COVERING, LTÉE

3424, ave du PARC (angle Sherbrooke) Auparavant rue Bleury Stationnement à côté du magasin 842-8871

15 est, BERNARD (angle St-Laurent) Stationnement autour du magasin 274-5528

392 boul. LAFLEUR Ville LaSalle Centre d'achats Pont Mercier 366-7705

Tous nos magasins sont ouverts jusqu'à 6 h. — Jeudi et vendredi jusqu'à 9 h. — Samedi jusqu'à 5 h.

LA PRESSE

BUREAUX ET REDACTION 849-4711 / LIVRAISON A DOMICILE 849-1138

MONTREAL, MERCREDI 30 MARS 1966 — 82e ANNEE — No 75



photo J.-Y. Létourneau, LA PRESSE

Vestiges enrubannés de fumée

Trois colonnades chancelantes font foi d'une porte cochère qui s'était ouverte il y a quinze jours sur une équipe de démolisseurs. A l'arrière-plan, une cheminée... dépassée par les événements.

Un incendie ravit au pic du démolisseur le manoir Paton, sur l'île DuTremblay

par André DUPRE

Abandonné au répit d'une équipe de démolisseurs qui étaient allés dîner, le manoir Paton, situé au 90 Havre-des-Îles, sur l'île DuTremblay, a été, hier midi, la proie des flammes, qui ont rasé de fond en comble cette résidence vieille d'au moins 150 ans.

D'abord propriété de M. Hugh Paton, un homme d'affaires qui possédait une flotte de navires commerciaux faisant la navette entre la Grande-Bretagne et le Canada, le vieux manoir était acheté en 1941 par feu le sénateur Pamphile-Réal-Nugent DuTremblay, alors président de LA PRESSE.

En 1963, le 22 janvier précisément, Mme DuTremblay revendait le manoir au député libéral provincial du comté de Laval, Me Jean-Noël Lavoie, qui a depuis mis sur pied, conjointement avec un consortium d'hommes d'affaires, un projet d'habitations modernes déjà en cours depuis plus d'un an.

Le manoir Paton était construit sur l'île du même nom qui, originalement, s'appelait île des Chats. Par suite d'un décret signé par M. Wilfrid Hamel, le 19 février 1944, l'île devait être désignée officiellement sous le nom de DuTremblay, mais on continua de dire "l'île Paton" par la suite.

Selon Mme DuTremblay, le manoir incendié, dominé de six cheminées et agrémenté d'une tourelle, comptait pas moins de 40 chambres et quatre salles de bain, réparties sur deux étages, que réchauffaient cinq foyers. Au rez-de-chaussée, il y avait un salon-bar, une salle de danse, des cuisines évidemment et les quartiers des domestiques.

L'entrée principale du manoir, une porte cochère, s'ouvrait sur un vaste hall et il y avait en outre une salle de billard, au rez-de-chaussée. Une cave à vins occupait une bonne partie du sous-sol et une magnifique serre côtoyait le manoir.

Des personnages prestigieux ont séjourné au manoir Paton, signale Mme DuTremblay.

Voir MANOIR PATON en p. 6

M. Sharp épargne Montréal dans ses mesures restrictives

Cet adoucissement garantira les grands travaux de l'Expo 67 et le projet de construction d'une nouvelle piste d'envol à Dorval

par Jacques PIGEON

OTTAWA. — Le ministre des Finances, M. Mitchell Sharp, a épargné Montréal.

Ses mesures destinées à freiner l'expansion de notre économie effleurent à peine la métropole, car :

— Un grand nombre de projets faisant partie d'Expo 67 ou s'y rattachant doivent être terminés de toute urgence ;

— Le gouvernement fédéral ne prévoyait pas, de toute façon, d'importants travaux de construction dans la métropole ;

— Enfin, toutes ces mesures destinées à imposer un rythme de croissance soutenable à notre économie auront pour effet de réduire le coût de la construction et permettront ainsi de sérieuses économies.

De plus, un des rares projets qu'Ottawa envisageait pour la métropole consistait en la construction d'une nouvelle piste d'envol à Dorval.

Or, on croit que le gouvernement fédéral devra quand même la construire s'il veut que la métropole accueille le plus grand nombre possible de visiteurs à l'Expo, visiteurs qui laisseront derrière eux de nombreux dollars.

C'est en somme l'Expo qui permet à la métropole de poursuivre son rythme accéléré de croissance. Mais il faut noter que les mesures prises par M. Sharp pour réduire ce rythme auront quand même un effet marqué sur la construction privée.

Cependant, la métropole s'en tire à bon compte, surtout si l'on compare sa situation avec celle de la pauvre capitale fédérale.

En effet, cette dernière est définitivement la plus touchée, vu que le gouvernement fédéral a décidé de mettre sur l'étagère presque tous ses projets de construction.

Quatre de ces constructions devaient être érigées dans la capitale fédérale.

Car le gouvernement central a décidé de réduire de 10 p. 100 toutes ses dépenses, surtout celles du domaine de la construction.

De plus, il met en branle toute une série de mesures destinées à pousser l'entreprise privée à agir de la sorte.

Ce sont d'abord la promesse de réduire, puis d'abolir en 1968 la célèbre taxe sur la machinerie. Cette mesure saura certainement retarder les projets de plusieurs entreprises.

Et, pour Montréal, c'est une mesure inespérée. Dans plusieurs milieux, on craint beaucoup la période de vaches maigres qui suivra l'Expo.

Or, le gouvernement central établit aujourd'hui une politique pour faire en sorte que l'économie canadienne prenne un grand élan dans 18 mois. Ce délai ne saurait mieux convenir à la métropole qui, à ce moment, pourrait traverser une période difficile.

Les mesures que prend donc le gouvernement rendent onéreux à l'entreprise privée des projets d'expansion pour les prochains mois.

En somme, le gouvernement, par l'entremise de son ministre des Finances, incite l'industrie à la modération.

Pilote d'essai disparu avec un avion de Canadair

par Réginald HENRY

Plusieurs appareils de l'ARC ont poursuivi toute la nuit les recherches entreprises en vue de localiser dans les Laurentides, et plus particulièrement la région de St-Jovite, à 100 milles au nord de Montréal, un biplace à réaction "Tutor", de Canadair, qui a disparu environ une heure après avoir décollé, à 11 h. hier matin, de l'aéroport de Cartierville avec un pilote d'essai à son bord.

L'aviateur manquant, le lieutenant L. S. Lumsdaine, 43 ans, d'Hudson, Qué., marié et père de trois enfants, est un vétéran de la dernière guerre mondiale. Chef des pilotes d'essai détachés à l'usine Canadair par l'aviation militaire canadienne, il compte plusieurs milliers d'heures de vol notamment effectuées comme instructeur militaire et pour le compte de la compagnie aérienne britannique BOAC.

Hier matin, l'officier a pris l'air tout seul aux commandes d'un avion CL-41 "Tutor", un monomoteur à réaction, biplace côte à côte, dont l'ARC a commandé 190 exemplaires à Canadair pour assurer la formation de ses nouveaux pilotes depuis l'écolage élémentaire jusqu'à l'entraînement avancé.

Cet avion, entièrement construit au Canada, mesure 36'6" d'envergure et 9'4" de longueur. Il est équipé d'un moteur General Electric J.85/J.4 fabriqué sous licence américaine par la firme Orenda Engines, à Toronto, et qui offre 2,950 livres de poussée au décollage. Il peut couvrir une distance voisine de 1,200 milles et sa vitesse maximum s'établit à 450 m.p.h. Originairement construit à des seules fins d'entraînement, le "Tutor" a par la suite été modifié de manière à en faire un appareil tactique capable d'emporter un armement impressionnant.

Selon un porte-parole du quartier général de la Défense, à Ottawa, M. Lumsdaine avait pour mission d'effectuer un vol de routine. On est fondé de penser que l'aviateur devait essayer un "Tutor" récemment sorti d'usine et dont il lui revenait d'en éprouver la fabrication avant la réception de l'appareil par l'Armée.

Ayant pris son altitude, le pilote, apprend-on, s'est dirigé vers la région de St-Jovite, dans les Laurentides, où est située la zone d'essai de Canadair.

Les communications radio entre M. Lumsdaine et Cartierville sont restées normales et ininterrompues jusqu'à peu avant midi, moment où le pilote aurait soumis son aéronef à une série de tests au terme desquels il n'a pas repris le contact radiophonique, contrairement à ce qui était prévu. Le "Tutor", qui avait décollé à 11 h. du matin, n'avait du carburant que pour tenir l'air jusqu'à 1 h. de l'après-midi. Mais ce délai s'est écoulé sans qu'on voit l'avion argenté, aux bout d'ailes rouge-orange, regagner la base où on n'avait cessé de l'attendre.

Comme il n'apparut pas non plus qu'il se fût posé sur un autre aérodrome, l'alerte a rapidement été donnée et, dès l'après-midi, 5 à 6 avions de

Voir PILOTE en p. 6



L'avion "Tutor" manquant à l'appel

Un avion Canadair "Tutor", dont notre photo reproduit un exemplaire en plein vol, a disparu hier midi après avoir quitté l'aéroport de Cartierville avec un pilote d'essai à son bord. Monomoteur biplace à réaction conçu pour la formation des pilotes militaires depuis l'écolage élémentaire jusqu'à l'entraînement avancé, l'ARC en a commandé 190 exemplaires.

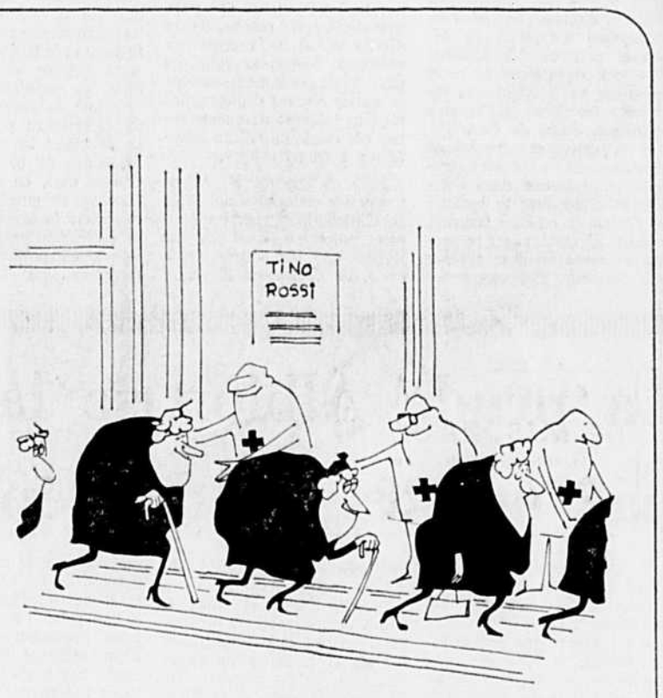
examen de la VUE

VERRES DE CONTACT • LUNETTES MODERNES

Optométristes : G. BOISVERT, O.D. C. VIENS, O.D.

DUPUIS

3e étage 842-5151 Poste 538



Un permis ne réglerait pas le problème des imprésarios

par Florian BERNARD

Plusieurs suggestions ont été faites ces derniers temps à la suite de la disparition soudaine de l'imprésario de Tino Rossi avec l'argent des billets. Les citoyens s'inquiètent avec raison d'une situation qui, malheureusement, n'est pas nouvelle.

L'affaire du "Temps des guitares" a peut-être causé un plus grand remue-ménage que d'autres à cause de la renommée mondiale de la vedette et de l'importance du montant disparu, mais pareille situation s'est déjà produite à plusieurs reprises dans la métropole. Cet événement arrive également à la suite de l'arrestation à Paris de Jean Méjean, imprésario qui avait une place d'affaires à Montréal.

Les artistes, dans l'ensemble, voudraient que les autorités prennent les mesures appropriées pour protéger les citoyens, surtout à l'approche de l'Exposition universelle de 1967... où des milliers de spectacles seront présentés, non seulement dans l'île Ste-Hélène, mais un peu partout au Québec.

Un permis municipal pour les imprésarios et les agents de théâtre

Tout citoyen qui désire faire du "booking" n'a pas besoin, en principe, d'un permis spécial. Il lui suuffit de se faire

Voir IMPRESARIOS en p. 6

M. Sauvageau demandera la candidature UN dans Bourget

M. Paul Chouinard, de l'organisation de l'Union nationale, a déclaré aujourd'hui à **La Presse** que M. Paul-Emile Sauvageau, conseiller municipal de Montréal, avait accepté de demander la candidature du parti dans le comté de Bourget.

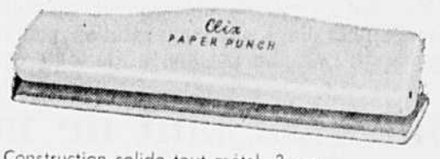
M. Chouinard nous a présenté la déclaration suivante au nom de M. Sauvageau :

"Sous la pression de nombreux électeurs du comté de Bourget, j'ai décidé de poser ma candidature au congrès de nomination de l'Union nationale, dans ce comté, qui aura lieu ce soir, à 8 heures et demie, au restaurant Sambo. Comme je le disais, dans ma déclaration que j'ai remise hier à la presse, je ne crois pas au double mandat. En conséquence, je terminerai le mandat que mes électeurs m'ont confié comme conseiller municipal de la ville de Montréal. Je n'en demanderai pas le renouvellement en octobre afin de consacrer tout mon temps au service de la population du comté de Bourget au parlement de Québec."



M. Paul-Emile SAUVAGEAU

PERFORATEUR CLIX



Construction solide tout métal. 3 perforations standards fixes pour feuilles 11 x 8½.

Rég. $5.75 SPECIAL PILON $4.25

"Votre centre d'achats d'articles de bureaux"

LIBRAIRIES Pilon STATIONERS INC.

750 Beaubien 273-9501
8539 St-Laurent 381-6261
900 E. Mt-Royal 524-3081
851 Decarie St-Laurent 748-7961

LOUEZ

OUTILS et ÉQUIPEMENT pour LA MAISON / L'INDUSTRIE / LA CONSTRUCTION

273-2411

Perco LTÉE

5272 BOUL. ST-LAURENT

OUVERT le vendredi jusqu'à 8h. p.m. le samedi jusqu'à midi

NOUVEAU BAS

NYLON ELASTIQUE



2 PAIRES

régulièrement $27.95

SPECIAL $15.95

1 paire pour la toilette
1 paire pour le travail

QUANTITE LIMITEE

Stationnement GRATUIT ½ hre avec achat de 1.00 et plus, rue St-André au sud de Ste-Catherine

845-7251

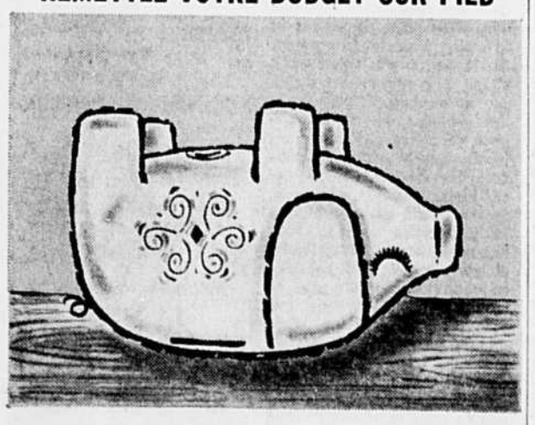
NOUS VENDONS DES CHAISES ROULANTES

PHARMACIE MONTREAL DUQUET & DUQUETTE — PROPS

La plus grande Pharmacie de Détail au Monde

Trop de chèques ? Pas assez d'épargne ?

REMETTEZ VOTRE BUDGET SUR PIED



Grâce à notre "Plan 2 Comptes" vous épargnerez chaque fois que vous paierez par chèque :

- en réservant votre COMPTE D'ÉPARGNE strictement pour vos épargnes et vos intérêts.
- en ouvrant un COMPTE DE CHÈQUES pour payer vos factures et réduire vos frais de service.

LA BANQUE D'ÉPARGNE

DE LA CITÉ ET DU DISTRICT DE MONTRÉAL

OUVERTE TOUS LES SOIRS DE 7H. À 8H.

Le taux de la taxe scolaire sera fixé demain tant au PSBGM qu'à la CECM

Il est possible que le taux de la taxe des particuliers soit augmenté de 10 à 20 cents les $100 d'évaluation

par Gilles GARIEPY

Le Protestant School Board of Greater Montreal, qui devait fixer hier le taux de la taxe foncière chez les proprios protestants pour l'année prochaine, a décidé de reporter sa décision à demain.

Le taux de la taxe payée par les propriétaires particuliers était cette année de $1.25 les $100 d'évaluation, aussi bien chez les protestants que chez les catholiques.

La Commission des écoles catholiques doit statuer sur le taux qui sera en vigueur chez les catholiques en 1966-67 au cours d'une assemblée spéciale qui débutera à 2 h. 30 demain après-midi.

Le PSBGM a décidé de ne prendre officiellement position que lors d'une réunion qui débutera à 5 h. jeudi après-midi, soit quelques heures après celle de la CECM. C'est dire que les deux grandes commissions scolaires de l'île de Montréal se concerteront probablement pour établir des taux de taxe identiques pour l'année prochaine.

Il est évidemment impossible de prévoir à coup sûr quel sera ce taux. Cependant, quelques indices laissent entrevoir une autre augmentation, qui serait de l'ordre de 10 à 20 cents les $100 d'évaluation.

Ces indices sont les suivants :

Primo, le ministre de l'Education a déclaré récemment que le taux de $1.25 en vigueur à Montréal pour les particuliers était au-dessous du taux normalisé, ce qui revient à dire que les contribuables montréalais font un effort fiscal, aux fins scolaires, moindre que ceux

Voir TAXE SCOLAIRE p. 6

Bibliothèques : amnistie générale aux retardataires jusqu'à mardi

Les personnes qui ont emprunté il y a un certain temps des livres des bibliothèqeus municipales de Montréal et qui hésitent à les rapporter parce qu'elles devraient alors acquitter des amendes peuvent actuellement remettre à César ce qui appartient à César sans pour autant écoper.

Il s'agit en somme d'une amnistie générale accordée aux retardataires.

Il en est ainsi depuis samedi dernier, à l'occasion de la Semaine des bibliothèques et du Salon du livre.

Et les retardataires pourront jusqu'à mardi prochain remettre ainsi les livres empruntés sans se voir réclamer d'amende.

Comme le soulignait hier M. Jules Bazin, conservateur des bibliothèques municipales, le même pardon général s'étendra aux anciens lecteurs dont les cartes sont retenues dans les bibliothèques et qui souhaitent redevenir des abonnés assidus.

"En outre, ajoute M. Bazin, les personnes qui, pour quelque raison que ce soit, ont emprunté des livres ou des revues hors de notre connaissance pourront profiter de la même amnistie".

Cette politique exceptionnelle à l'endroit des emprunteurs retardataires a été approuvée par le comité exécutif, à l'hôtel de ville, conformément à une recommandation de M. Bazin.

Une telle mesure a été adoptée occasionnellement dans d'autres villes, au Canada et aux Etats-Unis.

M. Bazin est confiant que cette mesure portera fruit. "Nous croyons que cette remise des amendes nous permettra de récupérer un bon nombre de livres, dit-il, et il y a lieu de souhaiter que tous les retardataires, tant les adultes que les enfants, profiteront de l'occasion pour se mettre en règle et recommenceront à fréquenter leurs bibliothèques".



CHICS SOULIERS JEUNES

D'une légèreté printanière

Accueillez le printemps d'un pas léger, grâce à ces nouveaux souliers confortables et de qualité. En veau noir ou bleu marine, ces ravissants petits souliers sont fabriqués avec grand soin. VITE, venez les voir ! Nous illustrons ici le joli petit modèle à populaire bout en croissant et à talon illusion. Passez sans faute à l'un de nos magasins ... et, tout comme nous, vous en serez ravies dès le premier coup d'oeil. Gamme complète de pointures.

16.95

Stationnement gratuit

Louis Deslauriers Ltée. — H. Giroux et Fils Inc.

6914 St-Hubert, 273-2813 • 1500 Mt. Royal E., LA. 1-3164
4029 Ontario E., LA. 1-9414

Un concierge passe quatre heures ligoté sur une chaise

Un concierge montréalais de 54 ans a passé quatre longues heures ligoté sur une chaise, entre 11 h. du soir et 3 h. du matin, la nuit dernière, après avoir été assailli et dévalisé par trois bandits qui ont fait irruption dans un immeuble commercial situé au 1822 ouest, rue Sherbrooke.

M. Raymond Lemlin, la victime, qui occupe un appartement au sous-sol du bâtiment dont il a la garde, n'a en effet pu reprendre la liberté de ses mouvements qu'après être enfin parvenu à faire entendre ses appels au secours par des voisins.

Ses agresseurs, avant de le ligoter, lui ont arraché une bague évaluée à $150, lui ont enlevé $12 en espèces... et aussi le trousseau de clefs donnant accès au bureau de la compagnie "Canadian Concerts & Artists", entreprise spécialisée dans la présentation de spectacles, et le cabinet du docteur Gérard Plamondon, tous deux situés à l'étage.

Bien que les voleurs aient ensuite effectué les incursions qu'on devine en ces derniers endroits, les policiers ont déclaré que l'importance des vols ne pouvait pas être évaluée avant que les victimes se rendent sur les lieux.

MANOIR PATON

SUITE DE LA PAGE 3

Entre autres, la princesse Patricia et son père, le duc de Connaught, frère d'Edouard VII.

Depuis une quinzaine de jours, une équipe de démolisseurs travaillaient à faire place nette et c'est l'un d'eux, M. Léopold Lavoie, qui le premier a aperçu les flammes, à son retour du dîner, peu avant 1 h., hier après-midi. Il a également vu des enfants quitter les lieux du sinistre.

Alertés à midi et 54, les pompiers de Laval sont arrivés sur les lieux cinq minutes plus tard. Une vingtaine de pompiers et de volontaires qui avaient à leur tête le directeur du Service d'incendie de Laval, M. Romuald Bourque, les chefs Robert Gamache et Jean-Paul Marineau, du quartier Chomedey, de même que le chef-adjoint Jean Simard, du quartier Laval-des-Rapides.

Il a été impossible aux pompiers d'empêcher les flammes de raser le manoir au sol et de sauver les outils de démolition qui seuls étaient restés à l'intérieur : une perte évaluée à environ $50 par M. Ozéas Lavoie, entrepreneur en démolition, parent du député Lavoie, qui y travaillait avec ses trois fils.

Fin prochaine de la grève de Coca-Cola ?

QUEBEC. (PCI) — Selon un porte-parole du syndicat des employés de la compagnie Coca Cola Ltée, (FTQ) à Québec, l'entente entre la compagnie et ses employés en grève depuis la fin de septembre dernier serait prochaine.

"On peut dire que les négociateurs de la compagnie sont tellement désireux d'en arriver à une entente qu'ils ont délaissé les deux usines de l'Ontario pour s'occuper exclusivement de celles de Montréal et de Québec, immobilisées par l'arrêt de travail de 850 ouvriers," a affirmé le porte-parole syndical.

Il a précisé qu'une vingtaine de clauses ont déjà été acceptées et que la compagnie serait prête à faire d'importantes concessions sur la question de l'ancienneté.

Il a dit qu'elle était disposée à étudier la question de parité des salaires des employés de l'usine de Québec avec ceux des usines de Montréal.

En terminant, le porte-parole a laissé entendre que les négociateurs patronaux feraient des offres valables, dès cette semaine, offres qui se rapprocheraient sensiblement des demandes des employés.

Expropriations trop onéreuses

S'il fallait exproprier tous les établissements qui jouissent de droits acquis mais non conformes aux règlements municipaux, comme dans le cas de l'Ohio Chemical, où un incendie a éclaté récemment, dans le quartier Ste-Cunégonde, ce serait au-dessus des moyens financiers de Montréal.

C'est ce qu'a déclaré le président du Comité exécutif, M. Lucien Saulnier, en commentant les recommandations formulées par le commissaire des incendies, M. John McDougall, qui suggérait entre autres de libérer les secteurs résidentiels des usines de produits chimiques dangereux.

Par ailleurs, M. Saulnier a rappelé que les règlements municipaux actuels ne permettent plus l'installation de nouvelles usines de même type dans les quartiers résidentiels. Quant à faire disparaître celles qui existent déjà, il n'y aurait qu'un seul moyen : l'expropriation. "Ce qui est évidemment trop coûteux pour nous", a-t-il conclu.

IMPRESARIOS

SUITE DE LA PAGE 3

nal Booking Agency, de l'Agence Fernande Grimaldi, de Publi-spectacles, de Paramount Entertainment Bureau Inc., de Canadian Concert and Artists Inc. et de plusieurs autres. Mais, par contre, des centaines d'individus opèrent sans raison sociale et sans permis. Ce fut le cas de l'impresario de Tino Rossi.

La plupart des impresarios de Montréal que nous avons interrogés seraient en faveur d'un règlement municipal obligeant tous les agents de théâtre à avoir un permis de la ville. Certains vont même jusqu'à demander l'émission d'un permis provincial de même qu'une identification au Service de la police.

Il faut noter que tout citoyen canadien voulant opérer dans l'Etat de New York doit obtenir un permis de cet Etat de même qu'un permis de la ville où il réserve une salle en vue d'un spectacle. Il doit également fournir des références à la police.

Selon quelques impresarios montréalais, l'émission d'un tel permis ne réglerait pas le problème, car les agents de théâtre pourraient quand même prendre la poudre d'escampette... Mais comment solutionner le problème ?

Obliger les impresarios à déposer un montant à l'hôtel de ville

Le nouveau trésorier et président sortant de charge de l'Union des artistes, M. Pierre Boucher, ne rejette pas l'idée d'un permis, mais il précise qu'avant tout il faudrait exiger que les impresarios déposent un montant d'argent en garantie.

Ce dépôt, dit-il, pourrait varier selon les prévisions des recettes. Par exemple, on pourrait exiger que le dépôt représente le tiers des prévisions. Ainsi, un spectacle susceptible de rapporter $10,000 nécessiterait un dépôt de $3,000. Selon M. Boucher, ce système aurait l'avantage de réduire le nombre impressionnant des soi-disant impresarios venus d'un peu partout. Evidemment, les grosses compagnies seraient au nombre des premières à profiter d'un tel système, car les "petits agents" n'ayant pas de réserves de fonds seraient éliminés. Cependant, d'ajouter M. Boucher, n'exige-t-on pas de tout individu qui veut fonder un commerce d'avoir une certaine réserve de fonds ?

Quoi qu'il en soit, il faudra trouver une solution. A quelques mois de l'Expo, Montréal ne peut se permettre une autre situation embarrassante comme celle qui est survenue avec le "Temps des guitares". Il est sûrement très encourageant de constater que les artistes eux-mêmes sont prêts à collaborer entièrement avec la ville dans ce domaine.

PILOTE

SUITE DE LA PAGE 3

l'ARC ont patrouillé — vainement — au-dessus de la région présumée de la disparition.

Le mauvais temps a empêché ce matin la poursuite des recherches de l'ARC en vue de retrouver l'avion et son pilote.

Le brouillard sur les nombreux lacs des Laurentides réduit la visibilité à moins de 800 pieds d'altitude. Nous apprenons, par ailleurs, qu'aucune recherche terrestre n'est effectuée aujourd'hui, puisque la police provinciale et les corps de police municipaux des villes situées entre Rawdon et Ste-Agathe n'ont pas été informés officiellement de la disparition de cet avion.

Mieux vaut perdre un peu d'argent qu'un peu d'amitié.
Proverbe malgache

TAXE SCOLAIRE

SUITE DE LA PAGE 3

des contribuables des autres régions de la province. (Pour éviter d'être pénalisés en matière de subventions d'opérations courantes ou de subventions pour la construction des écoles, lorsque viendra le moment d'équiper la région montréalaise de nouvelles écoles polyvalentes, les commissaires voudront sans doute se rapprocher le plus possible de ce taux "normalisé".)

Secundo, le président lui-même de la CECM, Me Marc Jarry, a souligné en janvier dans une conférence que les Montréalais dépensaient en moyenne $42.10 chacun pour financer l'éducation dans leur territoire alors que les Torontois dépensaient $85.89 par tête.

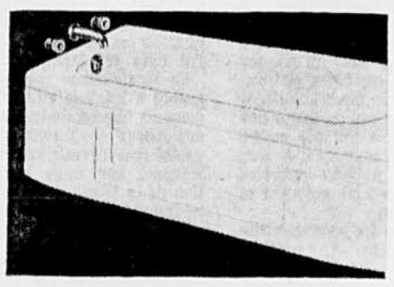
Tertio, un rapport du comité du budget de la CECM, rendu public au début du mois, indique que la CECM a besoin de $10 millions de plus l'année prochaine. En escomptant que la taxe des compagnies sera maintenue par l'Assemblée législative à son taux actuel, c'est-à-dire à $2.20, et en escomptant que la CECM obtiendra satisfaction au Comité des bills privés sur la question de la péréquation de la taxe des compagnies, il manquera à la commission catholique quelque $6 millions en revenus, en dépit du fait que la valeur du rôle d'évaluation municipal vient d'être augmenté de 3 à 5 p. 100.

Pour combler ce déficit, avec comme seul recours une augmentation du taux de la taxe perçue chez les proprios catholiques, la CECM devrait, selon nos calculs, fixer son taux à $1.45 les $100, ce qui signifierait une hausse de 20 cents.

La peur et la jalousie ont de grands yeux.
Proverbe serbe

AU MEILLEUR PRIX

TOUS LES MATERIAUX DE PLOMBERIE DONT VOUS AVEZ BESOIN.

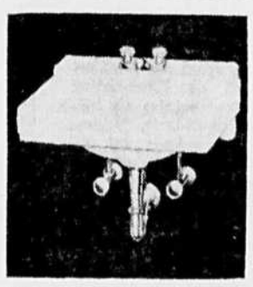


BAIN BLANC EN ACIER EMAILLE

5 pieds de longueur

Chantepleure de bain avec douche, $16.95 — $52.95

Aussi modèle de couleur — Trop plein (overflow) $4.45 — $61.95



Lavabo porcelaine anglaise blanche, 18" x 20", ligne moderne. Grand spécial $7.95

Aussi modèle de couleur à partir de $14.95

Chantepleure plaquée chrome combinée pour lavabo à partir de $3.95

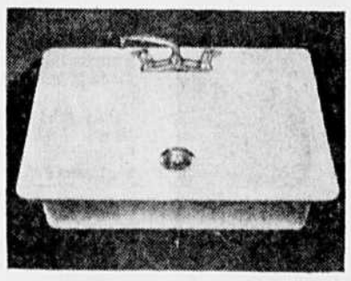
Siphon avec bouchon P.O. $3.95



TOILETTE MODERNE

avec réservoir porcelaine blanche. $26.50

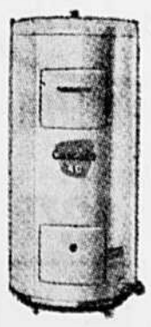
Aussi toilette de couleur $34.95



EVIER GRANDE CAPACITE

21" x 24" avec bande arrière. Filtreur, robinet et bordure acier inoxydable en plus. $9.95

FILTREUR $1.95 — CHANTEPLEURE COMBINEE $7.95 — BORDURE $5.95



RESERVOIR

électrique Cascade 40 gallons. $79.95

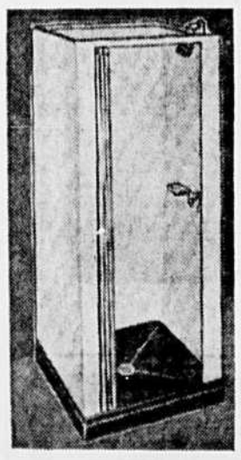
Aussi 30 gallons $73.95



POMPE A PUISARD

Southern 1/3 de force

SPECIAL $36.95



DOUCHE

En acier blanc émaillé, 30" x 30", avec accessoires. $39.95

POMPE A EAU

Southern (Modèle illustré S-200T3)

A PARTIR DE $89.95

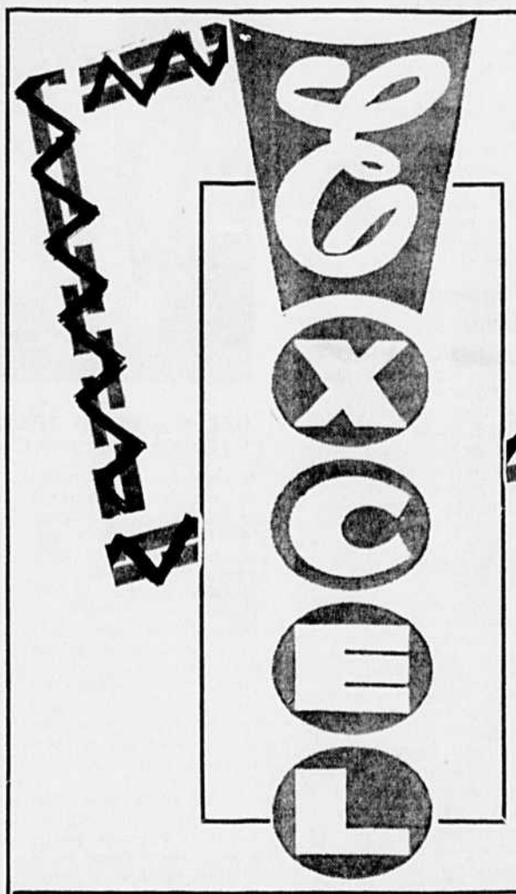


ASSORTIMENT COMPLET DE PIECES DE REPARATION

Matériaux de plomberie

ST-HUBERT

6287, ST-HUBERT – Tél. 271-2483 — *Plumbing Supplies*



PROMOTION 5ième ANNIVERSAIRE

Chaque dollar d'achat chez votre marché Excel vous donne une chance de gagner une de ces trois "Chevrolet" automatiques 1966. Demandez vos coupons de participation à la caissière. Cette promotion est en vigueur du 31 mars au 18 juin 1966.

GAGNEZ 3 CHEVROLET 1966



TAXES de VENTE et LICENCE INCLUSES

VALEUR TOTALE $10,000

PRIX EN VIGUEUR LES 31 MARS, 1er ET 2 AVRIL 1966

Pour votre Marché Excel le plus près composez : 731-7641

TIRAGE LE 25 JUIN 1966



ROTI DE FESSE de VEAU lb **79¢**

VEAU EN PANIER	lb.	.55
COTELETTE DE VEAU, bout des côtes	lb	.85
SMOKED MEAT "MARTIN"	ENV. 2 oz	4/99¢

THE O.P. "SALADA"	60 sacs	79¢
THE MARQUE BRUNE "SALADA"	Pqt ½ lb	69¢
"NESCAFE"	Pot 6 oz	99¢
MOUCHOIRS "KLEENEX"	Bte 400'	3/85¢
SERVIETTES DE TABLE "BALLET"	Pqt 60	2/35¢
DETERSIF LIQUIDE "DOVE"	Bout. plastique 24 oz	99¢
SAVON "SURF"	Format géant	75¢
PAPIER DE TOILETTE "WHITE SWAN"	rouleaux	8/1.00
ESSUIE-TOUT "WHITE SWAN"	rouleaux	2/49¢
MELANGES A GATEAUX "TWINKLE"	env. 15 oz	4/89¢
RIZ INSTANTANE FRIT A LA CHINOISE	"DAINTY" Boîte 12 oz	35¢
FEVES AU LARD "PURITAN"	Pot 15 oz	4/1.00



KETCHUP "HEINZ"	Bout. 15 oz	3/1.00
GRUAU PRECUIT "ROBIN HOOD"	Bte 12 oz	2/69¢
SALADE DE FRUITS "DEL MONTE"	Bte 20 oz	2/75¢
PECHES "DEL MONTE"	Bte 20 oz	3/1.00
POIS "GREEN GIANT" MOYENS - PETITS	Bte 15 oz	5/1.00
MIEL LIQUIDE "KRAFT"	Pot 24 oz	59¢
BEURRE "EXCEL" PREMIERE CATEGORIE	lb	59¢
PAIN "EXCEL"		2/41¢

FRUITS ET LÉGUMES

TOMATES MEXICAINES grosseur 6 x 7 — 2 lb 49¢

RHUBARBE de serre ONTARIO No 1 — lb 25¢

LAITUE grosseur 24 — 2/35¢



EATON

VENTE DE MACHINES À ÉCRIRE ET CALCULATRICES

Une vente d'une semaine illustrant des machines à écrire, calculatrices et additionneuses. Modèles neufs, reconditionnés ou remis à neuf.

Tous dignes de l'immuable garantie EATON : "Argent remis si la marchandise ne satisfait pas". COMPOSEZ 842-9211. Commandes téléphoniques acceptées, (sauf mention contraire).



I.B.M. électrique

REMIS A NEUF — Modèle courant "A". Touches sensibles. Clavier français ou anglais à caractères pica ou elite.

Spécial **251.00**

Clavier jusqu'à 18", **20.00** en sus.



UNDERWOOD "Touch Master "2"

DEMONSTRATEUR — Une machine administrative à 88 caractères anglais ou français, elite seulement. Tabulateur. Dépasse-marque. Ruban bicolore. Mallette en métal gris.

Spécial **149.50**



Additionneuse "TEC"

Une additionneuse absolument neuve qui additionne, multiplie et soustrait. Additionne jusqu'à un montant de 10 chiffres, touche non-calcul et touche de crédit.

Spécial **145.00**

Portatives "Majestic 700" Rég. 66.95

Une offre spéciale ! Des caractéristiques spéciales dont : cadre en acier, corps en plastique de grande résistance en lumine de chrome. Clavier de 84 caractères (anglais ou français, pica ou elite, tabulateur pré-réglé.

Spécial **56.95**

Additionneuses et calculatrices remises à neuf

ADDITIONNEUSES

Quant.	Marque	SPECIAL
1	"Underwood" — Manuelle	89.50
2	"Underwood" — Electrique	125.50
2	"Burroughs" — Manuelle	89.50
3	"Burroughs" — Electrique	125.50

CALCULATRICES

Quant.	Marque	SPECIAL
2	"Marchant" — Semi-automatique	148.50
2	"Friden" — Semi-automatique	179.50
2	"Friden", STIO — Automatique	359.50
2	"Munro" — Semi-automatique	269.50

EATON en ville (rayon 408) au rez-de-chaussée, côté Université

Machines à écrire de bureaux

UNDERWOOD

Quantité	Modèle	Spécial
6	SX100 Remis à neuf	107.50
2	SX150 Remis à neuf	116.50
3	"Golden Touch" Remis à neuf	134.50
4	"Touch Master" Remis à neuf	199.50

REMINGTON

Quantité	Modèle	Spécial
4	"17" Remis à neuf	99.50
3	KMC Remis à neuf	105.50
5	SR Remis à neuf	114.50

ROYAL

Quantité	Modèle	Spécial
4	KMM Remis à neuf	99.50
11	KMC Reconditionné	99.50
2	HH Reconditionné	116.50
2	FP Reconditionné	145.50

SMITH CORONA

Quantité	Modèle	Spécial
3	6N et 7A Remis à neuf	99.50
5	88 Remis à neuf	125.50
7	62 Remis à neuf	149.50

Machines à écrire remises à neuf en spécial !

Modèles I.B.M.

Quantité	Modèle	Spécial
1	"A" Executive	359.50
2	"B" Standard	340.00
1	"B" Executive	460.00
1	"C" Standard	460.00
1	"C" Executive	650.00

REMINGTON

Quantité	Modèle	Spécial
1	E	179.50
1	ME	250.00

UNDERWOOD

Quantité	Modèle	Spécial
1	153	170.50
1	161	250.00

Portatives à solder JEUDI

Pas de commandes téléphoniques ni postales, s.v.p.

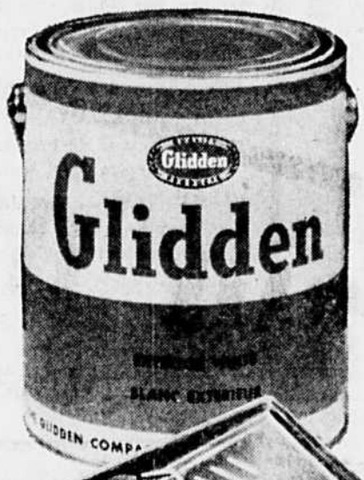
Excédents de ventes, modèles démonstrateurs ou neufs présentant de superficielles égratignures. Des bas prix de solde d'une journée !

Quantité	Marque	REG.	A solder JEUDI
3	VIKING "De Luxe"	127.50	114.50
3	EATON "De Luxe"	84.50	74.50
1	VIKING "Custom"	98.50	88.50
2	VIKING "Specified"	109.50	99.50
2	EATON "Custom"	74.50	64.50
2	"Lettera" "22"	54.95	49.95

Autres modèles aussi disponibles, à solder JEUDI SEULEMENT — **Rég. 59.95 à 119.50** **A SOLDER JEUDI** 29.95 à 109.50

Achat spécial de peinture GLIDDEN en 4 finis variés

Spécial Au choix **5.49** **le gallon**



Latex blanc d'intérieur — Un fini de choix, économique, pour murs et plafonds. Sèche rapidement en un beau fini mat. Rouleaux et pinceaux se lavent à l'eau et au savon. Ce fini peut être teinté en couleurs variées. Tube de colorant **.45** *chacun.*

Blanc semi-mat d'intérieur — Sèche en un fini discrètement luisant. Pour boiseries, chambres à coucher et vestibules, et tout autre endroit exposé aux marques d'enfants.

Gris d'intérieur et d'extérieur — Une peinture à base d'alkyd qui sèche vite en un rutilant fini. Pour sols de ciment ou parquets. *Blanc pour l'extérieur* — Donnez à l'extérieur de votre maison un air printanier en l'enduisant d'un fini qui résiste aux intempéries. Application aisée, camoufle bien et sèche en un fini luisant.

Ensemble de rouleaux en mohair

L'ensemble comprend un rouleau de 7½" en mohair, et un de 3" plus un plateau en métal.

Ensemble de 3 pièces *Spécial* **1.49**

Pinceaux en nylon, spécialement réduits

Base "exposy" pour plus de durabilité. 2" **1.49** 3" **1.99**

EATON en ville (rayon 274) au cinquième étage et à Pointe-Claire

Pensez aux petits... Pensez jouets!



Le "Vedette"

Spécial **54.54**

Pourvu de 4 ressorts hélicoïdaux ; entièrement rembourré et revêtu de vinyle à motif de rose blanche à l'intérieur. Boite finie 2 tons, montée sur cadre en acier tubulaire plaqué chrome. Mesure environ 39" x 18".

Thistle-Nimosa...

Spécial **29.99**

Voici une poussette comportant plusieurs avantages : une excellente fabrication avec roues de 9", pneus blancs, coussinet de nylon, frein à pédale, châssis chromé, 4 ressorts hélicoïdaux plaqués, barre de tension plaquée et renforcée, sommier de métal réglable à 4 positions, coussin rembourré et amovible, pince de plastique, dais frangé réglable, porte-bagage, pare-brise transparent et tablier assorti. Tons bleu ou beige.

Joli tricycle

Excellente fabrication en acier tubulaire : conçu pour enfants de 1½ à 4 ans; garde de sécurité à l'arrière. Roues à pneus de caoutchouc, poignées et pédales de plastique. Emaillé bleu brillant et blanc.

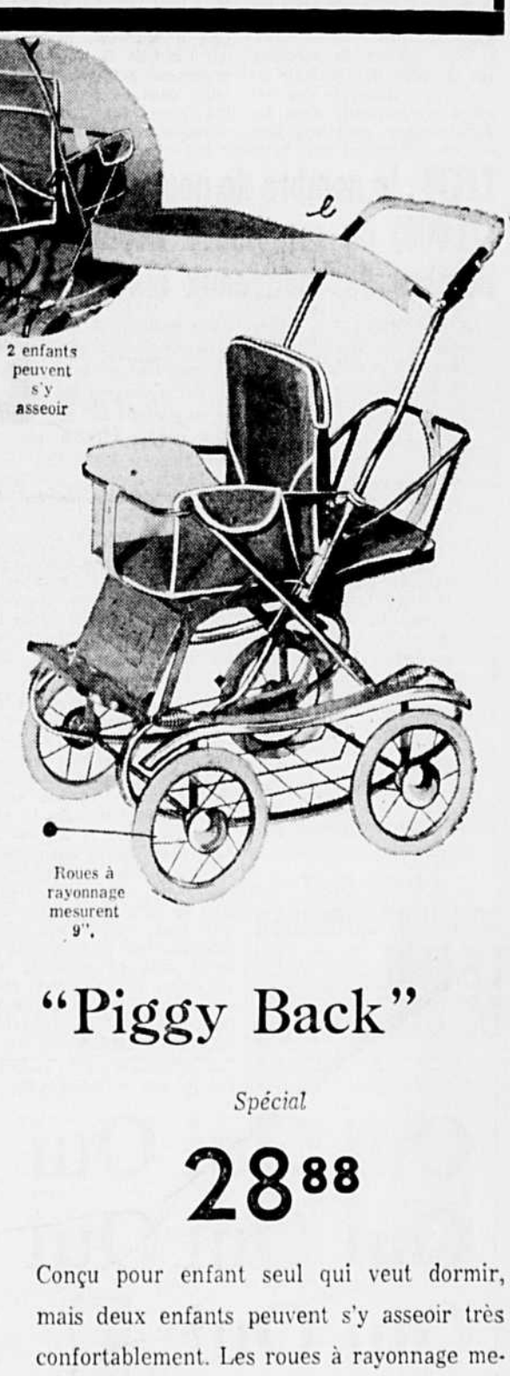
SPECIAL **8.88**

"Jaguar à pédales

La petite voiture sport pour enfant, modèle XKE. Plastique robuste et brillant, pneus de caoutchouc, roues à simili-rayonnage et suspensions à ressort.

19.99

EATON en ville (rayon 227) au cinquième étage et à Pointe-Claire



"Piggy Back"

Spécial

28.88

Conçu pour enfant seul qui veut dormir, mais deux enfants peuvent s'y asseoir très confortablement. Les roues à rayonnage mesurent 9" ; cette poussette est pourvue de garde-boue, dossier et siège généreusement rembourrés et d'un porte-bagage !

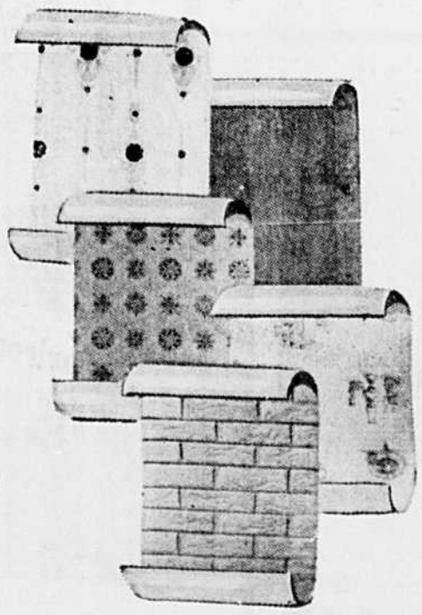
EATON en ville (rayon 227) au cinquième étage et à Pointe-Claire

Papier-tenture en grand solde!

Papier-tenture vinylisé

Economique et lavable ! Résiste à la graisse, inaltérable à la vapeur. Choix de motifs pour salons, vestibules, chambres à coucher, cuisines, salles de bains, ou toute autre pièce nécessitant une redécoration pratique.

Spécial **2.59** **le rouleau**



Papier-tenture pastifié

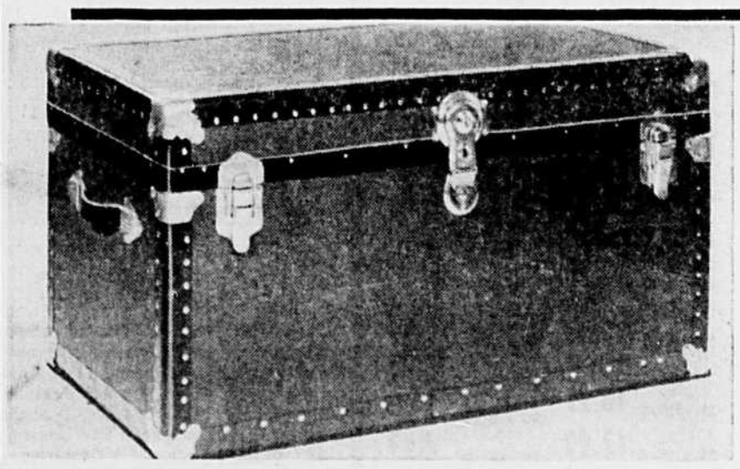
Un choix varié ! Papier-tenture préenduit prêt-à-poser. Motifs s'agençant à toutes vos pièces. Entretien aisé à l'aide d'un linge humide.

Spécial **.79** **le rouleau**

Les papiers-tentures ne se vendent et ne s'échangent que par 2 rouleaux à la fois

Composez 842-9211,
service des commandes téléphoniques

EATON en ville (rayon 274) au sixième étage et à Pointe-Claire



Malles "bien au-dessous du prix habituel"

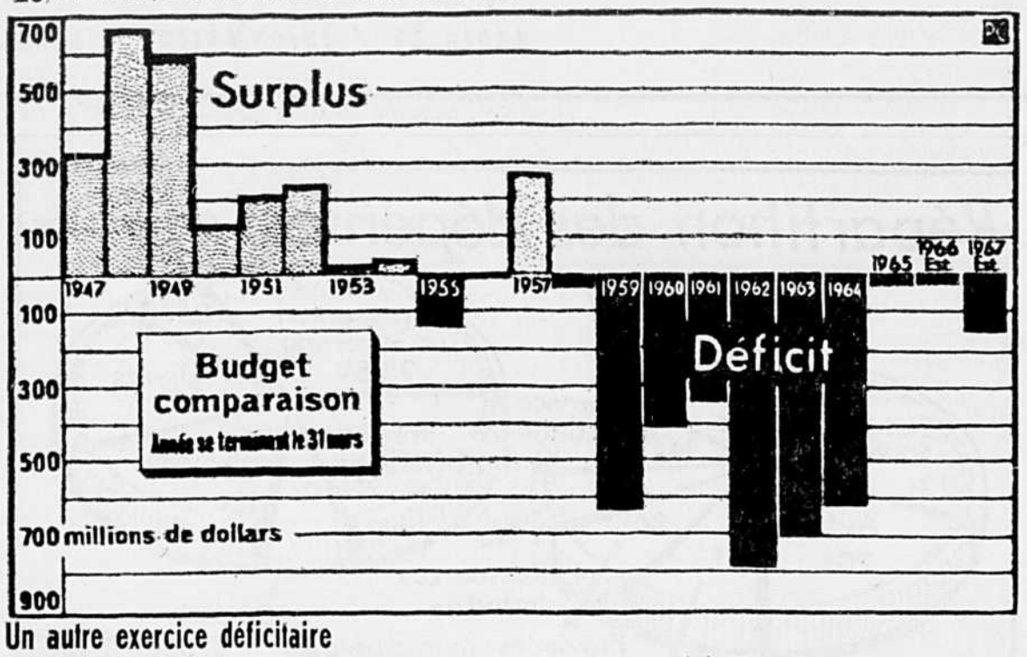
Construction en placage, avec lamelles sous-jacentes en bois. Couvercle à ceinture d'acier, encoignures d'acier. Section superposable amovible. Serrures de sécurité, boulons robustes. Gainé de vinyle robuste.

Dimensions	Ordinairement	Spécial jeudi
30" x 20" x 10"	17.95	14.99
36" x 17" x 18"	18.95	15.99
36" x 20" x 20"	23.95	20.99
40" x 21" x 22"	26.95	23.99
43" x 21" x 25"	35.95	32.99

Toutes les dimensions sont approximatives

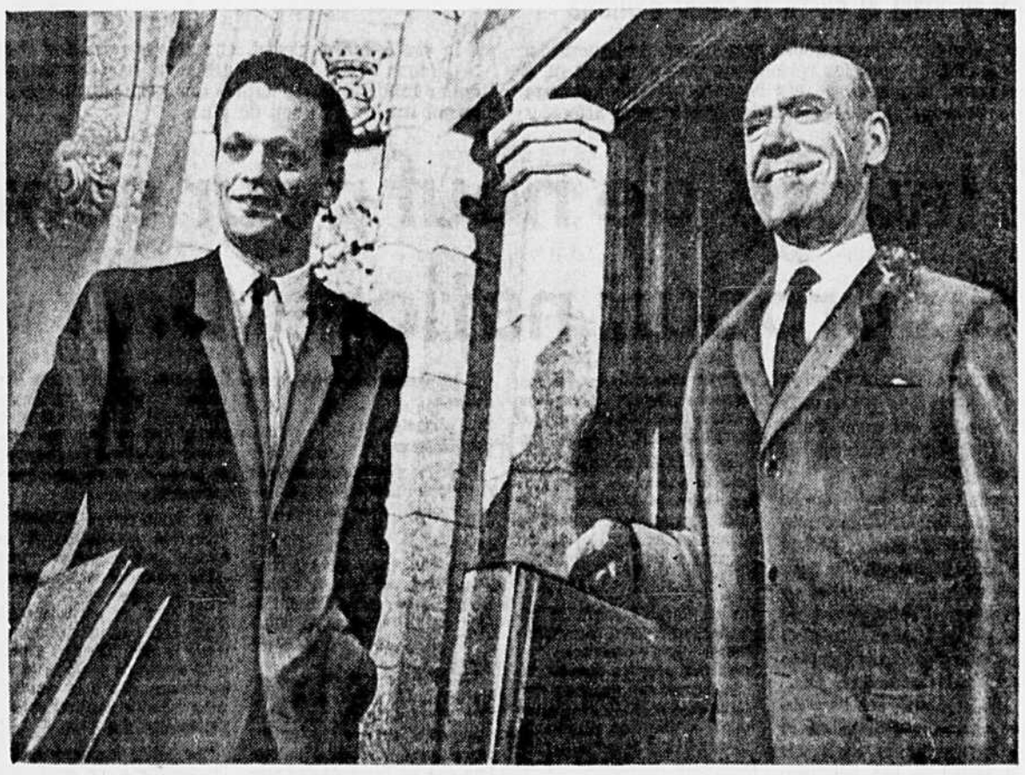
EATON en ville (rayon 264) au sixième étage et à Pointe-Claire

HEURES D'AFFAIRES EATON 9 H. 30 A 6 H. | OUVERT JEUDI ET VENDREDI SOIRS **EN VILLE** JUSQU'A **9 H.** | **A POINTE-CLAIRE** JUSQU'A **10 H.** | **MAGASIN-ENTREPOT** JUSQU'A **9 H.** | LE STANDARD DES COMMANDES TELEPHONIQUES OUVRE A 8 H. **842-9211**



Un autre exercice déficitaire

Le budget fédéral présenté aux Communes hier annonce le dixième déficit consécutif à Ottawa, rement à $150 millions le déficit de la prochaine Le ministre des Finances M. Charp fixe provisoirement à $50 millions le défit de la prochaine année fiscale, comparé à $34 millions pour l'année qui se termine demain. Le tabeau qui se termine demain. Le tableau ci-dessus montre les fluctuadu rouge et du soir dans les burgets fédéraux de 1947.



téléphoto UPI

Sharp et son secrétaire parlementaire

M. Jean Chrétien, secrétaire parlementaire du ministre des Finances, premier Canadien français à détenir ce poste, portait sous son bras des documents presque aussi volumineux que le ministre lui-même alors que les deux hommes quittaient leur bureau hier, en route vers la Chambre des Communes.

Document inoffensif qui ne mène nulle part

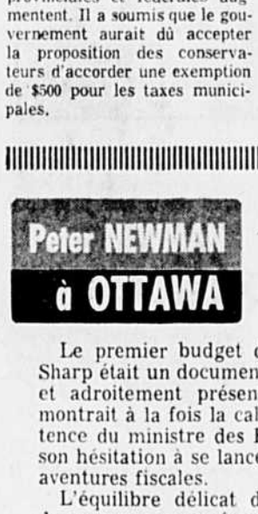
— Waldo Monteith

OTTAWA. (PC) — Le critique financier de l'opposition officielle, M. Waldo Monteith a sévèrement critiqué le budget présenté par le ministre des Finances, M. Mitchell Sharp, affirmant qu'il s'agit d'un document inoffensif, qui ne mène nulle part et qui est caractérisé par l'hésitation et la remise à plus tard.

M. Monteith a déploré que le ministre n'ait annoncé aucune mesure spécifique pour mettre fin à la hausse vertigineuse du coût de la vie. Les Canadiens s'attendaient à des mesures radicales en ce sens, dit-il.

Les dépenses du gouvernement atteignent un niveau inégalé, les taxes de même, et le coût de la vie, mais le gouvernement ne bouge pas, a-t-il dit.

A ce chapitre, le député conservateur signale que les députés libéraux avaient été plutôt avares d'applaudissements pendant le discours du budget. M.



Waldo Monteith

Monteith rappela en passant l'habileté de l'ancien ministre conservateur George Nowlan, aujourd'hui décédé; l'évocation de ce nom provoqua des applaudissements de tous les députés.

En fait, les applaudissements furent surtout nourris lorsque M. Sharp rappela les mesures prises auparavant par M. Walter Gordon, ancien ministre des Finances.

Poursuivant sa critique, M. Monteith signala que les Canadiens font face pour la première fois aux dépenses occasionnées par le régime de retraite, alors que les taxes municipales, provinciales et fédérales augmentent. Il a soumis que le gouvernement aurait dû accepter la proposition des conservateurs d'accorder une exemption de $500 pour les taxes municipales.

Il a aussi critiqué la décision du gouvernement de ne pas hausser les pensions de vieillesse, alors que le ministre des Finances envisage une hausse générale des prix en 1966.

Quand le ministre Sharp annonça que l'allègement des impôts décrété l'an dernier par M. Gordon ne serait plus en vigueur, l'opposition a ri.

Pas d'élections en vue

M. Monteith, commentant cette décision, déclara qu'il est clair que le gouvernement n'envisage pas d'élections bientôt.

Le budget de M. Sharp

Le député tory conclut en disant que ce budget est un signe de la petite idée que se font les libéraux du Canada; ce budget est un signe évident du manque de leadership du gouvernement, dit-il.

Pendant le discours de M. Sharp, l'ancien ministre des Finances, M. Walter Gordon écoutait paisiblement. Il réagit avec humour lorsque M. Monteith affirma que les libéraux n'ont applaudi que les passages où l'actuel ministre des Finances rendit hommage à son prédécesseur.

M. Sharp fit l'éloge de son collègue devenu simple député à trois reprises. Le nouveau ministre des Finances n'a prononcé qu'une très petite partie de son discours en français.

M. Gordon a refusé de commenter le discours du budget, mais annoncé qu'il prendra part au débat qui suivra dès vendredi.

De son côté, le chef de l'opposition, M. Diefenbaker, a déclaré qu'il s'agissait là du budget le plus excentrique qu'il lui ait été donné d'entendre.

C'est un budget vain et lâche

— Diefenbaker

OTTAWA. (PC) — "Le ministre des Finances Sharp a présenté au peuple canadien un budget "vain et lâche", a déclaré hier soir aux Communes le chef de l'opposition John Diefenbaker.

M. Diefenbaker a qualifié le programme libéral de "terne" et "d'inefficace". "Ce programme, plutôt que de s'attaquer à la pauvreté, contribuera à répandre la pauvreté", a-t-il dit.

"Le budget traite de matières aussi "importantes" que des matelas d'occasion et d'autres balivernes du genre", a-t-il déclaré au cours d'une interview, en faisant allusion à certaines modifications dans la réglementation tarifaire. "C'est le budget le plus "original" que j'aie jamais vu.

"Ce budget ne comporte toutefois rien qui puisse soulager le contribuable canadien surchargé, sauf dans la catégorie de ceux qui gagnent de $3,000 à $4,000 par année", a-t-il ajouté.

"Le gouvernement ne fait rien pour enrayer la hausse des prix. Il se contente d'espérer que la hausse s'arrêtera d'elle-même."

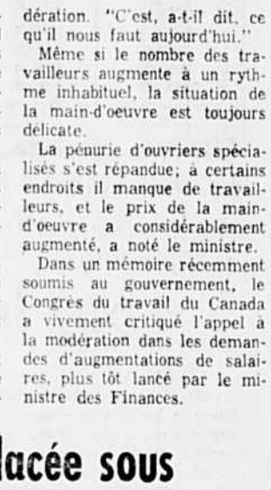
M. Diefenbaker a dit que le ministre des Finances s'est contenté de s'amuser avec la taxe sur la machinerie industrielle qui, dans certains cas, sera abolie, et, dans d'autres cas, réduite. Ces modifications entreront en vigueur en 1967.

Aider le propriétaire domiciliaire

"Il aurait dû y avoir dans le budget des provisions visant à aider le propriétaire domiciliaire", a affirmé le chef de l'opposition. Les conservateurs réclament depuis quelque temps une exemption de $500 pour ces propriétaires.

"Le gouvernement semble lever les bras au ciel face aux problèmes qui confrontent le pays.

"Je note également que M. Sharp a fait l'éloge de son prédécesseur aux Finances ... ce qui ne l'a pas empêché de tourner le dos à tout ce que M. Gordon a prêché ou a fait avant lui . . ."



John Diefenbaker

M. Gordon est demeuré assis à sa place pendant tout le discours sur le budget. Il a refusé de commenter le budget devant les journalistes, précisant qu'il participera cependant au débat sur le budget vendredi.

Un discours anti-inflationniste

— Lesage

QUEBEC. — (C.T.) — De Québec, le budget du gouvernement fédéral apparaît à première vue comme "anti-inflationniste et susceptible de mousser la production".

C'est du moins l'avis de M. Jean Lesage, premier ministre et ministre des Finances du Québec, qui a bien voulu commenter sommairement le discours du budget de M. Pearson, après avoir pris connaissance des premières dépêches en fin de soirée, hier.

M. Lesage a précisé que l'économie canadienne est présentement en pleine période d'inflation et que le discours du budget d'Ottawa dénote un souci de combattre cette tendance. Selon lui, le gouvernement fédéral veut atteindre son but en restreignant "le pouvoir des dépenses des g r o s et d e s moyens". On ne touche pas au pouvoir d'achat de la masse.

Le premier ministre croit aussi que le Gouvernement fédéral veut stimuler la production, mais non pas celle des biens de consommation.

A QUEBEC

C'est en vain que les journalistes ont essayé de pénétrer les secrets de M. Lesage sur son propre discours du budget.

A une série de questions plus ou moins suggestives, le premier ministre a répondu: "Je n'ai pas besoin de connaître le discours du budget d'Ottawa, pour faire le mien. . . Vous saurez jeudi soir, si mon discours sera anti-inflationniste. . . Je dirai jeudi soir le rôle que doivent jouer les provinces dans l'orientation de l'économie canadienne, dans une perspective constitutionnelle. . ." etc. . .

Par ailleurs, M. Lesage a annoncé hier après-midi quelques modifications à la présentation de son discours.

Une première partie s e r a communiquée cet après-midi et le reste demain soir: "Le discours du budget est en trois chapitres. Le premier couvre les années 1964-1965 et l'année 1965-1966, 11 mois de dépenses et un mois d'estimations.

"Le chapitre 2, c'est la situation économique en 1965 et les prévisions pour 1966.

"Et le troisième chapitre se divise en quatre: premièrement, les dépenses; alors tous ces documents là, sous forme de discours du budget, seront déposés demain midi à deux heures et demie.

"Il restera les trois dernières sections du chapitre 3, soit pour 1966-67 les revenus, la dette publique et la politique économique".

Patrons et ouvriers, un mot : modération !

OTTAWA. (PC) — Le ministre des Finances, M. Mitchell Sharp, a demandé aux ouvriers et aux patrons de faire preuve de ménagement dans leurs désirs d'obtenir des augmentations de salaires et des hausses de prix.

"Nous vivons, a-t-il dit, un temps où tous les Canadiens devraient, dans leur propre intérêt, faire preuve de modération en résistant à la tentation d'exploiter au maximum les possibilités de marchandage qu'offrent à plusieurs l'actuelle e x p a n s i o n économique du pays."

M. Sharp a bien précisé aux Communes que le mot-clé de son budget pour 1966 est : modération. "C'est, a-t-il dit, ce qu'il nous faut aujourd'hui."

Même si le nombre des travailleurs augmente à un rythme inhabituel, la situation de la main-d'oeuvre est toujours délicate.

La pénurie d'ouvriers spécialisés s'est répandue; à certains endroits il manque de travailleurs, et le prix de la main-d'oeuvre a considérablement augmenté, a noté le ministre.

Dans un mémoire récemment soumis au gouvernement, le Congrès du travail du Canada a vivement critiqué l'appel à la modération dans les demandes d'augmentations de salaires, plus tôt lancé par le ministre des Finances.

Un budget de picaillons...

— Colin Cameron, néo-démocrate

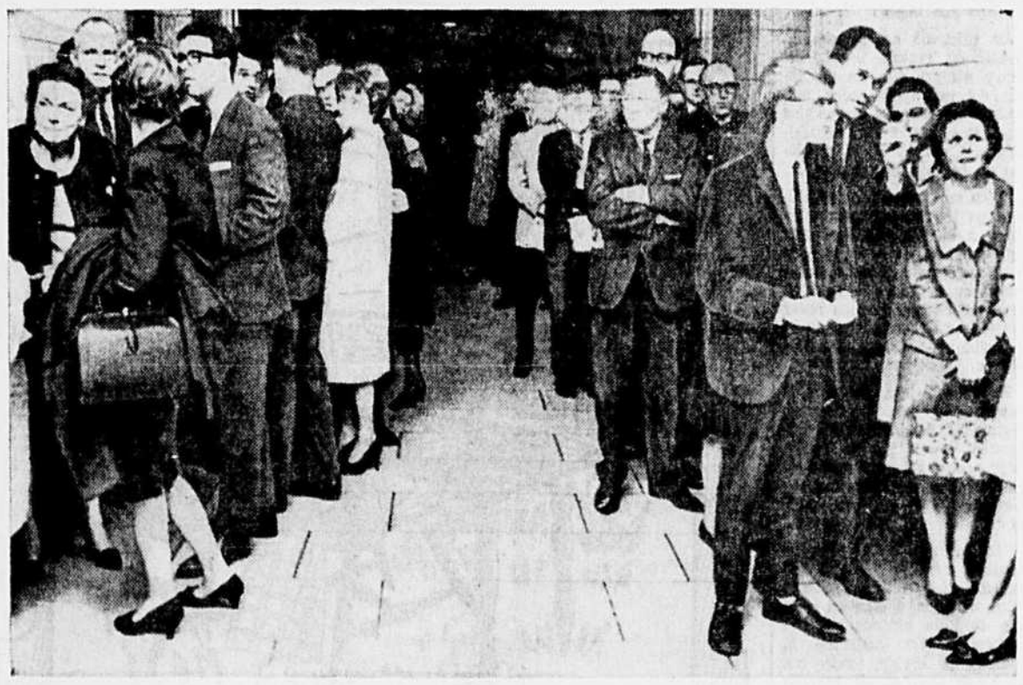
OTTAWA. (PC) — Le conseiller financier du Nouveau parti démocratique, M. Cameron n'adressait sûrement pas un compliment à M. Sharp lorsqu'il a qualifié le budget de "picaillons"... car ce mot désigne une ancienne petite monnaie de cuivre du Piémont qui valait un peu moins d'un centime. Les dictionnaires modernes disent un peu moins de cinq sous !

M. Cameron a déclaré au cours d'une entrevue que ce budget contient plusieurs mesures rétrogrades, en particulier le maintien de la taxe de onze p.c. sur les matériaux de construction. Selon lui le budget préconise très peu de moyens destinés à réduire les dangers d'inflation.

Il a déclaré que des changements auraient dû être apportés à la taxe sur les matériaux de façon à encourager la construction de maisons à coût modique et restreindre la construction de motels ou autres.

M. Cameron s'est dit très désappointé de constater que M. Sharp n'ait pas donné suite aux recommandations du Nouveau parti au sujet de l'imposition d'une taxe sur les profits de capitaux. Selon lui la mesure aurait contribué à restreindre certains profits importants qui échappent à la taxation. Il a ajouté que des particuliers réalisent également des profits énormes au cours de diverses transactions non déclarées.

M. Cameron est d'avis que la taxe remboursable de cinq p.c. sur les profits des corporations est insuffisante et que cette mesure, à cause de sa trop grande rigidité, aura peu d'effet sur l'économie du pays.



téléphoto PC

Paieront-ils plus d'impôt ?

Des centaines de Canadiens, désireux sans doute sur place si leur impôt monterait ou non, ont fait la queue hier après-midi pour entendre le discours de M. Sharp. Parmi eux à gauche portant des verres, l'analyste politique Peter Regensteif.

Peter NEWMAN à OTTAWA

Document complexe et habilement présenté

Le premier budget de Mitchell Sharp était un document complexe et adroitement présenté qui démontrait à la fois la calme compétence du ministre des Finances et son hésitation à se lancer dans des aventures fiscales.

L'équilibre délicat de la série de mesures proposées hier soir a pour but principal de réduire les exigences générales du consommateur canadien et d'inciter l'homme d'affaires de ce pays à ralentir ses investissements de capitaux et ses importations. M. Sharp veut ainsi libérer notre économie des pressions inflationnistes et prolonger au-delà de l'année du centenaire notre actuelle prospérité.

Le discours du budget lui-même a été le moins partisan de tous ceux entendus aux Communes de mémoire récente. On n'y voyait pas les bravades pharisaïques d'un Donald Fleming ni les bêlements anti-Diefenbaker d'un Walter Gordon.

Le nouveau ministre des Finances a lu son document de 16,000 mots avec la brillante assurance d'un raisonnable dans un monde qui ne l'est pas. Il proclamait des vérités fiscales. A le voir déclamer son texte en Chambre hier soir, on avait l'impression de voir à l'oeuvre un instrument humain parfaitement adapté à ses besoins.

Malgré la prudence dont il devait nécessairement faire preuve, M. Sharp a rejeté le concept désuet qui veut que le gouvernement n'impose des taxes que dans le seul but de recueillir de l'argent. Le nouveau ministre des Finances a plutôt fermement fait connaître son intention d'utiliser la taxation pour le rôle beaucoup plus créateur, celui d'instrument capable de modifier les tendances économiques du pays.

M. Sharp a également voulu réaffirmer le fait qu'en dépit de cette époque de "fédéralisme coopératif", Ottawa exerce toujours un impact important sur l'économie canadienne. Même les dispositions prudentes du budget modifieront en 1966 le chiffre du produit national brut (la somme totale de ce que les Canadiens gagnent et produisent) de 9% à 8½%.

Assurer cette modification de façon à prolonger et non à ralentir l'essor du pays, voilà l'importante gageure qu'a accepté de prendre M. Sharp. Les mesures qu'il a proposées auront pour effet, estime-t-on, de réduire d'un tiers de milliard de dollars les sommes que les hommes d'affaires du C a n a d a avaient l'intention d'investir en améliorant leurs entreprises cette année.

Ceci, en plus des autres dispositions déflationnistes du budget, freinera rapidement la marche accélérée de notre économie. Mais si M. Sharp a mal calculé et surestimé les forces inflationnistes, il devra accepter le blâme que lui vaudrait une régression économique subséquente.

Dans une interview qui fit suite à la lecture du budget, M. Sharp a semblé vouloir se protéger d'une telle possibilité en annonçant qu'il pourrait présenter un "petit budget" de mi-année, si les conditions économiques changeaient.

Un tel budget inclurait peut-être au moins les deux premières des trois omissions notées dans l'actuel budget :

1 — On n'a presque rien prévu pour les régions du Canada où le chômage plutôt que l'inflation est le véritable p r o b l è m e, surtout quand on tient compte que la main-d'oeuvre au Canada augmentera de 220,000 nouveaux travailleurs cette année et qu'un grand nombre d'entre eux n'auront pas l'avantage de se trouver où les emplois sont disponibles.

2 — Il n'y a eu qu'une faible tentative de s'attaquer au grave problème de la balance des paiements du Canada, qui a marqué une hausse sensible. En affirmant que le Canada entend maintenir la stabilité de sa monnaie, M. Sharp a fourni à la communauté financière (aussi bien au pays qu'à l'étranger) l'assurance qu'elle recherchait.

Cependant, deux mesures qui auront un effet indirect favorable sur notre déficit courant est l'abolition de la taxe de 15% sur la vente des obligations du gouvernement aux Etats-Unis, et le fait qu'une grande partie de la production de la machinerie que le budget empêche d'acheter, aurait été importée des Etats-Unis.

Il n'y avait pas une seule phrase, pas un seul mot dans le budget sur les objectifs de Walter Gordon, qui, il y a moins de cinq mois, influençait la politique du gouvernement Pearson. Le nationalisme économique, et tout ce qu'il comporte, semble avoir été rejeté cavalièrement par le nouveau ministre des Finances.

Le parti libéral vient donc de s'engager dans une nouvelle phase de son évolution.

Certaines nouveautés ingénieuses...

-la Canadian Tax Foundation

TORONTO. (PC) — Le directeur de la "Canadian Tax Foundation", M. Ronald Robertson, estime que le budget de M. Mitchell Sharp contient un certain nombre de nouveautés ingénieuses dont quelques-unes sont les bienvenues.

L'augmentation de l'impôt sur le revenu de certains citoyens n'était pas imprévue, aussi douloureuse qu'elle puisse paraître, a noté M. Robertson, pour soutenir que les formes que cette hausse a prises semblent cependant incohérentes dans la mesure où le gouvernement demande aux particuliers de se réserver des économies personnelles.

M. Robertson s'est dit d'avis que le remboursement spécial de cinq pour cent sur les profits des compagnies excédant $30,000 est intéressant et devrait être généralement bien accueilli par ceux qui craignent les tensions inflationnistes aussi bien que de la part de ceux qui craignent que les restrictions fiscales ne soient appliquées de façon trop intensive.

La nécessité pour le gouvernement de réduire de 10 pour cent son programme de construction était évidente, selon M. Robertson qui se demande toutefois si elle sera suffisante.

Le représentant de la "Canadian Tax Foundation" a souligné que les véritables effets des mesures contenues dans le budget ne pourront être évalués avant un certain temps.

Mais, à son avis il est raisonnable de croire que les modifications fiscales qui y sont contenues rencontreront les recommandations que fera la Commission royale d'enquête sur la fiscalité dans un rapport que le gouvernement a déjà consulté en partie.

M. Robertson note que l'augmentation de quatre pour cent prévue dans les prix, indépendamment des dispositions du budget, laisse assez peu de place pour les réjouissances.

L'Eglise est placée sous un contrôle bureaucratique

— Grégoire

Le conseiller financier du Ralliement des créditistes, M. Gilles Grégoire a accusé le ministre des finances, M. Sharp de soumettre les Eglises du pays à un véritable contrôle de bureaucratie en exigeant des rapports détaillés sur tous les dons de charité.

Selon lui cette mesure fera des ministres du culte de véritables officiers de l'impôt.

M. Grégoire s'en est également pris à la hausse de l'impôt des particuliers et à la diminution des dépenses affectées aux travaux publics.

"La seule amélioration que nous ayons constatée ce soir — d'ajouter M. Grégoire — fut d'entendre le ministre Sharp parler en français",

Le ministre avait lu quelques paragraphes de son discours en français.



Gilles Grégoire

Aperçu des prévisions budgétaires de M. Sharp

OTTAWA. (PC) — Voici un aperçu des prévisions budgétaires déposées aux Communes par le ministre des Finances, M. Mitchell Sharp.

	en millions de dollars 1966-1967	1965-1966
REVENUS	$8,300	$7,673
DEPENSES	8,450	7,707
DEFICIT	150	34

Voici comment sera dépensé chaque dollar durant cette année financière 1966-1967 :

- Santé-bien-être, sécurité sociale, allocations aux anciens combattants : 22 cents;
- Défense : 19 cents;
- Service de la dette publique : 14 cents;
- Transports, Communications, Travaux publics : 11 cents;
- Exploitation de nos ressources : 8 cents
- Paiements aux gouvernements provinciaux et municipaux : 6 cents;
- Autres services gouvernementaux : 20 cents.

Voici comment est perçu chaque dollar :

- Impôt sur le revenu des particuliers : 28½ cents
- Impôt sur le revenu des compagnies : 21 cents
- Taxe de vente : 18 cents
- Douanes : 9 cents
- Alcools et tabacs : 8½ cents
- Autres taxes : 4 cents
- Autres revenus : 11 cents

L'archevêché et la Fédération se disent satisfaits

L'archevêché de Montréal et la Fédération des oeuvres de charité canadiennes-françaises paraissent satisfaits de la décision prise par le gouvernement fédéral et annoncée dans le budget hier soir, d'obliger toutes les paroisses du Québec et les organismes de charité qui émettent des reçus de charité, à présenter un rapport financier annuel au fisc.

"C'est une mesure normale, nnécessaire, a dit l'archidiacre de l'archevêché de Montréal, le chanoine Jules Delorme. La loi des fabriques demande de faire un budget annuel et les paroisses bienn adminnistrées le font."

Le directeur des relations publiques de la Fédération des oeuvres de charité canadiennes-françaises, M. Serge de la Rochelle, a dit que cet organisme est prêt à satisfaire à cette obligation du gouvernement, même si ça représentera un léger surcroit de travail.

"Nous avons toujours eu la bénédiction du gouvernement, qui envoyait régulièrement ses inspecteurs, dit-il. Nous avons toujours été en règle et jamais nous n'avons été dérangés".

M. de la Rochelle est d'avis qu'il s'agit d'une bonne mesure susceptible de freiner les abus dans le Québec et le pays. Il considère toutefois que le gouvernement accepte trop de reçus de charités émis par de petites organisations qui ne devraient pas être autorisées à le faire, car elles ont un coût d'opération trop élevé en proportion des sommes qu'elles puevent consacrer à la charité.

Insatisfaction des syndicats de la province

Les centrales syndicales du Québec ne sont pas satisfaites du budget présenté hier par le ministre fédéral des Finances, M. Mitchell Sharp.

● Le président de la Confédération des syndicats nationaux, M. Marcel Pepin, prétend que ce budget n'est pas créateur de nouveaux emplois et ne propose rien pour les régions sous-développées.

● Le secrétaire de la Fédération des travailleurs du Québec, M. Gérard Rancourt, y trouve "la prudence excessive d'un technocrate hanté par le spectre de l'inflation plutôt que la volonté d'un législateur favorisant une distribution plus équitable des richesses du pays."

● Le secrétaire exécutif du Conseil du travail de Montréal, M. André Léveillé, y voit la prolongation de l'injustice sociale dont sont victimes les salariés à faibles revenus.

● Seul le Congrès du travail du Canada s'est déclaré satisfait. Le secrétaire général du CTC, M. Donald MacDonald s'est dit heureux de constater que M. Sharp n'avait pas été victime de ceux qui veulent déclencher la panique générale au sujet de l'inflation.

M. Pepin croit que le nouveau budget n'est pas créateur d'emplois, qu'il y a de bonnes chances que les nouveaux arrivants sur le marché du travail ne trouvent pas à s'embaucher, et que "conséquemment, le nombre total des sans-emploi augmentera si les lignes de force du budget fédéral sont respectées."

Il s'est dit déçu que ce budget ne prévoit aucune politique d'investissement pour les régions déprimées. Il est aussi déçu que certaines conclusions du Conseil économique du Canada n'aient pas été retenues. Il aurait aimé que si le ministre des Finances trouve sérieuses les menaces inflationnistes qu'il retienne la formule de la CSN sur l'arbitrage des prix.

M. Pepin aurait aimé une réduction plus considérable de l'impôt pour les petits salariés.

M. Rancourt soutient que M. Sharp aurait pu profiter de l'occasion pour soulager réellement les petits salariés. "Le dégrèvement qu'il propose dans leur cas, dit-il, est insignifiant. En somme, le budget de M. Sharp est un bienfait pour les riches et les grosses corporations.

"Les particuliers absorbent encore la majeure partie de la hausse des impôts pendant que les corporations bénéficieront des avantages d'un genre de plan d'épargne qui, à la longue, équivaudra à un dégrèvement d'impôt.

"Dans des circonstances exceptionnellement favorables, le gouvernement rate ainsi une occasion unique d'utiliser les gros canons de la prospérité pour lancer une offensive majeure contre la pauvreté".

C'est sur la pauvreté que M. Léveillé insiste particulièrement.Le CTM a déjà commandité une étude sur la pauvreté à Montréal.

Pour M. Léveillé, il apparait que 55.6 pour cent des salariés qui gagnent moins que $5,000 dans la région métropolitaine ne pourront pas se permettre encore cette année de faire étudier leurs enfants à l'université, selon l'étude qui a été faite. La légère réduction de l'impôt ne permet pas d'entretenir de grands espoirs.

Pour lui, ce budget en est un "coupe-jarret", qui tient trop compte des craintes de l'inflation. Le gouvernement risque de freiner l'économie qui commençait à peine à se réveiller...

M. MacDonald, secrétaire du CTC, prétend que la réduction des impôts en faveur de certains groupes de citoyens à revenu moindre est un premier pas dans la guerre contre la pauvreté.

Il s'est dit heureux de l'iniative d'imposer une taxe spéciale remboursable sur les profits des corporations. Cette mesure devrait permettre au gouvernement, selon lui, de planifier certaines dépenses à long terme.

Suspension des plans de participation différée aux bénéfices

OTTAWA. (PC) — Le ministre des Finances a annoncé hier soir que le ministère du Revenu national a l'intention de prendre des dispositions afin d'empêcher les hommes d'affaires d'exploiter des programmes de participation différée aux bénéfices au détriment de leurs employés.

M. Mitchell Sharp a en effet dit aux Communes que, "au cours des récents mois, il y a eu des signes de recours abusifs croissants à l'article de la loi qui prévoit un traitement fiscal spécial pour les plans de participation différée aux bénéfices".

Le ministre estime que depuis que cette clause a été introduite par son prédécesseur, M. Donald Flemming, en 1960-1961, "pour les meilleurs motifs", divers hommes d'affaires et leurs conseillers professionnels ont exploité de différentes façons cet article rédigé avec une bonne intention, mais vulnérable.

"Ce qui arrive essentiellement, dit le ministre dans les cas typiques c'est que les contributions provenant des profits d'une entreprise commerciale, rendues déductibles dans le calcul du revenu aux fins de l'impôt et détenues dans un fonds non imposable destiné aux employés de l'entreprise en général, sont détournées au profit de quelques personnes-clés, des principaux actionnaires ou des membres de leurs familles ou encore de leurs héritiers."

M. Sharp ajoute que le ministre du Revenu, M. Edgar J. Benson, n'acceptera plus l'enregistrement d'aucun plan de participation différée aux bénéfices en attendant que la question soit tranchée par une révision de la loi.

Le gagne-petit en a aussi pour son... petit compte

OTTAWA. (PC) — Le gagne-petit pourra trouver quelque consolation dans le budget de M. Mitchell Sharp.

Ce n'est pas exactement la réalisation de ses plus beaux rêves, mais ce n'est pas tout à fait, non plus, un cauchemar.

Les principales recommandations semblent destinées à la grande entreprise.

Mais la structure fiscale touchant les petits salariés est aussi considérablement modifiée.

Par exemple, le tarif à l'importation de la nourriture pour truites, qui devait être haussé, demeure stationnaire.

Les amateurs de réglisse seront aussi heureux d'apprendre que le tarif à l'importation de cette précieuse denrée n'est pas augmenté.

Par contre, le budget étend aussi la taxe de vente de 11 pour cent aux pneus ressemelés.

Mais ce que le gagne-petit perd sur les pneus ressemelés, il pourra le regagner sur ses dentiers; la taxe de 11 pour cent a, en effet, été abolie sur les râteliers.

Les principales exemptions s'appliquent à l'industrie produisant la machinerie. La taxe de 11 pour cent sur les matériaux de construction continuera cependant à contenir l'expansion dans ce domaine.

Le budget de M. Sharp

Abolition de certaines taxes de Gordon

OTTAWA. (PC) — Le ministre des Finances M. Sharp a annoncé non seulement des modifications à l'impôt sur le revenu des particuliers, mais aussi décidé d'abolir certaines taxes imposées par son prédécesseur Walter Gordon.

La taxe de vente sur les machines et l'outillage de production sera réduite par étapes: elle tombera de 11 à 6 pour cent le 1er avril 1967, et disparaitra le premier avril 1968. Cette mesure a pour but d'inciter la remise à plus tard des immobilisations.

Par contre le ministre a décidé de ne pas prendre de décision quant à la taxe de 11 pour cent sur les matériaux de construction, avant d'avoir pu reviser l'ensemble du régime de taxation.

Le ministre a expliqué que les recettes provenant de cette taxe de 11 pour cent ont contribué de façon vitale à l'amélioration de la position financière du gouvernement fédéral et au rétablissement de la confiance dans notre société fiscale. Supprimer immédiatement cette taxe tendrait à exagérer la période de suractivité des immobilisations qui bat son plein présentement, a expliqué M. Sharp.

Cependant, le ministre a annoncé une exemption immédiate de la taxe de vente sur les objets suivants: matrices, gabarits, bridges, moules et outils destinés aux machines de production ou à leurs dispositifs qui servent à travailler les matières par tournage, polissage, emboutissage, etc.

Le but de l'annonce immédiate par le gouvernement de la suppression complète et progressive de la taxe sur l'outillage est d'inviter les entreprises à échelonner sur plusieurs années leurs dépenses en immobilisations.

Sont également exempts de la taxe de vente l'huile utilisée pour produire de l'électricité, les divers objets qu'on trouve dans les salles d'opération des hôpitaux, les divers instruments utilisés par les pêcheurs, le verre poli à la main, les séchoirs à tabac et le gaz naturel.

Ces diverses exemptions coûteront $21,000,000 au trésor fédéral. Par contre, les pneus rechapés, jusqu'ici exempts de la taxe, seront taxés dorénavant.

Bouffées de chaleur du retour d'âge

Vous pouvez être soulagée par le Lydia E. Pinkham
DANS TOUTES PHARMACIES

7ième GRANDE VENTE Langelier Valiquette

67

Occasion exceptionnelle d'obtenir des réductions sur orgues et pianos neufs ou usagés.

Pour chaqua achat d'un instrument, un passeport pour l'Expo vous sera livré. Valeur de 35.00

ANNIVERSAIRE

Economies fantastique sur les orgues ÉLECTROHOME

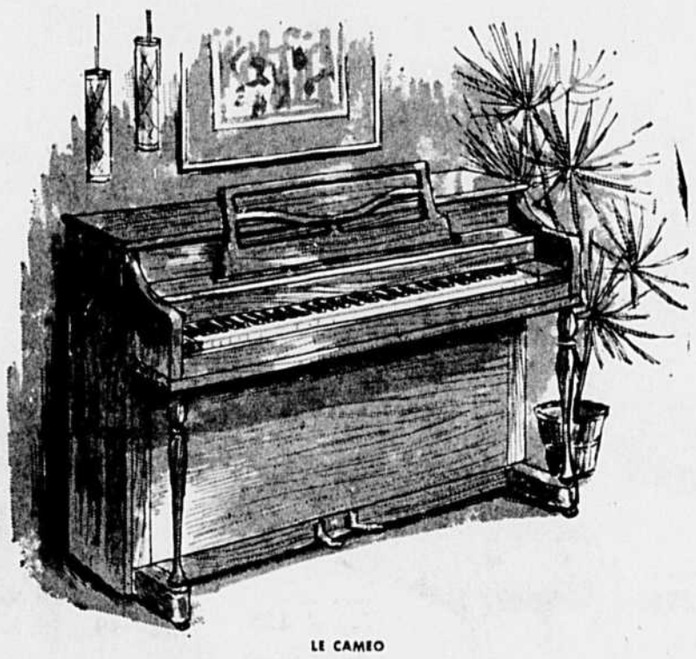
1 Orgue Electrohome Minuet Deluxe, 2 claviers de 44 touches, 13 notes au pédalier ..	1045.00	**895.00**
2 Orgues Electrohome Canterbury, 2 claviers de 44 touches chacun, 13 notes au pédalier, Leslie dans la console. Dimension : 47⅞ x 36½ hauteur x 24 3/16 profondeur	1895.00	**1600.00**
1 Orgue Electrohome, modèle Cathédrale, 2 claviers de 61 touches chacun — 25 notes au pédalier — Leslie dans la console. Dimension : 51½ largeur x 38½ hauteur x 28¾ profondeur	2495.00	**2050.00**
2 Orgues Electrohome, modèle CONCORDE — 2 claviers de 44 touches chacun, 13 notes au pédalier — Leslie dans la console — "RHYTHM KING". Dimensions : 43 largeur x 36 hauteur x 23¾ profondeur..	1640.00	**1400.00**
1 Orgue Electrohome, modèle Chorale, style Français — 2 claviers de 44 touches chacun, 13 notes au pédalier — Leslie dans la console. Dimensions : 47⅞ largeur x 36½ hauteur x 24 3/16 profondeur	1995.00	**1650.00**
Orgue CONN Minuet, 13 notes au pédalier — Modèle 540	1995.00	**1695.00**
Orgue Magnovox, 13 notes au pédalier — Modèle 2AB400	1495.00	**925.00**
Orgue Magnovox 13 notes au pédalier — Modèle 1AD700	2495.00	**1595.00**
Orgue Magnovox, 13 notes au pédalier — Modèle 1A20 ..	1795.00	**1295.00**

ORGUES ELECTRIQUES

Orgue Electrique Briscoe, modèle B3440	199.00	**165.00**
Orgue Electrique Briscoe, modèle B4172	299.00	**250.00**

ORGUES USAGÉES

Hammond "Chord"	**695.00**
Wurlitzer	**650.00**
Hammond "Chord"	**1200.00**
CONN Caprice, 13 notes au pédalier	**1095.00**
CONN Caprice, 13 notes au pédalier	**1195.00**
Hammond, 32 notes au pédalier, modèle R152 avec boite de résonance TR40. Comme neuf	**4700.00**



LE CAMEO

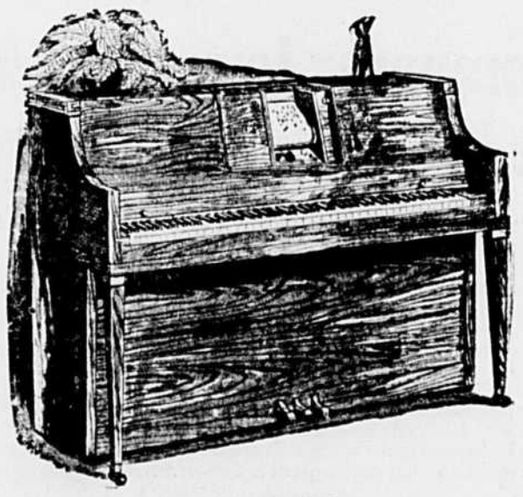
Clavier de 64 notes. Fabriqué pour l'accompagnement ou le solfège. Idéal pour petit appartement. Riche tonalité. Hauteur 42", profondeur 24". 5 ans de garantie. Accords gratuit.

Valeur régulière de $499.00 pour **399.**
Quantité limitée — Banc **35.**



MAGNOVOX tout transistor

N'importe qui peut jouer ce morceau en cinq minutes de pratique. Voyez cet instrument tout nouveau en démonstration ici. Noyer. Hauteur 33", largeur 40", profondeur 21".
Rég. 850. pour **650.**
Banc extra



PIANO AUTOMATIQUE

Noyer, 88 notes action directe, trois pédales de cuivre, table d'harmonie en acajou. Marteaux avec double de feutre. Hauteur 39", largeur 57¼", profondeur 23½". 25 rouleaux gratuits.
Rég. $1995 **1695.**

PIANOS NEUFS

GARANTIE D'UN AN
3 LEÇONS GRATUITES

GARANTIE 5 ANS — 2 accords gratuits durant la première année — quantités limitées.

PIANO VALIQUETTE — Noyer mat — 88 notes — action directe — double couche de feutre aux marteaux — table d'épinette.
Dimensions : 57" largeur x 41" hauteur x 24" profondeur.

Style Contemporain :	895.00	**625.00** banc inclus
Style Italien :	995.00	**695.00** banc inclus
Style Français :	995.00	**695.00** banc inclus
Piano No 89 — noyer mat — 88 notes au clavier. Dimensions : 57" largeur x 37", hauteur x 24 profondeur. 5 ans de garantie	695.00	**525.00** banc inclus
Piano No 89 — noyer satin — 88 notes au clavier — 5 ans de garantie. Dimensions : 57" largeur x 37" hauteur x 24" profondeur	695.00	**525.00** banc inclus
Piano118L, style Provincial Français — noyer. Dimensions : 57" largeur x 41" hauteur x 24" profondeur	895.00	**625.00** banc inclus
Piano automatique PIANOLA — 5 ans garantie — Acajou — 20 rouleaux gratis. Dimensions : 45" largeur x 25" profondeur x 40" hauteur	1400.00	**1050.00**
Piano Bell, modèle Windsor — fini noyer mat — style moderne. 58" largeur x 24" profondeur x 40" hauteur	1150.000	**795.00** banc inclus
Piano Bell, modèle Continental, noyer satin — style Italien. 58" largeur x 24" profondeur x 40" hauteur	1250.00	**995.00** banc inclus
Piano Sherlock Manning — noyer mat — style moderne. 58" largeur x 25" profondeur x 40" hauteur	925.00	**695.00** banc inclus
Piano "CONN" — style Français — finition Fruitwood. 58" largeur x 26" profondeur x 42" hauteur	1650.00	**1095.00** banc inclus

ORGUES USAGÉES

R. S. Williams, 54" x 27" x 49" hauteur ..	**225.00** banc inclus
New Combe, 62" x 27" x 52" hauteur ...	**195.00** banc inclus
Morris, 63" x 27" x 55' hatueur	**250.00** banc inclus
Lesage, 60" x 25" x 52" hatueur	**225.00** banc inclus
Piano automatique Lindsay, 59" x 29" x 55" hauteur	**595.00** banc inclus
Piano Pratte, 59½" x 28" x 56" hauteur ..	**225.00**
Piano Barymore, 59½" x 26½" x 51" hauter	**215.00**

AUTRES MODÈLES NON DÉCRITS EN VENTE

Stationnement face ou à l'arrière du magasin

LANGELIER-VALIQUETTE LTÉE, 510 Ste-Catherine est, **TÉL. : 842-8811**

HEURES D'AFFAIRES
Ouvert de 9:30 A.M. jusqu'à 5:30 P.M.
Ouvert les jeudi et vendredi soirs jusqu'à 9:00 heures

Plaidoyer en faveur d'un meilleur français dans les termes de médecine

QUEBEC (DNC) — Un Comité d'étude des termes de médecine a recommandé hier, devant le comité conjoint de l'Assemblée législative et du Conseil législatif sur l'assurance-santé, que tous les organismes de l'Etat adoptent une terminologie des assurances sociales, qui soit conforme au français international.

Le Comité d'étude, représenté par deux médecins de Montréal, ne s'est pas contenté de soumettre un voeu. Il a préparé et proposé un glossaire de 160 expressions courantes dans les assurances sociales. Il a suggéré également un lexique anglais-français de 160 termes utilisés dans le domaine concerné.

Le lexique et le glossaire sont une partie des travaux entrepris par le Comité d'étude des termes de médecine, qui existe depuis deux ans, dans le but de restaurer la langue et la pensée française dans le milieu médicaux et hospitalier québécois. Il a obtenu la collaboration de plusieurs organismes, dont l'Office de langue française.

Les Dr Georges Desrosiers et Jacques Boulay, respectivement président et secrétaire, représentaient le Comité d'étude des termes de médecine devant le comité conjoint des deux Chambres.

Autres auditions

Le comité sur l'assurance-santé a aussi pris connaissance d'un mémoire de la Corporation des opticiens d'ordonnances de la province de Québec et d'un dernier du Dr Jules Gilbert, professeur de médecine sociale à l'Université de Montréal.

Les opticiens d'ordonnance, dont le rôle par rapport aux ophtalmologistes et aux optométristes est semblable à celui du pharmacien vis-à-vis le médecin, ont exposé des opinions sur trois points seulement.

Il s'agit plus précisément de commentaires sur trois recommandations de la Commission royale d'enquête sur les services de santé.

1. Les opticiens s'opposent à ce que "la direction des services provinciaux de santé prenne des dispositions spéciales en vue de l'achat en grosse quantité, au moyen de soumissions, de montures, de lunettes et de verres".

2. Ils appuient une loi, qui existe déjà, selon laquelle la qualification et l'homologation des opticiens d'ordonnances doit être appliquée dans toutes les provinces.

3. Ils sont naturellement d'accord sur une autre recommandation qui se lit comme suit : "Qu'on adopte des lois interdisant la vente de lentilles de contact par qui que ce soit, sauf sur l'ordonnance d'un ophtalmologiste".

Par ailleurs, le Dr Jules Gilbert, de Montréal, a présenté des recommandations, à titre personnel : Un régime volontaire, financé au moyen de sommes prélevées à même le revenu consolidé de la Province.

Un régime établi progressivement sur une période de trois ans, sans frais dissuasifs; que les médicaments brevetés ne soient pas payés par le régime; que la rétribution des soins médicaux soit faite sur une base d'honoraires, selon un tarif comparable à celui de la Commission des accidents du travail, et finalement que l'administration du régime soit confiée à une Commission.

Québec se retire de la Fédération canadienne des maires

QUEBEC. (PCf) — La ville de Québec refuse cette année de faire partie de la Fédération canadienne des maires et des municipalités et ainsi de verser la cotisation fixée à $2,500.

Le maire de la capitale, M. Gilles Lamontagne, a déclaré hier soir que le comité exécutif de la ville en était arrivé à cette décision croyant qu'il y a dédoublement de travail entre l'Union des municipalités de la province de Québec et la fédération.

M. Lamontagne a dit qu'il n'existait actuellement aucun lien entre les deux organismes "de sorte qu'un problème comme celui du réaménagement doit être repris devant un de ces organismes après avoir été débattu devant un autre".

Il suggère que la fédération soit plutôt composée de délégations de chacune des unions de municipalités des provinces.

Sept ans à un Montréalais

MONTMAGNY (PC) — Un Montréalais de 27 ans, Guy Boily, a été condamné à sept ans de pénitencier hier par le juge Jean-Paul Bérubé à Montmagny.

Boily s'était reconnu coupable sous 23 accusations de vol, dont 15 à main armée, qui furent perpétrés à travers la province et qui lui ont rapporté plus de $150,000.

Le juge a décrété la confusion des peines, de 7 ans de détention pour chacune des accusations.

Pâques en marche chez MORGAN



Pour bambins et bambines... vêtements solides et tout confort à prix réduits pour le printemps et l'été !

A. Blouson "Kangourou" pour enfants... modèle à capuchon, manches longues, glissière robuste en avant, bande de taille et poignets en tricot, deux grandes poches plaquées. Coupe ample, seyante et confortable, en coton ouatiné, lavable à la machine. Blanc, rouge ou bleu royal. Tailles 4, 6, 6X. **Prix courant 3.79** **2.77**

B. Combinaison de jeu pour enfants... vêtement durable conçu pour le jeu ! En coton ouatiné, glissière avant, courroies sous-pieds élastiques et taille semi-élastique confortable. Lavable à la machine. Marine, rouge ou bleu royal. Tailles 2, 4, 6. **Prix courant 2.98** **2.47**

C. Tenue fuseau trois-pièces pour fillettes... Fuseau et veste assortie en velours de coton côtelé; petite blouse de coton imprimé. Lavable à la machine. Teintes : rouge, bleu, vert ou or. Tailles 3, 4, 5, 6, 6x. Seulement deux modèles sur cinq sont représente. **L'ensemble** **2.99**

Téléphoner à 842-6261 selon couleurs et tailles seulement.

Téléphoner à 842-6261

VETEMENTS POUR ENFANTS — RAYON 69 — TROISIEME

Egalement à DORVAL, ROCKLAND, BOULEVARD et SNOWDON



Tout ce que vous désirez des vêtements de soutien Wonder-bra printemps-été, d'une souplesse étonnante !*

Donnez à vos toilettes du printemps et d'été, une base stable qui leur est indispensable. Voici des vêtements de soutien qui restent toujours bien en place en vous laissant une aisance parfaite qui fait la vraie jeunesse de votre ligne.

A. "Petal burst" soutien-gorge étroit, bonnets en nylon rebrodé, légèrement garnis de "fiberfill", bretelles réglables avec insertions extensibles. Blanc seulement. 32 à 36 A et B. **$5**

B. "Petal burst"... soutien-gorge étroit, bonnets en Térylène* dentelle, larges bretelles élastiques. Côtés et dos Lycra*. Blanc seulement. 32 à 38 B et C **6.50** 32 à 40 D **7.50**

C. "Fleur de lis", soutien-gorge étroit, bonnets en dentelle Térylène*, ancrage élastique, dos élastique, bretelles réglables. Blanc. 32 à 38 B et C. **$5**

D. "Petal burst"... gaine-culotte longue en Lycra*, plastron satin élastique, taille plongeante, panneaux côtés et dos, bandes fantaisie aux jambes. Blanc seulement. P.M.G. **$9**

Téléphoner à 842-6261 (pas de remises des gaines)

* Marque déposée

VETEMENTS DE SOUTIEN, RAYON 78, ETAGE-MODE... AU DEUXIEME

Egalement DORVAL, ROCKLAND, BOULEVARD et SNOWDON



VENTE *avantageuse d'avant-Pâques* **ROBES À L'ÉTAGE-MODE !**

Pour jeunes filles
Pour tailles fortes

237 se vendaient 25.00
310 se vendaient 29.95
185 se vendaient 35.00 et plus

$17

A ce prix modique, vous voudrez, sans doute, vous en procurer plusieurs ! Mais hâtez-vous... si vous ne voulez pas être désappointées... des robes d'une telle qualité à si bas prix se vendent très rapidement !

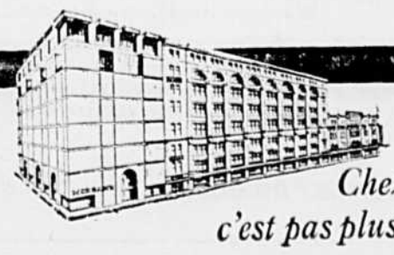
- Robes à toute dernière mode du printemps
- Choix de merveilleux tissus et teintes
- Modèles à un et deux pièces très printemps 66
- Choix de tailles... 8 à 20 et 14½ à 22½.

Offre très spéciale
100 robes en exemplaire unique !
Tailles : 10 et 12 seulement !
$17

Pas de commandes postales ni téléphoniques

ROBES — RAYON 66 — ETAGE MODE — DEUXIEME

Centre-ville, Snowdon 9h à 5h 30; jeudi, vendredi 9h à 9h — Dorval, Rockland et Boulevard 9h 30 à 6h; jeudi, vendredi 9h 30 à 10h — Téléphoner à 842-6261

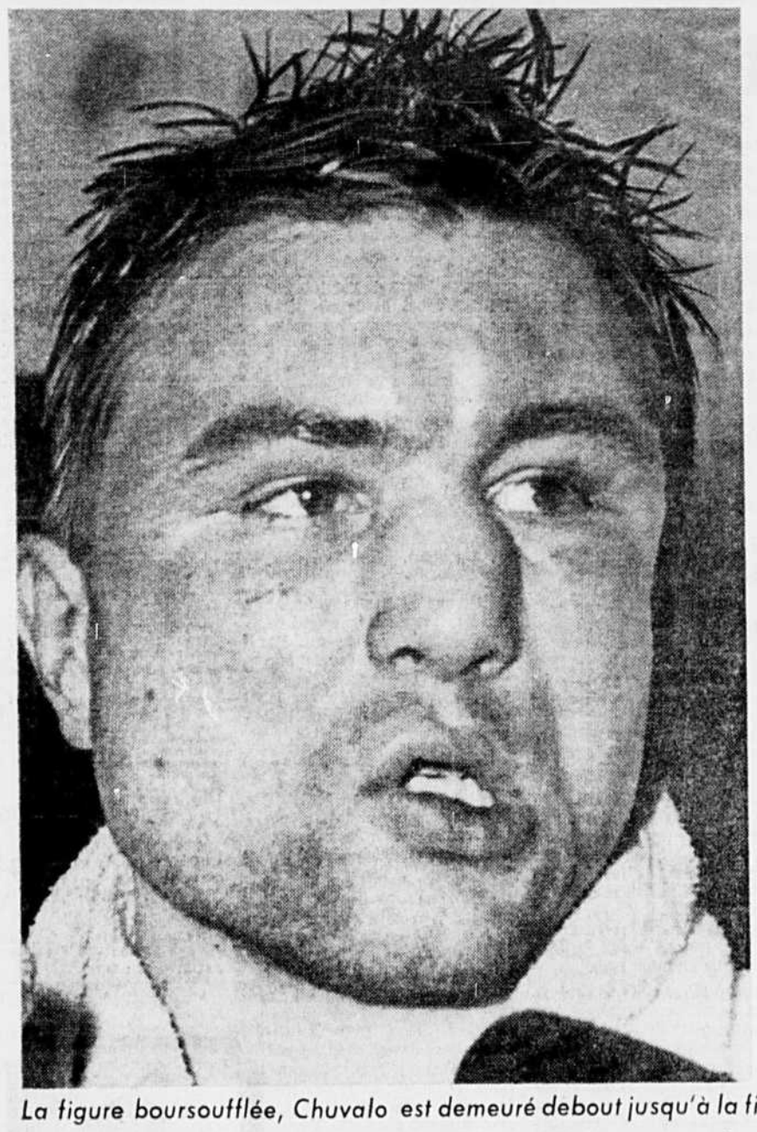


Avec les Martin, découvrez MORGAN '67

"C'est l'avis des connaisseurs. Chez MORGAN c'est pas plus cher qu'ailleurs"

LA PRESSE

MONTREAL, MERCREDI 30 MARS 1966 — 82e ANNEE — No 75



La figure boursoufflée, Chuvalo est demeuré debout jusqu'à la fin

Sans aucune puissance de frappe, Chuvalo montre du courage devant Cassius Clay

par Michel Henault
(envoyé spécial de l'AFP)

TORONTO — Cassius Clay a brillamment conservé son titre de champion du monde des poids lourds en infligeant une nette et sévère défaite aux points en 15 rounds à son aspirant, le robuste et courageux Canadien George Chuvalo, devant environ 13,540 personnes hier soir au Maple Leaf Gardens de Toronto.

La conclusion que l'on peut immédiatement tirer de ce combat est que Cassius Clay a démontré, face à un puissant et résistant adversaire, qu'il pouvait aussi encaisser les coups, ce que l'on ne savait encore pas. En effet, le Canadien plus lent, moins mobile, tenta sa chance comme prévu en essayant de toucher et d'éprouver le champion au corps. Bien que n'ayant pas une réputation de frappeur les coups de boutoir du Canadien sont réputés et Mohamed Ali, faisant comme à son habitude son exhibition de jabs vifs, précis et rapides, résista avec brio à ces ruades un peu trop désordonnées du Canadien.

En début de combat notamment et jusqu'au septième round, bien qu'ayant la face rougie par les jabs reçus, Chuvalo fut toujours dangereux pour Clay qui ne pouvait pas constamment éviter les charges de cette force de la nature qu'est le Canadien.

Le tenant du titre bénéficia, il est vrai, du manque de précision des larges crochets adverses destinés à ses flancs et para pratiquement trois coups sur quatre. Par contre Clay toucha constamment son adversaire à la tête par séries répétées comme celles qui vinrent à bout de Floyd Patterson en novembre dernier à Las Vegas.

Tout autre boxeur que Chuvalo n'aurait probablement pas terminé ce match car sans être un puncheur, Clay sape son adversaire par ses une-deux répétés incessants, et surtout d'une grande précision.

Le Canadien, faiblissant au fil des minutes sous la pluie de coups qu'il recevait, fatigué de frapper dans les bras de son adversaire, devenait plus vulnérable pour le champion qui, lorsqu'il accélérait, comme ce fut le cas au huitième et onzième round touchait continuellement le malheureux Canadien à la figure. Mais celui-ci porté par ses milliers de compatriotes et partisans avançait, encaissait, et trouvait tout de même le moyen de bousculer l'Américain pour frapper, toujours frapper au corps.

Si l'on connait Clay pour son magnifique jeu de jambes et aussi pour ses esquives, on remarqua hier soir et ce, pour la première fois dans la carrière du champion qu'il accusa un bon nombre de coups au corps et aussi de gauches à la face, mais ces derniers étaient sans grand effet puisqu'il réussissait à les accompagner. Etant donné la lenteur ave claquelle elles étaient décochées.

Le Canadien joua son rôle de challenger jusqu'au bout malgré la grêle de coups qui s'abattaient sur lui, qu'il ne cherchait à éviter en début de match, mais qu'il ne pouvait éviter à la fin. Pour avoir été le plus actif, le plus entreprenant, le deuxième round fut légèrement à son avantage et il parvint à faire jeu égal avec le champion au sixième et, dans un dernier sursaut au treizième round. Clay s'adjugera donc douze rounds sur quinze d'où le pointage des juges : Tony Canzano 74-63, Jack Johnson, 74-64 et l'arbitre Jack Silvers 73-65, accordant à l'unanimité une nette victoire à Mohamed Ali qui fit à cette occasion le plus brillant combat de sa carrière, restant invaincu après vingt-trois matches.

Il n'a pourtant pas réussi à être le premier à expédier le coriace Canadien à terre. Personne n'y est encore parvenu en quarante-huit combats que compte Chuvalo à son palmarès. Mais Clay fut l'auteur de la première blessure, une légère coupure à la pomette droite dont fut victime le Nord-Américain, lorsque Clay le déborda littéralement par sa vitesse de bras pour transformer sa tête en ballon de frappe. Le visage tuméfié, les arcades violacées, souffrant, l'aspirant lutta même dans le dernier round mais ne put que bousculer le champion qui reçut encore quelques rares coups trop faibles pour être efficaces mais qui font quand même leur effet au bout de quatorze rounds de combat.

Que ferait Clay contre un puncheur ? La question reste entière, mais le champion, après ce match, a prouvé qu'il encaissait et surtout qu'il pouvait tenir la limite de quinze rounds, ce qu'il n'avait jamais eu l'occasion de démontrer.

Opinion de Joe Louis

TORONTO (PC)—Joe Louis, qui a été hier soir, l'un des seconds de George Chuvalo, a loué son protégé pour son courage et sa grande détermination.

"Il a couru après Clay durant les premières rondes, puis il s'est fatigué. Vous savez, il n'a eu que deux semaines pour se préparer et il a bien fait dans les circonstances", a déclaré l'ancien champion mondial des poids lourds.

Ensuite, Louis a rendu hommage à Cassius Clay qu'il dit être un excellent boxeur, très rapide et doué d'une bonne gauche.

En terminant, Louis a mentionné que le combat d'hier soir avait été, selon lui, le meilleur combat de championnat, chez les poids lourds, depuis le match Rocky Marciano-Archie Moore, en 1956. Ce soir-là, Marciano avait knockouté le vétéran Moore.



Les plus beaux efforts de Chuvalo : des coups au corps

EN TRE NOUS



PAR MARCEL DESJARDINS

Cassius Clay surprend avant, pendant et après le combat

Combat qui a montré les deux combattants sous leur visage habituel très connu des fervents de boxe que celui d'hier soir entre Cassius Clay et George Chuvalo.

Un Clay vif, lançant de rapides et précis jabs de gauche et de droite à la figure de son adversaire, dansant avec la légèreté d'un poids léger autour de son rival, décochant parfois un dur, puissant coup sans effet apparent.

Un Chuvalo lent mais laborieux, encaisseur extraordinaire et dirigeant toute son attaque au corps quand il parvenait à se rapprocher du champion.

D'un côté, un boxeur qui semble tout faire facilement, qui excelle dans son métier, qui est avantagé par sa superbe stature.

De l'autre côté, un type pour lequel le métier est très difficile, voire pénible car il n'a pas les atouts des as tels la rapidité, l'agilité, le jeu de défense impénétrable, la puissance dans les coups.

Mais Chuvalo compense dans une certaine mesure par un courage indomptable, un refus obstiné de reculer même devant les attaques les plus dangereuses de l'adversaire, une détermination de constamment fournir tous les efforts dont il est capable.

Le seul aspect surprenant de ce match, qui a pris la tournure normale d'un combat entre deux rivaux aux styles tellement différents, a été la tenue sobre, calme de Clay. Aucun geste dédaigneux à l'égard de son rival comme dans la plupart de ses combats précédents, aucun regard d'indignation même quand Chuvalo l'a frappé bas, aucune scène burlesque de sa part après le combat et sa victoire, aucune parole dérisoire à l'adresse de sa victime.

Pour Clay, le combat a été la continuation d'une série de 23 succès consécutifs depuis son entrée dans les rangs des professionnels et pour Chuvalo celle de 48 matches successifs sans aller au plancher.

Le résultat n'a été surprenant que pour ceux qui avaient escompté une mise hors de combat rapide pour Clay parce qu'ils avaient refusé aveuglément de prendre en considération la valeur d'encaisseur de Chuvalo et son courage pourtant maintes fois prouvé au cours du passé.

Le combat lui-même a été infiniment meilleur que l'avaient prédit nombre de spécialistes de la boxe, particulièrement ceux d'outre-frontière, en proie à des sentiments de colère à l'égard de Clay à cause des paroles anti-patriotiques qu'il avait prononcées il y a plusieurs semaines. Ces experts avaient laissé leur mépris de Clay les aveugler dans leurs opinions sur la rencontre.

D'autres avaient vu dans les difficultés des organisateurs de trouver un site pour le combat original entre Clay et Ernie Terrell puis la substitution de ce dernier par Chuvalo la garantie que l'affaire serait un fiasco.

Or, le combat n'a été ni ridicule, ni grotesque, ni ce que certains s'étaient plu à dire qu'il serait. Il a été ce que tous ces experts auraient prédit s'ils avaient voulu juger froidement le match en ne le considérant que sous son aspect pugilistique. Il a été certainement l'un des meilleurs entre poids lourds que nous ayons vus depuis longtemps à la télévision. Il a vivement intéressé ceux qui en ont été témoins. Clay a certainement remporté une décision bien méritée mais Chuvalo s'est à coup sûr grandi même dans sa défaite. Le champion a eu un avantage marqué pendant la majeure partie du temps mais c'était assurément à prévoir. Mais l'action n'a pas manqué pour autant.

Le combat a suffisamment intéressé les quelque 3,500 amateurs qui s'étaient rendus au Centre Paul-Sauvé pour leur faire oublier le fait qu'ils n'ont pas vu les scènes préliminaires avant la rencontre, ni même la première ronde à cause d'une difficulté technique qui a bien failli priver les sportifs du spectacle entier.

La nouvelle de la décision unanime des juges en faveur de Clay a été bien accueillie et n'a pas soulevé les huées que les virulentes déclarations du champion après ses matches au cours du passé ne manquaient jamais de provoquer. On avait l'impression d'un public très satisfait.

Il n'y a pas qu'au Centre Paul-Sauvé où le combat a été présenté à la télévision. Il a été montré dans une quarantaine de villes. Mais la rencontre a été un mince succès financier si on la compare à la plupart des précédentes. On prétendait hier soir que le combat avait rapporté quelque chose comme $500,000 dont $120,000 iraient à Clay et $40,000 à Chuvalo. Mais pour ce dernier, la victoire lui vaudra certainement un prolongement de sa carrière. Clay a même parlé de le rencontrer de nouveau mais il a par ailleurs laissé savoir qu'il considérait qu'il se devait d'accorder auparavant un combat à Henry Cooper, d'Angleterre, "à moins que l'armée ne me prenne dans ses cadres", a-t-il dit.

Chuvalo croit avoir mérité sinon la victoire du moins une revanche

TORONTO (UPI) — Les deux yeux boursoufflés, George Chuvalo n'avait qu'un souhait dans son vestiaire : voir Cassius Clay être assez "homme" pour lui accorder un combat-revanche !

"Tout ce que j'espère, c'est d'obtenir un autre combat contre lui," a dit Chuvalo. "A ce moment-là, je consacrerai plus de temps à mon entrainement."

Puis le boxeur canadien a poursuivi : "Je suis persuadé qu'avec une meilleure condition physique, j'aurais pu le mettre hors de combat.

"Dans un match de championnat, ce sont les faits anodins en apparence qui importent. Un meilleur entrainement physique aurait signifié la différence," a dit Chuvalo, qui n'a pas perdu son calme contrairement au premier novembre dernier, alors qu'il s'était emporté violemment après son échec aux mains d'Ernie Terrell.

"Je n'ai rien contre la décision", a dit Chuvalo d'une façon assez polie, avant d'ajouter : "je croyais par contre avoir gagné huit rondes."

Le gérant de Chuvalo, George Ungerman, qui avait menacé de porter l'échec aux mains de Terrell jusque devant la Cour suprême du Canada, paraissait calme lui aussi, même s'il n'était pas entièrement d'accord avec la décision.

"Je crois sincèrement que nous méritions au moins un match nul," a-t-il finalement admis, pressé de tous côtés par les questions des rédacteurs sportifs.

Chuvalo et Ungerman sont des adeptes de la mise hors de combat. Ils prétendent que pour être assuré d'une victoire, il faut envoyer son adversaire au plancher. Les décisions sont continuellement à leur désavantage, prétendent-ils.

"Je veux obtenir un autre combat contre lui," a renchéri Chuvalo à nouveau, "à moins qu'il n'aille sous les drapeaux, en prison ou en quelque autre endroit."

Chuvalo s'est également porté à la défense de son style, qui consistait à constamment foncer, presque tête première, dans son adversaire.

"Lorsque vous affrontez un adversaire de calibre et que vous le harassez constamment, vous ne lui donnez pas la chance de reculer.

"Le combat a été très serré, mais la situation aurait été différente si j'avais pu m'entrainer plus longuement." Chuvalo a admis que Clay était supérieur à Terrell.

Discutant de sa stratégie, Chuvalo a expliqué qu'il avait tenté de poursuivre son adversaire, et qu'il croyait avoir réussi.

Les tactiques de bouffon de Clay n'ont pas semblé impressionner Chuvalo. "Il a constamment tenté de me décourager," a-t-il souligné.

Interrogé au sujet des coups bas, Chuvalo a admis qu'il avait reçu quelques coups plus bas que la ceinture, mais il a souligné que la chose était difficile à éviter "quand l'adversaire projette un barrage de coups."

"Non, il ne m'a jamais fait mal", a dit Chuvalo, qui a dit de Clay qu'il était rapide, mais qu'il ne cognait pas avec puissance.

"Je vais tout simplement poursuivre mon entrainement et tenter d'obtenir d'autres matches," a dit Chuvalo en terminant, quand on l'a interrogé au sujet de son avenir.

Clay défendra son titre deux fois

TORONTO (UPI) — Cassius Clay a affirmé hier qu'il escomptait défendre son titre deux autres fois avant d'être appelé sous les drapeaux, puis il a rendu un éloquent tribut d'hommages à son adversaire d'hier soir, le Canadien George Chuvalo.

Clay, qui ne portait aucune marque à l'issue de sa victoire décisive aux dépens de l'homme de fer de Toronto, a dit qu'il ne s'attendait pas à porter l'uniforme américain avant le premier juin, et il a souligné que son prochain adversaire serait probablement le champion britannique Henry Cooper.

"Après coup, peut-être accorderons-nous une autre chance à Chuvalo. Il est plus solide qu'Ernie Terrell, plus solide que Sonny Liston, en fait plus solide que tout autre boxeur que j'ai affronté."

Clay défendait son titre avec succès pour la troisième fois depuis qu'il l'a ravi à Liston, le 25 février 1964. C'était la première fois qu'un combat de championnat dépassait la 12e ronde depuis 1954, alors que Rocky Marciano avait triomphé d'Ezzard Charles.

Même si on était porté à croire, après le match, que Chuvalo avait été frappé par un camion tellement il avait la figure tuméfiée, on n'a enregistré aucune visite au plancher. Chuvalo a tenu sa promesse, il est demeuré debout jusqu'à la fin. Bien plus, il n'a jamais reculé devant son adversaire.

La victoire portait la série de triomphes consécutifs de Clay à 23, y compris 18 gains par mise hors de combat. Lors de ses deux défenses précédentes, il a vaincu Liston en moins d'une ronde, à Lewinston, le 25 mai 1965, puis il a mis Floyd Patterson hors de combat au 12e engagement, à Las Vegas, le 22 novembre 1965. La défaite était la 12e de Chuvalo en 48 combats.

A cause des nombreuses difficultés inhérentes aux déclarations de Clay concernant la guerre au Vietnam, puis à la retraite de Terrell, les deux hommes recevront une somme relativement modique pour leurs efforts. Mais si Clay ne reçoit pas autant qu'il avait escompté, la situation est encore plus attendrissante dans le cas de Chuvalo, car il a dû encaisser un coup pour chaque dollar gagné.

Chuvalo, le plus coriace de tous, dit Cassius Clay

TORONTO, (UPI) — Le champion poids lourd Cassius Clay a montré deux mains tuméfiées et enflées après le combat d'hier soir et affirmé que George Chuvalo pouvait mieux encaisser des coups qu'aucun boxeur qu'il ait déjà rencontré.

"La tête de Chuvalo est la chose la plus dure sur laquelle j'ai frappé", a déclaré le champion aux journalistes après sa victoire sur le Canadien à l'issue d'un combat de 15 rondes.

"Je lui ai porté sept ou huit bons coups, mais j'ai dû me ménager, parce que ce gars est si coriace que vous vous fatiguez à frapper dessus", a-t-il ajouté.

Clay, ne portant aucune marque, a répondu pendant une dizaine de minutes aux questions des journalistes puis s'est frayé un chemin en dehors du vestiaire bondé de reporters.

Le champion a déclaré qu'il se pourrait qu'il rencontre le champion poids lourd britannique, Henry Cooper, "dans trois mois," mais qu'aucune date ni endroit n'avaient été déterminés.

Clay a ajouté que les derniers détails de ce combat n'avaient pas été complétés.

Une autre chance à George Chuvalo

"Après lui, peut-être que je donnerai à Chuvalo une autre chance", a-t-il dit.

Le champion a répondu aux questions relatives aux nombreux coups bas de Chuvalo durant le combat. "Il m'a frappé bas, mais il n'y avait pas de quoi se plaindre", a-t-il expliqué.

Il a exprimé de l'admiration pour le Canadien qu'il a trouvé plus coriace que Terrell, plus dur que Patterson et plus résistant que Liston; il était le plus coriace de tous".

"Je vous avais dit avant le combat que je devrais encaisser quelques coups; vous ne pouvez boxer 15 rondes sans en recevoir quelques-uns", a déclaré Clay.

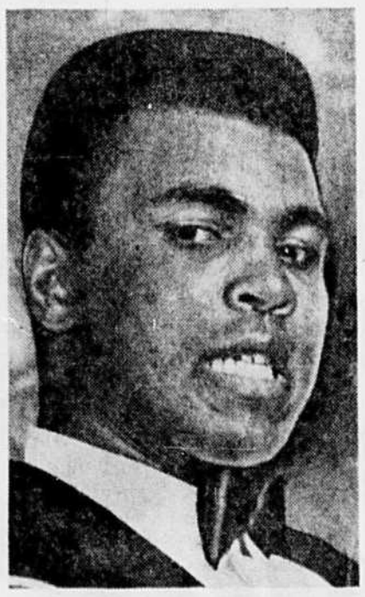
Le champion a dit qu'il en prévoyait davantage, mais qu'il a réussi à échapper à certaines tactiques rudes de Chuvalo.

Alors qu'on lui demandait s'il se battrait de nouveau à Toronto, le champion a répondu qu'il ne le savait pas au juste, mais que c'était bien possible. "Il y a des endroits où je ne puis me battre, de sorte que je pourrais bien revenir".

Contrairement à certaines conférences de presse, Clay était très calme, voire même peu loquace alors que les questions des journalistes fusaient.

Clay a ajouté qu'il a commencé à échanger des coups avec Chuvalo après la 7e ronde, lorsque ses seconds lui ont dit qu'il était en arrière dans le pointage. "Ils m'ont dit que George était en avant, à la fin de la 7e. Vrai ?"

Il s'est montré un peu surpris lorsque des reporters lui ont dit qu'il était bien en avant à ce moment-là, mais n'a fait aucun commentaire.



Clay après le combat

profitez de la

Grande Saison des belles occasions



Coupé Holiday Cutlass

L'Oldsmobile GM CANADA

mil neuf cent soixante-six



Sedan Holiday Delta 88

Voyez-les aujourd'hui chez

gohier

AUTOMOBILES LTEE

1580, rue AMHERST LA. 6-3701

Service d'autos usagées :

3333, rue JARRY EST 725-4713

Aussi prêtes pour livraison immédiate

CHEVROLET — CHEVELLE — CHEVY II — CORVAIR — OLDSMOBILE 88, 98



Une primeur montréalaise: la Rover BRM "Le Mans", première voiture turbo-propulsée à résister à l'épreuve d'endurance que sont les "24 heures".

Une spécialité anglaise: l'auto sport économique

C'est toujours sur le marché des autos sports peu dispendieuses que les voitures anglaises sont les plus populaires.

Les MG, Sunbeam, Triumph et Austin rencontrent les faveurs de tous les jeunes désireux de posséder une voiture sportive et qui ne peuvent rien trouver d'équivalent, que ce soit du côté de la production américaine ou de l'Europe continentale.

Les jeunes de 18 à 25 ans peuvent se permettre l'achat d'une de ces voitures dont les prix sont fort abordables et dont le coût d'entretien et d'utilisation est minime.

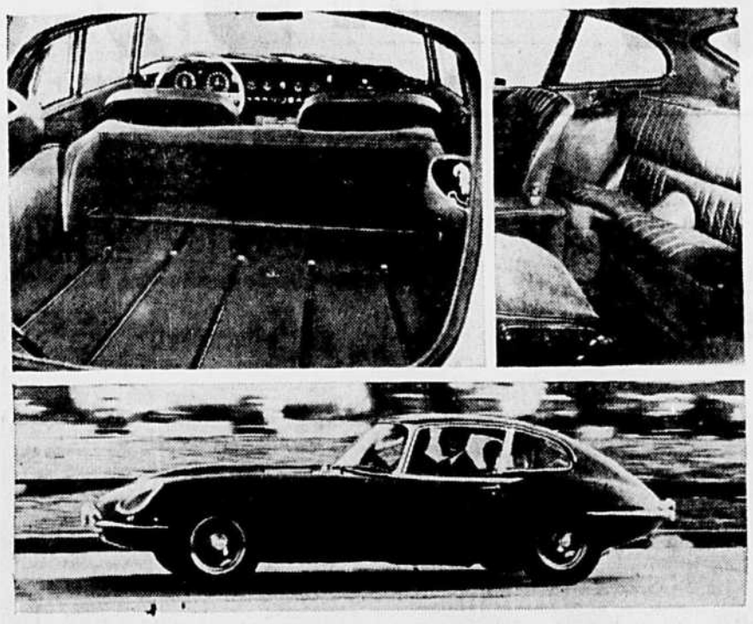
Ce sont d'ailleurs les modèles de sport qui ont été importés les premiers pour répondre à la demande des acheteurs.

Pour leur prix modique, ils offrent plusieurs des caractéristiques que l'on retrouve sur les prestigieuses sportives de plusieurs milliers de dollars.

Ces voitures sont aussi rendues populaires par le prestige que les voitures de course anglaises et les conducteurs anglais ont acquis sur tous les grands circuits du monde.

Les voitures de sport anglaises profitent aussi d'une impression faite de vitesse et de compétition qui satisfait l'imagination des jeunes. Les constructeurs anglais sont conscients de ce phénomène et l'exploitent en inscrivant des voitures sur les principaux circuits.

Tout comme les années précédentes, une partie importante du salon annuel de l'auto britannique est consacrée aux voitures sportives.



La compagnie Jaguar tente cette année de populariser la célèbre XK-E. Elle a légèrement allongé l'empattement et la carrosserie de son coupé sport pour en faire une version quasi familiale à quatre places: la ZK-E "2 plus 2", formule sensiblement identique à celle adoptée une année plus tôt chez Mustang.

Les Britanniques présentent une gamme complète de leurs produits

Comme par les années passées, les manufacturiers anglais vont profiter du Salon de l'Auto britannique pour présenter à leur clientèle québécoise toute une gamme de voitures "populaires", susceptibles de rencontrer les goûts de la majorité des éventuels acheteurs. L'industrie britannique veut donner l'image même d'une voiture qui, malgré son bas prix, offre un fini de luxe et plusieurs perfectionnements techniques.

Mais le Grande-Bretagne sait aussi fabriquer des autos de grand luxe et est passée maître dans l'art de fabriquer des voitures de course efficaces.

Et comme il se trouve par tout le monde des milliers de personnes pour admirer les qualités techniques et rêver de vitesse sur quatre roues, le salon de l'Auto britannique présentera aux Montréalais au moins trois automobiles susceptibles, sinon de les intéresser, du moins de les faire rêver.

Il s'agit de la toute nouvelle Rolls-Royce "Silver Shadow"; de la Rover BMR Le Mans, à turbine, et de la toute nouvelle Jaguar XK-EZ 2 plus 2".

Rolls-Royce présentera au public montréalais son étincelante "Silver Shadow", une luxueuse limousine largement remodelée, plus basse de 6 pouces et demi plus courte que la "Cloud" 1965.

Côté technique, la "Silver Shadow" offre une nouvelle suspension à compensation hydraulique du niveau de roulement et de compensation de tangage. Deux systèmes hydrauliques indépendants assurent le bon fonctionnement de la suspension et du double système de freins à disques assistés, plus un ingénieux et tout nouveau "accumulateur de pression d'huile" qui, lui, assure un fonctionnement uniforme en toutes circonstances.

Des plus anciennes Rolls Royce, la "Silver Shadow" ne conserve que la traditionnelle calandre, plus un moteur V-8 à double cames dont la réputation est solidement établie de par le monde.

Rolls Royce offre à peu près tout ce qu'une automobile peut offrir, dans sa version "Sedan", à un point tel que l'expression "facultatif moyennant supplément" perd toute sa signification. Et pour $18,000 c'est peut-être un peu compréhensible.

La Jaguar "2 plus 2"

La compagnie Jaguar, un autre manufacturier britannique renommé pour la qualité de ses produits, tentera d'attirer l'attention des Montréalais en leur présentant plusieurs modèles, dont la toute nouvelle Jaguar XK-E "two plus two", une auto sport offrant à peu près les avantages d'une voiture à quatre banquettes.

Jaguar a allongé de neuf pouces et l'empattement et la longueur hors tout de son coupé sport XK-E 1965 et l'a doté d'une banquette arrière que la compagnie dit être confortable. L'espace semble quand même assez limité, de telle sorte que cette addition s'apparente à la formule Mustang "deux plus deux" adopté en mi-saison l'an dernier.

Côté technique, rien d'absolument neuf, si ce n'est l'addition d'une transmission automatique: en l'occurence la Borg-Warner de conception nord-américaine. Le moteur est un six cylindres (à double cames en tête) de 258.4 pouces cubes et la transmission offre quatre rapports complètement synchronisés.

La Rover 'Turbine'

Le principal élément de curiosité au 9e Salon de l'Auto Britannique sera indiscutablement l'un des produits exposés au kiosque de la compagnie Rover: la première automobile mue par un turbo-propulseur, la gagnante d'un trophée à la célèbre compétition internationale des 24 heures du Mans, la Rover BRM "Le Mans".

Cette voiture de course, révolutionnaire de par sa conception, a résisté à l'extraordinaire épreuve d'endurance que constituent "les 24 heures" en 1963 et en 1965. Seule de sa classe, elle s'est méritée un trophée pour avoir brisé la barrière des cent milles de moyenne sur ce difficile circuit.



Rolls-Royce a complètement modifié l'allure sévère de sa Cloud. Cette année elle présentera au Salon de l'automobile britannique sa "Silver Shadow", légèrement plus courte, surtout plus basse et plus effilée que les traditionnelles "Rolls".

Le plus sensationnel spectacle venu d'Angleterre depuis les "Beatles"



Rendez-vous au 9e

SALON DE L'AUTO BRITANNIQUE

Gagnez un voyage en Angleterre pour deux personnes à bord d'un Super VC10 de BOAC

BOAC SUPER VC10

et vous aurez l'occasion de voir ces magnifiques voitures "sur leur terrain".

Allez voir les plus belles voitures du Royaume-Uni. Vous constaterez que "fabrication britannique" est synonyme de "fabrication de qualité", provenant d'une main-d'oeuvre experte et du soin minutieux apporté aux plus petits détails. Les Anglais demandent des voitures qui durent longtemps, très longtemps. Aussi, la sûreté de fonctionnement de la voiture anglaise est-elle irréprochable. L'essence coûte très cher en Grande-Bretagne, aussi les moteurs sont-ils construits pour ne pas en perdre une seule goutte.

Qualité, sûreté, économie, tout cela va de pair avec l'élégance des voitures que vous verrez au Salon de l'auto britannique. Et voici une autre raison de vous rendre au Salon. Vous gagnerez peut-être un voyage en Angleterre pour deux personnes, à bord d'un Super VC10 de BOAC. Les frais d'hôtel sont payés plus l'usage gratuit d'une voiture anglaise offerte par Victor Britain Ltd., pendant une semaine, et une "tournée des grands-ducs" offerte par la British Travel Association. Le concours comporte également dix intéressants seconds prix.

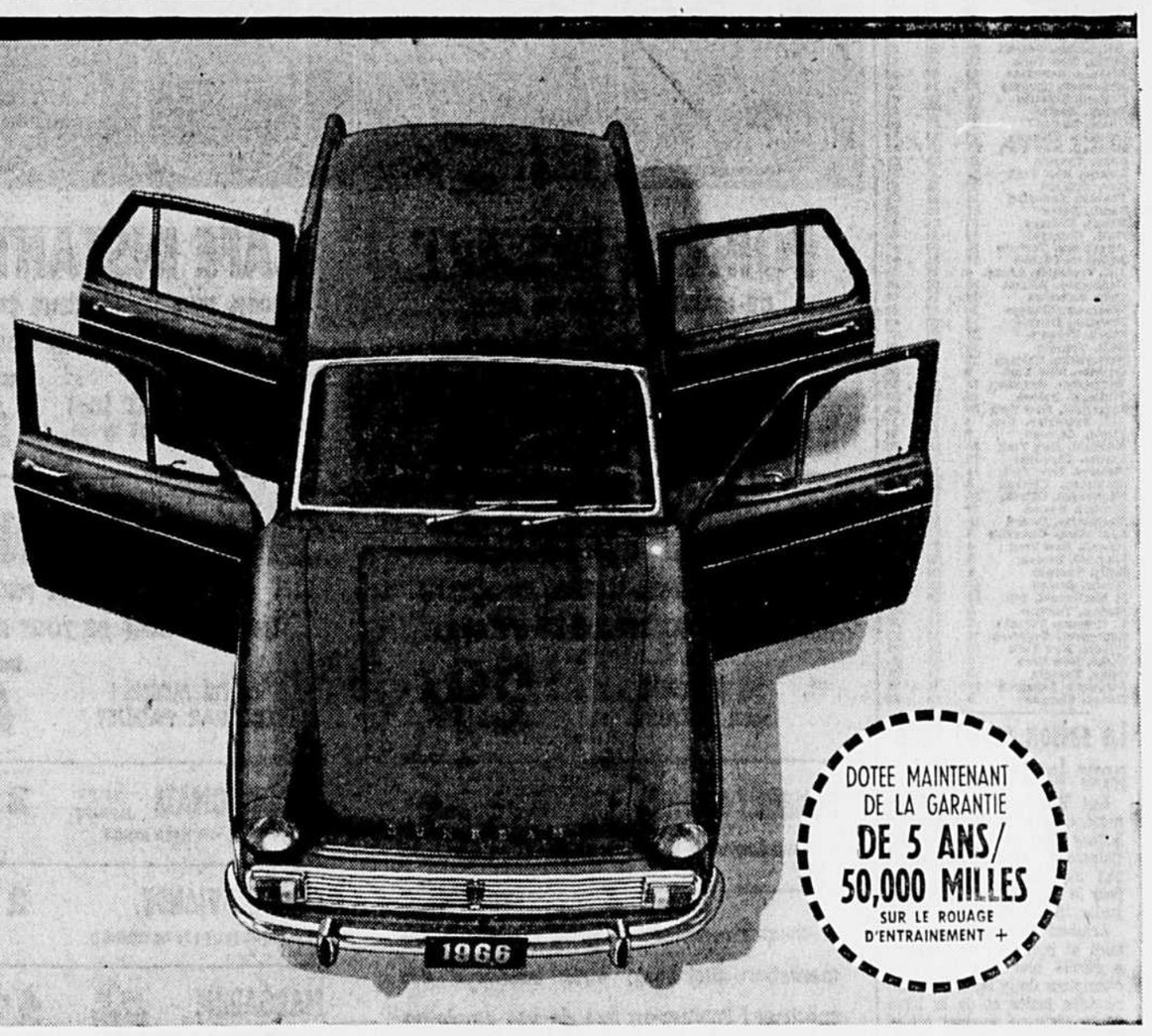
DU 31 MARS AU 3 AVRIL,
A L'HOTEL REINE ELIZABETH
ETAGE DES CONGRES — ENTREE GRATUITE
DE 9H DU MATIN A 10H30 DU SOIR — LE DIMANCHE: DE 1H A 10H30 DU SOIR.

SUNBEAM EST LA REINE DES PETITES VOITURES

L'essayer c'est l'adopter!

RENDEZ-VOUS DÈS AUJOURD'HUI CHEZ VOTRE VENDEUR

MODEL AUTO SALES
6995 BOULEVARD ST-LAURENT
Tél. 272-5761



Qui dit que vous ne pouvez vous procurer une voiture sport à 4 portières? Comptez-les!

Vous en comptez bien quatre, n'est-ce pas? Les deux portières avant donnent sur des sièges baquets et les deux autres permettent un accès facile à l'arrière. Un moyen bien agréable pour quatre adultes de voyager confortablement. Cinq, à la rigueur. Vous croyez qu'ainsi on peut considérer la Sunbeam comme étant une sedan? En tout cas, elle en assure le même confort — vous pouvez même vous la procurer munie d'une transmission américaine automatique et vous pouvez placer une foule de bagages dans le coffre aux dimensions généreuses. Cependant le fougueux moteur de 69.5 h.p. atteint le 60 en seulement 16.5 secondes. Facilement et silencieusement. La transmission standard à 4 vitesses au plancher lui confère un peu l'aspect d'une auto sport. Freins à disque avant, embrayage autoréglable, pare-soleil et tableau de bord capitonnés, assez économique, chaufferette dégivrante vraiment efficace et garantie de 5 ans 50,000 milles sur les pièces du moteur et du rouage d'entrainement.

Vous pouvez difficilement exiger beaucoup plus d'une sedan sport qui se vend aux environs de $2,000 (*). Nous aurions peut-être dû consentir à qualifier notre sedan 1725 Sunbeam de voiture sport. Mais qui déjà a entendu parler d'un modèle sport à 4 portières?

Une des excellentes réalisation de la série des modèles Sunbeam.

IMP. SEDAN '1725' • ALPINE • TIGER V-8

SUNBEAM

ROOTES MOTORS (CANADA) LTD.
ASSOCIEE A CHRYSLER CORPORATION

+ comprend pièces et main-d'oeuvre sur moteur et rouage d'entrainement
* Prix de liste suggéré au port d'entrée de la Côte Est

Venez en faire la comparaison lors de l'exposition de voitures anglaises

ROOTES SUNBEAM

Imported Cars Limited, 1834 ouest, rue Ste-Catherine, Montréal, Québec, 937-4219
St-Louis Garage Reg'd, 11 chemin Oka, St-Eustache, Québec, NA. 7-0861
Montreal West Automobile Ltd., 11, avenue Westminster, Montréal, Québec, 489-5391
Ninth Ave. Motor Sales Ltd., 895 rue St-Louis, Lachine, Québec, ME. 7-2385
Gareau Motors Sales Inc., 10175, avenue Papineau, Montréal, Québec, 381-3987
Garage Desjardins & Frères Inc., 3923 boul. Samson, Cité de Chomedey, Québec, MU. 1-4986
Model Auto Sales, 6995 boul. St-Laurent, Montréal, Québec, CR. 2-5761
Walden Motors Limited, Lachute, Québec, LO. 2-5238
St-Lambert Automobile Inc., Centre d'achats Towers, Greenfield Park, Québec, 676-7901
Dolbec Spring Service Enr'g, 10 rue Talon, St-Luc-St-Jean, Québec, FI. 8-3535

ROOTES SUNBEAM

LA PRESSE

MONTREAL, MERCREDI 30 MARS 1966 — 82e ANNEE — No 75

La rénovation du Chinatown, un beau rêve?

Lancé lors des élections municipales de 1960 par M. Jean Drapeau, le projet de rénovation du quartier chinois de Montréal en est encore au point mort. Plusieurs raisons — plus ou moins valables selon l'optique choisie — expliquent ce délai.

Il y en a cependant une qui demeure toujours valable : rénovation suppose investissement considérable de capitaux.

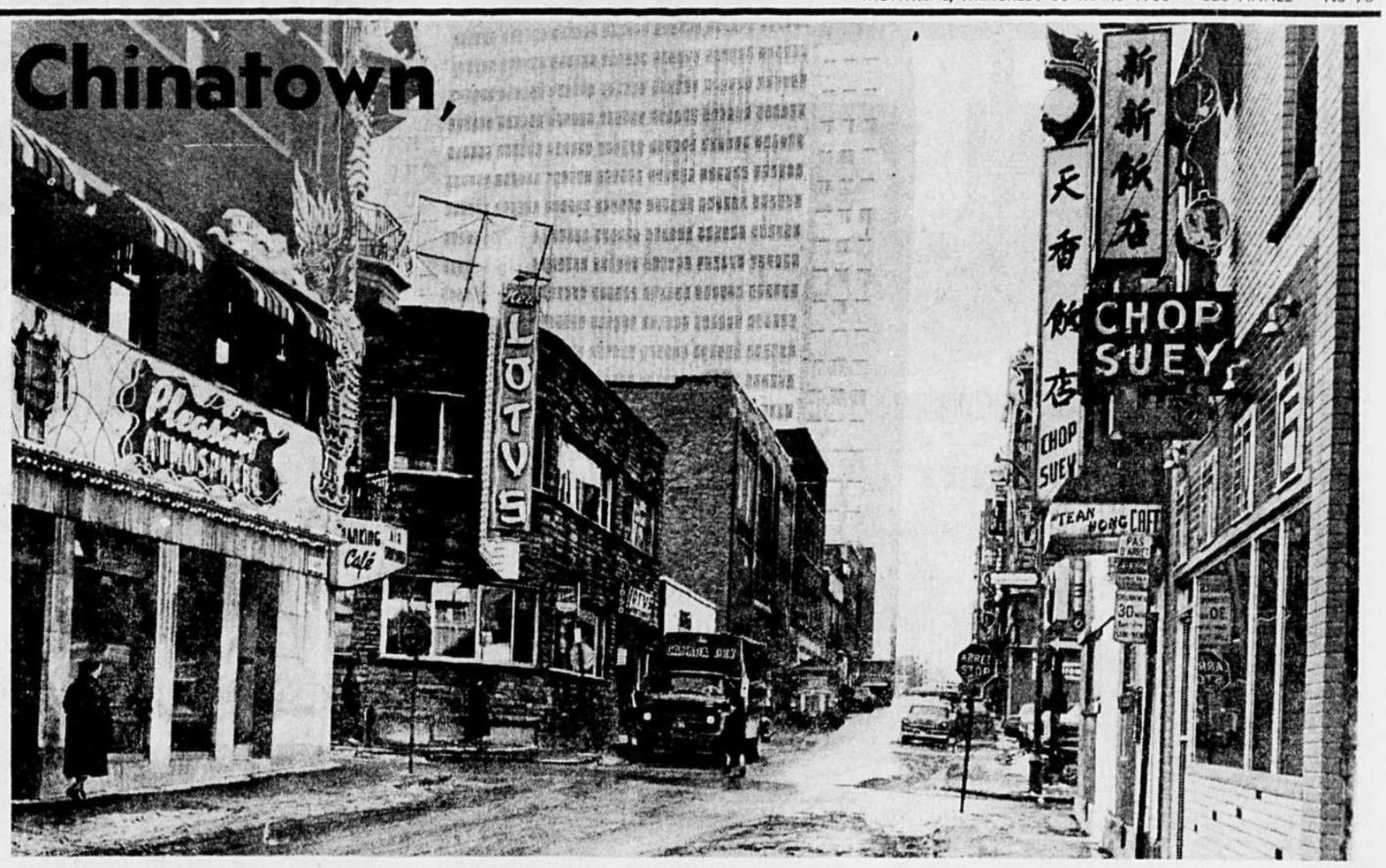
Le cercle risque de paraître vicieux. D'autant plus que le problème financier se double d'une lutte intestine qui oppose la Chinese Chamber of Commerce formée en 1961 et le Permanent Committee for the redevelopment of Chinatown formé il y a à peine quelques semaines par la Chinese Benevolent Society.

Plusieurs questions se posent, et c'est pourquoi nous avons voulu faire le point.

Voici les principales :

- D'où peuvent venir les capitaux nécessaires à la rénovation du quartier chinois ?
- Le rêve de M. Lewis H. Chow, président du Permanent Committee for the redevelopment of Chinatown, de recueillir suffisamment de fonds auprès des financiers d'Extrême-Orient est-il réalisable ? Devra-t-on plutôt faire appel à des investisseurs locaux ? Et, si oui, quelles peuvent en être les implications à long terme ?
- Y a-t-il risque de spéculations comme de nombreuses rumeurs, que l'on confirme anonymement dans les milieux bien informées, le veulent ? Et, si oui, cette spéculation ne menace-t-elle pas la réalisation du projet ?
- Les initiateurs du projet — tant de la Chinese Chamber of Commerce que du Permanent Committee for the redevelopment of Chinatown — font-ils preuve de réalisme en voulant s'attaquer au quadrilatère délimité par les rues Lagauchetière, St-Urbain, Dorchester, Clark ? Ne feraient-ils pas mieux de s'en tenir à la rue Lagauchetière (entre St-Laurent et St-Urbain) ?
- Quelle est, quelle pourrait ou surtout quelle sera l'attitude des autorités de Montréal face à ce problème ?

La réponse à ces questions déterminera l'avenir du quartier chinois. Le président du comité exécutif, M. Lucien Saulnier, l'a clairement laissé entendre lorsqu'il a déclaré que les autorités municipales souhaitent que l'on mette en valeur le quartier chinois pour l'Expo 67 mais que le premier pas doit être fait par les résidents. Les questions sont donc posées. Et l'alternative est simple, bien que fort peu agréable : ou on parviendra à élaborer un projet réaliste et à trouver les fonds nécessaires, ou le quartier chinois disparaîtra.



photos J.-Y. Létourneau, LA PRESSE

Un bilan provisoire: problèmes financiers et lutte intestine

Longtemps considéré comme un "ghetto", le quartier chinois de Montréal n'existe plus aujourd'hui que par la force des choses.

Je n'exagère pas. Les Chinois eux-mêmes qui, pour la plupart, n'y habitent pas, reconnaissent bien volontiers qu'ils s'y rendent le moins possible, et ce pour plusieurs raisons.

Un exemple : les restaurants. Atout touristique de première importance, surtout à un an de l'Expo 67 ? Du moins, ils devraient l'être . . . comme c'est le cas à San Francisco.

Pourtant, il n'en est rien. Et s'il est un quadrilatère dont, sur le plan touristique, nous ne pouvons être fier, c'est bien celui délimité par les rues St-Laurent, Lagauchetière, St-Urbain, Dorchester.

Le fait peut sembler anodin. Il n'en demeure pas moins que nous y perdons un potentiel considérable, et ce non seulement sur le plan touristique.

Il ne faudrait pas oublier qu'il est situé dans un secteur qui a connu et qui est appelé à connaître une expansion très considérable au cours des années à venir.

Disons-le carrément : dans les conditions actuelles, la survivance du quartier chinois ne constitue pas une solution de rechange au développement économique de la métropole, c'est-à-dire à la construction d'édifices à bureaux et de maisons-appartements.

Il y a plus.

Le "ghetto" chinois

Les problèmes auxquels doivent faire face les immigrants à leur arrivée à Montréal sont suffisamment connus pour qu'on n'y revienne pas ici. Soulignons tout simplement que le dépaysement est beaucoup plus marqué pour ceux qui viennent d'Extrême-Orient, et donc d'un monde où non seulement les conditions de vie sont différentes mais aussi la façon de concevoir l'univers.

Difficile dans plusieurs cas, l'intégration des Chinois à la vie culturelle et économique de la métropole n'en est pas moins chose faite. Sur les 10,000 établis présentement à Montréal, il n'y en a à peine que 800 ou 900 qui vivent dans le "Chinatown". Les autres sont disséminés dans tous les quartiers de la ville. — C'est l'idée même de "ghetto" chinois qui se voit battu en brèche.

Ce qui ne signifie cependant pas que les 10,000 Chinois de Montréal sont prêts à abandonner complètement leurs traditions et leur culture nationales.

Pour plusieurs d'entre eux, ces traditions peuvent constituer un apport à la culture canadienne. L'idée, comme le souligne le Dr David T. W. Lin, président de l'Hôpital chinois de Montréal — dont la construction a également marqué une étape dans l'histoire de la colonie chinoise de Montréal — c'est "d'ajouter les éléments valables de la vieille culture chinoise à la culture canadienne".

Pour cela, il faut un cadre et un décor authenthiques.

Les objectifs

C'est dans cette double optique — culturelle et économique — que M. Jean Drapeau a lancé son idée de rénovation du quartier chinois au cours d'une assemblée électorale en 1960.

Les résultats escomptés sont clairs. D'une part, embellir Montréal et y ajouter un attrait touristique ; d'autre part, permettre cet épanouissement et cette intégration d'une authentique culture chinoise dont parle le Dr Lin.

Sur les deux plans, nous avons tout à y gagner.

Il y a plus . . . Les Chinois — et c'est M. W. T. Lee, président de la Chinese Chamber of Commerce qui l'affirme — ne veulent pas perdre leur quartier comme c'est déjà arrivé à Toronto.

On se rend bien compte qu'une seule chose peut le sauver : qu'il se mette dès aujourd'hui à jouer véritablement le rôle qui peut être le sien, particulièrement au point de vue touristique.



W. T. Lee



Lewis H. Chow

photos LA PRESSE

Pratiquement parlant, les délais sont très courts. Même si l'on ne peut escompter une rénovation complète avant l'Expo, il faut tout de même faire face aux besoins les plus urgents. En premier lieu, selon M. Lee : le stationnement.

Une idée lancée ces jours derniers pourrait peut-être résoudre partiellement le problème : que l'on bloque le quadrilatère St-Laurent, Lagauchetière, St-Urbain, Dorchester à la circulation et qu'on transforme les rues en promenade.

L'idée ne manque sans doute pas de charme . . . au départ. Il n'en demeure pas moins que même le spectateur le moins averti se demande ce qu'on pourra bien y admirer.

S'il y avait au moins un exotisme . . . autre que celui des quartiers pauvres de Montréal.

De plus, dans les milieux chinois, on doute fort qu'une rénovation partielle des façades sur Lagauchetière puisse faire renaître le quartier, ce qui, selon M. Lee, est de première importance : "Actuellement, les affaires sont très calmes . . . C'est pourquoi nous voulons faire revivre le quartier chinois... C'est pourquoi nos hommes d'affaires devraient s'unir."

S'unir . . . L'enjeu est assez clair pour les restaurants et les boutiques d'importations. En effet, ce n'est qu'à ce prix que l'on pourra concurrencer n'importe quel autre établissement de Montréal.

Pratiquement parlant, cela signifie : qualité, service . . . propreté. Et le tout dans un décor authentiquement chinois.

Un historique

Le projet est donc amplement justifié. Force est cependant de reconnaître que peu de choses ont été faites depuis l'assemblée électorale de 1960. Voici les principaux points :

Textes : Pierre Olivier

● En 1961, un groupe d'hommes d'affaires chinois (une dizaine) forment la Chinese Chamber of Commerce. M. W. T. Lee est nommé président. A tort ou à raison — certains ne se gênent pas pour en douter —, ces hommes d'affaires croient qu'on leur a confié le mandat de préparer un projet de rénovation.

● Entre 1961 et 1966, ils rencontrent à quatre ou cinq reprises les autorités municipales à l'hôtel de ville.

● Au printemps 1965, ils leur présentent un projet. Patronné par B. LAMARRE REALTIES CO. (PLACEMENTS LAMARRE LTEE), il prévoit la rénovation du quadrilatère Lagauchetière, St-Urbain, Dorchester, Clark et le remplacement des bâtiments actuels par des édifices à bureaux et des maisons-appartements. Dessiné par les architectes Bauvais & Lusignan, ce projet peut avoir plusieurs avantages . . . mais il a un inconvénient majeur, et c'est pourquoi il n'a pas plu aux autorités municipales : il n'a absolument rien de chinois.

● D'autre part, toujours au printemps 1965, B. LAMARRE REALTIES CO. entreprend une étude sur la rentabilité du projet. Un questionnaire est adressé à environ 400 ou 500 familles leur demandant si elles seraient éventuellement intéressées à habiter dans le quartier chinois et combien elles pourraient payer de loyer. Les résultats, selon M. Lee : de $60 à $65 par mois. Rejoint au téléphone, le président de B. LAMARRE REALTIES CO., M. Bernard Lamarre nous a déclaré la semaine dernière avant son départ pour la Floride qu'il prendrait probablement une décision définitive à son retour vers la fin du mois.

● A la fin de l'été 1965, l'architecte Arthur Lau, responsable de la Cité du Havre à l'Expo 67, prépare des esquisses à la demande de la Chinese Chamber of Commerce. Il prévoit également la rénovation du quadrilatère Lagauchetière, Saint-Urbain, Dorchester, Clark et le remplacement des bâtiments actuels par des édifices à bureaux et des maisons appartements. Une différence toutefois : les immeubles devraient être de dimensions moyennes et de style chinois. Ces esquisses devaient être présentées aux autorités municipales mais rien, semble-t-il, n'a encore été fait de ce côté.

● Considérant que la Chinese Chamber of Commerce a eu cinq ans pour préparer un projet et qu'elle n'y est pas arrivée, la Chinese Benevolent Society décide à l'automne 1965 de s'occuper elle aussi de la rénovation du quartier chinois. On demande à l'architecte Y. C. Lee (de Affleck, Desbarats, Dimakopoulos, Lebensold, Sise) de préparer une esquisse générale. Un comité provisoire est formé le 30 janvier 1966. Le 15 février suivant, les membres du comité permanent (Permanent Committee for the redevelopment of Chinatown) sont élus au cours d'une assemblée publique. Quelques semaines plus tard, M. Lewis H. Chow est nommé président.

Une situation confuse

La situation est donc passablement confuse. Et, même si l'on cherche parfois à minimiser le malaise qui existe actuellement au sein de la colonie chinoise, il n'en demeure pas moins que deux groupes se font face. On parle même à mots couverts des méthodes plus ou moins honnêtes employées par l'adversaire (tout en se refusant à employer ce terme).

Pour M. Lee, président de la Chinese Chamber of Commerce, la situation est simple. Trop simple peut-être. C'est l'organisme qu'il préside qui a reçu mandat de préparer un projet de rénovation. Il y travaille depuis cinq ans et, brusquement, un autre organisme cherche à le supplanter.

(Au cours de l'interview qu'il nous a accordé, M. Lee s'est cependant refusé à nous divulguer le nom de cet autre groupe et c'est M. Lucien Saulnier, le président du Comité exécutif, qui nous a finalement renseigné à ce sujet. Il s'agit du Permanent Committee for the Redevelopment of Chinatown.

Les objectifs sont les mêmes. Il faut rénover le quartier chinois pour des raisons d'ordre économique et culturel. L'enjeu, selon le président de ce Comité, M. Lewis H. Chow: "C'est un secteur de taudis. Si rien n'est fait, ce n'est qu'une question de temps . . . 3 ans, 5 ans, 7 ans . . . Je pense que la ville va nettoyer ce secteur."

(L'échéance pourrait être très rapprochée puisque les baux emphytéotiques — la définition du Larousse est claire: "se dit d'un bail conclu pour au moins dix-huit et au plus quatre-vingt-dix-neuf ans, donnant à bas prix un immeuble à bail à un locataire qui s'oblige à des améliorations" — sur les lots 595, 596 et 597 expirent en 1970 et que les autorités municipales ne semblent pas pressées outre mesure de les renouveler . . . du moins sans avoir la certitude qu'on y apportera vraiment des améliorations.)

Les arguments invoqués par le Permanent Committee for the Redevelopment of Chinatown — qui compte parmi ses membres plusieurs personnalités de la colonie chinoise dont le Rév. Paul S. Chan, directeur exécutif de la Chinese Presbyterian Church et du Community Centre, M. Arthur Lau, responsable de la Cité du Havre à l'Expo 67, M. Frank Lee, le maire non officiel du quartier chinois, le Dr David T.W. Lin, président de l'hôpital chinois de Montréal et plusieurs autres — se résument en quelques mots: depuis plus de cinq ans, un groupe, composé de moins de 10 personnes, a tenté de mettre un projet sur pied. Non seulement il n'y est pas parvenu mais il ne jouit pas de la confiance populaire.

Des perspectives d'avenir

On ne peut éviter la question. La rénovation du quartier chinois est-elle destinée à n'être qu'un rêve ou pourra-t-elle au contraire se matérialiser ?

Deux éléments de réponse : d'une part, il faudrait mettre fin à cette lutte qui divise les énergies — ce qui est d'autant plus grave que la colonie est plus limitée — et d'autre part, il faudrait résoudre le problème financier . . . et, avant tout, l'envisager avec réalisme.

Dans le contexte, les perspectives d'avenir sont assez sombres.

Jusqu'à maintenant, il n'est pas question d'union. Alors que M. Lee parle "d'aller de l'avant et de soumettre un autre projet aux autorités municipales au printemps", M. Chow parle de convoquer une assemblée générale des Chinois de Montréal et d'enregistrer une compagnie qui prendrait la responsabilité de la rénovation.

Quant au problème financier, il apparaît tout aussi inextricable. Et là aussi, il faudrait un peu . . . beaucoup . . . de réalisme.

De quel ordre devrait être l'investissement ? On ne semble guère le savoir. On parle de $2, $4, $10 millions . . . On parle de financiers locaux et étrangers. On parle de former des compagnies pour administrer le projet. Les Chinois y détiendraient la majorité des actions . . .

Mais tout cela demeure très flou.

M. Lee dit qu'il a négocié avec B. LAMARRE REALTIES Co et que cette compagnie a préparé un projet (voir ci-contre) et fait une étude de rentabilité mais qu'elle en est venue à la conclusion que ce n'est pas possible. Le président de la compagnie déclare pour sa part qu'il n'a pas encore pris de décision définitive.

M. Chow, lui, précisant que si son "groupe ne réussit pas, aucun autre ne pourra réussir dans le quartier chinois" dit qu'il a établi des contacts avec des Chinois actuellement à l'étranger et que plusieurs sont intéressés à investir dans le projet . . . à condition qu'ils puissent obtenir un visa pour venir au Canada.

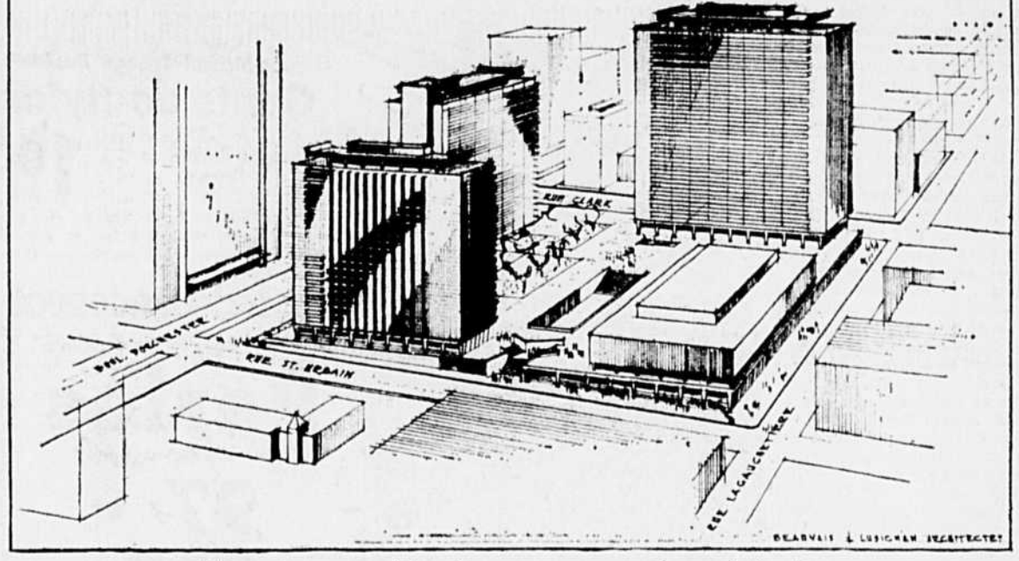
Encore une fois, tout cela demeure très flou.

Ce qui explique peut-être la prudence que l'on manifeste à l'hôtel de ville, d'autant plus qu'on est directement intéressé puisque les baux emphytéotiques expirent en 1970.

La position officielle, M. Saulnier la résume en ces mots : "La ville souhaite que la communauté chinoise réussisse à constituer un quartier chinois authentique. C'est dans ce but que la ville réserve sa décision sur le renouvellement des baux qui existent actuellement et qui expirent dans quelques années."

Quelle attitude adopteront finalement les autorités municipales si rien n'est fait d'ici 1970 ?

On refuse de se prononcer . . . mais cette prudence, à elle seule n'est-elle pas assez éloquente ?



BEAUVAIS & LUSIGNAN ARCHITECTES

Un visage chinois . . . ou nord-américain

Soumis au printemps 1965, le projet des architectes Beauvais & Lusignan que nous reproduisons plus haut n'a guère plu aux autorités municipales . . . et ce même s'il constitue une nette amélioration sur la situation existante.

Utilisant le concept de "place", il prévoit la construction d'édifices à bureaux et de maisons-appartements. Les boutiques d'importations chinoises et les restaurants longeraient la rue Lagauchetière.

(Soulignons que ce projet n'a pas encore définitivement été mis au rancart et que M. Bernard Lamarre, président des PLACEMENTS LAMARRE LTEE qui le patronnent, doit prendre une décision finale vers la fin du mois.)

Une raison fort simple explique les réticences des autorités municipales : il n'a aucun caractère chinois.

Par contre, celui préparé au cours de l'été 1965 par l'architecte Arthur Lau répond, semble-t-il, à ces exigences. Semble-t-il . . . puisqu'on en est demeuré aux esquisses et que M. Lau n'est pas intéressé à les rendre publiques, du moins pour l'instant.

Voila pour la Chinese Chamber of Commerce.

De l'autre côté des barricades, au Permanent Committee for the redevelopment of Chinatown : rien . . . ou presque rien.

On a bien décidé que le projet devait être authentiquement chinois mais on préfère attendre l'assemblée générale des habitants du quartier (qui, déclare M. Chow, ne pourra être tenue tant et aussi longtemps que régnera l'atmosphère actuelle et que l'on tentera de dénigrer des individus) avant d'aller plus loin.

Le Chinatown... Un paradis pour les spéculateurs ?

Les rumeurs voulant que le Chinatown soit actuellement le paradis des spéculateurs ont-elles un fondement réel ?

Et, si oui, la présence de spéculateurs constitue-t-elle ou pourrait-elle constituer un obstacle au projet de rénovation ?

Importantes à plus d'un point de vue, les réponses à ces deux questions sont d'autant plus difficiles qu'on en est encore à l'élaboration des projets.

C'est pour tenter de jeter un peu de lumière sur cet aspect du problème du quartier chinois que nous avons étudié la situation qui prévaut actuellement dans le quadrilatère Lagauchetière, St-Urbain, Dorchester, Clark et sur lequel sont centrés les projets de rénovation connus jusqu'à maintenant.

Les propriétaires

Voici les noms des propriétaires des terrains situés dans ce secteur :

Lots 582, 583 — Expropriés en 1952 par la CITE DE MONTREAL pour l'élargissement du boulevard Dorchester.

Lots 584, 585, 586, 587, 603 — Achetés par GLASTEX REALTIES INC. le 25 février 1960.

Lot 588 — Acheté par la CITE DE MONTREAL le 16 février 1948.

Lot 589 — Acheté par la CITE DE MONTREAL le 19 mars 1927.

Lots 590, 591 — Achetés conjointement par HUM FOOK LOW et TOY ONE le 31 mai 1946.

Lots 592, 593 — Achetés par HUM GET FUN le 19 novembre 1942.

Lot 594 — Acheté par ALFRED K. LEE le 18 avril 1950.

Lots 595, 596, 597 — C'est sur ces trois lots que portent les baux emphytéotiques consentis par la CITE DE MONTREAL et qui expirent en 1970.

Lot 598 — Acheté par la CITE DE MONTREAL le 16 novembre 1927.

Lot 599 — Acheté par CASTLE & SON LTD, (qui, depuis le 9 janvier 1954, porte le nom de HAYCOCK REALTIES INC.) le 27 mai 1941.

Lot 600 — Acheté par LEE KEE QUON le 28 décembre 1945.

Lot 601 — Acheté par PHILIP WONG le 24 avril 1951.

Lots 602, 604, 605, 606 — Achetés par S. MASOUD REALTIES LTD. Dans le cas des lots 605, 606 et d'une partie du lot 604, la transaction est datée du 12 octobre 1948; dans celui d'une autre partie du lot 606, du 24 novembre 1953; dans celui d'une autre partie du lot 604, du 23 septembre 1955 et finalement dans celui du lot 602, du 26 janvier 1960.

Les transactions . . . depuis 1960

Très peu de transactions ont été effectuées dans ce secteur depuis 1960. Les compagnies intéressées : S. Masoud Realties Ltd., Haycock Realties Inc. et Glastex Realties Inc.

La première, S. MASOUD REALTIES LTD. a acheté tous les terrains qu'elle y possède — à l'exception du lot 602 — il y a plus de dix ans. Ce lot 602 fut en effet acheté de Sam Masoud le 26 janvier 1960. Il l'avait lui-même acheté de Alexandre Shatilla le 15 mai 1959.

La seule transaction qu'elle ait effectuée dans le secteur depuis lors est datée du 12 juin 1961. Il s'agit d'un prêt hypothécaire de $100,000 que lui a consenti le Crédit foncier franco-canadien.

Dans le cas de HAYCOCK REALTIES INC., propriétaire du lot 599 depuis 1954, il s'agit également d'un emprunt hypothécaire. Le 30 décembre 1963, J.N. Biron & Fils Ltée lui a en effet consenti un prêt de $26,000 remboursable en trois ans. Ce prêt a ensuite été transféré de J. N. Biron & Fils Ltée à George Vosper.

Quant à GLASTEX REALTIES INC., elle a acheté les lots 584, 585, 586, 587 et 603 en 1960 de Astoria Development Corporation pour $550,000. Astoria les avait elle-même achetés en 1959 de Wonder Bakeries Ltd.

(Voici d'ailleurs le détail de ces transactions :

- Contrat de vente signé les 15 et 16 décembre 1959 à Montréal et Toronto devant Me Hyman Ernest Herschorn et portant le numéro d'enregistrement 1448012 :

Wonder Bakeries Ltd., représentée par Jean-Baptiste Giguère, agent de la compagnie à Montréal

à

Astoria Development Corporation, représentée par David Litner, secrétaire (adresse : c/o Jos Leznoff, C.A. — 7200 Hutchison, ch. 201).

Le prix : $450,000, dont $100,000 comptant. Le solde ($350,000) est payable à The Canada Permanent Trust Co. dont le siège social est à Toronto et qui est représentée à Montréal par J. E. Nadeau.

- Contrat de vente signé le 25 février 1960 devant Me Barnet Nusselman et portant le numéro 1457815 :

Astoria Development Corporation, représentée par David Litner, secrétaire, à

Glastex Realties Inc, représentée par Joseph Windheim, prés. (adresse : c/o Milton L. Klein, 1117 Ste-Catherine ouest).

Le prix : $550,000, dont $115,000 comptant. Le solde ($435,000) est payable de la façon suivante : $350,000 à The Canada Permanent Trust Co. et $85,000 à Astoria Development Corporation, David Realty Corporation et Westfield Realty & Investments Inc. dans la proportion de ⅓, ⅓, ⅓.)

Depuis, GLASTEX REALTIES INC. a fait une série d'emprunts en hypothéquant ces terrains. Dans l'ordre :

- **25 janvier 1961** — Prêt de $40,000 consenti par Samuel Lyon Caplan "in trust" et remboursable en deux ans. Le 23 mars 1961, l'hypothèque a été transférée à Depositors Mortgage Corporation, représentée par Nathan Harold Caplan, secrétaire.
- **16 avril 1962** — Prêt de $140,000 consenti par National and Overseas Finance Corporation, représentée par Harvey Wexler, prés. Il est remboursable en deux ans.
- **3 mai 1963** — Prêt de $100,000 consenti par Depositors Mortgage Corporation, représentée par S. L. Caplan, prés. Il est remboursable en deux ans.
- **9 février 1966** — Prêt de $165,000 consenti par Lynda Investment Corporation, représentée par son avocat, Michael Greenblatt. Il est remboursable en deux xans.
ble en deux ans.
- **9 février 1966** — Prêt de $135,000 consenti par Franklyn & Associates Ltd. et Fort Investments Ltd., représentées par leur avocat, Michael Greenblatt. Il est remboursable en deux ans.

Un risque

Au cours de l'interview qu'il nous a accordée, M. W. T. Lee a souligné qu'il a tenté de négocier avec Glastex Realties Inc et que la compagnie demande $750,000 pour les cinq lots.

Rappelons qu'elle les a payés $550,000 en 1960. Le profit de $200,000 en six ans n'a donc rien d'abusif.

Il ne semble donc pas, à l'heure actuelle, qu'il y ait eu spéculation abusive.

Une question demeure toutefois : y a-t-il risque qu'une telle spéculation puisse se produire avant que la rénovation du quartier chinois ne devienne réalité ?

Etabli depuis 1927, 39 années de bon service.

Salon de chaussures Arch-Aid Shoe Shop

Escarpin attrayant !



Ces nouveaux souliers à la dernière mode du printemps vous surprendront tant par leur chic nouveau que par leur confort inégalé. Venez donc les voir dès que vous le pourrez !

Escarpin montant de modèle Fairview. Plus élégant et plus confortable pour le printemps. Confectionné d'une combinaison de mesh et de cuir.

Choix de teintes NOIR, OS, BLEU ou BLANC. Pointures 5 à 10½, 4A à D. $23.95

Vous pouvez obtenir notre catalogue en nous en faisant la demande

SALON DE CHAUSSURES
Arch-Aid
1388 STE-CATHERINE O. — UN. 6-8349

OUVERT LE VENDREDI JUSQU'A 9 HRES DU SOIR ET TOUTE LA JOURNEE LE SAMEDI

la vie féminine



Journée de la jonquille

Quelques-uns des membres du Comité de la journée de la Jonquille de la Société Canadienne du Cancer se sont rendus à l'aérogare internationale de Montréal afin de recevoir une partie des 550,000 jonquilles qui seront vendues au public vendredi le 1er avril.
Les recettes de cette journée serviront à promouvoir le triple programme de la Société, soit : la recherche, l'éducation et le bien-être. De gauche à droite : Mlle Pauline Viau, M. Roland Gagné, président général de la campagne, et Mme Paul Ouimet.

Urgent besoin de cliniques pour enfants, au Vietnam

TORONTO (PC) — Le Dr Gustave Gingras, de Montréal a fait observer qu'il existe un besoin urgent d'établir une clinique de rééducation pour les enfants estropiés au Vietnam, mais que le gouvernement canadien n'a encore rien fait dans ce but.

Au congrès annuel de la section torontoise de l'Ordre des infirmières de la reine Victoria (V.O.N.), le Dr Gingras qui est directeur de l'Institut de Réhabilitation de Montréal, a rappelé qu'il avait fait une suggestion à ce sujet l'automne dernier.

"Je ne sais pas ce qui est arrivé," a-t-il ajouté, "le Canada attend peut-être une invitation du Vietnam."

Le Dr Gingras s'est rendu au Vietnam l'automne dernier à la demande du gouvernement canadien pour voir si le Canada pouvait établir un tel centre.

Il y a des centaines et des centaines d'enfants qui auraient besoin des services d'un centre de rééducation au Vietnam. Il y a une telle pénurie de personnel dans les hôpitaux pour enfants dans ce pays que ce sont les parents des patients qui vont prendre soin de ces derniers dans les hôpitaux.

Le Dr Gingras a observé que des milliers d'enfants souffrent de blessures à cause de la guerre. En plus des amputations et des brûlures, il y en a qui sont victimes des maladies contagieuses comme le choléra, la fièvre typhoïde et la rougeole, a noté le spécialiste.

C'est du coton à fibre courte qui pousse dans ce pays. Les cultures en sont importantes. La longueur de la fibre varie de ¾ de pouce à 1 pouce et demi.

VOTRE AGENT DE VOYAGES DE CONFIANCE
ALFRED GAGLIARDI
6900, rue ST-DENIS (près Bélanger) CR. 1-6900
Des vacances au soleil

CROISIERES A NASSAU — Départ tous les samedis, 7 jours — $185 E.-U.

CROISIERE — De Montréal via GASPE - ST-PIERRE MIQUELON et BERMUDES, 12 jours, 25 juillet — $275
"CARMANIA" Départ 2 août St-Pierre Miquelon — $150

EUROPE — Transport, Hôtel 15 jours, Paris - Londres - Bruxelles - Amsterdam — $378 E.-U.

MEXIQUE — Hôtels, repas (plus avion $226) — $167 E.-U.

HAWAII — Hôtels, repas 15 jours (plus avion) — $141.90 / $431.00

MT-POCONO VOYAGES DE NOCES — 7 jours, Pour le couple — $175 E.-U.

Consultez sans frais des experts
MONDIAL AVIOMAR
445 OUEST, RUE JEAN-TALON — CR. 4-7595
Les deux bureaux sont ouverts de 9 a.m. à 9 p.m. du lundi au samedi

RIDEAUX * TRINGLES * STORES * LINGE DE MAISON * COUVRE-LITS * DRAPERIES

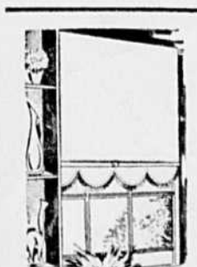
Montreal Draperies Montréal

C'EST LE PRINTEMPS!...
Rafraîchissez votre intérieur



SPECIAL 48" x 95" $9.98 la paire

DRAPERIES PRETES A POSER
FIBRE DE VERRE "BURLAP"
Jolies couleurs telles que blanc, beige, melon, avocado, or, bleu et plusieurs autres...
96" x 95" la paire $19.98 | 144" x 95" la paire $29.98
CROCHETS GRATUITS



STORES
Très vaste choix de stores
Toutes les couleurs et toutes les grandeurs

GRATIS
DRAPERIES FAITES SUR MESURES
Avec l'achat de tissu. Léger supplément pour les draperies de moins de 54" de longueur.
$1.98 la vge et plus
SERVICE RAPIDE

SERVICE GRATUIT D'ACHAT A DOMICILE

Il n'en coûte pas plus cher de faire venir notre conseiller à votre domicile avec un choix de magnifiques échantillons. Nous nous spécialisons dans l'installation des résidences, places commerciales et institutions.
Estimations gratuites
Signalez DU. 1-8844

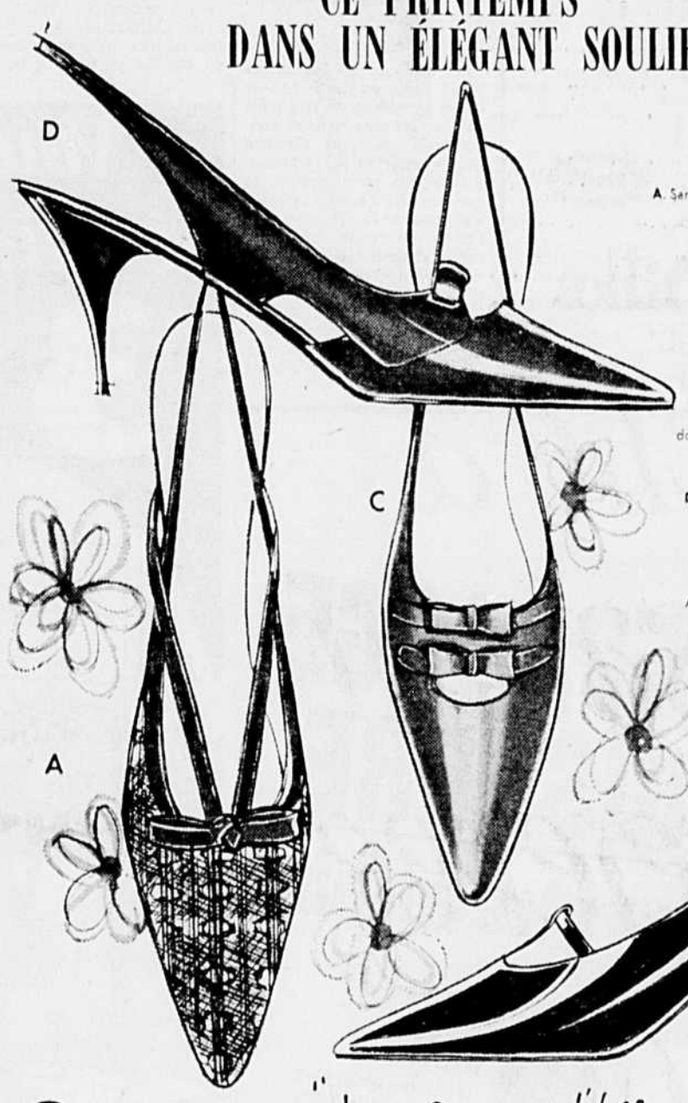
12 magasins POUR VOUS SERVIR
OUVERT JEUDI ET VENDREDI SOIR
Membre de credico la carte la plus honorée

Montreal Draperies Montréal
Personne ne vend meilleur marché que les Draperies Montréal

- 6675, RUE ST-HUBERT Entre Beaubien et St-Zotique
- CENTRE D'ACHATS BOULEVARD Pie IX et Jean-Talon
- 1209 EST, RUE STE-CATHERINE 2 rues à l'est d'Amherst
- CENTRE D'ACHATS FLEUR-DE-LYS, Québec
- 6804, RUE ST-HUBERT Entre St-Zotique et Bélanger
- 537 OUEST, RUE STE-CATHERINE Près de chez Morgan
- 734 EST, RUE ST-JOSEPH Québec
- CENTRE D'ACHATS PLACE LAURIER, Ste-Foy, Québec
- 5265, CH. QUEEN MARY Snowdon, près Décarie
- 4335, RUE WELINGTON Verdun, face à la Banque Royale
- CENTRE D'ACHATS Trois-Rivières
- PLACE BELVEDERE Sherbrooke

RIDEAUX * COUVRE-LITS * DRAPERIES * RIDEAUX * TRINGLES * STORES * LINGE DE MAISON

MARCHEZ ALLÉGREMENT CE PRINTEMPS DANS UN ÉLÉGANT SOULIER... Tc



A. Sandale de conception ultra-chic en filet de nylon noir. Talon illusion. Pts : 6 à 9. Largeurs AA et B. 8.99

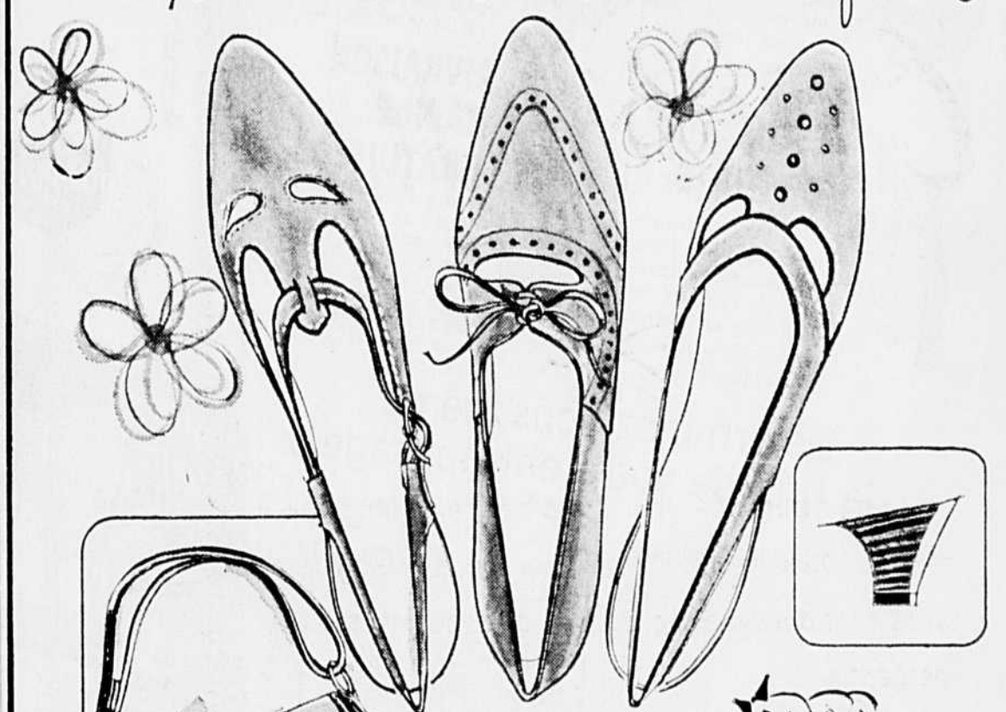
B. Elégante sandale en cuir étincelant pour rehausser vos toilettes printanières. Talon haut. Pts : 6 à 8. Largeurs AA et B. 8.99

C. Le summun de l'élégance avec cette sandale de teinte brune, doublée de chevreau. Talon illusion. Pointures 6 à 9. Largeurs AA et B. 8.99

D. Bleu marine et élégance se rencontrent très bien dans cette sandale à talon illusion. Pointures 6 à 9. Largeurs AA et B. 8.99

Attrayants sacs à main pour assortir couleurs et styles

Des souliers "dans le vent" tellement confortables





Attrayante bourse pour assortir, genre bandoulière s'ajustant aussi pour la main. 7.99

SHAGGY PUPS par HOLIDAY

Des souliers "dans le vent" follement excitants et tellement confortables. En daim velouté très malléable "Piggibuk" avec talons "stack". Nouvelles teintes printanières : gris, mocha, beige, brun, rouge, baberry, etc. Pts 5-10, largeur : AA et B. 8.99

Tc **Trans-Canada Shoe Ltd** Tc
"Le centre de la chaussure, pour la famille"
60 MAGASINS POUR MIEUX VOUS SERVIR
IL Y EN A UN DANS VOTRE LOCALITE OU A VOTRE CENTRE D'ACHATS, VEUILLEZ CONSULTER VOTRE ANNUAIRE TELEPHONIQUE.

Deslauriers: Dupuis a demandé la concession des restaurants de l'hippodrome de St-Luc comme récompense de ses efforts

par Claude Gendron
envoyé spécial de LA PRESSE

SHERBROOKE — Le chiropraticien Roch Deslauriers a déclaré, ce matin, au procès d'Yvon Dupuis que l'ancien député et ministre avait demandé la concession des restaurants de l'hippodrome de St-Luc, comme récompense de ses efforts, si le projet se réalisait.

M. Deslauriers a ainsi entrepris la deuxième phase de son long témoignage. Il y a plus de deux semaines, M. Deslauriers avait raconté ce qu'il savait des événements de 1961, date à laquelle M. Dupuis est accusé d'avoir conspiré pour obtenir un pot de vin de $10,000 et d'avoir trafiqué ainsi son influence.

Aujourd'hui, M. Deslauriers est revenu dans la boite aux témoins pour raconter des événements survenus en 1962 et 1964 et concernant les événements de 1961.

La Couronne tente ainsi de présenter une preuve circonstancielle.

M. Deslauriers a donc précisé ce matin que M. Dupuis avait demandé la concession des restaurants de l'hippodrome, au cours d'une rencontre que tous deux avaient eue au bureau de M. René Hébert, qui était à ce moment-là secrétaire-trésorier du parti libéral.

Le témoin raconte ensuite qu'il n'avait jamais vu à l'époque, soit en 1961 ou 1962, une lettre datée du 8 juin 1961 et dans laquelle le premier ministre Jean Lesage faisait savoir au député Dupuis qu'il avait refusé l'émission du permis d'hippodrome.

Ensuite, le témoin relate que plein de refus et d'échecs, il s'était plaint, en janvier 1964, de sa situation financière désastreuse au ministre de la Voirie, M. Bernard Pinard.

M. Deslauriers poursuit que M. Pinard lui avait demandé des preuves de ce qu'il lui raconta. Le témoin parle alors du fameux document de M. Gobeil, dont le contenu était faux et qu'il avait remis par la suite au ministre du Revenu du temps, M. Kierans.

Le témoin précise qu'il n'était pas de bonne humeur lors de sa visite chez M. Kierans. "J'étais coincé, au désespoir, et j'ai fait faillite peu de temps après. Tout cela, je l'ai exprimé à ma façon au ministre."

La Couronne continuait à interroger M. Deslauriers au moment où nous allions sous presse.

Hier soir, la Gendarmerie royale avait présenté trois sortes de déclarations de la part de l'accusé Yvon Dupuis au procès qui se déroule à Sherbrooke.

Des déclarations écrites; des déclarations orales que les policiers ont notées dans leurs carnets; des déclarations orales qu'ils rapportèrent de mémoire.

La défense s'est à nouveau élevée contre les déclarations orales notées ou non, alléguant que les seules déclarations que M. Dupuis voulut faire à la police furent les déclarations écrites.

Mais, on se souviendra que lundi le juge Evender Veilleux accepta toutes les déclarations faites à la police, orales ou écrites, parce qu'il jugea qu'elles avaient été faites librement.

La Couronne et la défense passèrent donc la soirée à interroger les inspecteurs Maurice Nadon et Jos Gorman, de la Gendarmerie royale, sur les entrevues qu'ils eurent avec M. Dupuis les 9 et 20 janvier 1965, soit à la demeure de M. Dupuis, à St-Jean, soit au bureau du ministre d'Etat au Parlement d'Ottawa.

On compléta ainsi le témoignage de M. Nadon, commencé lundi et interrompu pour permettre à M. Kierans de témoigner.

Répondant à une question de Me Paul Martineau, l'avocat de la défense, M. Nadon mentionna que la police avait recueilli une trentaine de déclarations écrites et une centaines de déclarations orales, au cours de son enquête dans cette affaire.

Aussitôt, Me Martineau demanda si la police avait l'intention de faire connaitre ces déclarations, mais Me Jean Bienvenue, qui représente le ministère public, fit savoir qu'il lui appartenait, à lui et non à la police de décider quelles déclarations seraient amenées au procès.

Me Martineau tenta alors de connaitre les noms des personnes qui avaient fait des déclarations. A ce moment, Me Bienvenue offrit un marché à la défense, en proposant de verser au dossier "toutes les déclarations, peu importe leur contenu".

Me Martineau n'insista pas davantage.

Vers la fin de son témoignage, qui corroborait celui de son collègue, M. Gorman ajouta qu'au cours d'une des entrevues, il fut question de lettres destinées à M. Pearson qui avait demandé à M. Dupuis d'éclaircir cette affaire.

Selon le policier, M. Dupuis reconnut avoir copié sur la dactylo de M. Deslauriers des lettres manuscrites que celui-ci lui avait remises en décembre 1964 pour compléter son dossier.

Il s'agissait là d'événements survenus en 1964 dont la Couronne doit parler aujourd'hui, en faisant entendre M. Deslauriers dans la deuxième phase de son témoignage.

En fin d'après-midi, immédiatement après M. Kierans, la Couronne fit entendre M. Milton Jessop, gérant de la Banque Canadienne Impériale de Commerce, à St-Jean.

Le témoin, s'exprimant en français, est venu confirmer certains dépôts bancaires faits au compte de M. Dupuis les 9 et 12 mai 1961, pour un montant total de $500.

M. Jessop nota aussi que, le 12 mai, Mme Dupuis avait visité le coffret de sûreté de son mari à la banque. Mais le gérant ne put dire ce que Mme Dupuis y a fait; il n'était pas à cette succursale à ce moment-là.

L'impôt de Dupuis

Peu avant de quitter la boite des témoins, le ministre Eric Kierans a déclaré, en fin d'après-midi hier, qu'il avait demandé en 1964, aux officiers du ministère du Revenu de vérifier le rapport d'impôt de M. Dupuis, pour l'année 1961.

Les vérificateur devaient voir si M. Dupuis y mentionnait un revenu de $10,000, correspondant à la somme qu'il aurait reçue de M. Deslauriers. Cependant, le ministre ignore si les officiers du ministère ont par la suite chargé un supplément d'impôt à M. Dupuis pour cette année-là.

Peu avant, le juge Evender Veilleux, à la suite d'un débat juridique, n'avait permis à la défense qu'une seule question et qu'une seule réponse sur ce sujet. Me Martineau avait expliqué qu'en interrogeant le témoin, il voulait savoir si celui-ci avait quelque animosité envers l'accusé.

Lorsqu'il quitta la boite des témoins, M. Kierans avait subi le feu des questions des avocats pendant quelque 8 heures. Son contre-interrogatoire avait duré toute la journée.

Se référant à un document, M. Kierans reconnut plus tôt que le défunt ministre Paul Earl avait exprimé un accord personnel au projet d'hippodrome de Saint-Luc dans une lettre qu'il avait écrite a M. Dupuis le 10 mai 1961; mais il ajouta que le premier ministre Jean Lesage avait exprimé le refus du gouvernement dans sa lettre du 25 mai 1961 au promoteur du projet, le chiropraticien Roch Deslauriers.

La défense n'a par ailleurs pas prisé certaines remarques de M. Kierans à l'effet, par exemple, que M. Dupuis aurait tenté de corrompre les officiers de son ministère ou encore qu'il aurait jugé plus facile d'impliquer un ministre défunt dans cette affaire.

Me Martineau s'éleva violemment contre les remarques du témoin, priant M. Kierans de s'asseoir avec les jurés ou demandant à la cour d'instruire le jury sur-le-champ qu'il n'avait pas à tenir compte des remarques du témoin. Le juge nota à un moment que M. Kierans subissait un contre-interrogatoire très serré.

Au cours de la matinée, M. Kierans, qui était contre-interrogé par un ancien ministre conservateur, avait déclaré qu'il n'avait pas été impressionné par des menaces qu'auraient pu lui faire M. Deslauriers ou l'ancien ministre d'Etat, M. Dupuis, au cours d'entrevues qu'il eut avec ces derniers en janvier et février 1964.

M. Kierans, qui témoigne au procès de M. Dupuis, lequel est accusé de pot-de-vin et de trafic d'influence, a ajouté qu'il n'avait pas lui-même fait de menace à M. Dupuis, même s'il l'informa que des membres du service de l'impôt devaient affectuer certaines vérifications à St-Jean, concernant les fameux $10,000.

Parlant de l'entrevue de M. Kierans avec M. Deslauriers en janvier 1964, Me Martineau, qui s'était opposé à ce que la couronne le fasse, lundi soir, fit état des menaces de M. Deslauriers envers le ministre québécois. M. Kierans reconnut que le chiropraticien de St-Jean lui avait dit qu'il rendrait publics certains faits qui pourraient nuire au gouvernement, s'il n'obtenait pas son permis d'hippodrome.

Le ministre ajoute ne pas avoir été impressionné par ce propos. Mais cela vous a suffisamment impressionné pour que vous en parliez au premier ministre Lesage et au ministre de la Justice, M. Favreau ? rétorqua Me Martineau. Plus loin, M. Kierans dit que c'était normal que M. Deslauriers fasse des menaces. Lorsque ces gens demandent un privilège aux ministres, il y vont toujours un peu fort. C'est la même chose quand les gens demandent un hôpital. Ils disent que, s'ils ne l'ont pas, ils vont élire un député de l'Union nationale, de dire le témoin, soulevant un éclat de rire dans la cour.

M. Kierans n'a pas vérifié la teneur de la lettre de M. Gobeil

Me Martineau demanda ensuite à M. Kierans pourquoi il n'avait pas vérifié la véracité de la lettre dans laquelle M. Raoul Gobeil, de Brossard, affirme avoir vu M. Deslauriers remettre $10,000 à M. Dupuis. C'est cette lettre, la soi-disant preuve, qui déclencha toute l'affaire, selon l'avocat.

M. Kierans répondit qu'il n'avait pas jugé bon de vérifier si le contenu de la lettre était vrai, parce que M. Dupuis lui avait admis avoir reçu $10,000.

Par ailleurs, l'ancien ministre du Revenu a précisé qu'au cours de son entrevue avec M. Dupuis, à son bureau de Montréal, tous deux reconnurent l'existence des $10,000. Et M. Kierans considéra trois hypothèses : l'argent se trouvait ou bien chez M. Dupuis, ou chez M. Deslauriers ou encore chez les officiers de son ministère.

Il dit ne pas les avoir trouvés dans son ministère, ni chez M. Deslauriers. Et il ajouta ne pas avoir cru M. Dupuis dans ses explications particulièrement, à cause d'un certain sourire de ce dernier.

Un télégramme de Paris

SHERBROOKE. (C.G.) — Le procès de l'ancien député et ministre Yvon Dupuis a son écho en Europe, plus particulièrement à Paris où M. Dupuis a déjà fait affaire.

En effet, au cours de l'après-midi, hier, Me Paul Martineau, l'avocat de la défense, a reçu de Paris un télégramme d'un des administrateurs des établissements Atlas, qui se lit comme suit :

"Me Paul Martineau,
"Cour d'assise,
"Sherbrooke, Québec.

"Affaire Yvon Dupuis. Stop. Après lecture dans presse canadienne récit procès Dupuis, estime mon devoir informer justice que Monsieur Silver, lors du séjour à Paris début de juin 1961, affirmait avoir fourni fonds pour payer échéances Science-Atlas-Univers.

Respectueusement,
Michel Brochetain,
Etablissements Atlas."

Interrogé par les journalistes sur ce Monsieur Brochetain, M. Dupuis déclara avoir connu cet homme en 1961 alors que lui-même était président de la compagnie Science-Atlas-Univers.

"M. Brochetain est le président des Etablissements Atlas, dit-il. Mais, je ne l'ai pas vu depuis trois ans".

On ignore encore si la défense fera état de ce télégramme au procès ou si elle a l'intention de faire venir M. Brochetain de Paris pour témoigner.

Un secret de beauté

Il est très facile, selon Margaret Merril, d'avoir le joli teint des Anglaises. Pour obtenir ce teint de pêche, elle suggère d'imbiber une serviette avec de l'eau que vous aurez gardée au réfrigérateur et de la presser doucement sur votre visage durant quelques minutes, une ou deux fois par jour. Pour conserver l'effet embellissant de l'eau froide, appliquez un peu d'huile d'Olay. Cette huile tropicale est assez rare et coûteuse mais votre pharmacien pourra vous en fournir une petite quantité.

Marshalls fabrics of Montreal inc
Nous vendons au comptant ; vous économisez davantage

M VENTE

IL EN COUTE SI PEU POUR COUDRE AUTANT
LAINAGES COUTURIER
SOLDE AVANT PAQUES
SE VENDAIENT 10.95 A 21.95
½ PRIX
VENTE 5.48 À 10.98

Voyez ces jolis lainages français et écossais, ces tweeds colorés, ces nouveaux tissus aux couleurs vivantes, ces riches quadrillés et ces quadrillés superposés pour vos manteaux, costumes ou robes du printemps. Les plus nouvelles teintes.

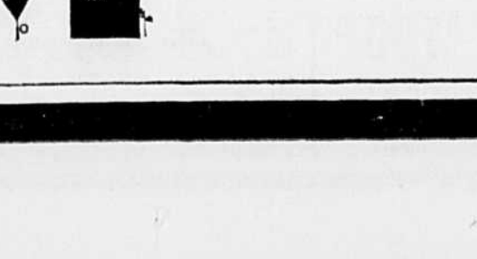
TOILE BOUCHER
UNIE OU IMPRIMÉE
36-47" de large. Valeurs jusqu'à 2.95
Un tissu mode économique, frais, fouroutant et pratique. Choix de teintes unies ou d'imprimés voyants pour costumes et robes.
1.49 vge

GINGHAM
"DAN RIVER"
36" de large. Ordinairement 1.95
Magnifiques quadrillés ordinaires ou superposés Dan River lavables à la machine, prérétrécis, résistant au froissement, lavez-et-séchez. Choix de motifs aux couleurs fraiches pour le printemps et l'été.
1.29 vge
"Qui dit tissus à la verge, dit Marshall's"
1195 OUEST, STE-CATHERINE — 844-2558

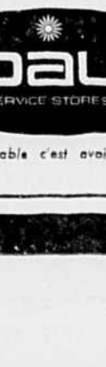
le printemps est arrivé CHEZ
Carel
tricots exclusifs
6612, St-Hubert
CR. 2-2025

Recherchez cette marque sur l'étiquette
PURE LAINE VIERGE
Le vêtement en laine le plus chic, on peut le trouver au Salon Juliette
Salon Juliette
est fier d'annoncer sa nouvelle acquisition :
LA TAILLE 14
complétant sa chic collection de vêtements dans les tailles 16 en montant.
•ROBES •TAILLEURS •MANTEAUX
• TRICOTS • ROBES DE BAL
CREATIONS HAUTE MODE
Spécialistes exclusifs dans les tailles 14 à 20, 40 à 48, 14½ à 28½
Salon Juliette
5457, ch. Queen Mary
Au tél. : 484-3558
5141, rue Saint-Denis
Au tél. : 279-7231
Ouvert les jeudi et vendredi jusqu'à 9 h.
Ouvert le jeudi jusqu'à 9 h.

VOYEZ
dans LA PRESSE
de samedi prochain
un numéro spécial exposant une
RETROSPECTIVE ET REGARD SUR L'AVENIR
de la
LITTERATURE D'EXPRESSION FRANÇAISE
et de la
LITTERATURE CANADIENNE
Cette publication s'inscrit dans le cadre du
8e SALON DU LIVRE
de MONTREAL 1966
qui aura lieu au PALAIS DU COMMERCE
du 31 mars au 6 avril



Essayez Cow Brand dans votre bain!
Une demi-livre de Soda à Pâte Cow Brand dans l'eau chaude de votre bain et vous terminerez la journée de façon agréable et reposante pour quelques sous seulement!
Cow Brand est également excellent pour soulager les irritations cutanées ou les brûlures causées par le vent et le soleil.
Le Soda à Pâte Cow Brand
BICARBONATE DE SOUDE PUR



Italian Room... où l'on vend les souliers qui sont remarqués
IMPORTATION EUROPEENNE
SPÉCIAUX D'OUVERTURE
À L'ITALIAN ROOM
DEMAIN LE 31 MARS
au
4265 WELLINGTON (coin Galt)
* Aussi disponible dans nos autres magasins
RÉG. 12.99
Spécial $9.99



Un modèle très chic, de mise en toutes circonstances. Entièrement double en cuir. Dans le noir, tan. $9.99
Très grand sac pour l'employée de bureau actuelle, modèle populaire à poignée double, en beau cuir importé. Motif en relief. Dans le beige, gris et tan. $9.99
SATISFACTION GARANTIE OU REMBOURSEMENT
Tous nos magasins sont ouverts jeudi et vendredi jusqu'à 9.30 p.m.
Italian Room SHOE SALON
• 359 Ste-Catherine O. 849-8759
• 4265 rue Wellington 769-2981
• 6838 Plaza St-Hubert 272-9901
• Quand vous irez à Quebec, venez nous voir à 341 Boul. St-Joseph.

"Ne vous faites pas prendre comme moi"
N'attendez pas le 1er avril pour m'apporter vos vêtements d'hiver pour l'entreposage d'été.
Monsieur Paul vous offre également un service de réparations pour vos vêtements abimés.
Il y a à Montréal et dans les environs 95 magasins Paul pour vous servir.
paul SERVICE STORES LTD
Etre impeccable c'est avoir l'air propre

Une enquête sur le crime n'est pas nécessaire

— Cardin

OTTAWA. (PC) — Le ministre de la Justice, M. Lucien Cardin, a déclaré aux Communes que les ministres de la Justice et procureurs généraux ont discuté de la possibilité d'instituer une enquête sur le crime organisé lors de la conférence fédérale-provinciale, et qu'il ne croyait pas devoir instituter une telle enquête.

Il répondait à la question de M. Martial Asselin PC-Charlevoix qui précisait que M. Claude Wagner était prêt à instituer seul une telle enquête, si Ottawa ne prenait pas l'initiative.

Greene soulève une vague de protestations

OTTAWA. (PC) — Le ministre de l'Agriculture, M. J. J. Greene, a soulevé une vague de protestations hier parce qu'il n'a pas fait d'exposé général au début de l'étude du comité des Communes sur les estimations budgétaires de son ministère.

M. Greene s'en est tenu à une revue très prudente des structures de son ministère lors de sa comparution devant le comité de l'agriculture.

Des députés conservateurs et néo-démocrates ont fait valoir qu'il aurait dû traiter de l'orientation qu'il entend donner à la politique agricole afin de jeter une base pour les débats du comité.

Le comité s'apprête à travailler dans du neuf avec l'étude des estimations budgétaires, tâche réservée jusqu'ici aux Communes.

M. Greene a déclaré qu'il croyait que le comité serait désireux d'étudier par le menu les activités de son ministère et non point des questions générales.

Trois-Rivières n'est pas Three-Rivers

— Mongrain

OTTAWA. (PC) — Le gouvernement vient de se voir demander de bien vouloir cesser d'appeler Trois-Rivières, Three Rivers.

M. J.-A. Mongrain, député indépendant de Trois-Rivières, venait à peine de faire cette requête que M. Arnold Peters, député néo-démocrate de Timiskaming, fit encore mention de "Three Rivers" dans un autre discours à la Chambre des communes.

M. Mongrain, avec la patience d'un homme qui a combattu pour une cause pendant 15 ans, rappela à M. Peters la demande qu'il avait formulée quelques moments plus tôt.

"J'ai fait erreur et je m'excuse, a dit M. Peters. J'ai voulu dire Trois-Rivières."

Le député indépendant a dit que Trois-Rivières est le nom propre de cette ville portuaire du St-Laurent et qu'il ne peut être traduit.

"Je n'appelle pas l'orateur de la Chambre, M. Lamoureux, M. Lover lorsque je m'adresse à lui en anglais. Et je ne dis pas M. Hiver quand je m'adresse à M. Winters."

M. Mongrain a dit que depuis 15 ans, les conseils municipaux, les Chambres de Commerce et les diverses associations de Trois-Rivières demandent au gouvernement de donner à leur ville le nom sous lequel elle a été incorporée.

M. Mongrain est un ancien maire de Trois-Rivières.



DOMINION n'achète que le...

MEILLEUR BOEUF DE

Seul le meilleur boeuf est assez bon pour Dominion . . . et assez bon pour vous. Voilà pourquoi Dominion achète seulement le boeuf de marque rouge et bleue de la plus haute qualité et inspecté par le gouvernement. Les experts bouchers Dominion se rendent chaque jour aux abattoirs et choisissent seulement les jeunes quartiers de boeuf que la nature a comblé d'une pleine mesure de qualité. Ensuite, Dominion attend patiemment jusqu'à ce que ces viandes de qualité soient vieillies à point afin d'en déguster la tendreté naturelle et le bon goût naturel. Ce n'est donc pas surprenant si un nombre grandissant de Canadiens magasinent au Dominion en préférence à tout autre magasin . . . c'est surtout à cause de la viande! Adoptez Dominion aujourd'hui même et faites-en la preuve.

Seulement 1 quartier de boeuf sur 10 est assez bon pour Dominion .... et assez bon pour vous!

FRUITS et LÉGUMES FRAIS

CHOUX-FLEURS

DE LA CALIFORNIE – JEUNES, TENDRES, BLANC-NEIGE

FERMES – JUMBO

GROSSEUR 12

NOUVEAU BAS PRIX 39¢ CHACUN

(AUCUN A PRIX PLUS ELEVE)

FARINE TOUT USAGE "ROBIN HOOD"

SAC 5 LB 55¢ SAC 7 LB 75¢

CHOCOLATS ASSORTIS "ENCHANTEMENT" Boite 16 oz. 89¢

CHOCOLAT à la MENTHE "ENCHANTEMENT" — Paquet 7 oz. 39¢

PAMPLEMOUSSES "INDIAN RIVER" A PELURE MINCE DE LA FLORIDE ROSES GROSSEUR 56 10 pour 69¢

CAROTTES en paquets 2 pqts pour 35¢ — De Californie — Jeunes, tendres, croustillantes

POIRES D'AVOCAT 2/49¢ — Fraiches, fermes de la Californie — Grosseur 20

CELERI PASCAL 2/35¢ — Croustillant de la Californie — Grosseur 48

ORANGES grosseur 200 Douz. 49¢ — Valencia — De la Floride, pelure mince

variété d'aliments congelés

CHOUX de BRUXELLES 2/49¢ "DOMINO" — Paquet 10 oz.

PETITS POIS Paquet 12 oz. 2/55¢ FANTAISIE "DOMINO"

MAIS en GRAINS Sac 12 oz. 2/47¢ OU POIS DE FAITAISIE "YORK"

PATES à la VIANDE 3/89¢ ASSORTIS "CLARK'S" 9 oz. chacun

CAFÉ INSTANTANÉ Richmello GROS POT 10 oz SPECIAL 1.29 chacun

vedettes d'épicerie

PAPIER DE TOILETTE 3 paquets 2 roul. 79¢ — BLANC OU PASTEL "WHITE SWAN" Paquet 4 roul. 51¢

SPIC & SPAN Format économique $1.46 — OFFRE SPECIALE ! 15¢ DE RABAIS

M. NET 8¢ DE RABAIS Bout. 32 oz 89¢ — NETTOYEUR LIQUIDE POUR LA MAISON

COMET Format rég. 2/45¢ — NETTOYEUR EN POUDRE POUR LA MAISON

VEDETTES D'ARTICLES DIVERS

FIXATIF à CHEVEUX BRECK 6 oz 88¢ — UNE VRAIE AUBAINE — EPARGNEZ 61¢ — Valeur 1.49

SHAMPOOING WOODBURY 99¢ — ACHAT SPECIAL — EPARGNEZ 40¢ — Valeur 1.49 — Bout. 13½ oz.

DENTIFRICE PEPSODENT 99¢ — POUR DES DENTS PLUS BLANCHES — FORMAT FAMILIAL

CHAISES PLIANTES Chacune 2.99 — BOIS DUR NATUREL OU NOYER

FROMAGE EN TRANCHES

Régulier — fort ou aux piments DOMINO

EXCLUSIF AU DOMINION !

Extra spécial ! 3 Pqts 8 oz 85¢

100 TIMBRES DOMINO EN SURPLUS avec coupon et achat de COMMANDE de $5.00 ou plus LUNDI seulement, 4 avril au DOMINION de l'Ile de Montréal et des environs

25 TIMBRES DOMINO EN SURPLUS avec coupon et achat de BOLOGNE "Maple Leaf" Format familial 24 oz Se termine mardi 5 avril au DOMINION

25 TIMBRES DOMINO EN SURPLUS avec coupon et achat de SALADE de CHOU "Hygrade" 16 oz Se termine mardi 5 avril au DOMINION

50 TIMBRES DOMINO EN SURPLUS avec coupon et achat de BACON DE DOS Cry-O-Vac "Maple Leaf" Morceau 1 à 2 lb Se termine mardi 5 avril au DOMINION

50 TIMBRES DOMINO EN SURPLUS avec coupon et achat de PATATES de TABLE Canada No 1 Sac 50 lbs Se termine mardi 5 avril au DOMINION

25 TIMBRES DOMINO EN SURPLUS avec coupon et achat de POMMES McINTOSH Surchoix du Québec 5 lbs Se termine mardi 5 avril au DOMINION

25 TIMBRES DOMINO EN SURPLUS avec coupon et achat de CITRONS Juteux "Sunkist" Sac 1 doux. Se termine mardi 5 avril au DOMINION

25 TIMBRES DOMINO EN SURPLUS avec coupon et achat de RAGOUT de BOEUF ou irlandais "Swift" Bte 15 oz 3¢ de rabais 36¢ Se termine mardi 5 avril au DOMINION

25 TIMBRES DOMINO EN SURPLUS avec coupon et achat de SAUCE Hot Chicken "Gaza" Bte 14 oz 2/43¢ Se termine mardi 5 avril au DOMINION

25 TIMBRES DOMINO EN SURPLUS avec coupon et achat de Patates chips "Humpty Dumpty" Pqt jumelé 8 oz 49¢ Se termine mardi 5 avril au DOMINION

25 TIMBRES DOMINO EN SURPLUS avec coupon et achat de SIROP de MAIS "Bee Hive" Bte 2 livres 39¢ Se termine mardi 5 avril au DOMINION

25 TIMBRES DOMINO EN SURPLUS avec coupon et achat de GRUAU "Quaker" Prêt à manger Bte 10 oz 37¢ Se termine mardi 5 avril au DOMINION

25 TIMBRES DOMINO EN SURPLUS avec coupon et achat de SERVIETTES de papier Blanc "White Swan" Pqt de 60 2/39¢ Se termine mardi 5 avril au DOMINION

25 TIMBRES DOMINO EN SURPLUS avec coupon et achat de Garnitures à tartes "E.D. Smith" — 8 saveurs Une boîte 20 oz Se termine mardi 5 avril au DOMINION

50 TIMBRES DOMINO EN SURPLUS avec coupon et achat de SURF BLEU 20¢ de rabais Format géant 81¢ Se termine mardi 5 avril au DOMINION

50 TIMBRES DOMINO EN SURPLUS avec coupon et achat de CIRE LIQUIDE Cristal "Succès" 13¢ de moins 32 oz $1.16 Se termine mardi 5 avril au DOMINION

ATTENTION !

Vous avez jusqu'au 1er avril pour obtenir **gratuitement** un LAPIN GEANT.

Pour plus de détails, lisez

LA PRESSE

25 TIMBRES DOMINO EN SURPLUS avec coupon et achat de SPAGHETTI "Chef Boy-Ar-Dee" Boulettes de viande Bte 15½ oz 35¢ Se termine mardi 5 avril au DOMINION

50 TIMBRES DOMINO EN SURPLUS avec coupon et achat de JAMBON CUIT Picnic "Maple Leaf" Bte 1½ lb $1.85 Se termine mardi 5 avril au DOMINION

25 TIMBRES DOMINO EN SURPLUS avec coupon et achat de Nettoyeur "Gillett" pour tuyauterie Bte 10½ oz 31¢ Se termine mardi 5 avril au DOMINION

25 TIMBRES DOMINO EN SURPLUS avec coupon et achat de Garniture Fouettée "Dream Whip" Pqt 4 oz 55¢ Se termine mardi 5 avril au DOMINION

25 TIMBRES DOMINO EN SURPLUS avec coupon et achat de THE en SACS O.P. "Tender Leaf" Pqt de 60 87¢ Se termine mardi 5 avril au DOMINION

25 TIMBRES DOMINO EN SURPLUS avec coupon et achat de Aliments pour bébé ou junior HEINZ 3 pots 4¾ oz ou 2 pots 8 oz Se termine mardi 5 avril au DOMINION

50 TIMBRES DOMINO EN SURPLUS avec coupon et achat de CAFE "Country Club" Bte 16 oz $1.03 Se termine mardi 5 avril au DOMINION

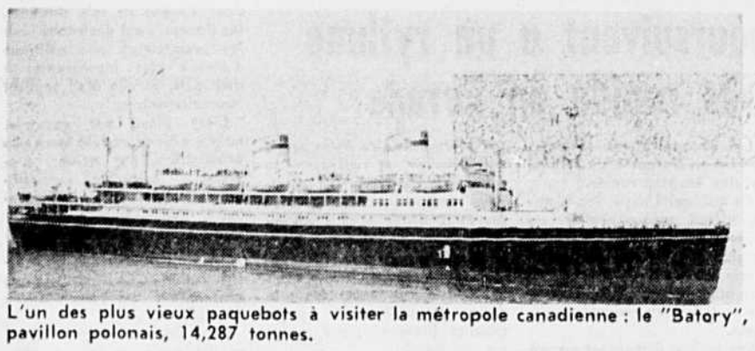
50 TIMBRES DOMINO EN SURPLUS avec coupon et achat de BEURRE d'ARACHIDE "Richmello" Pot 45 oz $1.09 Se termine mardi 5 avril au DOMINION

25 TIMBRES DOMINO EN SURPLUS avec coupon et achat de MELANGE "Jiffy" pour croûtes à tartes Pqt 18 oz 43¢ Se termine mardi 5 avril au DOMINION

50 TIMBRES DOMINO EN SURPLUS avec coupon et achat de BREUVAGES "CRUSH" 6 saveurs 12 btes 10 oz Se termine mardi 5 avril au DOMINION

MONTREAL, MERCREDI 30 MARS 1966 — 82e ANNEE — No 75

Dix paquebots vont relier Montréal à 14 villes d'Europe cette année



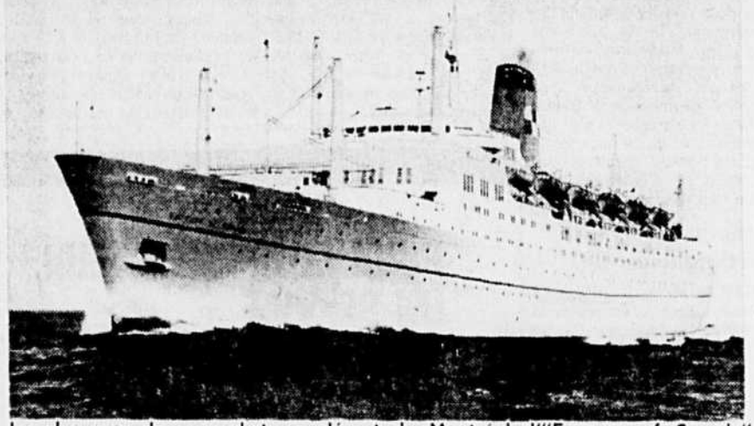
L'un des plus vieux paquebots à visiter la métropole canadienne : le "Batory", pavillon polonais, 14,287 tonnes.



Le "Carinthia" est le seul paquebot de la Cunard à coque noire à venir à Montréal. En service depuis dix ans; 22,000 tonnes.



Le "Ryndam" que l'on voit ici est identique au "Maasdam". Tous deux jaugent 15,000 tonneaux et portent les couleurs de la ligne Holland-America.



Le plus gros des paquebots au départ de Montréal, l'"Empress of Canada" accuse 27,300 tonnes. Il navigue en tandem avec l'"Empress of England".



L'"Arkadia", de la Greek Line, compte 35 ans d'âge mais a été complètement restauré en 1958. Il jauge 20,260 tonnes.



Avec le "Franconia", le "Carmania" est l'un des deux paquebots à coque verte de la ligne Cunard. Rénovés au coût de $3 millions chacun, les deux navires jaugent 22,700 tonnes.

80 départs en huit mois

par Denis MASSE

Dix paquebots de ligne feront régulièrement la navette entre l'Europe et Montréal au cours de l'année. Un onzième, le "Berlin", couronne depuis trois ans, en décembre, cette série de traversées de l'Atlantique.

Dix paquebots en service régulier, c'est un de plus que l'an dernier. On notera un pavillon inconnu jusqu'ici dans le service transatlantique, celui de l'URSS. Son porte-couleurs, le nouveau paquebot "Alexandre Pouchkine" fera en effet six voyages complets entre Léningrad et Montréal au cours de l'année.

Pour la première fois dans l'histoire de la navigation sur le fleuve, des paquebots remontent cette année le St-Laurent dans le mois de mars. Le paquebot polonais "Batory" et le hollandais "Maasdam" ont donné leur position dans le golfe, hier, et sont tous les deux attendus à Québec demain d'où ils repartiront vers l'Europe au cours des premiers jours d'avril.

Pour sa part, le paquebot "Carinthia", de la ligne Cunard, inaugurera le 5 avril la série de 80 escales qui seront faites au cours de l'année par l'un ou l'autre des dix paquebots en service régulier.

Cinq pavillons différents

Les dix paquebots groupent cinq pavillons de nationalité différentes; le pavillon britannique est arboré par cinq navires: les deux Empress du Canadien Pacifique ("Empress of England" et "Empress of Canada") et le trio de la ligne Cunard formé par le "Carinthia", le "Carmania" et le "Franconia". Les autres pavillons sont ceux de l'URSS sur le "Pouchkin"; de la Grèce hissé par l'"Arkadia"; de la Pologne arboré par le "Batory" et de la Hollande aux mâts du "Maasdam" et du "Ryndam".

Quatorze villes de la vieille Europe sont directement reliées à Montréal par ces paquebots transatlantiques. Pour la première fois, Léningrad, au nord de la Russie, sera reliée de façon régulière à la métropole canadienne par voie maritime.

Quatorze villes d'Europe reliées à Montréal

De ces quatorze villes, Southampton en Grande-Bretagne et Le Havre en France seront les plus fréquentées. Cinq paquebots différents y feront escale régulièrement. Les autres, dans l'ordre de leur fréquentation, sont Rotterdam (quatre paquebots); Greenock, en Ecosse (trois paquebots); Liverpool, Angleterre (trois paquebots); Cobh, en Irlande (trois paquebots); Londres, Angleterre (trois paquebots); Bremerhaven, en Allemagne (deux paquebots); Copenhague, au Danemark (deux paquebots; enfin Helsinki, (Finlande), Zeebrugge (Belgique); Leningrad (Russie), Amsterdam (Hollande) et Gdynia (Pologne) seront tout à tour visitées par un paquebot.

Tous les paquebots qui visitaient Montréal l'an dernier reviennent cette année. Un nouveau-venu, le "Pouchkine", porte leur nombre à dix. Le nombre des paquebots n'avait pas augmenté à Montréal depuis la désertion de l'"Homeric" et la disparition de l'"Empress of Britain", en 1964.

Cunard : des paquebots verts

La ligne Cunard utilisera à elle seule trois paquebots : le "Carinthia", le "Franconia" et le "Carmania". Les deux derniers sont les anciens 'Ivernia" et "Saxonia" que la société Cunard a rénové entièrement au coût de $3 millions chacun et adaptés au service des croisières dans les eaux tropicales en hiver. On a donc revêtu leur coque d'une teinte verte, "eau du Nil", qui repose la vue et donne une ambiance rafraîchissante. Les deux jaugent environ 22,700 tonnes tandis que le "Carinthia", le seul Cunard à coque noire à nous visiter régulièrement, accuse près de 22,000 tonnes.

Le "Carinthia" a été mis en service en 1956 sur le St-Laurent. Les deux autres, méconnaissables dans leur nouvelle toilette, ont fait leurs premiers voyages vers Montréal en 1963.

La ligne Cunard, fondée il y a 126 ans par Samuel Cunard, est la seule à desservir la métropole canadienne avec trois paquebots.

Règle générale, le "Carinthia" se rendra à Liverpool tout en s'arrêtant quelques heures à Greenock, en Ecosse. Le "Carmania" et le "Franconia" se rendront jusqu'à Rotterdam, en Hollande, en faisant escale à Cobh, Irlande; Le Havre, France et Southampton, Grande-Bretagne.

Le plus gros est exploité par le Canadien Pacifique

Le plus gros des dix paquebots du port de Montréal arbore sur sa cheminée l'échiquier rouge et blanc qui est l'emblème de la société de navigation du Canadien Pacifique. Il s'agit de l'"Empress of Canada", un luxueux paquebot de 27,300 tonnes. Baptisé par Mme John Diefenbaker en 1960, l'"Empress of Canada" effectua son voyage inaugural sur le St-Laurent en 1961.

Le Canadien Pacifique maintiendra encore cette année un deuxième "Empress" sur la ligne Liverpool-Montréal : l'"Empress of England", paquebot de 25,500 tonnes, qui a été lancé en 1956. Note historique, il avait été baptisé par Lady Eden, épouse du premier ministre de la Grande-Bretagne à l'époque.

Le premier des deux Empress qui jetteront l'ancre à Montréal cette année, sera l'"Empress of England". Il est attendu ici le 12 avril et sera suivi une semaine plus tard par l'"Empress of Canada".

Les deux Empress tout blancs se rendront régulièrement à Liverpool, avec escale à Greenock, en Ecosse.

Le doyen porte le nom d'un roi : Batory

L'un des plus vieux paquebots à avoir adopté Montréal comme terminus de ligne sur le St-Laurent (il ne le cède en âge qu'à l'"Arkadia"), arbore le pavillon d'un pays situé derrière le rideau de fer, la Pologne. Le "Batory" a commencé à fréquenter les ports du St-Laurent en 1956, après avoir été banni du port de New York pour avoir permis au communiste Gerhard Eisler d'échapper aux mailles du FBI.

Le "Batory" qui a reçu le nom d'un ancien roi de Pologne, Stephan Bathory, a connu une glorieuse carrière au service des Alliés durant la dernière guerre mondiale. A côté d'une murale de douze pieds de hauteur à l'effigie du roi Bathory que l'on trouve dans le principal hall, une plaque de bois sculpté rappelle ses actions d'éclat de 1939 à 1945.

Le "Batory" qui a l'un des meilleurs coefficients de remplissage au départ de Montréal, fera cette année la navette entre la métropole canadienne et le port de Gdynia, en Pologne, avec escale occasionnelle à Londres et régulière à Copenhague. Sur la voie du retour, il promet de s'arrêter trois fois sur dix à Southampton.

C'est un paquebot de 14,287 tonnes, certainement l'un des plus attachant à visiter régulièrement la première ville française d'Amérique.

Deux paquebots hollandais

La ligne Holland-America se servira alternativement de ses paquebots "Maasdam" et "Ryndam". Le premier effectuera les deux premières traversées et laissera les autres au "Ryndam" ; il reviendra plus tard à la fin de la saison, le 20 octobre, clôturer une série de neuf voyages pour la Holland-America.

Le "Maasdam" et le "Ryndam" sont des navires à peu près identiques qui ont été construits respectivement en 1952 et 1951. Ils jaugent tous deux 15,000 tonnes.

Partant de Montréal le 28 avril, le "Maasdam" effectuera le voyage traditionnel de la saison des tulipes vers la Hollande. Au cours de la saison, le "Ryndam" effectuera une croisière exceptionnelle sur le Saguenay, se rendra aux Bermudes, s'arrêtera à St-Pierre et Miquelon et à Gaspé, bouclant le voyage à Montréal.

Les deux navires se rendront régulièrement à Bremerhaven, un gros port du nord de l'Allemagne, s'arrêtant en cours de route à Southampton, au Havre et à Rotterdam, leur port d'attache.

L'ancien "Monarch of Bermuda" porte le nom d' "Arkadia"

L'"Arkadia" qui navigue sous pavillon libérien est exploité sur la ligne Bremerhaven-Montréal par la Greek Line. Le navire a été tout d'abord construit pour la ligne de New York aux Bermudes, en 1931, et portait alors le nom de "Monarch of Bermuda". Un certain temps, il battit pavillon britannique sous le nom de "New Australia".

La Greek Line en fit l'acquisition en 1958 et le restaura au point d'en faire un navire tout neuf. En supprimant un pont, on lui donna une silhouette plus légère et on en fit un meilleur navire à tous points de vue. L'"Arkadia" jauge maintenant 20,260 tonnes.

C'est celui de nos paquebots qui fait le plus d'escales, de Montréal à Bremerhaven, s'arrêtant tour à tour à Cobh, Irlande ; Le Havre, France ; Londres, Angleterre et Amsterdam en Hollande. Au retour, il fait escale à Zeebrugge, en Belgique au lieu de Cobh.

Au cours de la saison, l'"Arkadia" fera une croisière exceptionnelle de Montréal à Boston et retour. Sa première visite de la saison dans le port de Montréal est prévue pour le 29 avril.

Premières liaisons régulières entre l'URSS et l'Amérique

Le plus récent des paquebots venant à Montréal établit le premier service régulier de transport de passagers entre l'Union Soviétique et l'Amérique du Nord. Il porte le nom d'un des plus grands poètes de la Russie des tsars, Alexandre Pouchkine. Il est arrivé dans le passé que le "Batory" se rende jusqu'à Léningrad, mais ce n'était pas là un service régulier comme s'apprête à le faire l'"Alexandre Pouchkine".

Lancé en 1965, le paquebot de 19,860 tonnes faisait son voyage inaugural en se rendant dans la Méditerranée, l'automne dernier. Sa première visite à Montréal est prévue pour le 27 avril et il fera six voyages complets entre Léningrad et la métropole canadienne au cours de l'année.

Moyennant entente avec les propriétaires du "Batory", l'"Alexandre Pouchkine" s'arrêtera à chacun de ses voyages à Londres, à Copenhague et à Helsinki, mais laissera au paquebot polonais le port de Gdynia.

Le nouveau paquebot soviétique peut loger 666 passagers répartis en deux classes, première et touriste.

Une fois par année: le "Berlin"

A cette nomenclature des paquebots réguliers de Montréal, il faut ajouter le "Berlin" qui, une fois l'an, à la toute fin de la saison, vient jeter l'ancre au pied de la rue McGill. Voici trois ans qu'il le fait et tout indique que cette escale exceptionnelle à Montréal sera répétée une fois de plus cette année.

Le navire n'est pas neuf. Lancé en 1925 par la Swedish American Line, sous le nom de "Gripsholm", il servit principalement à l'échange des prisonniers durant la dernière guerre mondiale.

Battant pavillon de la société allemande North German Lloyd, il jauge 18,600 tonneaux.



C'est dans ce décor peu enchanteur que les passagers des grands paquebots sont accueillis à Montréal. Mais c'est une image qui est appelée à disparaître : la transformation de deux entrepôts en autant de "gares maritimes" est en voie de réalisation.

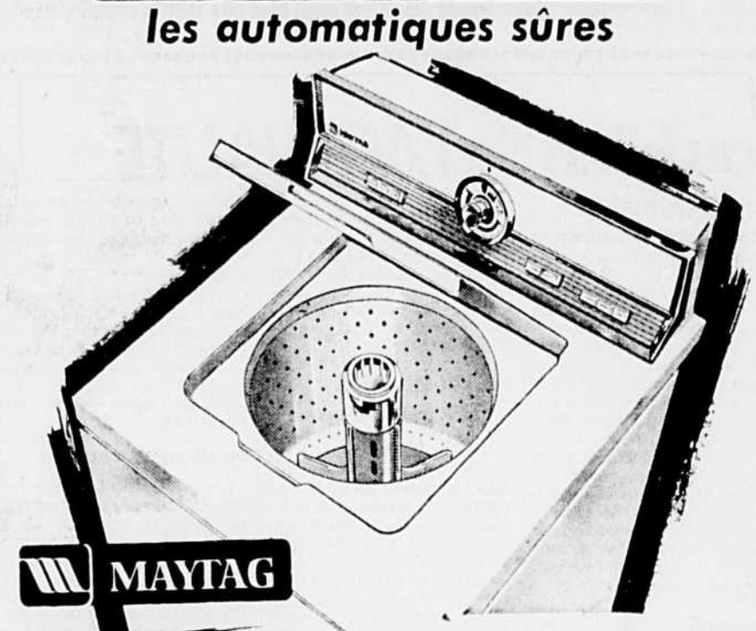


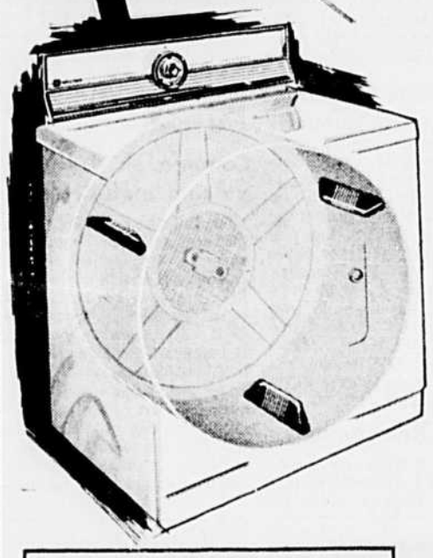
Le plus récent paquebot à adopter Montréal, l'"Alexandre Pouchkine" sera le premier à établir des liaisons maritimes régulières entre l'URSS et l'Amérique du Nord. 19,860 tonnes; 666 passagers.

J. A. ST-AMOUR Ltée

vous présente

La nouvelle génération de MAYTAG les automatiques sûres





NOUVELLE GARANTIE DE LESSIVEUSE

5 — 2 — 5

5 ans sur la transmission.
2 ans sur toute la lessiveuse.
5 ans antirouille sur la carrosserie.

NOUVELLE GARANTIE DE SECHEUSE

5 — 2

5 ans antirouille sur la carrosserie.
2 ans sur toute la sécheuse.

LESSIVEUSE

A PUISSANCE DE LAVAGE

- Capacité massive
- La plus grande cuve sur le marché
- Nouvel agitateur à pales mobiles
- Nouveau système d'injection sans éclaboussage
- Nouvelle peinture résistant aux brûlures et aux rayures
- Rinçage à l'eau froide automatique.

SECHEUSE

- Sécheuse à commandes électroniques.
- Nouvelle carrosserie plus étroite
- Apparence rajeunie
- Dessus et tambours en porcelaine
- Porte isolée de fibre de verre
- Un seul contrôle d'opération

A DOUCE AMBIANCE DE CHALEUR

A PRIX SPÉCIAL

A votre service depuis plus de 60 ans

Stationnement gratuit voisin de notre magasin

J.-A. ST-AMOUR LTÉE

Ouvert jeudi et vendredi jusqu'à 9.30 h.

MEUBLES ET APPAREILS ELECTRIQUES

6575 ST-DENIS 274-8341

entre Beaubien et St-Zotique

MISE DE COTE sans aucuns frais

MONTRÉAL

Bourse de Montréal

Ventes		Haut	Bas	11 h.
100	Abitibi	12¼	12¼	12¼
—	Algoma	65	65	—
400	Alliance	220	220	220
950	Alumin	38⅜	38¼	38¼
—	id 4¼ pr	43¼	43¼	—
—	Alcan 1 pr	21⅛	21⅛	—
1000	id 2 pr	43	43	43
—	Anglo CP p	23½	23½	—
—	AngT 4½ pr	42	41	—
—	id 265 pr	51	51	—
—	id 290 pr	51	49½	—
—	Argus	19¾	19¾	—
—	id 2.50 pr	46	46	—
—	ArgC Pr	12½	12½	—
400	Asbestos	22	22	22
—	Atl Sug	29	28⅞	—
—	Bq CN	64	64	—
—	Bq d'Epargn	15¼	15¼	—
—	Bq Im-C	62⅞	62⅞	—
—	Bq Mont	60½	60¼	—
—	Bq N-E	68⅛	68⅛	—
—	Bq PC	48	45	—
205	Bq Roy	73¾	73¾	73⅝
—	Bq Tor-D	61¼	61¼	—
—	Bathurst P	24⅜	24¼	—
—	id wts	950	950	—
—	id (A)	56	55¼	—
265	Bell Phone	55¾	55⅝	55⅝
—	Bow Mer P	50	50	—
100	Bowater	8¼	8¼	8¼
—	Brazil	9¾	9½	—
—	BA OIL	31⅜	31⅜	—
—	BC Forest	22	22	—
—	BC Phone	74	74	—
350	Brinco	5½	5½	5½
—	CAE	10⅜	10¼	—
—	Cal Pow	26	25¾	—
325	Can Cem	42½	42¼	42¼
—	C Cem Pr	25½	22	—
—	CD Sugar	23¾	23¾	—
25	Can Iron	23	23	23
—	Can Malt	22	21¾	—
—	C Saf 4.40P	97½	97½	—
—	C S L	36⅞	36⅞	—
4600	C Brew	7½	7½	7½
—	C Brew (B)	48⅝	48⅝	—
—	C B Alu (A)	18½	18	—
—	C I L	19	18¼	—
—	CBAL (A)	540	540	—
—	C I L Pr	80½	80½	—
—	CI Pow	26	26	—
—	CI Pow Pr	19	19	—
—	C Marconi	8	7¾	—
550	CPR	60½	60¼	60½
—	CPR 4% Pr	8¾	8¾	—
—	C Pfina	11¾	11¾	—
—	CPP Sec (A)	6	5¾	—
—	C Refract	17	17	—
—	C Vickers	19½	19½	—
—	Central Del	11½	11½	—
—	Chemcell	13½	13¼	—
—	Chem 1.75 P	32	32	—
150	Cons MS	43	43	43
125	Cons Paper	38¼	38¼	38¼
—	Cons Text	22½	22½	—
—	Consu Glass	12	12	—
—	Coronation	190	165	—
—	Corpex	9½	9	—
—	Cr Cork	124	124	—
—	Cr Zell A	25	25	—
—	Crush Int	15	15	—
—	Cygnus B	700	700	—
—	Denison	40¼	40¼	—
—	Dist Seag	37⅞	37⅞	—
25	D Bridge	25	25	25
—	D Coal Pr	53⅜	53⅜	—
—	Do Fasco	26	26	—
—	D Fasco 4¾	96	96	—
100	D Glass	16	16	16
—	D Lime	290	290	—
—	Dosco	12½	12⅜	—
—	D Stores	23⅜	23½	—
200	Domtar	19⅜	19¼	19¼
—	Domtar Pr	18¾	18¾	—
—	D Text	35	34¾	—
—	Donohue	8½	8½	—
—	Du Pont	41¼	41½	—
—	Du Pont Pr	81	81	—
—	Dupuis A	7¾	7¾	—
—	Eddy Match	36½	36½	—
—	Enamel A	7	7	—
—	Enamel B	350	350	—
100	Falcon	99¾	99¾	99¾
—	Fam Play	27¼	26¼	—
—	Fleetwood	28	28	—
—	Fraser	28	28	—
—	Fr Pete	410	400	—
—	GMC	102½	102½	—
—	GB Can Inv	16	16	—
—	GBCanInvP	15	15	—
50	GL Paper	25	25	25
—	Hdy Andy	5¾	5¾	—
—	Harding A	40½	40½	—
—	Hawk Sidd	5½	5½	—
—	Hollinger	24	24	—
—	Home A	20¾	18½	—
—	Home B	20	19¼	—
—	Horne pf	320	310	—
100	HudBay M	81	81	81
375	HBC	16¾	16¼	16¼
—	Husky Oil	13¾	13¾	—
—	Husky B p	51	51	—
—	Imp Oil	54	53⅞	—
—	Imp Tob	15	14¾	—
—	I Tob Pr	5¾	5¾	—
—	Ind Accep	21	20¾	—
—	Inglis	10	9⅞	—
—	Int Nickel	106	105¾	—
—	Int Pap	33¾	33¾	—
—	Int Util	30¾	30¾	—
—	Inter PL	84½	84	—
—	Invest G A	14¾	14¾	—
—	Int Util P	32½	32½	—
—	Labatt	17¾	17¾	—
—	Laur Fin	8¾	8¼	—
—	Laur F 6¼	20½	20½	—
—	Lewis	7½	7½	—
—	Loblaw A	10¼	10¼	—
—	Loblaw (B)	10¾	10¾	—
—	Loeb M	16¼	16	—
—	MacLaren A	24¾	24¾	—
—	MacLaren B	25½	25¼	—
—	MB & PR	28¼	28¼	—
—	Marit Elec	23¼	23¼	—
—	Marit Tel	21¼	21¼	—
225	Massey F	30½	30½	30½
—	McAllister	7½	7½	—
1530	Massey F	85	80	80
—	Met Stores	14½	14	—
—	Miron 6%	10½	10⅜	—
—	MitchR A	12½	12½	—
—	Molson A	32	31	—
—	Molson B	33½	32¾	—
—	Mtl Loco	14¼	14¼	—
—	Mtl Trust	19¾	19¾	—
—	Moore Corp	80¾	80¾	—
100	MorseB A	19¾	19¾	19¾
—	Mussens	9¼	9	—
—	NFLD Light	10⅜	10⅜	—
175	Noranda	51	51	51
—	Nrth & C G	31¾	31¾	—
—	NS LP	37¼	37	—
300	Ocean Fish	12¼	12¼	12¼
400	Ogilvie	14¾	14¾	—
—	Ont Steel	38½	38¼	—
—	Pac Pete	12	11⅞	—
200	Philli C rt	180	180	180
—	Phillips C	33	32	—
—	Pow Corp	12¾	12⅛	—
—	Price Br	46	45¾	—
—	QN Gas	13¾	13½	—
—	Q Phone	24	24	—
—	id 4¾ 65	17½	17½	—
—	Reitman's	13¼	12	—
—	id "A"	10	10	—
—	Rio Algom	20⅛	20⅜	—
—	Rolland A	12¾	12	—
800	Rolland B	13¼	13¼	13¼
—	Rolland P	91	91	—
—	Rothmans	27½	27½	—
—	StL Cem A	32	32	—
—	StL Cm w	12	12	—
—	StL Corp A	98½	98½	—
50	Salada F	9½	9½	9½
—	Scott LaS	14½	14½	—
—	Shell Can	20½	20½	—
—	Sher W	36	36	—
—	Shop Save	175	15	—
—	Sicard	5¾	5½	—
—	Simpsons	28	27¾	—
—	Soc GF	8	8	—
—	Sogemines	11⅜	11⅜	—
—	Southam	40¼	40¼	—
—	SS Steel	13	12¾	—
425	Steel Can	24⅛	24¾	24¾
—	Steinbg A	23½	23½	—
—	Steinbg Pr	100	100	—
—	Texaco Can	57	56⅝	—
—	T Fin A	10⅛	10⅝	—
—	Tr-C Corp	8¾	8¾	—
—	Tr-C PL	35¾	35¾	—
100	Tr Mt PL	17⅜	17⅜	17⅜
—	Turnbull	5⅛	5⅛	—
—	Un Auto A	17½	17	—
—	Un Carbide	26⅜	26⅜	—
—	Union Oil	26½	26½	—
—	Viau	12	11½	—
—	Wajax	13	12¾	—
100	Walk GW	32¾	32¾	32¾
—	Weldwood	10⅛	10⅛	—
—	WCoast Tr	26¾	26⅝	—
—	Weston A	21¼	20⅞	—
—	Weston B	22⅜	22⅜	—
—	Zeller's	23½	25½	—
—	Zeller's pr	46⅜	46⅜	—

Bourse Canadienne

Ventes		Haut	Bas	11 h.
—	Ajax	11	10	—
1500	Alscope	236	235	235
—	Alsef	9½	9½	—
—	Amg B Bel	27	22	—
—	Ameranium	5	4½	—
—	Anthonian	14	13	—
3500	Arno	5½	5½	5½
—	Augustus	50	41	—
1000	Agassiz	30	30	30
—	Baker Tale	7	7	—
—	Band-Ore	19	19	—
—	Barvallee	5½	5½	—
2000	Bateman	6½	6½	6½
—	Beauce PI	5	5	—
—	Beld-Cort	13	13	—
—	Beld-C w	300	300	—
1000	Blue Bon	335	335	335
—	Bluewater	30	30	—
—	Bonterra	6	6	—
—	B Carpets	38	38	—
—	Bruce Prest	11	11	—
—	Bruneau	20	20	—
6000	Burnt Hill	40	40	40
1000	Camflo	360	360	360
—	C Interurb	290	290	—
—	C Magnesit	65	65	—
—	C Secur A	280	275	—
—	Carbec	14	10½	—
—	Cartier Que	10	7	—
—	Casleart	425	425	—
—	Cassidy's	425	420	—
—	Castle Oil	30	30	—
100	Cessland	520	520	520
—	Chemalloy	124	124	—
—	Chib Copper	7	6	—
—	Chipman	18	17½	—
1000	Coastal M	22½	22½	22½
—	Com H&M	55	55	—
—	Com O&G	32	32	—
—	Commodor	150	140	—
—	Commod w	49	40	—
—	Cominga	15½	15	—
—	C Canorama	24	23	—
—	C D Sec A	140	140	—
1000	C Manitoba	37	37	37
—	C Mogador	23	21	—
—	C Monpas	7	7	—
100	C New Pac	70	70	70
—	C Persh	14	12	—
—	CQ Smelt	55	55	—
—	C Virginia	39	36	—
—	Copstream	9	8½	—
—	Cr MG A	6¾	6½	—
—	Crwnbridge	31	30	—
500	Crusade	30	30	34
—	Dauphin	15	15	—
—	David (A)	46½	46½	—
—	Delta Elct	220	195	—
—	Delta Min	13	11	—
—	Denault A	8½	8½	—
3000	Doisan	36	36	36
—	Dvil's Elbw	25	25	—
1000	Dom Exp	17	17	17
—	Dm Lease	24½	24	—
—	Dumagami	53	53	—
3000	Dumont	35	35	35
—	Dyna Pet	390	390	—
—	East Sull	860	860	—
—	East Vent	24	24	—
—	Empire M	21	21	—
4000	Equity Ex	75	75	75
—	Freedman	9½	9¼	—
1500	Fano	7	7	7
—	Fiscal	9½	9½	—
—	Flint Rock	21	20	—
—	Fontana	6	6	—
—	Ft Reliance	45	45	—
500	Fox Lake	22	22	22
—	Frigistors	55	46	—
—	Fundy	5½	5½	—
1500	Futurity	100	99	100
—	Furlong	5¼	5¼	—
—	id pr	7⅞	7⅞	—
—	id wt	125	125	—
500	Garney	74	74	74
—	Ghislau	20	20	—
—	Gilchrist	380	380	—
200	G Autotron	15	15	15
—	Gl Lake	135	135	—
500	Grt W Min	190	190	190
—	Greenberg	5½	5⅜	—
—	Grissol	225	225	—
—	Gui-Por Ur	26	26	—
—	Imbrex	395	393	—
—	Inland Ch	8½	8½	—
400	Inspiratn	185	185	185
—	Int Atlas	95	90	—
—	Int Ceram	7	6	—
—	Intp Dredg	14	14	—
500	I. Norvalie	28½	28½	28½
—	James Bay	26½	25½	—
—	Jockey	475	475	—
500	Jubilee	235	235	235
—	Kellie Mnx	24	23	—
—	K Desmond	56	56	—
—	Kenting Av	6½	6½	—
—	Kiena	49	48	—
500	Kodiac Pet	295	285	295
—	Kontiki	7½	7½	—
Lb	Accpt A	7	6½	—
—	Laduboro	63	63	—
—	L Leclerc A	10½	10½	—
—	Lmntgne A	15	15	—
—	Lingside	5½	5	—
1000	Louvaine G.	20	20	20
—	M Hygrade	9½	9	—
—	Massval	8½	8½	—
—	Mtchewn	49	49	—
—	McKinney	13	13	—
—	Melchers	21½	21	—
—	Merc Chip	9½	8	—
—	Merrill	125	115	—
—	Metal Min	158	158	—
—	Mid-Chib	24	22	—
—	Midepsa	400	370	—
—	Miro Mines	22	22	—
—	Mistango	21	21	—
—	Molyb	120	105	—
—	Monpre	8	8	—
—	Mt Costigan	22	22	—
—	Mt Pleast	42	41	—
—	MR Rice	15	15	—
—	NAut Vend	165	160	—
—	Native Min	13	13	—
2000	N Imperial	155	153	155
—	Newrich	16	16	—
—	NW Amulet	6½	6½	—
—	Nocana	10	9½	—
—	NA Asbestos	8	7	—
—	NA Rare M	40	38½	—
—	NorthEx	100	100	—
—	NW Canalk	11½	10½	—
—	Opem Ex	11	10½	—
—	Patino	11¾	11½	—
1100	Pat Silver	50	49	50
—	Paudash	8	7½	—
—	Peace Riv	900	900	—
—	Pennbec	25	23	—
—	Peso S	145	135	—
—	Phoenix O	330	320	—
—	Pitt Gold	5	5	—
—	Place GO	230	230	—
1000	Potash	18	18	18
—	Que Ascot	10	9	—
—	Q Cobalt	300	300	—
—	Q Indust M	15	15	—
—	Queenston	10	10	—
—	Rancheria	51	49½	—
—	Red Crest	4	4	—
—	Rexspar	5½	5	—
7300	RA Pete B	175	170	175
2000	Rusty L	21	21	21
—	StL Colum	215	210	—
—	StL Div Lds	80	80	—
—	St Lucie Ex	20	20	—
—	Sapawe	24	24	—
—	Satellite	24	24	—
—	Select Fin	305	300	—
500	Silver Reg	23	23	23
—	Silver Sum	19	18	—
—	Silver T	26	26	—
—	Sobeys (A)	19½	19½	—
—	Sogena	14⅛	13½	—
—	S Dufault	13	12	—
—	Spartan Air	55	55	—
—	id wt	4	4	—
1000	Stairs Ex	44½	44½	44½
—	Std Gold	43	1	—
—	Sullivan	575	570	—
100	Superpack	5⅛	5⅛	5⅛
—	Surlaza	65	65	—
—	Taché	11½	11	—
—	Talisman	50	50	—
—	Tazin	7	6	—
—	Tib Expl	6	6	—
—	Titan	8	7½	—
4000	Trsterre	33½	33	33½
—	U Asbest	320	315	—
—	Un Obalski	29	29	—
100	U Towns El	16⅛	16⅛	16⅛
—	Val-Mar	450	350	—
—	V D Hout	300	265	—
—	Vanguard	3½	3½	—
—	Wabasso	15	15	—
—	Wabasso (B)	45	40	—
—	Westburne	120	120	—
—	W Can Min	53	51	—
—	Westairs	26	26	—
11000	West Tin	63	61	62
—	Westville	23½	23	—
1000	Wisconsin	40	40	40

LES INDICES DE LA BOURSE DE MONTREAL

	65 Ind.	13 S. pub.	7 Banq.	85 Comb.	8 Pap.
Clôture — 29 mars	165.67	147.26	110.60	157.94	122.84
Clôture — 28 mars	165.86	147.69	119.38	158.03	123.17
Sem. dernière	164.85	149.13	120.91	157.71	124.18
Mois dernier	164.08	149.16	122.13	157.26	127.08
Haut — 1966	171.39	158.41	132.91	164.02	129.44
Bas — 1966	161.13	147.09	119.38	154.67	119.40
Haut — 1965	174.05	161.78	138.56	166.93	147.43
Bas — 1965	151.81	143.06	118.03	147.25	112.39

cours des obligations

GOUVERNEMENT DU CANADA

3 Perpetuels	1966	73	74
4½ 15 dec.	1966	99¼	99¾
2¾ 15 juin	1968	95¼	95¾
3¼ 1 juin	1976	82	83
4¼ 1 sept.	1972	91½	93¼
5½ 1 oct.	1975	98½	99¼
4½ 1 sept.	1983	86¼	87
5¼ 1 mai	1990	94	94¾
5½ 1 oct.	1969	100	100½
CNR 5½ 15 dec.	1971	99	100
CNR 5¾ 1 jan.	1985	99½	100½
CNR 4½ 1 avril	1967	99	99¾
CNR 4 1 fev.	1981	81¾	82½
CNR 5 oct.	1987	90½	91½

GOUVERNEMENTS PROVINCIAUX

A.M.F.C	1987	91½	92½
BC Elect	1967	98¼	98¾
BC Elect	1989	94	95
BC Elect	1977	97¾	98¾
Man Hyd	1988	91	92
N. B.	1989	92½	93½
NFLD	1985	90	91
N. S.	1985	91½	92½
Ont.	1970	90	91
Ont.	1985	95½	96½
Ont. Hyd.	1968	94	95
Ont. Hyd.	1985	92	93
Que.	1969	91¼	92¼
Que.	1987	89¼	90¼
Que. Hyd.	1974	81½	82½
Que. Hyd.	1988	91½	92½
Que. Hyd.	1995	84¾	85¾
Saskat.	1985	94	95

MUNICIPALITES

Montreal 5¾ juin	1989	91	93
Tor Mt 5½ 15 juin	1985	92¾	93¾
Vanc 5¼ 15 juin	1977	93	94
Hamilt 5¼ 15	1977	92	93

EMPRUNTS CONVERTIBLES

Abitibi 4½	1966	100	104
Brazil Tr 4½	1971	90	93
Cdn Petrofina 4	1972	88	90
Cdn Utilities 5¼	1977	135	—
Inland Cemt 4½	1976	90	—
Int Nat Gas 5½	1977	92	94
Loblaw 4¾	1976	172	—
Lob Lease 5½	1973	99½	100
Pace Pete 5	1977	100	100
Simpson's 5	1976	210	—
Simpson's 5½	1979	134	—
TC Pipeline 5	1989	107	110
TC Pipeline 5	1988	140	145
Triad 4¾	1971	92	95
Utd Twn El 6¼	1981	115	—
W Coast 5½ xd	1988	102	104

INDUSTRIES

Abitibi 6¾	1977	100	102
Algoma 5¼	1978	92	94
Aluminium 4½	1973	91	92½
BP Tanker 6¼	1985	99	100
BA Oil 5½	1977	92	94
Can Cement 3¾	1975	84	86
Cdn Br Alum 5¾	1980	95	97
CIL 5¼	1977	97	98½
CPR 5	1983	87½	89½
Cr Foncier 5¾	1985	92	94
Dasco 6	1985	93	95
Dom Stores 5½	1985	96	97
Domtar 5¾	1990	91	93
Eaton Acc 5¼	1985	95½	96½
Imp Oil 3	1989	92	93
I A C 5½	1983	98½	—
Ray Tr Mfg 6	1975	97	99
Raynet 6½	1981	98	98½
Shell Oil 5¾	1977	98	100
St Law Corp 5	1978	92	93
Simpsons 4¾	1973	94	96
Traders Fin 5¾	1985	87	89
Woodward's 5¼	1985	95	97
Westons 5½	1983	92	94

SERVICES PUBLICS

Ang Can Tel 6	1983	98	—
Alta G Tk 5¾	1985	95	97
Bell Tel 5¼	1984	96	98
Bell 3¾	1979	79½	81½
Bell Tel 5¾	1984	95½	97½
Bell Tel 6¼	1978	99	102
Bow Pow 3¾	1980	79	81
Braz Tr 4¾	1970	90	—
BC Phone 5¼	1986	96	98
Calgary P 5¾	1982	96¼	—
Cdn Elect 4	1968	95	—
C West NG 5¾	1982	95	97
Can Gas 5¾	1984	95	97
Cons Gas 5	1978	89	91
Gt Lakes 5¾	1977	96	98
Lakeland NG 6	1982	94	97
Morit El 5¾	1983	95	—
NFLD & P 5½	1978	94	—
N Ont N Gas 5¾	1982	93	95
Northw Ut 5¾	1968	95	97
Northrn. Tel 5¾	1988	95	—
Que Nat Gas 5¼	1985	90	92
Que Nat G 6	1988	93	96
Que Tel 5¾	1983	92	—
TC Pipe 5.85	1987	93	95
Union G 5½	1977	93½	95½

IMMEUBLES

Bront Coach 6	1978	94	—
Eaton R 3½	1968	94	96
Eaton 5	1978	89½	91½
Steinbg 6	1984	97	99
Loblaw's 5½	1983	92	94

dividendes

		Taux	Paiement	Enrs.
Avco Corp.	(X)	$0.25 tr.	20-5-66	29-4-66
Bathurst Paper "A"		$0.62½ tr.	2-5-66	8-4-66
" " (ord.)		$0.12½ tr.	2-5-66	8-4-66
" " (5¼% priv.)		$0.26¼ tr.	1-8-66	6-5-66
Bullech's Ltd. "A" et "B"		$0.25 sa.	2-5-66	15-4-66
Freiman (A.J.)	(Z)		15-4-66	31-3-66
General Bakeries		$0.06¼ tr.	30-4-66	15-4-66
Hudson's Bay Co. (ord.)		$0.18½ fin.	27-5-66	18-4-66
Sobey's Stores "A"		$0.15 tr.	15-4-66	6-4-66
Woodward Stores "A"		$0.33 sa.	30-4-66	7-4-66
" " (bon)		$0.05 —	30-4-66	7-4-66

(X) Payable en argent américain.
(Z) Dividende-action de une action "A" (valeur au pair de $1) contre chaque lot de 20 actions ordinaires. Ce div.-action est rechetable au pair le 21 avril.

Vive réaction en baisse à Wall Street

MONTREAL — Seules les banques débutent légèrement en hausse à Montréal ce matin. Les métaux sont faibles tandis que les autres secteurs du marché enregistrent des déclins minimes.

La banque Royale progresse de ½ à 74. Aux aciéries, Aluminium baisse de 1 point à 38⅜ et Stelco de ¼ à 24¾. Parmi les cuprifères, Hudson Bay Mining perd ½ à 81 et Comingo ¼ à 43.

Aux services publics, Bell et CPR fléchissent de ¼ chacun. Aux industrielles et aux papeteries, Canada Cement et Walker-Gooderham fléchissent de ¼ chacune. Domtar, Shell et Imperial Oil perdent ⅛ respectivement.

Parmi les minières et pétrolières, R.A. Pete B gagne 10 cents à 1.75 et Western Tin 1 à 62 cents.

* * *

TORONTO. (PC) — Les prix baissaient ce matin à Toronto.

Price a notamment reculé de ½ à 45¼. Algoma Steel et Stelco ont perdu ¾ chacun à 64¾ et 24¾.

Aux métaux, Falconbridge et Lake Dufault ont baissé de ⅛ à 99⅞ et 12⅜. Sherritt Gordon perd 5 cents à $5.55.

Scurry Rainbow, parmi les pétroles de l'ouest, perd ½ à 24.

Du côté speculatif, Asamera gagne .10 à $3.20 et Black Hawk 6 cents à $1.29.

* * *

NEW YORK. — Une vive réaction en baisse s'est manifestée ce matin à Wall Street, à la suite d'une déclaration du Président Johnson, faite après la clôture du marché hier, laissant prévoir une augmentation des impôts de l'ordre de $5,000,000,000.



Les valeurs les plus déprimées sont de nouveau celles qui ont enregistré les gains les plus élevés cette année, notamment, les télévisions en couleurs et autres électroniques, les aérospatiales, les compagnies aériennes, les équipements de bureau et autres titres hautement spéculatifs.

Le secteur des "blue chips" est également faible, Anaconda baisse de 3 points.

* * *

LONDRES (AFP) — La cote est demeurée stable à la veille des élections législatives de jeudi, investisseurs et courtiers s'étant déjà, semble-t-il, résignés à une victoire du gouvernement de M. Wilson. Seule la majorité qu'auront les travaillistes fait l'objet de spéculations.

Les fonds d'Etat qui reflètent non seulement les fluctuations du sterling mais les incertitudes politiques s'orientaient tous vers la hausse. Les avances atteignaient parfois ⅛ à 3/16èmes de point. Le raffermissement de la devise durant la matinée y avait contribué.

* * *

PARIS. (AFP) — Cette séance s'apparente beaucoup dans son comportement général à celle qui l'a précédée : quelques foyers de grande fermeté, des manifestations de résistance relativement fréquentes et aussi de petits tassements en assez grand nombre. Ce qui compose finalement une allure d'ensemble assez irrégulière. Les affaires au demeurant ne prennent guère d'extension, ce qui s'oppose évidemment à tout mouvement massif.

cote des grains

29/3/66
WINNIPEG

Marché à terme :	Ouv.	Haut	Bas	Clôt.
AVOINE :				
Mai	90¾	90¾	90	90⅜
Juil.	88¾	88½	87½	88½
Oct.	86¾	86¾	85⅞	86⅜
Déc.	—	—	—	85
ORGE :				
Mai	1.30½	1.31	1.29⅞	1.31½
Juil.	127⅞	1.28⅜	1.27⅛	1.29
Oct.	1.26	1.26	1.25⅛	1.26⅜
Déc.	—	—	—	1.26
LIN :				
Mai	2.90½	2.90⅝	2.98¾	2.90½
Juil.	3.00½	3.00¾	2.99⅞	3.00⅛
Oct.	3.03½	3.03⅝	3.03	3.03⅜
Déc.	—	—	—	3.02
SEIGLE :				
Mai	1.31	1.31	1.29⅞	1.31¼
Juil.	1.32⅜	1.32¾	1.31¼	1.33⅛
Oct.	1.35½	1.35⅝	1.34½	1.36
Déc.	—	—	—	1.36⅜
GRAINE DE COLZA :				
Mars	2.65¼	2.65¼	2.62½	2.65½
Mai	2.66½	2.66¾	2.64¾	2.66¼
Juil.	2.67¼	2.68½	4.44½	4.44
Nov.	2.58	2.58¼	2.55½	2.57¾

Marché au comptant :

AVOINE : 2 cw 89⅝; ex 3 cw 88⅜; 3 cw 86½; ex 1 fourragère 86⅜; fourragère 86⅛ : 1 fourragère 86½; 2 fourragère 83¼; 3 fourragère 80½; fourragère mélangée 62.

ORGE : 1 et 2 cw rang 1.29¼; 1 cw 2 rang 1.28⅛; 2 cw 2 rang 1.26⅛; 3 cw 6 rang 1.28⅛; 3 cw 2 rang et 1 fourragère 1.25⅜; w fourragère 1.23⅜; 3 fourragère 1.20⅜.

SEIGLE : 1 et 2 cw 1.28⅜; 3 cw 1.23¾; 4 cw 1.11; ergoté 1.05; sur voie 1.28⅛.

LIN : 1 cw w 96⅛; w cw 2.91⅛; 3 cw 2.60¾; sur voie 2.96⅜.

GRAINE DE COLZA : no 1 cdn 2.62½; no 2 cdn 2.47½.

MARCHE DE LIN : prix comptant 2.83¼.

CHICAGO

	Ouv.	Haut	Bas	Clôt.
BLE :				
Mai	1.50⅜	1.50½	1.57⅜	1.57⅜
Juil.	1.53	1.53	1.53⅜

CITE DE LA POINTE-AUX-TREMBLES

SOUMISSIONS :

CONTRATS 5-66, 6-66, 7-66, 8-66

Des soumissions scellées dans des enveloppes portant l'inscription "Soumissions" et adressées au soussigné seront reçues à mon bureau, avant 4:00 heures p.m., le 11 avril 1966, pour la construction d'environ 10,000 pi. d'égouts de 12" à 27" de diam. (contrat 5-66), 10,000 pi. d'égouts de 15" à 30" de diam. (contrat 6-66), 35,000 ver. ca. de pavage et 10,000 pi. lin. de trottoir (contrat 7-66), 15,000 ver. ca. de pavage et 6,000 pi. lin. de trottoir, (contrat 8-66).

Ne seront considérées que les soumissions préparées sur les formules fournies par les ingénieurs-conseils, J. A. Lalonde, L. Girouard et L. Letendre. On obtiendra les formules de même que les plans et cahiers de charges moyennant un dépôt de $50.00 par contrat en s'adressant au bureau des ingénieurs-conseils, LALONDE, GIROUARD & LETENDRE, 8790 Avenue du Parc, Montréal, à partir de midi le 30 mars 1966. Le dépôt sera remboursé aux soumissionnaires qui remettront les plans et devis dans les six (6) jours qui suivent la date de réception des soumissions.

Chaque soumission sera accompagnée d'un chèque visé, tiré sur une banque canadienne à charte, et payable à la Cité de la Pointe-aux-Trembles pour un montant égal à 10% du montant total de la soumission.

La Cité ne s'engage à accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions reçues, ni à encourir aucune obligation ni aucuns frais d'aucune sorte envers le ou les soumissionnaires.

PAUL A. TRUDEAU,
Secrétaire-trésorier,
11,953 est, rue Notre-Dame,
Cité de la Pointe-aux-Trembles.

Hydro-Québec

APPEL D'OFFRES
GPE-66-11012
pour 10 h. 30 a.m. (h.a.e.)
le mardi 26 avril 1966

CHARPENTES D'ACIER GALVANISE POUR DIFFERENTS POSTES

Toutes les conditions du présent appel d'offres sont contenues dans le document lequel est disponible pour examen et peut être obtenu contre un paiement NON REMBOURSABLE de $25 pour chaque exemplaire complet, chèque visé ou mandat payable à l'Hydro-Québec, du lundi au vendredi inclusivement de 8 h. 30 a.m. à 4 h. 45 p.m. à l'endroit suivant :

Direction des Contrats
Bureau No 809
HYDRO-QUEBEC
75 ouest, boul. Dorchester
Montréal 1, P.Q.

Un dépôt de quatre-vingt mille dollars ($80,000) chèque visé payable à l'Hydro-Québec et remboursable sous condition doit accompagner la soumission.

Seules les personnes, sociétés, compagnies et corporations ayant leur principale place d'affaires au Québec et qui auront obtenu le document d'appel d'offres directement de l'Hydro-Québec sont admises à soumissionner.

L'Hydro-Québec se réserve le droit de rejeter l'une quelconque ou toutes les soumissions reçues.

Les co-secrétaires,
B. LACASSE W. E. JOHNSON
Montréal, le 24 mars 1966.

AVIS

K. A. POWELL (QUEBEC) LTD.

AVIS est donné que "K. A. POWELL (QUEBEC) LTD.", une corporation constituée en vertu de la loi des Compagnies de Québec et ayant son siège social en la ville de Montréal, Province de Québec, s'adressera au secrétaire de la province pour obtenir la permission d'abandonner sa charte en vertu des dispositions de la Loi des Compagnies de Québec.

Daté à Montréal, ce 28e jour de mars 1966.

K. SOMERVILLE
Secrétaire.

COMPAGNIE D'ASSURANCE DU QUEBEC

Avis est par les présentes donné que la 148e Assemblée Annuelle des Actionnaires aura lieu à 40, rue Scott, Toronto, le jeudi 21 avril 1966 à 3:00 hres P.M. afin de :

1° Recevoir un état des affaires de la Compagnie pour l'année écoulée et le rapport des Auditeurs de la Compagnie ;
2° Elire les directeurs pour l'année courante ;
3° Nommer les auditeurs pour l'année courante ;
4° Transiger toutes autres affaires qui peuvent être légalement soumises à l'Assemblée.

Par ordre du bureau de Direction.

J. B. LEFEBVRE,
Secrétaire.

Québec,
23 mars 1966.

VILLE MONT-ROYAL
AVIS PUBLIC

Je donne avis aux électeurs de Ville Mont-Royal que les bulletins de nomination pour les candidats suivants pour la charge d'échevin ont été reçus pendant le délai prescrit par la loi :

Siège No 1 — Mitchell, R. Walter, Ingénieur, 51 avenue Balfour.

Siège No 2 — Kerr, Dudley H., Rentier, 147 avenue Lazard.

En conséquence, je proclame que ces candidats ont été élus à la charge d'échevin de Ville Mont-Royal.

Donné sous mon seing à Mont-Royal, Québec, ce 25ième jour du mois de mars 1966.

G. ATKINSON,
Officier-rapporteur.

PROVINCE DE QUEBEC, . . COMTE DE BOURGET

CITE DE LA POINTE-AUX-TREMBLES

AVIS PUBLIC est par les présentes donne que les électeurs propriétaires intéressés, sont convoqués en assemble publique qui sera tenue le douzième jour du mois d'avril, mil neuf cent soixante-six (1966), entre sept (7) heures et dix (10) heures du soir, en la salle de l'Hôtel du Ville de Pointe-aux-Trembles, pour prendre en considération et approuver, s'il y a lieu, le règlement numéro "412".

1. pour amender le règlement numéro "363" de la Cité de la Pointe-aux-Trembles, en changeant la zone A-21 pour les lots ayant front sur la rue Forsyth, de la 12e avenue jusqu'à la zone B-28 en zone B, lequel secteur deviendra un agrandissement de la zone B-28 ;

2. pour amender le règlement numéro "363" de la Cité de la Pointe-aux-Trembles, en changeant la partie de la zone B-9, située entre les limites ouest de la Cité et la 1ère avenue, en zone A 9-1.

DONNE à Pointe-aux-Trembles, ce trentième jour du mois de mars, mil neuf cent soixante-six (1966).

PAUL A. TRUDEAU,
Secrétaire-trésorier.

Prévenir les empoisonnements

Chaque année, de trente à quarante jeunes Canadiens sont victimes d'empoisonnement. Pourtant, il aurait été possible d'empêcher ces tragédies. La négligence dont on fait preuve dans la manutention de poisons, de médicaments et de produits chimiques est responsable de la plupart de ces accidents mortels.

PROVINVE DE QUEBEC
CITE DE LONGUEUIL

AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par le soussigné :

Qu'une assemblée publique de tous les électeurs propriétaires imposables de la Cité de Longueuil, sera tenue, mardi, le 5 avril 1966, à 7:00 heures du soir, à l'Hôtel de Ville de Longueuil aux fins de soumettre le règlement no 840 à leur approbation, à savoir: REGLEMENT RELATIF AU ZONAGE, A LA CONSTRUCTION ET A L'USAGE DES BATIMENTS ET DES TERRAINS ET MODIFIANT LE REGLEMENT NO 463 AINSI QUE LE REGLEMENT NO 107 DE LA VILLE DE MONTREAL-SUD.

Les personnes intéressées peuvent prendre connaissance dudit règlement au bureau du greffier de la Cité.

Donné à l'Hôtel de Ville de Lonsueuil, Qué., ce 23 mars 1966.

REAL BELANGER,
Greffier.

PROVINCE DE QUEBEC, COMTE DE BOURGET,

CITE DE LA POINTE-AUX-TREMBLES

AVIS PUBLIC est par les présentes, donné que le Conseil de la Cité de la Pointe-aux-Trembles, à une assemblée régulière tenue le 21 mars 1966, a adopté le règlement suivant :

No 411 — soit un règlement pourvoyant au détournement de la circulation dans les rues de la Cité, lors de l'enlèvement et du déblaiement de la neige, et autorisant le touage de véhicules stationnés nuisant à l'exécution de ces travaux.

et communication duquel peut être prise à mon bureau à l'Hôtel de Ville de la Cité de la Pointe-aux-Trembles.

DONNE à Pointe-aux-Trembles, ce trentième jour du mois de mars, mil neuf cent soixante-six (1966).

PAUL A. TRUDEAU,
Secrétaire-trésorier.

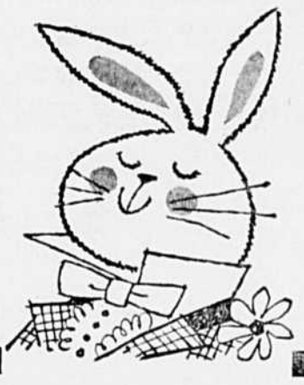
PROVINCE DE QUEBEC, . . COMTE DE BOURGET

CITE DE LA POINTE-AUX-TREMBLES

AVIS PUBLIC est par les présentes donné que les électeurs propriétaires intéressés, sont convoqués en assemblée publique qui sera tenue le onzième jour du mois d'avril, mil neuf cent soixante-six (1966), entre sept (7) heures et dix (10) heures du soir, en la salle de l'Hôtel de Ville de Pointe-aux-Trembles, pour prendre en considération et approuver, s'il y a lieu, le règlement numéro "410" amendant le règlement numéro "216" de la Cité de la Pointe-aux-Trembles, dans le but de permettre la construction de stations d'essence et de restaurants routiers dans les zones où ils sont prévus, sur la rue Sherbrooke, sans qu'une distance minimum ne soit exigée entre ces commerces.

DONNE à Pointe-aux-Trembles, ce trentième jour du mois de mars, mil neuf cent soixante-six (1966).

PAUL A. TRUDEAU,
Secrétaire-trésorier.



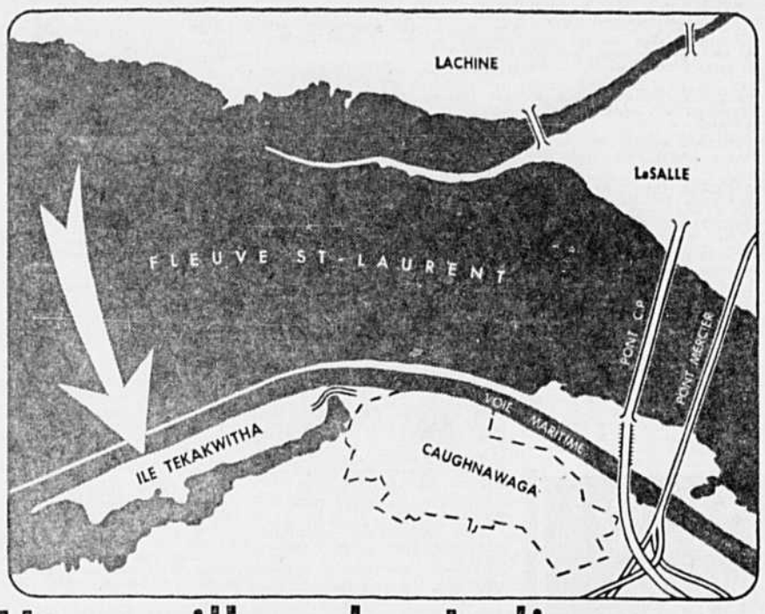
DERNIÈRE SEMAINE

pour obtenir **GRATUITEMENT**
un LAPIN GEANT.

Pour plus de détails, lisez

LA PRESSE

L'île Tekakwitha, à Caughnawaga, deviendrait le siège d'un "Centre national de célébrations"



Un pavillon des Indiens à l'Exposition de 1967

par André Luchaire

L'île Tekakwitha — dans la Réserve de Caughnawaga — pourrait devenir le siège d'un "Centre national indien de célébrations" qui, créé à l'occasion de l'Exposition universelle et du Centenaire de la Confédération, constituerait un centre permanent de culture et d'expression de la collectivité indienne. Il serait aussi un témoignage permanent de l'esprit d'initiative et de solidarité qui, depuis quelques mois, semble marquer toujours davantage les tribus indiennes du Canada — apparemment écrasées jusqu'ici par un destin trop lourd pour elles et par une législation qui leur fut, indiscutablement, imposée. Car il s'agit d'un projet à plus d'un égard collectif, et dans lequel les Mohawks de Caughnawaga, qui en seront le moteur essentiel, ne voudraient rien faire sans l'accord des autres tribus du Canada.

C'est M. Gene Lahache, coordonateur des projets spéciaux de la Réserve de Caughnawaga, qui nous parle de ce projet dans le détail, après que M. Andrew Delisle, chef du conseil, nous en ait touché un mot, au cours d'une entrevue pour un autre projet dont il est spécialement responsable en tant que commissaire général du pavillon indien de l'Exop 67.

Le long du canal de la Voie maritime du St-Laurent, immédiatement à l ouest du village de Caughnawaga, se trouve une ile longue de 5,000 pieds, large, à son maximum, de 800, reliée à la "terre ferme" par un pont. Elle résulte en fait de la fusion artificielle de plusieurs îles du St-Laurent en cet endroit.

Ce n'est actuellement qu'une étendue déserte, plate, où quelques arbres seulement viennent rompre la monotonie du paysage propre de l'île. Mais le site d'ensemble comporte un aspect grandiose, en direction du St-Laurent — qui précisément en cet endroit s'élargit (nous sommes alors en face de Lachine, au début du Lac St-Louis) et, plus à l'est, vers Montréal et sa silhouette désormais caractérisée par la montagne — et par les gratte-ciel du centre de la ville.

De l'autre côté, vers le sud, l'horizon est borné par un coteau où s'alignent déjà les cottages en construction d'un nouveau développement du village.

Le projet de Centre national de célébrations a 98 acres de superficie, et voisinera avec un autre projet, municipal celui-là, de piscine olympique dont la construction doit débuter le mois prochain et où se tiendront des "Olympiades nautiques indiennes". La piscine sera creusée dans l'extrémité est de l'île Tekakwitha.

Le centre national de célébrations devrait comprendre entre autres selon M. Gene Lahache, un grand stade à air libre, un musée de la civilisation indienne (pour lequel la Société historique de Caughnawaga a son propre projet, qui sera intégré dans l'ensemble du "Centre").

Un terrain de camping en deux sections sera aménagé dans l'île, une section pour les Indiens, une autre pour les non-Indiens qui aimeraient séjourner sur place pour mieux assister aux célébrations et voir vivre les Indiens. Il est également question d'un aréna. Le programme des célébrations n'aurait pas de rapport constant ni avec l'Exposition 1967, ni avec le Centenaire de la Confédération bien que débutant dans le cadre général de ces événements.

Lié à ce projet se trouve aussi un autre projet auquel on s'intéresse beaucoup à Caughnawaga, celui d'une Troupe nationale de Danse pour lequel des pourparlers sont déjà en cours : le Centre national de célébrations lui ouvrirait bien entendu ses portes.

Un projet indien collectif

Mais l'une des caractéristiques les plus intéressantes de ce projet c'est qu'il a été conçu et a reçu sa première élaboration, dans ses très grandes lignes, en collaboration directe avec des représentants de la plupart des tribus indiennes, rassemblés dans ce "Conseil consultatif" de création récente qui est aussi à l'origine du projet de Pavillon indien de l'Exposition 1967 — et que la décision finale sur la possibilité ou non de le réaliser sera prise, elle aussi, en commun, d'ici une quinzaine de jours.

"Nous avons déjà l'accord catégorique dans l'ouest du pays des chefs des Cris, des Sioux, et des Pieds-Noirs du Canada — mais même les Miamis de l'Indiana, mis au courant du projet, ont exprimé leur désir de collaborer".

"Les Indiens du Québec auront leur propre pavillon : "le pavillon de la Forêt de l'Est (Eastern Woodland Pavilion)".

De quoi pouvait dépendre une décision finale sur la possibilité de réaliser un tel projet, sinon de la solution de problèmes juridiques et financiers.

Le problème juridique a été résolu. L'île avait été "expropriée" par l'Autorité de la Voie maritime, et lorsque le conseil de Caughnawaga l'approcha pour obtenir rétrocession de l'île, on prétendit d'abord inscrire cette opération au crédit de la Voie maritime dans son contentieux avec les Indiens de Caughnawaga (il s'agit là d'un dossier de dommages pour "expropriation" dont le montant global serait de l'ordre de $1,000,000 d'après certains). Mais comme aucun bien de réserve (y compris son propre territoire) ne peut être aliéné qu'au profit d'un Indien, Caughnawaga a pu alléguer qu'elle était toujours propriétaire, et exiger que la rétrocession de l'île n'ait rien à voir avec la solution du contentieux — et l'Autorité l'a admis : ce qu'atteste une lettre en possession du maire Delisle et qui constitue certainement une très intéressante victoire théorique — et pratique — pour les Indiens.

Il reste, comme dans tous les projets qui se respectent, le problème du financement à régler. Mais dans l'état actuel du projet aucun chiffre ne pourrait être avancé puisque, précisément, la décision finale dépendra des possibilités concrètes qui résulteront de l'actuelle phase de consultations.

Tout ce que l'on sait c'est que les promoteurs du projet paraissent assurés de collaborations techniques comme celles de la Compagnie du Téléphone Bell et de la Shawinigan qui équivaudraient à d'importantes participations de commanditaires.

C'est donc dans une quinzaine de jours que l'on saura si le projet, tel que défini à titre d'ébauche, est considéré comme viable.

Mais à en juger par l'esprit de détermination qui règne dans les bureaux de la mairie de Caughnawaga, quelque chose sera fait, si personne ne met de bâtons dans les roues.

NECROLOGIE

M. Louis Auger

M. Louis Auger, ancien journaliste au quotidien montréalais "La Patrie", est décédé récemment à l'âge de 63 ans.

Le défunt avait été député de



Prescott, Ontario, aux Communes; il avait été de plus maire de Hawkesbury et maire de la paroisse de Chambly.

Il laisse dans le deuil sa femme, née Marie-Berthe Villemaire; ses fils: Louis et Hyacinthe; ses filles: Françoise et Anne-Marie; ses frères: Joseph, Wilfrid et Jean Auger ainsi que sa soeur: Rose.

Les funérailles ont eu lieu à l'église de Chambly et l'inhumation au cimetière de Saint-Laurent, en banlieue de Montréal.

Le R. F. Eugène Hurtubise

Le Frère Eugène Hurtubise, Frère des Ecoles Chrétiennes, est décédé à l'infirmerie de la Maison Provinciale à Sainte-Foy, le 25 mars, à l'âge de 90



ans. Il était le fils d'Antoine Hurtubise et de Hélène Parisien-dit-Léger d'Ottawa. Après ses années de formation religieuse et professionnelle à la Maison Provinciale des Frères des Ecoles Chrétiennes de Montréal, il s'est dévoué durant 66 ans comme professeur ou surveillant dans les collèges ou pensionnats de Saint-Grégoire (Nicolet), Saint-Laure (Montréal), Saint-Jean-Baptiste de Québec, Saint-Raymond et à l'Institut Saint-Jean-Bosco jusqu'à l'âge de 84 ans . . . En 1960 il fut invité à se retirer, pour un repos bien mérité, à l'infirmerie de Sainte-Foy.

Le Frère Eugène Hurtubise laisse dans le deuil ses soeurs, Mlles Amanda et Hélène Hurtubise d'Ottawa, des neveux et nièces.

Mme Benjamin Desjarlais

A Montréal, le 28, est décédée, à l'âge de 96 ans, Mme Benjamin Desjarlais, née Mélina Joyal. Elle était née à Saint-David d'Yamaska.

Elle laisse deux filles, Mme Amédée Jasmin (Rosaria) et Mlle Lucia Desjarlais ; trois fils, Me Euclide Desjarlais ainsi que MM. Antoine et Robert Desjarlais ; un gendre Me Amédée Jasmin, notaire ; ses brus Mmes Blanche et Laurette Desjarlais, ainsi que plusieurs petits-enfants, Judith Jasmin, Claude Finozzi, Me Bernard Desjarlais, M. Jean-Jacques Jasmin, Mme Lorraine Nebel et Mlles Mireille et France Desjarlais.

Les funérailles auront lieu demain, à neuf heures, en la cathédrale de Montréal, et l'inhumation se fera au cimetière de la Côte-des-Neiges.

Comment traiter l'épileptique

L'épilepsie est une maladie assez commune au sujet de laquelle il reste encore beaucoup à apprendre. Elle consiste habituellement en crises au cours desquelles le malade perd connaissance, ses membres se convulsent et il s'affaisse. L'écume lui vient parfois à la bouche et il se met à gémir. Au bout d'une minute environ il se détendra généralement de lui-même. Pour l'empêcher de se mordre la langue ou les lèvres, on recommande de placer un objet entre ses dents Une fois la crise passée, le malade dormira parfois une heure ou deux.

Les Communes sont saisies d'un amendement au CCRO

OTTAWA (PCf) — M. Maurice Allard, inc.-cons. — Sherbrooke, a soumis en fin de semaine un projet de loi visant à modifier la loi sur les relations ouvrières afin que seul le président du Conseil des relations ouvrières ait le pouvoir de prendre une décision quand il s'agit de conflits inter-syndicaux, relatifs à la reconnaissance syndicale pour un même groupe d'employés.

M. Allard a expliqué que ce bill lui avait été inspiré par le conflit actuel entre les employés de Radio-Canada, la Confédération des syndicats nationaux et une décision du Conseil canadien des relations ouvrières.

M. Barry Mather, NPD-New Westminster, a proposé de son côté un amendement au code criminel afin qu'on refuse aux personnes reconnues coupables de cruauté envers les animaux le droit de posséder des animaux durant une certaine période, le tout faisant partie de la sentence.

Les postiers se plaignent d'être oubliés par M. Pearson

OTTAWA. (PCf) — Les conseillers exécutifs de l'Union canadienne des postiers, qui réunit quelque 11,500 employés des postes, ont adressé une plainte au premier ministre, M. Lester B. Pearson, qui a oublié de les inviter lorsqu'il a consulté les autres associations de fonctionnaires au sujet du bilinguisme dans la fonction publique.

La lettre transmise à M. Pearson lui rappelle qu'à plusieurs reprises le syndicat avait indiqué au bureau du premier ministre qu'il n'était affilié à aucune des trois grandes associations de fonctionnaires canadiens.

"Nous ne pouvons pas nous expliquer pourquoi nous n'avons pas été invités à participer à ces discussions", déclare la lettre. "Pourtant nous considérons que nous pourrions apporter une contribution importante et valable à des discussions de ce genre.

"Nous sommes particulièrement opposés à certaines opinions étroites de la Fédération du service civil du Canada."

Un porte-parole du bureau du premier ministre a dit que le fait était pris en considération.



Le timbre de Pâques

Timmy, le jeune Paul Picard, de North Bay, en Ontario, est un bénéficiaire de la Campagne annuelle du Timbre de Pâques. Il s'est rendu, hier, en tant que représentant de tous les enfants infirmes du Canada, à l'Institut de Réhabilitation de Montréal. Timmy porte depuis 4 ans un bras électrique, mis au point au Canada, et opérant sur le principe des impulsions nerveuses et de leur transmission par électrodes. On le voit ici en compagnie du trésorier de la Société du Timbre de Pâques du Québec, M. Ernest Friedman, et de la directrice exécutive, Mlle Margaret Archambault. Le "bain de réhabilitation" est un des nombreux appareils fournis à l'Institut grâce à la Campagne du Timbre de Pâques.

RÉDUCTION DE LA COTISATION DU COMITÉ PARITAIRE DU CAMIONNAGE DE LA RÉGION DE MONTRÉAL

L'Association du Camionnage du Québec Inc. et l'Union des Employés de Camionnage Local et Autres, Local No 931, désirent aviser les assujettis au Comité Paritaire du Camionnage de la Région de Montréal qu'en vertu de l'Arrêté en Conseil No 492-F du 22 mars 1966, la cotisation est portée à 2/5 de 1% au lieu de ½ de 1%, ceci à compter du 1er avril 1966.

Les employeurs et les employés de l'Industrie bénéficieront donc de cette réduction qui a été rendue possible grâce à la bonne administration de leur Comité Paritaire.

Naissances Décès Remerciements In memoriam

ALARIE (Eugénie) — A Montréal, le 29 mars 1966, à l'âge de 76 ans, est décédée Eugénie Lavoie, épouse de feu Henri Alarie, demeurant au 1505 Nicolet, appt 2. Les funérailles auront lieu vendredi le 1er avril. Le convoi funèbre partira des salons
A. Savaria Ltée,
3551 rue Adam
à 9 hrs 15 pour se rendre à l'église St-Rédempteur, où le service sera célébré à 9 hrs 30 et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

BEAULIEU (Henri) — A Lachine, le 29 mars 1966, à l'âge de 27 ans, est décédé M. Henri Beaulieu, époux de Claire Laprade, demeurant au 732, 24e avenue. Les funérailles auront lieu vendredi le 1er avril. Le convoi funèbre partira des salons
Raoul Bourgie Inc.,
620 rue Provost, Lachine
à 10 hrs 45 pour se rendre à l'église Ste-Françoise-Romaine, où le service sera célébré à 11 hrs et de là au cimetière de Lachine, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

BELANGER (Julia) — A Montréal, le 30 mars 1966, à l'âge de 67 ans est décédée Julia Chalifoux, épouse en 1ères noces de Abraham Jolicoeur et en 2èmes noces de François Bélanger, demeurant 5039 avenue du Parc. Les funérailles auront lieu samedi le 2 avril. Le convoi funèbre partira des salons
Société Coopérative de
Frais Funéraires
4848, rue Papineau
à 8 h. 30 pour se rendre à l'église St-Enfant-Jésus du Mile-End où le service sera célébré à 9 h. et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

BERTRAND (Emile) — A Montréal, le 29 mars 1966, à l'âge de 69 ans, est décédé M. Emile Bertrand, époux en 1ères noces de Laura Meunier, et en 2èmes noces de Bernadette Gauthier, demeurant 10.055, Francis. Les funérailles auront lieu vendredi, le 1er avril. Le convoi funèbre partira des salons
Urgel Bourgie Ltée,
400, boul. Henri-Bourassa Est
à 9 hrs 45, pour se rendre à l'église de la Visitation, où le service sera célébré à 10 hrs, et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

BLANC (Maria) — A Ste-Thérèse, le 28 mars 1966, à l'âge de 78 ans, est décédée Mme Charles Blanc, née Maria Coron. Les funérailles auront lieu jeudi le 31 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Armand Magnan Enrg.,
61, rue Blainville ouest,
pour se rendre à l'église Ste-Thérèse, où le service sera célébré à 9 h. et de là au cimetière de Ste-Thérèse, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

BOULE (Adélard) — A Montréal, le 29 mars 1966, à l'âge de 77 ans, est décédé M. Adélard Boulé, époux de feu Delisca Plouffe, demeurant à 4609, Des Erables. Les funérailles auront lieu vendredi, le 1er avril. Le convoi funèbre partira des salons de la Société Coopérative de Frais Funéraires
4848, rue Papineau
à 8 hrs 30, pour se rendre à l'église St-Pierre-Claver, où le service sera célébré à 9 hrs, et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

BRUNELLE (Benjamin) — A Joliette, le 28 mars 1966, à l'âge de 68 ans, est décédé M. l'abbé Benjamin Brunelle, fils de feu Calixte Brunelle et de feu Elizabeth St-Georges, demeurant à la maison Champagneur, frère de M. l'abbé Evangeliste Brunelle et de Monseigneur Azelus Brunelle, de la maison Champagneur des Clercs St-Viateur de Joliette, et de M. l'abbé Lionel Brunelle, curé de Madawaska, Maine. Les funérailles auront lieu jeudi le 31 courant. Le convoi funèbre partira de la Maison Champagneur, Joliette
pour se rendre à la cathédrale de Joliette, où le service sera célébré à 10 hrs. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. Direction : Omer Landreville, de Joliette

CHAMPAGNE (Roland) — Subitement à Ville St-Laurent, le 30 mars 1966, à l'âge de 50 ans est décédé M. Roland Champagne, vice-président du Canada Copy Craft Inc., époux de Simonne Emond, demeurant 3199 St-Charles, St-Laurent 9, père bien-aimé d'Andrée et Paul. Les funérailles auront lieu samedi le 2 avril. Le convoi funèbre partira des salons
Alfred Dallaire Inc.
1781 avenue Ogilvy (Champagne et Outremont, Parc Extension)
à 10 hrs 15 pour se rendre à l'église St-Roch où le service sera célébré à 10 hrs 30 et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

DECES



MME VEUVE J. P. LAMBERT

Mme veuve J. P. Lambert est décédée mardi, le 29 mars, à l'âge de 91 ans, née Bella Richard.

Elle laisse dans le deuil six filles, un fils, plusieurs neveux et nièces et plusieurs petits-enfants : Ella, Mme veuve A. Lapointe ; Flora, Mme J. Comtois ; Marie Anne, Mme R. Brunet ; Florence, Mme J. Bélair ; Alice, Mme veuve M. Forcione ; Isabelle, Mme E. Lamoureux ; Laurenza, Mme L. Cloutier ; Jean Charles et sa bru Yvette Poupart.

La dépouille est exposée au salon René Thériault, 1120 est Jean-Talon, Montréal.

Les funérailles auront lieu vendredi le premier avril courant. Le convoi funèbre partira des salons René Thériault à 9 heures pour se rendre à l'église St-Damase où le service sera célébré à 9 heures trente et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autres invitations. •

JAMES D. McKENNA
House of Flowers
RUE DE LA MONTAGNE
VICTOR 2-4444

CAMPBELL (Gérard) — A Laval-des-Rapides, le 29 mars 1966, à l'âge de 59 ans, est décédé subitement M. Gérard Campbell, époux de Jeannette Dumond, demeurant au 53 Labrie. Les funérailles auront lieu vendredi le 1er avril. Le convoi funèbre partira des salons
J.-C. Filiatreault,
76 boul. Dussault
à 8 hrs 45 pour se rendre à l'église du Bon Pasteur, où le service sera célébré à 9 hrs et de là au cimetière de St-Rémi de Napierville, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

CANTIN (Edouard) — A Montréal, le 28 mars 1966, à l'âge de 53 ans, est décédé M. Edouard Cantin, époux de Rosea Trahan, père de Jean-Roch, France (Mme Y. Hébert). Les funérailles auront lieu vendredi le 1er avril. Le convoi funèbre partira des salons
J.-A. Guilbault Inc.,
5539, 11e avenue, Rosemont
à 8 hrs 45 pour se rendre à l'église St-Esprit de Rosemont, où le service sera célébré à 9 hrs et de là au cimetière de Granby, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

DECELLES (Adrien) — A St-Hubert, le 29 mars 1966, à l'âge de 57 ans et 4 mois, est décédé M. Adrien Decelles, époux de Germaine Quevillon, demeurant à 3755 Montée St-Hubert. Les funérailles auront lieu samedi le 2 avril. Le convoi funèbre partira des salons
Latour & Demers
5125, rue Armand, St-Hubert
pour se rendre à l'église Immaculée-Conception, où le service sera célébré à 10 hres, et de là au cimetière de St-Hubert, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

DESJARLAIS (Mélina) — A Montréal, le 28 mars 1966, à l'âge de 96 ans, est décédée Mme veuve Benjamin Desjarlais, née Mélina Joyal, demeurant au Foyer St-Mathieu, 1185 rue St-Mathieu. Les funérailles auront lieu jeudi le 31 courant. Le convoi funèbre partira des salons du Foyer St-Mathieu,
1185 rue St-Mathieu,
à 8 hres 45 pour se rendre à la cathédrale Marie-Reine-du-Monde, où le service sera célébré à 9 hres et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. S.V.P. pas de fleurs. Direction : Urgel Bourgie Ltée.

FAUST (Exilla) — A Montréal, le 28 mars 1966, à l'âge de 80 ans, est décédée Exilla Hamel, épouse de feu Joseph-Adolphe Faust, Mère de Fleurette (Mme F. Lyrette), Marguerite, Jean et Guy-Réal. Les funérailles auront lieu jeudi le 31 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Robert M. White & Fils,
4484 rue Ste-Catherine est,
pour se rendre à l'église Très St-Nom-de-Jésus de Maisonneuve, où le service sera célébré à 9 hres, et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

FIL'ATRAULT (Placide) — A Montréal, le 29 mars 1966, à l'âge de 65 ans, est décédé M. Placide Filiatrault, époux d'Irene Blain, père de Cécile (Mme G. Gélinas), Marie-Reine (Mme P. Léveillée), Yolande (Mme A. Pageau) Jean-Serge. Les funérailles auront lieu vendredi le 1er avril. Le convoi funèbre partira des salons
J.-A. Guilbault Inc.
5339, 11e Avenue, Rosemont
à 8 h. 15 pour se rendre à l'église St-François-Solano, où le service sera célébré à 9 h. 30, et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

FOISY (Charles) — A Montréal, le 30 mars 1966, à l'âge de 57 ans, est décédé Charles Foisy, époux de Rita Brazeau-Stanton, demeurant au 6841A, Chateaubriand. Les funérailles auront lieu samedi le 2 avril. Le convoi funèbre partira des salons
J. S. Vallée Ltée
6821 rue St-Hubert
pour se rendre à l'église St-Arsène où le service sera célébré et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. S.V.P. pas de fleurs. Direction : Urgel Bourgie Ltée.

FRIGON (Délia) — A Montréal, le 29 mars 1966, à l'âge de 84 ans, est décédée Mme veuve Victor Frigon, née Delia Dumouchel, demeurant à 190, Galt. Les funérailles auront lieu jeudi le 31 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Urgel Bourgie Ltée,
1735 rue de l'Eglise
à 8 hres 45, pour se rendre à l'église St-Paul, où le service sera célébré à 9 hres, et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

GAGNON (Jean-Baptiste) — A Montréal, le 28 mars 1966, à l'âge de 60 ans, est décédé M. Jean-Baptiste Gagnon, époux d'Aurore Coiteux, demeurant à 4613 Chapleau. Les funérailles auront lieu jeudi le 31 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Jos Lussier & Fils
4733, rue Papineau
à 8 h. 45 pour se rendre à l'église St-Louis-de-Gonzague, où le service sera célébré à 9 hrs et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

GAUTHIER (Pierre) — A l'Hôpital Royal Victoria, le 28 mars 1966, à l'âge de 59 ans est décédé Pierre Gauthier célibataire, fils de feu Norbert Gauthier et de feu Flore Gauthier autrefois de St-Vincent-de-Paul. Les funérailles auront lieu jeudi le 31 courant. Le convoi funèbre partira des salons
J. M. D. Cyr
1039 rue Du Collège,
St-Vincent-de-Paul
à 9 h. 45 pour se rendre à l'église paroissiale de St-Vincent-de-Paul où le service sera célébré à 10 hrs et de là au cimetière du même endroit, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

GROULX (Sara) — A Montréal, le 29 mars 1966, à l'âge de 78 ans, est décédée Mme veuve Arthur Groulx, née Sara de Bellefeuille. Les funérailles auront lieu vendredi le 1er avril. Le convoi funèbre partira des salons
Urgel Bourgie Ltée,
angle boul. Décarie et av. N.-D.-G.,
à 9 hres 30, pour se rendre à l'église Ste-Jeanne-de-Chantal (Ile Perrot), où le service sera célébré à 10 h. 30 et de là au cimetière de Ile Perrot, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

GUILLEMETTE (Sophie) — A Montréal, le 28 mars 1966, à l'âge de 80 ans, est décédée Mme veuve Paul-Oliva Guillemette, née Sophie Desjardins, demeurant au 2310 Orléans. Les funérailles auront lieu jeudi le 31 courant. Le convoi funèbre partira des salons
T. Sansregret Ltée,
3198 rue Ontario est
pour se rendre à l'église St-Jean-Baptiste-de-LaSalle, où le service sera célébré à 8 hrs et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

MAINTENANT OUVERT
UN DES PLUS BEAUX
SALONS FUNERAIRES
au Canada, au service de la communauté
ORTHODOXE D'ORIENT
"dans la meilleure tradition"
Papadakis Inc.
272-6577
4898 Av. du Parc
angle boul. St-Joseph

HURTUBISE (Simonne) — A Montréal, le 27 mars 1966, à l'âge de 64 ans, est décédée Mme Roméo Hurtubise, née Simonne Beaudoin, demeurant à 2732 Boul. Pie IX. Les funérailles auront lieu jeudi le 31 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Patrick Provencher Inc.
4240 rue Adam
à 8 h. 45, pour se rendre à l'église St-Jean-Baptiste-De-LaSalle où le service sera célébré à 9 hres, et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LABELLE (Marguerite) — A St-Rémi de Napierville, le 28 mars 1966, à l'âge de 72 ans, est décédée Mme Marguerite Prévost. Les funérailles auront lieu vendredi le 1er avril. Le convoi funèbre partira des salons
A. N. Ostigny,
44 rue Chèvrefils, St-Rémi
pour se rendre à l'église paroissiale, où le service sera célébré à 10 hrs 30. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LACHANCE (Delphis) — A Montréal, le 28 mars 1966, à l'âge de 80 ans, est décédé M. Delphis Lachance, époux de Diana Rivard, autrefois de St-Casimir, comté Portneuf demeurant 7905 Sherbrooke est. Les funérailles auront lieu jeudi le 31 courant. Le convoi funèbre partira des salons de la
Société Coopérative de
Frais Funéraires,
4848 rue Papineau,
à 9 hrs 45 pour se rendre à l'église St-Pierre-Claver où le service sera célébré à 10 hrs et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. S.V.P. pas de fleurs.

LACHAPELLE (Henri) — A Montréal, le 28 mars 1966 à l'âge de 69 ans est décédé Henri Lachapelle, époux de Blandine Pontbriand. Père de Robert (époux de Louisette Martineau) et de Gisèle (Mme Robert Beaudoin); demeurant à 4625 Cartier. Les funérailles auront lieu jeudi le 31 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Bonnier, Duclos & Bonnier
3503 rue Papineau
à 8 hrs 30 pour se rendre à l'église St-Pierre-Claver où le service sera célébré à 9 hrs et de là au cimetière Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LAFORTUNE (Odile) — A Montréal, le 28 mars 1966, à l'âge de 67 ans, est décédée Odile Brasseur, épouse de Ludger Lafortune. Les funérailles auront lieu jeudi le 31 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Ed. Darche & Fils Inc.,
1370 chemin Chambly,
Jacques-Cartier
à 9 hrs 15 pour se rendre à l'église St-Pie-X, où le service sera célébré à 9 hrs 30 et de là au cimetière de St-Georges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LALONDE (Diana) — A Montréal, le 30 mars 1966, à l'âge de 82 ans, est décédée Mlle Diana Lalonde, de Verdun, fille de feu Zavier Lalonde, et de feu Denise Filion, autrefois de Rockland, Ontario. Les funérailles auront lieu samedi le 2 avril. Le convoi funèbre partira des salons
J.-R. Deslauriers Ltée
790, boul. Ste-Croix
pour se rendre à l'église St-Sixte, où le service sera célébré à 10 hres, et de là au cimetière de Côte-des-Neiges lieu de la sépulture. Exposé Jeudi 3 heures p.m. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LAMBERT (Bella) — A Montréal, le 29 mars 1966, à l'âge de 91 ans, est décédée Mme veuve J.-Pierre Lambert, née Bella Richard. Les funérailles auront lieu vendredi le 1er avril. Le convoi funèbre partira des salons
Rene Thériault Ltée,
1120 rue Jean-Talon est
à 9 hrs pour se rendre à l'église St-Damase, où le service sera célébré à 9 hrs 30 et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LAMBERT (Joseph) — A St-Lin, le 29 mars 1966, à l'âge de 72 ans, est décédé M. Joseph Lambert, époux de Valeda Auger, demeurant au Lac Lapalme. Les funérailles auront lieu samedi, le 2 avril. Le convoi funèbre partira des salons
F. Joly & Fils Ltée
256, 12ème Avenue
à 9 hrs 45, pour se rendre à l'église Paroissiale, où le service sera célébré à 10 hrs, et de là au cimetière du même endroit, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LAREAU (Georges-E.) — A Iberville, le 29 mars 1966, à l'âge de 63 ans, est décédé Georges-E. Lareau, époux de Rose-Eva Théberge. Les funérailles auront lieu vendredi le 1er avril. Le convoi funèbre partira des salons
Langlois,
230, 4e rue Iberville
pour se rendre à l'église St-Athanase où le service sera célébré à 10 hrs et de là au cimetière d'Iberville, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LAVOIE (Emile) — A St-Calixte, comté Montcalm, le 28 mars 1966, à l'âge de 67 ans, est décédé M. Emile Lavoie, ex-garde-chasse, époux de Lumina Crépeau, père de M. J.-Maurice Lavoie, directeur de funérailles et maire de St-Calixte, comté Montcalm. M. Alphonse Lavoie, inspecteur garde-chasse et pêche, M. Fernand Lavoie, sergent-détective de la ville de Montréal et beau-père de MM. Raymond Lajoie, épicier à St-Calixte de Montcalm, André Dorion, contracteur général et Armand Ferland, commis. Les funérailles auront vendredi le 1er avril. Le convoi funèbre partira des salons
J.-Maurice Lavoie,
St-Calixte
pour se rendre à l'église paroissiale, où le service sera célébré à 3 hrs p.m. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

MARTEL (Alexina) — A Montréal, le 28 mars 1966, à l'âge de 81 ans, est décédée Mme Georges Martel, née Alexina Pilon, mère d'Oscar Martel, du 2016 boul. Rosemont, Montréal. Les funérailles auront lieu jeudi le 31 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Gauthier,
101 rue Notre-Dame, Hull
pour se rendre à l'église Notre-Dame-de-Grâce, où le service sera célébré à 8 hrs 30 et de là au cimetière de Notre-Dame de Hull, lieu de la sepulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

MICOLL (Marcel) — A Verdun, le 27 mars 1966, à l'âge de 34 ans, est décédé Marcel Micoll, fils de feu Napoléon Micoll et de feu Marie Louise Gosselin, frère de Mme Paul Fecteau (Aurore), Mme Léo Deslauriers (Juliette) et Romeo, autrefois de Verdun. Les funérailles auront lieu jeudi, le 31 courant. Le convoi funèbre partira de la résidence funéraire
L. Thériault Enrg.
512 rue de l'Eglise, Verdun.
à 8 h. 45, pour se rendre à l'église Notre-Dame-des-Sept-Douleurs, où le service sera célébré à 9 h., et de là, au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

MORIN (Cécile) — A Verdun, le 30 mars 1966, à l'âge de 70 ans, est décédée Mme veuve Thomas Morin, née Cécile Lamontagne, demeurant au 301, 4e avenue. Les funérailles auront lieu samedi le 2 avril. Le convoi funèbre partira de la résidence funéraire
L. Thériault Enrg.,
512 rue de l'Eglise, Verdun
à 8 hrs 40 pour se rendre à l'église Notre-Dame-de-Lourdes, où le service sera célébré à 9 hrs et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assisted sans autre invitation.

NADON (Hector) — A Ste-Dorothée, le 28 mars 1966, à l'âge de 62 ans, est décédé Hector Nadon, époux d'Irène Daoust. Les funérailles auront lieu vendredi le 1er avril. Le convoi funèbre partira des salons
J.-R. Deslauriers Ltée
627, rue Principale, Ste-Dorothée
pour se rendre à l'église Notre-Dame de l'Espérance, Ile Laval, où le service sera célébré à 10 hrs et de là au cimetière du même endroit, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

PELOQUIN (Georges-Aimé) — A Montréal, le 27 mars 1966, à l'âge de 73 ans, est décédé Georges-Aimé Péloquin, époux de feu Rosa Pelletier, demeurant au 2327 Bourbonnière. Les funérailles auront lieu jeudi le 31 courant. Le convoi funèbre partira des salons
E. Rajotte,
3635 rue Hochelaga
pour se rendre à l'église Ste-Jeanne-d'Arc, où le service sera célébré à 9 hrs et de là au cimetière de St-Robert, comté Richelieu, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

PERRAS (Emery) — A Longueuil, le 27 mars 1966, à l'âge de 71 ans, est décédé M. Emery Perras, époux de Marie-Thérèse Brosseau, demeurant 337 St-Jacques, Longueuil. Les funérailles auront lieu vendredi le 1er avril. Le convoi funèbre partira des salons
Langlois et Francoeur,
163 rue St-Charles,
à 9 h. 45, pour se rendre à l'église St-Pierre-Apôtre où le service sera célébré à 10 hrs, et de là au cimetière de Laprairie, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

PERRAULT (Françoise) — A St-Laurent, le 30 mars 1966, à l'âge de 47 ans est décédée Françoise Crevier, épouse de Maurice Perrault. La dépouille mortelle est exposée au salon
J. R. Deslauriers Ltée
790 Boul. Ste-Croix
Avis des funérailles plus tard.

RANCOURT (Maria) — A Montréal, le 29 mars 1966, est décédée Mlle Maria Rancourt, fille de feu Joseph Rancourt, et de feu Florida Brillard, demeurant 2267 Sherbrooke est. Elle laisse dans le deuil ses frères Alfred, Eugène et Henri; ses soeurs Florida, Yvonne, Ernestine et Thérèse. Les funérailles auront lieu vendredi le 1er avril. Le convoi funèbre partira des salons
Urgel Bourgie Ltée
4955 rue Adam
à 9 h. pour se rendre à l'église St-Louis-de-Gonzague où le service sera célébré à 9 h. 30 et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

ROBILLARD (Marie) — A St-Jean, le 28 mars 1966, à l'âge de 76 ans, est décédée Marie Chénier, épouse de feu Joseph Robillard, demeurant 1655 Bourgogne, Chambly. Les funérailles auront lieu jeudi le 31 courant. Le convoi funèbre partira des salons
A. Savaria Ltée
8078 rue Drolet coin Jarry
à 10 hrs pour se rendre à l'église paroissiale de Chambly où le service sera célébré à 11 hrs et de là au cimetière du même endroit, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

ST-GEORGES (Edouard) — A Montréal, le 28 mars 1966, à l'âge de 60 ans, est décédé Edouard St-Georges, époux de Monique Cyr. Les funérailles auront lieu jeudi le 31 courant. Le convoi funèbre partira de la résidence funéraire
Magnus Poirier Inc.,
10,526 rue St-Laurent
à 9hrs 30 pour se rendre à l'église Ste-Gertrude de Montréal-Nord, où le service sera célébré à 10 hrs et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

STE-MARIE (Joseph) — A Pointe-aux-Trembles, le 29 mars 1966, à l'âge de 85 ans, est décédé M. Joseph Ste-Marie, époux de feu Georgianna Viau, demeurant à 11,953, Victoria, Pointe-aux-Trembles. Les funérailles auront lieu vendredi, le 1er avril. Le convoi funèbre partira des salons
Bonneville & Gingras Ltée
11,813, rue Notre-Dame Est
à 10 hrs 45, pour se rendre à l'église St-Enfant-Jésus, où le service sera célébré à 11 hrs, et de là au cimetière de Pointe-aux-Trembles, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

ST-PIERRE (Germaine) — A Montréal, le 29 mars 1966, à l'âge de 58 ans, est décédée Mme veuve Arthur St-Pierre, née Germaine St-Georges, demeurant à 7820, Châteaubriand. Les funérailles auront lieu vendredi, le 1er avril. Le convoi funèbre partira des salons
Lorenzo Neveu
7766, rue St-Hubert
à 8 hrs 45, pour se rendre à l'église Notre-Dame-du-Rosaire, où le service sera célébré à 9 hrs, et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

TARASCO (Rosina) — A Montréal, le 29 mars 1966, à l'âge de 62 ans, est décédée Mme Raphaël Tarasco, née Rosina Menna, demeurant 8540, St-Urbain. Les funérailles auront lieu vendredi, le 1er avril. Le convoi funèbre partira des salons
Urgel Bourgie Ltée
8535, rue St-Laurent
à 8 hrs 45, pour se rendre à l'église St-Thomas-Apôtre, où le service sera célébré à 9 hrs, et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

TREMBLAY (Hippolyte) — A Lavaltrie, le 28 mars 1966, à l'âge de 75 ans, 5 mois, est décédé M. Hippolyte Tremblay, époux de Marie-Louise Simard, demeurant à 781 Notre-Dame, Lavaltrie. Père de la Rév. Soeur Thérèse-Hermine, des Soeurs de la Providence à la Maison-Mère de Mtl, et de Philomène (Mme Maurice Valiquette) infirmière à l'Hôpital Maisonneuve de Mtl, Mme Adélard Otis (Adrienne), Mme Urbain Avon (Pauline), Edouard et Marguerite (Mme Hervé Paquin). Les funérailles auront lieu jeudi le 31 courant. Le convoi funèbre partira de la résidence funéraire
Edgar Guilbault
811, rue Notre-Dame, Lavaltrie
à 9 h. 30 pour se rendre à l'église paroissiale où le service sera célébré à 10 hrs et de là au cimetière de l'Est, Montréal, lieu de la sepulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

TROTTIER (Louis-J.) — A l'Hôtel-Dieu de Montréal, le 29 mars 1966 est décédé Louis-J. Trottier, époux de Juliette Jalbert, demeurant à 2099, Place Bedford, St-Bruno. La dépouille mortelle est exposée au salon
J.-S. Vallée Ltée
1111 rue Laurier ouest, Outremont
Avis des funérailles plus tard.

VIAU (Emmanuel) — A Ville St-Michel, le 29 mars 1966, à l'âge de 67 ans, est décédé M. Emmanuel Viau, époux de Cora Talbot, demeurant 7140, 14ème Avenue. Les funérailles auront lieu vendredi, le 1er avril. Le convoi funèbre partira des salons
Urgel Bourgie Ltée
3661, rue Jean-Talon Est
à 8 h. 45 pour se rendre à l'église Ste-Bernadette-Soubirous, où le service sera célébré à 9 hres, et de là au cimetière de l'Epiphanie, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

MESSES 4e ANNIVERSAIRE



2 messes 4e anniversaire seront chantées le 1er avril à 8 h. 15 a.m. à l'église St-Edouard et à 4 h. 45 p.m. à l'église Ste-Madeleine d'Outremont, pour commémorer le décès de M. Antonio Martin, décédé le même jour en 1962.
Parents et amis sont cordialement invités sans autre invitation. •

Naissances

FERRIS — M. et Mme Théodore Ferris, née Louise Chaput, sont heureux d'annoncer la naissance d'un garçon à l'hôpital Général de Montréal, le 27 mars 1966, un petit frère pour Robert.

McDEVITT (Philip et Pierrette, née Poulin) — Désirent annoncer la naissance d'une fille, le 27 mars 1966, à l'hôpital du St-Rosaire, petite soeur à Linda. La mère et l'enfant se portent bien.

Remerciement

LARIN (Roméo) — Mme Roméo Larin et sa fille Claire remercient sincèrement les personnes qui ont bien voulu leur témoigner des marques de sympathies à l'occasion du décès de M. Roméo Larin, survenu le 17 février 1966, soit par offrande de messe, de fleurs, télégrammes de sympathies, visite ou assistance aux funérailles. Les personnes ayant omis de s'inscrire sont priées de considérer ces remerciements comme personnels.

DECES DE MME OLIVIER GAUDREAU LEBRUN



Mme Olivier Gaudreau Lebrun, épouse de feu Olivier Lebrun marchand grossiste, est décédée le 27 mars 1966 à l'âge de 91 ans. Elle laisse dans le deuil sa fille, Mme Albert Cloutier (Angella), ainsi que ses 10 petits-enfants. La dépouille mortelle était exposée au Salon funéraire Bazinet Inc. Le service funèbre a eu lieu mercredi le 30 de ce mois en l'église St-François-Solano, à 10 heures. L'inhumation a eu lieu au cimetière Côte-des-Neiges. Sincères remerciements à tous ceux qui sont venus offrir leur sympathie. •

MESSE ANNIVERSAIRE



EDOUARD TERZI

Jeudi le 31 mars à 9 heures, à l'église Notre-Dame-de-la-Défense. M. et Mme Enrico Terzi, père et mère du défunt, de même que ses deux soeurs, Mmes Raoul Cassiani (Bruna) et Dino Cecchini (Norma) feront chanter une grand-messe pour le repos de l'âme de M. Edouard Terzi, décédé il y a 5 ans le 10 avril 1961. Parents et amis sont invités d'assister sans autre invitation. • me personnels. •



Crème dermatologique
"Glycero-dermine"
A EMOLLIENTS BIENFAISANTS
PRIX DUPUIS
1.25

Fluide, légère, transparente et sophistiquée... est la crème dermatologique "GLYCERO-DERMINE" composée de cire d'abeille et de douce glycérine. Elle fixera votre fraîcheur tout en adoucissant votre épiderme... Pour de belles mains et un corps velouté, recherchez la crème dermatologique "GLYCERO-DERMINE", la moins coûteuse des crèmes de grande classe.

COMPOSEZ : 842-6171
DUPUIS — REZ-DE-CHAUSSEE — RAYON 240
DUPUIS
Le grand magasin canadien à l'accent français

Octroi des 106 bourses de doctorat

OTTAWA. — Le Conseil des Arts du Canada a dévoilé les noms de 102 universitaires auxquels il vient d'octroyer des bourses de doctorat dans les domaines suivants: philosophie, mathématiques et histoire.

Le Conseil avait publié antérieurement la liste des candidats qui ont obtenu des bourses au même concours dans le domaine de la littérature et des arts. Il fera connaître plus tard les noms des boursiers en sciences économique, en sociologie, en psychologie et en sciences politiques.

Voici la liste des boursiers de la province de Québec :

L. W. Abbott, de Montréal, A.-E.-J. Bédard, de Montréal, A. Chenier, de Montréal, G. M. Cohen, de Montréal, J. M. Cohen, de Montréal, M. J. Echenberg, de Montréal, S. Gagnon, de La Pocatière, A. Gibeault, de Montréal, L. Giroux, anciennement de Montréal, J.-P. Gombay, de Montréal, M. Hamelin, de Ste-Foy, A. J. Hammerton, de Montréal, V. J. Hunter, de Montréal, G. L. Jain, de Montréal, P. Laberge, de Montréal, G. Lane, de Montréal, Soeur M. Laurent-de-Rome, de Montréal, R. Lavoie, de Rimouski, J.-M. Loncol, de Montréal, G. Maheu, de Mont-Royal, G. E. Orchard, de Montréal, G. Potvin, de Montréal, M. Rheault, de Ste-Foy, J.-J.-G.-A. Roy, de Montréal, Y. Saint-Germain, de St-Hyacinthe, A. Sanfaçon, de Québec.

REMERCIEMENTS



RAOUL CHARTRAND

Mme Raoul Chartrand et ses enfants désirent exprimer leurs remerciements à toutes les personnes qui leur ont témoigné leur sympathie, soit par offrandes de fleurs, messes, bouquets spirituels, messages de condoléances, visites, télégrammes, assistance aux funérailles à l'église St-Marc de Rosemont, le 4 mars 1966, de Monsieur Raoul Chartrand. Il avait 60 ans. Il était l'époux de Gemma Roy et il laisse dans le deuil son fils Irénée (sa belle-fille Francine), ses filles, Mme Maurice Jalbert (Simone), Mme Jean-Guy Poissant (Véronique). Les personnes qui ont omis de s'inscrire ou de faire part de leur adresse sont priées de considérer ces remerciements comme personnels. •



Le maire d'Athènes sur l'emplacement du pavillon grec à l'Expo

Le maire d'Athènes, M. Georges Plytas, à gauche, a visité l'emplacement où sera érigé bientôt le pavillon de la Grèce à l'Expo 67, en compagnie de M. André Kniewasser et du maire Drapeau. Le distingué visiteur a rapporté, en guise de souvenir, un caillou de la "Terre des hommes".

Précautions à prendre dans la cuisine

Lorsqu'on a un enfant en bas âge à la maison, on doit souvent vérifier si la cuisine de présente pas de danger pour lui. Il faut d'abord commencer par le poêle et veiller à ce que les anses des casseroles soient tournées vers l'intérieur, de manière que l'enfant ne puisse pas les atteindre et renverser sur lui les liquides chauds. Il faut aussi voir à ce que les couteaux aiguisés et les outils soient hors de sa portée, de même que les produits chimiques d'usage courant. Bien des enfants perdent la vie dans des accidents survenus à la maison.

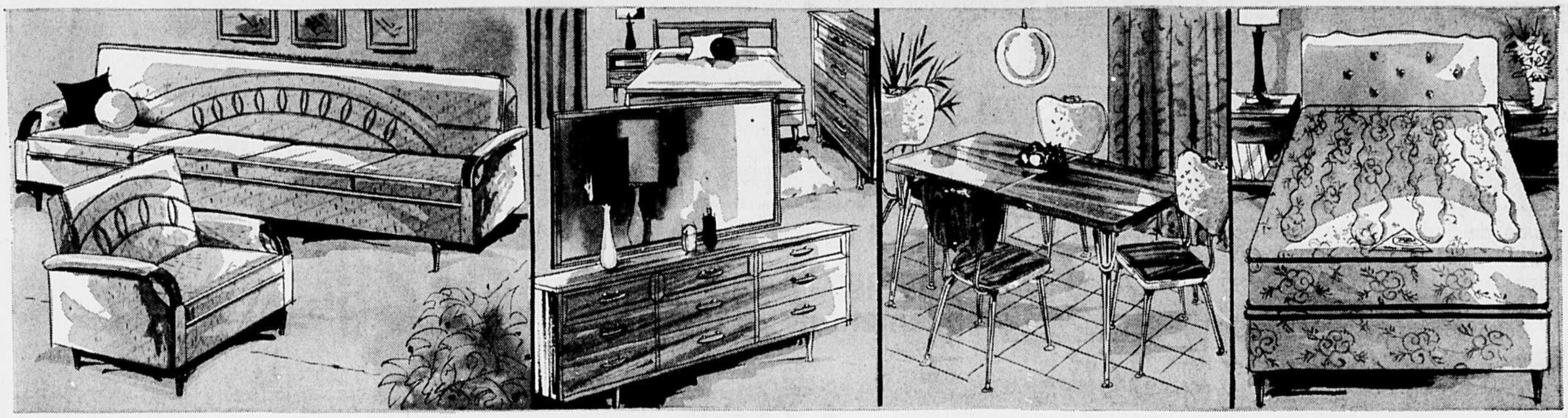
Si vous avez à coeur l'éducation de vos enfants, vous vous devez de profiter de cette
OFFRE SPÉCIALE
DUPUIS
Le grand magasin canadien à l'accent français



RABAIS DE 2.50
SUR UN ABONNEMENT D'UN AN POUR
LE JOURNAL DES JEUNES
OU
LE JOURNAL DES PETITS
5.00

OUVERT LE SOIR JEUDI ET VENDREDI JUSQU'À 9 H.

SOLDE FIN DE



Mobiliers de salon, 2 pièces
sofa de 89" et fauteuil assorti

RABAIS DE 65.00

Prix courant 209.00

SPECIAL DUPUIS **144.00**

24 mensualités de 7.00

Style moderne qui sera apprécié. Fabrication moelleuse, les coussins à bourre de polymousse et réversibles. Le dossier offre des reliefs moulés d'un riche effet. Ebénisterie de ton noyer. Riches tissus d'ameublement; ton unis : brun, beige, bleu. Fauteuil assorti.

COMPOSEZ 842-6171

DUPUIS — CINQUIEME, RAYON 710

Mobiliers de chambre
3 pièces à bas prix

bas prix "Fin de Mois"
RABAIS DE 85.00
Prix courant 229.00
les 3 meubles

SPECIAL DUPUIS **144.00**

Table de chevet assortie 24.00
24 mensualités de 7.00 ch.

Solide fabrication de noyer. Le bureau triple de 72 po. de long, avec 9 tiroirs, hauteur 31 po., profondeur 18 po. Les tiroirs à queue d'aronde glissent sur coulisse centrale. Poignées décoratives en bois. Miroir 33 x 63 po. et encadré. Commode-chiffonnier de 4 tiroirs. LE LIT DOUBLE 54 po. Tête claire-voie.

COMPOSEZ 842-6171

DUPUIS — CINQUIEME, RAYON 710

Mobiliers de cuisine,
5 pièces, rabais de 35.00

Prix courant 119.00

SPECIAL DUPUIS **84.00**

15 mensualités de 6.25 chacune

Faites livrer ce mobilier sans délai ou après votre "déménagement" et profitez de l'aubaine. Table de 36 x 48 po. qui se rallonge à 60 po. Arborite ton noyer, rebord assorti. Panneaux incorporés. 4 chaises rembourrées de mousse latex recouvertes vinyle lavable : blanc marbré et brun. Cadre de la table et des chaises en métal tubulaire chromé, décor cuivré.

COMPOSEZ 842-6171

DUPUIS — QUATRIEME, RAYON 714

Lits "Continental"
avec tête, 36" de large
rabais de 14.05

Prix courant 59.00

SPECIAL DUPUIS **44.95**

10 mensualités de 5.00 chacune

Le confortable matelas à ressorts dans la série de 252 — vous assure des années de nuits reposantes. Ressorts isolés sous d'épaisses couches de feutre et l'enveloppe de rayonne est serrée dans un ton bronze. SOMMIER-TAPISSIER assorti au matelas sur pieds vissés. Tête de lit recouverte vinyle blanc.

COMPOSEZ 842-6171

DUPUIS — CINQUIEME, RAYON 711

Profitez dès maintenant de ce solde de meubles et d'articles d'ameublement

MOBILIERS DE CUISINE
4e ETAGE

1 MOB. CUISINE 5 pièces. Table rectangulaire 36" x 48" x 60. Panneau escamotable. Dessus arborite brun dessin blanc. 4 chaises rembourrées et recouvertes de vinyle. Dossier haut étroit. Cadre métal brun. ORD. 119.00 SOLDE **95.00**

7 MOB. CUISINE 7 pièces. Table rectangulaire 36 x 48 x 60 x 72", deux panneaux escamotables. Arborite, insertions décoratives ton brun, 6 chaises rembourrées et vinyle brun/beige. Cadre métal brun. ORD. 119.00 SOLDE **89.00**

1 MOB. CUISINE 5 pièces. Table extensible 36 x 48 x 60". Surface arborite ton noyer, bordure même ton. 4 chaises tissu rayé ton beige/brun. Cadre métal chromé. ORD. 109.00 SOLDE **87.00**

1 MOB. CUISINE 5 pièces. Table extensible 36 x 48 x 60". Surface arborite ton teck. Bordure vinyle moulé. 4 chaises, style scandinave, dossier et siège rembourrés de tissu lavable ton orange. Métal chromé. ORD. 89.00 SOLDE **71.00**

2 MOB. CUISINE 5 pièces. Table extensible 36 x 48 x 60. Surface en arborite noyer et blanc, bordure même ton. 4 chaises rembourrées recouvertes de vinyle lavable blanc et brun. Cadre métal brun. ORD. 139.00 SOLDE **99.00**

1 MOB. CUISINE 5 pièces. Table extensible 36 x 48 x 60. Surface, arborite blanc antique. Bordure vinyle. 4 chaises rembourrées recouvertes de tissu imprimé bleu. Cadre métal chromé. ORD. 129.00 SOLDE **99.00**

1 MOB. CUISINE 5 pièces. Table ronde 42 x 42" extensible à 60". Surface arborite deux tons de brun. Bordure vinyle. 4 chaises dossiers hauts, tissu lavable brun cuivre. Cadre métal chromé. ORD. 139.00 SOLDE **109.00**

1 MOB. CUISINE 5 pièces. Table 36 x 48 x 60". Surface arborite ton brun noyer. Bordure même ton. 4 chaises rembourrées recouvertes de tissu lavable brun et blanc. Cadre métal brun. ORD. 154.00 SOLDE **123.00**

1 MOB. CUISINE 5 pièces. Table ovale extensible 36 x 48 x 60. Surface arborite blanc mat, bordure vinyle même ton. 4 chaises, tissu imprimé bleu. Cadre métal blanc. ORD. 159.00 SOLDE **127.00**

1 MOB. CUISINE 5 pièces. Table rectangulaire 36 x 48 x 60" panneau escamotable. Dessus arborite. Insertions ton brun à centre noir marbré. Bordure vinyle moulé, 4 chaises avec bras. Sièges ronds rembourrés recouverts vinyle tweed jaune/noir. Cadre métal chromé. ORD. 180.00 SOLDE **144.00**

1 MOB. CUISINE 7 pièces. Table 3 6x 48" avec 2 panneaux de 12 pouces. Surface arborite blanc imitation marbre. 6 chaises recouvertes de tissu bleu. Cadre métal blanc antique. ORD. 185.00 SOLDE **148.00**

1 MOB. CUISINE 5 pièces. Table rectangulaire 36 x 48 x 60". Panneau escamotable. Dessus arborite blanc antique. Moulure vinyle même ton. 4 chaises rembourrées vinyle beige/or. Cadre Provincial blanc antique. ORD. 199.00 SOLDE **159.00**

1 MOB. CUISINE 7 pièces. Table extensible 36 x 60 x 72". Surface arborite ton noyer, bordure de vinyle. 6 chaises dossiers hauts recouverts de tissu lavable brun. Cadre bois ton noyer. ORD. 306.00 SOLDE **219.00**

FAUTEUILS,
5e ETAGE

1 FAUTEUIL berçant sur plate-forme. Tissu d'ameublement et similicuir. Ton brun. ORD. 39.95 SOLDE **29.95**

1 FAUTEUIL moderne "Kroehler". Coussin amovible. Coussin semi-détaché au dossier. Tissu d'ameublement de qualité. Ton beige. ORD. 60.00 SOLDE **45.00**

8 FAUTEUILS berçants sur plate-forme. Vinyle lavable. Couleur turquoise, vert. ORD. 59.95 SOLDE **46.00**

1 FAUTEUIL berçant sur plate-forme. Appuis-bras rembourrés. Nylon couleur or. ORD. 59.00 SOLDE **47.00**

3 FAUTEUILS "Scandinave". Coussins amovibles. Couverture en tissus d'ameublement. Mandarine ou bleu. ORD. 65.00 SOLDE **49.50**

3 FAUTEUILS style traditionnel. Dossier capitonné. Volant au bas. Tissu rayonne à petits motifs. Beige, or. ORD. 72.50 SOLDE **52.00**

10 FAUTEUILS "repos" avec appui-pieds à même. Dossier inclinable recouvert de vinyle. Couleurs : or, vert, brun. ORD. 69.00 SOLDE **54.00**

1 FAUTEUIL berçant style "Colonial". Bois fini antique. Couverture en tissu "Colonial" imprimé. Couleur : brun beige. Avec volant. ORD. 75.00 SOLDE **58.00**

1 FAUTEUIL "repos" style scandinave. Dossier inclinable. Appuis-pieds. Structure en bois noyer. Tissus d'ameublement. Ton brun. ORD. 85.00 SOLDE **65.00**

2 FAUTEUILS "repos" style scandinave. Haut dossier avec appui-tête. Appuis-bras en noyer. Coussins caoutchouc-mousse amovibles. Bois noyer. Tissus d'ameublement brun, beige. ORD. 115.00 SOLDE **84.00**

1 FAUTEUIL berçant et pivotant. Coussin amovible en polymousse. Entièrement recouvert de vinyle lavable. ORD. 135.00 SOLDE **108.00**

1 FAUTEUIL rotatif et berçant. Couverture deux tons rayés brun. ORD. 49.00 SOLDE **24.50**

1 FAUTEUIL style scandinave. Boiserie fini noyer. Vinyle ton vert. ORD. 49.95 SOLDE **24.95**

1 FAUTEUIL style moderne. Couverture de bouclé ton bleu. ORD. 43.00 SOLDE **29.00**

1 FAUTEUIL style moderne. Couverture de vinyle ton rouille. ORD. 69.00 SOLDE **49.00**

LITS — MOBILIERS DAVENPORT
MATELAS — 5e ETAGE

3 LITS continental "Sealy". Matelas piqué. 2/39", 1/4'8", 2/4'6". ORD. 49.95 SOLDE **39.00**

9 LITS continental. Matelas piqué, largeur 39". ORD. 79.00 SOLDE **59.00**

8 LITS continental avec tête. Matelas piqué, largeur 39". ORD. 89.00 SOLDE **64.00**

6 LITS continental "Sealy" avec tête. Matelas piqué. Sommier-tapissier sur base de métal. ORD. 89.95 SOLDE **69.00**

14 LITS continental "Singer" avec tête. Matelas type 312 ressorts, piqué, larg. 39"/5, larg. 54"/9. ORD. 99.00 SOLDE **72.00**

11 LITS continental "Singer" avec tête. Matelas de type 405 ressorts. Surfaces piquées. Largeur 39". ORD. 99.00 SOLDE **69.00**

7 LITS continental "Sealy". Tête capitonnée. Matelas piqué. Sommier-tapissier sur base de métal. Largeur 39". ORD. 99.95 SOLDE **79.00**

6 LITS continental "Singer". Matelas type 510 ressorts. Surfaces piquées. 1/39", 2/48", 3/54". ORD. 119.00 SOLDE **79.00**

4 LITS continental "Sealy" avec tête de bois fini antique. Matelas piqué. Sommier-tapissier sur base de métal. Largeur 39". ORD. 109.95 SOLDE **84.00**

1 LIT continental "Singer". Largeur 39". ORD. 189.00 SOLDE **99.00**

1 LIT continental "Simco-Pedic" de Simmons. Surfaces piquées. Extra long 60 po., largeur, 48 po. ORD. 169.00 SOLDE **99.00**

4 MATELAS piqués "Sealy". 5/54". ORD. 39.95 SOLDE **29.00**

8 MATELAS 510 ressorts. Piqué. Marque "Singer". 1/48", 7/54". ORD. 49.00 SOLDE **32.00**

1 MATELAS "Sealy". Surface piquée. 48". ORD. 49.95 SOLDE **36.00**

9 MATELAS "Singer". Type 540 ressorts. Surface piquée. 4/48", 5/54" larg. ORD. 59.00 SOLDE **39.00**

1 SOMMIER-TAPISSIER largeur 39". ORD. 49.95 SOLDE **24.50**

1 MOB. DAVENPORT 2 pièces. Recouvert de vinyle ton brun pâle. ORD. 169.00 SOLDE **134.00**

MOB. DAVENPORT 2 pièces. Recouvert de bouclé ton : bleu ou brun pâle. ORD. 179.00 SOLDE **142.00**

2 MOB. DAVENPORT 2 meubles. Style Colonial, boiserie fini antique. Tissu à motifs antique. 1/Rouge, 1/Bleu. ORD. 189.00 SOLDE **149.00**

1 MOB. DAVENPORT 3 meubles. Un fauteuil est inclinable. Recouvert de vinyle ton vert. ORD. 219.00 SOLDE **157.00**

1 MOB. DAVENPORT 2 pièces. Bras genre roue recouvert de tissu style colonial. Ton rouge. ORD. 219.00 SOLDE **167.00**

MOB. DAVENPORT 2 pièces. Siège et dossier rembourrés de feutre sur épaisseur polymousse. Recouvert de vinyle jersey ton épice. ORD. 229.00 SOLDE **167.00**

1 SOFA-LIT "Simmons". Formant lit double ou deux lits de 28" ch. Le matelas du siège est à ressorts BEAUTYREST. Tissu fleuri ton olive. ORD. 189.00 SOLDE **139.00**

4 SOFA convertible, matelas à ressorts largeur 54". Tissu d'ameublement très résistant. Or. ORD. 199.00 SOLDE **149.00**

1 SOFA-LIT. Style scandinave, dossier basculant, forme un lit de 54". Coussins du siège et du dossier de 4" polymousse recouvert de bouclé ton bleu verdoyant. ORD. 209.00 SOLDE **159.00**

SOFA-LIT. Style colonial. Le dossier et le siège sont en polymousse recouvert de tissu de style colonial. Forme lit de 54". Beige à motifs rouge et or. ORD. 239.00 SOLDE **179.00**

1 SOFA TRANSFORMABLE avec matelas à ressorts, largeur 54". Tissu d'ameublement tweed ton bleu verdoyant. Marque KROEHLER. ORD. 259.00 SOLDE **199.00**

MOBILIERS DE CHAMBRE
5e ETAGE

MOB. CHAMBRE 3 pièces. Dessus arborite fini noyer satin. Bureau triple, 9 tiroirs 60" long et miroir 29 x 48". Commode 4 tiroirs 36" larg. Lit à panneau ajouré. Larg. 54". ORD. 169.00 SOLDE **134.00**

MOB. CHAMBRE 3 pièces. Colonial, dessus arborite fini Salem. Poignées métal. Bureau double 55" avec miroir encadré de 40" x 28". Commode 4 tiroirs. Lit ajouté, largeur 54". ORD. 229.00 SOLDE **144.00**

Table de chevet. ORD. 29.00 SOLDE **22.00**

MOB. CHAMBRE 3 pièces. Véritable noyer. Bureau triple de 72", miroir encadré. Commode de 34" avec 4 tiroirs. Lit 54", panneau plein. ORD. 239.00 SOLDE **189.00**

Table de chevet. ORD. 32.50 SOLDE **26.00**

MOB. CHAMBRE 3 pièces. Véritable noyer .Bureau triple de 72" avec miroir encadré de 62" x 30", inclinable. Commode de 4 tiroirs 34". Lit à panneaux ajourés, 54". ORD. 259.95 SOLDE **207.00**

Table de chevet. ORD. 39.95 SOLDE **31.00**

1 MOB. CHAMBRE 4 pièces. Véritable noyer. Bureau triple de 72", miroir encadré de 67" x 29", et inclinable. Commode de 34". Poignées en noyer solide. Lits simples à panneaux ajourés (jumeaux), 39" larg. ORD. 289.00 SOLDE **225.00**

MOB. CHAMBRE 3 pièces. Véritable coeur de noyer fini poli main. Bureau triple 58". Miroir 28" x 46". Commode 38". Lit à panneaux largeur 54". ORD. 329.00 SOLDE **257.00**

Table de chevet. ORD. 47.50 SOLDE **35.00**

6 MOB. CHAMBRE 3 pièces. Style Provincial Français fini "fruitwood". Bureau triple 66", miroir encadré 46" x 32". Commode 36" avec 4 tiroirs. Lit à panneaux pleins 54". ORD. 339.00 SOLDE **289.00**

Table de chevet. ORD. 42.50 SOLDE **32.95**

1 MOB. CHAMBRE 3 pièces. En véritable noyer. Bureau triple 74" et miroir encadré. Commode 40½" et lit à tête ajourée larg. 54". ORD. 539.00 SOLDE **418.00**

Table de chevet. ORD. 69.00 SOLDE **54.00**

Pas de commandes téléphoniques, postales ou P.S.L.

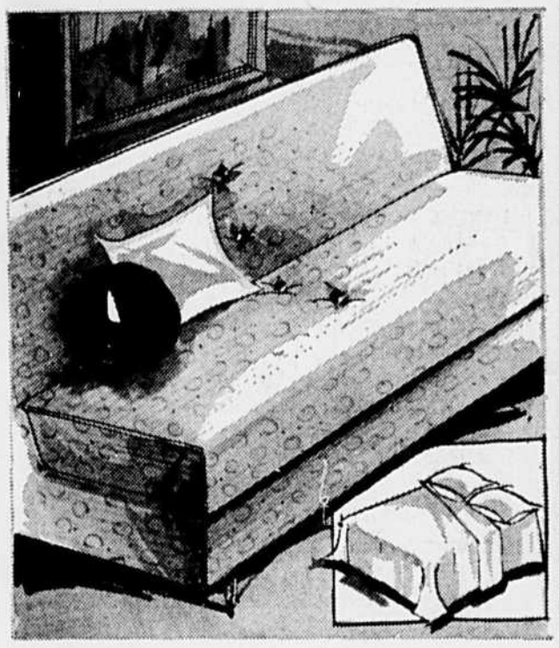
DUPUIS 865 EST, RUE SAINTE-CATHERINE, MONTREAL • COMMANDES TELEPHONIQUES 842-6171 — HEURES : 9 H. 30 A 5 H. 30 — OUVERT LE SOIR JEUDI ET VENDREDI JUSQU'A 9 H. — SATISFACTION OU REMBOURSEMENT

OUVERT LE SOIR JEUDI ET VENDREDI JUSQU'À 9 H.

MOIS DUPUIS

Grand solde fin de mois ! C'est une occasion unique de vous procurer à prix très bas, des meubles, des articles d'ameublement et des vêtements pour toute la famille. Dites-le à vos amis et profitez de ces réductions colossales. Hâtez-vous, les aubaines abondent dans tous les rayons.

Pas de commandes téléphoniques, postales ou P.S.L.



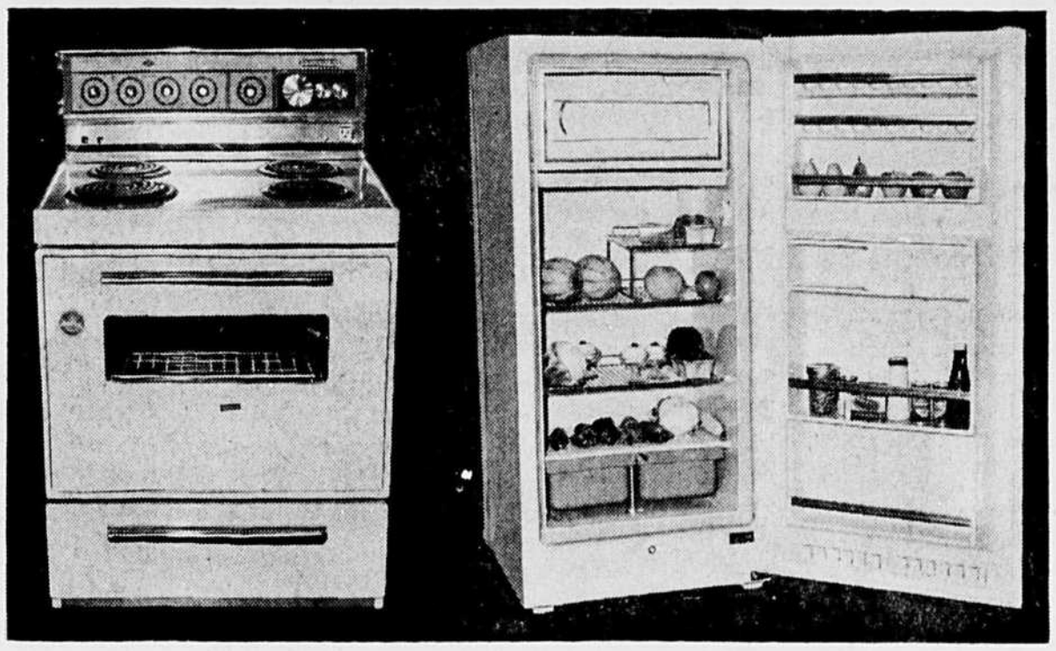
Rabais 14.05 ! Grand lit "Davenport" à ressorts

Prix courant 54.00
VENTE FIN DE MOIS

SPECIAL DUPUIS **39.95**

Pour un boudoir, chambre-studio choisissez le DAVENPORT surtout à ce bas prix Dupuis ! Fabrication solide confortable, tout à ressorts isolés sous bourre de feutre et rang de Polymousse. Riche tissu d'ameublement durable tons de rouge, brun, beige toujours en vogue.

COMPOSEZ : 842-6171
DUPUIS — CINQUIEME, RAYON 711



Cuisinière "Bélanger" de luxe, achat spécial !

RARE AUBAINE
VENTE FIN DE MOIS

SPECIAL DUPUIS **179.00**
36 mensualités de 6.30

DUPUIS est heureux de pouvoir vous offrir à si bas prix cette merveilleuse cuisinière de luxe BELANGER qui fait la joie de maintes personnes. Commutateur à sept degrés. Four avec porte amovible et à claire-voie "Perma-Vue". Bourrelet entourant la porte du four. Le bas avec tiroir aux ustensiles.

COMPOSEZ : 842-6171
DUPUIS — SIXIEME, RAYON 772

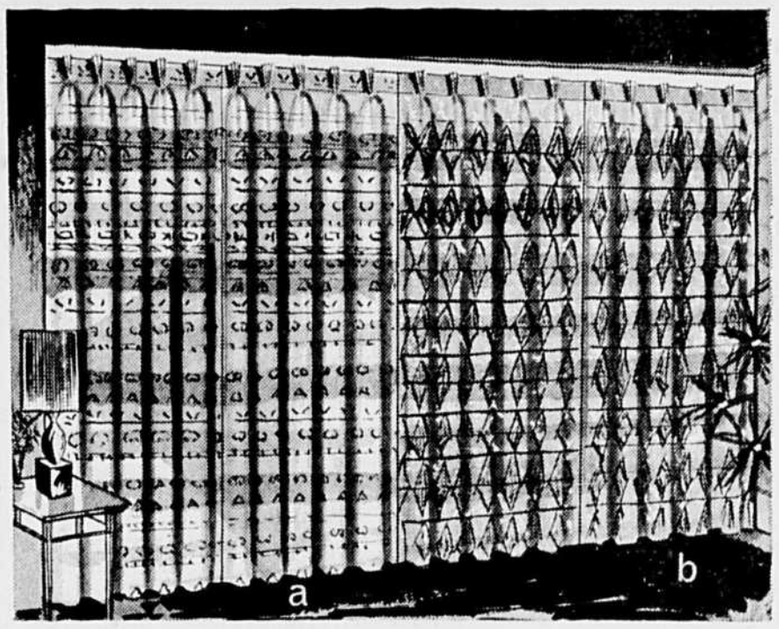
Réfrigérateur "Bélanger" 12 pi. cu. à bas prix Dupuis !

SPECIAL PRINTEMPS
VENTE FIN DE MOIS

SPECIAL DUPUIS **189.95**
36 mensualités de 6.75 chacune

Réfrigérateur BELANGER 12 pieds cubes avec congélateur pour 43 livres — plus un plateau refroidisseur capacité 8.3 livres. Deux tiroirs à cubes de glace. Porte garde-manger d'une grande capacité d'entreposage, 20 cavités pour les oeufs, trois tablettes et deux terrines dans le bas pour fruits, légumes, capacité 14 livres chacune. Fini porcelaine.

COMPOSEZ : 842-6171
DUPUIS — SIXIEME, RAYON 773



Draperies prêtes à être posées en Arnel*, viscose et acétate

Hauteur de 95 po.

2 lés couvrent 48po. de mur
Prix courant 13.95
SPECIAL FIN DE MOIS DUPUIS
Rabais de 4.00 **9.95**

6 lés couvrent 144 po. de mur
Prix courant 41.95
SPECIAL FIN DE MOIS DUPUIS
Rabais de 12.00 **29.95**

Profitez de nos intéressants rabais pour "habiller" gaiement vos fenêtres de durables draperies en ARNEL*, ou en viscose et acétate d'entretien facile. Dessins modernes, aussi semi-modernes ou fleuris sur fond blanc ou beige.

COMPOSEZ : 842-6171
DUPUIS — CINQUIEME, RAYON 740

Recherchez les étiquettes "solde", elles représentent des réductions colossales !

1 MOB. CHAMBRE 3 pièces. Style Provincial Français fini vieil ivoire. Bureau triple 9 tiroirs convexes et miroir encadré (médaillon). Commode supersosée de 5 tiroirs. Lit à tête ajourée largeur 54". ORD. 649.00 SOLDE **499.00**

1 MOB. CHAMBRE 3 pièces. Style Provincial Français fini blanc antique et or. Bureau triple, 9 tiroirs 74" long avec miroir encadré 37" x 56". Commode à 6 tiroirs. Tête de lit 80". ORD. 719.00 SOLDE **535.00**

Tête de chevet. ORD. 85.00 SOLDE **62.00**

1 MOB. CHAMBRE 3 pièces. Style Provincial Français fini blanc et or. Bureau triple 9 tiroirs, 74" long, avec miroir encadré 54" x 34". Commode 6 tiroirs 41". Lit à tête ajourée larg. 54". ORD. 809.00 SOLDE **619.00**

Table de chevet. ORD. 120.00 SOLDE **74.00**

MOBILIERS DE SALON 5e ETAGE

1 MOB. SALON 2 pièces. Fabrication Kroehler Sofa 4 places 82" et fauteuil. Coussins réversibles. Couverture tweed ton brun et or. Tel quel. ORD. 219.00 SOLDE **158.00**

1 MOB. VIVOIR 2 pièces. Kroehler. Sofa de 4 places 82" avec coussins amovibles. Epais tweed brun foncé. Un côté des coussins couleur or. ORD. 219.00 SOLDE **159.00**

6 MOB. SALON 2 pièces. Sofa 90" long et fauteuil. Lignes modernes. Siège capitonné et bras recouverts de véritable noyer. Tweed de qualité. Couleurs : 2/Rouge 3/Brun 1/Bleu. ORD. 219.00 SOLDE **164.00**

5 MOB. SALON 2 pièces. Style traditionnel. Sofa 82" long et fauteuil. Coussins réversibles au siège et au dossier. Entièrement recouvert de tissu fleuri. Volant à la base des meubles. Couleurs : Beige-Rouge-Or. ORD. 229.00 SOLDE **164.00**

1 MOB. SALON 2 pièces. Sofa 87" long et fauteuil. Coussins réversibles au siège. Rembourrés de caoutchouc mousse. Appuis-bras fini noyer. Tweed de ton or. ORD. 219.00 SOLDE **168.00**

8 MOB. SALON 2 pièces. Sofa 4 places 88" long et fauteuil. Coussins en polymousse au siège. Couverture en nylon frisé. Avant-bras en noyer. Couleurs : Brun-Rôti-Bleu. ORD. 219.00 SOLDE **169.00**

8 MOB. SALON 2 pièces. Style moderne. Sofa 86" long et fauteuil. Coussin réversible. Bras boiserie, fini noyer. Reps de laine. 3/Or 2/Brun 3/Bleu. ORD. 229.00 SOLDE **169.00**

5 MOB. SALON 2 pièces. Sofa 4 places 85" long. et fauteuil. Coussins réversibles. Tweed. Bleu-pain grillé - Brun. ORD. 239.00 SOLDE **179.00**

2 MOB. VIVOIR 2 pièces. Moderne, long sofa de 102", Bras large et relevé. Dossier concave. Base en bois fini noyer. Coussins réversibles. Couverture uni brun foncé. Un côté des coussins est rayé. Fauteuil assorti. 1/Brun 1/Bleu. ORD. 229.95 SOLDE **183.00**

1 MOB. SALON 2 pièces. Sofa 4 places 90" long. et fauteuil. Coussins amovibles. Tweed ton or antique. Avant-bras et pieds ton noyer. ORD. 249.00 SOLDE **184.00**

1 MOB. SALON 2 pièces. Style scandinave. Sofa 2 coussins 88" long avec fauteuil. Tweed mandarine. ORD. 249.00 SOLDE **184.00**

1 MOB. SALON 2 pièces. "Sklar". Sofa 4 places 88" long. et fauteuil. Coussins réversibles. Dessus des bras en véritable noyer. Tweed ton brun anthracite. ORD. 249.00 SOLDE **188.00**

1 MOB. SALON 2 pièces. Kroehler Sofa 88" long. avec fauteuil. Coussins en polymousse. Riche tissu bouclé ton mandarine. ORD. 259.00 SOLDE **199.00**

2 MOB. VIVOIR. Kroehler. Sofa 92" avec 4 coussins réversibles. Entièrement recouvert de tweed orangé. Pieds fini noyer. Fauteuil assorti. Ton mandarine - Turquoise. ORD. 259.00 SOLDE **199.00**

1 MOB. VIVOIR 2 pièces. "Kroehler". Sofa 88" avec 4 coussins réversibles. Bras étroits avec appuis-mains en noyer. Tweed brun. Fauteuil assorti. ORD. 259.00 SOLDE **199.00**

1 MOB. VIVOIR 2 pièces. Sofa 86" avec 4 coussins réversibles. Haut dossier à carreaux. Bras étroits avec appuis-mains en noyer. Tweed brun foncé. Fauteuil assorti. ORD. 269.00 SOLDE **214.00**

4 MOB. SALON 2 pièces. Sofa 90" avec 4 coussins réversibles. Faux coussins au dossier. Epais tweed. Fauteuil assorti. Tons de rouille - olive - brun. ORD. 269.00 SOLDE **215.00**

1 MOB. SALON 2 pièces. Sofa 4 places 90" et fauteuil. Tweed ton or et vert. Style traditionnel. ORD. 289.00 SOLDE **219.00**

6 MOB. VIVOIR 2 pièces. Style Provincial Italien. Long sofa 88", 4 coussins réversibles. Bras et avant-bras finis ton noyer. Riche couverture à motif ton sur ton. Bleu royal - Ton rôtie - Or. Fauteuil assorti. ORD. 299.00 SOLDE **229.00**

2 MOB. VIVOIR 2 pièces. Colonial Sofa 3 coussins réversibles. Longueur 76". Avant-bras et oreillettes en bois fini antique. Riche couverture à motifs coloniaux avec volant à la base. Fauteuil berçant. ORD. 329.00 SOLDE **263.00**

1 MOB. SALON 2 pièces. Sofa 87" long. et fauteuil style traditionnel. Tissu fleuri rouge. Coussins réversibles au siège et dossier. Volant à la base des meubles. Tel quel. ORD. 379.00 SOLDE **268.00**

1 MOB. SALON 2 pièces. "Sklar". Style traditionnel Anglais. Sofa 88", 3 coussins amovibles au siège et dossier. Riche tissu matelassé à motifs floraux beige, rose et or. Volant à la base des meubles. Fauteuil assorti. ORD. 339.00 SOLDE **269.00**

1 MOB. SALON 2 pièces. Sofa 88" long. et fauteuil. Coussins réversibles au siège et au dossier. Tweed genre feutre de teinte olive. ORD. 389.00 SOLDE **284.00**

1 MOB. VIVOIR 2 pièces. "Kroehler". Style traditionnel Anglais. Long sofa 84" avec 3 coussins réversibles au siège et au dossier. Tissu fleuri. Le sofa rouge et le fauteuil bleu. Volant à la base des meubles. ORD. 399.00 SOLDE **289.00**

1 MOB. SALON 2 pièces. Causeuse 52" style Provincial français. Coussins réversibles au siège avec dossier capitonné. Ebénisterie fini bois fruitier. Riche couverture de brocatelle beige pâle. Fauteuil de même style. ORD. 394.00 SOLDE **314.00**

1 MOB. SALON 2 pièces. Style traditionnel. Sofa 4 places 90" et fauteuil. Coussins réversibles au siège et au dossier. Couverture en tissu matelassé et fleuri de couleurs gaies sur fond beige. Base avec volant. ORD. 429.00 SOLDE **327.00**

1 MOB. SALON 2 pièces. Style Provincial français. Boiserie noyer antique. Sofa 86" et fauteuil. Dossier capitonné. Coussins en caoutchouc-mousse véritable. Recouvert de tissu ton vert olive sur fond or. ORD. 419.00 SOLDE **328.00**

1 MOB. SALON 2 pièces. Style Provincial Français. Boiserie sur tout le contour, fini bois fruitier, Sofa 86" et fauteuil. Dossier capitonné. Recouvert de brocatelle ton or. ORD. 439.00 SOLDE **334.00**

1 MOB. VIVOIR 2 pièces. Style Provincial Français. Long sofa 4 sièges 90". Coussins réversibles. Boiserie sculptée à la base, sur les bras et au dossier. Fini bois fruitier. Dossier capitonné. Soie damassée. Ton vieil or. Fauteuil assorti. ORD. 469.00 SOLDE **375.00**

1 MOB. SALON 2 pièces. Style Provincial Italien, boiserie noyer. Sofa 94" et fauteuil. Coussins en véritable caoutchouc-mousse. Recouvert de tissu rayonne ton rouge. ORD. 529.00 SOLDE **414.00**

1 MOB. SALON 2 pièces. Fabrication Kroehler. Style d'inspiration Méditerranéenne. Sofa 84" et fauteuil. Coussins en véritable caoutchouc-mousse. Tissu de haute qualité, blanc antique sur beige. ORD. 579.00 SOLDE **448.00**

1 MOB. VIVOIR 2 pièces. Style Espagnol. Long sofa 94" avec coussins amovibles au siège et au dossier. Base et bras formant arcades en véritable noyer .2 coussins tubulaires à chaque bout du sofa. Riche couverture fleurie noir et rouge. Fauteuil assorti. ORD. 759.00 SOLDE **607.00**

COFFRES DECORATIFS 5e ETAGE

10 COFFRES. Style moderne. Fabrication en noyer. Intérieur en cèdre rouge, avec serrure. Dim. 42" x 18½" x 25" haut. ORD. 79.00 SOLDE **58.00**

6 COFFRES. Fabrication Knechtel en noyer. Intérieur en cèdre rouge. Avec serrure. Dim. 51" x 17½" x 23" haut. ORD. 95.00 SOLDE **74.00**

9 COFFRES. Fabrication en noyer suédois. Intérieur en cèdre rouge. Couvercle à l'épreuve de la poussière. Avec serrure. ORD. 119.00 SOLDE **89.00**

MEUBLES PRETS A PEINDRE 4e ETAGE

3 CHAISES DE SECRETAIRE en bois, prêtes à peindre. ORD. 9.95 SOLDE **6.00**

3 TABLES DE CHEVET en bois, prêtes à peindre. ORD. 13.45 SOLDE **8.95**

5 CHAISES DE CUISINE en bois, prêtes à peindre. ORD. 12.95 SOLDE **8.95**

3 TABLES DE COIFFEUSE, 1 tiroir, bois bien sablé, prêtes à peindre. ORD. 13.95 SOLDE **9.95**

1 BIBLIOTHEQUE, 3 tablettes fini érable antique. ORD. 21.00 SOLDE **10.50**

9 MIROIRS encadrés, prêts à peindre 30" x 52" ORD. 24.00 SOLDE **12.00**

1 ETAGERE, 3 tablettes, fini érable antique. ORD. 24.00 SOLDE **12.00**

1 PUPITRE DE COIN. Un tiroir. Fini érable antique. ORD. 27.50 SOLDE **13.75**

3 PUPITRES prêts à peindre. Un tiroir et 2 tablettes de côté. ORD. 19.95 SOLDE **13.95**

2 LITS au fini émail blanc, décor or. Larg. 39 po. ORD. 31.00 SOLDE **15.50**

8 LITS BIBLIOTHEQUE, 54", fini noyer antique. ORD. 31.50 SOLDE **15.75**

1 PUPITRE DE COIN, un tiroir, fini antique. ORD. 36.00 SOLDE **18.00**

BUREAU SIMPLE, 3 tiroirs. Fini érable antique. ORD. 37.50 SOLDE **18.75**

3 COMMODES, tiroirs fini émail blanc et or. ORD. 48.00 SOLDE **28.00**

1 BASSINETTE, 28 x 52", intérieur. Barre dentition, côté coulissant. Sommier 4 hauteurs. Fini émail blanc. ORD. 54.00 SOLDE **34.00**

1 GARDE-ROBE en bois, prête à peindre. 1 penderie d'un côté et 5 tiroirs. ORD. 49.95 SOLDE **34.95**

8 COMMODES, 4 tiroirs, fini émail blanc et or. ORD. 60.00 SOLDE **39.00**

1 LIT SUPERPOSE avec sommier métal. Larg. 39", fini antique, sans matelas. ORD. 88.00 SOLDE **44.00**

8 MATELAS IMPERMEABLES pour bassinette 18 x 38", bourrés de foamtex. ORD. 4.45 SOLDE **2.25**

8 COUCHETTES, 28 x 52", intérieur. Barre dentition en plastique. Sommier de métal réglable, côté coulissant. Matelas à ressorts. ORD. 39.00 SOLDE **29.00**

3 GRANDES COUCHETTES avec ciel de lit. Marque Lépine. Blanc et bleu. ORD. 109.00 SOLDE **69.00**

DUPUIS 865 EST, RUE SAINTE-CATHERINE, MONTREAL • COMMANDES TELEPHONIQUES 842-6171 — HEURES : 9 H. 30 A 5 H. 30 — OUVERT LE SOIR JEUDI ET VENDREDI JUSQU'A 9 H. — SATISFACTION OU REMBOURSEMENT

Il faut recommencer le procès de Raymond Denis

par Jean Rivest
envoyé spécial de LA PRESSE

OTTAWA — Le procès de Raymond Denis s'est terminé abruptement ce matin à Ottawa. Le juge Frank Costello a rendu une décision de "mistrial", accédant ainsi à la requête de la défense.

Cela signifie que le procès, qui a duré 30 jours, le plus long dans l'histoire du palais de justice du comté de Carleton, devra être repris à zéro, devant un nouveau jury et, évidemment, devant un nouveau juge.

L'expression "mistrial", qui n'a pas d'équivalent français, signifie que le procès contient quelque vice de forme qui le rend inapte à faire justice à l'accusé.

On sait que Raymond Denis est accusé d'avoir offert une somme de $20,000 à l'avocat Pierre Lamontagne, en juillet 1964, alors que ce dernier était agent du gouvernement des Etats-Unis, pour qu'il ne s'oppose pas à une demande de cautionnement en faveur du traficant de narcotiques, Lucien Rivard, menacé d'extradition au Texas.

La base de la décision du juge Costello, annoncée aux jurés ce matin, se trouve dans un témoignage entendu vendredi dernier et lundi matin. Le témoin alors dans le box était Guy Masson, un ami de l'accusé Raymond Denis. Pressé de questions par la Couronne, il a longuement témoigné au sujet d'un dépôt de $60,000 effectué par Robert Gignac et par Mme Marie Rivard, à Montréal, en 1964, quelques jours avant que l'offre alléguée eut été faite à Pierre Lamontagne par l'accusé Raymond Denis.

Le juge Costello a décidé que ce témoignage était inadmissible et annulait le procès, puisqu'il n'y a aucun lien d'établi entre cette somme d'argent et l'accusé, qu'il ne connaissait même pas Gignac et Marie Rivard.

Ce témoignage, a expliqué le juge aux deux femmes et aux dix hommes du jury, cause à l'accusé un préjudice irréparable, car les 12 jurés ne peuvent l'effacer de leur mémoire. Il a donc dit qu'il n'avait pas le choix et qu'il devait renvoyer toute l'affaire devant un autre tribunal.

Bien entendu, une décision de "mistrial" n'annule en rien l'accusation. Il reste cependant une possibilité théorique que le procureur général de l'Ontario retire la plainte.

Dans ses remarques aux jurés, le juge Costello a souligné le fait que le procès, qui était

Voir MISTRIAL en page 2

LA PRESSE
LE PLUS GRAND QUOTIDIEN FRANÇAIS D'AMÉRIQUE

DERNIÈRE ÉDITION 10¢ | Montréal, mercredi 30 mars 1966 / saint Jean Climaque / 82e année, No 75 / 8 cahiers / 100 pages / La météo : nuageux, neige / Minimum 20 / Maximum 35

Spéculateurs à l'affût ?

On parle sans cesse de rénovation urbaine. Il y a cependant un projet qui n'a guère obtenu de publicité. Il concerne le quartier chinois. Lancée au cours des élections municipales de 1960 par M. Jean Drapeau, l'idée n'a pas été sans provoquer des remous dans la colonie chinoise de Montréal..

La situation ne serait peut-être pas si complexe si le problème financier ne se doublait d'une lutte intestine qui oppose la "Chinese Chamber of Commerce" et le "Permanent Committee for the redevelopment of Chinatown".

Autre question d'importance : le projet de rénovation sera-t-il bloqué par la présence de spéculateurs qui y verraient la possibilité de réaliser une "bonne affaire" ? La rumeur court en tout cas ... (En page 43)

Pourquoi George Chuvalo n'a pas battu Cassius Clay • En page 31

La brasserie Dow retire sa bière du marché à Québec

Toute production est interrompue

QUEBEC. — M. Eric Kierans, ministre de la Santé, a fait savoir cet après-midi en Chambre que l'enquête minutieuse menée par son ministère n'a pas permis d'établir un lien de cause à effet entre la consommation de la bière et les cas de morts mystérieuses survenues à Québec.

Par contre, M. Kierans a dit être informé par la brasserie Dow que la production à la brasserie de Québec a cessé ce matin et que la bière entre les mains des distributeurs et des licenciés sera retirée du marché et détruite.

Le ministre a ajouté que cette mesure a été prise volontairement par cette compagnie afin de faciliter les recherches et de rassurer la population.

Pour le moment, c'est surtout au ministère de la Santé qu'on s'adresse pour avoir une réponse à l'énigme. Mais le ministère de la Justice suit quand même l'affaire de près.

En réponse à une question du député de Beauce, M. Paul Allard, Me Claude Wagner a dit que son ministère est prêt à collaborer à l'enquête du ministère de la Santé. En particulier, les experts de l'institut médico-légal seront mis à la disposition du ministère de la Santé si celui-ci en a besoin.

En dehors de la Chambre, M. Wagner a ajouté que des autopsies avaient déjà eu lieu, mais il n'en a révélé ni le nombre, ni la date, ni les résultats.

A Montréal, rien d'anormal

Par ailleurs, à Montréal, rien d'anormal ne semble s'être produit. Le Dr Roland Lamquin, directeur du Service de santé de la ville de Montréal nous a déclaré : "Nous avons compilé les décès survenus au cours de 1964 et de 1965, décès qui ont été classifiés comme myocardites et endocardites."

"En 1964, il y a eu 536 décès, ce qui donne un taux de 42.8 par 100,000 de population. En 1965, le nombre de décès a baissé à 480, le taux étant de 38.1. Il découle donc de ces chiffres que rien d'anormal ne s'est produit à Montréal. Par précaution, nous continuerons notre compilation pour les trois premiers mois de 1966."

"Si quelque anomalie nous était rapportée, nous poserions immédiatement les gestes nécessaires pour assurer la protection de la population."

Un porte-parole de l'Institut des brasseurs du Québec, M. Marius Boivin, a souligné hier qu'il est possible que les ministres fédéral et provincial de la Santé, MM. MacEachen et Kierans, rencontrent les représentants d'une ou des brasseries de Québec.

M. Boivin a d'autre part souligné que chaque brassage de bière était numéroté et que des chimistes en faisaient un examen minutieux, au moyen de différentes analyses, comme le veut la loi fédérale des aliments et drogues pour tout ce qui touche la consommation publique.

Par ce numérotage, s'il était prouvé hors de tout doute que la bière provenant de tel brassage était responsable des cas de myocardite, elle pourrait être rapidement retirée du marché. Par ailleurs, la rumeur courait à Québec, en fin d'après-midi hier, qu'au moins une brasserie aurait recommandé à ses vendeurs de retirer chez les épiciers la bière dont la fabrication remonte à plusieurs mois pour la remplacer par celle provenant d'un brassage récent. Il s'agirait en fait d'une simple mesure de prudence, "au cas où..." Toutefois, il n'a pas été possible de faire confirmer cette rumeur.

Toutes les paroisses du Québec devront dorénavant présenter un rapport au fisc

par Jacques Pigeon

OTTAWA — Toutes les paroisses du Québec devront dorénavant présenter un rapport annuel au fisc. Si elles s'y soustraient, le ministère du Revenu refusera les reçus de charité qu'elles auront émis.

Ils sont donc révolus ces beaux jours où des curés émettaient des reçus de charité dont le montant total équivalait souvent à trois ou quatre fois leurs recettes.

C'est ce que le ministre des Finances appelle une modification "d'ordre technique" à la Loi de l'impôt sur le revenu.

Car d'après lui les abus sont nombreux.

Tous les "organismes de charité", ce terme inclut toutes les fabriques d'églises catholiques ou autres, devront s'enregistrer et présenter des rapports annuels.

"Seuls les dons faits à des organismes inscrits de ce genre pourront être réduits du revenu au cours des années à venir".

Toutefois, cette modification technique ne changera rien à la disposition actuelle, selon laquelle un contribuable peut réduire jusqu'à cent dollars en dons de charité ou en frais médicaux sans présenter de reçus.

Selon le nouvel édit, on pourra déduire les dons faits à certaines catégories précises d'organismes de charité à l'extérieur du Canada, tels que les Nations-Unies.

Le ministre Mitchell Sharp n'a pas fait savoir quelles économies ce nouvel édit représentera pour le gouvernement central.

Il semble cependant évident que cette mesure vise principalement le Québec où des reçus de charité ont souvent été émis sans justification.

Le gouvernement a donc décidé d'imposer un contrôle bien strict sur l'émission de ces reçus de charité. On sait d'ailleurs toutes les difficultés auxquelles ont dû faire face les inspecteurs d'impôt fédéraux pour pouvoir vérifier les livres des fabriques.

Ottawa a contourné la difficulté en forçant les paroisses à présenter un rapport annuel. En consultant ce dernier, le gouvernement pourra facilement établir si, oui ou non, la dite paroisse a délivré plus de reçus qu'elle n'aurait dû le faire.

De nombreux curés ont souvent rappelé à leurs paroissiens qu'ils aimeraient bien recevoir des montants égaux à la somme des reçus délivrés chaque année.

Bien des gens sont convaincus qu'ils peuvent, légalement, exiger de leur curé un reçu égal à dix pour cent de leur revenu. Ce n'est évidemment pas le cas.

Autres abus

Le ministre des Finances a également noté, au cours des derniers mois, des signes de recours abusifs croissants,

Voir PAROISSES en page 2



téléphoto PC

Le ministre des Finances, M. Mitchell Sharp, entrant à la Chambre des Communes pour y donner lecture d'un précieux document : le discours du budget.

Le premier budget Sharp vise avant tout à ralentir le "boom" économique

Les gagne-petit paieront moins d'impôts

par Pierre O'Neil

OTTAWA — Malgré une hausse variant entre 2 et 14 pour cent de l'impôt sur le revenu de 60 pour cent des Canadiens, le gouvernement fédéral ne pourra faire mieux que d'accuser un déficit de $150 millions au cours de l'année qui vient.

Dans l'opération, il n'aura réussi qu'à réduire d'une demie d'un pour cent la hausse prévue des prix au Canada.

Telles sont les données principales du discours du budget très sophistiqué dont le ministre des Finances, M. Mitchell Sharp, a donné lecture hier soir à la Chambre des communes.

Quarante pour cent des Canadiens qui se situent au plus bas échelon des revenus se voient par ailleurs accorder des réductions de taxes de 3 à 15 pour cent.

Les 60 pour cent qui se voient taxés davantage paieront 88 pour cent de l'impôt total payé au gouvernement par les individus.

Quant aux entreprises, elles se voient, par toutes sortes de mesures, forcées de réduire pour l'instant leur développement économique.

De son côté, le gouvernement fait le sacrifice de nombreux projets populaires pour contribuer, comme les individus et les entreprises industrielles, à la réduction de la demande qui est l'objet principal du premier budget de M. Mitchell Sharp.

Modération est en effet le maître mot de ce budget, modération que le ministre des Finances estime essentielle en ce moment pour "organiser la croissance et la prospérité de l'économie canadienne".

Il faut, en effet, dit le ministre, "agir promptement pour modérer l'expansion actuelle et imposer un rythme de croissance constant et soutenable à notre économie qui ne doit pas s'enfler au point de crever".

Pour éviter le gonflement de la grenouille, le ministre réduit la demande :

- En accroissant les taxes de certains individus, tout en épargnant la majorité des petits salariés qui ont une famille ;
- En échelonnant ses programmes de dépenses et en n'en instituant pas de nouveaux;
- En prenant des mesures radicales pour forcer les compagnies à restreindre leurs investissements.

Une taxe de 11% qui reste, et une qui sort

A cet égard, il annonce l'abolition graduelle, à partir d'avril 1967, de la taxe de 11 pour cent sur la machinerie et l'outillage. Elle restera toutefois en vigueur sur les matériaux de construction où sévit, comme on le sait, une certaine spirale inflationniste.

D'autre part, s'inspirant de l'exemple de la Suède, mais avec plus de vigueur que le pays socialiste, le ministre des Finances présente une taxe remboursable sur les bénéfices des compagnies. La taxe sera de cinq pour cent et sera remboursable dans une période s'étendant entre 18 et 36 mois d'ici et selon la situation économique à cette époque-là.

Enfin, de grands travaux gouvernementaux seront ralentis, notamment dans la capitale fédérale et dans divers aéroports et ports du pays.

Toutes ces mesures ont pour but de freiner l'expansion de l'économie qui fonctionne à pleine capacité. Ainsi la hausse du produit national brut qui devait s'établir à neuf pour cent sera réduite à 8.5 pour cent, surtout grâce à une réduction de .5 pour cent dans les prix.

Fait étonnant, aucune mesure

Voir TAXES en p. 2

Autres informations et photos en pages 3, 19, 20, 21, 22, et 23

Budget radical quant à l'inflation mais assez prudent pour le reste

OTTAWA. (P.O.)—Bien qu'on y trouve en quelques endroits la marque d'une certaine originalité, le budget présenté hier soir par le ministre des Finances est à tout prendre assez prudent.

Radical quant au problème de l'inflation, le ministre est plutôt mou lorsqu'il s'agit de faire face à trois des problèmes majeurs que confronte l'économie :

— Le déficit sérieux de la balance des paiements;

— La nécessité d'accroître rapidement la productivité de l'économie canadienne;

— L'existence de poches régionales de sous-emploi.

Le ministre ne les aborde en effet qu'indirectement. Au surplus, le ministre n'apporte rien de neuf dans le grand débat qui, tout au cours de l'année dernière, a divisé les Canadiens : la mainmise étrangère sur l'économie canadienne.

Sur ce dernier point, le ministre a expliqué qu'il avait déjà fait beaucoup en annonçant l'amorce de "directives" aux entreprises américaines qui sont chez nous. Mais il reste vrai qu'il n'offre aucune nouvelle mesure financière pour parer à cette tendance fondamentale de l'économie canadienne.

Balance des paiements

Au sujet de la balance commerciale, le ministre avait pourtant laissé entendre dans ses prévisions économiques et la première partie de son discours qu'il faudrait agir pour contrecarrer la tendance à des déficits accrus.

Il disait, en effet, dans la première partie de son discours: "Il s'agit de mettre au

Voir RADICAL en p. 2

USA: Johnson suggère une hausse des impôts; les républicains s'y opposent

WASHINGTON. (PA, UPI) — La suggestion du président Johnson selon laquelle une augmentation des impôts sur le revenu serait souhaitable a déclenché une controverse au sein du Congrès américain.

Le sénateur Everett M. Dirksen, leader des républicains à la Chambre haute, a déclaré que ses partisans, ainsi que les démocrates de tendance conservatrice, s'opposeraient à toute suggestion d'augmenter les impôts. M. Dirksen a précisé qu'il lancerait une vigoureuse campagne en vue de comprimer les dépenses.

Ces propos du leader républicain ont été suscités par la déclaration d'hier du président Johnson selon laquelle il recommanderait une augmentation de 5 à 7 pour cent des impôts sur le revenu, plutôt que de laisser l'inflation déprécier la valeur du dollar américain.

Le chef de la Maison Blanche a précisé qu'il pourrait demander au Congrès, dès le mois prochain, d'augmenter les impôts directs de quelque 5 milliards de dollars si les prix

Voir USA en page 2

AUJOURD'HUI

CENTRE NATIONAL INDIEN

Il est possible que l'île Tekakwitha — dans la réserve de Caughnawaga — devienne un centre national des célébrations indiennes à compter de 1967 et de l'Exposition universelle et intertionale de Montréal. (En page 90)

OU EN EST-ON A MANIC ?

Contrairement à la rumeur, l'Hydro-Québec n'a pas pris la décision de suspendre les travaux à la Manicouagan, pas plus qu'elle n'a l'intention de congédier tout le personnel en attendant la fin du conflit. C'est ce qu'a affirmé le ministre des Richesses naturelles, hier, devant l'Assemblée législative. Du côté des négociations, rien de nouveau. Les deux parties restent sur leurs positions. (En page 51)



photo J.-Y. Létourneau, LA PRESSE

Vaste champ de bataille

Le manoir Paton, vieux de 150 ans et situé dans l'île DuTremblay, qu'une équipe de démolisseurs avait entrepris de raser, a été la proie des flammes hier. L'origine de l'incendie est encore indéterminée. On la présume accidentelle ... Se pourrait-il qu'un boulet de canon ... Au fait, non, il est d'une autre époque ce canon qui ne doit pas avoir tiré de coup de feu depuis un bon moment. (Voir en page 3)

SOMMAIRE

Annances classées / 73 à 77, 82 à 89
Bandes dessinées / 78
Courrier "Que faire ?" / 54
Décès, Naissances, etc. / 91
Des mots et des phrases / 13
Editorial / 4
Finance / 70 à 72
Horoscope / 30
Immeuble / 26, 63
Jardinage / 11
Loisirs et récréation / 78, 79
Mots croisés / 75
Nouvelles internationales / 44, 45, 81, 92
Nouvelles nationales / 19 à 23, 51
Quais et Navires / 69
Radio et télévision / 24, 25
Spectacles et Concerts / 48 à 50
Sports / 31 à 35, 38 à 42
Tribunaux / 8, 16
Vie féminine / 52 à 60
Vie mondaine / 53
Votre médecin / 68

PAROISSES

SUITE DE LA PAGE 1

vis-à-vis de l'article de la loi qui prévoit un traitement fiscal spécial pour les plans de participation différée aux bénéfices.

"Mon prédécesseur, a-t-il dit, avait fait insérer dans la loi, pour les meilleurs motifs, un article concernant ces plans. C'était, disait-il, une importante mesure de législation sociale.

"Depuis lors, ajoute le nouveau ministre des Finances, divers hommes d'affaires et leurs conseillers professionnels ont exploité de différente façon cet article rédigé avec bonne intention, mais vulnérable.

"Ce qui arrive essentiellement dans les cas typiques, c'est que les contributions provenant des profits d'une entreprise commerciale sont détournées au profit de quelques personnes-clés." Ce sont généralement les principaux actionnaires, les membres de leurs familles, ou encore leurs héritiers.

Dorénavant, le ministre du Revenu national n'acceptera plus l'enregistrement d'aucun plan de participation différée aux bénéfices, tant que la question ne sera pas tranchée par une revision de la loi.

TAXES

SUITE DE LA PAGE 1

dans le budget ne s'attaque de façon directe à trois des problèmes majeurs de l'économie canadienne :

— L'existence de fortes poches de chômage ;

— Le déficit considérable de la balance des paiements ;

— Le besoin d'accroître rapidement la productivité.

Tout le budget porte en fait sur la réduction de la demande et des prix.

M. Sharp, tout en chantant les louanges de son prédécesseur, M. Walter Gordon a déboulonné certaines des mesures les plus importantes que ce dernier avait prises dans des conditions différentes il est vrai.

Il élimine la taxe de 11 pour cent sur l'outillage et la machinerie. Il réduit presque à néant pour une forte proportion de Canadiens la réduction de taxe que M. Gordon avait proposée l'an dernier.

Il élimine l'impôt de retenue de 15 pour cent sur l'intérêt payé aux étrangers qui détiendes obligations des gouvernements canadiens.

La mesure coûtera seulement deux ou trois millions de dollars et elle a pour but de gouvernements canadiens de soulager les marchés de capitaux du Canada et d'ouvrir les marchés de l'Europe et des Etats-Unis, bien que l'argent y soit fort cher, aux différents niveaux de gouvernements canadiens.

Les Canadiens les plus touchés par la hausse de l'impôt annoncés au budget sont en général ceux qui gagnent au-delà de $5,000 par année.

Parmi ceux-là c'est la catégorie de ceux qui gagnent autour de $10,000 qui sont les plus pénalisés.

Un père de famille ayant deux enfants et qui gagne entre $5,000 et $50,000 paiera entre $10 et $580 supplémentaires.

Le même individu, s'il est marié et sans enfant, paiera entre $20 et $580, selon ses revenus.

S'il est célibataire, l'individu paiera entre $39 et $580.

Si ce célibataire gagne moins de $2,500 il paiera entre $2 et $10 de moins que l'an dernier.

Si le contribuable est marié et sans enfant à charge et s'il gagne moins de $3,000 il paiera entre $2 et $10 de moins que l'an dernier.

Enfin, s'il est marié avec deux enfants à charge et qu'il gagne moins de $5,000, il paiera entre $33 et $90 de moins que l'an dernier.

Cet accroissement de taxes apportera plus de $140 millions dans les coffres de l'Etat.

Le ministre a également décidé de régir de très près toute la question des reçus de charité. Il exigera désormais que les institutions qui accordent des reçus soient enregistrées aux dossiers du gouvernement et fassent des rapports annuels de leurs affaires.

Enfin, le ministre se dit prêt à lever la taxe sur les drogues si le comité de la chambre affecté aux aliments et drogues lui fait une recommendation en ce sens.

Par ailleurs, c'est une action en trois points que le ministre a prise pour forcer l'entreprise privée à réduire ses dépenses.

La taxe de vente sur les machineries et les outillages sera abolie dans les deux ans qui viennent. Ainsi, les compagnies qui veulent en profiter sont forcées de remettre à plus tard ce qu'elles voulaient entreprendre maintenant. Certaines machineries seront cependant exonérées de la taxe dès maintenant. En 1967-68 l'abolition de la taxe de 11 pour cent coûtera $63 millions au trésor.

La taxe sur les matériaux de construction est cependant maintenue pour éviter que les pressions inflationnistes qui sévissent déjà dans ce secteur ne s'accentuent.

Le gouvernement force les compagnies à lui prêter pour une période de 18 à 36 mois cinq pour cent de leurs bénéfices, après impôt. Cette mesure aussi fera remettre à plus tard certains projets. Toutefois les petites entreprises éviteront ce fardeau, grâce à une exemption générale de $30,000. Ce "prêt forcé" sous forme de taxe serait remboursable entre 18 et 36 mois d'ici et selon la condition de l'économie à cette époque.

Enfin, le gouvernement restreindra les allocations en coût de capital que les entreprises pouvaient réclamer à divers titre d'ici octobre 1967. Cette disposition ne s'appliquera pas dans les régions désignées qui ont besoin d'industries pour réduire le chômage.

Le gouvernement estime que ces trois mesures lui permettront de réduire de $333 millions les sommes que le secteur des affaires destinait aux investissements au cours de l'année.

Il n'y avait pas un mot dans le discours du budget sur la future Société canadienne de développement, chère au coeur de M. Walter Gordon. Mais des porte-parole du ministère des Finances ont indiqué que le projet vaut toujours.

Fait remarquable aussi, étant donné l'importance du débat au pays sur notre appartenance à des intérêts étrangers, le ministre ne fait aucune allusion à des mesures qui pourraient être interprétées comme étant destinées à ce que les Canadiens reprennent en main leur économie.

Bien sûr, il ouvre le marché des obligations des gouvernements à l'Europe et aux Etats-Unis mais étant donné le coût de l'argent aux deux endroits, la mesure n'a, à toutes fins pratiques, que valeur de symbole.

En concluant son discours du budget, le ministre des Finances a fait appel à tous les Canadiens pour qu'ils fassent preuve de modération et qu'ils ne tentent pas de vivre au-delà de leurs moyens. Il les a également exhortés à épargner davantage pour que nous puissions financer nous-mêmes notre propre développement.

Nous avons demandé aux porte-parole du ministère si c'était l'intention du gouvernement de lancer plus tard des programmes d'épargne comme ceux qui nous avons connus au temps de la guerre. Ils ont refusé de répondre directement à la question.

Dans son discours, le ministre a mentionné qu'avant les modifications qu'il apporte par son budget le déficit prévisible s'établissait à $230 millions. Par suite du budget annoncé hier, les revenus de l'Etat s'établiront à $8,450 millions et les dépenses à $8,3000 ce qui entrainera un déficit de $150 millions.

Par contre, calculée sur la base des comptes nationaux qui tiennent compte des paiements de transfert des gouvernements, la situation économique du Canada se traduira par un excédent dent de $615 millions.

Le ministre a expliqué que le taux de croissance des recettes sera inférieur à celui de l'an dernier pour trois raisons bien précises :

— la réduction d'impôt accordée en 1965 par M. Walter Gordon;

— le nouvel abattement, en 1966, de trois points de pourcentage de l'impôt de base sur le revenu en faveur des provinces;

— les cotisations aux caisses de retraite sont déductibles de l'impôt.

BREVETS D'INVENTION
Marques de commerce
Dessins de fabrique
en tous pays.
MARION, ROBIC & ROBIC
2100, Drummond, Montréal 25
Téléphone 288-2152

La Timidité est-elle une maladie ?

Confession d'un ancien Timide

J'avais toujours éprouvé une secrète admiration pour M. P. Borg. Le sang-froid dont il faisait preuve aux examens de la Faculté, l'aisance naturelle qu'il savait garder lorsque nous allions dans le monde, étaient pour moi un perpétuel sujet d'étonnement.

Un soir de l'hiver dernier, je le rencontrai à Paris, à un banquet d'anciens camarades d'études, et le plaisir de nous revoir après une séparation de vingt ans nous poussant aux confidences, nous en vinmes naturellement à nous raconter nos vies. Je ne lui cachai pas que la mienne aurait pu être bien meilleure, si je n'avais toujours été un affreux timide.

Borg me dit : "J'ai souvent réfléchi à ce phénomène contradictoire. Les timides sont généralement des êtres supérieurs. Ils pourraient réaliser de grandes choses et s'en rendent parfaitement compte. Mais leur mal les condamne, d'une manière presque fatale, à végéter dans des situations médiocres et indignes de leur valeur."

"Heureusement la timidité peut être guérie. Il suffit de l'attaquer du bon côté. Il faut, avant tout, la considérer avec sérieux, comme une maladie physique, et non plus seulement comme une maladie imaginaire."

Borg m'indiqua alors un procédé très simple, qui régularise la respiration, calme les battements du coeur, desserre la gorge, empêche de rougir, et permet de garder son sang-froid même dans les circonstances les plus embarrassantes. Je suivis son conseil, et j'eus bientôt la joie de constater que je me trouvais enfin délivré complètement de ma timidité.

Plusieurs amis à qui j'ai révélé cette méthode en ont obtenu des résultats extraordinaires. Grâce à elle, des étudiants ont réussi à leurs examens, des représentants ont doublé leur chiffre d'affaires, des hommes se sont décidés à déclarer leur amour à la femme de leur choix... Un jeune avocat, qui bafouillait lamentablement au cours de ses plaidoiries, a même acquis un art de la riposte qui lui a valu des succès retentissants.

La place me manque pour donner ici plus de détails, mais si vous voulez acquérir cette maîtrise de vous-même, cette audace de bon aloi, qui sont nos meilleurs atouts pour réussir dans la vie, demandez à M. P. Borg son petit livre "Les Lois éternelles du Succès". Il l'envoie gratuitement à quiconque désire vaincre sa timidité. Voici son adresse : M. P. Borg, chez Aubanal, 5, place Saint-Pierre, à Avignon. Ecrivez-lui tout de suite, avant que la nouvelle édition soit épuisée.

E. SORIAN

RADICAL

SUITE DE LA PAGE 1

point une politique à long terme de la balance des paiements, conforme à notre position internationale qui est celle d'une économie ouverte dans un monde où la concurrence est de plus en plus âpre".

Plus loin, il ajoutait ceci : "Nous tenons aussi à protéger et accroître notre productivité et notre aptitude à soutenir la concurrence sur les marchés internationaux. Nous voulons aussi restreindre l'augmentation du déficit de notre balance des paiements".

En fait, la plupart des observateurs s'attendaient à ce que M. Sharp élabore dans son discours du budget un large plan pour améliorer à long terme la balance des paiements.

L'inflation

Aux journalistes surpris, les hauts fonctionnaires du ministère ont laissé entendre que toute l'action entreprise par le ministre pour mettre fin à l'inflation allait évidemment avoir pour effet de réduire nos coûts et nos prix et, par conséquent, d'établir l'économie canadienne sur une base plus concurrentielle.

Ils ont ajouté à cela que l'importation de machineries nouvelles allait améliorer l'équipement technique de l'appareil économique et que, par conséquent, nos coûts de production en seraient affectés dans le meilleur sens.

La productivité

Pas de nouveau non plus dans le secteur de la productivité, dont le taux a diminué au cours de l'an dernier. Sur ce plan, c'est le statu quo complet.

Or, l'une des façons les plus sensibles d'accroître la production canadienne est d'améliorer notre performance en matière de productivité.

Le gouvernement fait déjà beaucoup à cet égard en ce qui concerne une meilleure formation de la main-d'oeuvre. Mais il semble oublier que, comme le prétendent certains économistes, c'est la technique qui est la richesse de l'avenir et que par conséquent il faut améliorer nos moyens techniques de produire. L'une des façons d'y arriver est de consacrer des sommes massives à la recherche appliquée à l'industrie.

Le gouvernement a choisi de ne rien faire de ce côté. Et si vous demandez aux hauts fonctionnaires de vous dire ce qu'il y a dans ce budget pour accroître la productivité, ils haussent d'abord les épaules puis vous répondent que l'exemption de la taxe sur l'outillage et la machinerie contribue à l'accroissement de la productivité en facilitant l'achat d'équipement plus moderne.

Ils mentionnent également que la lutte à la hausse des prix va indirectement influencer la productivité.

Selon eux en effet, une situation d'inflation implique que sont engagés dans l'économie des facteurs improductifs, une main-d'oeuvre dont l'adresse ne justifie pas toujours ce qu'elle coûte, et du personnel de direction qui est souvent trop payé pour les services qu'il peut rendre.

En réduisant les coûts dans l'économie le budget d'hier permettrait qu'on évite ces problèmes, ce qui se traduirt alors par une hausse de la productivité.

Le chômage

Enfin, le ministre ne touche pas, du moins directement, le problème des forts taux de chômage dans les régions sous-développées.

De ce côté aussi c'est le statu quo. Or on sait que si le taux général du sous-emploi est de 3.5% pour tout le pays, il atteint dans certaines régions celui de 7.4%.

Le seul effort que fait le ministre à cet égard est de soustraire les régions désignées aux conditions plus difficiles qu'il impose à certaines industries.

Le ministre ne fait d'ailleurs pas mystère que la réduction du chômage ne s'effectuera pas aussi rapidement cette année que l'an dernier.

Ses hauts fonctionnaires ont déclaré hier soir que la main-d'oeuvre s'accroîtrait de 3% au cours de l'année, et les possibilité d'emploi de 3.5%.

Le ministre est toutefois confiant que les mesures qu'avaient adoptées son prédécesseur et dont certaines n'ont pas encore été adoptées faute de temps suffisent à faire face à ce problème.

Mais tous les économistes ne sont pas de son avis.

Certains observateurs n'avaient donc peut-être pas tort hier soir, de considérer somme toute ce budget comme un budget conservateur, et qui laisse partiellement en plan certains des grands problèmes de la nation.

L'amour non payé de retour, c'est question sans réponse.

G. C. Lichtenberg

Il réclame $1 et en vole $134

Une peine de six mois de prison a été imposée par le juge Marcel Gaboury, hier après-midi, à un jeune Torontois de 28 ans qui venait de se reconnaitre coupable de vol avec violence.

Le prévenu, Robert James King, avait interpelé un citoyen de Pierrefonds, au début de la matinée d'hier, pour lui demander un dollar. L'incident s'est produit angle Mansfield et Burnside.

Le "pierrefontais", bon prince, sortit immédiatement son portefeuille pour lui offrir ce qu'il réclamait.

Mais alors qu'il allait sortir ce dollar, le prévenu lui arracha son porte-billets au complet, et le frappa pour l'empêcher de se lancer à sa poursuite.

Quant à lui, il prit la fuite rue Stanley, mais il ne put fuir bien longtemps.

Par pur hasard, en effet, deux policieurs avaient été témoins de l'agression, et ils appréhenderent l'inculpé après une chasse à l'homme de quelques secondes seulement.

Et, dans ses goussets, ils retrouvèrent le porte-monnaie toujours gonflé de ses $134.

Devant le tribunal, le jeune King fit de rapides aveux, et le juge Gaboury lui conseilla, sa sentence expirée, de retourner dans sa ville d'origine.

Un président civil remplace la junte en Equateur

QUITO (AFP, PA, UPI) — L'économiste Clemente Yerovi Indaburo, qui réside actuellement à Guyaquil, a accepté d'assumer la présidence de la République équatorienne à la demande unanime de plusieurs personnalités civiles réunies au ministère de la Défense. Parmi ces personnalités figuraient deux représentants de chaque parti politique, les anciens présidents de la République résidant en Equateur, les recteurs des universités et des directeurs de journaux.

Après avoir été forcés par de violentes manifestations d'étudiants de présenter leur démission, les membres de la junte ont pris la fuite et l'on ignore toujours où ils se trouvent. Selon certaines rumeurs, ils seraient partis pour le Brésil.

A Quito, où la chute de la junte a été accueillie par une explosion d'enthousiasme, aucun incident n'a été enregistré. Les prisonniers politiques ont été libérés et les stations de radio fermées sur l'ordre de la junte ont repris leurs émissions.

Le nouveau président, homme politique éminent, jouirait d'un vaste appui. Agé de 62 ans, le Dr Yerovi a été ministre de l'Agriculture dans le gouvernement Plaza, il a été le premier président du Conseil national de planification et a représenté l'Equateur à l'UNESCO et au Marché commun européen.

La junte militaire, qui gouvernait le pays depuis le 11 juillet 1963, date de la chute du président Carlos Julio Arosemena Monroy, a disparu de la scène politique après une crise courte mais violente au cours de laquelle les étudiants, les ouvriers, aussi bien que les commerçants, se sont unis pour réclamer le retour au régime constitutionnel. Cette crise, en fait, n'était que l'aboutissement de nombreuses erreurs commises par la junte, qui ont conduit notamment à la crise économique dont le pays souffre depuis de longs mois.

LA MÉTÉO

Minimum cette nuit : 20

Maximum demain : 35

Régions de Montréal, d'Ottawa, des Laurentides, des Cantons de l'Est, du St-Maurice et de Québec : nuageux, légères chutes de neige, s'éclaircissant ce soir. Jeudi : surtout ensoleillé. Minimum cette nuit et maximum demain : 20 et 35; à Québec, 15 et 30; à Sherbrooke, 15 et 35; à Ste-Agathe, 10 et 32; à La Tuque, 5 et 30.

USA

SUITE DE LA PAGE 1

continuent à monter.

Auparavant, le Bureau de la statistique du secrétariat au Travail avait annoncé que l'indice des prix à la consommation aux Etats-Unis avait enregistré une hausse de 0.5 pour cent au cours du mois de février, la plus importante augmentation depuis quinze ans.

Le chef de l'exécutif, qui s'adressait à un groupe de jeunes fonctionnaires, au cours d'une réception à la Maison Blanche, a affirmé que la plupart de ses conseillers économiques estiment que les mesures prises jusqu'à présent pour freiner les pressions inflationnistes ne seront pas suffisamment efficaces. Il a ajouté que l'administration examine trois possibilités : établir des contrôles gouvernementaux sur les prix et les salaires, réduire les dépenses fédérales de 5 à 10 milliards de dollars, ou bien relever les impôts d'environ 5 milliards de dollars. Les contrôles sont peu souhaitables, a-t-il poursuivi, et les dépenses fédérales ne peuvent guère être réduites sans porter atteinte aux programmes "nécessaires ou populaires". Le relèvement des impôts apparaît donc la meilleure des trois solutions, et "si les prix continuent à monter, nous devrons avoir une loi fiscale", a déclaré le président.

M. Johnson a cependant, souligné qu'aucune décision n'a encore été prise. Il a rappelé que toutes les agences gouvernementales présenteront, le mois prochain au bureau du budget, un rapport sur les économies qu'elles peuvent réaliser dans leur secteur. Le montant de ces économies jouera un rôle dans la décision, a-t-il indiqué.

MISTRIAL

SUITE DE LA PAGE 1

dans sa septième semaine, a duré 30 jours, dont neuf séances seulement se sont déroulées en présence du jury.

Les 21 autres jours ont été consacrés à des débats en droit entre les procureurs de la couronne et de la défense, et à l'audition de témoins visant à établir quels éléments de preuve pouvaient être déposés devant les jurés.

Le grand problème devant lequel le juge s'est constamment trouvé, au cours de ce procès, a-t-il souligné, consistait à départager ce qui avait directement trait à l'accusation portée contre Denis et ce qui faisait partie d'une présumée conspiration mise en lumière par l'enquête royale présidée en 1965 par le juge Frédéric Dorion.

A un certain moment du procès, en l'absence du jury, le juge Costello a décidé en droit que la conspiration elle-même ne pouvait être apportée en preuve contre Denis. La Couronne ne pouvait invoquer que ce qui avait été dit et fait en présence de l'accusé.

C'est parce qu'il se trouvait lui-même lié par cette décision que le juge a déclaré le procès nul.

C'est en effet dans le témoignage de Guy Masson que se trouve la base de sa décision.

Le juge a alors rappelé l'essentiel de la déposition de Masson. Ce dernier est venu voir Raymond Denis plusieurs fois à Ottawa. Mais au cours de ces rencontres, que Masson faisait dans le but de se renseigner sur divers points de l'affaire Rivard (la gravité de l'accusation portée contre Rivard, la possibilité d'un cautionnement et l'importance de la menace d'extradition), le seul rôle joué par l'accusé a été de lui dire qu'il allait lui fournir éventuellement les renseignements demandés.

Lorsque Masson a laissé entendre à Raymond Denis qu'il "y avrit de l'argent disponible" pour la caisse du parti libéral — $50,000 — Denis lui a dit que cela ne le regardait pas. Masson, on le sait par son témoignage, a communiqué avec le trésorier du parti, le sénateur Louis-P. Gélinas.

"C'est dommage, a dit le juge Costello, que le nom du sénateur Gélinas ait été amené dans cette affaire".

Le juge a aussi rappelé que la Couronne, dans l'établissement de sa preuve, prétend que Masson, Gignac et Mme Rivard sont mêlés à cette affaire d'offre de pot de vin à Lamontagne.

"Après deux semaines de témoignages, de dire le juge, j'ai décidé que légalement, il n'y a aucun lien entre ce que ces gens de Montréal ont pu faire et ce que Raymond Denis est accusé d'avoir fait."

Les témoignages ne permettent pas d'établir l'existence d'un "objectif commun" entre ces gens et Denis.

Or la Couronne a présenté en preuve des choses que les gens de Montréal ont dites et faites. Il s'agissait donc d'une preuve de "voir-dire", inadmissible en l'occurrence.

La Couronne, a rappelé le juge, a allégué, vendredi dernier, que le dépôt de $60,000 fait par Gignac et Marie Rivard, à Montréal, pouvait montrer que Denis avait "des motifs et l'opportunité" d'offrir de l'argent à Lamontagne. "J'ai accepté alors les prétentions de la Couronne", a dit le juge Costello.

"Cependant, pendant que cela a été établi devant vous (par la déposition de Guy Masson), rien n'a démontré que l'accusé connaissait l'existence de ce dépôt ou qu'il aurait l'intention d'en faire quelque chose."

C'est pourquoi le juge considère ce témoignage préjudiciable. "Masson est le seul lien entre le dépôt de $60,000 et Raymond Denis, mais sa déposition n'a rien prouvé."

Le juge Costello a ajouté que pour réfuter le témoignage de Masson, la défense se trouverait dans l'obligation d'appeler comme témoins les "conspirateurs" de Montréal, pour montrer que le dépôt n'a rien à voir avec l'accusation.

Or les dépositions des "conspirateurs" ne sont pas admissibles dans ce procès, puisque l'accusation n'en est pas une de conspiration, mais porte sur des actes allégués, précis, qu'aurait posés l'accusé.

"La manière dont la preuve du dépôt de $60,000 a été faite, de conclure le juge Costello, s'adressant aux jurés, ne vous laisse qu'avec des soupçons préjudiciables à l'accusé."

Dans les circonstances, aucun jury ne pourrait en arriver à une conclusion qui fasse justice à l'accusé. "Le procès doit être arrêté avant que plus d'argent et de temps soient gaspillés."

La cause se trouve renvoyée à la prochaine session de la cour des Sessions de la paix, qui doit commencer lundi prochain le 4 avril.

Le juge a remercié les jurés, dont l'un a même dû sacrifier des vacances d'hiver.

Après un bref échange avec les avocats, le juge a fait remarquer que le cautionnement de Raymond Denis continue d'être en vigueur.

Il a enfin remercié les journalistes de la discrétion dont ils ont fait preuve en ne publiant rien de ce qui a été dit au cours des nombreuses absences du jury.

On ne s'attend pas au palais de justice du comté de Carleton qu'un nouveau procès commence dès la semaine prochaine. Les avocats doivent se consulter à ce sujet.

Il y aura certes comparution lundi, mais la Couronne demandera vraisemblablement un ajournement à une date ultérieure car, selon l'un des procureurs, "tout le monde est pas mal fatigué".

TEST de GROSSESSE



EN 5 MINUTES 5.00

Aussi TEST PREGNOSTICON sensible après retard de 8 jours 8.00

ANALYSES : urine, sang, glycémie, etc...

PHARMACIES Professionnelles SARRAZIN • CHOQUETTE

Laboratoire à succursale, 921 est, Ste-Catherine VI. 2-9622

LE CENTRE DU COUVRE-PLANCHER

LA OÙ VOUS ACHETEZ...

EST TOUT AUSSI IMPORTANT QUE LE TAPIS QUE VOUS CHOISISSEZ

SPÉCIAL DE LA SEMAINE



PELUCHE ACRILAN

L'acheteur averti choisit un tapis en peluche acrylique, à touffes serrées, poil ultra épais et long. Très facile d'entretien, il a l'apparence de la laine et ne feutre pas. La fibre acrylique est une des plus durables et des plus résistantes fibres de tapis.

Valeur garantie de $10.95 — 6.99 VERGE CARREE — Tapis seul

SERVICE DE MESURAGE
Téléphonez maintenant
274-5528

L'apparence luxueuse POILS EPAIS, DENSES

Les taches ordinaires S'ENLEVENT

Couleurs inaltérables POUR LA VIE

Grande élasticité COMME UN RESSORT

Anti-mites, Anti-moisissure

Non allergique NON STATIQUE

LA MAISON AU 1,000,000 DE TUILES!



100,000 FEUILLES CERAMIQUE ET MOSAIQUE

PRIX DE VENTE SPECIAUX

29¢ - 39¢ - 49¢

62¢ - 66¢ - 69¢

70¢ - 80¢ - 89¢

98¢ - 99¢ LE PIED CARRE

Outils nécessaires au posage prêtés gratuitement durant 3 jours

NOUVEAU VINYLE COUSSINE par SANDRAN

Idéal pour le plancher de béton dans votre salle de jeux parce qu'il est coussiné de mousse entre le vinyle et le fond. Peut être installé par tout le monde. Pas besoin de colle.

$2.98 la verge carrée

Quelques imparfaits à $2.49 la verge carrée



SILENCIEUX

Plus de 100 couleurs et qualités à partir de $3.49 $4.39 $5.49 $5.98 $6.89 $7.69 $8.95 la verge

500,000 TUILES EN VENTE

150,000 tuiles en caoutchouc 9 x 9 — 1/8 d'épaisseur. Rég. 34¢ chacune. En vente, chacune 15¢

100,000 tuiles en vinyle pur 9 x 9 — 1/16 d'épaisseur. Rég. 17¢ chacune. En vente, chacune 11¢

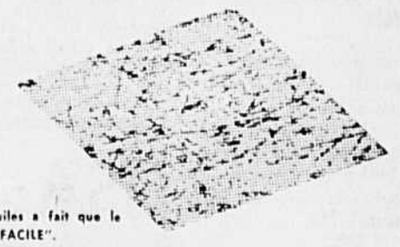
250,000 tuiles en vinyle-amiante 12 x 12 — épaisseur 080, couleur terra cotta. SPECIAL DE 4 JOURS En vente, chacune 12¢

TUILES DECORATEUR "CAREFREE" EN VINYLE PUR 12" x 12" x 1/16"

Rég. 49¢ 25¢ chacune

Quelques imparfaites dans le lot

Recouvrez une chambre de 9' x 12' tuiles seulement $27.00



Le vinyle pur de haute qualité de ces tuiles a fait que le manufacturier les garantit "D'ENTRETIEN FACILE".

BROADLOOM / CARPETTES / VINYLE HORS SERIE / MOSAIQUE • Portez à votre compte • 3 ANS POUR PAYER • GARANTIE DE SERVICE POUR 10 ANS Montreal Floor replacera votre tapis au besoin sans frais

Le centre du COUVRE-PLANCHER

MONTRÉAL FLOOR COVERING, LTÉE



3424, ave du PARC (angle Sherbrooke) Auparavant rue Bleury Stationnement à côté du magasin 842-8871

15 est, BERNARD (angle St-Laurent) Stationnement autour du magasin 274-5528

392 boul. LAFLEUR Ville LaSalle Centre d'achats Pont Mercier 366-7705

Tous nos magasins sont ouverts jusqu'à 6 h. — Jeudi et vendredi jusqu'à 9 h. — Samedi jusqu'à 5 h.

LA PRESSE

BUREAUX ET REDACTION 849-4711 / LIVRAISON A DOMICILE 849-1138

MONTREAL, MERCREDI 30 MARS 1966 — 82e ANNEE — No 75



photo J.-Y. Létourneau, LA PRESSE

Vestiges enrubannés de fumée

Trois colonnades chancelantes font foi d'une porte cochère qui s'était ouverte il y a quinze jours sur une équipe de démolisseurs. A l'arrière-plan, une cheminée... dépassée par les événements.

Un incendie ravit au pic du démolisseur le manoir Paton, sur l'île DuTremblay

par André DUPRE

Abandonné au répit d'une équipe de démolisseurs qui étaient allés dîner, le manoir Paton, situé au 90 Havre-des-Îles, sur l'île DuTremblay, a été, hier midi, la proie des flammes, qui ont rasé de fond en comble cette résidence vieille d'au moins 150 ans.

D'abord propriété de M. Hugh Paton, un homme d'affaires qui possédait une flotte de navires commerciaux faisant la navette entre la Grande-Bretagne et le Canada, le vieux manoir était acheté en 1941 par feu le sénateur Pamphile-Réal-Nugent DuTremblay, alors président de LA PRESSE.

En 1963, le 22 janvier précisément, Mme DuTremblay revendait le manoir au député libéral provincial du comté de Laval, Me Jean-Noël Lavoie, qui a depuis mis sur pied, conjointement avec un consortium d'hommes d'affaires, un projet d'habitations modernes déjà en cours depuis plus d'un an.

Le manoir Paton était construit sur l'île du même nom qui, originalement, s'appelait île des Chats. Par suite d'un décret signé par M. Wilfrid Hamel, le 19 février 1944, l'île devait être désignée officiellement sous le nom de DuTremblay, mais on continua de dire "l'île Paton" par la suite.

Selon Mme DuTremblay, le manoir incendié, dominé de six cheminées et agrémenté d'une tourelle, comptait pas moins de 40 chambres et quatre salles de bain, réparties sur deux étages, que réchauffaient cinq foyers. Au rez-de-chaussée, il y avait un salon-bar, une salle de danse, des cuisines évidemment et les quartiers des domestiques.

L'entrée principale du manoir, une porte cochère, s'ouvrait sur un vaste hall et il y avait en outre une salle de billard, au rez-de-chaussée. Une cave à vins occupait une bonne partie du sous-sol et une magnifique serre côtoyait le manoir.

Des personnages prestigieux ont séjourné au manoir Paton, signale Mme DuTremblay,

Voir MANOIR PATON en p. 6

M. Sharp épargne Montréal dans ses mesures restrictives

Cet adoucissement garantira les grands travaux de l'Expo 67 et le projet de construction d'une nouvelle piste d'envol à Dorval

par Jacques PIGEON

OTTAWA. — Le ministre des Finances, M. Mitchell Sharp, a épargné Montréal.

Ses mesures destinées à freiner l'expansion de notre économie effleurent à peine la métropole, car :

— Un grand nombre de projets faisant partie d'Expo 67 ou s'y rattachant doivent être terminés de toute urgence ;

— Le gouvernement fédéral ne prévoyait pas, de toute façon, d'importants travaux de construction dans la métropole ;

— Enfin, toutes ces mesures destinées à imposer un rythme de croissance soutenable à notre économie auront pour effet de réduire le coût de la construction et permettront ainsi de sérieuses économies.

De plus, un des rares projets qu'Ottawa envisageait pour la métropole consistait en la construction d'une nouvelle piste d'envol à Dorval.

Or, on croit que le gouvernement fédéral devra quand même la construire s'il veut que la métropole accueille le plus grand nombre possible de visiteurs à l'Expo, visiteurs qui laisseront derrière eux de nombreux dollars.

C'est en somme l'Expo qui permet à la métropole de poursuivre son rythme accéléré de croissance. Mais il faut noter que les mesures prises par M. Sharp pour réduire ce rythme auront quand même un effet marqué sur la construction privée.

Cependant, la métropole s'en tire à bon compte, surtout si l'on compare sa situation avec celle de la pauvre capitale fédérale.

En effet, cette dernière est définitivement la plus touchée, vu que le gouvernement fédéral a décidé de mettre sur l'étagère presque tous ses projets de construction.

Quatre de ces constructions devaient être érigées dans la capitale fédérale.

Car le gouvernement central a décidé de réduire de 10 p. 100 toutes ses dépenses, surtout celles du domaine de la construction.

De plus, il met en branle toute une série de mesures destinées à pousser l'entreprise privée à agir de la sorte.

Ce sont d'abord la promesse de réduire, puis d'abolir en 1968 la célèbre taxe sur la machinerie. Cette mesure saura certainement retarder les projets de plusieurs entreprises.

Et, pour Montréal, c'est une mesure inespérée. Dans plusieurs milieux, on craint beaucoup la période de vaches maigres qui suivra l'Expo.

Or, le gouvernement central établit aujourd'hui une politique pour faire en sorte que l'économie canadienne prenne un grand élan dans 18 mois. Ce délai ne saurait mieux convenir à la métropole qui, à ce moment, pourrait traverser une période difficile.

Les mesures que prend donc le gouvernement rendent onéreux à l'entreprise privée des projets d'expansion pour les prochains mois.

En somme, le gouvernement, par l'entremise de son ministre des Finances, incite l'industrie à la modération.

Pilote d'essai disparu avec un avion de Canadair

par Réginald HENRY

Plusieurs appareils de l'ARC ont poursuivi toute la nuit les recherches entreprises en vue de localiser dans les Laurentides, et plus particulièrement la région de St-Jovite, à 100 milles au nord de Montréal, un biplace à réaction "Tutor", de Canadair, qui a disparu environ une heure après avoir décollé, à 11 h. hier matin, de l'aéroport de Cartierville avec un pilote d'essai à son bord.

L'aviateur manquant, le lieutenant L. S. Lumsdaine, 43 ans, d'Hudson, Qué., marié et père de trois enfants, est un vétéran de la dernière guerre mondiale. Chef des pilotes d'essai détachés à l'usine Canadair par l'aviation militaire canadienne, il compte plusieurs milliers d'heures de vol notamment effectuées comme instructeur militaire et pour le compte de la compagnie aérienne britannique BOAC.

Hier matin, l'officier a pris l'air tout seul aux commandes d'un avion CL-41 "Tutor", un monomoteur à réaction, biplace côte à côte, dont l'ARC a commandé 190 exemplaires à Canadair pour assurer la formation de ses nouveaux pilotes depuis l'écolage élémentaire jusqu'à l'entraînement avancé.

Cet avion, entièrement construit au Canada, mesure 36'6" d'envergure et 9'4" de longueur. Il est équipé d'un moteur General Electric J.85/J.4 fabriqué sous licence américaine par la firme Orenda Engines, à Toronto, et qui offre 2,950 livres de poussée au décollage. Il peut couvrir une distance voisine de 1,200 milles et sa vitesse maximum s'établit à 450 m.p.h. Originairement construit à des seules fins d'entraînement, le "Tutor" a par la suite été modifié de manière à en faire un appareil tactique capable d'emporter un armement impressionnant.

Selon un porte-parole du quartier général de la Défense, à Ottawa, M. Lumsdaine avait pour mission d'effectuer un vol de routine. On est fondé de penser que l'aviateur devait essayer un "Tutor" récemment sorti d'usine et dont il lui revenait d'en éprouver la fabrication avant la réception de l'appareil par l'Armée.

Ayant pris son altitude, le pilote, apprend-on, s'est dirigé vers la région de St-Jovite, dans les Laurentides, où est située la zone d'essai de Canadair.

Les communications radio entre M. Lumsdaine et Cartierville sont restées normales et ininterrompues jusqu'à peu avant midi, moment où le pilote aurait soumis son aéronef à une série de tests au terme desquels il n'a pas repris le contact radiophonique, contrairement à ce qui était prévu. Le "Tutor", qui avait décollé à 11 h. du matin, n'avait du carburant que pour tenir l'air jusqu'à 1 h. de l'après-midi. Mais ce délai s'est écoulé sans qu'on voit l'avion argenté, aux bout d'ailes rouge-orange, regagner la base où on n'avait cessé de l'attendre.

Comme il n'apparut pas non plus qu'il se fût posé sur un autre aérodrome, l'alerte a rapidement été donnée, et, dès l'après-midi, 5 à 6 avions de

Voir PILOTE en p. 6



L'avion "Tutor" manquant à l'appel

Un avion Canadair "Tutor", dont notre photo reproduit un exemplaire en plein vol, a disparu hier midi après avoir quitté l'aéroport de Cartierville avec un pilote d'essai à son bord. Monomoteur biplace à réaction conçu pour la formation des pilotes militaires depuis l'écolage élémentaire jusqu'à l'entraînement avancé, l'ARC en a commandé 190 exemplaires.

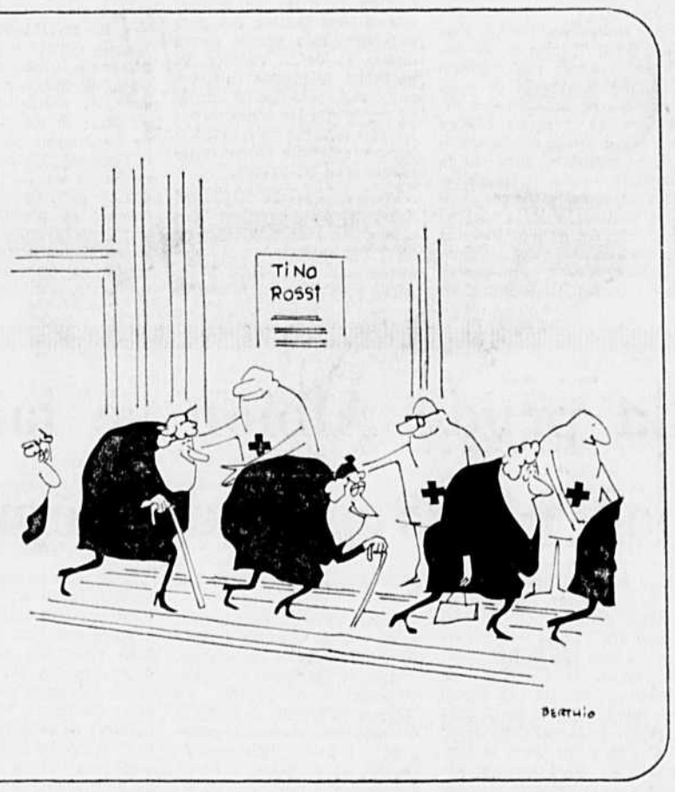
examen de la vue

VERRES DE CONTACT • LUNETTES MODERNES

Optométristes : G. BOISVERT, O.D. C. VIENS, O.D.

DUPUIS

3e étage 842-5151 Poste 538



Un permis ne réglerait pas le problème des imprésarios

par Florian BERNARD

Plusieurs suggestions ont été faites ces derniers temps à la suite de la disparition soudaine de l'imprésario de Tino Rossi avec l'argent des billets. Les citoyens s'inquiètent avec raison d'une situation qui, malheureusement, n'est pas nouvelle.

L'affaire du "Temps des guitares" a peut-être causé un plus grand remue-ménage que d'autres à cause de la renommée mondiale de la vedette et de l'importance du montant disparu, mais pareille situation s'est déjà produite à plusieurs reprises dans la métropole. Cet événement arrive également à la suite de l'arrestation à Paris de Jean Méjean, imprésario qui avait une place d'affaires à Montréal.

Les artistes, dans l'ensemble, voudraient que les autorités prennent les mesures appropriées pour protéger les citoyens, surtout à l'approche de l'Exposition universelle de 1967... où des milliers de spectacles seront présentés, non seulement dans l'île Ste-Hélène, mais un peu partout au Québec.

Un permis municipal pour les imprésarios et les agents de théâtre

Tout citoyen qui désire faire du "booking" n'a pas besoin, en principe, d'un permis spécial. Il lui suffit de se faire

Voir IMPRESARIOS en p. 6

M. Sauvageau demandera la candidature UN dans Bourget

M. Paul Chouinard, de l'organisation de l'Union nationale, a déclaré aujourd'hui que M. Paul-Emile Sauvageau, conseiller municipal de Montréal, avait accepté de demander la candidature du parti dans le comté de Bourget.

M. Chouinard nous a présenté la déclaration suivante au nom de M. Sauvageau :

"Sous la pression de nombreux électeurs du comté de Bourget, j'ai décidé de poser ma candidature au congrès de nomination de l'Union nationale, dans ce comté, qui aura lieu ce soir, à 8 heures et demie, au restaurant Sambo. Comme je le disais, dans ma déclaration que j'ai remise hier à la presse, je ne crois pas au double mandat. En conséquence, je terminerai le mandat que mes électeurs m'ont confié comme conseiller municipal de la ville de Montréal. Je n'en demanderai pas le renouvellement en octobre afin de consacrer tout mon temps au service de la population du comté de Bourget au parlement de Québec."



M. Paul-Emile SAUVAGEAU

PERFORATEUR CLIX



Construction solide tout métal. 3 perforations standards fixes pour feuilles 11 x 8½.

Rég. $5.75 SPECIAL PILON $4.25

"Votre centre d'achats d'articles de bureaux"

LIBRAIRIES Pilon STATIONERS INC.

750 Beaubien 273-9301
8559 St-Laurent 381-4261
800 E. McRoyal 524-3081
851 Decarie St-Laurent 748-7961

LOUEZ

OUTILS et ÉQUIPEMENT pour LA MAISON / L'INDUSTRIE / LA CONSTRUCTION

273-2411

Perco LTÉE

5272 BOUL. ST-LAURENT

OUVERT le vendredi jusqu'à 8h. p.m. le samedi jusqu'à midi

NOUVEAU BAS

NYLON ELASTIQUE



2 PAIRES régulièrement $27.95

SPECIAL $15.95

1 paire pour la toilette
1 paire pour le travail

QUANTITE LIMITEE

Stationnement GRATUIT ½ hre avec achat de 1.00 et plus, rue St-André au sud de Ste-Catherine

845-7251

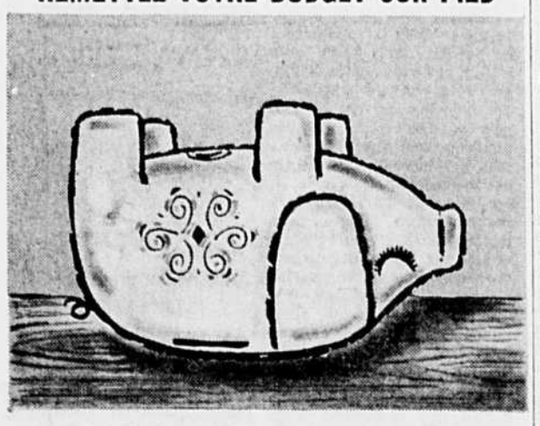
NOUS VENDONS DES CHAISES ROULANTES

PHARMACIE MONTREAL ESCOMPTE DUQUETTE

Le plus grande Pharmacie de Détail au Monde

Trop de chèques? Pas assez d'épargne?

REMETTEZ VOTRE BUDGET SUR PIED



Grâce à notre "Plan 2 Comptes" vous épargnerez chaque fois que vous paierez par chèque:

- en réservant votre COMPTE D'ÉPARGNE strictement pour vos épargnes et vos intérêts.
- en ouvrant un COMPTE DE CHÈQUES pour payer vos factures et réduire vos frais de service.

LA BANQUE D'ÉPARGNE DE LA CITÉ ET DU DISTRICT DE MONTRÉAL

OUVERTE TOUS LES SOIRS DE 7H. À 8H.

Le taux de la taxe scolaire sera fixé demain tant au PSBGM qu'à la CECM

Il est possible que le taux de la taxe des particuliers soit augmenté de 10 à 20 cents les $100 d'évaluation

par Gilles GARIEPY

Le Protestant School Board of Greater Montreal, qui devait fixer hier le taux de la taxe foncière chez les proprios protestants pour l'année prochaine, a décidé de reporter sa décision à demain.

Le taux de la taxe payée par les propriétaires particuliers était cette année de $1.25 les $100 d'évaluation, aussi bien chez les protestants que chez les catholiques.

La Commission des écoles catholiques doit statuer sur le taux qui sera en vigueur chez les catholiques en 1966-67 au cours d'une assemblée spéciale qui débutera à 2 h. 30 demain après-midi.

Le PSBGM a décidé de ne prendre officiellement position que lors d'une réunion qui débutera à 5 h. jeudi après-midi, soit quelques heures après celle de la CECM. C'est dire que les deux grandes commissions scolaires de l'île de Montréal se concerteront probablement pour établir des taux de taxe identiques pour l'année prochaine.

Il est évidemment impossible de prévoir à coup sûr quel sera ce taux. Cependant, quelques indices laissent entrevoir une autre augmentation, qui serait de l'ordre de 10 à 20 cents les $100 d'évaluation.

Ces indices sont les suivants :

Primo, le ministre de l'Education a déclaré récemment que le taux de $1.25 en vigueur à Montréal pour les particuliers était au-dessous du taux normalisé, ce qui revient à dire que les contribuables montréalais font un effort fiscal, aux fins scolaires, moindre que ceux

Voir TAXE SCOLAIRE p. 6

Bibliothèques : amnistie générale aux retardataires jusqu'à mardi

Les personnes qui ont emprunté il y a un certain temps des livres des bibliothèqeus municipales de Montréal et qui hésitent à les rapporter parce qu'elles devraient alors acquitter des amendes peuvent actuellement remettre à César ce qui appartient à César sans pour autant écoper.

Il s'agit en somme d'une amnistie générale accordée aux retardataires.

Il en est ainsi depuis samedi dernier, à l'occasion de la Semaine des bibliothèques et du Salon du livre.

Et les retardataires pourront jusqu'à mardi prochain remettre ainsi les livres empruntés sans se voir réclamer d'amende.

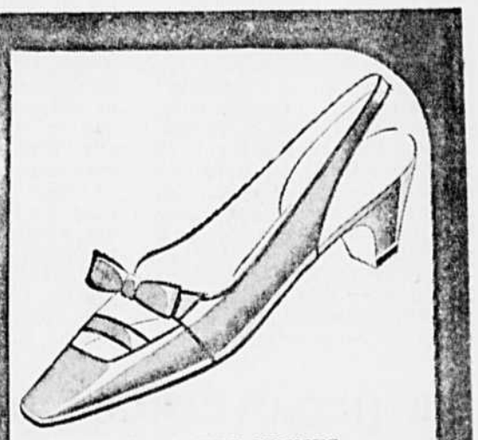
Comme le soulignait hier M. Jules Bazin, conservateur des bibliothèques municipales, le même pardon général s'étendra aux anciens lecteurs dont les cartes sont retenues dans les bibliothèques et qui souhaitent redevenir des abonnés assidus.

"En outre, ajoute M. Bazin, les personnes qui, pour quelque raison que ce soit, ont emprunté des livres ou des revues hors de notre connaissance pourront profiter de la même amnistie".

Cette politique exceptionnelle à l'endroit des emprunteurs retardataires a été approuvée par le comité exécutif, à l'hôtel de ville, conformément à une recommandation de M. Bazin.

Une telle mesure a été adoptée occasionnellement dans d'autres villes, au Canada et aux Etats-Unis.

M. Bazin est confiant que cette mesure portera fruit. "Nous croyons que cette remise des amendes nous permettra de récupérer un bon nombre de livres, dit-il, et il y a lieu de souhaiter que tous les retardataires, tant les adultes que les enfants, profiteront de l'occasion pour se mettre en règle et recommenceront à fréquenter leurs bibliothèques".



CHICS SOULIERS JEUNES

D'une légèreté printanière

Accueillez le printemps d'un pas léger, grâce à ces nouveaux souliers confortables et de qualité. En veau noir ou bleu marine, ces ravissants petits souliers sont fabriqués avec grand soin. VITE, venez les voir ! Nous illustrons ici le joli petit modèle à populaire bout en croissant et à talon illusion. Passez sans faute à l'un de nos magasins . . . et, tout comme nous, vous en serez ravies dès le premier coup d'oeil. Gamme complète de pointures.

16.95

Stationnement gratuit

Louis Deslauriers Ltée. H. Giroux et Fils Inc.

6914 St-Hubert, 273-2813 • 1500 Mt. Royal E., LA.1-3164
4029 Ontario E., LA.1-9414

Marshalls fabrics of Montreal INC

Nous vendons au comptant ; vous économisez davantage

M VENTE

IL EN COUTE SI PEU POUR COUDRE AUTANT

LAINAGES COUTURIER

SOLDE AVANT PAQUES

SE VENDAIENT 10.95 A 21.95

½ PRIX

VENTE 5.48 À 10.98

Voyez ces jolis lainages français et écossais, ces tweeds colorés, ces nouveaux tissus aux couleurs vivantes, ces riches quadrillés et ces quadrillés superposés pour vos manteaux, costumes ou robes du printemps. Les plus nouvelles teintes.

TOILE BOUCHER

UNIE OU IMPRIMÉE

36-47" de large. Valeurs jusqu'à 2.95

1.49 vge

Un tissu mode économique, frais, fou-froutant et pratique. Choix de teintes unies ou d'imprimés voyants pour costumes et robes.

GINGHAM

"DAN RIVER"

36" de large. Ordinairement 1.95

1.29 vge

Magnifiques quadrillés ordinaires ou superposés Dan River lavables à la machine, prérétrécis, résistant au froissement, lavez-et-séchez. Choix de motifs aux couleurs fraiches pour le printemps et l'été.

"Qui dit tissus à la verge, dit Marshall's"

1195 OUEST, STE-CATHERINE — 844-2558

Dupuis aurait rassuré le promoteur de l'hippodrome de St-Luc en lui déclarant que le projet faisait partie des projets de loi

par **Claude Gendron**
envoyé spécial de LA PRESSE

SHERBROOKE. — En octobre 1964, peu de temps après avoir été nommé ministre d'Etat et avant de partir pour un voyage à l'étranger, M. Yvon Dupuis aurait rassuré le promoteur de l'hippodrome de St-Luc en lui déclarant que le projet faisait partie des projets de loi que le gouvernement fédéral devait adopter cette année-là.

M. Roch Deslauriers a révélé ce fait nouveau, en fin de matinée, aujourd'hui, au procès qui se déroule depuis près de trois semaines à Sherbrooke. Le chiropraticien de St-Jean avait entrepris un peu plus tôt la deuxième phase de son témoignage, concernant des événements survenus en 1964, au cours desquels la Couronne tentera de prouver que M. Dupuis a posé certains gestes pour camoufler l'histoire des $10,000. Au cours de son entrevue d'octobre au bureau du nouveau ministre, M. Deslauriers raconte qu'il était inquiet du départ de M. Dupuis pour un voyage prolongé. Il précise qu'à ce moment, Me Dupuis lui a même dressé sur une feuille de papier une liste des principaux projets soumis à la Chambre des communes à ce moment-là.

La liste, qui fut versée au dossier malgré une objection de la défense, comprenait les bills du salaire minimum, de la redistribution des circonscriptions électorales, du drapeau, ainsi qu'un bill autorisant les provinces à instituer des terrains de courses pour paris mutuels.

M. Deslauriers ajoute qu'il surveilla les journaux à ce moment-là, mais qu'il n'y trouva pas d'écho sur le bill concernant les terrains de courses.

Le penseur du parti libéral, M. Rousseau

M. Deslauriers relate ensuite qu'il avait rencontré M. Réal Rousseau au bureau du ministre Dupuis, à Ottawa, le 9 décembre 1964, à la suite d'un appel téléphonique de M. Dupuis, la veille.

Le témoin raconte que M. Rousseau lui fut présenté comme le penseur du parti libéral, qui devait arranger l'affaire du permis de course entre le premier ministre Pearson et le premier ministre Lesage.

Selon M. Deslauriers, M. Dupuis a dit que M. Pearson avait bien des problèmes et que ça lui prenait des penseurs, et M. Rousseau renchérit en disant qu'il entrait dans le bureau de M. Pearson comme il le voulait.

Toujours selon M. Deslauriers, M. Dupuis a ajouté que tout le monde faisait la courbette devant M. Rousseau, parce qu'il était pesant. Et finalement M. Rousseau a dit : "Explique-moi tes problèmes. Je vais arranger cela avec Pearson et Lesage. Les Canadiens auront leur drapeau pour Noël et toi, tu auras ta piste de course."

Et le promoteur ajoute avoir raconté tous ses ennuis à M. Rousseau, y compris l'affaire des $10,000. Et M. Rousseau lui demanda alors de lui envoyer tout son dossier par la poste. Ce que M. Deslauriers a fait dès le lendemain, à St-Jean. Finalement M. Deslauriers en arriva aux événements du 16 décembre 1954, où, à son bureau de St-Jean, M. Dupuis suggéra d'écrire certaines lettres qui seraient datées de 1961, pour camoufler l'affaire des $10,000 et se justifier devant M. Pearson.

Le témoin précise qu'à ce moment-là, M. Dupuis lui dit qu'il s'attendait à avoir un nouveau ministère dès janvier 1965 et que s'il ne se justifiait pas, il perdrait tout. Il dit aussi qu'il y aurait peut-être une enquête de la Gendarmerie royale, ajoute M. Deslauriers.

M. Dupuis a demandé la concession des restaurants

Au début de la matinée, M. Deslauriers avait noté, en passant, qu'au cours d'une entrevue en 1962 au bureau de M. René Hébert, secrétaire-trésorier du parti libéral, M. Dupuis avait demandé la concession des restaurants de l'hippodrome de St-Luc, pour ses services, si le projet se réalisait.

M. Deslauriers a ainsi entrepris la deuxième phase de son long témoignage. Il y a plus de deux semaines, M. Deslauriers avait raconté ce qu'il savait des événements de 1961, date à laquelle M. Dupuis est accusé d'avoir conspiré pour obtenir un pot de vin de $10,000 et d'avoir trafiqué ainsi son influence.

Aujourd'hui, M. Deslauriers est revenu dans la boite aux témoins pour raconter des événements survenus en 1962 et 1964 et concernant les événements de 1961.

La Couronne tente ainsi de présenter une preuve circonstancielle.

M. Deslauriers a donc précisé ce matin que M. Dupuis avait demandé la concession des restaurants de l'hippodrome, au cours d'une rencontre que tous deux avaient eue au bureau de M. René Hébert, qui était à ce moment-là secrétaire-trésorier du parti libéral.

Le témoin raconte ensuite qu'il n'avait jamais vu à l'époque, soit en 1961 ou 1962, une lettre datée du 8 juin 1961 et dans laquelle le premier ministre Jean Lesage faisait savoir au député Dupuis qu'il avait refusé l'émission du permis d'hippodrome.

Ensuite, le témoin relate que plein de refus et d'échecs, il s'était plaint, en janvier 1964, de sa situation financière désastreuse au ministre de la Voirie, M. Bernard Pinard.

M. Deslauriers poursuit que M. Pinard lui avait demandé des preuves de ce qu'il lui raconta. Le témoin parle alors du fameux document de M. Gobeil, dont le contenu était faux et qu'il avait remis par la suite au ministre du Revenu du temps, M. Kierans.

Le témoin précise qu'il n'était pas de bonne humeur lors de sa visite chez M. Kierans. "J'étais coincé, au désespoir, et j'ai fait faillite peu de temps après. Tout cela, je l'ai exprimé à ma façon au ministre."

La Couronne continuait à interroger M. Deslauriers au moment où nous allions sous presse.

Hier soir, la Gendarmerie royale avait présenté trois sortes de déclarations de la part de l'accusé Yvon Dupuis au procès qui se déroule à Sherbrooke.

Des déclarations écrites; des déclarations orales que les policiers ont notées dans leurs carnets; des déclarations orales qu'ils rapportèrent de mémoire.

La défense s'est à nouveau élevée contre les déclarations orales notées ou non, alléguant que les seules déclarations que M. Dupuis voulut faire à la police furent les déclarations écrites.

Mais, on se souviendra que lundi le juge Evender Veilleux accepta toutes les déclarations faites à la police, orales ou écrites, parce qu'il jugea qu'elles avaient été faites librement.

La Couronne et la défense passèrent donc la soirée à interroger les inspecteurs Maurice Nadon et Jos Gorman, de la Gendarmerie royale, sur les entrevues qu'ils eurent avec M. Dupuis les 9 et 20 janvier 1965, soit à la demeure de M. Dupuis, à St-Jean, soit au bureau du ministre d'Etat au Parlement d'Ottawa.

On compléta ainsi le témoignage de M. Nadon, commencé lundi et interrompu pour permettre à M. Kierans de témoigner.

Répondant à une question de Me Paul Martineau, l'avocat de la défense, M. Nadon mentionna que la police avait recueilli une trentaine de déclarations écrites et une centaines de déclarations orales, au cours de son enquête dans cette affaire.

Aussitôt, Me Martineau demanda si la police avait l'intention de faire connaître ces déclarations, mais Me Jean Bienvenue, qui représente le ministère public, fit savoir qu'il lui appartenait, à lui et non à la police de décider quelles déclarations seraient amenées au procès.

Me Martineau tenta alors de connaître les noms des personnes qui avaient fait des déclarations. A ce moment, Me Bienvenue offrit un marché à la défense, en proposant de verser au dossier "toutes les déclarations, peu importe leur contenu".

Me Martineau n'insista pas davantage.

Vers la fin de son témoignage, qui corroborait celui de son collègue, M. Gorman ajouta qu'au cours d'une des entrevues, il fut question de lettres destinées à M. Pearson qui avait demandé à M. Dupuis d'éclaircir cette affaire.

Selon le policier, M. Dupuis reconnut avoir copié sur la dactylo de M. Deslauriers des lettres manuscrites que celui-ci lui avait remises en décembre 1964 pour compléter son dossier.

Il s'agissait là d'événements survenus en 1964 dont la Couronne doit parler aujourd'hui, en faisant entendre M. Deslauriers dans la deuxième phase de son témoignage.

En fin d'après-midi, immédiatement après M. Kierans, la Couronne fit entendre M. Milton Jessop, gérant de la Banque Canadienne Impériale de Commerce, à St-Jean.

Le témoin, s'exprimant en français, est venu confirmer certains dépôts bancaires faits au compte de M. Dupuis les 9 et 12 mai 1961, pour un montant total de $500.

M. Jessop nota aussi que, le 12 mai, Mme Dupuis avait visité le coffret de sûreté de son mari à la banque. Mais le gérant ne put dire ce que Mme Dupuis y a fait; il n'était pas à cette succursale à ce moment-là.

L'impôt de Dupuis

Peu avant de quitter la boite des témoins, le ministre Eric Kierans a déclaré, en fin d'après-midi hier, qu'il avait demandé en 1964, aux officiers du ministère du Revenu de vérifier le rapport d'impôt de M. Dupuis, pour l'année 1961.

Les vérificateur devaient voir si M. Dupuis y mentionnait un revenu de $10,000, correspondant à la somme qu'il aurait reçue de M. Deslauriers. Cependant, le ministre ignore si les officiers du ministère ont par la suite chargé un supplément d'impôt à M. Dupuis pour cette année-là.

Peu avant, le juge Evender Veilleux, à la suite d'un débat juridique, n'avait permis à la défense qu'une seule question et qu'une seule réponse sur ce sujet. Me Martineau avait expliqué qu'en interrogeant le témoin, il voulait savoir si celui-ci avait quelque animosité envers l'accusé.

Lorsqu'il quitta la boite des témoins, M. Kierans avait subi le feu des questions des avocats pendant quelque 8 heures. Son contre-interrogatoire avait duré toute la journée.

Se référant à un document, M. Kierans reconnut plus tôt que le défunt ministre Paul Earl avait exprimé un accord personnel au projet d'hippodrome de Saint-Luc dans une lettre qu'il avait écrite à M. Dupuis le 10 mai 1961; mais il ajouta que le premier ministre Jean Lesage avait exprimé le refus du gouvernement dans sa lettre du 25 mai 1961 au promoteur du projet, le chiropraticien Roch Deslauriers.

Un télégramme de Paris

SHERBROOKE. (C.G.) — Le procès de l'ancien député et ministre Yvon Dupuis a son écho en Europe, plus particulièrement à Paris où M. Dupuis a déjà fait affaire.

En effet, au cours de l'après-midi, hier, Me Paul Martineau, l'avocat de la défense, a reçu de Paris un télégramme d'un des administrateurs des établissements Atlas, qui se lit comme suit :

"Me Paul Martineau,
"Cour d'assise,
"Sherbrooke, Québec.

"Affaire Yvon Dupuis. Stop. Après lecture dans presse canadienne récit procès Dupuis, estime mon devoir informer justice que Monsieur Silver, lors du séjour à Paris début de juin 1961, affirmait avoir fourni fonds pour payer échéances Science-Atlas-Univers.

Respectueusement,
Michel Brochetain,
Etablissements Atlas."

Interrogé par les journalistes sur ce Monsieur Brochetain, M. Dupuis déclara avoir connu cet homme en 1961 alors que lui-même était président de la compagnie Science-Atlas-Univers.

"M. Brochetain est le président des Etablissements Atlas, dit-il. Mais, je ne l'ai pas vu depuis trois ans".

On ignore encore si la défense fera état de ce télégramme au procès ou si elle a l'intention de faire venir M. Brochetain de Paris pour témoigner.

Un secret de beauté

Il est très facile, selon Margaret Merril, d'avoir le joli teint des Anglaises. Pour obtenir ce teint de pêche, elle suggère d'imbiber une serviette avec de l'eau que vous aurez gardée au réfrigérateur et de la presser doucement sur votre visage durant quelques minutes, une ou deux fois par jour. Pour conserver l'effet embellissant de l'eau froide, appliquez un peu d'huile d'Olay. Cette huile tropicale est assez rare et coûteuse mais votre pharmacien pourra vous en fournir une petite quantité.

le printemps est arrivé CHEZ Carel

tricots exclusifs

6612, St-Hubert
CR. 2-2025

Recherchez cette marque sur l'étiquette

PURE LAINE VIERGE

Le vêtement en laine le plus chic, on peut le trouver au Salon Juliette

Salon Juliette

est fier d'annoncer sa nouvelle acquisition :

LA TAILLE 14

complétant sa chic collection de vêtements dans les tailles 16 en montant.

•ROBES •TAILLEURS •MANTEAUX
• TRICOTS • ROBES DE BAL

CREATIONS HAUTE MODE
Spécialistes exclusifs dans les tailles
14 à 20, 40 à 48, 14½ à 28½

Salon Juliette

5457, ch. Queen Mary
Au tél. : 484-3558

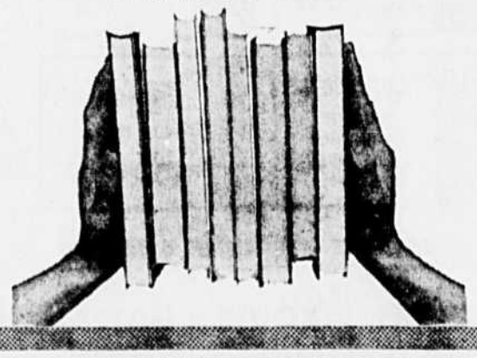
5141, rue Saint-Denis
Au tél. : 279-7231

Ouvert les jeudi et vendredi jusqu'à 9 h.
Ouvert le jeudi jusqu'à 9 h.

VOYEZ

dans LA PRESSE

de samedi prochain
un numéro spécial exposant une
RETROSPECTIVE ET REGARD SUR L'AVENIR
de la
LITTERATURE D'EXPRESSION FRANÇAISE
et de la
LITTERATURE CANADIENNE
Cette publication s'inscrit dans le cadre du
8e SALON DU LIVRE
de MONTREAL 1966
qui aura lieu au PALAIS DU COMMERCE
du 31 mars au 6 avril



Essayez Cow Brand dans votre bain!

Une demi-livre de Soda à Pâte Cow Brand dans l'eau chaude de votre bain et vous terminerez la journée de façon agréable et reposante pour quelques sous seulement!
Cow Brand est également excellent pour soulager les irritations cutanées ou les brûlures causées par le vent et le soleil.



Le Soda à Pâte Cow Brand

BICARBONATE DE SOUDE PUR

Italian Room... où l'on vend les souliers qui sont remarqués

IMPORTATION EUROPEENNE

SPÉCIAUX D'OUVERTURE

À L'ITALIAN ROOM

DEMAIN LE 31 MARS

au

4265 WELLINGTON (coin Galt)

* *Aussi disponible dans nos autres magasins*

RÉG. 12.99

Spécial $9.99



Un modèle très chic, de mise en toutes circonstances. Entièrement double en cuir. Dans le noir, tan. $9.99

Très grand sac pour l'employée de bureau actuelle, modèle populaire à poignée double, en beau cuir importé. Motif en relief. Dans le beige, gris et tan. $9.99

SATISFACTION GARANTIE OU REMBOURSEMENT
Tous nos magasins sont ouverts jeudi et vendredi jusqu'à 9.30 p.m.

Italian Room SHOE SALON

• 359 Ste-Catherine O. 849-8759
• 4265 rue Wellington 769-2981 • 6838 Plaza St-Hubert 272-9901 • Quand vous irez à Québec, venez nous voir à 341 Boul. St-Joseph.

"Ne vous faites pas prendre comme moi"

N'attendez pas le 1er avril pour m'apporter vos vêtements d'hiver pour l'entreposage d'été.

Monsieur Paul vous offre également un service de réparations pour vos vêtements abîmés.

Il y a à Montréal et dans les environs 95 magasins Paul pour vous servir.

paul SERVICE STORES LTD.

Etre impeccable c'est avoir l'air propre

MONTRÉAL

Bourse de Montréal

Ventes		Haut	Bas	3 h.
700	Abitibi	12¼	12	12
—	Algoma	65	65	—
2900	Alliance	225	215	225
2701	Alumin	38⅞	38¼	38⅛
—	Alum 4¼ P	43¼	43¼	—
—	Alcan 1 Pr	21¼	21⅛	—
1100	Alcan 2 Pr	43	43	43
—	Anglo CP P	23½	23½	—
—	AngT 4½ P	42	41	—
—	AngT 265 P	51	51	—
—	AngT 290 P	51	49½	—
—	Argus	19¾	19¾	—
—	Arg 2.50 P	46	46	—
—	ArgG Pr	12½	12½	—
500	Asbestos	22	22	22
150	Atl Sug	29	29	29
214	Bq Cn	63	63	63
100	Bq EparGne	15⅛	15⅛	15⅛
175	Bq Imp-C	64	63½	63½
268	Bq Mont	61½	61¼	61½
—	Bq N-E	68¼	68⅛	—
100	Bq PC	47	47	47
650	Bq Roy	74¼	73⅝	74
175	Bq Tor-D	61½	61½	61½
—	Bathurst P	24⅜	24¼	—
—	Bath Wts	950	950	—
—	Bath P A	56	55¼	—
1225	Bell Phone	55¾	55⅜	55½
400	BowMer Pr	50	50	50
100	Bowater	8¼	8¼	8¼
—	Brazil	9¾	9½	—
550	BA Oil	31½	31⅜	31⅜
600	BC Forest	22	22	22
125	BC Phone	75	75	75
2405	Brinco	5½	5¼	5⅜
—	CAE	10⅜	10¼	—
400	Cal Pow	25½	25½	25½
355	Can Cem	42½	42¼	42½
50	id pr	25	25	25
—	CD Sugar	23¾	23¾	—
360	Can Iron	23	23	23
90	Can Iron p	91¼	91¼	91¼
—	Can Malt	22	21¾	—
—	CSafe4.40pr	97½	97½	—
—	CIL	36¼	36⅛	—
500	CSL pr	6¾	6¾	6¾
13985	C Brew	7½	7¼	7⅜
—	C Brew B	48⅜	48½	—
250	CBr AlumA	18½	18½	18½
—	CBAL A w	540	540	—
—	CIL	19	18¼	—
—	CIL pr	80½	80½	—
150	CI Pow	25	25	25
—	CI Pow pr	19	19	—
1600	C Marconi	7¾	7½	7¾
2370	CPR	60½	60	60
785	CPR 4% pr	85	84	84½
—	C Pfina	11⅜	11⅜	—
—	CPP Sec A	6	5¾	—
—	C Refract	17	17	—
—	C Vickers	19½	19½	—
100	Central Del	11¼	11¼	11¼
540	Chemcell	13⅜	13⅛	13⅜
—	Che 1.75 Pr	32	32	—
430	Cons MS	43¼	43	43
150	Cons Paper	38¼	38¼	38¼
200	Cons Text	21½	21½	21½
—	Cons Glass	12	12	—
—	Coronatio	190	165	—
—	Corpex	9½	9	—
—	Cr Cork	124	124	—
—	Cr Zell (A)	25	25	—
—	Crush Int	15	15	—
—	Cygnus (B)	700	700	—
—	Denison	40¼	40¼	—
450	Dist Seag	37	36½	36⅝
125	D Bridge	25	25	25
—	D Coal Pr	5¾	5¾	—
500	Do Fasco	26¼	25¾	26¼
—	D Fasco 4¾	96	96	—
1400	D Glass	16¼	16	16
50	D Glass Pr	16¼	16¼	16¼
—	D Lime	290	290	—
25	Dosco	12½	12½	12½
—	D Stores	23¾	23¼	—
970	Domtar	19¾	19⅝	19¾
—	Domtar Pr	18¾	18¾	—
—	D Text	35	34¾	—
—	Donohue	8½	8½	—
100	Du Pont	42½	42½	42½
—	Du Pont Pr	81	81	—
—	Dupuis A	7⅛	7⅛	—
—	Eddy Match	36½	36½	—
100	Enamel A	6½	6½	6½
—	Enamel B	350	350	—
100	Falcon	99¾	99¾	99¾
—	Fam Play	27¼	26½	—
2375	Fleetwood	28	28	28
400	Fraser	28	28	28
—	Fr Pete	410	400	—
—	GMC	102½	102½	—
1000	GB Can Inv	15⅜	15⅜	15⅜
—	GB Cn In p	44	43½	—
150	GL Paper	25	24¾	24¾
—	Hdy Andy	5⅜	5⅜	—
—	Harding A	40½	40½	—
175	Hawk Sidd	5½	5⅜	5½
500	Hollinger	24	24	24
—	Home A	20⅜	20½	—
—	Home B	20	18⅞	—
—	Horne Pf	320	310	—
450	Hd Bay M	81½	81	81½
700	HBC	16½	16¼	16½
—	Husky Oil	13¼	13¼	—
—	Husky B p	51	51	—
200	Imp Oil	53⅜	53	53
—	Imp Tob	15	14¾	—
—	I Tob Pr	5¾	5¾	—
480	Ind Accep	21	21	21
—	Inglis	10	9⅞	—
220	Int Nickel	104	104	104
100	Int Pap	32½	32½	32½
—	Int Util	30¾	30⅜	—
—	Inter PL	84½	84	—
—	Inv G A	14¾	14¾	—
100	Int Util	32½	32½	32½
100	Labatt	17½	17½	17½
—	Lau Fin	8¾	8¼	—
—	Lau F 6¼	20½	20½	—
—	Lewis	7½	7½	—
—	Loblaw A	10½	10½	—
250	Loblaw B	10¾	10¾	10¾
500	Loeb M	15½	15½	15½
—	MacLaren A	24¾	24¾	—
—	MacLrn B	25½	25½	—
125	MB & PR	28½	28½	28½
—	Marit Elect	23¼	23¼	—
—	Marit Tel	21¼	21¼	—
3825	Massey F	30½	30⅛	30⅛
—	McAllister	7½	7½	—
39672	Massey-F dr	85	80	85
—	Met Stores	14½	14	—
—	Miron 6%	10½	10⅜	—
—	Mitch R A	12½	12½	—
—	Molson A	32	31	—
—	Molson B	33½	32¾	—
—	Mtl Loco	14¼	14¼	—
—	Mtl Trust	19¾	19¾	—
—	Moore Corp	80¾	80¾	—
200	Morse R A	19¾	19⅝	19⅝
—	Mussens	9½	9	—
—	NFLD Lght	10¾	10⅝	—
300	Noranda	51	51	51
—	North &CG	31⅜	31⅜	—
507	NS LP	37¼	37¼	37¼
460	Ocean Fish	12¼	12¼	12¼
—	Ogilvie	14¾	14⅜	—
—	Ont Steel	38½	38½	—
100	Pac Pete	11⅜	11⅜	11⅜
850	Phillips	180	180	180
100	Phillips C	32	32	32
—	Pow Corp	12¾	12¼	—
150	Price Br	45¾	44¾	45⅜
20	QN Gas	13⅜	13⅜	13⅜
100	Que Phone	24	24	24
—	Q Ph 4¾	65	17½	17½
—	Reitman's	13¼	12	—
—	Reitman's A	10	10	—
100	Rio Algom	20	20	20
100	Rolland A	12¼	12¼	12¼
800	Rolland B	13¼	13¼	13¼
—	Rolland Pr	91	91	—
25	Rothmans	27⅜	27⅜	27⅜
—	St-Cem A	32	32	—
—	St-L Cem w	12	12	—
100	St-L Corp	21¾	21¾	21⅜
—	St-L Corp A	98½	98	—
50	Salada F	9½	9½	9½
—	Scott LaS	14½	14½	—
100	Shell Can	20⅜	20⅜	20⅜
500	Shell I pr	26	26	26
—	SherW	36	36	—
—	Shop Save	15	15	—
—	Sicard	5¾	5½	—
125	Simpsons	27⅞	27½	27⅞
—	Soc GF	8	8	—
100	Sogemines	12	12	12
—	Southam	40¼	40¼	—
—	SS Steel	13	12¾	—
1775	Steel Can	24⅛	24⅜	24⅜
275	Steinbg (A)	22⅞	22½	22⅞
—	Steinberg p	100	100	—
1325	Texaco Can	57	57	57
200	T Fin (A)	10⅜	10⅜	10⅜
—	Tr-C Corp	8¾	8¾	—
25	Tr-C PL	34½	34½	34½
100	Tr Mt PL	17⅜	17⅜	17⅜
—	Turnbull	5⅛	5⅛	—
—	Un Auto A	17½	17	—
—	Un Carbide	26⅜	26⅜	—
—	Union Oil	26½	26½	—
—	Viau	12	11½	—
—	Wajax	13	12¾	—
1425	Walk GW	33	32¾	32¾
—	Weldwood	10½	10¼	—
500	WCoast Tr	26½	26¼	26¼
75	Weston A	21	20½	20½
100	Id B	22¼	22¼	22¼
50	Zeller's	25½	25½	25½
—	Id Pr	46¾	46¾	—

Bourse Canadienne

Ventes		Haut	Bas	3 h.
1000	Ajax	11	11	11
5800	Alscope	236	231	235
2000	Alsof	9½	9⅛	9⅛
—	Amg B Bel	27	22	—
500	Ameranium	4½	4½	4½
1000	Anthonian	14½	14½	14½
4500	Arno	5½	5⅛	5½
—	Augustus	50	41	—
22000	Agassiz	32½	30	32
—	Baker Talc	7	7	—
—	Band-Ore	19	19	—
—	Barvallee	5½	5½	—
24000	Bateman	6½	6	6
—	Beauce PI	5	5	—
—	Beld-C w	300	300	—
1200	Black Hk	130	127	130
4000	Black Riv	20	19	20
1500	Blue Bon	335	335	335
500	Bluewater	25	25	25
1000	Bornite	6½	6½	6½
—	B Carpets	38	38	—
3000	Bruce-Pres	11	11	11
4000	Bruneau	20	20	20
33000	Burnt Hill	47	40	44
1500	Camflo	360	355	360
—	C Interb	290	290	—
1500	C Magnesite	69	69	69
100	C Secur A	280	285	280
—	Carbec	14	10½	—
—	Cartr-Que	10	7	—
—	Casavant	425	425	—
—	Cassidy's	425	420	—
—	Castle Oil	30	30	—
900	Cessland	525	520	525
2200	Chemalloy	123	116	116
—	Chib Cop	7	6	—
1000	Chipman	18	18	18
5000	Coastal M	23	22	22½
—	Com H&M	55	55	—
2000	Com O&G	33	33	33
900	Commodr	145	145	145
—	Commod w	49	40	—
—	Cominga	15½	15	—
1000	C Canoram	23½	23½	23½
—	C Div Se A	140	140	—
2000	C Manitoba	39	37	39
6000	C Mogador	22	21	22
—	C Monpas	7	7	—
1200	C New Pac	70	69	69
—	C Persh	19	12	—
—	CQ Smelt	55	53	—
—	C Virginia	39	36	—
500	Copstream	9	9	9
—	Cr MG A	6¾	6½	—
2000	Crownbridge	35	34	35
1500	Crusade	30	28	28
—	Dauphin	15	15	—
—	David A	46½	46½	—
—	Delta Elect	220	195	—
1500	Deltz Min	15	14½	15
—	Denault A	8½	8½	—
10000	Dolsan	36	36	36
—	Devil's Elbo	25	25	—
5000	Dom Exp	17	16½	17
26000	Dom Lease	30	23	30
230	D Oilcloth	23½	23	23
11500	Dumont	35	34	35
—	Dyna Pet	390	390	—
—	East Sull	860	860	—
—	East Vent	24	24	—
10500	Equity Ex	75	74	74
—	Freedman	9½	9¼	—
2000	Fab Met	20	20	20
100	Fabi	5	5	5
2500	Fano	7	7	7
—	Fiscal	9½	9½	—
—	Flint Rock	21	20	—
—	Fontana	8	8	—
—	FT Reliance	45	45	—
—	Frigistors	55	46	—
—	Fundy	5½	5½	—
7000	Futurity	100	96	99
—	Furlong	5¼	5⅛	—
—	Furlong Pr	7⅜	7⅜	—
—	Furlon W	125	125	—
2500	Garnet	74	74	74
2000	Ghislau	19	18½	18½
—	Gilchrist	380	380	—
275	G Autotron	15	10	15
—	Glen Lake	135	135	—
3300	Grt W Min	190	180	185
—	Greenberg	5½	5⅜	—
—	Grissol	225	225	—
—	Gui-Por Pr	26	26	—
—	Imbrex	395	395	—
—	Inland Ch	8½	8½	—
1000	Inspiratn	185	180	180
—	Int Atlas	93	90	—
—	Int Ceram	7	6	—
—	Intp Dredg	14	14	—
2500	I. Norvalie	28½	28½	28½
14000	James Bay	29	26	26
—	Jockey	475	475	—
2100	Jubilee	237	235	235
—	Keltic Mng	24	23	—
—	K Desmond	56	56	—
—	Kenting Av	6½	6½	—
—	Kiena	49	48	—
1200	Kodiac Pet	295	265	295
—	Kontiki	7½	7½	—
—	Lab Accept	7	6½	—
1000	Laduboro	64	64	64
—	Lait Leclerc	10½	10½	—
—	Lamontagne	15	15	—
5000	Lingside	5	5	5
8500	Louanna G	21	20	20
—	M Hygrade	9½	9	—
—	Massval	8½	8½	—
1000	Matachewan	49	49	49
—	McKinney	15	13	—
—	Melchers	21½	21	—
—	Mercy Chip	9½	8	—
21800	Merrill	135	128	130
—	Metal Min	158	158	—
2000	Mid-Chib	22	22	22
4800	Midepsa	385	360	380
500	Miro Mines	22	22	22
—	Mistango	21	21	—
11100	Molyb	150	143	146
—	Monpre	8	8	—
—	Mt Costigan	22	22	—
—	Mt Pleast	40	41	—
100	MR Rice	14½	14½	14½
—	NAut Vend	165	160	—
3000	Native Min	13	13	13
—	N Formaq	5	5	—
12300	N Imperial	163	153	162
—	Newrich	16	16	—
—	NW Amulet	6½	6½	—
—	Nocana	10	9½	—
2000	NA Asbestos	7½	7½	7½
800	NA Rare M	42	39	39
500	North Ex	100	100	100
—	NW Canalsk	10½	10½	—
—	Opem Ex	11	10½	—
—	Patino	11½	11½	—
13100	Pat Silver	50	47	48
—	Paudash	8	7½	—
265	Peace Riv	900	900	900
8500	Pennbec	27	25	25
1200	Peso S	135	130	135
11984	Phoenix O	385	335	375
—	Pitt Gold	5	5	—
—	Place GO	230	230	—
1500	Potash	18	17½	17½
500	Que Ascot	9	9	9
990	Q Cobalt	300	290	300
—	Q Indust M	15	15	—
—	Queenston	10	10	—
2600	Rancheria	50	48	48
—	Red Crest	4	4	—
—	Rexspar	5½	5	—
68400	RA Pe 'B'	200	170	195
6500	Rusty L	21	20	20
500	St-L Colu	220	220	220
—	St-L D Lds	80	80	—
500	St Lucie Ex	21	21	21
500	Sapawe	29½	29½	29½
—	Satellite	24	24	—
—	Select Fin	305	300	—
2000	Silver Reg	24	23	23
8000	Silver Sum	19	18	18
3000	Silver T	30	29	29
—	Sozena	14¾	14½	—
—	Sobey's A	19½	19½	—
—	S Dufault	13	12	—
563	Spartan Air	52	50	52
—	Spartan w	4	4	—
2000	Stairs Ex	45	44½	45
13500	Std Gold	43	41	43
—	Sullivan	375	370	—
100	Superpack	5⅛	5⅛	5⅛
—	Surlaga	65	65	—
500	Tache	12	12	12
—	Talisman	50	50	—
—	Tazin	7	6	—
—	Tib Exp	6	6	—
—	Titan	8	7½	—
5000	Trsterre	34½	35	34½
—	U Asbestos	320	315	—
—	Un Obalski	29	29	—
100	UTownsEl	16½	16½	16½
1800	Upton Copp	70	68	70
—	Val-Mar	450	350	—
—	VerDerHo	300	265	—
2500	Vanguard	3⅛	3⅛	3⅛
—	Wabasso	15	15	—
—	Wabasso B	45	40	—
1900	Westburne	123	123	123
—	W CdnMin	55	55	—
10900	Westairs	27	25	25
19000	West Tin	63	60	60
2000	Westville	25	25	25
27500	Wisconsin	40	40	40

LES INDICES DE LA BOURSE DE MONTREAL

	65 Ind.	13 $. pub.	7 Banq.	85 Comb.	8 Pap.
Clôture — 29 mars	165.67	147.26	110.60	157.94	122.84
Clôture — 28 mars	165.86	147.69	119.38	158.03	123.17
Sem. dernière	164.85	149.13	120.91	157.71	124.18
Mois dernier	164.08	149.16	122.13	157.26	127.08
Haut — 1966	171.39	158.41	132.91	164.02	129.44
Bas — 1966	161.13	147.09	119.38	154.67	119.40
Haut — 1965	174.05	161.78	138.56	166.93	147.43
Bas — 1965	151.81	143.06	118.03	147.25	112.39

cours des obligations

GOUVERNEMENT DU CANADA

3 Perpetuels	1966	73	74
4½ 15 dec.	1966	99¼	99¾
2¾ 15 juin	1968	95¼	95¾
3¼ 1 juin	1976	82	83
4¼ 1 sept.	1972	91½	93¼
5½ 1 oct.	1975	98½	99¼
4½ 1 sept.	1983	86¼	87
5¼ 1 mai	1990	94	94¾
5½ 1 oct.	1969	100	100½
CNR 5½ 15 dec.	1971	99	100
CNR 5¾ 1 jan.	1985	99½	100½
CNR 4½ 1 avril	1967	99	99¾
CNR 4 1 fev.	1981	81¾	82½
CNR 5 oct.	1987	90½	91½

GOUVERNEMENTS PROVINCIAUX

A M F C	5¼	1987	91½	92½
BC Elect	3¼	1967	98¼	98¾
BC Elect	5½	1989	94	95
BC Elect	5¾	1977	97¾	98¾
Man Hyd	5¼	1988	91	92
N. B	5½	1989	92½	93½
NFLD	5¼	1990	90	91
N. S.	5¼	1985	91½	92½
Ont.	3	1970	90	91
Ont.	5½	1985	95½	96½
Ont. Hyd.	2¾	1968	94	95
Ont. Hyd.	5¼	1985	92	93
Que.	5½	1990	91½	92½
Que.	3	1969	91¼	92¼
Que.	5¼	1987	89¼	90¼
Que. Hyd.	3¼	1974	81½	82½
Que. Hyd.	5½	1988	91½	92½
Que. Hyd.	5	1995	84¾	85¾
Saskat.	5½	1985	94	95

MUNICIPALITES

Montreal 5¾ juin	1989	91	93
Or Mt 5½ 15 juin	1985	92¾	93¾
Vanc 5¼ 15 juin	1977	93	94
Hamilt 5¼ 15	1977	92	93

EMPRUNTS CONVERTIBLES

Abitibi 4½	1966	100	104
Brazil Tr 4½	1971	90	93
Cdn Petrofina 4	1972	88	90
Cdn Utilities 5¼	1977	135	—
Inland Cemt 4½	1976	90	—
Int Nat Gas 5½	1977	92	94
Loblaw 4¾	1976	172	—
Lob Lease 5½	1973	99½	100
Pace Pete 5	1977	100	100
Simpson's 5	1976	210	—
Simpson's 5½	1979	134	—
TC Pipeline 5	1989	107	110
TC Pipeline 5	1988	140	145
Triad 4¾	1971	92	95
Utd Twn El 6¼	1981	115	—
W Coast 5½ xd	1988	102	104

dividendes

	Taux		Paiement	Enre.
Canadian Vickers Ltd.	$0.25	tr.	15- 4-66	5- 4-66
Conduits National (ord.)	$0.05	tr.	9- 5-66	25- 4-66
Dom. Electrohome Ind. (5¾% pr.)	$1.43¾	tr.	15- 4-66	15- 4-66
McCabe Grain Co. Ltd.	$0.08	tr.	1- 5-66	15- 4-66
Parker Drilling of Canada	$0.20	sa.	2- 5-66	15- 4-66
La Luz Mines	$1.00	—	15- 6-66	31- 5-66

MARCHE DES OEUFS ET DES VOLAILLES

RAPPORT HEBDOMADAIRE — 29 MARS

PRIX DES OEUFS

	A Ex-gr	A Gros	A Moyens	A Petits	A Pee-Wee	B	C
AUX PRODUCTEURS :							
ST-FELIX-DE-VALOIS	50	46	43	31	8	26	25
TROIS-RIVIERES	49	46	44	33	—	34	30
VICTORIAVILLE	48	46	43	31	18	31	27
AUX DETAILLANTS :							
MONTREAL	60.9	58.2	55.5	44.4	—	—	—
AUX CONSOMMATEURS :							
MONTREAL	69-75	67-71	63-68	53-57	—	—	—
PRIX DES OEUFS SUR PLACE	—	—	—	—	—	—	—

PRIX DES VOLAILLES

VIVANTES No 1 AU PRODUCTEUR

Poulets à griller et à frire	5	21
Poulets	5 livres et moins de 6	22½
	6 et moins de 7	26
	7 et plus	30-31
Poules	moins de 5 livres	10-11
	5 et moins de 6	15
	6 et moins de 7	20-21
	7 et plus	22
Jeunes dindons	moins de 12 livres	26
	12 et moins de 20	—
	20 et plus	—
Adultes dindons	moins de 20 livres	—
	20 et plus	—

EVISCEREES EN VRAC

GROS AU DETAIL

Poulets à griller et à frire (sous glace)	4	34-35
Poulets	4 livres et moins de 5	43-45
	5 et moins de 6	51-52
	6 et plus	53
Poules	moins de 4 livres	32-34
	4 et moins de 5	38-40
	5 et moins de 6	40-42
	6 et plus	41-43
Jeunes dindons	moins de 10 livres	42
	10 et moins de 16	—
	16 et plus	—
Adultes dindons	moins de 16 livres	—
	16 et plus	—

COMMENTAIRES DU MINISTERE DE L'AGRICULTURE DU CANADA

OEUFS : La demande pour les oeufs fut bonne au cours de la semaine. Les arrivages furent suffisants mais la production étant moindre que l'an dernier, les prix se sont encore améliorés.

VOLAILLES : La demande pour le poulet de gril est stable et les poulets lourds se sont bien vendus. Les arrivages à peine suffisants. La vente de la poule et du dindon à griller a été passable.

Réaction boursière mitigée à Montréal au nouveau budget

MONTREAL — Le marché de Montréal n'a pas semblé réagir en matinée, ou du moins faiblement, en réponse au budget du ministre des Finances, présenté hier soir à Ottawa.

Presque tout les secteurs sont en baisse mais leurs déclins ne sont que fractionnaires, pour la plupart.

En dépit d'un léger gain de l'indice bancaire, ces titres affichent un ton mixte. Les banques Royale et Toronto-Dominion progressent de ½ à 74 et 61½ chacune. Par contre la banque de Montréal fléchit de ⅜ à 61¾ et Canadienne Nationale de 1 à 63.

Le secteur le plus faible est celui des métaux. Aux cuprifères, Inco baisse de ¾ à 104 tandis que Falconbridge et Cominco perdent ¼ chacun. Aux aciers, Aluminium perd ½ à 38⅞, Canada Iron et Stelco fléchissent de ⅛ chacun.

Aux services publics, CPR perd ¾ à 60 et Interprovincial Pipe ½ à 83½.

Aux industrielles, le déclin le plus accentué est marqué par Alcan, privilégié de second rang, qui perd 2 points à 43. Imperial Oil fléchit de ¾ à 53, Weston B de 1½ à 22¼ sur 100 actions. Canadian Marconi et Massey fléchissent de ½ chacune à 7½ et 30¼ respectivement.

Parmi les minières et pétrolières, RA Pete B hausse de 24 cents à $1.89. Great West Mine perd 5 cents à 1.80 et Midepsa 10 à 3.60. Burnt Hill gagne 5½ à 45½ cents.

TORONTO — A l'instar de Montréal le déclin des cours en réponse au budget de M. Sharp est plutôt modéré et généralement fractionnaire dans tous les secteurs du marché, à Toronto.

Les banques se raffermissent à la suite de rumeurs voulant que le gouvernement doit



s'occuper incessamment du problème de l'Acte Bancaire.

Les pétroles de l'ouest sont en baisse. Banff perd ⅜ à 16½ et Husky ¼ à 13¼. Dome, aux aurifères gagne ½ à 41¾. Et parmi les métaux, Inco perd 1 point à 104 tandis que Campbell Chibougamau continue de progresser de 30 cents à 9.50.

* * *

NEW YORK — Le marché demeure nettement en baisse en début d'après-midi à Wall Street, à la suite de la réaction très vive qui s'est manifestée dès le début de la séance, en réponse aux déclarations du président Johnson, faites hier après la fermeture du marché, prévoyant des augmentations d'impôt substantielles.

Toutefois l'animation est moins vive et les cours semblent se raffermir légèrement.

L'indice industriel Dow Jones est en baisse de 6.84 à 922.55 après avoir été en baisse de 7.57. La moyenne des 60 valeurs de la Presse Associée, s'inscrit en baisse de 2.2 à 341.4.

Néanmoins certaines pertes demeurent accentuées. Boeing perd 7 points, IBM 5, Zenith et Xerox 2 chacun. United Nuclear Corp. baisse de 1⅛ à 20 sur une transaction de 93,600 actions.

* * *

LONDRES (AFP) — La cote est demeurée stable à la veille des élections législatives de jeudi, investisseurs et courtiers s'étant déjà, semble-t-il, résignés à une victoire du gouvernement de M. Wilson. Seule la majorité qu'auront les travaillistes fait l'objet de spéculations.

Les fonds d'Etat qui reflètent non seulement les fluctuations du sterling mais les incertitudes politiques s'orientaient tous vers la hausse. Les avances atteignaient parfois ⅛ à 3/16èmes de point. Le raffermissement de la devise durant la matinée y avait contribué.

* * *

PARIS. (AFP) — Cette séance s'apparente beaucoup dans son comportement général à celle qui l'a précédée : quelques foyers de grande fermeté, des manifestations de résistance relativement fréquentes et aussi de petits tassements en assez grand nombre. Ce qui compose finalement une allure d'ensemble assez irrégulière. Les affaires au demeurant ne prennent guère d'extension, ce qui s'oppose évidemment à tout mouvement massif.

cote des grains

29/3/66
WINNIPEG

	Ouv.	Haut	Bas	Clôt.
Marché à terme :				
AVOINE :				
Mai	90¾	90¾	90	90⅛
Juil.	88⅛	88½	87½	88½
Oct.	86¾	86¾	85½	86¾
Déc.	—	—	—	85
ORGE :				
Mai	1.30⅜	1.31	1.29⅛	1.31½
Juil.	1.27⅞	1.28⅜	1.27⅛	1.29
Oct.	1.26	1.26	1.25⅛	1.26⅜
Déc.	—	—	—	1.26
LIN :				
Mai	2.99½	2.99⅝	2.98¾	2.99½
Juil.	3.00⅛	3.00⅜	2.99⅛	3.00⅛
Oct.	3.03⅜	3.03⅝	3.03	3.03⅝
Déc.	—	—	—	3.02
SEIGLE :				
Mai	1.31	1.31	1.29⅛	1.31¼

CAHIER No 7 / PAGES 81-92 LA PRESSE ANNONCES CLASSEES / DECES

MONTREAL, MERCREDI 30 MARS 1966 — 82e ANNEE — No 75

LA CHRONIQUE DE

PHILIP

DEANE

Prédictions sur le scrutin en G.-B.

LONDRES — Voici mes prédictions pour les élections britanniques. Elles vont produire une série de mesures sévères en vue de mater les syndicats, de forcer le travailleur et l'homme d'affaires anglais à accélérer le rendement pour pouvoir concurrencer les autres pays. Un effort sérieux sera tenté afin de faire entrer la Grande-Bretagne dans le Marché commun. Les derniers vestiges de l'Empire britannique seront liquidés. La France jouera un rôle infiniment plus important dans les visées politiques britanniques. Les liens avec les Etats-Unis resteront forts, mais ne seront pas jugés comme la seule considération valable.

Il y aura une crise très sérieuse de la livre sterling, et un de ces jours le gouverneur de la Banque d'Angleterre rendra visite au premier ministre pour lui annoncer "qu'il n'y a plus d'argent dans les coffres". Ceci sera suivi par des mesures visant à rayer la livre sterling à titre de devise internationale. La réforme du système monétaire international sera alors inévitable, malgré les différends entre Washington et Paris à ce sujet.

Qui présidera les destinées britanniques pendant que ces changements majeurs auront lieu, et ils auront lieu d'ici à 1970 ?

Gouvernement minoritaire

J'ai donné la liste des changements importants avant de vous dire qui va remporter la victoire, parce que le résultat des élections importe peu du point de vue idéologique. Il y a très peu de différence entre les deux partis. M. Edward Heath, conservateur, paraît plus européen, mais M. Wilson sera forcé par les circonstances de le devenir aussi.

Ce qui importe surtout est que le nouveau gouvernement ait une majorité suffisante à la Chambre pour imposer les réformes nécessaires. MM. Wilson et Heath sont deux excellents économistes. Ils feront le nécessaire s'ils le peuvent. Un gouvernement minoritaire ne peut presque rien entreprendre qui soit difficile.

Selon les sondages d'opinion des journaux conservateurs, les travaillistes devraient remporter la victoire avec une majorité plus que confortable.

Pour sa part, le "Daily Express" est d'avis que les travaillistes devraient obtenir une majorité de quelque 200 sièges sur 630.

Mais, ce n'est pas certain. A mon avis, étant donné certains facteurs que les sondages d'opinion ne peuvent pas évaluer, précisons que l'Anglais s'apitoie sur le sort de l'"underdog" et pourrait voter pour les conservateurs. D'autres électeurs vont se dire qu'ils veulent bien une victoire travailliste, mais pas une victoire écrasante, et par conséquent ils voteront "tory" pour maintenir un certain équilibre. Et enfin, les électeurs travaillistes, convaincus que la victoire est assurée, s'abstiendront de voter.

Toutefois, tous ces facteurs ne sauraient renverser le courant suffisamment pour fournir la victoire aux conservateurs. Mais, la majorité des travaillistes pourrait être réduite à tel point que M. Wilson se trouvera en difficulté. Il a prouvé, somme toute, qu'il n'est pas socialiste, et a déçu l'aile gauche de son parti. Il lui faut maintenant miser le tout sur les réformes, et mater les syndicats qui représentent la droite de son parti. Pour cela, il lui faut une victoire éclatante capable d'empêcher ses lieutenants de lui tenir tête.

Dernier appel de Wilson aux électeurs anglais

LONDRES (AFP) — La Grande-Bretagne votera demain pour élire les 630 députés de la nouvelle Chambre des Communes. La campagne électorale s'est achevée hier soir dans un climat sans passion, la seule question qui se pose étant de savoir avec quelle marge le parti travailliste de M. Harold Wilson va l'emporter.

Hier soir, à la télévision, M. Harold Wilson a lancé un dernier appel aux électeurs britanniques afin qu'ils lui permettent de poursuivre l'oeuvre que les travaillistes ont entreprise au cours des 17 mois passés. Le premier ministre a déclaré que la Grande-Bretagne ne pouvait plus se permettre de retomber dans une période de 13 années d'indifférence et d'indécision. Après avoir souligné qu'en 17 mois de pouvoir les travaillistes avaient accompli dans le domaine social les plus grands progrès de l'histoire parlementaire britannique, M. Wilson a affirmé sa volonté de stimuler l'économie, d'assurer l'indépendance du pays. Il a ajouté que la modernisation de la Grande-Bretagne était en bonne voie. "Nous obtenons des résultats, a-t-il dit, le pays est à nouveau en mouvement, et cela parce que nous nous sommes attaqués de front aux méthodes industrielles démodées."

Dans l'après-midi, M. Wilson avait affirmé que "le manifeste électoral conservateur est mort. Ce sont les tories qui l'ont tué". Le premier ministre a accusé ses adversaires d'avoir abandonné leurs promesses faites au début de la campagne et de préconiser maintenant davantage de fiscalité, moins de production et plus de chômage.

La campagne électorale a d'autre part été marquée par un avertissement lancé par le secrétaire général du Trade Union Congress (centrale syndicale britannique) sur le thème "Ne touchez pas aux syndicats". Ceux-ci, a-t-il dit, résisteraient à toute mesure qui serait prise contre eux. Si les conservateurs paraissent surtout visés, l'avertissement s'adresse également aux travaillistes : ceux-ci s'étaient engagés à moderniser le mouvement syndical et à rendre obligatoire la déclaration officielle de toute revendication de salaires.

C'est dans les circonscriptions "marginales", c'est-à-dire celles où le député sortant a eu moins de 3,000 voix de majorité en 1964, que se joueront les présentes élections. Il y a 51 sièges détenus de cette manière par les conservateurs. Ainsi, c'est environ 150,000 électeurs à peine qui vont décider en fait du sort du pays.

Arnold Smith à Ottawa discute de la Rhodésie

OTTAWA, (PC) — Le secrétaire général du Commonwealth, M. Arnold Smith, a dit hier, que le régime rebelle blanc en Rhodésie n'est "qu'une forme d'esclavage sophistiqué".

M. Smith qui était à Ottawa pour des entretiens avec le premier ministre Pearson, le ministre des Affaires extérieures M. Paul Martin, et les autres ministres du cabinet, s'est refusé à discuter du gouvernement rebelle ou de son premier ministre Ian Smith.

Le diplomate d'origine canadienne a voulu s'abstenir de tout commentaire étant donné la campagne électorale qui s'achève en Grande-Bretagne, il ne veut pas qu'à Londres on l'accuse de s'immiscer dans la crise rhodésienne.

Cependant, il a tenu à préciser qu'il est important pour "l'avenir de l'humanité" que le problème rhodésien soit résolu avec justice, liberté et égalité pour tous les rhodésiens qu'ils soient blancs ou noirs.

M. Smith a quitté Ottawa hier après-midi pour New York où il doit s'entretenir avec le secrétaire général de l'ONU, U Thant.

Pendant ce temps, aux Communes, M. Paul Martin a déclaré hier, que les sanctions économiques contre le régime illégal de Ian Smith n'ont pas tout l'effet qu'on en attendait, mais cela ne signifie pas qu'elles ne précipiteront pas la chute du gouvernement de Salisbury.

M. Martin a déclaré au chef de l'opposition M. John Diefenbaker qu'il est impossible de dire avec précision combien de temps il faudra pour renverser le gouvernement Smith.

M. Martin a ajouté que le Canada n'envisage pas de mesures militaires à l'endroit du gouvernement rhodésien, ni d'embargo économique ou militaire contre le Portugal ou ses protectorats de Mozambique et d'Angola.



Mme Gandhi a charmé les USA

Johnson demande au Congrès de voter une aide massive à l'Inde

WASHINGTON, (AFP) — Le président Johnson a demandé mercredi au congrès d'adopter de toute urgence un programme massif d'assistance alimentaire à l'Inde et a lancé un appel aux autres pays du monde pour qu'ils se joignent à cet effort afin d'aider l'Inde à surmonter la crise qu'elle traverse.

Rendant hommage aux efforts déployés par l'Inde pour améliorer sa production agricole depuis 15 ans, M. Johnson a souligné que ce pays a effectué des "réalisations notables" dans ce domaine.

Il a toutefois rappelé qu'à la suite de "désastres naturels impitoyables" l'Inde aura besoin au total de 11 à 12 millions de tonnes de céréales importées entre le premier janvier et la fin de l'année.

Expéditions

Dans ce contexte, le président a demandé l'autorisation d'expédier en Inde 3 millions et demi de tonnes de blé en plus des 6 millions et demi de tonnes déjà promises par les Etats-Unis cette année.

M. Johnson a également proposé à l'envoi à l'Inde de 200,000 tonnes de maïs, 150 millions de livres d'huiles végétales et 125 millions de livres de lait en poudre.

A ces denrées, s'ajouteront de 325,000 à 700,000 bâles de coton et 2 à 4 millions de livres de tabac qui, selon M. Johnson, permettront à l'Inde de libérer ses devises étrangères pour réaliser l'achat d'aliments supplementaires et d'engrais.

M. Johnson a demandé à tous les pays "qui ont des aliments à offrir ou les moyens d'acheter des aliments" de fournir les 3 millions et demi de tonnes de blé qui manqueront encore pour parvenir au total de 12 millions de tonnes dont l'Inde a besoin.

M. Johnson a exprimé la conviction que "tous les pays agricoles, après un examen attentif de leurs ressources disponibles, doivent pouvoir apporter une contribution substantielle. Je demande à tous les gouvernements de fournir tout ce qui leur est disponible — et même un peu plus".

Un appel

S'adressant aux pays industrialisés qui ne seraient pas en mesure de contribuer des aliments, M. Johnson leur a demandé de fournir des contributions sous forme d'engrais, d'argent ou même de bateaux pour assurer le transport des denrées mises à la disposition de l'Inde par les autres pays.

De plus, le président a demandé à tous les pays d'apporter une contribution à l'Inde, ou tout au moins d'accepter en paiement des roupies indiennes afin de ne pas compromettre la balance des paiements du pays.

Faisant allusion à la visite hier et avant-hier du premier ministre de l'Inde, Mme Indira Gandhi, à Washington, M. Johnson a entamé son message au congrès par un appel passionné à l'aide.

"Je suis persuadé, a-t-il déclaré, que nous sommes en ce moment même aux bords d'une immense tragédie. Les faits sont simples ; les conséquences qui peuvent en découler sont graves. L'Inde connait une période de sécheresse sans précédent. L'Inde sera vouée à la famine si le monde ne réagit pas.

"Notre assistance, jointe aux efforts énergiques du gouvernement indien, ont jusqu'à présent permis d'éviter la famine. Mais en l'absence d'une action énergique et conjointe de la part des Etats-Unis, des autres pays du monde et de l'Inde elle-même, des millions de gens risquent de souffrir inutilement avant les prochaines récoltes. Nous ne pouvons permettre que cela arrive à notre époque. Il ne sera pas dit que l'humanité, qui est capable de voyager dans l'espace et d'explorer les étoiles, est incapable de nourrir les siens."

Le Pentagone admet que les USA n'ont plus de troupes fraîches sur leur sol

WASHINGTON, (UPI, AFP, PA) — Une enquête sénatoriale a contraint aujourd'hui le Pentagone à admettre, pour la première fois, que l'accroissement des effectifs militaires au Vietnam a sapé la disponibilité des troupes aux Etats-Unis même.

Les porte-parole de la Défense a dit que les quatre divisions de l'armée qui se trouvent actuellement cantonnées sur le sol même des Etats-Unis ne sont pas des troupes d'élite, prêtes pour le combat, étant dans une large mesure dirigées par des conscrits et des recrues.

Le Pentagone a également admis, pour la première fois, que la décision qu'on a prise de ne pas faire l'appel des réservistes durant l'escalade au Vietnam a contraint l'armée d'avoir recours à ses divisions régulières dans la tâche d'entraîner les nouvelles recrues, ce qui a forcément réduit la force de frappe des troupes. Plusieurs membres réguliers de l'armée ont été dépêchés au Vietnam, et ils ont été remplacés par des gens sans expérience. Cette révélation aura, semble-t-il, de nombreuses répercussions au Sénat.

Selon le président Johnson, les audiences publiques tenues par la Commission Fulbright ont plus favorisé les va-t-en-guerre que les pacifistes. Les "colombes", d'après le président, sont sorties de l'aventure ni grandies ni rapetissées, continuant d'obtenir leur 10 pour cent d'appuis de la part de la population.

Furieux, des leaders étudiants de Danang ont adressé aujourd'hui un ultimatum de 48 heures au président Johnson pour lui demander des excuses en rapport avec l'accident de circulation qui a impliqué hier un camion des fusiliers marins, qui aurait foncé volontairement sur des manifestants.

Le camion a légèrement heurté un camion vietnamien alors que trois cents véhicules défilaient dans la ville pour protester contre le gouvernement de Saigon. La manifestation a été paralysée 5 heures.

Des manifestants se dirigèrent alors vers un cantonnement des "Marines" américains, l'hôtel Thong Nhat, et, assis devant l'immeuble, bloquèrent la circulation. Le consul des Etats-Unis a fait des excuses, mais les étudiants se disent insatisfaits des explications fournies.

Enfin, on souligne aujourd'hui les déclarations d'un représentant au Congrès américain, M. Richard Ottinger, démocrate de New York, qui proteste avec véhémence contre les forces américaines au Vietnam, lesquelles ont induit en erreur récemment une délégation de parlementaires en ne lui faisant voir que ce qui est avantageux pour les Etats-Unis, là-bas.

Réévaluation de l'ère stalinienne en URSS

MOSCOU, (AFP, Reuter, UPI) — Le parti communiste soviétique a confirmé aujourd'hui qu'une réévaluation de l'époque stalinienne est en cours, mais "qu'il n'y aura pas de retour au passé".

A la deuxième journée du 23e congrès du p.c. soviétique, M. Nicolas Egorytchev, premier secrétaire du parti de la ville de Moscou, a proposé le rétablissement du poste de secrétaire général du Politburo en soulignant que cette fonction "existait du temps de Lénine". Il convient toutefois de signaler que ce poste fut créé en 1922, alors que Lénine était déjà très malade et ne s'occupait plus activement de la direction du parti. Staline en fut en fait le seul titulaire jusqu'à sa mort en 1953.

Il semble bien que la proposition sera acceptée et que M. Leonid Brejnev, actuellement premier secrétaire du parti, deviendra le premier secrétaire général depuis 32 ans.

M. Egorytchev a de plus condamné le stalinisme en déclarant : "Il est devenu de mode ces derniers temps de rechercher dans la vie politique de notre pays ce que l'on appelle des éléments de stalinisme". Il a rejeté ces tentatives en soulignant "qu'il n'y aura pas de retour au passé et que tout ce qui freinait la marche en avant est rejeté à jamais".

Il a toutefois poursuivi en notant "qu'il importe de rejeter toutes les tentatives faites pour dénigrer l'avant-garde du mouvement communiste, le parti communiste de l'URSS créé par Lénine ... Bien des choses auraient pu être mieux faites, 50 années nous ont certes beaucoup appris. Mais ce qui a été fait nous remplit d'émerveillement et de fierté".

Paris dénonce le protocole régissant le statut du quartier général de l'OTAN

WASHINGTON, (AFP, PC, UPI) — Le gouvernement français a dénoncé aujourd'hui, avec préavis d'un an, le protocole régissant l'établissement en France des quartiers généraux de l'OTAN.

C'est l'ambassadeur de France aux Etats-Unis, M. Charles Lucet, qui a effectué cette démarche au nom de son gouvernement auprès du gouvernement américain, dépositaire des accords de l'OTAN. Le gouvernement de Washington à son tour en informera les autres pays membres de l'Alliance atlantique.

Le préavis d'un an est conforme aux clauses des accords de l'OTAN. Ceux-ci prévoient que la dénonciation prend effet un an à partir de la date à laquelle le gouvernement des Etats-Unis en a été notifié. C'est donc le 31 mars 1967 que prendra effet la dénonciation faite aujourd'hui par la France.

Cette initiative française constitue la première démarche formelle du gouvernement de Paris faisant suite à ses déclarations selon lesquelles il se dégagerait progressivement de l'organisation de l'Alliance atlantique.

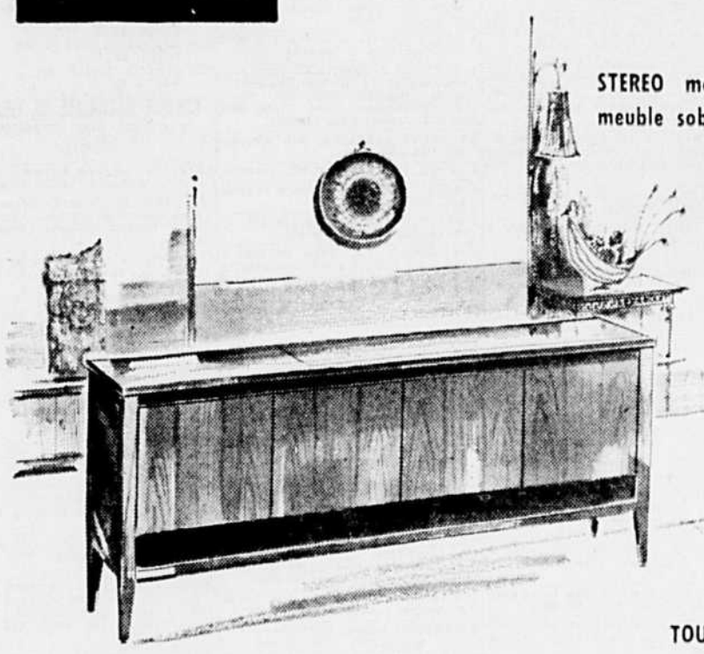
A Ottawa, le ministre des Affaires extérieures du Canada, M. Paul Martin, a déclaré aujourd'hui que l'OTAN n'avait pas encore pris de décision au sujet des compensations financières que la France devrait payer pour le déménagement des bases canadiennes et américaines du territoire français. Le ministre canadien commentait un rapport en provenance de Paris selon lequel les quatorze partenaires de la France au sein de l'OTAN auraient l'intention de lui demander des compensations financières assez lourdes pour le déménagement coûteux des bases.

Hier, la France avait informé ses alliés au sein de l'OTAN qu'elle retirera ses troupes du commandement intégré de l'Alliance atlantique d'ici quatre mois.

Jean C. Le Blanc

VOUS OFFRE — À DES PRIX DÉFIANT
toute CONCURRENCE — des chics APPAREILS

ELECTROHOME
La télévision à son mieux



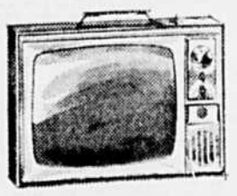
STEREO modèle ESQUIRE "TR-20"
meuble sobre, aux lignes modernes

- Puissance musicale : 20 watts.
- Châssis : Circuit d'alimentation AM/FM et FM stéréo monté à la main et entièrement transistorisé — 21 transistors, 11 diodes et 3 redresseurs.
- Système de son : Système de haut-parleurs équilibrés "Electro-sonic" exclusif à Electrohome, avec 2-10" de graves et 2-4" d'aigues.
- Meuble signé Deilcraft.
- Dimensions : L. : 59" — H. : 25" — P. : 18".

PRIX DEFIANT
TOUTE CONCURRENCE

GARANTIE D'UN AN SUR TOUTES LES PIECES

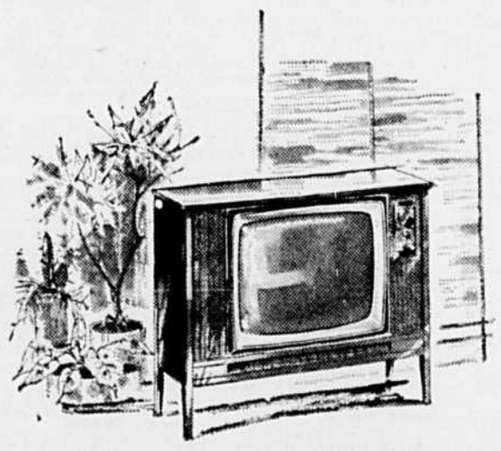
TELEVISEUR PORTATIF
A ECRAN DE 19"
modèle CADET
Centurion MK1



- Châssis : Centurion MK1 à 14 lampes, 4 transistors et 5 diodes; 2 stabilitrons pour augmenter la durée et protéger l'image.
- Transformateur d'alimentation.
- Puissant syntonisateur "Vu-Matic" à quatre circuits, offrant la syntonisation préréglée qui "se souvient" automatiquement du réglage idéal de chaque canal.
- Haut-parleur de 4", monté à l'avant.

PRIX DEFIANT
TOUTE CONCURRENCE

SERVICE DE REPARATION GRATUIT DURANT 90 JOURS



TELEVISEUR à écran de 23"
modèle BRADFORD Centurion MK1

- Meuble de style contemporain, signé Deilcraft.
- Châssis : Centurion MK1 à 14 lampes, 4 transistors et 5 diodes; 2 stabilitrons pour stabiliser l'image et éviter les à-coups.
- Syntonisateur "Vu-Matic" supersensible à 4 circuits. La syntonisation préréglée "se souvient" automatiquement du réglage idéal de chaque canal.
- Haut-parleur de 5", à gamme complète.

PRIX DEFIANT
TOUTE CONCURRENCE

36 MOIS POUR PAYER

Jean C. Le Blanc
AMEUBLEMENT INC.

5826, rue ST-HUBERT
à l'entrée de LA PLAZA
Tél. 272-1122
OUVERT LES JEUDI ET VENDREDI SOIRS
JUSQU'A 10 HEURES

Naissances Décès Remerciements In memoriam

ALARIE (Eugénie) — A Montréal, le 29 mars 1966, à l'âge de 76 ans, est décédée Eugénie Lavoie, épouse de feu Henri Alarie, demeurant au 1505 Nicolet, appt 2. Les funérailles auront lieu vendredi le 1er avril. Le convoi funèbre partira des salons
A. Savaria Ltée,
3551 rue Adam
à 9 hrs 15 pour se rendre à l'église St-Rédempteur, où le service sera célébré à 9 hrs 30 et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

BEAULIEU (Henri) — A Lachine, le 29 mars 1966, à l'âge de 27 ans, est décédé M. Henri Beaulieu, époux de Claire Laprade, demeurant au 732, 24e avenue. Les funérailles auront lieu vendredi le 1er avril. Le convoi funèbre partira des salons
Raoul Bourgie Inc.,
620 rue Provost, Lachine
à 10 hrs 45 pour se rendre à l'église Ste-Françoise-Romaine, où le service sera célébré à 11 hrs et de là au cimetière de Lachine, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

BELANGER (Julia) — A Montréal, le 30 mars 1966, à l'âge de 67 ans est décédée Julia Chalifoux, épouse en 1ères noces de Abraham Jolicoeur et en 2èmes noces de François Bélanger, demeurant 5039 avenue du Parc. Les funérailles auront lieu samedi le 2 avril. Le convoi funèbre partira des salons
Société Coopérative de
Frais Funéraires
4848, rue Papineau
à 8 h. 30 pour se rendre à l'église St-Enfant-Jésus du Mile-End où le service sera célébré à 9 h. et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

BERTRAND (Emile) — A Montréal, le 29 mars 1966, à l'âge de 69 ans, est décédé M. Emile Bertrand, époux en 1ères noces de Laura Meunier, et en 2èmes noces de Bernadette Gauthier, demeurant 10,055, Francis. Les funérailles auront lieu vendredi, le 1er avril. Le convoi funèbre partira des salons
Urgel Bourgie Ltée,
400, Boul. Henri-Bourassa Est
à 9 hrs 45, pour se rendre à l'église de la Visitation, où le service sera célébré à 10 hrs, et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

BLANC (Maria) — A Ste-Thérèse, le 28 mars 1966, à l'âge de 78 ans, est décédée Mme Charles Blanc, née Maria Coron. Les funérailles auront lieu jeudi le 31 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Armand Magnan Enrg.,
61, rue Blainville ouest,
pour se rendre à l'église Ste-Thérèse, où le service sera célébré à 9 h. et de là au cimetière de Ste-Thérèse, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

BOULE (Adélard) — A Montréal, le 29 mars 1966, à l'âge de 77 ans, est décédé M. Adélard Boulé, époux de feu Delisca Plouffe, demeurant à 4609, Des Erables. Les funérailles auront lieu vendredi, le 1er avril. Le convoi funèbre partira des salons de la Société Coopérative de Frais Funéraires
4848, rue Papineau
à 8 hrs 30, pour se rendre à l'église St-Pierre-Claver, où le service sera célébré à 9 hrs, et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

BRUNELLE (Benjamin) — A Joliette, le 28 mars 1966, à l'âge de 68 ans, est décédé M. l'abbé Benjamin Brunelle, fils de feu Calixte Brunelle et de feu Elizabeth St-Georges, demeurant à la maison Champagneur, frère de M. l'abbé Evangeliste Brunelle et de Monseigneur Azelus Brunelle, de la maison Champagneur des Clercs St-Viateur de Joliette, et de M. l'abbé Lionel Brunelle, curé de Madawaska, Maine. Les funérailles auront lieu jeudi le 31 courant. Le convoi funèbre partira de la Maison Champagneur, Joliette
pour se rendre à la cathédrale de Joliette, où le service sera célébré à 10 hrs. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. Direction : Omer Landreville, de Joliette.

CHAMPAGNE (Roland) — Subitement à Ville St-Laurent, le 30 mars 1966, à l'âge de 50 ans est décédé M. Roland Champagne, vice-président du Canada Copy Craft Inc., époux de Simonne Emond, demeurant 3199 St-Charles, St-Laurent 9, père bien-aimé d'Andrée et Paul. Les funérailles auront lieu samedi le 2 avril. Le convoi funèbre partira des salons
Alfred Dallaire Inc.
781, avenue Ogilvy (Champagneur) et Outremont, Parc Extension)
à 10 hrs 15 pour se rendre à l'église St-Roch où le service sera célébré à 10 hrs 30 et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

DECES



MME VEUVE J. P. LAMBERT

Mme veuve J. P. Lambert est décédée mardi, le 29 mars, à l'âge de 91 ans, née Bella Richard.
Elle laisse dans le deuil six filles, un fils, plusieurs neveux et nièces et plusieurs petits-enfants. Elle, Mme veuve A. Lapointe ; Flora, Mme J. Comtois ; Marie Anne, Mme R. Brunet ; Florence, Mme J. Bélair ; Alice, Mme veuve M. Forcione ; Isabelle, Mme E. Lamoureux ; Laurenza, Mme L. Cloutier ; Jean Charles et sa bru Yvette Poupart.
La dépouille est exposée au salon René Thériault, 1120 est Jean-Talon, Montréal.
Les funérailles auront lieu vendredi le premier avril courant. Le convoi funèbre partira des salons René Thériault à 9 heures pour se rendre à l'église St-Damase où le service sera célébré à 9 heures trente et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autres invitations. •

JAMES D. McKENNA
House of Flowers
RUE DE LA MONTAGNE
VICTOR 2-4444

CAMPBELL (Gérard) — A Laval-des-Rapides, le 29 mars 1966, à l'âge de 56 ans, est décédé subitement M. Gérard Campbell, époux de Jeannette Dumond, demeurant au 53 Labrie. Les funérailles auront lieu vendredi le 1er avril. Le convoi funèbre partira des salons
J.-C. Filiatreault,
76 boul. Dussault
à 8 hrs 45 pour se rendre à l'église du Bon Pasteur, où le service sera célébré à 9 hrs et de là au cimetière de St-Rémi de Napierville, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

CANTIN (Edouard) — A Montréal, le 28 mars 1966, à l'âge de 53 ans, est décédé M. Edouard Cantin, époux de Robéa Trahan, père de Jean Roch, France (Mme Y. Héberti). Les funérailles auront lieu vendredi le 1er avril. Le convoi funèbre partira des salons
Robert M. White & Fils,
4484 rue Ste-Catherine est,
pour se rendre à l'église Très St-Nom-de-Jésus de Maisonneuve, où le service sera célébré à 9 hres, et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

DECELLES (Adrien) — A St-Hubert, le 29 mars 1966, à l'âge de 57 ans et 4 mois, est décédé M. Adrien Decelles, époux de Germaine Quevillon, demeurant à 3755 Montée St-Hubert. Les funérailles auront lieu samedi le 2 avril. Le convoi funèbre partira des salons
Latour & Demers
5125, rue Armand, St-Hubert
pour se rendre à l'église Immaculée-Conception, où le service sera célébré à 10 hres, et de là au cimetière de St-Hubert, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

DESJARLAIS (Mélina) — A Montréal, le 28 mars 1966, à l'âge de 96 ans, est décédée Mme veuve Benjamin Desjarlais, née Mélina Joyal, demeurant au Foyer St-Mathieu, 1185 rue St-Mathieu. Les funérailles auront lieu jeudi le 31 courant. Le convoi funèbre partira des salons du Foyer St-Mathieu,
1185 rue St-Mathieu,
à 8 hres 45 pour se rendre à la cathédrale Marie-Reine-du-Monde, où le service sera celébre à 9 hres et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. S.V.P. pas de fleurs. Direction : Urgel Bourgie Ltée.

FAUST (Exilia) — A Montréal, le 28 mars 1966, à l'âge de 80 ans, est décédée Exilia Hamel, épouse de feu Joseph-Adolphe Faust. Mère de Fleurette (Mme F. Lyrette), Marguerite, Jean et Guy-Réal. Les funérailles auront lieu jeudi le 31 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Robert M. White & Fils,
4484 rue Ste-Catherine est,
pour se rendre à l'église Très St-Nom-de-Jésus de Maisonneuve, où le service sera célébré à 9 hres, et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

FIL'ATRAULT (Placide) — A Montréal, le 29 mars 1966, à l'âge de 65 ans, est décédé M. Placide Fil'atrault, époux d'Irène Blain, père de Cécile (Mme G. Gélinas), Marie-Reine (Mme P. Léveillée), Yolande (Mme A. Pageau) Jean-Serge. Les funérailles auront lieu vendredi le 1er avril. Le convoi funèbre partira des salons
J.-A. Guilbault Inc.
5389, 11e Avenue, Rosemont
à 8 h. 15 pour se rendre à l'église St-François-Solano, où le service sera célébré à 9 h. 30, et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

FOISY (Charles) — A Montreal, le 30 mars 1966, à l'âge de 57 ans, est décédé Charles Foisy, époux de Rita Brazeau-Stanton, demeurant au 6841A, Chateaubriand. Les funérailles auront lieu samedi le 2 avril. Le convoi funèbre partira des salons
J. S. Vallée Ltée
6821 rue St-Hubert
pour se rendre à l'église St-Arsène où le service sera celebré et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

FRIGON (Délia) — A Montréal, le 29 mars 1966, à l'âge de 84 ans, est décédée Mme veuve Victor Frigon, née Delia Dumouchel, demeurant à 1993, Galt. Les funérailles auront lieu jeudi le 31 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Urgel Bourgie Ltée,
1735 rue de l'Eglise
à 8 hres 45, pour se rendre à l'église St-Paul, où le service sera celébré à 9 hres, et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

GAGNON (Jean-Baptiste) — A Montréal, le 28 mars 1966, à l'âge de 60 ans, est décédé M. Jean-Baptiste Gagnon, époux d'Aurore Coiteux, demeurant à 4613 Chapleau. Les funérailles auront lieu jeudi le 31 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Jos Lussier & Fils
4733, rue Papineau
à 8 h. 45 pour se rendre à l'église St-Louis-de-Gonzague, où le service sera célébré à 9 hrs et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

GAUTHIER (Pierre) — A l'Hôpital Royal Victoria, le 28 mars 1966, à l'âge de 39 ans est décédé Pierre Gauthier célibataire, fils de feu Norbert Gauthier et de feu Flore Gauthier autrefois de St-Vincent-de-Paul. Les funérailles auront lieu jeudi le 31 courant. Le convoi funèbre partira des salons
J. M. D. Cyr
1039 rue Du Collège,
St-Vincent-de-Paul
à 9 h. 45 pour se rendre à l'église paroissiale de St-Vincent-de-Paul où le service sera célébré à 10 hrs et de là au cimetière du même endroit, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

GROULX (Sara) — A Montreal, le 29 mars 1966, à l'âge de 78 ans, est décédée Mme veuve Arthur Groulx, née Sara de Bellefeuille. Les funérailles auront lieu vendredi le 1er avril. Le convoi funèbre partira des salons
Urgel Bourgie Ltée,
angle boul. Décarie et av. N.-D.-G.,
à 9 hres 30, pour se rendre à l'église Ste-Jeanne-de-Chantal (Ile Perrot), où le service sera célébré à 10 h. 20 et de là au cimetière de Ile Perrot, lieu de la sepulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

GUILLEMETTE (Sophie) — A Montreal, le 28 mars 1966, à l'âge de 80 ans, est décédée Mme veuve Paul-Oliva Guillemette, née Sophie Desjarvins, demeurant au 2310 Orléans. Les funérailles auront lieu jeudi le 31 courant. Le convoi funèbre partira des salons
T. Sansregret Ltée,
3198 rue Ontario est
pour se rendre à l'église St-Jean-Baptiste-de-LaSalle, où le service sera célébré à 8 hrs et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sepulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

MAINTENANT OUVERT
UN DES PLUS BEAUX
SALONS FUNERAIRES
au Canada, au service de la communauté
ORTHODOXE D'ORIENT
"dans la meilleure tradition"
Papadakis Inc.
272-6577
4898 Av. du Parc
angle boul. St-Joseph

HURTUBISE (Simonne) — A Montréal, le 27 mars 1966, à l'âge de 64 ans, est décédée Mme Roméo Hurtubise, née Simonne Beaudoin, demeurant à 2752 Boul. Pie IX. Les funérailles auront lieu jeudi le 31 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Patrick Provencher Inc.
4240 rue Adam
à 8 h. 45, pour se rendre à l'église St-Jean-Baptiste-De-LaSalle où le service sera célébré à 9 hres, et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LABELLE (Marguerite) — A St-Rémi de Napierville, le 28 mars 1966, à l'âge de 72 ans, est décédée Mme docteur Avila Labelle, née Marguerite Prevost. Les funérailles auront lieu vendredi le 1er avril. Le convoi funèbre partira des salons
A. N. Ostigny,
44 rue Chevrefils, St-Rémi
pour se rendre à l'église paroissiale, où le service sera célébre à 10 hrs 30. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LACHANCE (Delphis) — A Montréal, le 28 mars 1966, à l'âge de 80 ans, est decédé M. Delphis Lachance, époux de Diana Rivard, autrefois de St-Casimir, comté Portneuf demeurant 7905 Sherbrooke est. Les funérailles auront lieu jeudi le 31 courant. Le convoi funèbre partira des salons de la
Société Coopérative de
Frais Funéraires,
4848 rue Papineau,
à 9 hrs 45 pour se rendre à l'église St-Pierre-Claver où le service sera célébré à 10 hrs et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. S.V.P. pas de fleurs.

LACHAPELLE (Henri) — A Montréal, le 28 mars 1966 à l'âge de 69 ans est décédé Henri Lachapelle, époux de Blandine Pontbriand. Père de Robert (époux de Louisette Martineau) et de Gisèle (Mme Robert Beaudoin); demeurant à 4625 Cartier. Les funérailles auront lieu jeudi le 31 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Bonnier, Duclos & Bonnier
3563 rue Papineau
à 8 hrs 30 pour se rendre à l'église St-Pierre-Claver où le service sera célébré à 9 hrs et de là au cimetière Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LAFORTUNE (Odile) — A Montréal le 28 mars 1966, à l'âge de 67 ans, est décédée Odile Brasseur, épouse de Ludger Lafortune. Les funérailles auront lieu jeudi le 31 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Ed. Darche & Fils Inc.,
1370 chemin Chambly,
Jacques-Cartier
à 9 hrs 15 pour se rendre à l'église St-Pie-X, où le service sera célébré à 9 hrs 30 et de là au cimetière de St-Georges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LALONDE (Diana) — A Montréal, le 30 mars 1966, à l'âge de 82 ans, est décédée Mlle Diana Lalonde, de Verdun, fille de feu Zavier Lalonde, et de feu Denise Filion, autrefois de Reckland, Ontario. Les funérailles auront lieu samedi le 2 avril. Le convoi funèbre partira des salons
J.-R. Deslauriers Ltée
790, boul. Ste-Croix
pour se rendre à l'église St-Sixte, où le service sera célébré à 10 hres, et de là au cimetière de Côte-des-Neiges lieu de la sépulture. Exposé jeudi 3 heures p.m. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LAMBERT (Bella) — A Montréal, le 29 mars 1966, à l'âge de 91 ans, est décédée Mme veuve J.-Pierre Lambert, née Bella Richard. Les funérailles auront lieu vendredi le 1er avril. Le convoi funèbre partira des salons
Rene Thériault Ltée,
1120 rue Jean-Talon est
à 9 hrs pour se rendre à l'église St-Damase, où le service sera célébré à 9 hrs 30 et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LAREAU (Georges-E.) — A Iberville, le 29 mars 1966, à l'âge de 63 ans, est décédé Georges-E. Lareau, époux de Rose-Eva Théberge. Les funérailles auront lieu vendredi le 1er avril. Le convoi funèbre partira des salons
Langlois,
230, 4e rue Iberville
pour se rendre à l'église St-Athanase, où le service sera célébré à 10 hrs et de là au cimetière d'Iberville, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LAVOIE (Emile) — A St-Calixte, comté Montcalm, le 28 mars 1966, à l'âge de 67 ans, est décédé M. Emile Lavoie, ex-garde-chasse, époux de Lumina Crépeau, père de M. J.-Maurice Lavoie, directeur de funérailles et maire de St-Calixte, comté Montcalm, M. Alphonse Lavoie, inspecteur garde-chasse et pêche, M. Fernand Lavoie, sergent-détective de la ville de Montréal et beau-père de MM. Raymond Lajoie, épicier à St-Calixte de Montcalm, André Dorion, contracteur général et Armand Ferland, commis. Les funérailles auront vendredi le 1er avril. Le convoi funèbre partira des salons
J.-Maurice Lavoie,
St-Calixte
pour se rendre à l'église paroissiale, où le service sera célébré à 3 hrs p.m. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

MARTEL (Alexina) — A Montréal, le 28 mars 1966, à l'âge de 81 ans, est décédée Mme Georges Martel, née Alexina Pilon, mère d'Oscar Martel, du 2016 boul. Rosemont, Montréal. Les funérailles auront lieu jeudi le 31 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Gauthier,
101 rue Notre-Dame, Hull
pour se rendre à l'église Notre-Dame-de-Grâce, où le service sera célébré à 8 hrs 30 et de là au cimetière de Notre-Dame de Hull, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

MICOLL (Marcel) — A Verdun, le 27 mars 1966, à l'âge de 34 ans, est décédé Marcel Micoll, fils de feu Napoleon Micoll et de feu Marie Louise Gosselin, frère de Mme Paul Fecteau (Aurore), Mme Léo Deslauriers (Juliette) et Roméo, autrefois de Verdun. Les funérailles auront lieu jeudi, le 31 courant. Le convoi funèbre partira de la résidence funéraire
L. Thériault Enrg.
512 rue de l'Eglise, Verdun,
à 8 h. 45, pour se rendre à l'église Notre-Dame-des-Sept-Douleurs, où le service sera célébré à 9 h., et de là, au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

MORIN (Cécile) — A Verdun, le 30 mars 1966, à l'âge de 70 ans, est décédée Mme veuve Thomas Morin, née Cécile Lamontagne, demeurant au 301, 4e avenue. Les funérailles auront lieu samedi le 2 avril. Le convoi funèbre partira de la résidence funéraire
L. Thériault Enrg.,
512 rue de l'Eglise, Verdun
à 8 hrs 40 pour se rendre à l'église Notre-Dame-de-Lourdes, où le service sera célébré à 9 hrs et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assisted sans autre invitation.

NADON (Hector) — A Ste-Dorothée, le 28 mars 1966, à l'âge de 62 ans, est décédé Hector Nadon, époux d'Irène Daoust. Les funérailles auront lieu vendredi le 1er avril. Le convoi funèbre partira des salons
J.-R. Deslauriers Ltée
627, rue Principale, Ste-Dorothée
pour se rendre à l'église Notre-Dame de l'Esperance, Ile Laval, où le service sera célébré à 10 hrs et de là au cimetière du même endroit, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

PELOQUIN (Georges-Aimé) — A Montréal, le 27 mars 1966, à l'âge de 73 ans, est décédé Georges-Aimé Péloquin, époux de feu Rosa Pelletier, demeurant au 2327 Bourbonnière. Les funérailles auront lieu jeudi le 31 courant. Le convoi funèbre partira des salons
E. Rajotte,
3635 rue Hochelaga
pour se rendre à l'église Ste-Jeanne-d'Arc, où le service sera célébré à 9 hrs et de là au cimetière de St-Robert, comté Richelieu, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

PERRAS (Emery) — A Longueuil, le 27 mars 1966, à l'âge de 71 ans, est décédé M. Emery Perras, époux de Marie-Thérèse Brosseau, demeurant 337 St-Jacques, Longueuil. Les funérailles auront lieu vendredi le 1er avril. Le convoi funèbre partira des salons
Langlois et Francoeur,
163 rue St-Charles,
à 9 h. 45, pour se rendre à l'église St-Pierre-Apôtre où le service sera célébré à 10 hrs, et de là au cimetière de Laprairie, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

PERRAULT (Françoise) — A St-Laurent, le 30 mars 1966, à l'âge de 47 ans est décédée Françoise Crevier, épouse de Maurice Perrault. La dépouille mortelle est exposée au salon
J. R. Deslauriers Ltée
790 Boul. Ste-Croix
Avis des funérailles plus tard.

RANCOURT (Maria) — A Montréal, le 29 mars 1966, est décédée Mlle Maria Rancourt, fille de feu Joseph Rancourt, et de feu Florida Brillard, demeurant 2267 Sherbrooke est. Elle laisse dans le deuil ses frères Alfred, Eugène et Henri; ses soeurs Florida, Yvonne, Ernestine et Thérèse. Les funérailles auront lieu vendredi le 1er avril. Le convoi funèbre partira des salons
Urgel Bourgie Ltée
4955 rue Adam
à 9 h. pour se rendre à l'église St-Louis-de-Gonzague où le service sera célébré à 9 h. 30 et de là au cimetière de Côte-des-Neiges. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

ROBILLARD (Marie) — A St-Jean, le 28 mars 1966, à l'âge de 76 ans, est décédée Marie Chénier, épouse de feu Joseph Robillard, demeurant 1655 Bourgogne, Chambly. Les funérailles auront lieu jeudi le 31 courant. Le convoi funèbre partira des salons
A. Savaria Ltée
8078 rue Drolet coin Jarry
à 10 hrs pour se rendre à l'église paroissiale de Chambly où le service sera célébré à 11 hrs et de là au cimetière du même endroit, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

ST-GEORGES (Edouard) — A Montréal, le 28 mars 1966, à l'âge de 60 ans, est décédé Edouard St-Georges, époux de Monique Cyr. Les funérailles auront lieu jeudi le 31 courant. Le convoi funèbre partira de la résidence funéraire
Magnus Poirier Inc.,
10,526 rue St-Laurent
à 9hrs 30 pour se rendre à l'église Ste-Gertrude de Montréal-Nord, où le service sera célébré à 10 hrs et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

STE-MARIE (Joseph) — A Pointe-aux-Trembles, le 29 mars 1966, à l'âge de 85 ans, est décédé M. Joseph Ste-Marie, époux de feu Georgianna Viau, demeurant à 11,953, Victoria, Pointe-aux-Trembles. Les funérailles auront lieu vendredi le 1er avril. Le convoi funèbre partira des salons
Bonneville & Gingras Ltée
11,813, rue Notre-Dame Est
à 10 hrs 45, pour se rendre à l'église St-Enfant-Jésus, où le service sera célébré à 11 hrs, et de là au cimetière de Pointe-aux-Trembles, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

ST-PIERRE (Germaine) — A Montréal, le 29 mars 1966, à l'âge de 58 ans, est décédée Mme veuve Arthur St-Pierre, née Germaine St-Georges, demeurant à 7820, Châteaubriand. Les funérailles auront lieu vendredi, le 1er avril. Le convoi funèbre partira des salons
Lorenzo Neveu
7766, rue St-Hubert
à 8 hrs 45, pour se rendre à l'église Notre-Dame-du-Rosaire, où le service sera célébré à 9 hrs, et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

TARASCO (Rosina) — A Montréal, le 29 mars 1966, à l'âge de 62 ans, est décédée Mme Raphael Tarasco, née Rosina Menna, demeurant 8540, St-Urbain. Les funérailles auront lieu vendredi, le 1er avril. Le convoi funèbre partira des salons
Urgel Bourgie Ltée
8333, rue St-Laurent
à 8 hrs 45, pour se rendre à l'église St-Thomas-Apôtre, où le service sera célébré à 9 hrs, et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

TREMBLAY (Hippolyte) — A Lavaltrie, le 28 mars 1966, à l'âge de 75 ans, 5 mois, est décédé M. Hippolyte Tremblay, époux de Marie-Louise Simard, demeurant à 781 Notre-Dame, Lavaltrie. Père de la Rev. Soeur Thérèse-Hermine, des Soeurs de la Providence à la Maison-Mère de Mtl, et de Philomène (Mme Maurice Valiquette) infirmière à l'Hôpital Maisonneuve de Mtl, Mme Adélard Otis (Adrienne), Mme Urbain Avon (Pauline), Edouard et Marguerite (Mme Hervé Paquin). Les funérailles auront lieu jeudi le 31 courant. Le convoi funèbre partira de la résidence funéraire
Edgar Guilbault
811, rue Notre-Dame, Lavaltrie
à 9 h. 30 pour se rendre à l'église paroissiale où le service sera célébré à 10 hrs et de là au cimetière de l'Est, Montréal, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

TROTTIER (Louis-J.) — A l'Hôtel-Dieu de Montréal, le 29 mars 1966 est décédé Louis-J. Trottier, époux de Juliette Jalbert, demeurant à 2099, Place Bedford. St-Bruno. La dépouille mortelle est exposée au salon
J.-S. Vallée Ltée
1111 rue Laurier ouest, Outremont
Avis des funérailles plus tard.

VIAU (Emmanuel) — A Ville St-Michel, le 29 mars 1966, à l'âge de 67 ans, est décédé M. Emmanuel Viau, époux de Cora Talbot, demeurant 7140, 14ème Avenue. Les funérailles auront lieu vendredi, le 1er avril. Le convoi funèbre partira des salons
Urgel Bourgie Ltée
3661, rue Jean-Talon Est
à 8 h. 45 pour se rendre à l'église Ste-Bernadette-Soubirous, où le service sera célébré à 9 hres, et de là au cimetière de l'Epiphanie, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

MESSES 4e ANNIVERSAIRE



2 messes 4e anniversaire seront chantées le 1er avril à 8 h. 15 a.m. à l'église St-Edouard et à 4 h. 45 p.m. à l'église Ste-Madeleine d'Outremont, pour commémorer le décès de M. Antonio Martin, décédé le même jour en 1962.
Parents et amis sont cordialement invités sans autre invitation. •

Naissances

FERRIS — M. et Mme Théodore Ferris, née Louise Chaput, sont heureux d'annoncer la naissance d'un garçon à l'Hôpital Général de Montréal, le 27 mars 1966, un petit frère pour Robert.

McDEVITT (Philip et Pierrette, née Poulin) — Désirent annoncer la naissance d'une fille, le 27 mars 1966, à l'hôpital du St-Rosaire, petite soeur à Linda. La mère et l'enfant se portent bien.

Remerciement

LARIN (Roméo) — Mme Roméo Larin et sa fille Claire remercient sincèrement les personnes qui ont bien voulu leur témoigner des marques de sympathies à l'occasion du décès de M. Roméo Larin, survenu le 17 février 1966, soit par offrande de messe, de fleurs, télégrammes de sympathies, visite ou assistance aux funérailles. Les personnes ayant omis de s'inscrire sont priées de considérer ces remerciements comme personnels.

DECES DE MME OLIVIER GAUDREAU LEBRUN



Mme Olivier Gaudreau Lebrun, épouse de feu Olivier Lebrun marchand grossiste, est décédée le 27 mars 1966 à l'âge de 91 ans. Elle laisse dans le deuil sa fille, Mme Albert Cloutier (Angella), ainsi que ses 10 petits-enfants. La dépouille mortelle était exposée au Salon funéraire Bazinet Inc. Le service funèbre a eu lieu mercredi le 30 de ce mois en l'église St-François-Solano, à 10 heures. L'inhumation a eu lieu au cimetière Côte-des-Neiges. Sincères remerciements à tous ceux qui sont venus offrir leur sympathie. •

MESSE ANNIVERSAIRE



EDOUARD TERZI

Jeudi le 31 mars à 9 heures, à l'église Notre-Dame-de-la-Défense, M. et Mme Enrico Terzi, père et mère du défunt, de même que ses deux soeurs, Mmes Raoul Cassiani (Bruna) et Dino Cecchini (Norma) feront chanter une grand-messe pour le repos de l'âme de M. Edouard Terzi, décédé il y a 5 ans le 10 avril 1961. Parents et amis sont invités d'assister sans autre invitation. •



Crème dermatologique
"Glycero-dermine"
A EMOLLIENTS BIENFAISANTS
PRIX DUPUIS
1.25

Fluide, légère, transparente et sophistiquée... est la crème dermatologique "GLYCERO-DERMINE" composée de cire d'abeille et de douce glycérine. Elle fixera votre fraîcheur tout en adoucissant votre épiderme... Pour de belles mains et un corps velouté, recherchez la crème dermatologique "GLYCERO-DERMINE", la moins coûteuse des crèmes de grande classe.

COMPOSEZ : 842-6171
DUPUIS — REZ-DE-CHAUSSEE — RAYON 240
DUPUIS
Le grand magasin canadien à l'accent français

Octroi des 106 bourses de doctorat

OTTAWA. — Le Conseil des Arts du Canada a dévoilé les noms de 102 universitaires auxquels il vient d'octroyer des bourses de doctorat dans les domaines suivants: philosophie, mathématiques et histoire.

Le Conseil avait publié antérieurement la liste des candidats qui ont obtenu des bourses au même concours dans le domaine de la littérature et des arts. Il fera connaitre plus tard les noms des boursiers en sciences économique, en sociologie, en psychologie et en sciences politiques.

Voici la liste des boursiers de la province de Québec :

L. W. Abbott, de Montréal, A.-E.-J. Bédard, de Montréal, A. Chenier, de Montréal, G. M. Cohen, de Montréal, J. M. Cohen, de Montréal, M. J. Echenberg, de Montréal, S. Gagnon, de La Pocatière, A. Gibeault, de Montréal, L. Giroux, anciennement de Montréal, J.-P. Gombay, de Montréal, M. Hamelin, de Ste-Foy, A. J. Hammerton, de Montréal, V. J. Hunter, de Montréal, G. L. Jain, de Montréal, P. Laberge, de Montréal, G. Lane, de Montréal, Soeur M. Laurent-de-Rome, de Montréal, R. Lavoie, de Rimouski, J.-M. Loncol, de Montréal, G. Maheu, de Mont-Royal, G. E. Orchard, de Montréal, G. Potvin, de Montréal, M. Rheault, de Ste-Foy, J.-J.-G.-A. Roy, de Montréal, Y. Saint-Germain, de St-Hyacinthe, A. Sanfaçon, de Québec.

REMERCIEMENTS



RAOUL CHARTRAND

Mme Raoul Chartrand et ses enfants désirent exprimer leurs remerciements à toutes les personnes qui leur ont témoigné leur sympathie, soit par offrandes de fleurs, messes, bouquets spirituels, messages de condoléances, visites, télégrammes, assistance aux funérailles à l'église St-Marc de Rosemont, le 4 mars 1966, de Monsieur Raoul Chartrand. Il avait 60 ans. Il était l'époux de Gemma Roy et il laisse dans le deuil son fils Irénée (sa belle-fille Francine), ses filles, Mme Maurice Jalbert (Simone), Mme Jean-Guy Poissant (Véronique). Les personnes qui ont omis de s'inscrire ou de faire part de leur adresse sont priées de considérer ces remerciements comme personnels. •



Le maire d'Athènes sur l'emplacement du pavillon grec à l'Expo

Le maire d'Athènes, M. Georges Plytas, à gauche, a visité l'emplacement où sera érigé bientôt le pavillon de la Grèce à l'Expo 67, en compagnie de M. André Kniewasser et du maire Drapeau. Le distingué visiteur a rapporté, en guise de souvenir, un caillou de la "Terre des hommes".

Précautions à prendre dans la cuisine

Lorsqu'on a un enfant en bas âge à la maison, on doit souvent vérifier si la cuisine de présente pas de danger pour lui. Il faut d'abord commencer par le poêle et veiller à ce que les anses des casseroles soient tournées vers l'intérieur, de manière que l'enfant ne puisse pas les atteindre et renverser sur lui les liquides chauds. Il faut aussi voir à ce que les couteaux aiguisés et les outils soient hors de sa portée, de même que les produits chimiques d'usage courant. Bien des enfants perdent la vie dans des accidents survenus à la maison.

Si vous avez à coeur l'éducation de vos enfants, vous vous devez de profiter de cette
OFFRE SPÉCIALE
DUPUIS
Le grand magasin canadien à l'accent français



RABAIS DE 2.50
SUR UN ABONNEMENT D'UN AN POUR
LE JOURNAL DES JEUNES
OU
LE JOURNAL DES PETITS
5.00 CHACUN
A L'OCCASION DU SALON DU LIVRE
AU PALAIS DU COMMERCE
DU 31 MARS AU 5 AVRIL

Pour la 1ère fois de son histoire, le SALON DU LIVRE de MONTREAL propose des publications canadiennes, comme l'attraction principale pour la Jeunesse.

PARENTS ET EDUCATEURS DE CARRIERE
Le Journal des Petits figure sur la liste des publications recommandées par le Bureau des Bibliothèques scolaires du Ministère de l'Education.
LE JOURNAL DES PETITS apprend à vos enfants à observer, à parler, à s'intéresser, à entreprendre et à agir.
LE JOURN